This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DPH
REVUE

INDEXED

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE,

12 francs par an.

SIXIÈME ANNÉE.

TOME SECOND.

Première livraison. — Janvier 1874.

SOMMAIRE :

Histoire de l'abbaye et de la ville de Beaulieu (*4e article*). — L. ARCHAMBAULT.

La Procession de l'Ascension à la cathédrale d'Angers. — X. BARBIER DE MONTAULT.

Fascicule de documents angevins (1030-1720) — J. MARCHEGAY.

Causerie : Le vieux calendrier. — L'épitaphe de l'année 1873. — Un triolet. — Les cartes de visite. — Les souhaits de la *Revue* à ses lecteurs. — La *cour d'amour*. — Un tournoi. — Strophes sur l'Anjou. — Eug. G.

Histoire de l'Université d'Angers (*2e volume, 12e feuille.*) — P. RANGEARD.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83.

1874

LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ.

DICTIONNAIRE DES USAGES RURAUX ET URBAINS

Pour tous les cantons du ressort de la Cour d'appel d'Angers

(DÉPARTEMENTS DE MAINE-ET-LOIRE, MAYENNE, SARTHE)

Par MM. A. ROBERT et E. GASTÉ, avocats.

1 vol. grand in-18. — 3 fr. 50

HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

DE PIERRE RANGEARD

Ouvrage entièrement inédit

Tome Ier. — 6 fr.

DESCRIPTION DE LA VILLE D'ANGERS

ET DE TOUT CE QU'ELLE CONTIENT DE PLUS REMARQUABLE

Par PÉAN DE LA TUILLERIE, Prêtre de Châteaugontier

Nouvelle édition avec plan

Augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les Rues, les Hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des Archives du Département et de la Mairie,

Par M. Célestin PORT,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de la topographie des Gaules, licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut,

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE.

Prix. . . . . , 5 fr.

OUVRAGES PARUS

Carte de Maine et Loire, par M. FOURCAULT, gravée (1873), coloriée. . . . . 4 »

Plan d'Angers, par M. DUVEAU . . . . . 2 »

Tarif des bâtiments, par M. GESLIN. 2 50

Géographie de Maine et Loire, avec carte, par M. LABESSIÈRE 1 »

Carte géologique de Maine et Loire. . . . . 6 »

Carte historique et monumentale de l'Anjou, par M. LABESSIÈRE.

Prix : Edition en noir. . . . . 3 »

Avec armoiries coloriées. . . . . 5 »

Sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . . 10 »

Carte murale de Maine et Loire, par M. LABESSIÈRE. . 8 »

— — coloriée, collage sur toile, avec œillet 12 50

— — — collée sur toile vernie, gorge et rouleau. . 17 »

Guide de l'Apiculteur, par M. DEBEAUVOYS (6e édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12 2 50

REVUE

DE L'ANJOU

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

SIXIÈME ANNÉE.

TOME DOUZIÈME.

Jan-June, 1874

ANGERS

E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR

Rue Saint-Laud, 83.

1874

PUBLIC LIBRARY

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
930942A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1933 L

Printed in France.

HISTOIRE

DE

L'ABBAYE ET DE LA VILLE DE BEAULIEU

PRÈS LOCHES (1).

CHAPITRE VII.

DROITS ET PRÉROGATIVES DE L'ABBAYE. — PATRIMOINE.

SECTION PREMIÈRE.

Droits et prérogatives.

Les armes de l'abbaye de Beaulieu étaient : d'azur à une église, ornée de trois clochers d'argent de front ou arrangés, celui du milieu étant plus haut, et en dessous le saint sépulcre. Sur le tout, trois fleurs de lys d'or, deux en chef et la troisième au-dessous du tombeau, brisé d'une bordure de gueules, et pour ornement une mitre et une crosse, avec la couronne de baron faite en cercle d'or émaillé, environnée d'un bracelet de perles enfilées.

Les moines relevaient directement du Saint-Siége, en vertu d'une bulle de Jean XVIII, et échappaient complétement à la juridiction de l'archevêque de Tours.

(1) Voir les livraisons de juillet, août et novembre 1873.

Les abbés de Beaulieu avaient le titre de baron, relevant du roi et dépendant du comté de Loches. Ce privilége fut accordé par François Ier, en 1516, confirmé par Henri II, en 1547, enregistré au Parlement, en 1549, renouvelé par lettres-patentes de Charles IX, en 1567, et par arrêt royal de Louis XIV, du 28 décembre 1684.

La baronnie était formée de trois châtellenies, savoir :

La seigneurie de Trion, paroisse de Reignac.

La seigneurie de Malleville, paroisses de Saint-Hippolyte, Saint-Martin, Saint-Jean et Saint-Germain, contenant plus de mille hectares.

La seigneurie de Serpillères, commune de Perrusson, avec une étendue de 650 hectares.

Les abbés de Beaulieu, comme nous l'avons dit plus haut, avaient le droit de porter la crosse et la mitre, en vertu d'une bulle du pape Jules II, datée de 1480.

Ils rendaient la justice seigneuriale haute, moyenne et basse. Cette justice était exercée en leur nom, par un bailli, un lieutenant, un procureur et un greffier. Suivant Dufour, l'abbé tenait ses plaids pendant la foire de Loches, qui avait lieu à la mi-août, il rendait ses sentences sur une place située dans la rue des Péris. L'exécution des jugements se faisait dans le champ Etienne, autrement dit la Petite Ragotterie, près le ruisseau de Boutineau, dans l'endroit appelé anciennement la Motte de justice de Beaulieu.

La ville, de son côté, avait anciennement, pour son administration particulière, un maire et quatre échevins.

Les abbés possédaient le droit de *committimus*, en vertu d'une concession du roi Charles VIII, confirmée et renouvelée par Louis XIV, en 1672.

Le droit de *committimus* conférait le privilége : 1° d'assigner aux requêtes de l'hôtel, c'est-à-dire devant une section du conseil du roi, ou aux requêtes du palais, c'est-à-dire devant certaines chambres du parlement, à la convenance du privilégié ; 2° de faire renvoyer devant une juridiction d'exception une cause pour laquelle le privilégié était assigné devant les juges ordinaires ;

3° d'intervenir dans une cause pendante, lors même qu'il n'y avait pas été assigné, mais dans laquelle il se prétendait intéressé.

Les moines possédaient, dans toute l'étendue de la baronnie, le droit d'étalage sur toutes les menues denrées, et même sur le poisson frais ou salé.; le droit de jallage, qui était de six pintes de vin par chaque pipe ; le droit de vente d'un denier sur toutes les marchandises et denrées faisant l'objet de transactions ; et plusieurs droits seigneuriaux en la ville de Loches et sur les prisons royales, comme dépendances de leurs fiefs du petit couvent.

Le droit de battre monnaie, dans les termes de leur charte de fondation.

Après avoir été, d'abord, curés primitifs des églises de Beaulieu, et même de Loches, puisqu'ils possédaient Saint-Ours, les abbés, par sentence arbitrale de Michel Amelot, archevêque de Tours, du 3 mars 1676, furent seulement maintenus dans le droit de se dire seigneurs temporels et patrons des églises paroissiales de Saint-Pierre, Saint-André et Saint-Laurent, avec le droit de percevoir annuellement de chaque église trente sols pour droit d'oblations.

Ils nommaient et présentaient à quinze prieurés, savoir :

1. Saint-Ours de Loches.
2. Notre-Dame de Crouzilles, près l'île Bouchard.
3. Saint-Pierre de Balesmes, près Lahaye.
4. Saint-Laurent de Langeais.
5. Saint-Médard de Dierre.
6. Notre-Dame de Laval, diocèse d'Uzès.
7. Saint-Pierre de Sérones, sur la Sarthe.
8. Saint-Jacques et Saint-Philippe de Mouzay.
9. Saint-Pierre de Meusne, diocèse de Bourges.
10. Saint-Jean-Baptiste de la Jarrie, paroisse de Chédigny.
11. Saint-Cyr de Monthou, près Pont-le-Voy.
12. Saint-Loup et Saint-Gilles, diocèse de Bourges.
13. Saint-Martin de Perolles, diocèse de Clermont.
14. La Roche-aux-Moines, diocèse d'Angers.
15. Saint-Martin de Fontaine-Guérin, près Beaufort.

Ils avaient la présentation de douze cures, Saint-Pierre,

Saint-André et Saint-Laurent de Beaulieu, Saint-Ours de Loches, Saint-Pierre de Perrusson lez Loches, Saint-Jacques et Saint-Philippe de Mouzay, Notre-Dame de Crouzille, Saint-Pierre de Balesmes, Saint-Laurent de Langeais et Saint-Médard de Dierre, diocèse de Tours, Saint-Cyr et Sainte-Julitte de Monthou, diocèse de Blois, et Saint-Pierre de Meusne, diocèse de Bourges.

Citons encore quelques droits singuliers qui appartenaient aux moines de Beaulieu.

Chaque boucher devait tous les ans, comme droit de marché, quinze sols et un quartier de mouton. Ceux qui tuaient un porc, soit dans la ville, soit dans les faubourgs, étaient tenus de donner les deux filets du rognon, de droit seigneurial, féodal et rendable en la maison du pitancier.

Les abbés et religieux de Beaulieu marquaient des armes de leur abbaye, le bœuf gras ou vilé de la ville de Loches. Lorsque le juge de police avait fait choix de l'animal, le boucher l'ornait et le conduisait tambour battant chez les moines, pour être marqué sur les membres des armes de l'abbé, scellées en plomb. On faisait faire à la victime trois fois le tour du réfectoire, et si elle fientait, le boucher devait une amende de sept sols et demi; on conduisait ensuite l'animal à l'hôtel abbatial, et de là au château de Loches, pour être montré à M. le lieutenant du Roi. Pareille cérémonie était observée pour le bœuf gras de Beaulieu. Le 21 février 1743, D. Galland fit dresser procès-verbal des faits et gestes du bœuf gras de cette année, par M. Thibault, notaire royal à Beaulieu : il est probable que le titulaire actuel ne connaît pas la pièce importante confiée à ses soins, et qui gît dans la poussière de l'oubli.

Il faut citer également les péripéties de l'aumône de la Goubille :

Autrefois, les abbés donnaient chaque jour à trois pauvres trois miches, trois pains bis et trois pintes de vin; ils reconnurent que cette aumône n'avait que peu d'utilité, à cause du petit nombre d'élus, et ils la remplacèrent par cinquante livres de pain, distribuées aux malheureux tous les mardis, depuis la Toussaint jusqu'à la Saint-Jean ; mais, même sous cette nouvelle

forme, la distribution était médiocre, attendu le grand nombre de nécessiteux qui voulaient y prendre part : aussi le peuple, toujours malin, appela-t-il cette aumône la Goûbille, du nom d'une certaine dame qui avait donné aux religieux une dîme d'une importance très-minime. Le 23 mars 1684, Charles Ténèbre, syndic de Beaulieu, présenta, à l'instigation des curés de la ville, une requête à Louis Bonnel-Devaux, bailli de la baronnie, tendant à ce que la Goubille fut spécialement réservée et distribuée aux pauvres malades. Le juge acquiesca à la demande, et ordonna que la distribution serait faite de mois en mois aux malheureux honteux et malades, après une visite spéciale faite par un habitant de Beaulieu, accompagné du curé de la paroisse. Il paraît que les résultats obtenus ne répondirent pas à l'intention qui était excellente, car, malgré toutes les précautions prises, les billets de secours étaient distribués à des personnes qui n'en avaient pas besoin : aussi les religieux de Beaulieu, supprimant les bons et les visites à domiciles, distribuèrent la Goubille tous les mardis, comme devant.

SECTION II.

Offices claustraux.

Les offices claustraux de l'abbaye de Beaulieu se composaient de :

La pitancerie (1),
La chambrerie (2),
La sacristie,
L'aumônerie,
L'infirmerie,
La chantrerie,
Indépendamment du petit couvent et de la table conventuelle.

---

(1) Le Pitancier pourvoyait à la nourriture de chaque religieux.

(2) Le Chambrier était une espèce d'économe qui avait soin des revenus de la maison, des provisions, du vestiaire, etc.....

SECTION III.

Patrimoine.

1° Châtellenie de Beaulieu, dans les limites qui ont été indiquées.

2° Les moulins banaux, bâtis en 1500, par Hardouin Fumée.

3° Trois fours banaux.

4° Le droit de pêcherie sur la rivière de l'Indre, depuis Châtillon jusqu'à Azay-le-Chétif.

Ce droit, concédé par Geoffroy Martel, confirmé en 1403, 1497, 1500 et 1524, fut partagé et réglé de la manière suivante par le maître des eaux et forêts : 1° l'abbé, depuis l'embouchure de l'Indre jusqu'à l'arche de Chambourg; 2° l'aumônier, depuis le moulin de l'Aumônerie jusqu'aux fourches patibulaires de Loches; 3° le chambrier, depuis les fourches patibulaires jusqu'au ruisseau de Cornillé ; 4° le petit couvent, depuis l'arche de Cornillé jusqu'à l'île Auger.

5° Trois châtellenies, outre celle de Beaulieu : Trion, Malleville et Serpillères, qui formaient ensemble la baronnie. Trion, avec les deux fiefs de Tressort et de Plessis-le-Comte, appartenait à l'abbé de Beaulieu. Serpillères, avec les deux fiefs du Portail et de la Bouteillerie, était uni à la Pitancerie.

La châtellenie était la dernière des seigneuries *médiocres*, c'est-à-dire non capables de souveraineté. Le châtelain vient immédiatement après le baron. Ce dernier pouvait, sans permission du roi, fortifier sa principale ville, tandis que les châtelains ne pouvaient fortifier que leur maison (*castellum*). Ces derniers furent d'abord de simples commandements de bourgs, ou de positions importantes qui, à l'exemple de leurs maîtres, transformèrent en seigneurie, ce qu'ils ne possédaient qu'à titre précaire.

6° Vingt-six fiefs. Trois appartenant à l'aumônier : le premier, paroisse de Beaulieu, avec moulin à blé et moulin à foulon ; le second, paroisse de Chambourg, et le dernier paroisse de Dierre.

Celui du sacristain était situé dans les paroisses de Beaulieu, Loches, Saint-Jean, Perrusson, Chambourg, Dolus et Luzillé; celui de l'infirmier, paroisses de Beaulieu, Loches et Perrusson; le chantre possédait le fief de Poiret, commune de Perrusson; le chambrier, celui de Mouzay; le pitancier, celui de Mossay et la Roche-aux-Moines : le petit Couvent avait deux fiefs, l'un paroisse de Beaulieu, et l'autre, paroisse de Saint-Branchs, nommé Plessis-le-Comte; la Manse conventuelle avait le sien, paroisse de Beaulieu.

Les autres fiefs étaient : la tour Chevalon ou Mazères, à Beaulieu, faubourg Guigné ; Cotteau, paroisse de Dierre ; la grange dite à l'Abbé, paroisse de Loches, à la porte Poitevine, près le ruisseau de Mazérolles; Mai, paroisse de Céré; Véché, même paroisse; la Touche-Ronde, paroisses de Perrusson et Sennevières; le Portail, commune de Perrusson; Vauroux, paroisse de Saint-Quentin; Tressort, paroisse de Dolus; le Portail et la Bouteillerie, paroisses de Perrusson; Saint-Senoch, paroisse de ce nom.

Le mot fief, qui vient de féé, *fides* (foi), ou *fœdus* (alliance), ne date que de la fin de la seconde race. Ce furent les ducs et gouverneurs de provinces, et les comtes ou gouverneurs de ville, qui usurpèrent des terres ou des droits et se créèrent des vassaux. Il y avait les fiefs terriers et les fiefs de revenus : le fief dominant, à qui il était dû foi et hommage, et le fief simple (*sine mero et mixto imperio*), qui n'attribuait que le droit de connaître les différends, mais à l'occasion des fonds qui en relevaient. Il est probable que les fiefs dépendant de Beaulieu étaient de différentes sortes, sans qu'il soit possible d'indiquer la nature de chacun d'eux.

7° Quatre tenures à franc devoir : de la Palle, près le cimetière de Sainte-Barbe, paroisse de Saint-André ; du château et de la métairie de Beauregard, paroisse de Ferrière sur Beaulieu ; de la seigneurie de Chavigny, paroisse de Chambourg, et de la banlieue de Beaulieu, dite paroisse.

Les tenures à franc devoir marquent dans l'histoire de France le commencement de la liberté ; elles sont en effet l'appréciation

en argent de devoirs corporels, et la conversion de ces devoirs en rente seigneuriale qui prit le nom de franc devoir.

8° Enfin les églises qui dépendaient de Beaulieu, en vertu de la bulle du pape Alexandre III datée de 1173, étaient :

Sainte-Marie de Vineo-Monte (Vignemont).
Saint-Pierre de Dolis (Dolus).
Saint-Leubasse de Sennevières.
Saint-Lo de Mortelló (Mossay).
Saint-Pierre de Veschero (Veigné ?).
Sainte-Marie Magdelaine de Lahaye.
Saint-Pierre de Varennes.
Saint-Pierre de Mouzay.

Et la moitié des églises de Serone et Chévé (*de Serone et Cheveio*).

CHAPITRE VIII.

LA VILLE ET L'ABBAYE DE BEAULIEU DEPUIS LA RÉVOLUTION JUSQU'A NOS JOURS.

Lorsque la Révolution éclata, l'abbaye ne contenait plus qu'un très-petit nombre de moines, et la ville de Beaulieu avait déjà commencé à se dépeupler. Mais les passions populaires et les mesures démagogiques de l'époque, la suppression des couvents et la vente des biens proclamés nationaux, enfin le bouleversement profond de toutes les classes de la société, achevèrent la ruine du monastère et amenèrent la décadence complète de la petite ville. Que devinrent en effet les monuments, relativement nombreux, qui y avaient été élevés ? L'abbaye dépécée vit ses habitants obligés de fuir pour éviter les persécutions et peut-être la mort. On doit s'estimer heureux de la conservation du chœur qui forme aujourd'hui l'église paroissiale ; dans le logis de l'abbé, des modestes journaliers se sont créé des habitations,

en coupant par des murs de refend les grandes salles d'autrefois; des maisons misérables et chancelantes ont été appuyées sur le mur de Foulques-Nerra, et, pour leur donner un peu d'air et de lumière, des trous ont été percés dans ce bel échantillon de la construction au commencement du XIe siècle ; le château d'eau a complétement disparu, et on s'étonne, à bon droit, de ne plus retrouver, à une époque aussi rapprochée, un débris, une trace de ce monument remarquable. Qu'est devenue la bibliothèque des abbés de Beaulieu ? Les ouvrages nombreux et rares qui la composaient ont été dispersés, et c'est à peine si l'on peut en retrouver quelques volumes dans la bibliothèque de Loches. Seul, le grand et magnifique clocher est toujours solide sur sa base ; mais s'il a échappé aux colères humaines, sa tête élevée a appelé la foudre qui, plusieurs fois, est venue le découronner. Il fallut descendre les assises supérieures qui menaçaient ruines. Grâce au ciel, nous sommes à une époque, où, revenus à la saine appréciation du beau, on sait réparer au lieu de détruire : des sommes importantes ont éte votées pour réparer ce magnifique échantillon de l'architecture religieuse au XIIe siècle, et, en ce moment, ces travaux de réparation sont en voie d'exécution.

En ce qui concerne la ville de Beaulieu, quelles ont été les conséquences de la Révolution ?

Indépendamment de l'église abbatiale, elle possédait autrefois trois autres édifices consacrés au culte : l'église de Saint-Pierre, située dans l'ancien *burgum*, et qui avait son grand et son petit cimetière; l'église de Saint-André, mentionnée dans un titre de 1390, et remarquable par ses piliers et ses voûtes en arceaux ; l'église de Saint-Laurent, qui n'était d'abord qu'une chapelle destinée à la confrérie du Saint-Sacrement, fondée probablement à la suite de l'hérésie de Béranger. De ces trois édifices, le premier a été vendu et presque entièrement démoli ; le chœur seul subsiste avec les peintures murales qui en font l'ornement ; le second est complétement détruit, et son emplacement sert de jardin à la cure actuelle ; le troisième a été conservé, grâce à la sollicitude de M. le marquis de Bridieu, député d'Indre-et-Loire, décédé dernièrement. Cet homme de bien s'est rendu acqué-

reur du monument, lorsqu'il allait tomber sous le marteau des démolisseurs.

Enfin, outre les paroisses, il y avait encore dans les faubourgs la chapelle de feu Colin le Maye, dont l'emplacement n'est plus connu ; celle de la Madelaine, près le moulin à draps ; celle de Bonne-Nouvelle et celle de Guigné, dans la rue de ce nom ; celle de Sainte-Barbe, dans la rue qui aboutissait à la route de Chatillon.

Les établissements civils consistaient en un Hôtel-Dieu, bâti rue des Péris, et qui existait encore, en 1624, sous le nom de Maison-Dieu ; une Maladrerie, institution commune dans le XIIIe siècle ; une poste royale, dans le faubourg Saint-Pierre ; une halle entourée de murs ; une boucherie et différentes écoles fondées par les religieux (Dufour).

La ville de Beaulieu possédait également un collége, et MM. les abbés payaient annuellement, pour l'entretien de deux régents, cent livres, somme considérable pour l'époque : Pasquier Bouvay, fondateur de l'hospice de Loches, suivit les cours de ce collége, et ne craignait pas de faire chaque jour la route de Beaulieu à Saint-Germain, bourg où il demeurait. Belleforest rapporte, dans sa Cosmographie de la France, que François Gruget, conseiller du roi, fit également ses études dans cet établissement.

Ysoré, prieur de l'église collégiale de Loches, établit un collége dans sa maison, située sur les ponts, et donna, en 1575, une somme d'argent qui devait servir à l'instruction des enfants des deux villes voisines. L'abbé de Beaulieu consentit à ce transfert, à la condition qu'il aurait comme devant la nomination du principal et des régents, ce qui lui fut accordé par acte signé de MM. les chanoines, maire, échevins et habitants de Loches. Ces derniers ayant voulu, en 1664, confier la direction de l'école aux Révérends pères Barnabites, les religieux de Beaulieu acquiescèrent à ce projet, sous la réserve de leurs droits. Par suite de transactions, ces derniers et MM. les chanoines jouissaient alternativement des honneurs et prééminences de ce collége. Cet état de choses dura jusqu'en 1734 : à cette époque, MM. les officiers du siége prétendirent, comme juges royaux, avoir le pre-

mier rang dans ces cérémonies et obtinrent un arrêt en ce sens.

Citons encore la maison des Viantaises, ordre de Saint-Augustin, fondée, en 1643, par Charles de Boursault, chevalier, seigneur et marquis de Viantais, Voire, le Bridoré et autres lieux, gentilhomme de la Chambre et maréchal des camps et armées de Sa Majesté, en faveur de ses deux filles : Catherine-Angélique et Renée-Thérèse. Outre les deux demoiselles de Boursault, les supérieures de l'établissement furent Marie-Louise de Menou de Charnizay, Françoise-Marguerite de Menou de Charnizay, et Madame de Limoges, religieuse Ursuline de l'île Bouchard, nommée en 1749. Ce couvent contenait cinquante ou soixante religieuses ou converses, et un pensionnat de vingt-cinq à trente jeunes filles.

Tous ces établissements civils et religieux qui contribuaient chacun pour leur part à la prospérité de Beaulieu, ont aujourd'hui disparu. Du couvent des Viantaises il ne reste plus qu'un très-bel enclos, qui appartient au département ; les autres édifices sont en ruine, ou n'ont dû leur conservation matérielle qu'à leur appropriation à des usages tout autres que ceux pour lequel ils avaient été construits. Le logis d'Agnès Sorel, devenu une caserne pour les troupes, dans le cours du XVIIe siècle, a été démoli en grande partie, et les portions conservées servent de magasins à tan ou à bois. La tour Chevaleau est louée à un journalier, et les salles basses de la Maladrerie préservent de la gelée les légumes qu'un jardinier a cultivés, pendant l'été, dans les anciens fossés de la ville.

En résumé, la Révolution a fait de Beaulieu un simple chef-lieu de commune, et administrativement elle lui a donné la dénomination exacte de la position qu'elle lui a faite : aussi le seul intérêt de la ville est-il actuellement dans ses ruines.

Il faut du reste rendre à l'habitant la justice qui lui est due : il est généralement plus actif, plus entreprenant, plus apte au commerce que le Lochois son voisin. Les jardiniers, ou locataires possesseurs de terres excellentes dans le val de l'Indre, récoltent des légumes justement renommés qu'ils ne craignent pas, malgré pluie, vents et frimats, de porter chaque semaine aux marchés de Ligueil, de Sainte-Maure et Bleré ; ils partent à trois heures du matin,

font huit lieues en six heures, vendent leurs produits et reviennent le soir pour recommencer la même corvée quelques jours après. Les tanneurs, assez nombreux, préparent des cuirs recherchés sur des marchés éloignés, tandis que l'ouvrier pétrit la motte, composée de détritus d'écorce, qui sera brûlée l'hiver prochain. Un grand nombre de bras sont employés aux usines à tan et à blé, qui doivent prendre un grand développement lors de la construction du chemin de fer de Tours à Montluçon, promis depuis si longtemps. Beaucoup d'habitants cultivent avec soin, qui sa terre, qui sa vigne : autrefois Beaulieu possédait une fabrique assez importante de drap, dit kalmouck ; elle n'existe plus depuis longtemps déjà ; seulement, comme souvenir de cet industrie, quelques habitants fabriquent encore, chez eux, ces gros draps bleus ou marrons qui servent à confectionner les habits des campagnards : notre siècle de lumière a remplacé cette industrie par une fabrique d'allumettes chimiques assez importante. Naguère une scierie mécanique, élevée à grands frais, promettait aux ouvriers des journées lucratives, mais l'entreprise n'a pas réussi, et les vastes bâtiments attendent une nouvelle destination.

Au point de vue physique, nous ne dirons rien des habitants de Beaulieu ; nous nous bornerons à transcrire une page des promenades dans la Touraine d'Alexis Monteil. Ces lignes élégantes et flatteuses termineront la partie historique de ce travail :

« En allant de Beaulieu à Loches, à droite et à gauche des » ponts, on voit de superbes prairies. Dans le printemps, c'est » une vaste nappe de fleurs : tout le reste de l'année, une » petite plaine, d'un niveau parfait, tendu d'un tapis de gazon » si doux, si frais, si uni, qu'il semble qu'on l'ait fait tondre aux » ciseaux. C'est là que dans les belles soirées se rend le beau » sexe de la ville ou des deux villes : beau, sans exagération, » sans flatterie, et pour les plus difficiles : les femmes ont la » blancheur de teint des Flamandes sans avoir leurs formes » épaisses. C'est un air de douceur tel que la figure semble » vous répondre du caractère. C'est la beauté embellie par la » bonté. »

DEUXIÈME PARTIE.

—

Archéologie.

—

CHAPITRE PREMIER.

L'ABBAYE.

I.

En débouchant de la rue de l'Abbaye sur la place où se trouve l'église de Beaulieu, le regard est de suite attiré par un magnifique clocher, qui se dresse majestueusement au-dessus des humbles maisons de la petite ville. Ainsi que l'ont constaté les membres du congrès archéologique de Loches, cette tour carrée, terminée par une pyramide octogone, « est un véritable chef-d'œuvre de » construction et de conception ; le profil en est majestueux, les » lignes admirables, les dispositions étonnantes, l'effet imposant ; » le caractère des sculptures ne permet pas de le rattacher au » XIe siècle, et tous les membres sont unanimes pour y recon- » naître une œuvre magistrale du XIIe siècle. »

Voici le système de décoration de cette tour : au-dessus d'un massif de maçonnerie, reposant lui-même sur de larges plaques à fleur de terre, d'une espèce de basalte, l'architecte a d'abord simulé deux immenses fenêtres à plein cintre, closes par la maçonnerie. Ce dessin architectural n'existe que du côté de l'entrée, les autres côtés étant noyés dans la construction. Au-dessus une série d'arcades aveugles court tout autour du monument, excepté du côté adossé à la nef de l'église ; ces arcades sont formées par d'élégantes colonnes, unies entre elles par la

retombée des pleins cintres; des corbeaux très-saillants, reliés entre eux par des gorges en retrait, terminent la décoration de cette partie de l'édifice.

Plus haut, chaque face comprend deux magnifiques fenêtres, largement conçues et richement décorées par une suite de moulures diversement étagées, reposant sur des colonnes en retrait les unes des autres. Ce mode de décoration, à une hauteur qui dépasse les toits de l'église, donne une grande élégance à l'ensemble du clocher; au-dessus une rangée de corbeaux entoure complétement la maçonnerie.

Sur la plate-forme de la tour carrée, se dressent huit petits clochetons, qui surmontent autant de petites fenêtres à plein cintre. Ces clochetons sont placés aux quatre angles de la tour, et aux points centraux des quatre faces; à ces huit points commencent les nervures, qui, partant à distances égales, viennent se confondre dans un bouton qui forme le sommet de la flèche, et sur lequel était assujettie la croix, qui autrefois dominait le clocher.

Le pignon occidental de l'église faisait suite à cette tour.

II.

De l'autre côté de ce pignon, se trouvait le clocher du saint sépulcre. Ce monument, dont nous ne connaissons pas maintenant le système architectural, avait été élevé par Foulques-Nerra, pour contenir un morceau de la pierre du tombeau de Notre-Seigneur, rapportée par lui d'un de ses voyages à Jérusalem. (Voir la partie de ce travail consacrée à l'histoire.) Au commencement du XVIIIe siècle, il menaçait ruine, et il fut abbattu en 1743, à la suite d'une enquête officielle, qui constata l'impossibilité de sa conservation. L'intérieur de cette tour devait finir en dôme, puisque D. Galland, à qui nous empruntons ces détails, rapporte que la construction avait été faite, *en ressemblance du Saint-Sépulcre de Jérusalem*. Or, il a pu voir l'édifice avant sa démolition : il est

fâcheux qu'on n'ait pas conservé les plans et les dessins de cette portion de l'église, ils auraient pu jeter un grand jour sur la question si agitée, dans ces derniers temps, de l'époque à laquelle remonte, en France, l'introduction de la vraie coupole.

III.

La nef de l'église de Foulques-Nerra se développait entre ces deux tours : un seul des murs formant les bas-côtés, existe encore, celui qui relie le grand clocher avec le chœur. A première vue, le visiteur reconnaît deux constructions distinctes dans cette muraille : il constate, d'abord, une première maçonnerie, composée de moëllons de grandeur moyenne et appareillés, séparés entre eux par un lit de mortier composé de chaux, de sable, de cailloux roulés et de fragments de charbon. Cet appareil de pierre existe des deux côtés de la muraille ; mais l'intérieur est composé d'un blocage solide, amas confus de silex, de pierre et de mortiers, qui, amalgamés et liés étroitement ensemble, forment un tout unique, composé de cent matériaux divers. Ainsi qu'à la tour carrée de Loches, les parements ont été enlevés en plusieurs endroits, mais la croûte intérieure est restée rigide, et défie la pioche, comme les ossements pétrifiés des gigantesques animaux antédiluviens, qu'aucun effort ne peut briser, si ce n'est par grandes masses. Cette muraille est belle par son aspect général, mais dénuée de tout ornement ; seulement au faîte, à l'endroit où commençait la toiture et les plafonds, cinq larges fenêtres d'une coupe hardie, versaient la lumière dans la nef. Leurs ouvertures très-élevées au-dessus du sol ne permettaient pas à un ennemi d'entrer facilement dans l'église.

Telle était la première construction dans toute sa simplicité et sa grandeur ; les traces de la seconde sont tout aussi évidentes.

IV.

A une époque indéterminée, la nef a été remaniée dans son ensemble, tous les archéologues sont d'accord sur ce point. Mais à quelle époque a eu lieu ce remaniement? A-t-il été fait d'un seul coup ou par parties? Telles sont les questions qui les divisent: pour nous qui avons entrepris l'histoire de l'abbaye de Beaulieu, il nous faut donner notre opinion, et malgré notre insuffisance nous la motiverons en toute liberté.

Après un examen attentif des ruines, nous pensons que tous les travaux postérieurs à l'unique consécration de 1010, ont eu pour but d'orner l'église austère du comte d'Anjou, et surtout de remplacer par des voûtes les anciens plafonds lambrissés, sans être obligé d'enlever la couverture de l'église, qui était intacte au moment où les travaux ont été entrepris.

Le fondateur venait de mourir : l'église existait dans son ensemble; mais les moines, en considérant les progrès faits par l'architecture, trouvèrent trop sévère la construction de Foulques-Nerra. La présence de ce dernier ne les gênait plus, et, riches et puissants dès cette époque, ils ne voulurent pas que leur église restât en arrière des progrès accomplis dans l'art de la décoration. Or, c'était le moment des grands travaux qui préparèrent le XIIe siècle; les édifices religieux étaient voûtés, des colonnades déjà habiles de formes et de reliefs, des sculptures bien comprises et bien rendues, ornaient les sanctuaires et leurs murailles : les religieux de Beaulieu décidèrent un remaniement général de leur église, mais sans toucher au gros œuvre et à la charpente.

V.

Ce programme étant donné, comment se tira l'architecte des difficultés que présentait son exécution?

Il divisa en trois parties la nef unique de l'église, et sépara les deux bas-côtés de la partie centrale, par deux rangées de colonnes destinées à soutenir la voûte du milieu ; le sommet de cette voûte principale devait arriver à la hauteur des anciens planchers. Les deux couloirs latéraux furent également voûtés : les retombées vinrent s'engager dans les anciens murs, et, pour compléter la décoration, des demi-colonnes furent dressées en face des piliers dont on vient de parler. Il est facile de constater que ces demi-colonnes ne sont que plaquées contre la muraille, et ne devaient pas aider beaucoup à la consolidation des voûtes. Comme ce travail intérieur avait eu pour effet de masquer les anciennes fenêtres, l'architecte en perça de nouvelles au-dessous des anciennes : il orna ces baies de colonnettes dans le même style que les colonnes soutenant les voûtes, en sorte que le caractère général de l'édifice se trouva changé, et cependant l'unité d'aspect continua de subsister.

VI.

Les travaux d'ornementation ne s'arrêtèrent pas là, et il est assez curieux de suivre leurs traces, dans les deux bras du transept et dans l'intertransept.

A l'origine, ces portions du monument étaient aussi lambrissées, seulement les plafonds de l'intertransept étaient bien plus élevés. Ceci n'a rien d'étonnant, car c'était là qu'était placé l'autel, sous la lanterne qui contenait une cloche sonnée par le desservant, aux endroits prescrits par la liturgie.

Cette surélévation n'est pas une hypothèse, mais une assertion reposant sur des faits matériels. Pour se rendre bien compte des dispositions de l'ancien édifice et des changements qui ont été plus tard opérés, il faut, par une petite tourelle qui se trouve à l'angle du transept oriental, du côté du chœur, gravir un escalier en colimaçon, monter sur une espèce de calotte en forme de four, recouvrant une chapelle située dans le transept, et arriver au-

dessus des voûtes de l'église par une fenêtre qui éclairait autrefois le dessous de l'édifice, et qui maintenant éclaire le dessus. Les murs sont bien conservés, et on peut voir des portions de grands arcs, sur lesquels étaient autrefois placés les planchers du transept.

Puis, si, gravissant une échelle, on arrive au-dessus de l'intertransept, on aperçoit deux belles et grandes fenêtres à plein cintre, placées, en face l'une de l'autre, dans les murs qui soutenaient la lanterne; de plus, jusqu'à une certaine hauteur, on distingue sur la pierre, des traces de peinture, indiquant que ces portions de mur devaient être vues de l'intérieur. Cette surélévation ne peut pas être évaluée à moins de six mètres.

Il faut encore noter que les quatre angles du transept étaient renforcés en dedans par des piliers plats, ou contre-forts, qui s'élevaient jusqu'au niveau des planchers.

Or, qu'a fait l'architecte, lorsqu'il fut appelé à exécuter les grands travaux de remaniement que nous avons signalés? Sans tenir compte des différences de niveau existant entre l'intertransept et les deux bras du transept, il a construit sur le tout des voûtes faisant suite à celles de la nef.

Il est résulté de cette opération :

1° Que les anciennes baies se sont trouvé ouvrir au-dessus des nouvelles voûtes, et qu'il a fallu percer, dans chaque pignon des transepts, deux nouvelles fenêtres identiques de forme et d'aspect à celles qui avaient été ouvertes dans la nef, ce qui conservait du reste l'unité d'ornementation.

2° Les quatre contreforts plats furent noyés, à une certaine hauteur, dans la maçonnerie des voûtes : on les voit en effet finir en sifflet, à l'endroit où ils rencontrent la nouvelle construction.

3° Les murs peints de l'intertransept ont été complétement cachés par les voûtes, et cette décoration devint tout à fait inutile.

VII.

Par ces travaux, la physionomie générale de l'église se trouvait complétement modifiée et le but de l'architecte était rempli à l'intérieur.

Mais cela n'a pas suffi aux moines, et ils ont voulu également orner l'extérieur du monument. Il est facile de s'en convaincre en examinant les bras du transept ; de chaque côté, en effet, il existait deux fenêtres à plein cintre, sans ornement, dans le style de la première construction. Entre ces deux fenêtres, on en a simulé une troisième, dont le cintre repose sur des colonnettes à chapiteaux sculptés, rappelant par la forme générale, mais en plus petit, celles de la seconde construction que nous avons décrites. Or, cette troisième baie est uniquement un travail d'ornementation, puisqu'elle est aveugle !

Faut-il ajouter encore, que même les fenêtres du transept ont été ornées, autant que faire se pouvait : voici comment. Lors de leur édification, les pierres formant tant la voûte du cintre que les bases sur lesquelles ces cintres retombaient, n'avaient pas été choisies d'une hauteur et d'une largeur égales, en sorte que les joints, placés à des distances différentes, ne présentaient pas à l'œil cette régularité qui est une véritable décoration. Plus tard, on a fait de faux joints, en creusant symétriquement les pierres, et en introduisant dans ces creux des mortiers, dont la présence trompait l'œil à distance, et le flattait en même temps, en simulant un appareil régulier.

VIII.

Avant d'aller plus loin, il est utile de consigner ici une simple observation.

Dans les travaux de remaniement et de décoration que nous

venons de décrire, l'architecture n'a pas été modifiée seule; tout est différent : le mode de construction, la coupe des pierres, la pose des matériaux, les mortiers n'ont plus leur aspect significatif et les joints ont perdu leur épaisseur.

Ainsi, non-seulement l'architecte a été changé, mais aussi les maçons et les manœuvres qui ont exécuté ses plans. Or, si un architecte peut, à la même époque, varier l'aspect d'un monument, il n'en est pas de même dans les ateliers de travail mécanique : les modes de construction ne changent pas dans un jour, et les traditions ne se perdent que progressivement. Si, à notre époque, les palais, les gares de chemin de fer, les viaducs immenses varient de forme à l'infini, les pierres dont ces monuments se composent sont universellement taillées, placées et consolidées de la même manière.

Nous avons voulu seulement constater un fait, dont nous tirerons plus loin les conséquences.

IX.

Après avoir examiné l'ancienne nef et le transept, il nous reste à parler du chœur et des absides.

Cette portion de l'église est complétement en ruine : après l'incendie de 1412, les religieux ont reconstruit le chœur tel qu'il existe aujourd'hui, abandonnant le déambulatoire et les trois absides qui complétaient l'édifice. Les débris de ces anciennes constructions se voient encore aujourd'hui, en pénétrant dans un jardin qui dépend de la cure. Voici ce qu'a écrit à cet égard M. le rapporteur de l'excursion archéologique faite à Beaulieu par les membres du congrès de 1869 :

« Le congrès se transporte ensuite au chevet de l'église, et y » observe, en dehors de l'abside actuelle, les ruines de l'abside » primitive. Le chœur se développait avec ampleur, comme à » Preuilly, entouré d'un déambulatoire, et couronné par trois » chapelles absidiales rayonnantes, sans compter les deux

» absidioles du transept : deux des chapelles rayonnantes exis-
» tent encore, et les œuvres de la troisième se reconnaissent
» sans peine. Il est impossible, en considérant attentivement
» le caractère et la liaison des maçonneries, et la continuité
» d'un cordon en damier qui orne cette partie de l'édifice, de ne
» pas y voir les débris de la première église du comte d'Anjou,
» celle qui fut consacrée en 1010. Les fondations de l'enceinte
» du chœur sont apparentes et permettent de reconstruire en
» plan le chevet de l'édifice.

» M. l'abbé Chevalier fait remarquer l'intérêt capital qui s'at-
» tache à la constatation de ce fait. Dès le commencement
» du XIe siècle, à Beaulieu, comme à Preuilly, comme à Saint-
» Martin de Tours, le plan de nos églises avait déjà subi une évo-
» lution extrêmement remarquable, où nous trouvons le germe
» fécond de nos églises ogivales. Un chœur central enveloppé
» d'un déambulatoire et couronné par une série de chapelles,
» conception majeure, et qui nous montre que l'art n'avait pas
» été stationnaire comme on le croit communément dans le cours
» du Xe siècle. Ce fait constaté en Touraine, en trois points
» différents, vient donc à l'appui de la thèse soutenue par
» M. l'abbé Chevalier sur le mouvement architectural de notre
» province au Xe siècle, et l'on devra se demander si cette
» remarquable évolution du style latin n'a pas exercé une
» influence prépondérante sur le développement du style Ro-
» man secondaire dans les provinces voisines. »

X.

Nous avons cité avec intention ces lignes écrites par l'un des plus éminents esprits de notre province, par ce qu'elles indiquent bien l'opinion d'une partie des archéologues qui se sont spécialement occupés de l'architecture religieuse au XIe siècle. Elles expriment d'autant mieux le système, que l'écrivain en a été le zélé propagateur et un peu le père. Les partisans de cette

opinion prétendent que dès le siècle précédent (xe), un mouvement considérable s'est produit dans le système de construction des édifices religieux, en sorte que, dès cette époque, les églises contenaient en germe tous les éléments des grandes basiliques de la belle architecture Romane, tant comme plan que comme détails : ils admettent les églises de Beaulieu, Preuilly, etc..., comme types des édifices de l'an 1000, et estiment que dès l'instant qu'elles ont été fondées à cette époque, elles ont été élevées d'un seul bloc, dans l'état où nous les voyons aujourd'hui, soit conservées, soit en ruines ; ils nient les obstacles qui ont pu résulter de l'approche de l'an 1000, annoncé comme devant être la fin du monde ; ils nient les craintes qui ont agité les populations à cette époque, et le détachement des choses terrestres qui a dû être la conséquence de ces terreurs. Spécialement, en ce qui concerne l'église de Beaulieu, ils pensent qu'après l'ouragan qui a enlevé la toiture et une portion du pignon le jour de la consécration de l'an 1010, un nouvel architecte, abandonnant le style et le caractère monumental de l'édifice à peine achevé, a de suite conçu un nouveau plan, et fait subir à l'église un remaniement total. Ces modifications auraient été terminées en 1012, époque d'une seconde consécration, en sorte que, disent les partisans de ce système, ce fait démontre que, dès le commencement du xie siècle, on construisait de vastes édifices avec nefs, bas-côtés, transepts, chœur déambulatoire et absidioles rayonnantes.

Dans le second système, au contraire, on conserve la tradition des terreurs de l'an 1000 si souvent exprimées par les chroniqueurs de l'époque : on admet que ces craintes ont eu pour effet d'appeler à Dieu les pensées de l'homme, et par suite de l'exciter à la fondation d'œuvres pieuses et à l'édification de monuments religieux, en expiation des crimes commis et en prévision de la grande échéance prochaine ; mais on observe que par le fait même des circonstances qui les ont fait construire, ces édifices brillaient plus par la quantité que par la qualité. Après l'an 1000 seulement, comme en résumé l'élan religieux avait produit ses fruits, et qu'une foule de communautés religieuses s'étaient installées dans les monastères fondés

antérieurement, on s'occupa de consolider, agrandir et orner les constructions qui existaient dès cette époque, et, souvent même, on éleva de nouveaux édifices, en encastrant quelques parties de l'ancien monument dans le nouveau. Tout le siècle s'écoula dans ces essais et ces études, les architectes donnant chaque jour plus de grandeur et de légèreté aux édifices, les sculpteurs perfectionnant leurs procédés d'ornementation, et on arriva ainsi graduellement aux magnifiques monuments du XIIe siècle. Sans doute il y eut des exceptions : quelques basiliques très-importantes peuvent dater réellement du commencement du XIe siècle, mais cette exception ne peut s'étendre que bien rarement aux églises de moindre importance, notamment à celles construites pour les besoins d'une communauté religieuse. Spécialement, en ce qui concerne l'église de Beaulieu, les ravages de l'ouragan de 1010, qui étaient loin d'être aussi importants qu'on l'a pensé, furent seulement réparés immédiatement, et ce fut plus tard, vers le milieu du siècle, que les religieux firent d'importantes modifications à leur église.

XI.

Nous sommes partisans de ce second système, parce que les faits qu'il nous a été donné de recueillir ne nous permettent pas d'attribuer aux monuments religieux du commencement du XIe siècle, *en Touraine*, le caractère qu'on leur attribue. Il nous serait doux de pouvoir constater ce grand mouvement architectural, ayant son point de départ dans notre pays au Xe siècle, et allant rayonner dans les provinces voisines, mais les faits parlent plus haut que notre patriotisme. Nous ne prétendons pas soutenir qu'au commencement du XIe siècle, il n'existait pas d'églises avec nef, bas-côtés, transept, chœur, déambulatoire et absides rayonnantes. Il en existait certainement dans les provinces voisines: nous citerons notamment Saint-Hilaire de Poitiers, Notre-Dame-du-Port à Clermont, et Saint-Pierre-la-Couture du Mans,

bâti, en 996, en petit appareil, avec fenêtres et archivoltes imbriquées. Mais cette énumération nous porterait à conclure que le grand mouvement architectural dont on vient de parler, s'est manifesté dans l'Anjou. le Poitou et le Limousin ; que cette renaissance s'est étendue peu à peu, comme les cercles produits par la pierre que l'on jette dans l'eau. La Touraine, voisine de ces trois grands centres, ressentit, mais plus tard, le contre-coup de cette rénovation architecturale, et il semblerait que le caractère de ses monuments porte les traces des influences diverses qui ont présidé à leurs constructions.

En ce qui concerne l'église de Beaulieu, les archéologues qui attribuent au commencement du XIe siècle le monument tout entier, supposent qu'après l'accident arrivé en 1010, un nouvel architecte se mit immédiatement à l'œuvre, et qu'alors les travaux étant terminés, en 1012, il y eut une seconde consécration. Cette seconde consécration est nécessaire pour démontrer que le tout est bien de la même époque. Or nous avons prouvé qu'il n'y a eu qu'une seule dédicace. (Voir la partie historique de ce travail.)

Ensuite comment accepter leur raisonnement, qui, au fond, est celui-ci :

Par suite d'un ouragan, le toit de l'église fut enlevé....., donc un nouvel architecte est survenu, mandé en toute hâte par le comte d'Anjou, lequel, dans le but de réparer le toit... a dressé les colonnes, séparé en trois la nef unique, voûté le tout ainsi que le transept et l'intertransept, fait des sculptures là où il n'y en avait pas, noyé des piliers qui existaient, ouvert des fenêtres dans les murs et aveuglé d'autres baies par les voûtes établies, dénaturé l'édifice, changé les modes de construction, la nature des mortiers, l'apparence des joints, la pose des pierres !..... Est-ce possible, même en admettant que le premier architecte était un ignorant, qui faisait peu d'honneur au fondateur de l'abbaye, un fameux *bâtisseur* cependant, ainsi qu'il l'a prouvé dans maintes et maintes circonstances ?

Pour admettre un fait si anormal, il faudrait des preuves convaincantes : où sont-elles ? Quel est l'historien qui constate

dans ses ouvrages la reconstruction de l'église de Beaulieu au lendemain de sa fondation? Et cependant la fondation de l'abbaye, les incidents qui l'ont suivie, les démêlés entre le fondateur et l'archevêque de Tours, l'envoi d'un légat du pape pour consacrer l'église, la tempête qui s'est élevée le jour de la dédicace, l'impression produite par cet événement sur les populations, tout a été raconté par les chroniqueurs; mais aucun n'a parlé de travaux considérables, équivalant presque à une seconde construction, entrepris par le comte d'Anjou, immédiatement après l'ouragan de 1010!..... Foulques Nerra, disent-ils, fit réparer les dommages causés par la tempête..... voilà tout; et D. Galland, l'historien de l'abbaye, après avoir examiné toutes les pièces authentiques composant le cartulaire de Beaulieu, n'en dit pas davantage (1).

---

(1) Voici le seul passage du manuscrit de D. Galland, ayant trait à une seconde consécration de l'église : il se trouve au chapitre qui relate les bulles accordées à l'abbaye par les Souverains Pontifes :

— « Bulle du pape Urbain II, datée du 30 mars 1097, indiction IV, et de son pontificat le neuvième, avec sceaux en plomb. Il confirme tous les biens et droits que le comte Foulques et son fils Geoffroy Martel avaient donné à l'abbaye de Beaulieu, et enjoint aux archevêques de Tours d'ordonner les religieux de cette abbaye, et *de consacrer* leur église, sans faire difficulté.

» Cette bulle fut donnée sous l'abbé Bertrand : il *paraît*, ajoute D. Galland, que cet abbé demandait au Pape que l'archevêque de Tours fît la dédicace de son église, qui avait été réparée presqu'à neuf par le fondateur, après le désastre arrivé le jour de la dédicace, l'an 1010. »

Le fait de la reconstruction de l'église est exact, mais sa date est hypothétique, et D. Galland, qui n'était pas archéologue, attribue cette reconstruction à Foulques Nerra, par ouï dire (il paraît), et sans attacher d'importance au fait qu'il avance.

Mais ce qui est certain, c'est que en 1097 l'abbé Bertrand demanda et obtint une bulle, pour consacrer l'église une seconde fois.

Or, si Foulques Nerra avait reconstruit l'édifice de son vivant, comment admettre que les abbés aient attendu *cinquante années*, pour demander au Saint-Siége une nouvelle consécration? N'est-il pas évident, au contraire, qu'en 1037, les travaux faits à l'église venant d'être terminés, l'édifice parut tellement dénaturé, que les moines crurent à l'utilité d'une nouvelle dédicace, et sollicitèrent à cet effet une bulle du Souverain Pontife.

En marge de son manuscrit, D. Galland ajoute :

« On ne voit aucun titre, ni chronologie qui prouve que cette église ait été consacrée *une seconde fois*. »

Que devient alors l'opinion de ceux qui prétendent qu'une seconde consécration a eu lieu dès l'année 1012?

Tout autre est le raisonnement des partisans du second système, raisonnement que nous allons indiquer en quelques mots :

L'église de Beaulieu a été construite entre 1007 et 1010. De cette première construction il reste des portions importantes, notamment toute la muraille de la nef, du côté nord-ouest. Ce fait est incontestable et incontesté par tous les archéologues. Donc ces portions doivent être le type de l'architecture religieuse en Touraine au commencement du XIe siècle.

Ces débris offrent des caractères spéciaux très-accentués, et par suite faciles à reconnaître au premier coup d'œil.

Or, mélangées à ces constructions, dont la date est certaine, se trouvent d'autres parties du même monument complétement différentes à tous les points de vue..... Donc ces parties ne sont pas de la même époque que les premières. C'est à ceux qui veulent rattacher aux mêmes années tout l'ensemble du monument, à faire la preuve de ce qu'ils avancent..... Cette preuve est à faire, et, jusqu'à ce qu'elle soit administrée, il faut dire que l'édifice construit par le comte d'Anjou était dans le style et dans le caractère de la muraille nord-ouest.

L. ARCHAMBAULT.

(*La suite prochainement.*)

LA PROCESSION DE L'ASCENSION

A LA CATHÉDRALE D'ANGERS.

L'usage s'est maintenu jusqu'à nos jours, à la cathédrale d'Angers, de faire processionnellement, non plus le *tour de la Cité*, mais simplement le tour de la cathédrale, le jour de l'Ascension, après la petite heure de Tierce et avant la grand'messe.

La Sacrée Congrégation des Rites, qui, par concession bienveillante, a laissé subsister nos processions d'autrefois, le dimanche, avant l'aspersion, comme à Saint-Jean de Latran (1), avait déjà posé en principe, dans un décret mémorable, qu'elle n'entendait pas faire disparaître des rites diocésains les coutumes *anciennes* et *louables* (2).

Or, tel est le cas de l'usage en question, que j'ai retrouvé également dans le diocèse de Poitiers, où il a été supprimé sous prétexte de *romain pur*. L'histoire en main, je montrerai la haute antiquité de ce rit particulier, et, avec un des liturgistes les plus autorisés du moyen-âge, je décrirai sa signification symbolique.

Mais, auparavant, qu'il me soit permis de faire voir quelle

---

(1) On y chante les Litanies des Saints. — V. mon *Année liturgique à Rome*, 5e édition, p. 10.

(2) « Consuetudo antiqua ac Cœremoniali conformis servanda ; prout etiam consuetudines quæ laudabiles et antiquæ sunt, quas proinde Cœremoniale episcoporum non tollit ; quæ nequeunt ab episcopo tolli et abrogari ; ita etiam consuetudines particularium ecclesiarum, quæ non repugnant ritibus, sed potius circa modum versantur, servandæ sunt. » (*Gardellini, Decreta authentica Congr. S. Rit.*, tome IV, p. 262.)

pompe accompagnait et relevait la procession de la cathédrale au siècle dernier.

I.

« Après Tierce, pendant qu'on fait au chœur l'aspersion de l'eau bénîte, deux maires-chapelains, en aubes et étoles blanches, ayant les birettes et les mitaines, précédez du porte-bénitier en chappe, de deux acolythes et de deux diacres portant les croix, de deux soû-diacres portant les textes, d'un chapelain portant la croix quarrée, tous en dalmatiques et tuniques de même couleur, de deux thuriféraires, du curé de Saint-Evroul, du garde-reliques, des curéz de Saint-Aignan et de Sainte-Croix, aussi en aubes et étoles blanches, et de deux autres acolythes aussi en tuniques, sortent de la sacristie portant la châsse de Saint-Serené (1) sur leurs épaules, vont au sanctuaire, et la mettent sur l'autel comme au jour de Saint-Marc, descendent au bas des marches, font génuflexion, et sont debout au milieu des autres officiers jusqu'au départ de la procession.

» Après l'Oraison de l'aspersion, le chantre et les ailes entonnent le Répons de la procession.

» On la fait autour de la cité, les officiers qui sont à l'autel partent dans le même ordre qu'au jour de Saint-Marc, le chantre portant le bâton, précédé de ses assistants, marche après la relique, et tout le clergé le suit ; les maires-chapelains portent la relique jusqu'à la Porte-Angevine, le curé de Saint-Evroul et le garde-reliques jusqu'à l'ancienne porte de l'église Sainte-Croix, les curés de Saint-Aignan et de Sainte-Croix jusqu'à la Porte de la Vieille-Charte : les maires-chapelains la portent ensuite jusqu'à l'église cathédrale. Ils s'arrêtent à la porte de la nef de l'église, du côté gauche, avec les autres qui ont porté la relique, le chapelain qui a porté la croix quarrée et les deux

(1) Saint Séréné était spécialement invoqué pour obtenir la *sérénité* du temps, fort nécessaire à cette époque de l'année pour la conservation et l'accroissement des fruits de la terre.

acolythes ; ils élèvent la châsse de saint Serené. le clergé passe par dessous (1), et la touche de la main en passant : les deux thuriféraires, les acolythes qui accompagnent la croix vont à la sacristie, et reviennent pour la station avec le corbelier.

» On s'arrête à la nef pour la station qui se fait à la manière accoutumée ; un corbelier va à la sacristie, prend une chappe et la relique, retourne dans la nef, s'arrête vis-à-vis le banc, et la présente à baiser suivant l'usage.

» Après que le chantre a entonné l'antienne du retour au chœur, les maires-chapelains portant la châsse passent au milieu du clergé et s'en vont à la sacristie.

» Le clergé rentre au chœur ; les acolythes qui étaient auprès de la croix vont se placer au haut du chœur ; on chante *Accendite faces.....*

» Si, à cause de la pluie, on ne peut faire la procession autour de la cité, on la fait autour des cloîtres (2), et, ensuite, les maires-chapelains portant la châsse descendent au bas de la nef, sortent par la grande porte du côté de la chapelle de la galerie, et se placent à l'autre côté de la porte, et observent ce qui est marqué ci-dessus.

» Le chœur les suit, et après qu'il a passé par le même côté de la porte, il rentre dans l'église, passant par dessous la châsse, et se place à la nef pour la station (3). »

---

(1) Les tombeaux des saints, presque toujours en pierre, dans les églises du moyen-âge, étaient généralement élevés sur des piliers, pour qu'on pût *passer par dessous*, ce qui se pratique encore à Poitiers, au tombeau de sainte Radégonde, reine de France. J'ai observé un rit analogue à Rome, où le pape, les cardinaux et tous ceux qui tiennent aux anciennes traditions, se mettent la tête sous le pied de la statue de bronze de saint Pierre, après l'avoir baisé. Rien n'atteste mieux l'humble confiance et la soumission absolue du fidèle qui prie.

(2) Les cloîtres sont devenus rares dans le voisinage des églises et des cathédrales. Pourtant ils ont, en certaines circonstances, une utilité pratique que constate, fort à propos, pour leur conservation, l'ancien *Cérémonial d'Angers*.

(3) *Cérémonial de l'église d'Angers*. Châteaugontier, 1731, p. 308-311.

II.

Saint Grégoire de Tours nous fournit la plus ancienne mention de cette procession, lorsqu'il parle d'un prêtre qui, au VIe siècle, allait en chantant, suivi de la foule, de son église à la basilique de Saint-Martin. « Die autem beato, quo Dominus ad cœlos post redemptum hominem ascendit gloriosus, cum sacerdos de ecclesia ad basilicam psallendo procederet, irruit super synagogam Judæorum multitudo tota sequentium. » (*Historia Francorum*, lib. V, cap. XI.)

« Honoré d'Autun (lib. III) et Rupert (lib. X) parlent de la procession solennelle de ce jour, et disent que c'est pour représenter le retour de Jésus-Christ vers son Père, et que le clergé avec les Saints dont on porte les reliques, vont au-devant pour l'accompagner dans son triomphe. » (*La Liturgie ancienne et moderne*, Paris, 1752, page 592.)

Guillaume Durand, évêque de Mende, au XIIIe siècle, est encore plus explicite dans son *Rational des divins offices*, liv. VI, ch. de l'*Ascension* : « In festo Ascensionis Domini quod celebratur die quadragesima post Pasca, quia Christus die quadragesima post resurrectionem cœlos ascendit, fit processio solemnis. Præcepit enim discipulis suis ut precederent in montem Oliveti ut viderent ipsum ascendere, et fecerunt ei processionem, et ipse elevatis manibus ferebatur in cœlum.... Hæc processio significat ascensum de virtute in virtutem et cantatur responsorium de Ascensione ut invitemur ad ascendendum post Dominum. De Bethania autem, quæ interpretatur *obedientia*, de qua eduxit apostolos, ascendit Dominus, per quod significatur quod sine obedientia nullus potest ascendere in cœlum. Unde quidem cantant in processione responsoria pertinentia ad ipsam eductionem, ut *eduxit Dominus*. Quod vero ascendit de monte Oliveti, significat quod per opera misericordiæ oportet nos ascendere. Cum igitur hac die processionem rationabiliter agamus, nihilominus et hoc rationabilius est quod non celebretur antequam

tertia dicatur, sed, ea cantata, licet in die Pasce et ceteris dominicis aliter fiat.... Facta processione, cantatur antiphona *O rex gloriæ*, propter illud : *Non vos relinquam orphanos.* »

Voici la rubrique du *Sacerdotale Romanum* d'Albert de Castello, imprimé à Venise, en 1520 et 1560 (1) : « In festo Ascensionis Domini fit processio in aliquibus ecclesiis circa ecclesiam vel plateam ipsius. » Elle suivait Tierce ; l'on y chantait des hymnes de la fête, et, à la rentrée au chœur, l'antienne de Magnificat *O rex gloriæ.*

Au XVIIIe siècle, Dom Claude de Vert se fourvoie, selon son habitude, dans l'explication de cette procession que Lebrun-Desmarettes se contente de constater à Rouen et à Vienne.

» Sans doute, dit le célèbre cluniste, que la longue et extraordinaire procession qui se fait ce jour-là même, en plusieurs églises, a sa raison et son fondement dans ces paroles de l'Evangile qui se lit à la Messe : *Euntes in mundum universum.... illi autem profecti prædicaverunt ubique.* » (Dom Claude de Vert, *Explication simple, littérale et historique des cérémonies de l'Eglise*, Paris, 1708, tome II, ch. I.)

Le même auteur, trésorier de l'abbaye de Cluny, nous révèle à cette procession l'existence d'un usage singulier qu'il a constaté à Clermont. Voici textuellement le passage où il en est question, et qui expliquerait peut-être le curieux oliphant du musée d'Angers, qui appartint jadis à la cathédrale :

« .... Et peut-être même que la cérémonie qui se pratique à Clermont en Auvergne, de porter à cette procession (de l'Ascension) le cornet d'yvoire, qui sert de cloche et de *signal* pendant la semaine sainte, est amenée là par ces autres paroles *sequentibus signis* » (t. II, p. 55-56.)

« A Saint-Maurice de Vienne, la procession se terminait par un petit *drame* qui ne manque pas d'analogie avec celui des

(1) Je me sers pour cette citation d'un exemplaire de la seconde édition que M. l'abbé Maugin a trouvé à Angers en 1847, et qui provient de l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Nicolas.

trois Maries. Le jour de l'Ascension, après Tierce, le clergé étant en chappe avec l'archevêque ou (en son absence) avec l'abbé de Saint-Pierre, on faisait une procession où l'on portait toutes les châsses des saints..... Alors (à son retour dans la nef), les chantres ayant le dos tourné au sépulcre, disaient : *Quem quæritis*. Deux ou trois chanoines répondaient : *Christum qui surrexit*. Les chantres : *Jam ascendit*. Les chanoines : *Alleluia*. Pendant qu'on le chantait, la procession rentrait dans le chœur.... (*Voyages liturgiques de France*, par le sieur de Moléon, Paris, 1718, page 31.)

Enfin, à Rome, chaque année, à la suite de la chapelle tenue par le pape à Saint-Jean de Latran, la prélature, le Sacré-Collége et le Saint Père s'acheminent processionnellement, et en silence, vers la tribune de la façade : c'est de cette hauteur, à l'orient, en face de la campagne romaine, et à l'heure de midi, au son des cloches et des trompettes (1), que le pape, debout, lève les mains au ciel, les abaisse pour bénir la foule pieusement agenouillée, puis se retire porté sur les épaules de douze palefreniers de son palais. Ainsi se réalisent et s'accomplissent à la lettre les textes de l'Evangile et de la liturgie : *Eduxit autem eos foras in Bethaniam : et elevatis manibus suis benedixit eis.* (Saint Luc, XXIV, 50.) — *Ascendit Deus in jubilatione et Dominus in voce tubæ.* (Graduel de la messe.) — *Ascendit super cœlos cœlorum ad orientem.* (Communion de la messe.) — *Recessit ab eis et ferebatur in cœlum.* (Saint Luc, *Ibid.*)

Alors, après ce spectacle qui n'a pas ailleurs son égal en majesté et en signification, chacun regagne Rome dont on est éloigné, regardant toujours à la tribune d'où partait la bénédiction, et le cœur joyeux, à l'exemple des apôtres. *Et ipsi adorantes, regressi sunt in Jerusalem cum gaudio magno.* (Saint Luc, XXIV, 52.)

---

(1) Notre Seigneur monta au ciel à la neuvième heure du jour. (V. mon *Année liturgique à Rome*, p. 124.)

III.

La procession de l'Ascension ainsi, expliquée et justifiée, doit donc nous tenir à cœur, commme un des vestiges les plus imposants et les plus précieux de notre ancienne liturgie romano-gallicane. Quoiqu'elle soit extra-liturgique, puisque le rit romain ne la prescrit pas, sans toutefois la condamner, nous désirons vivement qu'elle soit conservée, parce qu'elle a pour la recommander au respect des fidèles, son antiquité reculée et sa tradition symbolique pendant le long cours des siècles.

X. BARBIER DE MONTAULT,
Camérier de Sa Sainteté.

FASCICULE

DE

DOCUMENTS ANGEVINS

1030-1720.

---

15. — CANTON DE SEICHES.

1452 et 1482. — Inventaires et prisées du bétail de la métairie de Gouezé, près Chaloché, appartenant au chapitre de Saint-Laud d'Angers (1).

Bestes Aumailles de Goezé, bailliées à Blazin, fermier.

Le xve jour de décembre MCCCCLII, a esté trouvé en la métaerie de Goezé les bestes aumailles qui s'ensuyvent, c'est assavoir :

Trois beufz, [dont] ung noir et ung fauve ;

Item. une mère vache véellée de deux veaulx, l'une femelle de l'an MCCCCLI, et l'autre masle qui est de ceste année MCCCCLII.

Item, une autre génisse de ladicte année MCCCCLI.

Le tout prisé, par Jehan Trotais et autres, la somme de XII livres X sols.

Item, de brebiz y a esté trouvé le nombre qui s'ensuit, c'est à savoir : ung grant belin, blanc et viouz; deux moutons de deux années ; huit mères ouailles ; deux agnelles d'antan et cinq aigneaulx de ceste derrenière année, c'est assavoir du derrenier temps que aigneaux naissent, comme de janvier et de fevrier derreniers passés.

Item, y a aussi esté trouvé deux gorins de ceste présente année, prisez XV sols.

Item, une chièvre blanche, non prisée, demourant ou dit lieu.

Toutes lesquelles bestes aumailles, brebis, pourceaux et chièvre dessusd. ont esté bailliées à Blazin de l'Erable (2), qui a prins ladicte

métairie de Goezé à ferme, aveques la chapelle Saint-Lo, jusques à sept ans et sept cueillettes commençant le jour de la Toussaint derrenier passé, comme appert par l'obligation dudit Blazin sur ce faicte.

Autre inventoire du bestail que Jehan Bourdin, naguères fermier, à rendu à messrs le VIIe *jour de septembre, l'an mil* CCCCLXXX *et deux, qui est en la mestayrie de Goezé.*

Et premier deux beufs de harnois (3), en peil blanchaz ;

Item, ung thoreau en peil brun blanchart soubz le ventre, de deux ans venant à trois ;

Item, deux thorins en pail rouge, venans à deux ans ;

Item, deux mères vaches, véellées de chascun son veau, l'un masle et l'autre femelle, tous deux rouges.

Toutes lesquelles bestes dessusdictes ont esté appréciées valoir, mises à pris par Pierres Sohier, Jaquin Doubler mestaier, et Louys Guilloteau, à la somme de quinze livres tournois ; et baillées audit missire Guillaume [Berault, prestre, fermier de la Chappelle Saint-Lô] pour la dicte mestairie, XV livres.

Item, trois gorins et la moitié d'un aultre, dont en apartient au mestaier l'autre moitié, prisez par les dessusdiz à XII sols VI deniers la pièce, qui est en somme LXIIJ s. IX d.

Item, ung belin.

Item, deux moutons de deux ans.

Item, VIII mères ouailles.

Item, deux aignelles d'antan.

Item, cinq aigneaux de ceste année, que ledit Bourdin a lessés audit Bérault.

Tout le bestial dessusdit a esté lessé à missire Guillaume Bérault, pour la mestairie de Goeze, par mesdits srs maistres Jehan Breslay et Jehan Geelin, chanoines de ladicte église, ledit VIIe jour de septembre, l'an dessusdit.

P. DUTOUR.

(1) Archives de Maine-et-Loire, Actes capitulaires de Saint-Laud, vol. I, fol. 61 vo et 143 vo.

(2) Située, paroisse de la Chapelle Saint-Laud.

Elle fut cédée, par voie d'échange, au seigneur de Durtal, le 29 décembre 1580.

(3) Un procès-verbal d'estimation de bestiaux, fait en l'année 1548 et conservé dans l'étude de Me Plaçais, notaire à Angers, parmi les minutes de Jean Lemesle, nous donne les prix suivants :

« Huit bœufs de harnais, 64 livres ; — trois mères vaches et une vache vêlée

de deux ans, 20 l.; — deux vaches et une genisse de deux ans, 15 l.; — une vache qui a eu un veau, 3 l.; — un taurillon, 2 l. 10 sols; — deux veaux d'une année, 5 l.; — deux veaux de cette année, 2 l. 10 s.; — deux veaux, 2 l.; — deux petits veaux, 2 l. 15 s.; — Vingt deux ouailles, à 10 s. la pièce, 11 l.; — deux truies et quatre petits pourceaux, 5 l. 10 s.; — troupe de six petits pourceaux, 8 l. »

ARRONDISSEMENT DE CHOLET.

16. — CANTON DE BEAUPRÉAU.

1559, 3 septembre. — Lettre de Charles de Bourbon-Montpensier, prince de la Roche-sur-Yon et duc de Beaupreau, à la duchesse de Nevers, pour lui donner des nouvelles de la cour (1).

A madame ma cousine madame la duchesse de Nevers (2).

Madame, ayant trouvé Monsieur le cardinal vostre frère (3) qui dépeschoit par devers vous ce porteur, j'ay bien voullu vous escripre par luy ce mot de lettre pour vous dire des nouvelles de ceste compaignye, où le roy de Navarre (4) est arrivé en fort bonne senté; il n'a pas encore mandé la royne sa femme, n'estant pas bien assuré s'il l'yra bien tost trouver. Au reste, Madame, je vouldrois que vous peussiez voir les biaulx jeux qui se jouent icy à veue d'œil, vous asseurant que je vous estime bienheureuse de ne vous y trouver. Le sacre (5) est retardé jusques au XVIJe de ce moys. Je pense que le roy de Navarre s'en ira incontinant après, sans faire le voyage de Lorraine, où le Roy s'acheminera après ledict sacre pour conduyre madame sa seur (6) en son mesnaige; et dict on que de là partira la royne d'Espaigne pour aller trouver le roy son mary (7). Quant à moy, je partiray le plustost que je pourray de ceste court et m'en iray chés moy, attendant qu'ilz me comandent d'aller en Espaigne (8) ou bien de demourer. Si est ce que je vous puis bien asseurer, Madame, que, voyant ce que je voys, je serois beaucoup plus aise de leur faire service de loing que de près. Qui est l'endroict où, après avoir presenté mes humbles recomandations a vos bonnes graces, prieray Dieu vous donner issy, Madame, en parfaicte senté très-heureuse et très-longue vye.

De Ville Costrets, le IIJe de septembre.

Vostre bien humble cousin à vous obéyr,

CHARLES DE BOURBON.

Il vous plaira bien, Madame, que Monsieur vostre mary tienne en cest endroict mes bien humbles recommandations à sa bonne grace.

(1) Original, Bibliothèque Nationale, mss. Béthune, n° 8655.

(2) Marguerite de Bourbon-Vendôme, femme de François de Clèves, premier duc de Nevers.

(3) Charles de Bourbon, proclamé roi par les Ligueurs, sous le nom de Charles X, après la mort de Henri III.

(4) Antoine de Bourbon, leur frère, roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret.

(5) De François II, roi de France, qui avait succédé à son père Henri II, le 10 juillet précédent.

(6) Claude de France, mariée le 15 février au duc de Lorraine.

(7) Elisabeth de France, femme de Philippe II.

(8) Pour y porter au roi le collier de l'ordre de Saint-Michel, prétexte dont Marie de Médicis et les Guise se servirent pour éloigner de la cour l'honnête prince dont le plus grand désir était de la quitter. Charles de Bourbon, pour lequel Beaupréau avait été érigé en duché, mourut dans cette ville, au mois d'octobre 1565, et fut enterré dans l'abbaye de Bellefontaine.

---

17. — CANTON DE CHAMPTOCEAUX.

1457, 11 janvier. — Appointement par la Chambre des comptes d'Anjou sur la recette de Champtoceaux des 24 livres tournois, par an, nécessaires pour l'entretien des oiseaux du roi René au château d'Angers (1).

De par le Roy de Secille.

Gens de noz comptes à Angiers, Pierre des Baus, concierge de nostre chastel d'Angiers, est venu par devers nous et nous a dit que, combien qu'il ait nourry tous les oyseaulx grans et petiz de nostre chastel d'Angiers (2) par l'espace de deux ans et plus, et que autres foiz eussons ordonné qu'il fust advisé pour la despence qu'il fait chascun jour, tant pour ceulx qui menjuent grains que ceux qui m'enjuent chair, et aussi d'un signe et certaines oayes sauvaiges estans ès douves dudit chastel, et pour les fournir chascun jour fut appoincté avec luy à certaine somme d'argent, il ne luy en a encores esté ordonné ne fait aucun appoinctement, ainsi qu'il nous a dit, en nous suppliant que sur ce luy voulussons pourveoir de remède convenable, et le faire assigner et appoincter de leurdicte despence;

Savoir vous faisons que nous voulons faire entretenir la despence de nosdits oyseaulx et l'assigner en lieu seur : par quoy vous mandons expressément que la livrée et despence que souloit faire et avoir

l'un des lyons de Florence derrain mort, vous la convertissez en la despence desdits oyseaulx ; et l'argent à quoy elle se pourra monter le faictes délivrer et bailler audit Pierre des Baus, selon que adviserez, par celluy mesmes qui délivroit ladicte despense, auquel voulons estre aloée par vous en ses comptes ainsi qu'elle estoit pour ledit lyon sans aucune difficulté ou contredict, en rapportant quictance dudit Pierre des Baus de ce que montera ladicte despence.

Si n'y faictes faulte.

Donné à Rivectes lès Angiers, le IIIJe jour de janvier mil CCCCLVI.

Ainsi signé : RENÉ
Par le Roy : J. ALARDEAU.

Le XIe jour de janvier, l'an mil CCCCLVI, fut appoincté en la Chambre des comptes à Angiers avecques Pierre des Baus, sur le contenu de l'ordonnance et plaisir du roy dessus escript, que icelluy Pierre des Baus aura par chascun an, pour la despence des oyseaulx dudit seigneur estans au chastel d'Angiers et ès doues dudit chastel, comprins le papegault qui est oudit chastel en la garde dudit Pierre des Baus, la somme de vingt-quatre livres tournois, à commencer du premier jour de cedit moys de janvier derrain passé. Et seront payez lesdictes XXIIIJ l. t. par chascun an audit Pierre des Baus par maistre Jehan de Vercle, chastellain et receveur de Chastoceaulx, des deniers de sa recepte de troys mois par esgalle porcion. Et payera oultre led. Vercle à Colas Babin, pour char prinse par ledit des Baus, pour le vivre d'aucuns desdits oyseaulx, dudit Colas par avant le premier jour de janvier derrain passé, la somme de cinquante cinq solz tournois.

(1) Archives Nationales, P. 13346, fol. 131.
(2) Le roi y avait une nombreuse ménagerie, qui faisait l'admiration des étrangers comme des Angevins.

---

18. — CANTON DE CHEMILLÉ.

1190, environ. — Charte du seigneur de la Tour-Landry par laquelle, le jour de son départ pour Jérusalem, il confirme l'église de son château à l'abbaye de Marmoutier, après lui avoir donné une rente d'un setier d'avoine (1).

Moi Guillaume, seigneur de la Tour-Landry, je notifie à tous présents et avenir que, pour le salut de mon âme ainsi que de celles de

mes parents et de mon frère ainé Landry, pour faire célébrer l'anniversaire du même Landry, j'ai donné à Dieu et aux moines de l'église de Marmoutier, en pure et perpétuelle aumône, un des deux setiers d'avoine qui m'étaient dus annuellement sur leur terre appelée la Sirierie (2). En outre j'ai renoncé aux contestations que j'avais soulevées contre le don de l'église de la Tour-Landry, et je leur ai confirmé ladite église en pleine propriété.

Ce fut fait à la Tour-Landry, le jour de mon départ pour Jérusalem, avec le consentement de ma mère, nommée Agathe, de mon frère Geoffroy et de ma sœur Mabilie. Ont été témoins : Guillaume de Montelles, Gosbert de la Porte, Geoffroi de Ver, Guillaume de Saint-Georges, Geoffroi Berenger, Rainaud prieur de Saint-Pierre de Chemillé, Geoffroi prieur de la Tour-Landry, Guérin moine et plusieurs autres. Et pour que ce don soit plus stable, j'ai confirmé cette charte par l'apposition de mon sceau.

(1) *Archives de Maine-et-Loire*, abbaye de Marmoutier, Cartulaire Velin de Chemillé, n° 90.

(2) *Sirieria*.

---

19. — CANTON DE CHOLET.

1572, 24 octobre.— Lettres-patentes de la baronne de Cholet, autorisant René de Vaugirault à construire une forteresse sur sa terre de la Haye, paroisse de la Chapelle-Rousselin (1).

Nous Philippes de Montespedon, duchesse de Beaupreau, princesse de la Roche-sur-Yon, contesse de Chemillé, dame des baronnyes terres et seigneuries de Mortaigne, Chollet, le Bois-Charuau, la Jumelière, l'Espinay, Briollay, les Montilz, Bazoges, Roche-Denier, la Mothe-Achard, le Rinnefau, Bain, la Hardouinaye, le Guildo, Medrinac, Saint-Loneuc, Beaumanoir, Bodister et Ploegnou (2), a tous présents et avenir, salut.

Savoir faisons que, inclinant libérallement à la supplication et requeste qui faicte nous a èsté de la part de nostre cher et bien amé René de Vaugirault, prieur du prieuré Saint-Jouin de Mauléon (3), nous avons permis et octroyé, permectons et octroions en tant qu'à nous est, par ces présentes, à noble homme René de Vaugirault, sieur de Bouzillé et de la Haye, son nepveu, ses hoirs et ayans cause qu'il

puisse et luy soit loisible fortiffier de doues, pontz-levis, tours, marchecoulis et toute autre sorte de forteresse ladicte terre de la Haye, estant en paroisse de la Chappelle Rousselin, tenue et mouvant [de nous] à cause de nostredicte baronnye de Chollet; de laquelle ledict sieur de Bouzillé, ses hoirs et ayans cause, tiendront à l'advenir le dict droict de forteresse avec le reste du domaine de la terre qui tient, comme dict est de nostredicte baronnye de Chollet: à la charge que de ladicte forteresse ledit sieur de Bouzillé, sesdicts hoirs et ayans cause, ne se pourront servir par veoye de fait contre nous, noz successeurs et ayans cause, barons dudict Chollet; et au cas de désobéissance et qu'aulcun d'eulx vint à commectre acte de rebellion contre nous, le présent don et permission demeure nul, et seront incontinant lesdictes forteresses desmolies et abattues; à condition aussi de nous rendre telles obéissances et services que bons et loyaulx subjectz et vassaulx doivent à leur seigneur de fief; le tout sans préjudice de noz droictz en autre chose et l'autruy en toutes.

En tesmoing de quoy nous avons signé de nostre main cesdictes présentes et à icelles fait mectre et apposer le séel de noz armes et contresigner par l'ung de noz serviteurs.

Donné à Paris, le XXIIIIe jour d'octobre, l'an mil cinq cens soixante douze.

P. DE MONTESPEDON.

Par madicte dame la duchesse et princesse, GUYON.

(1) Original en parchemin. Topographie Angevine de M. Toussaint Grille.

(2) Celles des seigneuries qui n'appartiennent pas à l'Anjon sont situées en Poitou et en Bretagne.

(3) Aujourd'hui Chatillon-sur-Sèvre.

(*A suivre.*)

J. MARCHEGAY.

CAUSERIE.

Le vieux calendrier. — L'épitaphe de l'année 1873. — Un triolet. — Les cartes de visite. — Les souhaits de la *Revue* à ses lecteurs. — La *cour d'amour*. — Un tournoi. — Strophes sur l'Anjou.

Le matin d'un 31 décembre, Henry Murger, l'auteur des *Scènes de la vie de Bohème*, souffrant depuis de longs mois, vit entrer chez lui le facteur de la poste qui tenait à la main le calendrier nouveau : — « En vérité, lui dit-il, je ne sais pas si je dois le prendre : je suis très-mécontent de celui que vous m'avez vendu l'an dernier : on y avait mis trop de mauvais jours..... Allons, pourtant ! j'espère que je serai plus satisfait de celui-ci !..... »

Cette observation mélancolique, chacun de nous aurait pu la faire au porteur de lettres qui nous a demandé ses étrennes en nous offrant l'*espérance,* découpée en douze tranches, sur un grand carton vert, rose ou bleu. Assurément, dans le cours de l'année 1873, nous n'avons pas tous été visités par le deuil, par la maladie, par des déceptions cruelles ; il en est même qui y ont trouvé la date de leur bonheur. Bon nombre de familles ont fêté l'arrivé de nouveaux venus, ou gendre, ou bru, ou enfant, qui ont pris place à leur foyer. Cette année a eu un printemps comme les autres, et de douces heures, et des caresses, et des berceaux ; mais cependant, en somme, elle a été dure et malfaisante : la terre a donné de maigres récoltes ; l'industrie et le commerce, incertains du lendemain, et suivant du regard les fluctuations de la politique, ont peu travaillé ; et les hommes qui s'occupent de nous faire un avenir, plus divisés que jamais, semblent reconstruire la tour de Babel ; les haines et les calomnies sont devenues une monnaie courante marquée, hélas ! à toutes les effigies..... Et les plus heureux d'entre nous ne pouvant

se désintéresser des angoisses de la mère Patrie, — quelle que soit la nuance de leur guidon, — écriraient volontiers, n'est-ce pas, sur le vieux calendrier :

« Ci-gît l'année des mécomptes. »

Que sera la nouvelle année? Nos rêves sont si différents, si opposés même, que la toute-puissante sagesse ne pourra les réaliser tous, et il restera nécessairement, si grande fortune patriotique qui nous arrive, de nombreux mécontents. Mais, du moins, nous pouvons former des souhaits, nous endormir et attendre leur accomplissement, à condition qu'ils n'aient pas la portée irréfléchie des vœux de cet aimable triolet, écrit sur un album, hier au soir, par une jeune angevine qu'il m'est défendu de nommer :

« Si j'étais un jour le bon Dieu,
Je ne ferais mourir personne ;
Je mettrais bonheur en tout lieu,
Si j'étais un jour le bon Dieu ;
Tous auraient du pain et du feu,
Les vertus porteraient couronne ;
Si j'étais un jour le bon Dieu,
Je ne ferais mourir personne. »

Les hommes policés ont une étrange façon de formuler et de présenter leurs souhaits de bonne année. Ils vont chez l'imprimeur, lui commandent une centaine de petites cartes avec leur nom gravé au milieu, puis ils dressent une longue liste des gens qu'ils ont coudoyés ici ou là, et, le matin du premier janvier, les voilà prêts : ils se mettent en route. Ils font pendant un jour ou deux la besogne accomplie pendant trois cent soixante-cinq par le facteur de la poste. On les voit s'arrêter devant une porte, tirer le cordon de la sonnette et remettre gravement à la personne qui vient ouvrir le petit carton corné qui vaut quatre centimes. Cette belle offrande faite, ils se retirent tout heureux en pensant : « Voilà un monsieur qui est maintenant mon débiteur de

quatre centimes qu'il me rendra sous la forme d'un carton semblable au mien. » Et l'on se rencontre : — « Etes-vous un peu avancé dans vos visites ? — Ah ! ne m'en parlez pas ! j'ai encore quatre-vingt deux cartes à placer et je suis déjà éreinté. Heureusement, tout le mois est bon, et, d'ailleurs, il me reste la poste ; mais la carte y revient à neuf centimes..... » — J'y songe, dit l'autre, nous sommes cinq ou six qui avons à peu près les mêmes relations ; associons-nous, la distribution sera moins onéreuse. Autant de portes à nous connues, autant de paquets, chacun sous une enveloppe commune — que nous ferons porter dans le quartier Saint-Joseph par mon domestique, dans le quartier Saint-Laud par le vôtre ; nos amis se chargeront des autres quartiers..... — « Excellente idée ! reprend le premier avec enthousiasme ; j'avais bien ouï dire que l'association produisait des merveilles !... »

Voilà qui est admirable ; mais il arrive des malheurs. On ne tient pas à se voir, on n'a rien à se dire, et quelquefois le visité ouvre la porte pour sortir juste au moment où le visiteur qui a sonné présente sa carte, et la situation est quelque peu embarrassante.....

Assurément, cet échange de cartes est bizarre : il constitue un des plus plaisants abus de notre époque et le plus tyrannique. Je ne crois pas, en effet, qu'on puisse impunément s'y soustraire : pour une carte oubliée, vous aurez peut-être un ennemi de plus !

Je serais fâché pourtant de voir disparaître cet usage, qui a du bon comme toutes choses. Cette carte est un myosotis mondain ; elle dit à la personne qui l'a reçue : « Pensez à moi qui pense à vous. » Elle remplace avantageusement une visite, car elle en épargne le temps et les paroles banales. Un assez grand nombre de personnes dont les intérêts ne se touchent pas et qui ne sont unies que par un léger souvenir du cœur ou de l'esprit, n'ont guère d'autre prétexte de se rappeler les unes aux autres que « *le premier de l'an ;* » et leur amitié ou leur estime — un peu vagues — vivent de cette petite carte..... Et, quand une année, elle ne vient pas, c'est que c'est fini : le délicat sentiment qui l'apportait est mort..... Le demi-ami est devenu un étranger.

Puis, la carte de visite, les âmes craintives et inquiètes l'envoient en éclaireur.... Il s'agit, par exemple, de savoir si cet ancien condisciple qu'on a perdu de vue depuis de longues années et qu'on veut reconquérir, vous a oublié; s'il tient à ressouder les vieux liens brisés par les circonstances, par un malentendu, par l'éloignement, et l'on veut tâter le terrain prudemment et discrètement..... Va, va, petite carte ! porte-lui mon nom ; puisse-t-il te regarder avec plaisir ! Et l'on attend, non sans quelque inquiétude, l'arrivée de la sienne.... Comme elle est la bienvenue !

Il s'agit de savoir encore si..... Oh ! non, je m'arrête; je ne finirais pas de vous conter toutes les missions utiles ou délicates que l'on confie à ces blanches et innocentes cartes qui s'en vont timidement à la découverte !.....

La *Revue* ne déposera pas de carte à ses amis ; elle entrera elle-même chez eux pour leur souhaiter une « *bonne année.* »

Et elle leur dira :

Chers lecteurs, que votre cœur, votre esprit et votre corps se portent bien ! Et, si mes vœux sont exaucés, avant de chercher à faire le bonheur du genre humain, ce qui est vraiment difficile, vous tâcherez de faire le vôtre; vous ne parlerez plus politique avec passion, parce qu'on prétend que la bile tue les trois quarts des hommes. Vous direz avec un calme égal : « Je préfère Meyerbeer à Rossini ou Rossini à Meyerbeer ; j'aime mieux entendre M. X. de droite que M. Z. de gauche ou M. Z. de gauche que M. X. de droite... » Et si jamais vous êtes obligé de rompre une lance pour l'utopie qui vous est chère, vous combattrez vaillamment ; mais vous quitterez la lice sans colère. Imitez nos avocats : ils mettent pendant une heure ou deux toutes leurs forces au service de leur conviction momentanée ; ils se réjouissent des fautes de leurs adversaires ; ils s'irritent sous les coups qui leur sont portés ; ils se redressent, frappent d'estoc et de taille ; tacticiens et logiciens, ils ne ménagent aucune arme loyale pour faire triompher ce qu'ils croient être (je ne plaisante pas) la vérité et la justice... puis ils attendent... le succès ou la défaite. Ils murmurent *in petto* un quart d'heure contre le juge et finissent par se dire : « Il paraît que je n'étais pas dans le droit !

Mes yeux et mon esprit ne sont pas les meilleurs du monde ; ils ont pu me tromper... » Et ils tendent la main à leur adversaire et ils ne gardent point longue rancune à celui qui leur a donné tort. Je souhaite que dans le monde non *robé* l'on ait, cette année, la même humilité et la même sagesse... Puis, Messieurs, je vous en prie, acceptez de toutes mains ce qui est bon, beau et vrai. Aujourd'hui, et c'est grand dommage, les meilleures idées, écloses à l'ombre d'un drapeau de parti, effrayent même les bons esprits ; elles inspirent des inquiétudes, on les scrute avec défiance, on redoute des arrière-pensées et l'on voudrait les étouffer. Et pourtant, quelquefois ces idées, on les avait rêvées soi-même, on les reconnaît excellentes en principe, mais elles viennent de l'ennemi, on les juge inopportunes, on les repousse. Il serait temps de nous délivrer de ces préoccupations mesquines et inféconds. Il faut, si l'on s'intéresse réellement au bien-être moral et matériel du pays, accepter toutes les améliorations sans s'inquiéter du nom des hommes qui les patronnent, et ne plus répéter avec le poëte :

« Timeo Danaos et dona ferentes. »

J'arrête ici nos vœux pour penser aux étrennes... Qu'est-ce donc que la *Revue* pourrait offrir à ses lecteurs ?... Pourquoi pas un tournoi littéraire et historique ?... Elle aime à parler de l'Anjou, elle aime à parler du temps passé... Approchez tous, vous qui savez notre histoire locale et qui savez l'écrire : je vous ouvre un aimable concours.

J'ai appris qu'à une époque barbare, dans un siècle où l'on ne portait ni lorgnon d'or à l'œil, ni fausses nattes sur la tête, le patriotisme et la galanterie, dans leurs plus sympathiques manifestations, se promenaient par le monde avec la mandoline du troubadour et la lance du chevalier.

On dit aujourd'hui que les troubadours étaient des paresseux qui vivaient pour chanter et qui chantaient pour vivre... S'ils vivaient pour chanter, c'est qu' « *ils étaient nés chanteurs comme de gais oiseaux.* » Mais ils ne vivaient pas, ces oisifs-là, pour

vœu patriotique, qu'elle s'approprie pour compléter poëtiquement ses souhaits de bonne année :

« Terre d'Anjou, salut !... Fertile nourricière
» D'une race héroïque, aux cœurs forts et vaillants ;
» Mère antique des rois, tu fus aussi la mère
» D'indomptables guerriers et de libres enfants.

» *Dumnacus*, qui battit les légions romaines ;
» Le paladin *Roland*, preux chevalier sans peur
» Qui chevauchait toujours à travers monts et plaines
» Pour protéger le faible et punir l'oppresseur ;

» Et toi, *Robert-le-Fort*, défenseur de nos villes ;
» Et d'*Aubigné*, poëte au camp des huguenots ;
» Et tous ceux qui sont morts dans les guerres civiles,
» Ou Vendéens ou Bleus... tous sont morts en héros.

» A ces grands souvenirs puissent rester fidèles
» Tes fils, terre d'Anjou, mâle postérité,
» Et, toujours suspendus à tes saintes mamelles,
» Y boire la justice avec la liberté. »

EUG. G.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers, imp. E. Barassé.

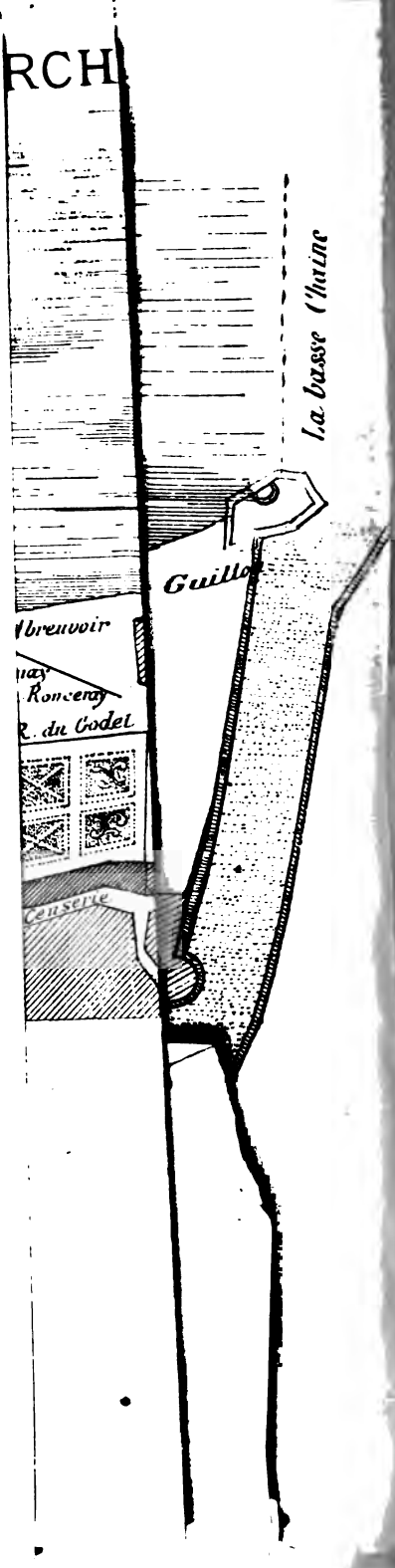
RCH
La basse Chaine
Guillo
breuvoir
Ronceray
R. du Godet
Ceuserie

INDEXED

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

12 francs par an.

SIXIÈME ANNÉE.

TOME SECOND.

Deuxième livraison. — Février 1874.

SOMMAIRE :

Notices archéologiques. IX. La chapelle du Ronceray et l'église de la Trinité. — D'ESPINAY.

La révolution de 1789 jugée par un contemporain anglais. — Eugène POITOU.

Les artistes angevins, peintres, sculpteurs, maîtres-d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens, d'après les archives angevines *(suite)*. — C. PORT.

Bibliographie : Ulubris ou Port tranquille. — Eug. G.

Causerie. — En carnaval. — A l'ocasion de la fille de Mme Angot. — La soirée aux paradoxes. — Eug. G.

Histoire de l'Université d'Angers (2e *volume*, 13e *feuille*.) — P. RANGEARD.

GRAVURE :

Faubourg de la Doutre d'après le plan de 1736.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83.

1874

LIBRAIRIE DE E. BARASSE.

DICTIONNAIRE DES USAGES RURAUX ET URBAINS

Pour tous les cantons du ressort de la Cour d'appel d'Angers

(DÉPARTEMENTS DE MAINE-ET-LOIRE, MAYENNE, SARTHE)

Par MM. A. ROBERT et E. GASTÉ, avocats.

1 vol. grand in-18. — 3 fr. 50

HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

DE PIERRE RANGEARD

Ouvrage entièrement inédit

Tome Ier. — 6 fr.

DESCRIPTION DE LA VILLE D'ANGERS

ET DE TOUT CE QU'ELLE CONTIENT DE PLUS REMARQUABLE

Par PÉAN DE LA TUILLERIE, Prêtre de Châteaugontier

Nouvelle édition avec plan

Augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les Rues, les Hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des Archives du Département et de la Mairie,

Par M. Célestin PORT,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de la topographie des Gaules, licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut,

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE.

Prix. . . . . 5 fr.

OUVRAGES PARUS

Carte de Maine et Loire, par M. FOURCAULT, gravée (1873), coloriée. . . . . 4 .

Plan d'Angers, par M. DUVEAU . . . . . 2 .

Tarif des bâtiments, par M. GESLIN. 2 50

Géographie de Maine et Loire, avec carte, par M. LABESSIÈRE 1 .

Carte géologique de Maine et Loire. . . . . 6 .

Carte historique et monumentale de l'Anjou, par M. LABESSIÈRE.

Prix : Edition en noir. . . . . 3 .

Avec armoiries coloriées. . . . . 5 .

Sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . . 10 .

Carte murale de Maine et Loire, par M. LABESSIÈRE. . 8 .

— — coloriée, collage sur toile, avec œillet 12 50

— — — collée sur toile vernie, gorge et rouleau. . 17 .

Guide de l'Apiculteur, par M. DEBEAUVOYS (6e édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12 2 50

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES

IX.

A CHAPELLE DE L'ABBAYE DU RONCERAY ET L'ÉGLISE DE LA TRINITÉ.

L'abbaye de Notre-Dame de la Charité, appelée vulgairement Ronceray, s'élevait sur la rive droite de la Maine, près de ncienne voie romaine qui conduisait d'Angers au Lion (1). tait, avant la révolution, l'une des abbayes de femmes les plus èbres de l'Anjou. Au XVIIIe siècle, cette communauté renfer- it quarante jeunes filles, toutes nobles et obligées à faire des euves de noblesse, comme pour l'ordre de Malte. L'abbesse, dans l'origine était élue par les religieuses, était alors mmée par le roi. La règle observée était celle de saint Benoît, is mitigée ; il n'y avait pas de grille, et la clôture n'était pas igatoire, bien qu'en fait les religieuses s'y soumissent. Le jour leur profession, elles portaient sur la tête une couronne de ies et de diamants. L'abbesse jouissait de nombreux privi- es spirituels et temporels. L'abbaye possédait divers prieurés , dans le principe, étaient régis par des religieuses amovibles ; tard ils furent érigés en titres, comme les prieurés ommes. Tous les ans, le premier samedi de carême, les ures venaient rendre compte de leur gestion à l'abbesse (2). n 1815, l'abbaye du Ronceray, abandonnée depuis la révo-

1.. Duos clausos vinearum proximos ipso monasterio, juxta aggerem publi- qui nominatur Legionensis hinc et inde sitos. (*Cartul. S. Mariæ de Charitate*, don fait par la comtesse Hildegarde.) Le cartulaire du Ronceray est un *volumen*, déposé à la bibliothèque d'Angers. Il date du XIIe siècle et a par M. Marchegay.

Grandet, *N. D. Angevine*, 3e partie, ch. 3.

lution, a été appropriée à une nouvelle destination ; on y a installé l'école des Arts et Métiers, l'un des établissements d'instruction technique les plus importants de France.

L'origine de Notre-Dame-de-la-Charité est absolument inconnue ; de gracieuses légendes ont pris la place des souvenirs historiques effacés, et forment autour de son berceau une poétique auréole. Mais le prosaïsme désespérant des archéologues n'accepte pas facilement les légendes ; aux récits les plus émouvants ou les plus merveilleux, ils opposent le langage sévère que parlent les pierres, car les pierres, comme les chiffres, ont aussi leur éloquence.

Nos lecteurs nous permettront de mettre sous leurs yeux les récits légendaires relatifs à l'abbaye du Ronceray, et de les examiner avec eux. Voici comment on raconte l'origine de cette communauté.

Un comte d'Anjou, qui vivait vers la fin du ve siècle, s'étant un jour égaré à la chasse, entra chez un potier, prit plaisir à regarder le travail de l'ouvrier, et fabriqua lui-même un pot de terre. Il le rapporta à la comtesse, son épouse, en lui disant : « Madame, voilà un vase qui a été fait de la main » de la personne que vous aimez le mieux. » La comtesse ne comprit pas l'allusion que faisait son mari, et, l'interprétant dans un sens tout contraire, elle crut que celui-ci soupçonnait sa fidélité. Blessée au cœur par ces paroles qu'elle prit pour une injure, et pensant d'ailleurs qu'elle serait obligée de se soumettre au jugement de Dieu par l'eau ou par le feu, au moyen duquel on éprouvait alors la vertu des femmes, elle se jeta d'elle-même, du haut d'une des tours du château d'Angers, dans la Maine qui en baignait le pied. Mais Dieu voulut faire briller son innocence ; elle traversa la rivière et atteignit heureusement la rive opposée. En reconnaissance de ce miracle, la comtesse fit élever une chapelle près du lieu où elle avait touché terre. Les ouvriers s'étant mis au travail, trouvèrent, au milieu d'un buisson d'épines, une statue de la Vierge tenant sur ses genoux l'enfant Jésus. La comtesse fit placer la statue vénérable dans une crypte, sous le grand autel de la nouvelle église.

Elle fonda en ce même lieu un monastère pour les jeunes filles *nobles de quatre races*, et lui donna le nom de Notre-Dame-du-Ronceray, en l'honneur du buisson où la statue avait été trouvée (1).

Cependant la ronce miraculeuse ne voulut jamais abandonner son trésor; plantée dans le ciment même du mur de la crypte, elle poussait des feuilles et des branches qui, passant à travers la vitre, venaient entourer l'autel et la statue ; on ne put jamais l'empêcher de croître, quelque soin qu'on ait pris de l'extirper.

D'après la tradition du couvent, les ronces qui entouraient jadis la chapelle, avaient elles-mêmes une origine miraculeuse. Au temps des persécutions, les chrétiens s'étaient rassemblés dans la crypte pour célébrer les saints mystères ; les païens arrivent pour les prendre : tout à coup Dieu fit pousser des ronces et des épines qui enveloppèrent la chapelle ; les païens trompés et ne voyant plus qu'un épais fourré, ne cherchèrent pas à pénétrer au travers, et les chrétiens furent cette fois sauvés du martyre (2).

Dans les premières années du VIe siècle, un miracle, célèbre dans les traditions angevines, s'accomplit dans la crypte du Ronceray. Je laisse la parole à Bourdigné, dont le style imagé et naïf prête toujours un grand charme aux récits de ce genre :

« ..... En l'an cinq cens douze, selon les Annales de France, fut, par le commandement de Clovis, en la ville d'Orléans, célébré le premier concile de l'Église gallicane, ouquel présidoit sainct Melaine, évesque de Rennes, grant conseiller du roi. Et au concille, entre autres prélatz, y assistèrent révérends pères sainct Aubin, évesque d'Angiers, sainct Mars, évesque de Nantes,

(1) Cette légende est donnée par Grandet, d'après un document qu'il avait trouvé dans les archives du Ronceray. Il ne fait pas connaître de quelle époque était l'original et paraît n'avoir pas attaché grande importance à la légende, car il l'avait rejetée du texte même de son manuscrit. On l'a retrouvée dans un cahier de notes de son écriture, qui a été inséré à la suite de son article sur le Ronceray. Le document cité par Grandet n'existe plus et n'a même pas été catalogué dans l'Inventaire des archives du Ronceray, dressé en 1780. (*N. D. Angevine*, 3e partie, notes à la suite du ch. 3.)

(2) Grandet, *loc. cit.*

et sainct Victeur, évesque du Mans. Lesquelz assemblés ensemble, firent plusieurs belles constitutions et ordonnances touchant l'estat de l'Église. Et comme ces saincts prélatz retournoient chascun à son siége, ung même chemin tenans, vindrent en la ville d'Angiers, où du clergié et citoyens furent en grant honneur et révérence receuz, et par aucuns jours festoyez. Et quant les seigneurs prélatz voulurent départir, monsieur sainct Melaine, meu de dévotion, en certaine chapelle d'Angiers, érigée en l'honneur de la glorieuse Vierge Marie, au lieu où de présent est le monastère de Nostre-Dame-du-Rousseray, voulut célébrer messe, à laquelle tous les évesques dessus dictz assistèrent. Et après la messe dicte, monseigneur sainct Melaine, par fraternelle dilection, à chascun d'eulx présenta la saincte et sacrée hostie (1). Lesquelz en grant charité la reçeurent et usèrent, réservé sainct Mars qui (pour quelque indignation qu'il avoit), faignant la recevoir, clandestinement la cacha en son sein.

» Puis, prenant congié les ungs des autres, vers leurs diocèses dressent leur voye. Sainct Mars sur le chemin soy remembrant de la saincte hostie (lisez l'eulogie), par luy en son sein recluse, regarda où elle estoit; mais point ne la trouva, ains au lieu d'elle ung horrible serpent qui s'estoit lyé autour de son corps, dont de paour tout tremblant cheut pasmé. Puis en soy repentant et lamentant, s'en alla vers sainct Melaine, à Rennes, et, en se prosternant devant luy, son piteux cas racompta, dont sainct Melaine, esmerveillé, le renvoya à monseigneur sainct Aulbin, à Angiers, pour de luy absolution recevoir. Mais le bon prélat ne le osant absouldre, à sainct Victeur, évesque du Mans, le renvoya, lequel se jugeant indigne de faire ce que deux si gens de bien avoient différé, à sainct Melaine de rechief le transmist, lequel, sa contrition congneue, sa bénédiction luy donna. Et lors retourna l'hostie (lisez l'eulogie) en sa première forme, laquelle le benoist sainct Mars en grant dévotion receut (2). »

---

(1) Bourdigné commet ici une grave erreur. C'est l'eulogie ou pain bénit et non la sainte hostie que désignent tous les anciens documents latins.

(2) Bourdigné, *Chron.*, 2e partie, ch. 1.)

Ce récit a été reproduit et abrégé par tous nos historiens. Grandet rapporte, d'après les traditions du couvent, une autre légende fort curieuse. Dans une des chapelles latérales de la crypte, « on montre une fosse devant l'autel qui est de forme carrée, où on prétend qu'un prêtre en mauvais état, voulant dire la sainte messe, fut englouty, sans qu'on ait jamais pu la recombler, quelque terre qu'on y ait pu mettre depuis (1). » Aujourd'hui, le charme est rompu, et la fosse comblée ; il n'en reste pas de traces.

Nos légendes sont à peu près muettes sur ce qui se passa au Ronceray du VIe au IXe siècle ; beaucoup de miracles se seraient accomplis dans la crypte, et le couvent prospéra jusqu'aux invasions normandes. Mais il fut renversé par les barbares, et les religieuses se retirèrent alors à Loches, en Touraine, où il y a une chapelle du Ronceray (2). Mais lorsque la paix fut rendue à nos contrées, le comte Foulques-le-Bon fit reconstruire l'abbaye de Sainte-Marie d'Angers. Je laisse parler encore ici Bourdigné, qui est le premier auteur de cette portion de l'histoire légendaire du Ronceray :

« Icelluy conte (Foulques-le-Bon), en sa ville d'Angiers, du costé appelé Outre-Mayenne, fonda une abbaye de dames monialles, leur fist faire une belle église et bien douée, qui de présent est appelée Notre-Dame-du-Ronceray ; auquel lieu par avant n'estoit fors seullement ung petit oratoire soubz terre. L'entrée duquel par longtemps a esté close et murée, mais en l'an de grâce mil cinq cens vingt et sept a esté retrouvé et ouvert ledict oratoire ; lequel chascun peult veoir soubz le grant autel de l'église du Ronceray. L'on tient communément que c'est le propre lieu auquel monseigneur sainct Melaine, évesque de Rennes, présens les prélatz messeigneurs sainct Aulbin d'Angiers, Mars de Nantes et Victor du Mans, célébra la messe et leur bailla le précieux corps de Notre Seigneur à recevoir (lisez encore l'eulogie). Lecquel sainct Mars pour certaine cause

(1) Grandet, *N. D. Angevine*, 3e partie, notes à la suite du ch. 3.
(2) Grandet, *loc. cit.*

receut et ne le usa, aîns le cacha en son sein ; dont arriva le miracle duquel j'ai ci-dessus parlé au temps du règne de Clovis (1). »

Etudions maintenant toutes ces traditions, et voyons s'il est possible d'en tirer quelque chose de vrai, d'y découvrir quelque lumière sur les origines de l'abbaye du Ronceray. Rien de plus romanesque et de plus intéressant que l'histoire de la comtesse qui se précipite du haut de la tour du château, pour prouver son innocence. Malheureusement en plaçant ce fait au ve siècle, Grandet, ou l'auteur dans lequel il a puisé, paraît avoir ignoré que les comtes d'Anjou, à cette époque, ne demeuraient point encore au château dont la Maine baigne le pied, mais à l'évêché actuel, qui est assez loin de la rivière. Si donc la comtesse se fut précipitée du haut du palais, elle fut tombée prosaïquement sur la terre, et non dans l'élément liquide (2). Un passage d'une ancienne chronique de Saint-Martin de Tours, cité par M. Marchegay, nous donne du reste la clef de la légende. Le fait en question se rapporte non pas à une comtesse imaginaire du ve siècle, mais à Hildegarde, troisième femme de Foulques-Nerra. Le comte l'aborda assez brusquement en lui présentant le vase qu'il avait fabriqué chez un potier, et les expressions fort crues dont il se servit devaient faire trembler la malheureuse jeune femme ; elle n'ignorait pas le sort que le cruel comte avait fait subir quelques années plutôt à Elisabeth, sa première femme. Dans la bouche de Foulques, la plaisanterie était lugubre. Aussi Hildegarde, se croyant accusée d'infidélité, reprit-elle avec énergie : « Je suis innocente, et je le prouverai. » Ces paroles dites, elle se précipita non pas du haut de la grande tour, qui n'a été bâtie que par saint Louis, mais par une fenêtre du palais donnant sur la Maine ; sauvée miraculeusement, elle aborda sur la rive droite de la Maine, au lieu dit le *chevet de Notre-Dame*. Elle y fit bâtir

(1) *Chroniques*, 2e partie, ch. 19.

(2) En admettant, ce qui n'est pas certain, qu'il y eut des comtes et un château à Angers au ve siècle. — Le lecteur doit se rappeler que les comtes ne sont venus s'établir au château qu'en 850.

ensuite, avec le concours de son époux qui, malgré sa rude manière de plaisanter, avait pour elle une vive affection, le couvent de Notre-Dame-de-la-Charité (1).

Ce récit, vrai ou faux, a une toute autre couleur, un tout autre caractère que la version altérée de Grandet. On sent vivre dans la chronique latine l'homme du XIe siècle, rude et terrible jusque dans ses moments de gaieté ; les mœurs de l'époque s'y peignent avec vérité. L'épreuve, que s'imposa la comtesse, est un trait de mœurs qui se comprend au XIe siècle, et qui n'a pas de sens au Ve, avant l'établissement définitif des Francs en Anjou (2).

En ce qui concerne l'origine du monastère, la légende ne prouve donc rien ; car elle doit être rajeunie de cinq siècles au moins. Il y avait au Ronceray une chapelle, dite *de la Comtesse*, qui était desservie par un chapelain, à la nomination de l'abbesse ; mais rien ne prouve que cette chapelle ait été érigée dès le Ve siècle ; tout porte à croire, au contraire, qu'elle l'avait

---

(1) Comitissa Andegavensis dilecta multum a marito suo fuit ; et cum comes veniret de venatione obviam homini facienti potos, unum propria manu fecit et præcepit quod illum portaret cum aliis ad castrum. Qui volens eam truffare ait comitissæ : *Vere ille qui fecit potum hunc jacuit vobiscum, et hoc juro vobis. — Certe, ait, bene reddam me innocentem.* Qui saliit per fenestras in aquam, nec in aliquo læsa est, sed deducta per aquam usque ad locum ubi abbatia monialium Dominæ nostræ fundata est ; quam idem comes et comitissa, propter illud miraculum, fundaverunt Andegavis et per optime dotaverunt redditibus bonis.

(Anecdote du règne de Foulques Nerra et d'Hildegarde, copiée par Baluze, d'après un mss. de S. Martin de Tours. — Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*, p. 279, en note.)

(2) La malheureuse comtesse Elisabeth, première femme de Foulques Nerra, avait été accusée d'adultère et s'était précipitée d'un lieu élevé ; bien qu'elle eut échappé à cette épreuve, son mari ne l'en fit pas moins brûler vive : « Fulco vero callidus ingenio, cum Elysabeth conjugem suam Andegavis, post immane præcipitium salvatam, occidisset..... (*Chron. St Florentii Salmuriensis*, ap. Marchegay, p. 273.).... Qui post mortem primæ uxoris cum Helisabeth quoque causa adulterii concremasset (Id. p. 260 ;) — Voir au surplus toutes les *Chron. d'Anjou* à l'an 999 ou 1000. — Il n'est pas impossible que la légende mise sur le compte d'Hildegarde ait elle-même pour source la tragique histoire d'Elisabeth, fait trop réel et trop bien établi.

été en mémoire de la comtesse Hildegarde, bienfaitrice authentique du couvent (1).

Je n'ai point à examiner la légende qui fait remonter la fondation du Ronceray au temps des persécutions ; ce récit ne repose sur aucun document ancien ou sérieux. L'auteur qui l'a rapporté n'a pas fait attention qu'il était en contradiction avec cette autre partie du récit légendaire qui attribue le Ronceray à une comtesse d'Anjou ; à moins qu'on ne fasse vivre la comtesse au IIe ou IIIe siècle, ce qui serait par trop contraire à l'histoire.

Il est probable que Notre-Dame-de-la-Charité a dû son nom populaire du Ronceray, non pas à la ronce plantée dans le mur du chœur, mais à sa situation. Avant sa construction, des ronces et des halliers couvraient le lieu où elle devait s'élever : ce souvenir a été conservé par l'ancienne liturgie du couvent (2). Hiret rapporte aussi cette étymologie qui est très-vraisemblable (3). Mais les actes du cartulaire de l'abbaye des XIe et XIIe siècles n'emploient jamais ce nom, et désignent toujours le monastère sous celui de *Sancta Maria de caritate.*

Le buisson de ronces, célèbre dans les traditions populaires, n'est pas cependant purement légendaire ; il a eu une existence réelle, et Grandet dit l'avoir vu dans les premières années du XVIIIe siècle (4). Je n'affirmerais pas cependant que les religieuses aient fait de grands efforts pour l'arracher ; je serais

---

(1) Pouillé du diocèse et Inventaire des archives du Ronceray, notamment une sentence de 1480 (fo 124).

(2) Vetus fama est ejus primum condendæ causam fuisse imagunculam Deiparæ Virginis illic in rubo repertam, unde runcato loco et vepribus purgato, nomen Runceri vulgari lingua inditum (4e leçon du 2e nocturne de la fête de la Dédicace de l'abbaye du Ronceray. (Grandet, *N. D. Angevine*, fo 237.)

(3) « Après le concile vindrent à Angers ; un certain jour ils sortirent tous pour venir cellebrer la messe hors la ville, en une certaine petite chapelle dédiée à Dieu et à la Vierge Marie, autour de laquelle il y avait plusieurs ronces et halliers, » dit Hiret, en parlant de la réunion des évêques au Ronceray. (*Antiquités*, p. 76.)

(4) « Ce que j'ay veu moi-même en 1700, y étant allé dire la Ste Messe, » ajoute Grandet après avoir parlé du buisson de ronces, dont les branches venaient percer les lozanges de la vitre et embrasser l'image jusque sur l'autel. (*N. D. Angevine*, 3e partie, ch. 1.)

même porté à croire que, par respect pour la tradition, elles le conservaient très-précieusement. Mais à quelle époque remontait ce buisson qui en 1700 existait depuis un temps immémorial? Je ne saurais le dire; je regrette de n'être pas botaniste, et d'ignorer ce que vivent les ronces.

La statuè miraculeuse, aujourd'hui exposée, sous un autel de l'église de la Trinité, à la vénération des fidèles, est assurément fort ancienne. Elle existait au XIIe siècle, car une charte, datée du temps de l'évêque Ulger, relate un don fait à la communauté pour l'entretien de la lampe qui devait brûler devant elle (1). Cette statue, en cuivre doré, haute d'environ un pied, représente la Vierge assise, avec l'enfant Jésus sur ses genoux, portant l'un et l'autre une couronne ; les yeux ne sont pas fondus avec le corps, mais insérés dans le métal. Le style trahit du reste cette époque, et bien qu'il ne faille pas, avec les légendes, la faire remonter au Ve siècle, elle n'en est pas moins d'une antiquité respectable.

La légende relative à la messe de saint Melaine et à la transformation en serpent de l'eulogie cachée par saint Mars, a une origine fort ancienne; elle est relatée dans la vie de saint Melaine, document historique d'une certaine valeur (2); dans le *Lectionnaire* de Saint-Aubin, du XIIIe siècle; dans la liturgie de l'abbaye du Ronceray (3), et, ce qui est plus remarquable, dans la charte de fondation de Foulques-Nerra et d'Hildegarde, de l'an 1028, dont nous aurons à parler tout à l'heure (4). Cepen-

---

(1) Gauffridum de Loeth atque Soriciam uxorem ejus arpentum vineæ ad serviendum cuidam lampadi ante imaginem S. Mariæ de Caritate, legavisse. (*Cartul. S. Mariæ Caritatis*, n° 28.) Ulger fut évêque d'Angers de 1125 à 1149.

(2) Eodem fere tempore convenerunt simul vir Dei Melanius et electus Dei Albinus, sanctus Victor atque Launus (*sic*) et sanctus Marsus in Andegava civitate, intra basilicam sanctæ Dei Genitricis Mariæ, ibique beatus Melanius, ex communi consensu aliorum missam celebravit, in capite jejunii quadragesimæ..... (*Vita S. Melanii*, c. 4, n. 21. Bolland. Januar, t. I.)

(3) Lectionarium S^ti Albini Andeg. in natale S^ti Melanii, mss. 115 de la bibliothèque d'Angers, f° 223 verso. — 4e leçon du 2e nocturne de la fête de la Dédicace de N. D. de la Charité. (Grandet, *N. D. Angevine*, f° 237.)

(4) *Cartul. S. Mariæ de Charitate*, n° 1.

dant elle n'est pas relatée dans la vie de saint Aubin, évêque d'Angers, rédigée par Fortunat au VIe. siècle, bien que cet évêque joue un rôle dans la légende.

D'après les textes anciens, aux quatre évêques mentionnés par Bourdigné, il faut ajouter saint Laud, évêque de Coutances. Malgré l'autorité incontestable des textes qui rapportent ce récit, il présente cependant de très-grandes difficultés. A l'époque du premier concile d'Orléans, en 511, si l'on suit la version de Bourdigné, saint Aubin n'était pas encore évêque d'Angers; c'était Eustoche, qui a souscrit en cette qualité avec les autres prélats appelés par Clovis. Dira-t-on avec un de nos historiens modernes, qu'il a été consacré par ses vénérables frères, au retour de ce concile (1)? Mais après Eustoche, nos catalogues mentionnent Adelphe. Si l'on reporte la réunion des évêques après le deuxième ou le troisième concile d'Orléans, en 533 ou en 538, on se heurte à une autre difficulté. Saint Aubin a figuré seulement au troisième concile d'Orléans en 538 et s'est fait représenter au cinquième en 549. Saint Melaine a figuré au premier en 511, et est mort vers 535. Son successeur Febiodus a souscrit au concile de 549. Saint Laud a souscrit aux conciles de 533, 538, 541, et, par mandataire, à celui de 549. On peut donc considérer saint Melaine, saint Aubin et saint Laud, comme contemporains, et le fait de leur réunion à Angers n'aurait rien d'improbable. Mais il n'en est pas de même des deux autres évêques. Victurius ou Victor, évêque du Mans, a souscrit une lettre adressée par divers évêques au pape saint Léon, en 451; il a assisté en 461 au concile de Tours; la *Gallia* fixe sa mort vers 490. Il n'a figuré à aucun des conciles d'Orléans. Quant à saint Mars, évêque de Nantes, l'époque précise de sa vie n'est pas connue; mais il était mort avant 453, car alors le siége de Nantes était occupé par Desiderius, son second successeur. Les

(1) M. l'abbé Pletteau, dans un remarquable article sur Foulques Nerra, prétend que la messe dite par S. Melaine avait pour objet la consécration épiscopale de S. Aubin comme évêque d'Angers; je ne sais pas où le savant auteur a trouvé ce détail que je n'ai lu dans aucun texte ancien (*Revue d'Anjou*, août 1872, p. 107.)

évêques de Nantes qui ont participé aux divers conciles d'Orléans au temps de saint Melaine et de saint Aubin, sont Clematius, Epaphius, Eumère (1). Il est donc impossible que saint Mars se soit trouvé à Angers de 511 à 538, seule époque où saint Aubin, saint Melaine et saint Laud aient pu s'y réunir ; il était mort depuis un siècle environ, et cependant il joue dans la légende le rôle principal. Il est fort à croire que l'auteur de la vie de saint Melaine, ou quelque copiste interpolateur aura fait ici une confusion de noms, de lieux ou de dates qui rend son récit inacceptable, du moins dans son état actuel (2). Cette légende ne peut donc pas prouver l'existence de la chapelle ou monastère de Notre-Dame de la Charité au temps de saint Aubin.

Grandet suppose que cet évêque pourrait bien avoir été le fondateur de l'abbaye et qu'il y avait imposé la règle de saint Césaire ; il était allé, en effet, à Arles, et avait visité saint Césaire, avec saint Léobin (3) ; mais aucun texte ancien n'autorise à conclure de ce voyage la fondation d'un monastère et l'établissement de la règle de saint Césaire à Angers (4). Quant à la disposition qui aurait réservé le couvent du Ronceray pour des filles *nobles de quatre races*, je n'ai pas besoin de dire qu'elle n'a pu exister ni au VIe siècle, ni même au XIe ; elle trahit l'époque où la noblesse fortement constituée attachait une grande importance aux généalogies. Il est probable que l'usage de

---

(1) *Gallia Christiana*, t. XIV. Episcopi Andeg., Namnet., Cenomann., Constans., Redonn. — Sirmond, *Concil. Galliæ*. — Barthelémy Roger, *Hist. d'Anjou*. *Revue d'Anjou*, année 1852, t. I, p. 50.

(2) On trouve un évêque du nom de Marc, dont le siége n'est pas indiqué, au concile d'Orléans, de 533, et un évêque d'Orléans du même nom, au quatrième concile de cette ville, en 541. (Voir les notes des Bollandistes à la suite de la vie de S. Melaine.)

(3) Grandet, *N. D. Angevine*, 3e partie, ch. 1.

(4) ..... Qui etiam (Albinus) ad B. Cæsarium Arelatensem præsulem pro eadem causa consulturus decurrit. — Il s'agissait de savoir si l'on peut donner les eulogies à un excommunié. Au troisième concile d'Orléans saint Aubin, malgré l'avis contraire des autres évêques, s'était opposé, en effet, à ce qu'on bénit des eulogies pour les gens qui avaient violé les canons (*Vita Sti Albini*, c. 3, n. 16, *a Fortunato scripta*, ap. Bolland, Martii, t. 1. — Mabillon. *Acta SS. O. B.*, t. 1.)

n'admettre au Ronceray que des jeunes filles d'ancienne noblesse s'est établi à une époque beaucoup plus récente et par l'effet seul de l'usage.

Le séjour des religieuses à Loches, pendant les invasions normandes, n'est guère mieux établi; on cite comme preuve l'existence d'un couvent ou chapelle du nom de Ronceray à Loches; il y a eu partout des ronces et des épines, et par conséquent des lieux nommés le Ronceray ou l'Epinay; on les compte par centaines dans nos contrées.

S'appuyera-t-on sur l'hymne de Théodulf, qui mentionne Sainte-Marie de la Charité avec les autres églises d'Angers (1)? Mais ce passage est interpolé, comme je l'ai déjà démontré au sujet de saint Martin; il est même très-récent et ne remonte pas au delà du XIVe siècle. Encore une preuve qui s'évanouit.

La reconstruction de l'abbaye du Ronceray par Foulques-le-Bon, au Xe siècle, n'est pas plus certaine. L'opinion admise à cet égard vient d'une erreur commise par Bourdigné, qui n'a pas compris que la charte de fondation ou dotation de 1028 était l'œuvre du comte Foulques Nerra et de sa femme Hildegarde (2). Lorsqu'on rapproche le passage de Bourdigné que j'ai cité plus haut, du texte latin de la charte, l'identité saute aux yeux; il est évident qu'il connaissait ce document dont il a mal interprété la date. Du reste Bourdigné ne reparle plus du Ronceray sous Foulques Nerra; pour lui, il n'y avait bien qu'une seule reconstruction qu'il vieillissait seulement d'un siècle. Nos historiens modernes qui parlent d'une construction sous Foulques-le-Bon et d'une nouvelle sous Foulques Nerra, sans avoir examiné la source du récit de Bourdigné, font une confusion, un double emploi, comme pour Saint-Martin. Rien n'établit donc qu'il y ait eu une reconstruction du Ronceray au Xe siècle.

Foulques Nerra n'a pas été cependant le premier fondateur de

---

(1) Plebsque salutiferæ procurrit ab æde Mariæ,
Huc quam transmittit pons Meduana, tuus.
(Hymne *Gloria, laus et honor.*)

(2) Voir le texte complet et exact de la charte: *Cartul. du Ronceray*, n° 1.

l'église du Ronceray; plusieurs chartes prouvent en effet qu'avant 1028 il existait en cet endroit une église ou chapelle dédiée à la Sainte Vierge, sous le vocable de Notre-Dame de la Charité (1); mais nous sommes obligé d'avouer que son origine est absolument inconnue.

Nous arrivons au XIe siècle, et à l'an 1028. A cette époque, le comte Foulques Nerra, qui avait à expier les fautes de sa longue et tumultueuse carrière, fondait partout des églises et des monastères. Peut-être le souvenir du cruel supplice qu'il avait fait subir à sa première femme Elisabeth, tourmentait-il secrètement sa conscience. Ce qui est certain, c'est qu'avec le concours de sa troisième femme, il voulut rétablir l'église Notre-Dame de la Charité, où la tradition plaçait dès lors le miracle dont nous avons parlé. Cette église était en ruines; d'après le texte de la charte, Foulques la fit entièrement reconstruire, et ne conserva rien de l'ancien édifice; il ne réserva que l'autel, sur lequel saint Melaine avait dit la messe, au moment de la réunion des évêques. Foulques établit ou rétablit des religieuses et fonda un monastère qu'il dota richement; la comtesse Hildegarde ajouta ses dons personnels à ceux de son mari. La nouvelle église fut consacrée par l'évêque Hubert de Vendôme le quatorze de juillet 1028. Quatre prêtres ou chapelains furent établis et dotés pour faire le service divin à la chapelle du Ronceray. En outre l'évêque et le comte donnèrent à l'abbesse, chacun suivant ses pouvoirs, la juridiction tant spirituelle que temporelle sur un vaste territoire, s'étendant depuis le pied de la cité d'Angers jusqu'aux champs Saint-Germain près Pruniers et jusqu'à Epinard sur les deux rives de la Maine (2).

Les dons de Foulques Nerra et d'Hildegarde furent plus tard

---

(1) Ego Goffridus comes..... de monasterio gloriosæ Dei genitricis Mariæ quod videlicet, in prospectu civitatis Andegavæ, super ripam Meduanæ fluminis situm et *ab antiquis temporibus* Caritatem cognominatum.

(Charte de Geoffroy Martel de l'an 1045, *ex Cartul. S. Mariæ*, nº 6.) — Voir aussi la charte de Foulques Nerra de 1028, *eod. loc.*, nº 1.

(2) Ego Fulco Andegavorum comes atque Hildegardis conjux mea necnun Goffridus noster filius, hanc beate Mariæ basilicam usque ad fundum erutam, a

confirmés et augmentés par Geoffroy Martel, leur fils, et par de nombreux donateurs.

Les Chroniques d'Anjou rapportent toutes la construction du Ronceray à l'année 1028 (1) ; du reste la charte de Foulques Nerra ne peut laisser aucun doute à cet égard.

En 1119, le pape Calixte II étant venu à Angers consacra l'autel principal de la chapelle du Ronceray, et fit faire une nouvelle et solennelle consécration de l'église elle-même par les évêques qui l'assistaient. Peut-être la première dédicace par Hubert de Vendôme n'avait-elle pas été une véritable consécration, ou manquait-il quelque chose à sa validité.

---

fundo paulo nobilius reduximus ad integrum ; reservato tamen altari quod usque in præsentem diem apparet de subtus in criptis, in quo beatus Melanius in quadragesimo capite, sacrato Christi corpore, missa expleta, electo Dei Albino, Victori, Launo, Marso eulogiam caritatis contradidit ; et ob hanc causam ab hinc locus iste *nomen caritatis optinuit*..... Hanc itaque basilicam Domini filii sui in præsens virtutibus ac mirabilibus signis præclaram eidem beatissimæ Virgini Mariæ II Idus Julii, in communem animarum nostrarum salutem ab Huberto venerabili præsule solemniter fecimus dedicari..... statuentes quatuor ibi esse sacerdotes ad serviendum Deo nocte et die et monialibus inibi habitantibus.... Sunt autem termini ita constituti et concessi a porta Bouleti usque ad Frigidum Fontem, a Spinatio usque ad campum Sti Germani..... etc.

(*Cartul. sanctæ Mariæ caritatis*, n° 1, Marchegay.)

(1) *Chron. S. Sergii ; — Sti Albini* (Marchegay.)

D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'appel, Président de la Commission archéologique de Maine-et-Loire.

(*La suite prochainement.*)

LA RÉVOLUTION DE 1789

JUGÉE

PAR UN CONTEMPORAIN ANGLAIS

Nous nous inquiétons trop peu en France de ce que les étrangers pensent de nous. Il y a là-dedans un peu d'insouciance et beaucoup de vanité : nous avons naturellement une si excellente opinion de nous-mêmes qu'il nous semble impossible que le monde entier ne nous admire pas, quoi que nous fassions. Cette satisfaction naïve, cette confiance tranquille en notre propre sagesse et notre propre mérite, nous la portons en toute chose ; mais on peut dire qu'elle ne s'est jamais montrée plus absolue et plus fière que depuis 1789, et en matière de théories politiques. C'est chez nous, depuis 80 ans, une thèse développée à l'envi par nos historiens, nos publicistes, nos philosophes, nos orateurs, nos journalistes ; applaudie presque universellement et regardée, ou peu s'en faut, comme hors de toute contestation, — que la Révolution française a été le plus grand, le plus heureux et le plus fécond événement des temps modernes ; que d'elle date l'ère de l'émancipation des peuples ; qu'elle a, selon l'expression consacrée, « retrouvé les titres perdus du genre humain, » reconquis les droits de l'homme, assuré le triomphe de la raison, de la justice ; donné enfin au monde la liberté, l'égalité, la fraternité. Nous avons été bercés avec ces phrases sonores. Toute la génération née pendant le premier quart de ce siècle, a été nourrie, saturée de ces idées. On en avait fait en quelque sorte le premier axiome de la science politique. C'est à peine si aujourd'hui

nous commençons à revenir de ces illusions ; c'est à peine si nous commençons à comprendre que le monde ne nous doit point tant de reconnaissance ; qu'il y avait, avant 1789, en Europe et en Amérique, des peuples qui jouissaient de la liberté, et chez qui les droits du citoyen étaient reconnus, proclamés, et, ce qui vaut mieux, garantis ; qu'avec la prétention de faire une révolution philosophique et universelle, nous avons fait une révolution chimérique à bien des égards, impuissante jusqu'à présent à rien fonder, puissante seulement pour détruire ; que de son programme politique un seul terme, le moins important des trois, a été réalisé, l'égalité, dont nous avons en France l'amour poussé jusqu'à la manie, et pour laquelle nous sacrifions aveuglément tout le reste ; que nous avons absolument manqué le second, je veux dire la liberté, à laquelle nous semblons de plus en plus tourner le dos ; et que quant à la fraternité, c'est de toutes les vertus civiques celle qui nous a été, malheureusement, la plus étrangère ; — si bien que, tout compte fait et notre bilan politique et social établi après 80 ans, on a pu dire sans beaucoup d'exagération que la Révolution française « a fait banqueroute. »

Eh bien, ce que nous ne faisons que commencer à comprendre aujourd'hui, nombre de publicistes, d'écrivains étrangers, l'avaient compris et annoncé dès le premier jour. Dès le début de notre révolution, ces observateurs désintéressés, par là même plus impartiaux et plus sagaces, avaient été frappés de notre inexpérience politique, de notre défaut de mesure, de sagesse et de modération dans nos tentatives de réforme ; ils avaient été effrayés de notre goût dangereux pour les formules abstraites, les systèmes absolus, les théories de politique spéculative ; ils avaient prévu nos entraînements, nos écarts, nos folies (il était difficile de prévoir tous nos crimes), et prophétisé, avec trop de justesse, hélas, l'avortement final de nos espérances et de nos orgueilleuses ambitions. Ces jugements si curieux par la finesse de l'observation, par la profondeur des aperçus, par la justesse des prévisions, on les rencontre à chaque page dans les écrits et la correspondance de plusieurs hommes,

célèbres à divers titres et à divers degrés, comme Burke, Mallet du Pan, Joseph de Maistre, Gouverneur Morris. Personne ne leur fit dans le temps, en France du moins, l'honneur de les écouter; à peine daigna-t-on les lire; on n'avait pas assez de dédain pour ces esprits étroits, enfoncés dans le préjugé, avocats d'un passé décrépit, qui ne comprenaient rien à la grandeur de notre rénovation politique et sociale! Quand on relit aujourd'hui ces écrivains, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, ou leur sagesse et leur perspicacité, ou nos illusions et notre aveuglement.

C'est l'impression que j'ai éprouvée, pour ma part, en relisant dernièrement le livre d'un Anglais qui assista aux débuts de notre Révolution. Cet Anglais n'était ni un homme d'Etat, ni un publiciste; c'était un agronome, venu en France pour étudier notre pays, ses richesses naturelles, ses méthodes de culture; et qui, à trois reprises différentes, en 1787, 1788, 1789, visita, du nord ou sud et de l'est à l'ouest, nos principales provinces. On voit que je veux parler d'Arthur Young, dont la relation, qui fait autorité pour les économistes, non-seulement contient sur l'état de la France à cette époque les détails les plus précieux, mais offre aussi au point de vue historique et politique le plus sérieux intérêt.

Young n'était pas seulement un agronome instruit; c'était un esprit très-vif, très-ouvert, s'intéressant à toutes choses; un observateur très-sagace et très-pénétrant. Muni de lettres de recommandations pour Paris et pour la province, il entre en relation avec un grand nombre d'hommes distingués de l'époque. Il est accueilli, hébergé par le duc de Larochefoucault-Liancourt. Il est lié avec Thouin, Parmentier, Lavoisier, Guitton-Morvaux. Il va dans les salons de la noblesse, et soupe avec les philosophes. Il assiste aux séances de l'Assemblée nationale, et il est reçu membre de la Société royale d'Agriculture. En province, il voit dans chaque canton, dans chaque ville, les notabilités de tout ordre, les grands seigneurs, les érudits, les membres des sociétés savantes; il s'informe à la fois de l'agriculture et de la politique, des procédés d'exploitation et des événements du

jour, de la valeur des terres et de l'esprit public ; et il arrive ainsi, lui étranger, à connaître la France mieux peut-être que pas un Français ne la connaissait à cette époque.

Qu'on ne se le figure d'ailleurs ni comme un esprit chagrin, ni comme un observateur malveillant ou jaloux. Cet insulaire est plein de bonne humeur et d'entrain ; cet anglais aime la France ; il admire ses ressources naturelles ; il est plein de sympathie pour notre nation ; il est très-reconnaissant de l'accueil qu'on lui fait : mais cela ne l'empêche point, avec son ferme bon sens, son esprit droit et pratique, de juger sainement les hommes et les choses. — Qu'on n'imagine pas non plus un homme à idées étroites, à préjugés, imbu d'opinions aristocratiques ou rétrogrades. En aucune façon ; c'est au contraire un esprit éminemment libéral, ouvert à toutes les idées nouvelles, applaudissant à toutes les réformes que demandent les cahiers aux Etats-généraux. Il est révolté des abus de l'ancien gouvernement, des lettres de cachet, des prisons d'état, des lois féroces sur la gabelle. Il s'indigne de la misère des campagnes, des maisons de paysans qui en bien des contrées n'ont pas de vitres, de l'état inculte de beaucoup de terres, de l'exagération de la main-morte, de l'étendue de forêts et de landes entretenuès par les nobles pour la chasse : il a même parfois contre eux des cris de colère. Mais cela ne couvre et ne justifie pour lui ni les fautes politiques, ni les folies révolutionnaires, ni surtout les crimes. En sa qualité d'Anglais, il ne se paie point de mots, ni de formules philosophiques : Il s'occupe des choses, il juge les faits, il en prévoit les conséquences. Avec ce sens pratique qui est le propre de sa race, et cette expérience politique qui appartenait déjà aux hommes de son pays et qui nous manquait si absolument, sans se poser en publiciste ni en prophète, il signale d'un mot rapide, en passant, nos fausses théories, nos utopies dangereuses, et montre l'écueil où nous irons infailliblement nous briser.

Dès son premier voyage (octobre 1787), Young est frappé des symptômes qui, de tous côtés, annoncent une révolution immi-

nente. Sans nul doute, il n'était pas besoin pour cela de beaucoup de sagacité : pour les moins clairvoyants, l'événement était prochain, inévitable. Le mérite de Young, c'est d'avoir dès lors porté sa pensée au-delà, de s'être inquiété des conséquences de cette révolution et d'avoir dit pourquoi son succès était douteux.

« 17 octobre 1787. — Diné aujourd'hui dans une société dont la conversation a été entièrement politique... Toute la compagnie semblait imbue de cette opinion, que l'on est à la veille de quelque grande révolution dans le gouvernement ; que tout l'indique ; les finances en désordre, avec un *déficit* impossible à combler sans l'aide des Etats-généraux du royaume, sans que l'on ait une idée précise des conséquences de leur réunion ; aucun ministre, soit au pouvoir, soit au dehors, n'ayant assez de talents pour trouver d'autres remèdes que des palliatifs ; sur le trône un prince dont les dispositions sont excellentes, mais à qui font défaut les ressources d'esprit qui lui permettraient de gouverner par lui-même dans un tel moment; une cour enfoncée dans le plaisir et la dissipation, ajoutant à la détresse générale ; une grande fermentation parmi les hommes de tous les rangs qui aspirent à du nouveau, sans savoir quoi désirer ni espérer ; en outre, un levain actif de liberté qui s'accroît chaque jour depuis la révolution d'Amérique : voilà une réunion de circonstances qui ne manquera pas de provoquer avant peu un mouvement, si quelque main ferme, de grands talents et un courage inflexible ne prennent le gouvernail pour guider les événements et non pas se laisser emporter par eux... On tombe d'accord que les Etats ne peuvent s'assembler sans qu'il en résulte une liberté plus grande ; *mais je rencontre si peu d'hommes qui aient des idées justes à cet égard, que je me demande l'espèce de liberté qui en naîtrait* (1). »

C'était là la question que les esprits politiques et prévoyants auraient dû se faire dès ce moment ; et personne ne se la faisait. Réformer l'ancien régime, il le fallait ; tout le monde était d'accord là-dessus. Mais comment, dans quelles conditions, dans

(1) *Voyages en France*, t. I, p. 114-115. — Edit. Lavergne, 1860.

quelle mesure, sous l'inspiration de quels principes, avec quelles précautions et quelles garanties? Nul ne pouvait le dire, ni même ne semblait s'en préoccuper. Cette liberté, à laquelle on aspirait d'un désir à la fois ardent et vague, ne fallait-il point la régler, la contenir, la distribuer d'une main sobre et prudente, de façon qu'elle fût un bienfait et non pas un désastre? On ne se le demandait même pas. On se précipitait dans l'inconnu tête baissée, avec l'emportement de la passion, la légèreté du caractère national, et l'imprévoyance d'hommes qui avaient dans la tête des idées philosophiques, mais à qui toute expérience politique faisait absolument défaut.

En juin 1789, Young, revenu dans la capitale, la trouve en proie à une fermentation prodigieuse. « Les boutiques où se débitent les brochures font des affaires incroyables. Je suis allé au Palais-Royal pour voir les nouvelles publications et m'en procurer un catalogue complet. Chaque heure en produit une. Il en a paru treize aujourd'hui, seize hier, quatre-vingt-douze la semaine dernière..... Les dix-neuf vingtièmes de ces productions sont en faveur de la liberté; elles sont ordinairement très-violentes contre les ordres privilégiés. Mais lorsque je me suis enquis d'autres d'opinions contraires, j'ai trouvé à mon grand étonnement qu'il n'y en avait que deux ou trois d'assez de mérite pour être connues. N'est-il pas étonnant que, tandis que la presse répand à profusion des principes niveleurs et séditieux, qui renverseraient la monarchie si on les appliquait, rien ne paraisse en réponse, et que la Cour ne prenne aucune mesure contre la licence extrême de ces publications? »

Le mouvement se précipite; l'agitation se propage dans les provinces, accrue par la disette. La monarchie glisse rapidement vers sa ruine; et pas une main ne se présente pour la retenir ou la diriger dans une voie moins dangereuse. Voilà ce qui frappe Young d'étonnement et de stupeur. Il ne revient pas de surprise de voir une nation tout entière, gouvernement, corps privilégiés, roi, ministres, sujets, — tout le monde aller les yeux fermés vers une catastrophe, que nul ne fait rien pour prévenir ou détourner. « Le fait le plus saillant du jour, c'est

qu'aucune idée de communauté de périls ni d'intérêts ne semble unir ceux qui, divisés, sont incapables de résister au danger commun, naissant de la conscience qu'aura le peuple de sa force en face de leur faiblesse..... J'ai vu beaucoup de monde aujourd'hui (11 juin), et ne puis m'empêcher de remarquer qu'*il n'y a pas d'idées arrêtées* sur les meilleurs moyens de faire une constitution. » On parle beaucoup de l'invitation adressée par le Tiers aux deux autres ordres de se réunir à lui pour expédier les affaires nationales. « Dans ces discussions excessivement intéressantes, on s'appuie d'un côté *sur un prétendu droit naturel, idéal et chimérique ;* de l'autre, on se garde de présenter aucun projet de garantie, rien qui assure le peuple d'être à l'avenir mieux traité qui ne l'a été jusqu'ici ; ce qui serait cependant absolument nécessaire..... Le parti populaire semble faire dépendre toute liberté de l'absorption des classes privilégiées par les communes, au moins pour faire la constitution. Quand je représente que, si l'on admet une fois l'union des ordres, aucun pouvoir ne sera capable d'arriver à la séparation ensuite, et qu'en pareil cas la constitution ne sera guère bonne si elle n'est mauvaise tout à fait, on me répond toujours que le premier point, pour le peuple, est d'avoir le pouvoir de faire le bien ; *et que ce n'est pas un argument valable que de dire qu'il en peut mal user*. Parmi ces gens règne l'idée commune que tout ce qui tend à constituer un ordre à part, comme notre Chambre des Lords, n'est pas en harmonie avec la liberté. Ce qui me paraît parfaitement extravagant et sans fondement aucun. »

Dans cette page remarquable, A. Young touche à l'un des préjugés les plus enracinés de l'esprit français, et à l'une des erreurs les plus funestes de notre Révolution. C'était, en effet, dès à cette époque, une opinion généralement accréditée en France que la liberté était, en thèse absolue, incompatible avec l'existence d'une chambre haute. Cette opinion avait une double cause ; d'abord la résistance maladroite des ordres privilégiés aux réformes ; ensuite cette théorie de la souveraineté du peuple qui commençait à prédominer et devait nous conduire à tant d'excès et de folies.

Du reste, Young avait bien raison de regretter que, dans une heure si critique pour la France, il ne se trouvât pas à la tête de son gouvernement un homme d'un esprit résolu et d'une main énergique, capable en un mot de tenir la barre dans une telle tempête. Il n'y avait qu'une chance de salut pour la monarchie : c'était de trancher dans le vif, et, prenant l'initiative, de réaliser les réformes indispensables, avant que les passions se fussent enflammées et que la situation fût devenue plus forte que les hommes. La convocation des Etats-généraux, toute nécessaire qu'elle fût, était une mesure grosse de périls : on ne sut ni les prévoir ni les prévenir. Obligée par la ruine des finances de faire appel à la nation et de réformer des abus devenus intolérables, la Royauté sentit qu'elle allait rencontrer des résistances chez la noblesse et le clergé. Pour avoir le moyen de vaincre ces résistances, elle s'appuya sur le Tiers : elle lui accorda le *doublement*. C'était une résolution hardie et une mesure significative. Mais après avoir si bien *coupé*, selon le mot de Catherine de Médicis, on ne sut pas *coudre*.

Il eût fallu, profitant de la popularité acquise par cette mesure, prendre en main la direction du mouvement, pour pouvoir le régler et le contenir. Au lieu de laisser pendant deux mois les esprits s'irriter et s'enflammer dans les discussions relatives à la vérification des pouvoirs, il fallait dès le début trancher d'autorité cette question ; puis, cela fait, organiser une constitution analogue à la constitution anglaise, c'est-à-dire une Chambre haute et une Chambre des communes, en réservant au roi la sanction et le *veto ;* et enfin décréter d'emblée les principales mesures politiques et financières. C'était le seul moyen d'accomplir la réforme, sans déchaîner la révolution. A ce moment tout était possible : le roi était encore populaire, et la nation eût accepté avec reconnaissance et enthousiasme les réformes qu'il lui aurait données. Necker eût fait cela, si, au lieu d'être seulement un honnête homme naïf et vain, il avait été un homme politique et un grand ministre.

Arthur Young exprime cette pensée et ce regret en plusieurs passages. Le 25 juin 1789, se trouvant près de Belfort, il écrit :

« M. Necker vient de passer ici pour retourner de Bâle à Paris ; quatre-vingts bourgeois l'escortaient à cheval et les musiques de régiment l'ont accompagné pendant qu'il traversait la ville. Mais la période brillante de sa vie est terminée. Depuis sa rentrée au pouvoir jusqu'à l'assemblée des Etats, il a eu dans ses mains le sort de la France et des Bourbons ; et quelle que soit l'issue de la confusion présente, cette confusion lui sera reprochée par la postérité, puisqu'il pouvait donner aux Etats la forme qui lui plaisait. Il pouvait par un décret établir deux chambres, ou trois, ou une ; il pouvait organiser quelque chose qui eut abouti certainement à la constitution anglaise : rien ne lui manquait ; c'était la plus belle occasion pour élever un édifice politique qu'un homme ait jamais eue ; les plus grands législateurs de l'antiquité n'en connurent jamais de semblable. Selon moi, il l'a manquée complétement, et a abandonné aux flots et aux vents ce qui aurait dû recevoir de lui l'impulsion et la direction. »

Ni Necker ni personne ne songea à rien faire de semblable. On hésita, on eut peur. Après avoir donné au Tiers une puissance énorme et grandi son ambition, on regretta ce qu'on avait fait, on voulut reprendre ce qu'on avait concédé. On essaya de le mater, de l'humilier, de le réduire. On se rejeta vers les ordres privilégiés ; on encouragea leur résistance. Dès lors l'opinion surexcitée s'irrita ; les haines accumulées contre le régime féodal et contre le clergé, se déchaînèrent ; et de ce moment l'idée d'une chambre haute, imitée de l'Angleterre, fut repoussée avec passion, avec emportement. On commença par déclarer que la réforme de l'Etat ne pouvait se faire que par une assemblée unique, qu'il fallait que les ordres privilégiés fussent réduits à l'impuissance, et qu'en cas de résistance de leur part la volonté du Tiers fut prépondérante ; puis bientôt, et par suite de l'entraînement ordinaire des idées, on en vint à poser en thèse générale cette absurdité politique que l'existence d'une chambre haute est incompatible avec la liberté.

Cette disposition des esprits était favorisée, je l'ai dit, par une autre cause, par les fausses théories qui avaient cours alors au sujet de la souveraineté du peuple.

Deux écoles politiques se sont produites en France au XVIIIe siècle. L'une, c'est celle de Montesquieu, regardant la politique comme une science expérimentale, l'étudiant surtout dans l'histoire, faisait de la nature et de la forme des gouvernements une question essentiellement subordonnée aux faits, aux mœurs, aux traditions, à l'état social des différents peuples. L'autre, celle de J.-J. Rousseau, traitant au contraire la politique comme une science spéculative et de pur raisonnement, dédaignant les faits, et se plaçant dans l'absolu, prétendait résoudre toutes les questions de gouvernement au moyen de principes abstraits, de théories générales, et construire des constitutions idéales avec des formules philosophiques. La première, grande admiratrice de la constitution anglaise dans laquelle elle voyait un mécanisme merveilleusement approprié aux besoins et aux progrès de nos vieilles sociétés monarchiques, eut pour disciples Larochefoucault-Liancourt, Malouet, Lally-Tollendal, Mounier, Clermont-Tonnerre, Talleyrand; c'est-à-dire les sages, les modérés, les vrais amis de la liberté. Mais il faut le dire, la seconde avait conquis, depuis un quart de siècle, une bien autre popularité. Nous aimons en France les systèmes absolus, les théories brillantes, les formules tranchantes : c'est le tour de notre esprit, ou pour mieux dire notre infirmité; nous nous grisons aisément de grandes phrases, de généralités pompeuses. Rousseau, avec ses sophismes, avait séduit toute la génération contemporaine; le *Contrat social* avait détrôné l'*Esprit des lois*. On était épris de l'égalité, des droits de l'homme, surtout de la souveraineté du peuple. Cette idée de la souveraineté populaire, au sens absolu et paradoxal où l'entendait Rousseau, c'est-à-dire, identifiant la volonté du peuple avec le droit et la justice, — ce monstrueux sophisme qui a été pendant la Révolution la cause ou le prétexte de tant d'actes de tyrannie odieuse ou sanguinaire, et qui aujourd'hui encore exerce sur les masses un empire si funeste; cette idée commençait déjà à égarer et à emporter les esprits.

Les faits, les indices que relève Young à chaque page de son journal, dénotent l'action de la double cause que je viens de

signaler, — d'une part la haine ardente de l'ancien régime, — de l'autre, l'idée déjà dominante de la souveraineté du peuple, c'est-à-dire l'omnipotence du Tiers-Etat. « Il y en a qui haïssent le clergé si cordialement, dit-il, que, plutôt que de le voir former une chambre à part, ils hasarderaient un système nouveau, *si dangereux qu'il fût* » (p. 183). Et ailleurs il ajoute : « Il me paraît clair que les violents amis des communes ne sont pas mécontents de cette cherté (du blé), qui seconde grandement leurs vues et leur rend *un appel aux passions du peuple* plus facile que si le marché était bas » (p. 185).

On a remarqué cette phrase que j'ai citée plus haut : « On me répond toujours que le premier point pour le peuple est d'avoir le pouvoir de faire le bien, et que ce n'est pas un argument valable que de dire qu'il en peut mal user..... » Il faut que le peuple soit le maître d'abord, le maître unique, absolu : c'est lui le souverain. Il pourra mal user de son pouvoir ? Mauvaise raison. D'abord le peuple peut-il mal faire ? Cela est douteux. Rousseau a soutenu que non : la volonté générale n'est-elle pas la loi suprême, l'expression même de la raison et du droit ? Et au surplus, quand même un mal passager devrait en résulter, qu'importe ? Il faut atteindre le but, qui est la destruction de l'ancien régime ; il faut l'atteindre à tout prix..... On va loin en politique avec de pareilles théories : c'est là tout simplement, en effet, la maxime célèbre et si justement flétrie que « la fin justifie les moyens ; » c'est la thèse des Jacobins, la thèse avec laquelle on a prétendu amnistier toutes les atteintes portées, sous prétexte de l'affranchissement du peuple, à la justice et à l'humanité ; toutes les persécutions, les violences, les exterminations qui ont déshonoré la Révolution française.

A la veille de la fameuse séance royale du 23 juin (qui amena le serment du jeu de paume), les alarmes d'Young redoublent. Il ne se trompe pas sur la portée de l'événement ; il comprend que l'heure est décisive, que « le moment actuel est *le plus critique que la France ait traversé depuis la fondation de la monarchie ;* » que les destinées du pays vont se jouer ce jour-là. Il voit cela avec plus de clarté que personne en France ne paraît

l'avoir vu au moment même ; car il semble que, de part et d'autre, on brave ce redoutable conflit avec la plus étrange témérité, sans rien prévoir et sans rien craindre.

« Il est impossible, écrit-il à la date du 21 juin, dans un moment si critique, de s'occuper à autre chose que de courir de maison en maison demander des nouvelles, et de noter les idées et les opinions qui ont le plus cours. Le moment actuel est entre tous celui qui contient en germe les futures destinées de la France. La solution par laquelle les communes se sont déclarées Assemblée nationale, indépendante des deux ordres et du roi lui-même, en rejetant toute possibilité de dissolution, *est la prise de possession de tous les pouvoirs du royaume.* Elles se sont par là tout d'un coup transformées dans le Long-Parlement de Charles Ier. Il n'est pas besoin de beaucoup de perspicacité pour s'assurer que, si une telle prétention n'est pas mise à néant, le roi, les grands seigneurs et le clergé sont à jamais dépouillés de leur part de pouvoir. On ne doit souffrir ni de l'armée, ni d'un parlement, une démarche aussi audacieuse, destructive de l'autorité royale comme des intérêts qu'elle attaque directement. Si l'on n'y met obstacle, *tous les autres pouvoirs tomberont devant celui des communes.* Avec quelle anxieuse inquiétude ne doit-on pas attendre la décision de la couronne, pour savoir si elle se montrera ferme dans cette occasion, *sans se départir du système de liberté absolument nécessaire en ce moment.* Tout bien considéré, et connaissant le caractère des gens qui sont au pouvoir, il ne faut espérer ni plan bien arrêté, ni ferme exécution » (p. 204).

Young, on le voit, ne se faisait illusion ni sur l'énergie et la capacité du gouvernement, — ni sur les redoutables conséquences de ce qu'il appelle avec raison la « prise de possession de tous les pouvoirs » par les communes. Le lendemain de la séance royale, il constate qu'elle a abouti à un échec : le discours du roi a été malhabile ; il a blessé, inquiété. Les passions ne font que s'enflammer de jour en jour. « Le peuple semble saisi d'une sorte de frénésie, repoussant tout moyen terme, et insistant sur l'absolue nécessité de la réunion des

ordres, afin que, tout pouvoir passant au Tiers, il puisse effectuer ce qu'on appelle la *régénération du royaume;* mot favori, auquel on n'attache aucun sens bien précis et que l'on explique vaguement par la réforme générale de tous les abus... Il est clair pour moi, d'après les conversations et les harangues que j'entends, que les réunions permanentes du Palais-Royal, arrivées à une licence et une furie de liberté à peine croyables, unies à d'innombrables publications incendiaires, ont tellement enflammé les désirs du peuple et lui ont donné l'idée de changements si radicaux, que rien ne le satisferait maintenant de ce que pourraient faire le roi ou la cour. En conséquence, il serait de la dernière inutilité de faire des concessions, si on n'est pas fermement résolu, non-seulement à les faire observer par le roi, mais aussi à maintenir le peuple, en s'occupant de rétablir l'ordre. » Mais qu'espérer de ce côté? « Il n'y a pas d'exemple d'une nonchalance, d'une stupidité pareilles à celles de la cour. Le moment demandait la plus grande décision; et hier, pendant que l'on discutait s'il serait doge de Venise ou roi de France, le roi était à la chasse! » (26 juin, p. 215.)

Les communes se sont enhardies de la faiblesse, des hésitations de la cour. « Elles ont méprisé les ordres du roi... Elles ont posé en maxime que leur droit s'étend sur beaucoup plus de choses que n'en a mentionné le roi; qu'en conséquence elles n'accepteront aucune commission du pouvoir, et *évoqueront tout à elles* comme leur appartenant. — Beaucoup de personnes avec qui je m'en suis entretenu, paraissent ne rien voir là d'extraordinaire. Mais il me semble à moi que de telles prétentions sont également dangereuses et inadmissibles, et menant tout droit à une guerre civile; ce qui est le comble de l'égarement et de la folie, quand les libertés publiques pouvaient certainement être assurées sans recourir à de telles extrémités. Si les communes revendiquent toute autorité, quelle puissance y a-t-il dans l'Etat, hors les armes, pour repousser leurs empiétements? Elles excitent chez le peuple des espérances sans bornes : si l'effet ne les suit pas, tout sera dans le chaos... » (p. 216, 217.)

La séance du 23 juin ayant manqué son effet, le roi a pris peur ; il est revenu sur ses résolutions, il a accordé le lendemain tout ce qu'il avait refusé la veille. « On dirait, écrit Young le 27, que *l'affaire est terminée et la révolution complète.* Le roi, effrayé par les mouvements populaires, a défait son œuvre de la *séance royale,* en écrivant aux présidents de la noblesse et du clergé de se joindre, avec leurs ordres, aux communes, donnant ainsi le démenti à ses ordres antérieurs... Ses appréhensions l'ont emporté sur les conseils qui l'avaient dirigé d'abord, et il a pris là une décision dont l'importance est telle qu'il ne saura plus maintenant ni où s'arrêter, ni quoi refuser. Sa position, dans la réorganisation du royaume, sera celle de Charles Ier, spectateur impuissant des résolutions du Long-Parlement. La joie excitée par cet acte a été infinie, et l'assemblée se mêlant au peuple s'est empressée de se rendre au château : les cris de *Vive le roi !* auraient pu s'entendre de Marly. Le roi et la reine se montrèrent aux balcons et furent reçus par des clameurs enthousiastes ; *ceux qui dirigeaient ce mouvement connaissaient bien mieux la valeur des concessions que ceux qui les avaient faites.*

« J'ai causé aujourd'hui avec plusieurs personnes, et parmi elles plusieurs nobles, — non sans étonnement de les voir entretenir l'idée que cette réunion des ordres n'est faite que pour la vérification des pouvoirs *et la confection de la constitution*, — nouveau terme qu'ils ont adopté comme si cette nouvelle constitution était un pudding que l'on fasse d'après une recette. Je leur ai demandé en vain où est le pouvoir qui les sauvera ensuite si les communes n'y veulent pas consentir, — chose probable, puisque cet arrangement met toute l'autorité dans leurs mains. J'ai fait appel en vain, pour les persuader, au témoignage des chefs de l'Assemblée qui, dans leurs pamphlets, font bon marché de la constitution anglaise, parce que le pouvoir de la couronne et des Lords y restreint beaucoup celui des communes. Le résultat me paraît si évident qu'il n'y a aucune difficulté à le prédire : tout pouvoir réel passera désormais aux communes ; après avoir excité les espérances du peuple, elles

seront incapables de s'en servir avec modération ; la Cour ne se résignera pas à se voir lier les mains,.... et une guerre civile sanglante s'en suivra. » (p. 217, 218.)

Nul ne peut dire, assurément, si, dans les terribles conjonctures où se trouvait la France, l'habileté même la plus consommée, unie à la plus vigoureuse décision, eût suffi à conjurer l'orage et à accomplir, sans des convulsions trop violentes, les réformes dont le pays avait besoin : ce qu'on ne saurait nier, c'est que la sagesse et l'esprit politique conseillaient de le tenter, et pour y réussir il n'y avait pas d'autre moyen à essayer que celui qu'indique Young. Il a raison, quand il signale le 23 juin comme la date critique où les destinées du pays vont être tranchées. Il a raison quand il ajoute le lendemain : l'affaire est terminée, *la Révolution est faite.* — Autour de lui, on se paie encore de mots ; on continue à parler de réformes, de régénération du royaume, de constitution à « confectionner. » Il sourit de ces illusions enfantines, il se raille de ces politiques de cabinet qui croient qu'on fabrique une constitution « comme on fait un pudding. » Il se rend parfaitement compte de la portée de l'événement, de la conséquence irrésistible des concessions faites : c'est que le pouvoir tout entier va passer aux mains des communes.

Or, pour un publiciste Anglais, c'est là une énormité, c'est la négation de tous les principes. — Dans le système constitutionnel, tel que l'a réalisé l'Angleterre, la souveraineté n'est point et ne peut pas être dans un ordre particulier, dans un pouvoir particulier, pas plus dans les communes que dans un autre : la souveraineté est dans la réunion et le concert harmonique des différents pouvoirs, — de la royauté, de la chambre haute et de la chambre des communes. S'il arrive que l'un de ces trois pouvoirs, neutralisant les deux autres, s'empare à lui seul de la toute-puissante politique, il y a usurpation, il y a rupture des conditions normales où fonctionnent les gouvernements libres. En tout cas, il est clair qu'on sort d'emblée de la monarchie constitutionnelle. Young n'hésite pas à le dire, et dès le 26 juin il écrit le mot décisif, que personne ne prononce encore : « Ce

qu'on entend ici par constitution libre, dit-il, n'est pas difficile à deviner, *c'est la République;* car les doctrines du jour y tendent de plus en plus. » — Certes, il était impossible, à pareille date, de voir plus juste et de prévoir de plus loin : un seul ordre absorbant et concentrant en lui tous les pouvoirs ; les autres ordres annihilés, la royauté en quelque sorte supprimée, le gouvernement tournant fatalement à la République ; l'Assemblée excitée par les espérances folles et les illusions qu'elle a encouragées, débordée bientôt par les passions populaires, et incapable de les contenir ; les réformes compromises et la liberté succombant sous les excès..... Young a prévu tout cela. Il ne s'est trompé que sur un point : il a cru que les résistances de la Cour, des ordres privilégiés, de l'armée et des parlements, engendreraient une guerre civile. Ces résistances ne se produisirent pas, ou du moins elles furent impuissantes. L'explosion révolutionnaire emporta tout ; l'effondrement de la monarchie fut plus prompt et plus complet qu'il n'avait supposé. Ce ne fut pas seulement un gouvernement qui s'abîma, ce fut une société qui faillit périr.

Le 28 juin 1789, Young quitte Paris, très-vivement préoccupé de nos affaires politiques, espérant un peu, craignant davantage, mais voulant encore croire que les représentants du peuple, qui ont désormais tout pouvoir entre les mains, pour travailler à fonder, sur des bases solides, la liberté civile et politique, ne sacrifieront pas les bienfaits certains d'une sage réforme « à des vues impraticables, à des systèmes chimériques, à de frivoles idées d'une perfection imaginaire. » Il parcourt la Bourgogne, voyageant à petites journées, s'arrêtant tantôt dans les villes, tantôt dans les châteaux. Partout il retrouve, à travers ses études agricoles, les préoccupations politiques du moment. A Nangis, chez le marquis de Guerchy, « Je me trouvai, dit-il, dans un cercle de politiques avec lesquels je ne pus m'accorder que sur une chose, les souhaits d'une liberté indestructible pour la France ; quant aux moyens de l'obtenir, nous étions aux pôles opposés. Le chapelain du régiment de M. de Guerchy, qui a ici une cure et que j'avais connu à Caen, se montrait particulière-

ment très-porté pour ce que l'on appelle la régénération du royaume : mais impossible d'entendre par là, d'après ses explications, autre chose qu'une perfection théorique de gouvernement, douteuse dans son point de départ, risquée dans son développement, et chimérique quant à ses fins. Elle m'a toujours eu l'air suspect, parce que ses avocats, depuis les meneurs de l'Assemblée dans leurs pamphlets, jusqu'aux messieurs qui me faisaient actuellement son panégyrique, affectaient tous de faire bon marché de la constitution anglaise en ce qui touche la liberté. Comme elle est, sans aucun doute et selon leurs propres aveux, la meilleure que le monde ait encore vue, ils déclarent en appeler de la pratique à la théorie ; chose très-admissible, et toutefois avec précaution, dans une question de science, mais qui, pour établir l'équilibre des nombreux intérêts d'un grand royaume, pour déterminer les garanties de la liberté de vingt-cinq millions d'hommes, me paraît être le comble de l'imprudence, le dernier degré de l'égarement. — Mes arguments roulaient sur la constitution anglaise. « Acceptez-la, disais-je, en bloc ; c'est l'affaire d'un tour de scrutin. Votre représentation égale et réelle pour tous, a fait disparaître sa plus grande imperfection. Quant au reste, dont l'importance est minime, modifiez-la, mais prudemment ; car ce n'est qu'ainsi qu'on touche à une charte qui, dès son établissement, a procuré le bonheur à une grande nation, la grandeur à un peuple que la nature avait fait petit... On louait mon attachement *à ce que je pensais être la liberté;* on me répondait que le roi de France ne devait pas opposer son *veto* à la volonté de la nation, — que l'armée devait être entre les mains des provinces, — et cent idées également absurdes et impraticables. » (p. 222, 223.)

Partout Young trouve les mêmes dispositions, et, chez les hommes mêmes les plus éclairés, le même dédain frivole de la constitution anglaise. On la regardait comme entachée de vieux préjugés et consacrant d'insupportables priviléges ; on lui reprochait de ne pas assurer suffisamment la liberté politique, qu'on jugeait la plus importante de toutes les libertés ; on lui reprochait d'admettre deux chambres, ce qui semblait absurde, car la volonté du peuple étant une, son expression doit être une ; on lui

reprochait d'admettre le *veto* royal, ce qui paraissait contraire à toute raison, car la volonté du peuple étant souveraine, elle ne peut être tenue en échec par la volonté d'un seul. Voilà les idées qui avaient cours dans le pays et qui dominaient dans l'Assemblée. Dans l'Assemblée particulièrement, la principale préoccupation était de diminuer la royauté le plus possible, d'affaiblir le pouvoir exécutif, de le réduire à rien, de concentrer aux mains de l'Assemblée toute la puissance politique : c'est là le plan des Barnave, des Lameth (1). On reconnaît ici une des plus vieilles erreurs de l'esprit français. Bien d'autres que Young l'ont remarqué. « Les Français, disait quelques années plus tard Gouverneur Morris, ministre des Etats-Unis à Paris, — les Français s'imaginent que tout ce qu'ils ont ôté au pouvoir, est gagné pour la liberté. » Là en effet est la méprise profonde ; là est, on peut le dire, le vice radical de notre révolution commencée il y a 80 ans : on peut dire que c'est le fond même de l'esprit révolutionnaire en France. Les peuples qui comprennent les conditions de la véritable liberté et qui sont capables de gouvernements libres, ont de tout autres idées ; ils ne renversent pas leurs institutions, ils les réforment ; ils ne songent pas à annihiler le pouvoir exécutif, ils prétendent seulement le limiter et le contenir. Ils savent que, République ou Monarchie, quel que soit le nom d'un gouvernement et quelle que soit sa forme, il y a des conditions essentielles, vitales, nécessaires, en dehors desquelles aucun gouvernement ne peut durer ; que la première de ces conditions, c'est que l'ordre soit maintenu, la loi respectée, l'anarchie comprimée, et que cette condition ne peut être réalisée si le pouvoir exécutif n'a pas, dans sa sphère propre, l'indépendance et la force dont il a besoin. Ils savent enfin qu'une assemblée qui absorbe et concentre en elle tous les pouvoirs, aboutit inévita-

(1) Mirabeau, sur la question du *veto*, au moins, était de l'avis du petit nombre des constitutionnels qui, dans l'Assemblée, défendaient les idées anglaises : « Je crois le *veto* du roi tellement nécessaire, disait-il, que j'aimerais mieux vivre à Constantinople qu'en France, s'il n'existait pas .... Oui, je le déclare, ajoutait-il, je ne connaîtrais rien de plus terrible que l'aristocratie de 600 personnes qui demain pourraient se rendre inamovibles, après demain héréditaires, et finiraient, comme les aristocraties de tous les pays, par tout envahir. » *Discours à l'Assemblée constituante*, *Œuvres*, t. VII, p. 97.

blement au plus redoutable des despotismes. Or, ce sont là choses que nous n'avons jamais comprises. Dans toutes nos révolutions, notre première pensée est d'abolir le passé, de faire table rase des institutions anciennes, sous prétexte de construire plus à l'aise un beau gouvernement tout neuf; la seconde est d'affaiblir le pouvoir central, sous prétexte d'assurer mieux les libertés politiques et les libertés individuelles. Idées bien superficielles et bien fausses! On n'improvise point les gouvernements; ceux-là seuls vivent, qui ont des racines dans le passé. Et quant à la liberté, donnez-lui des garanties légales en créant des responsabilités effectives; mais constituez des pouvoirs forts, autrement l'anarchie vous débordera, l'esprit révolutionnaire emportera vos frêles constructions. C'est justement parce qu'on donne plus de liberté en bas, qu'il faut plus de force en haut pour maintenir l'ordre et faire respecter la loi.

En parcourant les provinces, même les plus proches de Paris, Young note un fait qui le frappe d'étonnement : peu de mouvement, presque pas de circulation sur les routes, peu ou point de communications entre les grandes villes, et entre celles-ci et la capitale. Cette absence de vie, de commerce, de voyageurs sur les grandes routes, fait pour lui un contraste singulier avec l'Angleterre. Mais ce qui le surprend bien plus encore, au moment où il écrit et dans les circonstances où se trouve le pays; ce qui le confond et lui arrache à chaque instant des exclamations et presque des cris de colère, c'est l'ignorance où sont les habitants de ce qui se passe à Paris; c'est l'absence de journaux et de tout moyen de correspondance politique. Comment un tel peuple, si peu instruit de ses propres affaires, si mal informé des événements, si insouciant au fond de ses plus graves intérêts, pourra-t-il devenir un peuple libre et se gouverner lui-même?

« Il était cinq heures, dit-il (4 juillet), quand j'arrivai à Château-Thierry, et dans un moment si plein d'intérêt pour la France et même pour l'Europe, je désirais lire un journal. Je demandai un café, il n'y en avait pas dans la ville. On compte ici

deux paroisses et quelques milliers d'habitants, et il n'y a pas un journal pour le voyageur dans un moment où tout devrait être inquiétude ! Quel abrutissement, quelle pauvreté, quel manque de communications ! A peine si ce peuple mérite d'être libre ; le moindre effort vigoureux pour le maintenir en esclavage serait couronné de succès. Celui qui s'est habitué à voir, en parcourant l'Angleterre, la circulation rapide et énergique de la richesse, de l'activité, de l'instruction, ne trouve pas de mots assez forts pour peindre la tristesse et l'abrutissement de la France. Tout aujourd'hui j'ai suivi une des plus grandes routes à trente milles de Paris, je n'ai cependant pas vu de diligence, je n'ai rencontré qu'une voiture de personnes aisées, et rien davantage qui y ressemblât. » (p. 229.)

Le 27 juillet, à Besançon, il écrit : « Depuis Strasbourg jusqu'ici je n'ai pas pu voir un journal. Ici j'ai demandé le Cabinet littéraire, il n'y en a pas ; les gazettes, on les reçoit au café. C'est très-aisé à répondre, moins aisé à trouver. Il n'y avait que la *Gazette de France*, dont à ce moment un homme sensé n'eût pas donné un sou. J'allai dans quatre autres maisons ; les unes n'avaient pas même le *Mercure*. Au café militaire, le *Courrier de l'Europe* remontait à une quinzaine, et des personnes à l'air respectable s'entretiennent des nouvelles d'il y a deux ou trois semaines, et montrent clairement par leurs discours qu'elles ne savent rien de ce qui se passe. Dans toute la ville de Besançon je n'ai trouvé ni le *Journal de Paris*, ni aucun autre donnant le détail des séances des Etats : c'est cependant la capitale d'une province grande comme une demi-douzaine de nos comtés anglais, et contenant 25,000 âmes ; et ce qui est étrange à dire, la poste n'y vient que trois fois par semaine ! On croit en province que les députés sont à la Bastille, tandis que la Bastille est démolie ; et le peuple, dans son erreur, pille, brûle et dévaste. Cependant, malgré cette ignorance honteuse, on voit tous les jours aux États des hommes qui se disent fiers d'appartenir à la première nation de l'Europe, au plus grand peuple de l'univers ! Croient-ils donc que ce sont les assemblées politiques ou les cercles littéraires d'une capitale qui constituent un peuple, et

non la diffusion rapide des lumières parmi des esprits préparés par l'habitude du raisonnement à recevoir la vérité et à en faire l'application?..... »

« Moulins, 7 août. — Pour lire le journal, j'allai au café de Mme Bourgeau, le meilleur de la ville. J'y trouvai vingt tables pour les réunions ; quant au journal, j'aurais pu tout aussi bien demander un éléphant. Quel trait de retard, d'ignorance, d'apathie et de misère chez une nation! Ne pas trouver dans la capitale d'une grande province, la résidence d'un intendant, et au moment où une Assemblée nationale vote une révolution, un papier qui dise au peuple si c'est Lafayette, Mirabeau ou Louis XVI qui est sur le trône!.... »

L'Anglais est choqué, presque scandalisé dans son bon sens ; et l'Anglais n'a pas tort. Comment un peuple dénué à ce point d'instruction et d'éducation politique, aussi peu au courant des événements qui l'intéressent le plus, aussi étranger à ses propres affaires ; comment un tel peuple pouvait-il réformer utilement, sagement, ses institutions? Etait-il mûr pour la liberté? Etait-il capable de se gouverner lui-même? Dénué de mœurs politiques, de vie communale, ses anciennes institutions détruites, il tombait dans le vide et se trouvait à la lettre sans gouvernement, livré fatalement à la plus effroyable anarchie. On entrevoit là une des causes principales qui ont fait que la révolution politique de 1789 a dégénéré si vite en une convulsion sociale et un cataclysme. — Aujourd'hui, il est vrai, Young ne se plaindrait plus de manquer de journaux en France. Ce n'est pas là, Dieu merci, ce qui nous fait défaut à cette heure, et la moindre bourgade en est surabondamment approvisionnée..... Mais il pourrait trouver, j'en ai peur, qu'en dépit de la multiplication des journaux, nous ne sommes guère mieux pourvus des qualités fortes et sérieuses qui font les peuples libres : il remarquerait bien vite, par exemple, que nos journaux ne ressemblent guère à ceux de son pays; qu'au lieu d'être simplement, comme ceux-ci, des moyens d'information, ils sont trop souvent des instruments de guerre aux mains de l'esprit de parti, que trop souvent ils ne travaillent qu'à fausser les idées, à envenimer les haines, à souf-

fier les passions. La fièvre révolutionnaire, allumée chez nous il y a 80 ans, nous dévore toujours, et, il faut bien le dire, c'est la presse qui l'entretient et la propage.

Une autre remarque du voyageur qui se rattache intimement à la précédente, c'est l'absence d'idées politiques et d'initiative dans les provinces, et par suite l'influence prédominante de la capitale. — Il est à Nancy le 15 juillet. On a des lettres de Paris : tout y est en désordre, le ministère est changé ; M. Necker a l'ordre de quitter le royaume ; on s'attend à des événements graves, à de grands troubles. « Quel en sera le résultat pour Nancy ? — La réponse fut la même chez tous ceux à qui je fis cette question : « Nous sommes de la province ; *il nous faut attendre, pour voir ce que l'on fait à Paris ;* mais il y a tout à craindre du peuple, parce que le pain est cher ; il est à moitié mort de faim, prêt par conséquent à se jeter dans tous les désordres. » — Tel est le sentiment général ; ils sont presque autant intéressés que Paris, mais ils n'osent pas bouger ; ils n'osent pas même se faire une opinion jusqu'à ce que Paris se soit prononcé. » Cette inertie de la province, cette domination de la capitale, décidant seule et selon son caprice souverain des destinées de la France, la révolution n'a fait que les accroître et les aggraver. Elle écrasa, sous le nom de *fédéralisme*, les tentatives de résistance même les plus légitimes à la tyrannie de la Convention : sous prétexte de sauver l'unité nationale, elle étouffa dans le sang toute velléité d'indépendance locale, et affermit ainsi pour longtemps la prépotence révolutionnaire de Paris sur la province. Combien de fois, depuis tout à l'heure un siècle, n'avons-nous pas vu la France, sous ce nom dédaigneux de *la Province*, subir, toujours docile et toujours résignée, les fantaisies, les coups de tête, et les expériences plus ou moins démocratiques qu'il plaît à la capitale de lui infliger !

A Strasbourg, Young apprend la prise de la Bastille, l'institution de la garde nationale, « en un mot, dit-il très-justement, le renversement complet de l'ancien gouvernement. Tout étant décidé à cette heure, ajoute-t-il, le royaume entièrement aux mains de l'Assemblée, elle peut procéder comme elle l'entend à une nouvelle

constitution... Nous verrons si les représentants de la nation copieront la constitution anglaise en la corrigeant; ou si, emportés par les théories, ils ne font qu'une œuvre de spéculation pure. Dans le premier cas, leurs travaux seront un bienfait pour la France; dans le second, ils la jetteront dans les désordres des guerres civiles, qui, pour se faire attendre, n'en viendront pas moins sûrement. On ne dit pas qu'ils s'éloignent de Versailles; en y restant sous le contrôle d'une foule armée, il faudra qu'ils travaillent pour elle. J'espère donc qu'ils se rendront dans quelque ville du centre, Tours, Blois ou Orléans, afin que leurs délibérations soient libres. »

S'il prévoyait que déjà l'Assemblée n'allait plus être libre à Versailles, que sera-ce, après le 6 octobre, quand elle viendra, se livrant elle-même aux caprices furieux de la multitude, s'installer à la salle du Manége?

Cependant, à mesure qu'il avance, le voyageur voit grandir autour de lui l'agitation politique. Le pays est en feu : il n'entend parler de tous côtés que de pillage, de déprédations, d'incendies. « Il y a à présent ici (à Auxonné), à l'hôtel, un monsieur, noble pour son malheur, sa femme, ses parents, trois domestiques, et un enfant de quelques mois à peine, qui se sont échappés la nuit, presque nus, de leur château en flammes : ils ont tout perdu, excepté la terre. Cependant ces malheureux étaient estimés de leurs voisins; leur bonté aurait dû leur gagner l'amour des pauvres, dont le ressentiment n'était motivé par rien. Ces abominations gratuites attireront la haine contre la cause qui les a suscitées : on pouvait bien reconstituer le royaume sans recourir à cette régénération par le fer et le feu, le pillage et l'effusion du sang. » Bientôt Young lui-même cesse d'être en sûreté. On le prend pour un noble déguisé. Il est arrêté à plusieurs reprises, et menacé d'être pendu, parce qu'il ne porte pas la cocarde du *Tiers-Etat*. Il a beau en mettre une « flamboyante » à son chapeau, un homme qui se promène par le pays sous prétexte d'étudier l'agriculture ne pouvait manquer d'être suspect. Dans le Bourbonnais, on lui offre de magnifiques domaines qui sont à vendre, et à des prix fort avantageux; mais il n'y

songe pas longtemps. « On m'informe qu'il y a maintenant en France plus de 6,000 domaines à vendre. Si les choses vont toujours du même pas, ce ne seront plus des domaines, ce seront des royaumes qu'on parlera d'acheter, et la France elle-même sera mise à l'encan. »

Le voyage d'Young se termine en janvier 1790. En le publiant deux ans plus tard (avril 1792), il ajouta à son journal des réflexions, qu'on trouve à la fin du second volume, et qui ne font que confirmer ses vues premières. « A ce moment la Révolution française n'était pas encore entrée dans sa période de convulsions violentes et de terrorisme sanglant; mais elle y touchait, et politiquement son œuvre était faite. On pouvait la juger. Voici le jugement singulièrement ferme que porte sur elle le voyageur anglais. « Tout ce que j'ai vu, tout ce que j'ai entendu en France m'a donné la conviction profonde qu'un changement était devenu nécessaire ; un changement qui limitât l'autorité royale, restreignît la tyrannie féodale, ramenât l'Eglise dans l'Etat, corrigeât les abus de finance, purifiât l'administration de la justice, donnât au peuple du bien-être et l'importance qui le lui assure. Tout ami de l'humanité en eût désiré autant. Mais, pour y arriver, fallait-il bouleverser la France, anéantir les distinctions, abolir la monarchie, attaquer la propriété, fouler aux pieds le roi et la famille royale, s'engager dans une voie qui conduise à une guerre civile? C'est une autre question. Selon moi, ces violences n'étaient point nécessaires : sans elles la France aurait pu être libre ; une cour nécessiteuse, un ministère faible, un prince timide n'auraient pu refuser aux demandes des Etats rien d'essentiel à la prospérité nationale. Les communes l'auraient emporté, mais non sans un contre-poids, non sans un contrôle, à défaut duquel tout pouvoir, quel qu'il soit, cesse d'être *constitutionnel* et devient *tyrannique.* » Et il conclut par ce mot : « Cette révolution immense et sans exemple a un mérite que je lui reconnais, c'est d'avoir *aboli l'ancien régime, mais non pas d'en avoir établi un nouveau.* »

C'est là le vrai. La révolution a détruit, elle n'a rien su

fonder ; et si elle n'a rien su fonder, c'est qu'elle avait trop détruit. Elle ne s'est pas bornée, en effet, à effacer les derniers restes des institutions féodales, à abolir des priviléges odieux, à corriger des abus criants ; elle a mis en pièces tous les éléments de l'ancienne société française ; elle a brisé tous les grands corps politiques, toutes les forces organisées, toutes les unités vivantes qui la composaient ; elle a broyé tout cela, comme la meule broie le grain, si bien qu'il n'est plus resté à la surface du sol que des individus, c'est-à-dire de la poussière sociale. Mais de même qu'on ne bâtit pas une maison avec du sable, on ne construit pas un gouvernement avec des éléments inconsistants et mobiles ; il y faut des matériaux plus solides, il y faut ces influences modératrices, ces forces morales et ces grands intérêts sans lesquels les sociétés se désagrègent et se dissolvent. Les hommes de la Révolution auraient pu réussir s'ils avaient sagement borné leur dessein à fonder la liberté politique : ils ont échoué, parce que, quasi dès le début, pris de cette fièvre insensée d'égalité qui est proprement la maladie française, ils ont dédaigné l'expérience pour courir après une *régénération* chimérique, et ont ainsi ouvert la porte à toutes les passions de la démocratie et à tous les rêves du socialisme.

EUGÈNE POITOU.

LES

ARTISTES ANGEVINS,

PEINTRES, SCULPTEURS, MAITRES-D'ŒUVRE, ARCHITECTES, GRAVEURS, MUSICIENS,

D'APRÈS LES ARCHIVES ANGEVINES

Chatelain (*Pierre*), mari de Perrine Védie, est dit en 1767 fabricant de bas et organiste, Angers — en 1786, organiste et feudiste, — en 1790, organiste des Chapitres de Saint-Laud, de Saint-Maimbeuf et des Carmes.

Chaubry (*Nicolas*), fondeur à la Flèche, fond en 1715 la troisième cloche de l'église de Brion, bénie le 5 mai.

Chaudet (*Nicolas*), Me organiste, Angers, 1523.

Chauveau (*Georges*), Me orfèvre, Angers, 1686. — (*Louis*), voyer ordinaire du roi et de ses bâtiments en Anjou, 1654, 1659.

Chédemas (*Jean*), « joueur de haultbois et de fluste de Mgr le duc de Brissac, » 1639, mari de Tugalle Tricard, est inhumé à Brissac le 5 janvier 1640.

Chentrier (*Gilles*), Me maçon architecte, Angers, mari d'Anne Coupé, 1642, 1657. — (*Jean*), Me architecte, mari de Renée Brizieux, est inhumé, âgé de 52 ans, le 6 septembre 1700. — Sa veuve, le 23 octobre 1739, âgée de 87 ans. — (*Etienne*), fils du précédent, né le 14 mars 1679, Me architecte, mari d'Anne Brisset, 1703. —

(*Etienne II*), fils du précédent, né le 14 février 1704, posa en mai 1763 les autels de la Vierge et de Saint-Sébastien en l'église Saint-Aubin-du-Pavoil.

Cherche (de) est l'auteur du tableau de la *Résurrection de saint René*, dans l'église d'Epiré, commune de Savennières, qu'il signe avec la mention : *invenit et pinxit Cenomani anno 1742.*

Cherdavoine (*Jean*), né à Beaufort en Vallée, était au XVIe siècle en grande réputation comme musicien — On a de lui deux recueils très-rares : *Recueil de chansons en mode de voix de villes, tirées de divers auteurs avec la musique de leur chant commun* (Paris, 1575, in-16). — *Recueil des plus belles chansons mises en musique* (Paris, 1576, Cl. Micart, in-16). — On montre encore à Beaufort un logis du XVIe siècle, décoré de jolis motifs dans le goût de la Renaissance, que la tradition indique pour sa demeure. Il appartenait au XVIIIe siècle à la famille Haran. La place voisine porte le nom de l'artiste, et une modeste fontaine, formé d'un monolithe carré, rappelle sa mémoire, à défaut de documents qui aident à raconter sa vie.

Chéron (.....), sculpteur, fournit par marché, du 14 mai 1677, les deux grandes figures de saint Pierre et de saint Paul pour le fond du chœur de l'église Saint-Pierre de Saumur (1).

Chesneau (*Gabriel*), Me orfèvre, Angers, inhumé le 13 août 1703, âgé de 75 ans. — (*Paul I*), Me orfèvre, 1700, mari de Catherine Daller, est inhumé, âgé de 60 ans, le 7 août 1733. — (*Pierre I*), fils de Jacques Ch. et comme lui Me orfèvre, épouse, le 10 février 1711, Marthe Foureau et est inhumé, âgé de 61 ans 1/2, le 19 juillet 1742. Il est dit : premier commandant major de la milice bourgeoise. — (*Paul II*), fils de Paul I, né le 22 août 1704, Me orfèvre, épouse,

---

(1) Au sieur Chéron, sculteur, pour avoir faict les deux grandes figures de saint Pierre et de saint Paul, qui sont dans les deux niches, qui sont aux deux costez du grand vitral, suivant le marché faict avecq luy le 14 may 1677 et ses acquits au dos des 30 novembre et 12 juillait, cy CLXXX l.

Aux religieuses de la Visitation pour leurs grandes pierres de lys dont lesd. deux statuts ont esté faits. XLI l. I s.

Plus 6 l. 14 s. au sieur Herbault, marchand, pour des feuilles d'or, du blanc de plomb et de l'huile, pour vernir lesdites deux figures. CXXXIV s.

le 14 mars 1747, Perrine Lachèse, veuve Simon. — (*Pierre II*), Me orfèvre, mari de Marie-Anne Jaunay, 1746, rue Saint-Laud, est inhumé le 16 janvier 1790, âgé de 66 ans. Il signe, à partir de 1760, Chesneau de la Haugrenière. — (*Pierre-Martin*), Me orfèvre, rue Baudrière, et ancien garde de sa communauté, est inhumé le 16 mai 1778, âgé de 78 ans. — (*Charles*), Me orfèvre joaillier, 1790.

Chetpied (*Pierre*), Me maçon, à Saint-Lambert-des-Levées, mari de Marie Halouin, 1690.

Chevalier (.....), Me serrurier, demeurait en 1770 rue *Nid de Pie*, Angers, dans une maison qu'a détruite, en 1855, l'élargissement de la place Cupif. Le balcon était surmonté d'une des plus belles pièces de ferronnerie angevine du XVIIIe siècle, qui contenait, à ses deux extrémités, deux médaillons représentant saint Jean et sainte Marthe, au centre un écu, l'ensemble reposant sur des encadrements d'animaux chimériques. On peut voir cette œuvre, actuellement réinstallée, au premier étage d'une maison neuve, no 40, de la rue *Plantagenet*.

Chevalier (*Jean*), Me tailleur de pierres-architecte-entrepreneur, mari de Jacquine Barbot, et frère du curé de Charcé, 1685, résidait à Brissac et exécuta en 1735 avec Vincent Massonneau, le grand autel de l'église de Mazé. — (*Julien*), Me tapissier, Angers, 1664, 1668. — (*Julien*), peintre, à Angers, puis à Brissac, y meurt le 25 décembre 1688 et est inhumé le lendemain en présence de sa femme, Marguerite Samson.

Chevenier (*Nicolas*), peintre, employé comme Chamus aux préparatifs des fêtes de 1566, paraît, comme lui, particulièrement apprécié. Ses journées sont tarifées à 40 sous.

Chevreul (*Jean*), Me maçon, Angers, mari de Cécile Ceriset, 1597, 1624.

Chevrier (*Jean*), organiste de Saint-Léonard de Chemillé, 1709.

Chicquot (*Jean-Baptiste*), « Me facteur organiste », à Fontevraud, 1700.

Chiffelin (*Olivier*), « d'Angiers, paintre, » touche de Philippe

de Commines, pour les peintures de la chapelle de Dreux, 127 l. t., le 29 juin 1487. M. Benjamin Fillon, qui a publié la quittance originale (1), y croit reconnaître le même artiste qui est nommé Geffelin dans le frontispice du livre de Péregrin le Viateur, mais qu'aucun autre renseignement ne signale.

Choisnet (*Guillaume*), Me tailleur de pierres, mari de Marguerite Gerbé, Angers, 1621, 1635. — (*François*), Me tailleur de pierres, mari de Françoise Leroux, 1657.

Cholet (*Pierre*), organiste de St-Maurice d'Angers, 1369-1370 (2).

Chollet (*Jean-Baptiste*), fils de Pierre Ch., huissier à cheval au Chatelet de Paris, maître de dessin à Angers, y épouse, âgé de 27 ans, vers 1780, Marie-Jeanne Lavigne. — Il se dit élève de l'Académie royale de Paris. Il continuait ses leçons encore l'an V.

Chorin (*Guillaume*), Me tailleur de pierres, aux Ponts-de-Cé, 1673, 1686, signe un acte au registre GG 175 de vraie main de Me d'œuvre.

Chotard (*Pierre*), Me maçon, au Puy-Notre-Dame, 1590.

Chotard, nom d'une famille de Mes architectes d'Angers. — (*Jean*), 1666, 1670, mari de Perrine Vauvert. — (*Jacques I*), mari de Jeanne Huard, 1672, veuf le 10 octobre 1706, est inhumé le 29 novembre 1707, âgé de 77 ans. — (*Louis I*), frère du précédent, mari de Jeanne Sibille, 1668. — (*Louis II*), fils du précédent, marié, le 29 juin 1688, à Catherine Guillon, fille d'un notaire. — (*Jacques II*), fils de Jacques I, né le 14 mars 1676, épouse, le 5 février 1697, Françoise Galliot et est inhumé le 7 décembre 1705. — (*Adrien*), fils de Louis II, épouse, le 5 décembre 1697, Jeanne d'Orbecé.

Chrestien (*Pierre*), Me maçon, Angers, 1556. — (*Jean*), Me maçon-architecte-expert, 1584, signe au baptême de Jean Chantepie, le 30 avril 1590 (GG 108); — il est dit défunt en 1601.

---

(1) *Lettres à M. An. de Montaiglon.*

(2) *Petro Cholet pro pulsatione organorum, pro omni anno elapso XXX sol.* (Mss.. 879 p. 130).

Chuquet (*Jacques-François*), dit *Beaulieu*, peintre ou doreur, natif de Paris, marié à Angers, le 1er juillet 1777, à Marie-Anne Cherrier, y réside, 1784.

Clément (*Jean*), «maître de musique » et « maître joueur d'instruments, » mari de Marguerite Pirqlot, 1649, signe un acte à Sainte-Gemmes-sur-Loire, 1655.

Clément (*Louis-Charles*), dit *Lacroix* ou *de Lacroix*, «marchand maître orfèvre metteur en œuvre, » s'établit à Angers en y épousant Julienne-Jeanne Daller, le 16 juin 1760. Il était originaire de Seuilly, fils de Pierre Clément de la Maisonneuve, négociant, et âgé de 25 ans.

Cler (*François*), Me maçon tailleur de pierres, marié, le 25 juin 1617, à Marguerite Rameau, Angers, 1621.

Clou (*Pierre*), Me brodeur, Angers, 1637, 1641, mari d'Antoinette Hernauld.

Clouard (*Gabriel-Jacques*), Me de danse et musicien, 1775, Angers, y est inhumé âgé de 47 ans, le 11 juin 1787.

Codin (*François*), nom du fondeur inscrit avec la date 1716 sur la cloche de Gouys près Durtal.

Coeffé (*Michel*), « architecte et Me maçon, » né en 1597, demeurait, en 1652, à la Flèche. — (*Jean*), frère du précédent, né en 1572, demeurait à Bousse en 1652, et avait travaillé, avec Michel, à la restauration en 1645 de l'église de Mélinais.

Cointereau (*Jean*), Me maçon, Angers, marié, en 1579, à Françoise Hardouin, signe un acte en 1580 au registre GG 132.

Collart, nom d'une famille d'artistes angevins, contemporaine des de Brie, des Lagouz, des Besnard, des Vandelland.

Collart (*Simon*) figure parmi les peintres employés par la ville

aux préparatifs de l'entrée du roi Charles IX. Il y fut occupé huit journées, comptées chacune à raison de 30 sous (1).

Collart (*Martin*), « maître peintre et vitrier, » demeurant paroisse Saint-Maurice d'Angers, était mort en 1640. C'est peut-être lui qui passa avec le chapitre de Saint-Laud en 1632, le traité rapporté ci-après à l'article d'Antoine. Sa veuve, Claude Daudier, se remaria, en 1641, avec le peintre Aumont. (V. *ce nom.*)

Collart (*Antoine*), « peintre-vitrier (2), » c'est-à-dire vitrier peintre et peintre en vitraux, restaura en 1614 les verrières de l'Hôtel-Dieu d'Angers (3) et celles de l'Hôtel-de-Ville. La même année, il prit à bail l'entretien des vitraux de Saint-Maurille (24 juillet) (4). La mairie lui fit dans le même temps peindre et battre de fleur de lis d'or fin les six banderolles des trompettes, les caisses des tambours et les étendards du combat naval qui devaient servir à la fête de l'entrée du petit roi Louis XIII (5). On le voit, en 1632 encore, occupé à de plus dignes travaux, dont peut-être il ne se crut pas plus fort honoré. Le Chapitre de Saint-Jean-Baptiste, à la suite d'un ouragan

---

(1) Arch. mun. CC. 14.

(2) « Pintre et vitrier, » dit-on au baptême de Thomasse Frilleux, en 1620 (GG 111).

(3) « Nous soubsignez mestres et administrateurs de l'hostel Dieu Saint Jehan de ceste ville, le bureau tenant, avons accordé avecq Anthoine Collard, maistre vitrier en ceste ville, demeurant en la rue Baudrière, pour la vitre qu'il fault faire pour ce qui dépend dudit hospital, et est accordé qu'il aura de chacque pied de vitre qu'il fournira 3 sols 6 deniers en œuvre, verre de Lorraine, et pour chaicque louzange qu'il metterá dudict verre, à 8 deniers pièce, à la charge qu'il chofodera à ses dépens où besoin sera et se fournira d'eschelles. A Angers, le 20 mars 1614. » (Arch. départ. *Hôtel-Dieu* E 7, f. 50 et E 159.)

(4) « A Anthoine Collard, peintre, pour avoir peinct et battu de fleurs de lys d'or fin les six banderolles des trompettes et quaises des tambours qui ont servy à l'entrée de Leurs Majestés, ensemble pour la peinture des estendards du combat naval, et raccomodé les vitres de cet hostel, 74 l. 15 s. » (Arch. mun. BB 61, f. 61.)

(5) « *Commissi fuerunt domini Henry et Corbeau, ut conveniant cum vitriario Collard pro refectione vitrearum, quæ vi venti fractæ fuerunt in specularibus quæ sunt post majus altare hujus ecclesiæ et pro depingenda in illis imagine sancti Licinii.* » 23 septembre 1632. — « *Commissus fuit D. Corbeau ut magnum speculare post majus altare existens reparari curet, in eoque reponi frustum vitri in quo imago sancti Licinii est depicta, quod delapsum fuerat.* » 27 septembre 1632. — « *Commissi domini ad examinandum partes vitriarii Collard.* » 16 février 1635. (Arch. de Maine-et-Loire, *Chap. de Saint Jean-Baptiste, Reg. Capit.*, f. 237, 267, 297.)

qui avait brisé notamment la grande vitre du chœur, derrière le grand autel, lui en marchanda la restauration, où il eut à repeindre la figure de saint Lézin (1). Il resta trois ans à ce travail, qui, commandé le 29 septembre 1632, n'était achevé qu'en février 1635. Devenu veuf en 1645, il avait fait don à la chapelle Sainte-Anne de l'église Saint-Maurille, où était inhumée sa femme, d'un tableau d'autel où, comme à l'ordinaire, le donateur s'était représenté; mais le Chapitre lui fit effacer le personnage, en lui laissant seulement la liberté d'y mettre ses armoiries, si mieux n'aimait reprendre son tableau (2). Il avait quitté à cette époque la rue Baudrière pour venir habiter rue Saint-Laud, au coin de la rue des Forges, une maison acquise par lui en 1610 (3) et où il mourut le 19 janvier 1650 (4). De sa femme, Jeanne Bretonneau, étaient nés au moins cinq enfants : deux filles, dont une mariée à un protestant proscrit pour cause de religion, — c'est peut-être la cause réelle de la sévérité du Chapitre paroissial contre le beau-père, — et trois fils, *Etienne*, né le 1er août 1613, *Antoine*, le 30 mars 1621, et *Jacques*, le seul qui me soit connu autrement que par son acte de baptême (5). Le père est appelé maître vitrier dans l'acte de baptême de sa nièce Marguerite, 1644 (6).

Collart (*Jacques*) (7), né le 18 février 1618, à Angers (8), « mestre

---

(1) *Tenetur idem vitriarius vitrea hujus ecclesiæ reparare debite et sufficienter ad quinque annos continuos, cui pro pœnis domini tenentur solvere singulis annis IX libras.* (*Reg. Cap.*, f. 66.)

(2) « Conclud (11 mai 1645) que la figure de Colard, vitrier, sera effacée au tableau de l'autel Sainte-Anne qu'il a donné ; au quel il pourra mettre ses armes; autrement il reprendra son tableau, si bon lui semble ; et ne fera mettre tombe, tant petite soit-elle, sur la sépulture de sa défunte femme. » (Arch. de Maine-et-Loire, *Reg. Capit. de Saint-Maurille*, f. 69.)

(3) Il possédait encore deux grands corps de logis en la rue Courte et deux autres maisons dans la ville de Durtal. (*Ibid. Reg. Capit. de Saint-Maurille*, et *Baux*, Reg. P.)

(4) « Le 19e jour de janvier 1650 décéda feu honorable homme Antoine Collard, « vivant marchand vitrier, et le lendemain fut enterré dans la chapelle Sainte-« Anne de l'église de céans (GG 118). »

(5) « Le 18e jour de febvrier 1618 fut baptisé Jacques C., fils d'honorable homme » Ant. C. paintre vytrier... » — « Le 30e jour de mars l'an 1621, a esté baptisé » Anthoine Collard, fils d'Anthoine C., peintre et vitrier, et de Jehanne Breton-» neau, sa femme... » (GG 111). — L'artiste signe les deux actes.

(6) GG 115.

(7) L'acte de baptême de sa fille Marguerite l'appelle *Charles* par erreur, 24 mai 1644, GG 115.

(8) GG 172.

peintre (1), » comme son père, mourut le 7 mars 1670, et fut inhumé aux Jacobins d'Angers (2). Sa veuve, Françoise Ménard (3), s'était retirée à Pellouailles et y fut enterrée dans l'église le 1er septembre 1682. Il avait eu d'elle, outre plusieurs filles, un fils *Jacques*, le 11 février 1653, dont fut parrain noble homme Nicolas Syette, syndic des avocats d'Angers (GG 115).

Collas (*François*), « enfant d'Orléans, Me menuisier, » était établi dès avant 1633 à Angers, et en réputation dans l'art tout angevin de tailler le bois. — On le voit, en 1648, employé comme Maître menuisier en titre du maréchal de Brezé, et son acte de décès, du 2 décembre 1673, le qualifie de « Me menuisier et sculpteur en bois (4). » — Il était marié à Anne Maré et eut d'elle de nombreux enfants. — Son fils *Pierre*, né le 24 juillet 1640, continue sa maîtrise. — Un autre *Pierre*, oncle sans doute de *François*, Me menuisier comme lui et qui est dit d'origine angevine, est inhumé, le 5 avril 1659, âgé de 35 ans, « avec ses ancêtres, » au cimetière de Saint-Pierre.

Collette (*Pierre-Joseph*), originaire de Saint-Calais-sur-Mer, fut reçu organiste à vie de la cathédrale de Saint-Maurice, le 26 avril 1782, âgé alors de 21 ans, aux gages de 500 l., portés à 800 l. après la mort de Bainville (3 décembre 1787). — Il a publié, en 1788, trois *sonnets* de sa composition pour clavecin et violon, qu'annonçaient les *Affiches* d'Angers et le *Mercure* (no 47). — Il se suicida, à Angers, en

Collien (*Pierre*), dit *Martin*, natif de Grenoble, Me de musique à Angers en 1757, à Cholet en 1762, — et aussi maître de danse. — Sa femme a nom Catherine Chesnaie.

Colpin (*Gilbert*), Me orfèvre, 1578, passe marché, le 25 février, avec le conseil de ville d'Angers pour la façon « de 10 pippes d'argent, » poisant chacune ung marc d'argent, garnis de 22 sercles sur chacune » pippe, à raison de 19 l. chacun marc..... et par la doreure de

---

(1) On le voit figurer avec ce titre dans un acte de 1642 (Arch. de Maine-et-Loire, famille Piolin). — « Marchand peintre, » dit un autre acte en 1643.

(2) GG 175. « Le vendredy 7e de mars 1670 fut conduict le corps de deffunct » Jacques Collard, vivant vitrier, chez les pères Jacobins, pour y estre ensépul- » turé. »

(3) Arch. de Maine-et-Loire, *Saint-Maurille*, *Baux*, P. f. 240.

(4) Paroisse Saint-Pierre GG 175.

» chacune pippe 3 escuz et 1/2 (1). » — (*Gilles*), Me orfèvre, 1577, Angers. — (*Toussaint*), Me orfèvre, 1539, Angers (2), possédait la closerie de la Meslerie en la paroisse de Fromentières.—(*Toussaint II*), fils du précédent, Me orfèvre, était huguenot et dut s'enfuir pendant les troubles. Sa femme, Madeleine Poisson, huguenote comme lui, prête serment de fidélité au roi en 1621 (3).

Commeau (*Etienne*), graveur, à Saumur. On connaît de lui un portrait de l'abbesse de Fontevraud, Mme de Rochechouard, in-4o, 1704, d'après Mignard. — (*Louis*), Me tailleur de pierres, 1700, ou Me maçon-architecte, 1704, à Angers, mari de Catherine Gasté, est inhumé à Angers, le 18 novembre 1714, âgé de 50 ans (4).

Colluci (*Antonio*), peintre, signe un acte du 16 mai 1680, à Beaupréau, paroisse de Saint-Martin.

Comus (*Joseph-Bernard*), peintre à Angers, mari de Jeanne Rohard, 1770.

Conseil (*Gaspard*), Me orfèvre, à Saumur, 1612.

Constant (*Isaac*), Me orfèvre, protestant, à Saumur, mari d'Anne Girard, 1631, 1634.

Constantin (*Christophe*), Me brodeur, à Angers, 1775. — (*Gilles*), Me maçon, mari de Jeanne Quénion, Angers, 1624, 1634. — (*Julien*), « Me maçon tailleur de pierres, » Angers, est inhumé, le 26 avril 1653, âgé de 50 ans, et sa veuve le 3 mai suivant.

Coppin (*Pierre-Marie*), orfèvre-joaillier, fils de Claude C., orfèvre-joaillier, de la cité de Paris, épouse, à Angers, Renée-Perrine Préau, de Gonnord, le 20 février 1783 — et y réside en 1784.

Coppin Delf, peintre des rois René, Louis XI et Charles VIII, dont le nom a été récemment mis en honneur, figure au rang des plus

---

(1) BB. 35, p. 312.
(2) C. 105, p. 266 vo.
(3) Louvet dans *la Revue d'Anjou*, 1855, t. II, p. 183.
(4) GG 179.

illustres dans les vers si souvent cités de la 3e édition de la *Perspective* de Pérégrin :

Décorans France, Almaigne, Italie,
Berthelemy Fouquet, Poyet, Copin.

On admet que le nom de Delf est celui de la ville d'où il serait originaire. Le nom de Coppin, qui me semble être celui de sa famille est resté commun en Anjou, sous la forme *Colpin*, à plusieurs lignées d'artistes orfèvres. On voit apparaître pour la première fois notre peintre dans les comptes de Jean Leguay, argentier de Jeanne de Laval, pour un tableau fourni à la reine (13 septembre 1456). Il était retenu en septembre 1559 à Saint-Florent, quand il en fut appelé d'autorité pour copier un arbre généalogique dont aucun artiste ne se pouvait charger. En 1472, le roi René l'emploie à peindre « à huille, selon le devis » du roi lui-même, le reliquaire ou, pour mieux dire, le tombeau de saint Maurice d'Angers, dont Poncet faisait la sculpture, et en 1477, le *Domine, quo vadis,* groupe célèbre de Saint-Pierre de Saumur. Vers 1482, il est à Tours occupé à décorer la chapelle du Dauphin, dans l'église Saint-Martin. Le document publié par M. Lambron de Lignim l'appelle Coppin Delf, « maistre paintre du Roy nostre sire et mondit sieur le Dauphin. » Tous ces titres ont été réunis et discutés dans les *Archives de l'Art français* (1) par M. Arnauldet, et dans une *Notice sur Pélerin* (2), par M. Montaiglon. J'y ai ajouté depuis un nouveau texte, où le conseil de ville d'Angers, en 1488, charge le scientifique docteur Jean Michel d'appeler « avecque luy..... Coppin, paintre, et autres qu'il verra estre à faire, pour adviser et escripre les fainctes et esbatemens qu'il conviendra faire ès carrefours de la ville et ailleurs pour la venue du roi (3). » On ne connaît rien de plus sur cet artiste.

Coquet (*Pierre*) était en son temps un des peintres ordinaires du conseil de ville. Il fut mis en réquisition pour seize journées à 45 sous de gage chacune, pour les préparatifs de l'entrée de Charles IX, en 1565, y compris « le louaige de ses chauldrons et marbres. » A dix ans de

(1) Documents, t. VI, p. 65-76 — et Lecoy de la Marche, *Extraits des Comptes*, p. 60, 170-171.
(2) Page 68.
(3) A la suite de l'*Inventaire analytique des Archives de la ville*, Documents, p. 345.

là, la mairie lui concéda la jouissance d'un emplacement sur le grand pont, près l'Arche Dorée (7 janvier 1575), où sa pauvreté ne lui avait pas encore permis de bâtir, comme il y était tenu, en 1606. On le voit pourtant presque chaque année, depuis 1598, chargé de la confection d'écussons et armoiries (1) pour le Sacre. Le 22 février 1613, la ville règle avec la veuve Legrand, son héritière, un dernier compte arrêté à 10 livres le 16 janvier précédent (2). Il avait pour femme Marie Collard « alias de Lisle, » dit l'acte de baptême de leur fils Pierre (17 novembre 1565) (3), pour gendre le sculpteur Claude Lancel. Sa signature tout enjolivée figure au bas d'un acte du 14 février 1586 (4) et aussi en septembre 1597 (5).

Costa (*Jean-Baptiste*), « sculpteur et paintre, » originaire de la paroisse de Saint-Michel, diocèse de Côme, en Milanais, résidait à Angers en 1788, et s'y marie, le 2 avril, avec Franc.-Jeanne Roncin. L'acte de baptême de son premier-né, Etienne, qualifie le père seulement de « paintre » (19 août 1789) (6).

Corbeau (*Pierre*), Me orfèvre, Angers, 1523.

Corbier (*Nicolas*), Me horloger, à Angers, le 3 avril 1601 (7).

---

(1) « Pour 14 écussons et armoiries de la ville fournis à ceux de cette compagnie qui ont été reçus depuis peu de temps en l'état d'échevin et à MM. les avocats pour servir aux torches de la procession du sacre, avec les armoiries du roi, chapeau de triomphe pour mettre au mai de M. le maire, et deux autres chapeaux de triomphe pour servir aux armoiries premières des armes de la ville (28 avril 1601); — pour ce qu'il a fourni à la ville de son estat, tant aux services divins faits et célébrés pour le repos de N. H. François Bitault et Claude Frubert que pour les écussons fournis au Sacre (5 juillet 1602). » (*Arch. mun.* BB. 48, f. 150; 50, f. 33 — « M. Coquet et sa femme, appelez devant le lieutenant général pour leur enjoindre de faire bastir, comme ils le doivent, en la maison qu'ils détiennent près la Croix Dorée. » (BB 52, f. 229.)

(2) BB 59, f. 83.

(3) GG 212.

(4) GG 132.

(5) GG 213.

(6) GG 106.

(7) GG 170.

(*A suivre*). C. PORT.

BIBLIOGRAPHIE.

ULUBRIS ou PORT TRANQUILLE, Lettres et Épîtres de deux amis touchant l'agriculture et la vie de campagne, par Pierre LABOUR. (1 vol. in-18 jésus, 334 pages, chez M. Eug. Barassé. — 1874.)

On conte qu'Auguste, voyant avec inquiétude les populations des campagnes affluer dans Rome, dit à Virgile : « Tu fais de beaux » vers pour Tytire et Mélibée; mais les ingrats s'en moquent; ils » quittent le grand air qui est si bon pour les fétides émanations de la » ville; leurs yeux abandonnent l'aimable verdure pour les tristes » pavés; les insensés préfèrent à la douce liberté du pâtre et du » laboureur l'esclavage mal déguisé du manœuvre et de l'artisan. Il » faut croire, ami poëte, que la guerre civile a troublé toutes ces » cervelles... Elles sont éprises de nos sottises, de nos vanités, de nos » boues. Nos paysans ne connaissent plus leur bonheur... Allons, » Virgile, rends-les à la raison et aussi à la terre, notre nourricière... » Il est temps de les lui ramener, car bientôt elle ne trouvera personne » pour traire ses fécondes mamelles... »

« Et Virgile fit cette bonne et belle œuvre — qui se nomme les » Géorgiques, et écrivit ce vers qui résume tout le poëme :

« O fortunatos nimium sua si bona nôrint
Agricolas !..... »

Hélas ! les plaintes d'Auguste, nos philosophes et nos économistes les font entendre encore... La vie des champs calme, unie et pure, est désertée; on se rue sur le commerce et l'industrie... La spéculation fiévreuse et chanceuse brille, fascine, attire...

. . . . . .

Et, malheureusement, le Virgile des Géorgiques nous manque... Mais, à défaut de la pièce d'or, la monnaie d'argent est la bienvenue : nous n'avons point l'inimitable poëme didactique, mais voilà qu'on nous donne une charmante et poétique correspondance entre deux amis, un

930942A

fou et un sage. Le sage a quitté la ville turbulente et les agitations mondaines pour le robuste et paisible bonheur du travail champêtre ; le fou a laissé l'aisance facile et certaine pour les émotions de l'aléa... Ils s'écrivent en vers et en prose... Et tous deux se peignent leurs jouissances différentes, se font connaître mutuellement, ou les mystères de la végétation et de l'élevage ou les secrets de la spéculation... L'un parle fleurs et l'autre *trois pour cent ;* le premier est doux, prévoyant, sûr..., le second s'abandonne joyeusement et tapageusement au torrent du Pactole moderne, semé de roches noires et pointues... Le campagnard connaît les bons livres, les bonnes méthodes de culture et le croisement des races ; le boursier a sondé tous les arcanes de la variation des cours... Lequel convertira l'autre ?... Pour avoir la réponse à cette question qu'on se pose jusqu'aux dernières pages, tant les arguments et les tableaux sont bien équilibrés, lisez le livre, — qui intéresse comme un roman, qui instruit comme un traité spécial, qui charme comme un bon poëme.

Et de cette œuvre aimable et saine se dégage la morale que l'auteur (qui se cache sous un pseudonyme avec une modestie que je regrette) indique à son enfant : « ...Quand le froid de la vie, les tristesses de la » réalité saisiront ton âme, oh ! alors... alors, mon enfant, tu chan- » geras de langage. Tu trouveras le ciel de Paris moins pur, l'horizon » de la grande ville moins vaste ; tu regarderas avec plus de com- » plaisance la petite fleur du sentier, les bœufs gras, les vaches de » l'étable, les porcs de la basse-cour, le sillon fumant que le soc » déchire, et tu te diras : Mon père pouvait bien ne pas se tromper ; » je crois qu'il est possible de respirer un air sain, de goûter des » plaisirs durables et sûrs loin des bruits trompeurs de la ville ; je » crois qu'on peut vivre heureux dans les champs. »

EUG. G.

CAUSERIE.

EN CARNAVAL.

A l'occasion de *la Fille de Madame Angot*. — La soirée aux paradoxes.

En ce temps de carnaval, il faut bien que la *Revue* se déride, elle aussi, et j'ai retourné sept fois ma plume, servante de l'actualité, en me demandant dans quelle encre je la tremperais bien..... J'ai pensé un moment à constater, d'un air scandalisé, la vogue sur notre théâtre de *la Fille de Madame Angot*. Mais à quoi sert de déclamer contre certaines truffes musicales et littéraires ? Je voudrais, à ce propos, rapporter un mot d'Emile Augier ; malheureusement il est un peu... gaulois. « Quand le public dort, dit-il, quand la foule est apathique et blasée, je provoque des démangeaisons et l'on se gratte... »

V. Sardou, son habile confrère, en parlant de notre génération lassée mais avide, affirme qu'elle est arrivée à mordre au piment.

Th. Gautier, l'idéaliste, le magnifique amant de la forme, avouait lui-même dans la langue des dieux qu'il nous fallait des moxas.

Autrefois, on présentait au théâtre des tableaux admirables : la ressemblance disparaissait peut-être, mais on gardait la peinture... De nos jours, on ne montre plus sur la scène que des photographies qui passent vite. Le *Misanthrope* est un tableau et la *Famille Benoiton* une photographie. On ne prend plus le temps de peindre et l'on gagne davantage à faire de la photographie ou à crayonner de la caricature quand la boutique est à la mode. L'art s'est fait commerce, et l'on ne demande point au producteur quelles idées il a voulu exprimer dans son œuvre, mais combien elle rapportera.

Puis, l'on vit si vite que les pièces de l'année dernière ont de la barbe. Dieu me garde de gronder nos tendances *positivistes*... A quoi bon se débattre et crier dans le torrent qui nous emporte? Il vaut mieux le suivre, le sourire aux lèvres... C'est plus facile, plus modeste et surtout plus agréable. Cependant, je permets les regrets à ceux qui n'aiment pas les gaudrioles à triple cascade, qui ne sont pas atteints de la dyssenterie offenbachique, à qui les plaisirs de l'intelligence suffisent, à qui sont indifférentes les joyeuses découvertes de la lorgnette et les voluptés de l'oreille.

La musique qui, il y a moins d'un siècle, était une suivante aimable, s'est faite reine ! Reine avide et despotique.

— « Viens à moi, jeune génération, je suis la sirène antique, je charme et je dévore... Ma lyre a toutes les cordes : celle des *Huguenots* et celle de *la Fille de Madame Angot*. Que demandes-tu ? « *Rachel, quand du Seigneur?*... ou le « *Roi barbu, bu qui s'avance ?...* »

On flatte les appétits du corps, et la musique est la seule satisfaction sensuelle qu'on ose avouer parce qu'elle est aristocratique et délicate... On confesse un cigare de la Havane et difficilement la pipe populaire.

Ce n'est pas le règne de la chanson, de la chanson gauloise et fine, la gaie monnaie courante de l'esprit français, non, car la chanson s'appuie sur des vers... Et les vers sont maintenant méprisés ; on s'en sert.... comme des échalas pour la vigne..... Ce qu'on aime, ce qu'on suit avidement, plus souvent hélas par vanité que par plaisir, c'est l'harmonie pure des sons.

Et, de fait, rien n'est impérieux comme la musique ; elle s'impose, triomphante. Je me rappelle les solos de nos grandes cantatrices qui, jeunes, vivants, impalpables, s'envolent comme de gais oiseaux ! Evidemment, l'auditeur ne s'appartient plus, il est corps et âme à l'artiste. Ces sons que donne la voix humaine se jouent au-dessus de l'orchestre qui les supporte et les berce doucement. Et l'orchestre, quand il n'est pas esclave, comme il est beau ! Cent voix différentes s'appellent, se croisent et rient avec un ordre charmant. Elles se lient les unes aux autres. C'est comme une longue et belle broderie que déroule le chef d'or-

chestre : les flûtes chantent semblables aux jeunes filles qui dansent un jour *d'assemblée;* les violons parlent avec amour, pleurent ou rient; le trombonne gronde; les sérieux ophicléides, comme les vieux papas, parlent bas et admonestent la jeune assemblée; et tout cela est dit en cadence, dans une lumineuse harmonie. Et l'on rêve, et l'on se rappelle, et l'on désire... D'une rêverie musicale chacun prend ce qui lui plaît, tristesse ou joie, amour ou gaieté. L'âme est attachée si intimement au corps, qu'une vibration de l'air, phénomène matériel, ressuscite souvent un souvenir ou une aspiration...

Mais j'oublie que je voulais médire de la musique et je m'arrête... pour vous rapporter (j'abuse peut-être de la date, lundi-gras) les théories étranges qui sont venues au monde, hier au soir, à une demi-lieue d'Angers. Les billets d'invitation étaient ainsi conçus : — « *Monsieur... et Madame... vous prient de vouloir bien leur faire l'honneur de passer la soirée chez eux. Comme on ne dansera pas, vous êtes prié d'apporter un paradoxe. L'esprit ne sera reçu que travesti.* »

J'irai, me suis-je dit, parce qu'il me semble qu'on ne parlera pas politique, car, en politique, on n'attend pas le dimanche gras pour masquer et déguiser les idées : le carnaval y est permanent et dure toute l'année. Mais, où diable trouverai-je un paradoxe, moi qui pense tout uniment, comme tout le monde ?

En entrant dans le salon, je trouvai la conversation déjà très-animée. Les invités étaient nombreux et le maître de la maison leur expliquait ainsi pourquoi, au désespoir des dames, il n'avait pas de piano :

J'en veux à la musique, disait-il, elle a tué la causerie. On ne se réunit plus guère pour échanger des pensées : l'inévitable piano se présente toujours et partout avec sa rangée de dents menaçantes. Abondance de sensations, absence d'esprit : voilà bien le programme de nos soirées. On ne songe presque plus à parler du prochain : peu de médisances, partant peu de plaisir. Les hommes ridicules ou méchants se frottent les mains et pous-

sent de leur mieux à la musicomanie qui les fait oublier. Car les cancans ont du bon, et il me serait facile de prouver que l'habitude de la médisance entretient les bonnes mœurs. Trois jeunes commères, trois vieilles dévotes et un cercle de désœuvrés, pourraient avantageusement remplacer dans une petite ville une brigade de gendarmerie. La surveillance est parfaite avec ces éléments peu onéreux au budget : on le sait et l'on se tient admirablement. D'où vient que la corruption des mœurs grandit avec la population des villes ? C'est que l'esprit cancanier, la médisance *tutélaire* s'affaiblit et disparaît... Voilà, je crois, une considération sérieuse qui a échappé aux recherches des moralistes...

Ne me parlez pas des moralistes, interrompit avec dédain un vieux monsieur à l'abdomen prospère ; ce sont des hommes superficiels et légers. Je vous nommerai les plus célèbres, Larochefoucaud et Vauvenargues ; eh bien, ni l'un ni l'autre n'ont remarqué qu'après la médisance il n'existait pas une vertu plus profitable à la société que la gourmandise. L'abstinence est toujours sévère, jalouse et hargneuse ; elle ne rapproche point les hommes, elle ne fait point croiser leurs fourchettes et leur bonne humeur sur le même plat. On n'est gourmand qu'avec des amis. Si tous les hommes étaient gourmands, tous les hommes seraient amis. Les opinions ne varieraient que sur la valeur des sauces. Au lieu de se dire, l'épée à la main : « Battons-nous ! » on se provoquerait avec cette invitation joyeuse : « Goûtez-moi ça ! »

Quand l'estomac est content, tout l'homme est heureux. Un gourmand plein de méchanceté est aussi rare qu'une vieille fille sans manie. Les cuisiniers sont évidemment des moralistes, et les cuisines méritent tout le respect des philosophes qui pensent bien.

— « Entrez boire un coup, dit le paysan à son voisin. » — Venez dîner avec moi, propose à ses amis l'homme de la ville. Voyez-vous ? l'estomac rapproche les esprits et les cœurs. Je sais bien que la gourmandise donne à ses fidèles des dyspepsies, des nez rouges et la goutte... Et l'abstinence ? Puis, remarquez bien que j'ai parlé de son utilité *sociale*. Or, la peste est bonne quel-

quefois, si l'on en croit les économistes politiques... A propos de gourmandise, ces petits-fours sont délicieux et je m'y connais. Est-ce que c'est votre cuisinière qui les a faits, Madame? — Mon Dieu! oui, Monsieur, et j'ai un certain mérite à m'en vanter..... Ecoutez l'histoire de cette fille :

Pour remplacer ma Jeannette qui s'est mariée, un jour on m'adressa une personne d'un certain âge. Tout d'abord, son allure délibérée me mit en garde. — Asseyez-vous, lui dis-je, et causons. Savez-vous un peu la cuisine?

— Je ne crains personne, Madame.

— Ici, nous avons des plats que nous voyons revenir souvent sans dégoût, par exemple, le... les... l'... et les compotes d'ananas : les faites-vous?

— Je vous ai dit, Madame, que je ne craignais personne.

— Ah! très-bien. Je vous donnerai tant... Acceptez-vous?

— Oui, Madame!

— Vous entrerez ce soir en fonctions. Vous pouvez préparer maintenant vos petites affaires. Vous aurez la chambre qui avoisine la buanderie. A propos, de quelle maison sortez-vous?

— De la maison centrale de Rennes, pour vous servir, Madame.

— Vous étiez là comme cuisinière?

— Oui, Madame!

— Comme cuisinière seulement, j'espère? Combien de temps avez-vous travaillé là?

— J'en avais pour deux ans, Madame!

— Mais... mais, malheureuse! je ne puis vous employer... Condamnée?...

— Pour vol, Madame.

— Pour vol! vous êtes d'une franchise étonnante... Contez-moi un peu votre affaire.

— C'est bien simple, Madame. Je m'entendais avec les fournisseurs de la bourgeoise, et vous comprenez... que cela ne pouvait pas durer.

— C'est une triste recommandation pour vous, ma pauvre fille. Vous me volerez?

— On ne peut pas répondre de soi, Madame ! Il ne faut pas me tenter... Faites vous-même le marché.

Me voyez-vous, le panier au bras, et marchandant le déjeûner de demain.

Cependant, la voleuse libérée ne me déplaisait point. Sa franchise impertinente dénotait une âpreté de caractère qui m'est assez sympathique. Puis, je me disais : « Personne ne voudra d'elle... sauvons-la ! » Et j'inventai le contrat suivant :

— Ma fille, notre table, année moyenne, nous coûte cinq mille quatre cents francs, y compris les surcharges faites à notre ordinaire par nos invitations. Comme vous n'avez pas un passé très-recommandable, vous ne pouvez prétendre aux conditions habituelles. Vous vivrez, vous logerez chez moi, et je vous donnerai, chaque matin, quinze francs. En retour, vous devrez nous nourrir convenablement toute l'année, à la ville comme à la campagne, suivant la carte accoutumée. Si vous faites des économies, elles constitueront votre profit et vos gages.

— J'accepte, Madame !

— Je vous en félicite. A ce soir, et ne parlez jamais à personne de la maison... où vous avez servi avant de venir chez moi. Soyez honnête femme, et nous verrons.

Il y a deux mois, Messieurs, que cette voleuse nous nourrit, et nous ne sommes pas encore empoisonnés. Au contraire, jamais je n'ai eu meilleur appétit. La pauvre fille me récompense par son zèle de ma confiance et... de mon invention.

Recevez mes compliments, ma chère amie, sur votre paradoxe en action, reprit une jeune dame, — mais je vous avoue que ce n'est pas la franchise de votre cuisinière qui m'aurait séduite, car, sur ce point, voici ma profession de foi : J'adore la franchise et je déteste les hommes francs ; la sincérité me semble belle comme un diamant limpide, et les personnes sincères me sont plus odieuses que les assassins de grande route.

Vous ne me comprenez pas ? Je suis trop frivole pour arrêter mon esprit cinq minutes sur cette apparente contradiction. Ces deux sentiments opposés doivent avoir leur raison d'être, un

trait d'union qui m'échappe et que je ne chercherai point à découvrir... A ce propos-là, n'avez-vous jamais remarqué la généralisation de ce phénomène psychologique? (Ah! Messieurs les hommes! on connaît vos grands mots)!... Toutes les vertus sont aimables... en théorie; l'imagination les caresse avec délices; mais on n'aime pas beaucoup les sages qui les pratiquent. C'est comme une mélodie sans paroles, qui est charmante... Si vous l'appuyez sur de méchants vers, niais et prétentieux, vous la prenez en pitié, vous ne lui trouvez plus de charmes... Est-ce que la jalousie répand un faux jour sur les personnes qui valent mieux que nous? Est-ce parce que la vertu dans les nuages ne gêne point nos actes, et que, sur la terre, son exemple manque de complaisance? Est-ce parce qu'après avoir souri à la vertu idéale, nous la méprisons quand nous la voyons *faite homme*, réelle, terre à terre. Citerai-je des exemples! Il serait plus charitable de laisser à votre curiosité le plaisir de passer en revue vos connaissances, de trotter à travers vos souvenirs, et d'interroger votre esprit et votre cœur... Si vous ne me donnez pas raison, si, tous, vous aimez les sages autant que la sagesse, et les vertueux à l'égal de la vertu, il sera prouvé tout simplement que je suis un monstre moral... Car je vous avoue que je n'aime pas du tout les hommes raides et empesés par la sincérité. Je sais bien pourtant que les flatteurs sont vilipendés par les poëtes et par les moralistes que vous avez maltraités avec raison tout à l'heure. Mais je ne suis pas de leur avis. Un jour, un joaillier vient à la cour d'Espagne, et demande le roi. Le roi paraît. — Que désirez-vous, mon ami? dit-il au marchand.

— J'ai acheté une pierre précieuse, répondit l'autre, et je viens vous proposer d'en orner votre couronne... Elle m'a coûté un million de ducats...

— Comment avez-vous eu la folie d'échanger votre fortune contre cette verroterie... que vous ne revendrez jamais?...

— J'ai fait ce marché, sire, parce que je savais qu'il y avait dans le monde un roi d'Espagne qui m'achèterait mon diamant...

Le roi sourit...

Eh bien! voilà un marchand que les philosophes et les journa-

listes maudiront, parce qu'il flatta le roi... Mais à qui donc nuisit ce compliment délicat... et bien récompensé? Puis, moi, je trouve, en passant, que, généralement, les rois ne sont pas assez flattés... surtout par les photographes.

On rencontre des personnes qui, sous prétexte de ne pas manquer à la sainte vertu de franchise, sont très-heureuses de vous donner des coups d'épingle, ou bien des coups de bâton. C'est un masque qui permet de marcher brutalement sur l'amour-propre des gens. Ainsi, le mois dernier, j'avais acheté un piano... C'est un instrument que je déteste... parce que je ne sais pas m'en servir. Enfin, je voulais me réconcilier avec lui... Derrière l'accordeur entre une de mes bonnes amies :

« Quoi! chère Madame, vous allez donc fatiguer ce piano! » mais vous allez vous rendre ridicule! On ne commence pas à » votre âge des études si longues!... D'ailleurs, vous n'avez pas » les doigts assez déliés pour réussir..... Tenez! moi, je suis » franche, une autre vous cacherait cela, peut-être, mais moi qui » vous aime, et qui suis la sincérité personnifiée, je dois vous » apprendre que vous avez l'oreille fausse...Vous n'avez aucune » aptitude pour cet instrument; vous n'avez pas même le sens » musical. Vous chantez à faire rire.... Non, je vous en prie, » renvoyez ce piano... » Et j'ai renvoyé le piano!... mais je me touve toujours absente quand la *sincérité personnifiée* vient pour me visiter...

Mon mari compte parmi ses amis un monsieur d'une franchise bien désagréable. L'hiver, je donne de petites sauteries à de bonnes familles qui, en retour, me font danser chez elles. J'y porte des robes de bal à la mode, c'est-à-dire un peu... mais très-peu décolletées. Le monsieur en question ne manque jamais de venir m'offrir ce même compliment : — « Permettez-moi de » vous dire, Madame, que vous êtes très-gracieuse, la reine de » la soirée... Mais vos épaules gagneraient à se laisser deviner... » Puis, je vous recommande cette pauvre vertu de décence... : » en son nom, dans votre intérêt, je vous conseille d'essayer » des robes montantes... J'ajouterai que les couleurs sombres » vous vont très-bien, car vous commencez à n'être plus très-

» jeune. Voyez-vous? je suis franc, moi... et les vrais amis ne
» flattent point... Croyez donc à ma sincère amitié... »

Ma foi ! j'ai répondu, la dernière fois, à cet estimable mais agaçant rigoriste :

« En dépit de Boileau, moi j'aime, je l'avoue,
» Fort peu qu'on me conseille et beaucoup qu'on me loue. »

Je regrette, Madame, dit en souriant un futur magistrat, que vous ayez mal parlé des assassins de grande route en commençant à payer votre cotisation : c'est la seule tache que je relève sur votre paradoxe.

Il est un métier qui se perd et que je regrette sérieusement. Il fallait, pour y réussir, deux qualités trop rarement accouplées, du courage et de l'intelligence. Trois, dix ou quarante hommes, après avoir remarqué et admiré les ressources des aigles et des éperviers, se disaient un soir au cabaret : « Imitons les bêtes fortes et, comme elles, vivons aux dépens des alouettes. Ils devenaient des oiseaux de proie. La foule, toujours pleine de préjugés, les nommait détrousseurs et brigands. Elle ne sentait point la grandeur de leur rôle. Ils pensaient que le travail avilit, que l'épée seule est noble, et, regardant la société humaine, ils lui jetaient ce défi superbe :

« O mon roi, vous voulez mon sang pour servir vos intérêts,
» je vous le refuse et me moque de votre maréchaussée. Mes
» bons seigneurs, vous m'imposez taxes et corvées, vous ré-
» clamez la meilleure part de mes moissons, les plus beaux de
» mes fruits, et la blanche laine de mes moutons.... Prenez
» garde ! par droit de représailles, je vous considère comme
» *taillables à volonté*. Je suis désormais le roi de la forêt et le
» seigneur des grands chemins. On ne passe plus sans me
» payer. »

L'habitude du vol est difficile à garder et les braves brigands mouraient tous à leur poste ou sur les places de nos villes. Et ce trépas, ils le prévoyaient, ces héroïques défenseurs de la liberté individuelle ! de l'indépendance ! de l'émancipation !

Les assassins, eux aussi, ont du bon.

Ils entretiennent dans la société l'esprit d'association et de fraternité. Quand les voleurs armés abondaient (hélas ! ce temps n'est plus !), les voyageurs sympathisaient, se réunissaient pour faire route en nombre et se défendre plus sûrement.

Et l'union, c'est le rêve des utopistes ! pourquoi supprimez-vous les brigands, véritables apôtres de l'avenir, de l'âge d'or.

Puis, comme on avait besoin de cœur et de bras pour lutter, l'on ne s'amollissait point dans les délices immorales du repos. L'oreille et l'esprit se tenaient constamment en éveil : de là venait la puissante vitalité de nos aïeux.

Ils écoutaient toujours, méditaient sans relâche et combattaient fréquemment.

Ils étaient patients et forts. Nous, au contraire, nous partons en voyage sans inquiétude, et si le véhicule nous secoue ou nous retarde, nous sommes très-malheureux : sybarites ! De plus, les voleurs nous exercent à la prudence : on tâche de tout prévoir à cause d'eux... On peut, au nombre croissant des étourdis, mesurer la décadence du grand métier.

Vous dites que la littérature dépérit, que les sujets manquent ! Parbleu ! faites donc un drame, un livre émouvant sans quelque Fra-Diavolo ! Est-ce que vous pourrez écrire l'histoire quand les peuples ne se voleront et ne se tueront plus ! Ce sera uni et monotone comme un chemin de fer. Au nom de la littérature aux abois, laissez-nous des voleurs de grands chemins, deux ou trois seulement, mais de beaux, comme Cartouche et Mandrin. A titre de compensation, je vous abandonne les voleurs modernes, ces industriels méprisables qui, cachés traitreusement entre les branches du commerce, détroussent et tuent avec la banqueroute. Ils sont nombreux et terribles, plus terribles que leurs ancêtres armés, car il est plus malaisé de les reconnaître, car ils sont plus lâches, car ils préfèrent la faillite à l'épée. Oui, je regrette, en les voyant, le métier classique des *quarante voleurs*. Cartouche eût pâli devant leur audace, car ils s'affichent sur les murs, dans les journaux, dans les prospectus envoyés à domi-

cile : « *Chemin de fer du Memphis-Pacific*... 100,000 *actions de* 500 fr.... *Crédit communal*... *obligations de* 300 fr... »

Le métier se perfectionne, mais il perd son excuse, son auréole, sa poésie..

— Sa poésie ! s'écria un jeune homme. Est-ce qu'il y a encore de la poésie dans notre triste société...

« *Où sur un sol vieilli les hommes naissent vieux ?* »

Tenez ! Un soir d'hiver, on dansait à la préfecture... où et quand ? n'importe. La foule était grande, riche et joyeuse. Et notre hôte, en passant à travers les groupes avec un sourire et une bienveillante parole pour chaque invité, semblait nous dire : « — Amusez-vous ! je veux que vous gardiez de moi bon souvenir... Je veille cette nuit à vos plaisirs comme à vos intérêts dans la journée. » Et la joie illuminait tous les fronts. Les femmes aux bras nus, les jeunes gens gantés, tout ce qui n'était point alourdi par l'âge, tout ce qui portait sur la tête autant de cheveux que d'illusions au cœur, la force et la beauté, croisées et confondues, tourbillonnaient dans une atmosphère parfumée, aux accords entraînants de l'orchestre... Seule, une jeune fille s'était isolée mélancoliquement dans un coin de la grande salle...

Elle avait dix-huit ans peut-être... splendide et frêle création de Dieu ! Quel trésor de poésie dans cette jeunesse dorée, promise à tous les bonheurs du monde ! Comme un être si parfait plane au-dessus de nos besoins !... Seulement à la voir, on oubliait les réalités de la vie, on pensait à l'Orient et aux cieux... puis, l'imagination travaillait... Etait-ce bien un corps ? Elle était si semblable au plus beau rêve, qu'il eût fallu beaucoup de courage pour lui offrir le bras...

Son doux regard était fixe... Il enveloppait toute cette folle gaîté... Et elle semblait méditer sur les vanités du plaisir...

Oh ! non, ce n'est point ce qu'il lui faut à cette blonde apparition... Les hommes qui l'entourent touchent le parquet, ils essuient leur front en sueur avec un mouchoir... Horreur ! ils

ont soif ! ils vont au buffet !... Mais elle !... quelque grande et sereine pensée de pitié sans doute a saisi son âme... Et la jeune fille idéale se trouve mal à l'aise à côté de cette prose mondaine...

Une autre jeune fille, une amie, s'approche et se penche vers elle ; elle répond avec une vague inquiétude dans le regard, elle semble chercher quelqu'un. Que peut-elle lui dire ?

Je me glisse furtivement derrière elles et je surprends le dialogue suivant :

« — Mais qu'as-tu donc, tu es toute pâle...

» — Oui, maman est au buffet et ne revient pas... et je me sens *toute chose*... Je crois que j'ai mangé trop de sandwichs !... »

« O poésie, tu n'es qu'un mot. »

Le Sténographe de la soirée aux paradoxes,

EUG. G.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers, imp. E. Barassé.

INDEXED

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

12 francs par an.

SIXIÈME ANNÉE.

TOME SECOND.

Troisième livraison. — Mars 1874.

SOMMAIRE :

Pro Carduele. — Réponse d'un ornithologiste téléologien à un avocat de la Cour d'appel de Paris. — l'abbé M. VINCELOT.

Notices archéologiques. IX (*suite*). La chapelle du Ronceray et l'église de la Trinité. — D'ESPINAY.

Hugues Pelletier, évêque constitutionnel de Maine-et-Loire, 38e prieur de Beaufort. — Joseph DENAIS.

Fascicule de Documents angevins (1030-1720). — J. MARCHEGAY.

Causerie : Une représentation d'*Athalie* à Mongazon. — Conférences sur Lulli au Cercle catholique et sur La Fontaine et Molière à la Mairie. — Eug. G.

Histoire de l'Université d'Angers (2e *volume*, 14e *feuille*.) — P. RANGEARD.

GRAVURE :

Chapiteaux de la chapelle de l'abbaye du Ronceray.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83.

1874

LIBRAIRIE DE E. BARASSE.

HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

DE PIERRE RANGEARD

Ouvrage entièrement inédit

Tome Ier. — 6 fr.

OUVRAGES PARUS

Carte de Maine et Loire, par M. FOURCAULT, gravée (1873), coloriée. . . . . 4 »

Plan d'Angers, par M. DUVEAU . . . . . 2 »

Tarif des bâtiments, par M. GESLIN. 2 50

Géographie de Maine et Loire, avec carte, par M. LABESSIÈRE 1 »

Carte géologique de Maine et Loire. . . . . 6 »

Carte historique et monumentale de l'Anjou, par M. LABESSIÈRE.

Prix : Edition en noir. . . . . 3 »

Avec armoiries coloriées . . . . . 5 »

Sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . . 10 »

Carte murale de Maine et Loire, par M. LABESSIÈRE. . . 8 »

— — coloriée, collage sur toile, avec œillet 12 50

— — — collée sur toile vernie, gorge et rouleau. . 17 »

Dictionnaire des usages Ruraux et Urbains pour tous les cantons du ressort de la Cour d'appel d'Angers (département de Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe), par MM. A Robert et E. Gasté, avocats, 1 vol. grand in-18. — Prix. 3 50

Description de la ville d'Angers et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable, par Péan de la Tuillerie, prêtre de Châteaugontier ; nouvelle édition avec plan, augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les Rues, les Hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des Archives du Département et de la Mairie ; par M. Célestin Port, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de la topographie des Gaules, licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut, archiviste du département de Maine-et-Loire. — Prix . . . . . 5 fr.

Guide de l'Apiculteur, par M. DEBEAUVOYS (6e édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12 2 50

Ernest Mourin. — Les Comtes de Paris, histoire de la troisième race. Prix. . . . . 6 fr.

E. Poitou. — La liberté civile et le droit administratif en France. Prix. 3 fr.

— Philosophes français contemporains. 1 vol. in-12. . . 3 fr.

— Portraits littéraires. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr.

— Du roman et du théâtre. . . . . 3 fr.

C. Port. — Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice sur cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . 10 fr.

— Inventaire des archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice historique et suivi d'un cartulaire de cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . 10 fr.

Alfred Jubien. — L'Abbesse Marie de Bretagne et la réforme de l'ordre de Fontevrault, d'après des documents inédits, avec une vue du Monastère en 1699 et le fac-simile des signatures des Abbesses citées dans ce volume. — 1 vol. in-18. Angers, E. Barassé. — Prix . . . . . 2 fr. 50

André Joubert. — Les invasions anglaises en Anjou, 1 vol. in-12. Angers, E. Barassé. — Prix. . . . . 2 fr. 50

De Lens. — Les correspondants de François Bernier pendant son voyage dans l'Inde. — Lettres inédites de Chapelain. 1 vol. in-8 de 48 pages. 1 fr.

T
PII

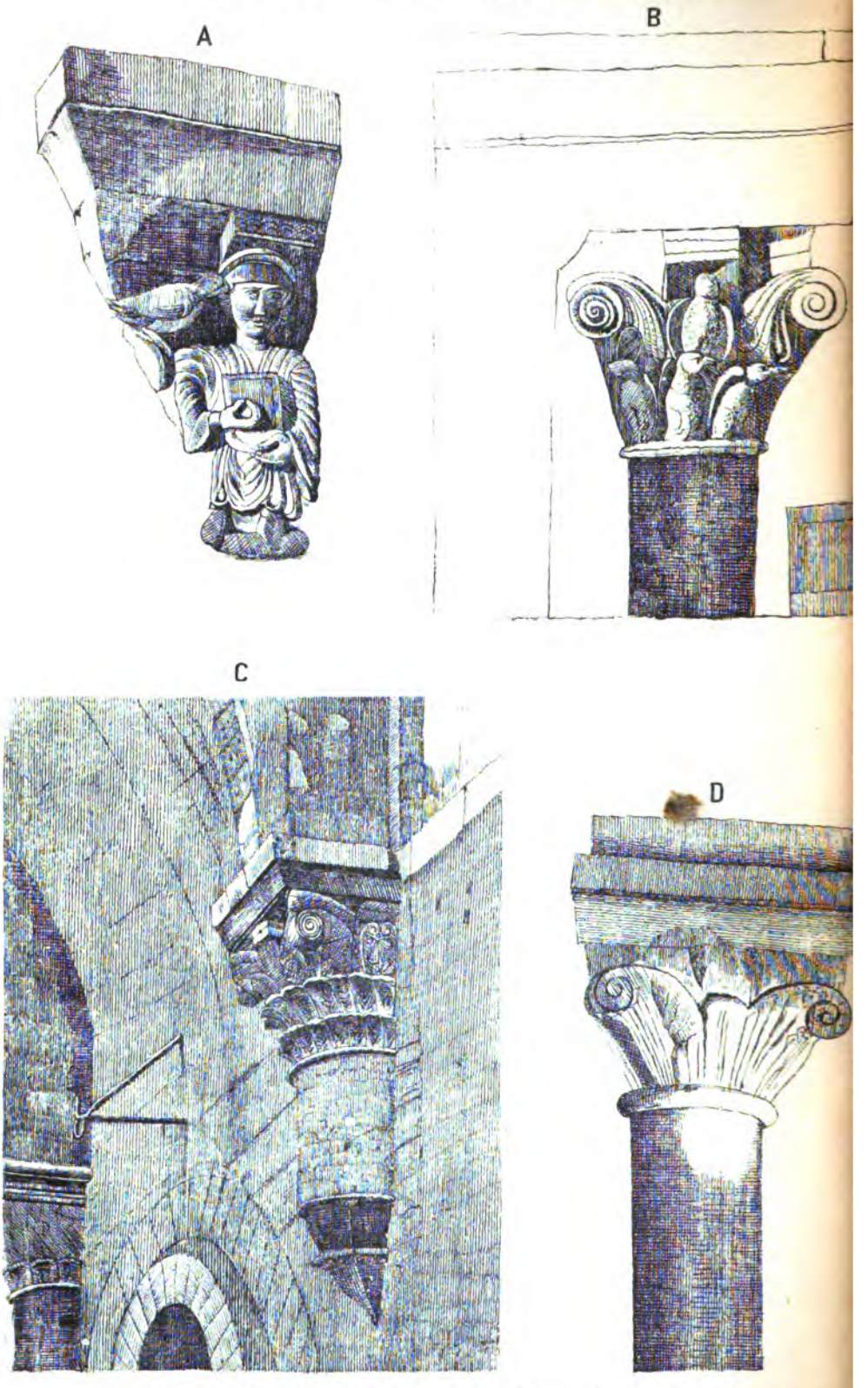

CHAPITEAUX DE LA CHAPELLE DE L'ABBAYE DU RONCERAY.

Légende

A et B Chapiteaux du bras gauche du transept.

PRO CARDUELE

A Monsieur le Directeur de la REVUE D'ANJOU.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Un nouveau procès ornithologique m'est intenté. L'accusateur est un avocat à la Cour d'appel de Paris. Désirant ne pas être soustrait à la juridiction de l'opinion publique du pays que j'habite, je vous prie de vouloir bien accueillir, dans les colonnes de la Revue d'Anjou, *le plaidoyer que j'ai dû rédiger pour le triomphe d'une cause qui me semble juste et que je soumets volontiers à l'appréciation et à la sentence de vos lecteurs.*

Votre reconnaissant serviteur,

M. VINCELOT
Chan. hon.

Réponse d'un ornithologiste téléologien à un avocat de la Cour d'appel de Paris.

MONSIEUR L'AVOCAT,

Il y a quelques semaines, vous avez eu la gracieuse attention de m'adresser une brochure (1) dans laquelle un chapitre m'est consacré. C'était me proposer un duel ornithologique; je l'accepte avec toute l'énergie d'une volonté mue par une profonde et sérieuse conviction. Je vous laisse le choix des armes et celui du terrain. La lutte doit dès lors être une lutte *ornithologique* et *téléologique*. Le plan de mon plaidoyer se trouve tout naturellement tracé; il comprendra deux parties : la première sera la réponse d'un *ornithologiste;* la seconde, celle d'un *ornithologiste téléologien*.

---

(1) Monographie du chardonneret, par Nérée Guépat, Paris, chez Auguste Goin, libraire-éditeur, rue des Ecoles, 62.

PREMIÈRE PARTIE.

Votre brochure, Monsieur l'avocat, compte 46 pages; ma réponse sera plus courte. Votre acte d'accusation fait partie de *l'Encyclopédie* illustrée du *Sportsman;* il est sur papier glacé et imprimé en caractères elzéviriens. Ma défense revêtira une forme plus modeste, et je m'estimerais heureux si les arguments que je vais développer pouvaient vous offrir un dédommagement suffisant.

J'eusse désiré inscrire votre véritable nom, mais je ne veux pas lever le masque derrière lequel vous combattez. *Nérée Guépat* n'est qu'un assemblage bizarre et capricieux de lettres composant le nom que vous honorez à la Cour d'appel de Paris.

Pour la première fois, j'ai à soutenir une controverse avec un homme versé dans la connaissance de la procédure et de la chicane judiciaire : je dois dès lors, autant qu'il me sera possible, ne pas trop m'écarter des règles suivies devant les tribunaux.

Je transcrirai d'abord le corps de délit que vous m'imputez; puis, à la suite, l'accusation que vous avez fulminée contre moi. Vous n'avez pas ajouté la demande d'une pénalité qui devrait être la conséquence de tout délit constaté et dûment prouvé. Je vous sais gré de cette générosité.

Sans autre préambule, je commence mon plaidoyer, après avoir mis sous les yeux de mes lecteurs les deux pièces annoncées ci-dessus.

« Le chardonneret est-il utile ou nuisible à l'agriculture ?

» Si l'on ne capturait pas les chardonnerets par toute espèce de
» moyens coupables, dit l'abbé Vincelot, ces oiseaux pourraient rendre
» un véritable service à l'agriculture en s'opposant à la dangereuse

» propagation des chardons, car ces oiseaux en dévorent les graines » en très-grande quantité. »

Je suis très-étonné, je l'avoue, de voir émettre une telle assertion par un ornithologiste aussi consciencieux et aussi distingué que l'abbé Vincelot.

L'abbé Vincelot me paraît ici s'être laissé étourdiment entraîner par le désir bien légitime (surtout chez un prêtre), mais assez peu rationnel chez un savant impartial, de célébrer les merveilles de la nature, les œuvres de Dieu, et particulièrement d'assigner un rôle utile à tous les êtres de la création.

Ces idées téléologiques, cette préoccupation constante des lois finales, ont faussé, faussent et fausseront longtemps encore le jugement de bien des ornithologistes de grand talent, au nombre desquels je place à juste titre l'abbé Vincelot, dont j'ai lu les ouvrages avec tant de plaisir, tant d'intérêt, mais non, parfois, sans éprouver un certain sentiment de tristesse en rencontrant des passages dans le genre de celui que je viens de citer et d'autres encore où les préjugés téléologiques (1) les plus étroits éclatent en affirmations téméraires.

Parmi les oiseaux, il en est qui rendent d'énormes services à l'agriculture, il en est qui ne font ni bien ni mal, mais il en est beaucoup aussi qui lui font plutôt du mal que du bien ; or, malgré tout l'intérêt que je porte aux chardonnerets, je suis contraint de les comprendre dans cette dernière catégorie.

Les chardonnerets, même dans les pays où ils sont communs, ne peuvent en aucune façon combattre efficacement la multiplication des chardons.

---

(1) Signalons à l'abbé Vincelot : *La vertu enseignée par les oiseaux*, par le R. P. Alard, le roy de la compagnie de Jésus. Le titre du livre est au milieu de la page ; au-dessus on lit : « Benedicite volucres cœli Domino. » Autour on voit 14 oiseaux assez bien gravés, parmi lesquels je mentionnerai un corbeau, un paon, un rossignol, une oie et une.... chauve-souris. Afin de donner une idée générale de cet ouvrage, il suffit de transcrire le titre de quelques-uns des chapitres. — Chapitre I : Dieu a un soin particulier des oiseaux. — Chapitre II : Les belles qualités des oiseaux doivent rendre l'homme sage et vertueux. — Chapitre III : Blasme de l'homme chrétien qui ne veut tirer aucun profit spirituel des belles qualités des oiseaux. — Chapitre V (page 97) : De l'alouette présentée aux prêtres et aux personnes religieuses qui chantent au chœur. — Chapitre VI (page 123) : De la chauve-souris présentée aux luxurieux. La chauve-souris, par son vol du soir, représente le luxurieux adonné aux œuvres de ténèbres..... Le reste du livre se compose de rapprochements bizarres entre l'homme et différents oiseaux, tels que le corbeau, la cigogne, etc.

En effet, les chardons pullulent tellement, que l'homme parvient à peine, malgré tous les moyens dont il dispose, à se préserver de l'envahissement de cette plante si vivace, qui, en certaines contrées, constitue un véritable fléau. Comment alors de pauvres oiseaux pourraient-ils faire plus ou autant que l'homme ? Je défie tous les chardonnerets d'un arrondissement de limiter ostensiblement la croissance des chardons dans une seule commune de cet arrondissement. Je les en défie, en supposant même que durant la majeure partie de l'année ils veuillent bien se contenter de se nourrir uniquement de chardons ; mais cette hypothèse elle-même est inadmissible, car ces oiseaux ne s'en tiennent pas à cette nourriture, mais ils ne mangent des graines de chardon que faute de mieux, par caprice, lorsqu'ils ne veulent pas se déranger, ou bien quand il ne leur reste plus autre chose, alors qu'ils ne trouvent plus ni graines de chanvre, ni graines de salades, de radis, de navets, de chicorée cultivée, de scorsonère, etc.

L'abbé Vincelot doit, d'ailleurs, avoir observé tout cela aussi bien que moi ; seulement je crains qu'il n'ait fait trop bon marché de ses observations, afin de pouvoir assigner un rôle utile au chardonneret, et de fermer ainsi la bouche aux personnes qui croient que tout est loin d'être parfait ici-bas, et que bien des oiseaux et des animaux semblent vraiment n'avoir aucun rôle sérieusement utile dans la création.

L'abbé Vincelot connaît certainement la préférence accordée par le chardonneret aux graines potagères et oléagineuses ; il doit savoir également qu'à la fin de l'été, dès les premiers jours de septembre, jeunes et vieux chardonnerets se jettent sur les chènevrières et ne les abandonnent que lorsque la récolte est entièrement rentrée.

C'est alors seulement qu'ils commencent à vagabonder, fréquentant bien plus, toutefois, les cultures maraîchères que le bord des routes et des fossés, où croissent principalement les chardons. J'engage vivement l'abbé Vincelot à s'informer du fait auprès des jardiniers des environs de Metz, etc. ; je l'engage en outre à se renseigner à ce sujet auprès des tendeurs et des ornithologistes les plus distingués de Metz, etc.

Il verra alors si j'exagère ; il verra si, dans cette contrée si fertile, les chardonnerets rendent le moindre service à l'agriculture et restreignent notamment la multiplication des chardons ! Qu'on n'aille point maintenant s'imaginer que je sois hostile aux chardonnerets, que j'aie envie de leur déclarer la guerre, que je souhaite leur mort, leur

extermination : j'adore, au contraire, ces charmants oiseaux, je ne me lasse jamais d'admirer leur plumage éclatant, leurs allures coquettes, leur chant égrillard ; je les protège autant que je le peux, et je pousse même la complaisance jusqu'à faire semer pour eux, dans mon jardin, des salades et du chanvre dont je leur abandonne la graine de grand cœur ; mais, je le répète, toutes ces attentions ne peuvent m'empêcher de constater et de déclarer (en ornithologiste consciencieux) que, dans mon pays du moins (et j'ai bien peur qu'il en soit de même partout), ces gentils oiseaux ne rendent aucun service à l'agriculture.

Ceci dit, je tends la main à l'abbé Vincelot, et j'espère qu'il ne me gardera pas rancune de l'avoir réfuté. »

Malgré la longueur de l'exposé des griefs formulés par M. Nérée Guépat contre le chardonneret, contre moi et contre le R. P. Alard, *le roy de la compagnie de Jésus*, décédé il y a plus de deux siècles, j'ai cru devoir le transcrire tout entier. Mes lecteurs sont appelés à prononcer une sentence, aucune des pièces du dossier ne peut leur être dissimulée. En lisant l'acte d'accusation, rédigé par M. l'avocat à la Cour d'appel de Paris, je me suis rappelé tout naturellement le procédé suivi par les Pontifes des temps anciens, qui couvraient de fleurs et dérobaient, par des nuages d'encens, aux yeux des profanes, les victimes qu'ils devaient immoler. Après avoir commencé à me donner des éloges assez pompeux, M. Nérée Guépat affirme que j'ai fait preuve d'une *étourderie* insigne, qu'il a constaté dans mes ouvrages un *jugement faussé par les idées téléologiques, et des préjugés les plus étroits éclatant en affirmations téméraires*. Or, à l'appui d'accusations si graves, M. l'avocat n'apporte d'autres preuves que cette citation empruntée à mes écrits : « Si l'on ne capturait pas les chardonnerets par toute espèce de moyens coupables, ces oiseaux pourraient rendre un véritable service à l'agriculture, en s'opposant à la dangereuse propagation des chardons, car ces oiseaux en dévorent les graines en grande quantité. »

Tel est le texte, bien innocent pourtant, qui a causé à mon accusateur (page 27) des sentiments de tristesse, ce qui prouve

que l'âme de M. Nérée Guépat est bien sensible ; aussi demande-t-il pour moi des circonstances atténuantes, « à cause du désir bien légitime, surtout chez un prêtre, mais assez peu rationnel chez un savant impartial, de célébrer les œuvres de Dieu et particulièrement d'assigner un rôle utile à tous les êtres de la création (page 29). »

Pour réduire à néant l'accusation de M. l'avocat, il me suffira de prouver que le chardon est une plante nuisible à l'agriculture et que le chardonneret mange les semences de cette plante, et alors *l'étourderie, le jugement faussé,* etc., devront être à la charge de mon contradicteur.....

Le chardon est-il une plante nuisible à l'agriculture ? Tout le monde en convient et il me semble inutile de m'arrêter à développer des preuves, puisque mon accusateur (page 30) affirme : « que *le chardon est un véritable fléau ;* » *causa finita est,* la cause est finie ; le juge a prononcé.

Pourquoi, Monsieur l'avocat, a-t-on, en français, nommé l'oiseau que je défends, *chardonneret ?* Serait-ce parce que mon client ne mange pas les semences de chardon ? Convenez-en, Monsieur Nérée Guépat, l'antiphrase serait un peu exagérée.

Pourquoi, dans la langue latine, qui sert de trait d'union entre tous les savants de l'univers, a-t-on adopté, pour *déterminer* le chardonneret, le mot *carduelis ?* Est-ce que *carduelis* ne dérive pas de *carduus* « chardon ? »

Enfin, Monsieur l'avocat, pourquoi les Grecs, si fins observateurs, appelaient-ils le chardonneret l'*acanthide ?* Vous savez que l'acanthe, qui a fourni le modèle du chapiteau corinthien, est une variété du chardon et que la racine de ce mot signifie : *plante épineuse.*

M. Nérée Guépat m'engage à consulter plusieurs de ses amis qui habitent les environs de Metz et soutiennent que le chardonneret mange très-rarement les semences du chardon. A ce témoignage que je respecte, je pourrais opposer ceux des naturalistes angevins et de toutes les personnes qui comme moi ont vu, en se promenant le long des routes isolées et des pâtures, des bandes de chardonnerets voltiger au-dessus des touffes de

chardon, pour y recueillir les semences de cette plante. Toutefois, je crois plus rationnel et plus décisif d'invoquer, en faveur de la cause que je défends, l'autorité des ornithologistes qui ont étudié et résumé les observations faites, dans les différentes contrées de l'Europe, sur les habitudes de mon nouveau client. Je me bornerai à inscrire deux citations. J'emprunterai la première à *l'Ornithologie Européenne*, de MM. Degland et Gerbe (2 vol. in-8°), ouvrage qui fait autorité et est en quelque sorte le code ornithologique : « *En liberté, le chardonneret recherche plus* PARTICULIÈREMENT, *pour sa nourriture, des graines de chardon.* » (Tom. I, page 281.)

En affirmant que le chardonneret recherche *plus particulièrement*, pour sa nourriture, des graines de chardon, MM. Degland et Gerbe me semblent reconnaître que mon client s'oppose à la multiplication d'une plante nuisible à l'agriculture.

Je prends un deuxième texte, dans l'ouvrage de M. Baillif (4 vol. in-8°). Cet ornithologiste, aussi modeste que savant, a consacré de nombreuses années à l'étude des oiseaux, il les a suivis dans leurs habitudes avec une persévérance bien longue

et bien intelligente, et M. Nérée Guépat ne peut récuser le témoignage que j'invoque. « Les petits bois champêtres, les » champs et les vignobles parsemés d'arbres, les parcs, les » avenues, les vergers font la demeure habituelle du chardon- » neret. Vont-ils se reproduire dans les régions montagneuses, » ils s'établissent sur les lisières des forêts qu'entourent des » friches ou des pâturages, parfois couverts de *synanthérée* » (chardon) dont ils *recherchent avec avidité* les semences, soit » pour eux, soit pour alimenter leur petite famille. » (Tome III, page 105 et 106.) M. Baillif a donc constaté que le chardonneret *recherche avec avidité* la semence de chardon, pour sa nourriture et celle de ses petits ; cet oiseau combat donc la reproduction d'une plante nuisible à l'agriculture.

La thèse que j'ai entrepris de soutenir me semble suffisamment démontrée, et je pourrais ici terminer mon plaidoyer ; mais je tiens à opposer M. Nérée Guépat à lui-même. Dans la brochure de M. l'avocat, je lis à la page 31 : « Les chardonnerets ne » mangent des graines de chardon que faute de mieux, par ca- » price, lorsqu'ils ne veulent pas se DÉRANGER. » Puis, à la page 41, lorsque M. Nérée Guépat donne aux *tendeurs* des conseils sur les moyens de capturer les chardonnerets, il s'exprime ainsi : « Réunissez en faisceaux, soit des CHARDONS, soit des salades montées en graines. » Pour le coup, M. l'avocat me permettra de lui renvoyer la note dont il m'a gratifié si généreusement ; il n'y a qu'une étourderie, et une étourderie au premier chef qui puisse expliquer une pareille contradiction à quelques pages de distance !

M. Nérée Guépat affirme que mon client ne mange des graines de chardon que *faute de mieux, par caprice*, et *lorsqu'il ne veut pas* SE DÉRANGER ; puis il affirme ensuite que, quand il s'agit de capturer les chardonnerets, il faut employer les chardons comme appât, et il place ces plantes en première ligne. Jusqu'à ce moment-ci, j'avais pensé que lorsqu'on voulait capturer un être quelconque, jouissant de sa liberté, on choisissait pour appât la chose, le mets le plus capable de le tenter, de l'attirer dans les piéges, et non pas l'aliment qu'il n'acceptait que par caprice.

Puis, comment capturer, avec de la graine de chardon, le chardonneret en liberté, sans que cet oiseau SE DÉRANGE ! ! Ne pouvant imputer cette contradiction évidente à la *téléologie*, à quoi faut-il l'attribuer ?

L'argumentation de M. Nérée Guépat roule de contradiction en contradiction. Pour me prouver que le chardonneret est nuisible à l'agriculture, M. l'avocat m'engage (page 32) à consulter un grand nombre d'ornithologistes distingués des environs de Metz, oubliant qu'à la note de la page 31, il avait affirmé : « que de tous les ornithologistes qu'il a cités dans sa brochure, les frères Muller sont les seuls qui aient nettement, comme lui, constaté le goût marqué du chardonneret pour toutes les plantes potagères et oléagineuses. » S'il en est ainsi, comment, Monsieur Nérée Guépat, avez-vous pu trouver de l'étourderie dans mon opinion conforme à celle de tous les ornithologistes, qui ont écrit avant votre découverte et celle des frères Muller ?

Je continue. Vous avez, Monsieur l'avocat, affirmé, pages 30 et 31, que les chardonnerets devraient être classés parmi les *oiseaux nuisibles à l'agriculture*, et, page 32, vous avouez que vous faites semer chanvre, salade, etc., dans votre jardin, et que vous abandonnez le tout à la disposition des chardonnerets, *charmants oiseaux que vous* ADOREZ. Je respecte votre sympathie, mais la mienne ne s'élève pas à ce degré-là ! Peut-être suis-je encore victime d'un jugement faussé par les idées téléologiques, mais je ne comprends pas l'*adoration* dont on entourerait les êtres nuisibles aux intérêts si graves de l'agriculture ! Car, Monsieur Nérée Guépat, si vous êtes réellement convaincu que le chardonneret est un oiseau nuisible, pourquoi travailler à en propager l'espèce ? Est-ce que quand vous avez démontré, en Cour d'Appel, avec une profonde conviction, qu'un malfaiteur est sérieusement dangereux à la société, vous trouveriez logique de travailler à multiplier la catégorie de pareils individus ? Serait-il rationnel de leur fournir tous les moyens de satisfaire leurs goûts et leurs penchants coupables ? Peut-être, Monsieur l'avocat, essayerez-vous de justifier votre conduite par l'éclat de la voix du chardonneret, l'élégance de ses manières, la beauté de son plumage ;

quant à moi, je ne vois dans tous ces avantages qu'un nouveau motif de proscrire cet oiseau, si, toutefois, il est *véritablement nuisible*, car tous ces dons brillants ne peuvent lui servir qu'à multiplier le nombre de ses dupes et à augmenter les ravages qu'on lui reproche.

Vous m'engagez (page 32) à me renseigner près des *tendeurs* les plus distingués, autant vaudrait renvoyer aux braconniers pour savoir si le braconnage est licite ou non, utile ou nuisible. Les *tendeurs* sont, selon moi, des hommes qui par mille moyens s'étudient à dépeupler nos campagnes de tous les oiseaux qui en forment le plus bel ornement et rendent des services à l'agriculture. Les *tendeurs* me paraissent être beaucoup plus nuisibles aux intérêts de la propriété, que ne le sont les oiseaux que je défends; et si j'étais juré, dans le procès fait aux *tendeurs* et aux chardonnerets, je condamnerais les premiers, et encore sans circonstances atténuantes, puis je réhabiliterais les seconds, avec une conviction bien sincère. Mais, Monsieur l'avocat, vous reconnaissez comme utiles les mésanges, les fauvettes, etc., est-ce que les *tendeurs* des environs de Metz auraient trouvé le moyen d'employer leurs collets, leurs piéges, leurs filets, sous toute espèce de formes, et de ne capturer ni mésanges, ni roitelets, ni fauvettes, ni traquets? Si, toutefois, le procédé existe aux environs de Metz, du moins n'est-il pas appliqué en Anjou, car, chaque semaine, les véritables amis de l'agriculture voient avec regret et tristesse des milliers de fauvettes, de mésanges, de traquets, etc., vendus sur les places publiques.

Si du moins, Monsieur l'avocat, les *tendeurs* que vous patronez croyaient agir dans un but désintéressé et uniquement en faveur des intérêts de l'agriculture, peut-être pourraient-ils échapper au maximum de la peine réservée aux vrais coupables; mais il n'en est rien. Je lis, en effet, ces lignes (p. 43) : « Ils tendent dans leur jardin, ce qui ne leur donne pas beaucoup de mal, et surtout ne leur fait point perdre trop de temps, et plusieurs *en tirent un joli petit revenu.* » Le véritable but, avoué à la décharge des *tendeurs*, est de se procurer un joli petit revenu sans se donner beaucoup de mal. Les braconniers émé-

rites pourraient facilement justifier leurs méfaits avec de pareilles assertions. Puis, Monsieur l'avocat, *un joli petit revenu* ne vous semble-t-il pas énoncer une variété curieuse de la théorie des idées téléologiques ? Car ce joli petit revenu est évidemment la *cause finale* vers laquelle se dirigent les préoccupations constantes des *tendeurs*. Ne trouveriez-vous pas encore une nouvelle contradiction dans les conseils mêmes que vous donnez aux tendeurs ? N'est-ce pas leur indiquer tous les moyens perfectionnés de capturer, de priver de leur liberté, et même d'immoler des oiseaux que vous adorez ?

Enfin, Monsieur Nérée Guépat, vous dites (page 30) : « Je défie tous les chardonnerets d'un *arrondissement* de limiter ostensiblement la croissance des chardons dans une seule *commune* de cet arrondissement. » De rechef, j'avoue, Monsieur l'avocat, que je ne comprends nullement votre dialectique. Est-ce que pour justifier l'utilité des chardonnerets, il faudrait que ces oiseaux mangeassent toutes les semences des chardons ? Ce serait affirmer que parce que les gendarmes de tout un arrondissement sont insuffisants pour empêcher les méfaits qui s'accomplissent dans une seule commune, ces braves gardiens de la sécurité publique, non seulement ne sont pas utiles, mais encore deviennent *nuisibles*. Si pour échapper à la terrible sentence que vous prononcez contre les chardonnerets, tous les avocats de la Cour d'Appel de Paris devaient faire triompher les causes justes et punir les délits qui se commettent dans un seul arrondissement de la capitale, je craindrais bien pour eux une proscription en masse. Si un être quelconque ne pouvait être déclaré *utile* qu'à la condition de faire tout le bien possible dans les limites de la sphère où il agit, il n'y aurait aucun être *utile*, et dès lors tous devraient être condamnés comme *nuisibles*.

J'avais ainsi formulé mon opinion (t. II, p. 391) : « Afin qu'il n'y ait pas la moindre incertitude sur les principes que je défends, je commence par les expliquer.

» J'appelle oiseau *utile*, non pas celui qui ne cause aucun dommage, mais celui dont les services surpassent les ravages qu'il exerce, comme je reconnais pour ouvriers utiles, pour

domestiques utiles, non pas ceux qui ne coûtent rien aux personnes qui les emploient, mais ceux dont les services dépassent la valeur du salaire qu'on leur donne. Poser la question autrement, ce serait tomber dans l'absurde, parce que la logique démontre que toute entreprise utile n'est pas seulement celle qui ne coûte rien, mais encore celle dont les recettes l'emportent sur les dépenses. » Tels sont les principes que j'ai formulés dans *Les Noms des oiseaux expliqués par leurs mœurs*. C'est sur ces mêmes principes que je m'appuie aujourd'hui pour prouver que le chardonneret est un oiseau utile. Ici, je termine la première partie de ma réponse, je crois avoir suffisamment démontré, et par l'étymologie du nom donné au chardonneret dans différentes langues et par l'autorité des savants et par celle de M. Nérée Guépat, que mon client mange les semences du chardon, plante nuisible à l'agriculture, d'où je suis autorisé à demander la réhabilitation du charmant oiseau qu'adore M. l'avocat et la suppression des graves accusations formulées contre moi. J'attends en toute confiance la sentence de mes lecteurs sur ce premier chef, et je passe à la seconde partie de ma réponse.

DEUXIÈME PARTIE.

MONSIEUR L'AVOCAT,

Le chardonneret dont j'avais entrepris la défense, a, je le crois du moins, entendu prononcer par mes lecteurs un verdict d'acquittement. Rendu à la liberté, mon nouveau client continuera, sans être de rechef poursuivi devant les tribunaux, à embellir nos campagnes et à rendre des services à l'agriculture en mangeant des semences de chardon.

Ici, eut pu s'arrêter mon plaidoyer; mais ayant accepté, en toute franchise, la discussion sur le terrain que vous aviez choisi, je me transporte près de la tombe du R. P. Alard, *le roy des Jésuites*, décédé il y a plus de deux cent vingt ans, et là, j'aurai donc à défendre et le R. P. Alard et ses idées téléologiques et les miennes, car, comme le savant défunt et comme beaucoup d'autres, j'ai manifesté dans les *Noms des oiseaux expliqués par leurs mœurs*, un jugement faussé par les idées téléologiques.

Pour ne pas trop prolonger cette discussion, je me bornerai d'abord à expliquer ce que j'entends par *téléologie;* puis je parcourrai sommairement les titres des chapitres de l'ouvrage du R. P. Alard, espérant démontrer que les titres des chapitres peuvent facilement être justifiés. Si je prouve que cette accusation n'est pas plus sérieuse que celle qui concernait le chardonneret, j'obtiendrai, de mes lecteurs, un double acquittement.

La *téléologie* est l'étude des causes finales. Cette science travaille avec persévérance à découvrir, autant que le comporte la faiblesse de l'intelligence de l'homme, la raison de l'existence des êtres et le but que Dieu s'est proposé en les créant, le rôle qu'ils remplissent dans l'harmonie générale.

Je suis, Monsieur l'avocat, ornithologiste téléologien. En voici la raison. Je crois, et du plus profond de mon âme et avec une conviction que rien ne pourra ni diminuer ni ébranler un seul instant, à l'existence d'un Dieu souverainement puissant, intelligent et bon, créateur de tout ce qui existe. De cette ferme croyance découlent deux conséquences : la première, que tout être doit avoir un rôle à remplir dans l'harmonie générale, parce que je ne puis admettre de la part d'un Dieu, tel que je le comprends, une seule œuvre de caprice, et enfin parce qu'aucun autre obstacle ne peut arrêter l'accomplissement d'une volonté toute-puissante.

J'emprunte à Bossuet les lignes suivantes : « Tout ce qui agit par intelligence se propose nécessairement une fin à laquelle se rapporte ses actions ; et d'autant plus que la cause est parfaite, d'autant plus ce rapport est exact. Et la raison en est évidente, car si la cause est plus excellente, il s'ensuit que l'opération est mieux ordonnée. Or, il est certain que l'*ordre* consiste dans l'accord de la fin avec les moyens, et c'est de cet accord que résulte cette justesse qu'on appelle l'*ordre*. Cette vérité étant supposée, passons outre maintenant.... » (Edition Vivès, t. VIII, page 409.) Je suis le conseil de Bossuet, et m'appuyant sur son autorité, je passe outre.

La seconde conséquence, c'est que Dieu ayant assigné à chacune de ses créatures un but déterminé, un rôle en quelque sorte à remplir, est tenu de leur perpétuer les moyens d'atteindre ce but, d'accomplir cette fonction. D'où la croyance en Dieu conduit à reconnaître sa Providence se perpétuant de siècle en siècle, s'étendant sur l'univers tout entier et sur les plus petits détails de l'univers ; Providence qui n'est que la continuation des lois établies par le Créateur dès le commencement du monde. Déjà j'avais exprimé mon opinion (tome II, page 391), en écrivant ces lignes : « Afin de compléter ma pensée, je crois, ajouterai-je, que tous les êtres créés par Dieu forment, chacun par son utilité particulière, une chaîne indissoluble, et qu'il n'appartient à personne de condamner et surtout de briser un de ses anneaux. Quand j'étudie quelques-uns des êtres si multi-

pliés que la main de Dieu a semés dans l'univers, si je comprends leur raison d'être, si j'entrevois les liens qui les unissent à l'harmonie générale, je bénis le Seigneur ; mais si, au contraire, ces liens se dérobent aux lumières de ma faible intelligence, je m'incline respectueusement devant les mystères de la toute-puissance divine, et de mon cœur encore s'échappe un hymne de reconnaissance et d'amour. Je sais que, placé au pied de la montagne, je ne puis, comme Dieu, qui seul en occupe le sommet, embrasser l'horizon tout entier, et que vouloir juger l'ensemble de l'univers par la faible partie que j'entrevois, ce serait m'exposer à imiter Garo et vouloir donner à Dieu des leçons de sagesse. »

Vous n'avez, Monsieur Nérée Guépat, allégué contre moi qu'une seule accusation pour prouver que les idées téléologiques avaient faussé mon jugement. Cette accusation est empruntée à mon étude sur le chardonneret ; peut-être diriez-vous avec le poète : *ab uno disce omnes*. Je m'appuie sur le même texte, et dès lors que le passage de mon livre est conforme à la science ornithologique, j'en conclus, jusqu'à preuve contraire, que les griefs vagues et non précisés que vous me reprochez doivent être considérés comme nuls. Je disparais donc à mon tour du banc des accusés, et il n'y reste plus que le nom de défunt Père Alard, le roy de la compagnie de Jésus. C'est en sa faveur que doit avoir lieu la lutte la plus vive.

Il est important, vous le savez, mieux que personne, Monsieur l'avocat, d'être bien fixé sur l'identité du coupable. Quel est donc le nom véritable de l'accusé ? Quel était son titre ? Dans votre brochure, l'accusé est désigné sous le nom du R. P. Alard, *le roy de la Compagnie de Jésus*. Désirant connaître les ouvrages de ce savant, je me rends à la bibliothèque de la ville, puis à celle des RR. PP. Jésuites (car, hélas ! mes richesses sont bien plus restreintes que les vôtres), et je m'empresse de chercher dans l'ouvrage d'Augustin et d'Aloïs de Backer quelques renseignements sur le R. P. Alard..... Mes recherches sont infructueuses, et, pourtant, j'avais entre les mains le catalogue authentique des écrivains de la Compagnie de Jésus. J'allais abandonner mes

investigations, quand un R. P. eût l'idée de chercher les mots Leroy et Roy. A ce dernier, nous trouvons que le nom du coupable est Le Roy (Alard), de la Compagnie de Jésus.

D'où vient donc cette variante importante? Vous permettrez, Monsieur l'avocat, cette question peut-être indiscrète, à un partisan des causes finales : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas*. Est-elle le résultat d'une faute d'impression, d'une étourderie, etc.? Pour moi, la réponse me semble importante, car, avec une telle variante, la mise en scène se modifie complètement. Ce n'est plus le R. P. Alard, *le roy de la Compagnie de Jésus*, qui est accusé d'avoir le jugement faussé par les idées téléologiques, c'est un simple Père, le P. Le Roy (Alard). S'il est coupable, c'est une faute personnelle; ce n'est plus la faute d'un roi pouvant s'étendre sur tous ses sujets... Puis le mot *roi*, s'il était employé pour désigner le supérieur de la célèbre Compagnie de Jésus, me paraîtrait peu conforme aux traditions admises par les érudits ! C'est donc le R. P. Le Roy que je défends, et uniquement lui.

Le livre incriminé porte pour titre : *La vertu enseignée par les oiseaux*. Ce titre, je l'approuve bien franchement, et je le signerais des deux mains. Depuis plus de trente-cinq ans que je me consacre à l'éducation et à l'instruction des jeunes gens, j'ai remarqué que les conseils donnés aux élèves se gravent bien plus facilement dans leur mémoire, font sur eux une impression plus vive, quand ils sont présentés sous forme de paraboles ou lorsqu'ils paraissent se rapporter à des connaissances empruntées aux faits d'histoire naturelle, etc. C'est sur cette conviction que se sont appuyés tous les fabulistes, et, en particulier, notre inimitable La Fontaine, que l'on aime à lire et à relire à tout âge de la vie. De même que La Fontaine, en déroulant à nos yeux le charmant tableau de la fourmi et de la cigale, nous a rendu vivants les avantages du travail et les inconvénients de la paresse; de même, le R. P. Le Roy a pu emprunter aux mœurs des oiseaux des détails propres à donner aux hommes des leçons de salutaire morale. Permettez-moi, Monsieur l'avocat, de faire quelques applications de ce principe. Chaque année, lorsque je vois, au printemps, arriver les hirondelles, j'aime à étudier les mœurs

de ces charmants oiseaux. Bientôt, des groupes se forment, de petits cris se font entendre, et toute la colonie se met à l'œuvre. Les nids se construisent avec une rapidité admirable, sans aucun sentiment de jalousie. Quand l'un de ces nids est terminé, le groupe de travailleurs en entreprend un second, un troisième, jusqu'à ce que tous les couples aient un domicile, et, alors, chaque ménage s'installe avec joie dans son gracieux domicile. Or, Monsieur l'avocat, ne puis-je pas comparer la conduite des hirondelles avec celle de ces êtres ignobles qui, debout sur les débris fumants des palais et des maisons de leurs concitoyens, brandissaient leurs torches livides et insultaient aux angoisses, aux malheurs de leur patrie et de leurs frères? Ne pourrait-on pas tirer de cette comparaison une leçon précieuse pour les enfants et même pour les hommes?

Quand je fouille les marais, afin d'étudier les mœurs des oiseaux d'eau, si je rencontre un couple de gallinules marouettes, je m'attends à être, de nouveau, victime de la stratégie touchante de ces gracieux échassiers. Je vois le père et la mère ne pas s'éloigner de moi, paraître même s'en approcher, puis s'arrêter et courir tour à tour, avec une grâce inimitable, sur les larges feuilles de nénuphar, dissimuler un instant leur présence derrière une large touffe de fleurs de cette plante, pour reparaître et disparaître encore. Le père et la mère semblent rivaliser entre eux d'activité et de ruse, afin de m'éloigner ou du berceau de leur jeune famille ou de la retraite de leurs petits. A certains moments, je crois pouvoir, avec la main, saisir le couple, qui s'éloigne aussitôt et prend une nouvelle direction. Je le suis, et, cependant, une longue expérience devrait m'empêcher de me confier à des guides qui veulent m'égarer. Enfin, les marouettes s'arrêtent, me fixent un instant, poussent un petit cri impossible à redire, c'est celui d'un père et d'une mère qui ont sauvé leurs enfants; puis ils disparaissent derrière les touffes de roseaux. Ne puis-je pas, Monsieur l'avocat, comparer la conduite des marouettes à celle de ces êtres infâmes, étouffant entre leurs mains crispées les petites créatures auxquelles elles ont donné le jour, ou les plongeant dans des cloaques immondes? De quel côté sera

le sentiment vrai de la famille? Dans cette simple leçon d'histoire naturelle, n'y a-t-il pas un précieux enseignement de morale?

Je lis ce passage dans la philosophie du célèbre voyageur Bernier : « Il me souvient de ce que me promenant un jour le long d'un chemin, j'aperçus, sur la branche d'un saule assez bas, trois petites hirondelles nouvellement sorties du nid, qui ne s'envolèrent pas quoique je passasse tout proche. Retournant sur mes pas et repassant pour la troisième fois par-dessous la branche, j'étendis la main comme pour les prendre, mais deux grandes hirondelles étant survenues sur ces entrefaites et ayant gazouillé je ne sais quoi, les petites s'envolèrent aussitôt. Ce qui me fit juger que ces grandes hirondelles étaient le père et la mère, qui les avaient avertis de me fuir comme un de leurs ennemis. » Quelle aimable leçon d'obéissance pour les enfants! Ah! si, comme les hirondelles, la jeunesse de nos jours était docile aux conseils de l'expérience et de la tendresse, combien n'éviterait-elle pas de fautes et de chutes trop souvent irréparables!

Une dernière citation sur les hirondelles; elle est empruntée à un ancien magistrat : « Et quand aux approches du temps froid, vous vous réunirez dès le matin pour gazouiller et vous concerter sur le départ, quand vous nous quitterez pour retourner vers les climats favorisés par le soleil, vous me ferez penser au grand voyage que, vieillard, j'aurai bientôt à faire vers la céleste patrie. Puissé-je, à votre exemple, m'y préparer en gazouillant un hymne intérieur de reconnaissance pour le bonheur dont il m'a été donné de jouir ici-bas et d'espérance pour celui que j'attends dans un monde meilleur. » (Bourguin, *Annuaire de la société philotechnique*, année 1867, p. 36.)

Les faits que j'ai relatés, les lignes que j'ai citées me semblent prouver que l'on peut puiser, dans l'étude des mœurs des oiseaux, de précieuses leçons de morale et des pensées salutaires.

Je passe maintenant aux titres des chapitres du livre du R. P. Le Roy et je m'efforcerai d'abréger, le plus possible, mon plaidoyer.

CHAPITRE I.

DIEU A UN SOIN PARTICULIER DES OISEAUX.

Pour justifier ce titre, je pourais dérouler le tableau de toute l'ornithologie, mais après quelques détails bien sommaires, je me bornerai à l'étude du *cincle plongeur*. Vous savez, Monsieur Nérée Guépat, aussi bien et mieux que moi, que Dieu a résolu en faveur des oiseaux des problèmes que tous les savants de l'Institut ne pourraient appliquer aux hommes, problèmes devant la solution desquels l'intelligence se confond et doit s'humilier.

La navigation aérienne repose, en effet, sur un mécanisme dont l'ensemble est une série de petits chefs-d'œuvre. L'oiseau trouve dans l'harmonie de son organisation, des rames, un gouvernail, une proue; il accélère ou retarde son vol à son gré, sans craindre de manquer de combustible; il dépasse en vitesse la rapidité des navires les mieux organisés, et nous voyons certaines espèces d'oiseaux pouvoir déjeuner à Rio-Janeiro, dîner sur les côtes de Madagascar et revenir dans la même journée à leur point de départ. Si par la pensée nous nous transportons dans les régions les plus glacées des pôles et soumises aux froids les plus rigoureux, nous constatons la présence d'une multitude de palmipèdes se livrant à de joyeux ébats sur la surface ou dans les flots de la mer, sans craindre les rigueurs d'un climat inhospitalier, préservés par des fourrures naturelles auxquelles les navigateurs et les habitants de ces contrées désolées portent envie. Je conçois très-bien, Monsieur Nérée Guépat, qu'après quelques-unes des considérations que l'ornithologie fournit en si grand nombre, le R. P. Le Roy puisse s'écrier avec le Psalmiste : « *Volucres cœli, benedicite Domino*, oiseaux du ciel, vous bénissez le Seigneur, en retraçant dans vos mœurs les preuves de sa toute-puissance et de sa providence infinie! » Ce cri est inspiré par le même sentiment que celui qui animait Gallien, lorsqu'après une leçon d'anatomie, le célèbre médecin disait à ses élèves : « Je viens de chanter un hymne à la gloire de Dieu. » Je m'arrête avec peine, mais il faut revenir au cincle plongeur.

Cet oiseau appelé vulgairement le *merle d'eau*, recherche les cascades, les ruisseaux, les torrents dont l'eau est vive, limpide et coule sur un fond pierreux ou graveleux. Le cincle plongeur, que vous avez pu, Monsieur l'avocat, étudier, comme je l'ai fait moi-même, traverse les torrents en restant à la surface de l'eau et en étendant les ailes; aussi les habitants des montagnes le nomment-ils : « le rat d'eau. »

Pendant cette navigation exceptionnelle, il capture les petits insectes qui se trouvent sur les eaux; puis, quand son investigation est terminée, il en commence une nouvelle et pénètre doucement dans le torrent; on le voit alors se promener au fond de l'eau, agiter ses ailes d'une manière *trépidante*, parcourir le lit du gave dans tous les sens et ne se préoccuper nullement de la masse d'eau qui roule sur sa tête, capturant tout à son aise les insectes et les petits mollusques semés sous ses pas. Pour le cincle est résolu le problème si difficile de l'immersion prolongée, et Dieu lui a donné un appareil bien simple que le génie de tous les savants n'a pu appliquer encore à la cloche du plongeur. Aussi, Monsieur Nérée Guépat, je ne puis comprendre les lignes que vous avez écrites, page 30 : « Comment alors de pauvres oiseaux pourraient-ils faire plus ou autant que l'homme? » Jusqu'à ce moment-ci, l'homme n'a pu imiter le cincle plongeur, et jusqu'à ce moment-ci, l'homme n'a pu se livrer à une navigation aérienne et imiter l'hirondelle en allant chercher dans les différentes couches de l'atmosphère les insectes qui y pullulent.

Un nouveau problème très-difficile à résoudre se présente. Le cincle plongeur vit sur les bords des torrents; or, comment les bords de ces torrents, sans verdure, sans ombrage, pourraient-ils offrir à cet oiseau un endroit favorable pour établir son nid, le dérober à la vue de ses ennemis. Comment préserver plus tard ses petits du froid et du contact des tourbillons humides que lancent sur leurs bords les torrents en roulant avec fracas à travers un lit très-souvent rocailleux? Dieu a trouvé la solution de ce problème et donné une preuve nouvelle de sa providence envers les oiseaux. Le cincle plongeur recueille des feuilles sèches, des racines et des brins d'herbe, les unit et forme une

coupe solide, large et aplatie. La couleur de ce modeste travail est d'un gris fauve et se marie très-bien avec celle des pierres qui encadrent les torrents. Le nid sera placé dans une petite cavité ou plus souvent encore sur la saillie d'un rocher dominant le cours du torrent.

Au-dessus de la coupe, le cincle compose un dôme avec les mêmes matières que celles du nid ; le tout représente un four, dont l'ouverture est tournée vers le torrent. Retirée dans cet édifice, la femelle peut couver ses œufs, suivre toutes les investigations auxquelles se livre le mâle, c'est déjà une douce distraction aux fatigues de l'incubation, puis la chaleur qu'elle développe dans ce long travail s'élève vers la voûte du nid pour retomber sur les œufs et faciliter ainsi leur éclosion. Enfin, quand les petits auront, avec le secours de leur mère, brisé la coquille qui les retenait captifs, ils n'auront pas à craindre les gerbes d'eau qui pourraient tomber sur eux et les glacer ; le dôme du nid les préservera d'un contact humide et dangereux. J'ai rapporté, de la Savoie et de la Suisse, un certain nombre de ces nids, et j'en ai placé quelques-uns dans la collection du Musée d'Angers. Chaque fois que je considère ces petits chefs-d'œuvre, je répète de tout cœur, avec le R. P. Le Roy, ces paroles des Livres Saints : « Volucres cœli, benedicite Domino. » Comme j'aime, en admirant la magnifique harmonie des cieux, à m'associer à la pensée du Psalmiste : « Cœli enarrant gloriam Dei, et opera manuum ejus annuntiat firmamentum. Les cieux racontent la gloire de Dieu, et le firmament publie sa gloire qui éclate dans les ouvrages de ses mains. » (Ps. XVIII, v. 1.) Et avec Linnée je dis : « Magnus est Deus noster et magna est potentia ejus. Legi aliquot ejus vestigia per creata rerum ; in quibus omnibus etiam in minimis etiam fere nullis, quæ vis, quanta sapientia, quam inextricabilis perfectio ! Grand est notre Dieu, grande est sa puissance. J'ai lu l'empreinte de ses pas sur quelques-unes de ses créatures ; quelle puissance, quelle sagesse, quelle impénétrable perfection dans toutes ses œuvres, même dans les plus petites, même dans celles qui nous semblent nulles ! » (*In Trac. syst, nat.*, t. I, l. II. Lugd., 1789.)

CHAPITRE II.

LES BELLES QUALITÉS DES OISEAUX DOIVENT RENDRE L'HOMME SAGE ET VERTUEUX.

CHAPITRE III.

BLAME DE L'HOMME CHRÉTIEN QUI NE VEUT TIRER AUCUN PROFIT SPIRITUEL DES BELLES QUALITÉS DES OISEAUX.

Ces deux chapitres sont les conséquences du titre général de l'ouvrage du R. P. Le Roy, et ne me paraissent pas exiger de longues explications. Dès lors que nous trouvons dans les mœurs des oiseaux, hirondelles, marouettes, etc., des exemples de la vie de la famille, de sympathique fraternité, d'obéissance, etc., l'homme devrait les imiter et, comme ces oiseaux, accomplir, à plus forte raison, la mission que Dieu lui a confiée, puisque l'homme est appelé à de plus hautes destinées et qu'il a reçu des facultés bien supérieures à l'instinct des autres êtres de la création.

CHAPITRE V

DE L'ALOUETTE PRÉSENTÉE AUX PRÊTRES ET AUX PERSONNES RELIGIEUSES QUI CHANTENT AU CHŒUR.

« L'alouette, dit Michelet, est la fille du jour. Dès qu'il commence, quand l'horizon s'empourpre et que le soleil va paraître, elle part du sillon comme une flèche et porte au ciel l'hymne de joie. » Déjà, d'après Michelet, l'alouette est le symbole du lever matinal et d'un lever portant vers le ciel l'hymne de la joie. L'alouette pourrait donc être présentée comme modèle, non-seulement aux religieux, mais à bien d'autres qui ne connaissent ni le lever matinal, ni le lever dont la première pensée se dirige vers Dieu.

Les fiers enfants de l'Helvétie, si jaloux de leur indépendance

et de leur liberté, ont adopté, pour réveiller leurs soldats, le chant de l'alouette redit sur leurs fifres, avec un entrain tout patriotique. Les Suisses ont donc vu, dans le chant de l'alouette, un symbole de lutte et de gaieté.

Les meilleures troupes gauloises formaient d'excellentes légions au service des Romains, et ces troupes d'élite étaient appelées *alaudæ*, les alouettes. Le motif de cette dénomination était la huppe de l'alouette cochevis ombrageant le casque des soldats de ces légions. Nos ancêtres avaient donc pensé que les alouettes pouvaient être choisies pour représenter le courage et l'amour d'une noble indépendance.

En 1872, c'est-à-dire deux cent dix-neuf ans après la mort du R. P. Le Roy, une société d'artistes et d'érudits appartenant aux différentes contrées de l'Europe, fondaient à Paris une revue sous ce nom : *Le Bibliographe musical*. Une magnifique vignette, exécutée à l'antique, avec un soin très-remarquable, ornait la première feuille de cette revue; elle représentait le soleil se levant derrière une montagne et éclairant de ses feux l'horizon tout entier. Une alouette se joue dans ces rayons et s'élève dans les régions les plus hautes de l'atmosphère. L'encadrement de cette charmante vignette est formé par deux bandelettes paraissant se dérouler, et, sur ces bandelettes, on lit : *Anô tas kardias! anô tous hymnous!* En haut les cœurs! en haut les hymnes!

Dans notre siècle de défaillance morale et patriotique, pourrait-on trouver une devise plus digne de l'homme généreux et du chrétien sincère? Or, cette noble devise est placée sous l'aile tutélaire de l'alouette; le R. P. Le Roy a donc pu proposer cet oiseau pour modèle aux religieux et aux prêtres; comme l'alouette, ils doivent être fidèles au lever matinal; comme elle, ils doivent diriger leurs chants et élever leurs cœurs vers le ciel, soutenir avec courage et avec persévérance une lutte incessante contre leurs passions pour conquérir la seule véritable indépendance, la seule impérissable liberté, qui est de régner sur soi-même. On peut donc aimer à redire, sans crainte de montrer un jugement faussé par la téléologie : *en haut les cœurs! en haut les chants!*

CHAPITRE VI.

LA CHAUVE-SOURIS, PAR SON VOL DU SOIR, REPRÉSENTE LES LUXURIEUX ADONNÉS AUX ŒUVRES DE TÉNÈBRES.

La comparaison faite par le R. P. Le Roy est tellement évidente, que je ne comprends pas, Monsieur l'avocat, en quoi elle peut vous paraître indiquer un jugement faussé. Chaque soir, la chauve-souris sort de sa retraite pour capturer une multitude d'insectes et de papillons crépusculaires; tel est son rôle, qu'elle accomplit avec une grande activité. Ses victimes sont d'autant plus nombreuses qu'elle vole et semble marcher tour à tour; tour à tour aussi elle trompe les insectes qu'elle poursuit, en leur apparaissant ou comme un mammifère, ou comme un oiseau. Je trouve facilement un rapport entre la chauve-souris et ces hommes coupables, qui attendent que les ténèbres commencent à se répandre sur la terre pour sortir de leurs demeures et tendre des piéges à la faiblesse, à la misère et à l'inexpérience. Afin d'atteindre plus facilement leur but criminel, ils se présentent en variant, eux aussi, et leurs moyens de séduction et même les vêtements sous lesquels ils dissimulent leur identité. Je ne développerai pas plus longuement cette partie de mon plaidoyer; vous respecterez, Monsieur l'avocat, et vous approuverez ma réserve.

Vous paraissez, Monsieur Nérée Guépat, très-étonné de voir dans le frontispice du livre du R. P. Le Roy, la chauve-souris figurer au milieu d'un groupe d'oiseaux... Cette erreur, en histoire naturelle, s'explique facilement. A l'époque où vivait le R. P. Le Roy, la chauve-souris était souvent classée parmi les oiseaux, et, longtemps après lui, l'erreur a subsisté. Quant à moi, je m'incline respectueusement devant le nom du savant jésuite, comme devant tous ceux qui nous ont précédés dans l'étude de l'ornithologie. Si nous récoltons, c'est parce que nos devanciers ont semé, et, si l'édifice auquel nous travaillons s'élève graduellement, c'est grâce au labeur pénible de ceux qui en ont creusé les fondations par leur esprit d'observation et de

persévérance. Je comprends d'autant moins votre étonnement, Monsieur Nérée Guépat, que vous annoncez un travail sur les *erreurs, contradictions, omissions,* des ouvrages de Buffon, qui vivait bien longtemps après le R. P. Le Roy.

Enfin, vous reprochez au R. Père des rapprochements bizarres entre l'homme et différentes espèces d'oiseaux, tels que le corbeau, la cigogne, etc.... Permettez-moi, Monsieur Nérée Guépat, de vous dire en toute franchise que je vous trouve peu généreux. Vous attaquez le R. P. Le Roy, décédé depuis deux cent vingt ans, et vous n'avez que des éloges à donner à celui qui a vu dans chaque espèce d'oiseau la représentation d'une classe de la société. Comment le nom de Toussenel n'a-t-il pas été, au moins, associé à celui du R. P. Le Roy? Vous parlez de rapprochements bizarres entre l'homme et le corbeau. Auriez-vous oublié ces lignes : « Les corbeaux ne sont pas ce qu'un vain peuple pense; ils sont de *robe*, et non d'*église*. Le corbeau est maigre et bavard; l'homme d'église est gros et discret. Celui-ci prêche la paix; l'autre fait chorus avec les loups, les hyènes et les vautours, pour évoquer le démon de la guerre qui fauche les bataillons et sème les champs de cadavres. L'oiseau noir aspire ardemment après la curée des batailles, l'homme noir après les querelles de famille. Ainsi que le premier se repaît avec délices de la chair des cadavres, de même, le second s'enrichit des procès de succession et des faux testaments. Témoin, ce procès donné en dot par un procureur à sa fille..... On dit « maître corbeau, comme on dirait maître..... » (Toussenel, *Ornithologie passionnelle*, troisième partie, page 23.)

C'est sur ce ton que l'écrivain dont vous appréciez beaucoup la classification, *éreinte* toutes les classes de la société, et, dès lors, il eut dû, surtout au XIXe siècle, vous paraître beaucoup plus coupable que le R. P. Le Roy. Pourquoi avoir passé son nom sous silence? La seule réponse plausible à ma question, c'est que Toussenel ne s'appuie pas sur la téléologie, mais sur le symbolisme, et que, dès lors, il pourrait être en dehors de notre controverse. Cela est vrai, mais il devrait en être de même du R. P. Le Roy, car, si l'on retranche de l'ouvrage incriminé le

chapitre de la Providence de Dieu à l'égard des oiseaux, tous les autres reposent sur le *symbolisme* et ne prouveraient rien contre la téléologie, si, toutefois, le symbolisme était dénué de vérité. Peut-être, Monsieur Nérée Guépat, me reprochera-t-on, de n'avoir pas traité la question de la *téléologie* dans son principe. Cela est vrai, mais mon plaidoyer ne devant être qu'une réponse à un acte d'accusation, il me semblait logique de ne pas dépasser les limites que vous aviez déterminées.

Ainsi donc, Monsieur Nérée Guépat, si j'ai parcouru avec vous tous les chapitres du livre du R. P. Le Roy, c'était pour vous suivre sur le terrain que vous aviez choisi, terrain où vous avez confondu deux questions entièrement distinctes, le *symbolisme* et la *téléologie*. Le symbolisme peut égarer certaines imaginations plus ou moins vagabondes; mais la téléologie, quant à *ses principes*, ne fausse jamais le jugement. La téléologie est ce texte de saint Paul mis en action : « *Quoniam ex ipso et per ipsum et in ipso sunt omnia, ipsi gloria in sæcula.* Puisque toutes choses sont de Lui, par Lui et en Lui, à Lui soit la gloire dans tous les siècles. » (Epît. aux Romains, XI, v. 36). Ici la raison s'unit à la foi. Dès lors que tout vient de Dieu, l'honneur de tout revient à Dieu, et chercher dans les œuvres de Dieu un nouveau motif d'amour et de reconnaissance ne peut être les ymptôme d'un esprit faussé. C'est cette conviction qui faisait répéter au célèbre chirurgien Ambroise Paré, ces touchantes paroles : « Je le pensay, Dieu le guarist. » Avec de pareils sentiments, les malades étaient sûrs d'être traités comme des *hommes* et non pas manipulés comme des *choses*. Il y aura toujours, Monsieur l'avocat, moins d'inconvénients pour l'homme, pour la famille, pour la société, à ce que l'on voie Dieu en tout et partout, que de ne le voir nulle part. Peut-être, Monsieur Nérée Guépat, m'objecterez-vous que la téléologie conduira en ornithologie à reconnaître comme utiles des espèces nuisibles. Je pourrais répondre par ce texte du prophète : « *Benedicite, omnia opera Domini Domino, laudate et superexaltate eum in sæcula.* Ouvrages du Seigneur, bénissez TOUS le Seigneur, et relevez sa souveraine grandeur dans les siècles des siècles. » (Daniel, III, v. 57.) Mais je

préfère m'appuyer sur des motifs de simple logique et d'ornithologie. La liberté que vous réclamez pour vous, Monsieur Nérée Guépat, vous devez l'accorder aux autres, vous ne pouvez pas vous attribuer à vous seul l'infaillibilité en histoire naturelle. Vous déclarez le chardonneret nuisible; *proscrit, le chardonneret;* d'autres proclament nuisibles les mésanges, les fauvettes, les merles, les bouvreuils, les bruants, les alouettes, les moineaux, les chouettes, les freux, etc..., *proscrits, tous ces oiseaux*... Vous reconnaissez les pics-verts comme inoffensifs..... plusieurs ne sont pas de votre avis, *proscrits sont encore les pics-verts*, etc. Avec un pareil système, que l'on commence à mettre en œuvre, toutes les espèces d'oiseaux seront bientôt annihilées, les campagnes privées de leurs plus beaux ornements et les récoltes livrées à une ruine complète. Je ne puis, Monsieur Nérée Guépat, résister au désir de citer ce beau passage de Michelet :

« L'avare agriculteur, mot juste et sensé de Virgile (Georgiques, liv. IV, 47), avare, aveugle réellement, qui proscrit les oiseaux destructeurs des insectes et défenseurs de ses moissons. Pas un grain à celui qui dans les airs pluvieux, poursuivant l'insecte à venir, cherchait les nids des larves, examinait, retournait chaque feuille, détruisait chaque jour des milliers de futures chenilles. Mais des sacs de froment aux insectes adultes, des champs aux sauterelles que l'oiseau aurait combattues.

» Les yeux sur le sillon, sur le moment présent, sans voir et sans prévoir, *aveugle sur la grande harmonie que l'on ne rompt pas en vain*, il a partout sollicité ou applaudi les lois qui supprimaient l'aide nécessaire de son travail, l'oiseau destructeur des insectes. Et ceux-ci ont vengé l'oiseau. Il a fallu en hâte rappeler le proscrit. A l'île Bourbon, par exemple, la tête du martin était mise à prix; il disparaît, et alors les sauterelles prennent possession de l'île, dévorant, desséchant, brûlant d'une âcre aridité ce qu'elles ne dévorent pas. Il en a été de même dans l'Amérique du Nord pour l'étourneau, défenseur du maïs. Le moineau même qui attaque le grain, mais qui le protége encore plus, le moineau pillard et bandit, flétri de tant d'injures et frappé de tant de malédiction, on a vu en Hongrie qu'on périssait sans lui, *que lui*

seul pouvait soutenir la guerre immense des hannetons et des mille ennemis ailés qui règnent sur les basses terres ; on a révoqué le bannissement, et appelé en hâte cette vaillante *landwher*, qui, peu disciplinée, n'en est pas moins le salut du pays.

» Naguère près de Rouen et dans la vallée de Monville, les corneilles avaient été proscrites quelque temps. Les hannetons, dès lors, tellement profitèrent, leurs larves multipliées à l'infini poussèrent si bien leurs travaux souterrains, qu'une prairie entière qu'on me montra, avait séché à la surface ; toute racine d'herbe était rongée et la prairie entière aisément détachée, roulée sur elle-même, pouvait s'enlever comme un tapis.

» Que feras-tu, pauvre homme ? Comment te multiplieras-tu ? As-tu des ailes pour suivre les insectes destructeurs ? As-tu même des yeux pour les voir ? Tu peux en tuer à ton plaisir ; leur sécurité est complète : tue, écrase à millions, ils vivent par milliards. Où tu triomphes par le fer ou le feu, en détruisant la plante même, tu entends à côté le bruissement léger de la grande armée des atomes qui ne songe guère à ta victoire et qui ronge invisiblement. » (*L'Oiseau*, page 169 et suivantes.) Michelet vous le savez, Monsieur Nérée Guépat, n'est ni un père de l'Eglise, ni même un *roy de la compagnie de Jésus*, et, cependant il apporte à l'ornithologie téléologique un concours précieux et puissant, en s'appuyant sur des faits positifs et sur une véritable science. Puis, Monsieur l'avocat, je crois très-sage de ne pas transporter sur le terrain de l'histoire naturelle, le système qu'on tend trop facilement à introduire dans les appréciations de nos jours. Les uns demandent la suppression de la magistrature, d'autres celle du clergé, de l'armée, de la société, de la propriété... En propageant cette tendance funeste, on court à une ruine totale ; réagissons, Monsieur Nérée Guépat, du moins en ce qui nous concerne, contre ces théories dangereuses ; réformons, mais ne proscrivons pas.

Si la propagation exagérée de quelques espèces d'oiseaux nous est démontrée comme *évidemment* nuisible, combattons cette propagation.

Voici ce que j'écrivais en 1872 (t. II, p. 393) : « J'admets donc

que, de même que l'on combat les ravages exercés par le feu, par l'eau, quand ces éléments sortent de leurs limites naturelles, sans que l'on puisse pour cela nier l'utilité de ces éléments, de même, je reconnais que l'on peut combattre, dans certaines localités, la propagation trop multipliée de quelques oiseaux. Cette conduite, que des circonstances spéciales pourraient justifier, ne donnera jamais le droit de proscrire une tribu d'ouvriers infatigables et dévoués aux intérêts de l'agriculture. » Ces principes sont encore aujourd'hui les miens; je les défends et y reste fidèle. Ceci dit, veuillez, Monsieur Nérée Guépat, me permettre de terminer en vous empruntant ces lignes : « Je tends la main à M. Nérée Guépat, et j'espère qu'il ne me gardera pas rancune de l'avoir réfuté. » A mon tour, je vous exprime de tout cœur et en toute confiance le même sentiment; lorsque la vérité triomphe, il n'y a pas de vaincu, et je finis en adoptant pour devise celle du Bibliographe musical : « *Anô tas kardias! anô tous hymnous!* En haut les cœurs! en haut les chants! »

L'ABBÉ VINCELOT,

Ch. hon., aumônier du Pensionnat Saint-Julien.

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES

IX (*Suite*).

LA CHAPELLE DE L'ABBAYE DU RONCERAY ET L'ÉGLISE DE LA TRINITÉ.

Il nous reste à voir si l'église actuelle appartient tout entière au règne de Foulques Nerra et s'il subsiste encore dans ses murailles quelques débris antérieurs à l'époque de ce grand constructeur. On a souvent répété et bien des personnes croient que la crypte remonte au temps de saint Melaïne : c'est là une illusion qu'un examen archéologique un peu sérieux ne saurait laisser subsister.

L'ancienne église abbatiale sert maintenant de chapelle pour l'école des arts ; mais la nef seule a été rendue au culte ; les autres portions du monument sont en ruines ou appropriées à divers services.

La chapelle du Ronceray est couverte d'un comble d'une hauteur énorme et tout à fait en désaccord avec les dimensions et le style de l'édifice. La charpente, véritable forêt de fermes, d'X et de poutrelles placées horizontalement à diverses hauteurs comme pour former des étages, présente un aspect des plus étranges et des plus curieux. Elle ne remonte probablement pas au-delà du XVIe siècle ; elle n'a aucun des caractères des charpentes ogivales, à plus forte raison de celles de l'époque romane ; il est facile de voir que les pignons ont été très-surexhaussés pour la recevoir ; elle a dû prendre la place d'une toiture plate du XIe ou du XIIe siècle ; et l'on peut supposer que, dans l'origine, les

bas-côtés de l'église avaient chacun un toit en appentis distinct de celui de la nef centrale. Pour qu'une toiture pointue pût couvrir à la fois la nef et les bas-côtés, il a fallu lui donner une dimension colossale, dont l'effet général est loin d'être gracieux. Cette charpente, bien que fort curieuse en elle-même, écrase l'édifice. Elle masque les anciens murs et les contreforts plats de la croisée et de la base du clocher, qui dominaient jadis la toiture des nefs. Ces murs sont en grand appareil avec joints larges et plats rabattus au fer, les pierres portent des stries obliques ; les remplissages anciens sont en petit appareil assez peu régulier.

La façade, en petit appareil, est très-simple : une porte en plein cintre, sans sculptures, et au-dessus d'elle une fenêtre du même genre, sont percées dans la muraille ; entre la porte et la fenêtre, un cordon de pierres figurant l'appareil en feuilles de fougère et l'appareil en hexagone, mais avec faux joints peints en rouge, est le seul ornement de cette entrée d'une sévérité toute monastique.

L'église avait la forme d'une croix latine, avec le clocher sur le bras droit du transept, et trois absides en trident. La nef est construite en petit appareil, en pierres de tuffeau, sans briques, comme la façade ; elle est flanquée entre chaque fenêtre d'un contrefort plat en grand appareil. Les fenêtres en plein cintre sont larges et hautes, sans aucun ornement et sans imbrication ; elles rappellent celles de l'abbaye de Beaulieu, près Loches, mais avec de moindres dimensions.

Il y avait jadis trois nefs séparées par des arcades en plein cintre portées par des piliers carrés. Les archivoltes de ces arcades reposent sur des moulures qui se profilent du côté de la nef et ne sont pas interrompues à l'angle du pilier comme celles de certaines églises carlovingiennes. La nef, contrairement à l'usage du XIe siècle, est voûtée dans toute sa longueur ; cette voûte, en berceau, est supportée par des arcs-doubleaux faisant légèrement fer à cheval et reposant sur des colonnes cylindriques engagées dans les piliers qui séparent les nefs. Ces colonnes ont été coupées au XVIIe siècle, vers le milieu de leur hauteur, et se

terminent aujourd'hui en pendentifs avec sculptures en style Louis XIII.

Des traces de reprises existent à la naissance des arcs-doubleaux, ce qui peut faire supposer que la voûte a été refaite; mais la disposition générale des colonnes et le style des chapiteaux, qui paraissent bien appartenir au XIe siècle, montrent que la nef était dès l'origine destinée à recevoir une voûte. Il faut remarquer toutefois que dans la partie voisine du chœur, les piliers ne se prolongent pas jusqu'au bas : ils reposent sur un mur plein; d'après cette disposition, les basses nefs ne communiquaient avec la grande nef que du côté de la porte, dans le reste de l'église elles étaient complétement fermées. Le mur qui sépare les nefs est recouvert d'un enduit qui ne permet pas d'en étudier l'appareil, mais il ne paraît pas cependant avoir de caractère; c'était là que devaient se trouver les stalles des religieuses adossées à ce mur, les femmes ne devant pas se placer dans le chœur. Le bas de la nef était destiné évidemment aux serviteurs de l'abbaye.

Les basses nefs sont voûtées en berceaux, présentant des dispositions toutes particulières; les axes de ces berceaux sont dirigés perpendiculairement au grand axe de l'église. Des voûtes construites au XVIIe siècle les coupent aujourd'hui par la moitié de leur hauteur; cette disposition nouvelle les a divisées en deux étages, dont le rez-de-chaussée a reçu diverses destinations; il ne forme plus qu'un couloir du côté droit; et du côté gauche il a été réuni au cloître. L'étage supérieur a formé des deux côtés une sorte de tribune ou triforium, voûté par la série de berceaux dont nous venons de parler; cette tribune s'ouvrait vers la grande nef, sous les voûtes des berceaux et par les arcades décrites plus haut.

Le tour du clocher s'élève sur le transept droit; elle couvre le bras et est par suite sur un plan barlong; elle est en petit appareil, ainsi que l'escalier qui y conduit. Elle est ornée d'arcatures en plein cintre avec colonnettes et chapiteaux du XIe siècle. Les voûtes en berceau qui régnaient sous la tour, se sont écroulées.

Le bras gauche, qui forme aujourd'hui la lingerie de l'Ecole des Arts, est en meilleur état. Les colonnes et les chapiteaux sont parfaitement conservés.

Les chapiteaux tant de la nef que de la croisée sont lourds et surmontés d'un épais tailloir ; les sculptures, peu fouillées, reproduisent généralement soit des feuilles d'acanthe avec volutes, soit des personnages ou des oiseaux ; leur style sévère, la simplicité du dessin et celle de l'exécution n'annoncent pas encore le XIIe siècle. Si ces chapiteaux ne sont pas contemporains de la construction même, ils ont dû la suivre d'assez près. A l'intertransept, on les avait dorés, ce qui annonce l'intention de faire du Ronceray une construction luxueuse et soignée.

La voûte de l'intertransept est écroulée ; mais d'après les restes de maçonnerie qui existent encore aux angles, on peut supposer qu'elle consistait en une sorte de coupole analogue à celle de Saint-Martin, mais supportée par des trompes au lieu de l'être par des colonnes. On remarque que les colonnes de la croisée ont été tronquées comme celles de la nef ; elles se terminent en pendentifs à pans coupés, annonçant un remaniement du XIVe ou du XVe siècle.

Les trois absides formaient trident ; celle de gauche est absorbée dans la lingerie de l'École ; celle du centre est en grande partie démolie, et une buanderie en a pris la place ; celle de droite est bien conservée et ouvre dans l'église de la Trinité. Elles sont ornées à l'extérieur de colonnes cylindriques appliquées, avec chapiteaux du même genre que ceux de l'intérieur. L'un, très-bien conservé, représente deux animaux dressés sur leurs pattes. Ces colonnes, ornées de plusieurs étages de moulures à diverses hauteurs, rappellent celles du chœur de l'église de Rivière (Indre-et-Loire), et celles du déambulatoire de l'église de la Couture, au Mans, dont la date est assez rapprochée de la fondation du Ronceray. Les colonnes de ce genre sont très-caractéristiques du XIe siècle. Ces absides sont ornées de cordons en damiers qui indiquent la même époque ; elles sont construites en appareil réticulé, soit en losanges, soit en

hexagones avec larges joints colorés et saillants, genre d'ornementation très-usité au même siècle.

Sous les absides règne une crypte qui affecte aussi la forme de trident; elle s'ajoure directement sur le dehors et sans déambulatoire. Elle est maintenant complétement séparée de l'église, et l'on y pénètre par la Trinité. Elle était en très-mauvais état, ou pour mieux dire à peu près détruite, et vient d'être l'objet d'une restauration complète, opérée sous l'habile direction de M. Joly. Les voûtes ont été refaites ainsi qu'une partie des colonnes; mais la disposition première a été scrupuleusement respectée. La crypte centrale est munie d'un double rang de colonnes qui la divisent en trois petites nefs; des deux côtés, des colonnes engagées dans les murs supportent la retombée des voûtes des nefs latérales. Quelques chapiteaux anciens et quelques colonnes, remontant à la première construction; ont servi de modèles pour la restauration.

D'après le caractère des chapiteaux, il est facile de voir que la crypte ne remonte pas à l'époque mérovingienne, malgré la tradition du couvent et l'opinion contraire de nos vieux érudits (1). Les termes de la charte ne nous obligent pas de croire que l'ancienne crypte ait été conservée, car ils ne mentionnent que l'autel seulement. Mais indépendamment de tout document écrit, le style de cette construction est facile à reconnaître. Rien ne trahit dans les sculptures de cette crypte le ciseau encore habile du ve siècle; on n'y trouve plus les sujets ordinaires des premiers monuments chrétiens. Des feuilles sans galbe, et plutôt gravées que fouillées, des volutes peu détachées, des formes lourdes et massives, tout révèle ici le système d'ornementation des premières années du XIe siècle, et nous reporte bien loin

(1) « Son antiquité (de l'abbaye du Ronceray) se prouve par la petite chapelle souterraine dédiée à Notre-Dame, où on descend par dix ou douze marches à l'entrée du cloître; elle paraît avoir été bâtie il y a plus de mille ans. » (*N.-D. Angévine*, 3e partie, ch. 1er; l'auteur écrivait en 1700.) — En parlant du miracle de saint Melaine, le rédacteur de l'inventaire des pièces du Ronceray dit qu'il se fit « dans une chapelle sous terre qui est encore à présent sous le grand autel de N. D. « du Ronceray » (f° 148).

non-seulement de l'antiquité, mais même de l'époque de Constantin et de Théodose. Ce n'est pas à Saint-Vital de Ravenne, à Jouarre, à Saint-Jean de Poitiers, à Saint-Laurent de Grenoble ou à Saint-Pierre de Vienne, qu'il faut aller chercher les modèles des sculptures de la crypte du Ronceray. Notre-Dame-du-Port de Clermont, Saint-Pierre-la-Couture du Mans, la crypte de Saint-Brice de Chartres, rebâtie après les invasions normandes, nous montrent, au contraire, des types authentiques du XIe siècle, offrant avec le style de la crypte du Ronceray une frappante ressemblance. Il y a plus : les sujets traités sur les chapiteaux de la crypte du Ronceray sont reproduits dans la nef, et le mode de sculpture est certainement le même. Je crois que tous les archéologues doivent être d'accord sur ce point, et rejeter l'origine romaine ou mérovingienne faussement attribuée à la crypte de notre chapelle (1).

Le même accord n'existe peut-être pas au sujet des murs en petit appareil de l'église supérieure. Au congrès de 1871, plusieurs archéologues ont prétendu qu'ils appartenaient à une construction antérieure à Foulques Nerra. Je ne partage pas cette opinion. L'appareil des trois absides est au contraire très-caractéristique du XIe siècle ; il en est de même des colonnes ou contreforts extérieurs ; cela ne peut faire aucun doute.

Dira-t-on que l'appareil en petites pierres carrées des basses nefs et de la façade de l'église est plus ancien, et le fera-t-on remonter à la construction attribuée, par suite d'une erreur de Bourdigné, à Foulques-le-Bon ? Mais la façade a tous les caractères du XIe siècle. Dans ce mur, comme dans ceux des basses nefs, on ne voit pas de traces marquées de reprises qui permettent d'attribuer à deux époques diverses les deux appareils ; ils s'unissent parfaitement ensemble, de telle sorte qu'une assise de grand appareil correspond exactement à deux assises de petit

(1) Voir le dessin des chapiteaux que nous publions ici, d'après des photographies prises par M. G. de Mieulle. Celles de la crypte ont été obtenues au moyen de la lumière du magnésium. Elles sont toutes d'une parfaite exactitude.

appareil. La tour et l'escalier du clocher présentent le mélange des deux systèmes parfaitement combinés ensemble et de même construction.

Quelques archéologues n'admettent pas volontiers l'emploi du petit appareil après l'an mil; mais c'est de leur part un scrupule mal fondé. Les basses nefs de la cathédrale du Mans, rebâtie par Vulgrin en 1060, et qui sont à peu près tout ce qu'il reste de lui dans cet édifice, sont en petit appareil non-imbriqué comme le Ronceray.

Dans les cryptes de la cathédrale de Chartres, on voit des murs en petit appareil sans briques, appartenant à la construction de Fulbert, qui date du XIe siècle. Sans sortir de l'Anjou, on peut citer les églises du Lion-d'Angers, de Saint-Rémy-la-Varenne et de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé, bâties dans les dernières années du Xe siècle ou les premiéres années du XIe, et qui sont en petit appareil. Enfin à la cathédrale d'Angers, la construction d'Hubert de Vendôme était en petit appareil de tuffeau et différait peu de celui du Ronceray, bien qu'il fut moins régulier. Aucune difficulté sérieuse n'empêche donc de prendre à la lettre les termes de la charte de l'an 1028, d'après lesquels l'église Notre-Dame-de-la-Charité a été entièrement reconstruite à neuf par Foulques Nerra et par la comtesse Hildegarde.

Faut-il enfin attribuer à la même construction de Foulques Nerra les colonnes de l'église supérieure avec leurs chapiteaux ou les faire plus récents? Je ne vois pas de raison qui puisse justifier ce changement de date.

Les chapiteaux du transept et de la nef du Ronceray ont le même cachet que ceux de la crypte, et, malgré quelques légères différences de forme ou d'exécution, ils présentent dans leur ensemble le même caractère général. Ces sculptures sont peu fouillées, il est vrai, sans relief, grossièrement tracées; cependant elles ne manquent pas d'énergie et montrent déjà une certaine hardiesse; vues de loin elles présentent un aspect assez imposant. Ces chapiteaux rappellent ceux de la tribune des orgues (ancien narthex) de la collégiale Notre-Dame de Loches; ils offrent une ressemblance frappante avec ceux de

Saint-Hilaire de Poitiers, église consacrée en 1049. Au Ronceray, comme à Saint-Hilaire, le style est lourd mais ferme et sobre ; nous n'y trouvons pas encore la richesse ni l'élégance des œuvres dues au ciseau plus délicat du XIIe siècle. Nous pouvons donc considérer toute l'église du Ronceray comme l'œuvre de Foulques Nerra. Les remaniements partiels qu'elle a pu subir n'ont point altéré son caractère primitif. Sa date établie par une charte authentique et son caractère d'unité très-prononcé permettent de la prendre pour type de l'architecture du XIe siècle dans notre contrée ; c'est une des constructions les plus complètes et les plus remarquables de ce temps que possède l'Anjou.

Avant la Révolution, on vénérait dans cette chapelle des reliques précieuses données par le roi René, qui les avait reçues du pape Paul III ; elles étaient renfermées dans un magnifique reliquaire. Le bon roi avait aussi fait présent aux religieuses de la riche couronne qu'il portait à son sacre.

En 1630, l'abbesse Yvonne de Maillé fit refaire le grand autel, avec une statue de la Sainte-Vierge. Elle fit don d'un parement en cristal de roche avec des colonnes de jaspe, qui devaient orner le devant de l'autel les jours de grande fête : « Rien de plus magnifique en France, dit Grandet (1). »

Charlotte de Grammont, abbesse du Ronceray en 1682, fit lambrisser le chœur avec des tableaux tout autour, élever deux autels, d'une architecture très-bien entendue, d'après le même (c'est-à-dire en style néo-grec), « ce qui le rendait un des plus beaux et des plus commodes qui soient en France. »

C'est donc à cette abbesse que nous devons attribuer les remaniements du XVIIe siècle dont nous avons constaté la trace dans la nef et dans le transept de l'église du Ronceray.

Quant aux bâtiments du couvent, il paraît qu'en 1650, ceux des XIe et XIIe siècles tombaient de vétusté ; l'abbesse Antoinette Dupuy en fit rebâtir une partie et commencer de vastes cloîtres qui furent achevés par Charlotte de Grammont ; celle-ci fit aussi

(1) *N. D. Angevine*, 3e partie, notes à la suite du ch. 3.

construire un nouveau réfectoire (1). Le cloître est encore complet aujourd'hui. Il est couvert de voûtes d'arêtes portées par des piliers à moulures classiques. Le dessin de Ballain nous représente le logement de l'abbesse flanqué de quatre petites tourelles qui ont disparu ; mais, à part ce léger changement, les constructions du XVIIe siècle sont encore intactes (2). L'escalier est muni d'une belle rampe en fer qui est de cette époque. De nouveaux bâtiments, bien plus considérables que les anciens, ont été élevés à notre époque pour recevoir les ateliers de l'Ecole des Arts, et ont pris la place des beaux jardins du couvent, dont quelques personnes à Angers ont encore conservé le souvenir traditionnel.

La construction du monastère de Notre-Dame de la Charité fut une source de prospérité pour les habitants de la rive droite de la Maine ; ils se groupèrent autour du couvent dont les religieuses étaient certainement fidèles à leur vocable. Il se forma bientôt une agglomération qui devint un important faubourg d'Angers, et que nos anciennes chroniques désignent sous le nom de bourg de Sainte-Marie (3). Les maisons qui étaient sans doute bâties en bois, furent dévorées par un terrible incendie au XIe siècle (4). Cependant le bourg se releva de ses ruines, et prit peu à peu une grande extension, car au XIIe siècle il couvrait le versant du coteau à l'ouest de la Maine (5). Bientôt il fallut le

(1) Grandet, *loc. cit.*

(2) Mss. 867 de la bibliothèque d'Angers.

(3) Concession de plusieurs droits féodaux faite par le comte Geoffroy Martel, à l'abbaye du Ronceray, *in toto burgo sanctæ Mariæ* (Cartul. sanctæ Mariæ caritatis, n° 5.) — Adhelelmus, cognomine Struans *de burgo sanctæ Mariæ*... (Cartul. S. Albini, de rebus quæ sunt Andegavis, f° 19, n° 32.)

(4) 1088, hoc anno lacrimabilis sanctæ Mariæ burgi facta est combustio, primæ noctis vigilia (*Chron. Rainaldi ; — Chron. S. Albini.* — Marchegay.)

(5) Rursus ut civitas multo capacior millia hominum concurrentia sub una confederatione concluderet, montem positum in vicino populis ad habitandum exposuit; quorum si fortunam attendimus felicius incolunt suburbana quam urbem. (Urbis Andegavensis descriptio, auctore Radulfo de Diceto, ann. 1150. Marchegay, *Chron. d'Anjou.*)

joindre à la ville et l'entourer de murailles. Ce projet, que Jean-sans-Terre ne put réaliser, fut complétement exécuté par saint Louis, qui dut prendre pour ses fortifications une partie des terres du couvent.

L'abbesse du Ronceray avait la juridiction à la fois spirituelle et temporelle sur tout ce quartier et sur la banlieue ; elle était *curé primitif* et seigneur de la paroisse Sainte-Marie. Il est probable que dans l'origine ses vassaux et ses paroissiens laïques assistaient à l'office divin dans la chapelle même de la communauté; mais le nombre des habitants augmentant, et devenant gênant pour les religieuses, il fallut bâtir une église paroissiale. C'est ce qui eut lieu en 1062 (1). On construisit celle de la Trinité, dite église *plébéane*, c'est-à-dire paroissiale ou destinée aux fidèles ; elle fut desservie par les quatre chanoines de l'abbaye du Ronceray, dont l'un prit plus tard le titre et exerça seul les fonctions de curé (2).

L'édifice actuel ne remonte pas toutefois à la fondation première. Il a été rebâti au temps de Jean-sans-Terre par les libéralités des habitants de la Doutre et, notamment, par l'un d'eux, nommé de Jonchères, *et autres riches et nobles bourgeois* (3). Cette réfection fut faite du consentement de l'abbesse, qui resta jusqu'à la Révolution curé primitif de la paroisse de la Trinité. Elle avait en conséquence le droit de présenter à l'évêque le curé, les chanoines ainsi que les chapelains et vicaires qui faisaient le service divin à la fois dans la chapelle du couvent et dans l'église paroissiale. Le droit de collation, c'est-à-dire de nomination, appartenait à l'évêque (4).

---

(1) 1062. Dedicatio sanctæ Trinitatis Andegavis. *(Chron. S. Albini.)* — Cette fondation eut lieu la même année que celle du prieuré de l'Esvière, dédiée aussi à la Sainte-Trinité. — Voir aussi Hiret, p. 204, et la charte n° 42 du Cartulaire du Ronceray du temps de l'évêque Ulger.

(2) Acte de Michel Le Peltier, évêque d'Angers, du 7 février 1701 (Copie de la bibliothèque d'Angers. Collect. mss. 698.)

(3) Barthelémy Roger, *loc. cit.*, p. 166.

(4) L'abbesse nommait seule le chapelain de la chapelle de la comtesse : « Quod dudum ab antiquo in dicto monasterio fuerunt et sunt fundati, dotati et augmentati quatuor canonicatus ac præbendæ et totidem vicariæ curatæ dictaque capellania comitissæ perpetuo in dicto monasterio, ibidemque deserviri solitæ

Les caractères archéologiques de l'église de la Trinité montrent suffisamment que l'édifice actuel ne remonte pas au XIe siècle ; il présente avec la chapelle du Ronceray un contraste frappant.

L'abside est en trident ; il n'y a pas de transept ; la nef, étranglée à la naissance du chœur, est couverte par une série de voûtes plantagenet, avec formerets et grands arcs en ogive ; mais les fenêtres qui l'éclairent sont en plein cintre. Des deux côtés de chaque travée, une petite absidiole circulaire se découpe dans l'intérieur même de la muraille, sous une voûte en fornice à formeret ogival. Ces petites absidioles, qui ne font pas saillie à l'extérieur, sont éclairées par des fenêtres en plein cintre, et tiennent lieu de basses nefs ; au dehors l'église paraît flanquée de deux basses nefs très-étroites. La tour du clocher avec ses pilastres à médaillons, et le petit dôme, terminé par une lanterne qui le surmonte, sont l'œuvre de l'architecte Jean de Lépine, qui vivait au commencement du XVIe siècle. Une particularité remarquable de l'église de la Trinité, c'est son union intime, et, dit-on, symbolique, avec l'église du Ronceray dont elle est fille. La porte d'entrée n'est point en effet au milieu de la façade ouest, mais dans l'angle de cette façade ; de l'autre côté le mur n'est autre que celui du clocher de l'église même du Ronceray, contre lequel la Trinité a été plaquée ; de l'intérieur de la nef on voit les arcatures de ce clocher qui jadis étaient destinées à être vues extérieurement.

L'église de la Trinité est richement sculptée ; les sculptures sont bien fouillées, et représentent généralement des feuilles ; elles couvrent les archivoltes des petites absidioles, les piliers du chœur, etc. Une habile restauration, dirigée par M. Joly, a rendu à cette belle construction son caractère primitif et son

---

ac clericis et personis idoneis secularibus casu vacationis eorumdem simul vel successive occurrente conferri solitas. » (Sentence du mois de juin 1480, rapportée dans l'Inventaire des titres de l'abbaye du Ronceray, f° 124, aux archives de Maine-et-Loire). — L'abbesse présentait de concert avec les religieuses et les chanoines aux prébendes des chanoines ; elle présentait seule aux prébendes des vicaires et chapelains. (*Pouillé du diocèse d'Angers.*)

éclat que lui avaient enlevés des mutilations et des badigeonnages du commencement du siècle. On admire enfin dans cette église la cage en bois sculpté d'un charmant escalier du XVIe siècle, qui conduit aux orgues.

Le nombre des habitants de la Doutre augmentant toujours, la paroisse dut être divisée. Au commencement du XIIe siècle, on éleva l'église Saint-Jacques sur un terrain appartenant aux chanoines de la collégiale Saint-Pierre. Mais cela ne se fit point sans contestation ; il y eut opposition par les chapelains de la Trinité dont on divisait la paroisse d'une part, et par les chanoines de Saint-Pierre dont on prenait le terrain, d'autre part. Une double transaction intervint et régla les droits de chacun ; une part des droits curiaux fut attribuée aux chanoines ou chapelains de la Trinité, et il fut convenu que le chapitre de Saint-Pierre aurait un droit de préséance dans l'église du Ronceray et passerait immédiatement après le chapitre de la cathédrale et avant ceux des autres collégiales ; une redevance dut être payée par l'abbesse au chapitre de Saint-Pierre, etc. (1). L'abbesse avait pour cette paroisse comme pour celle de la Trinité le droit de présentation ; aujourd'hui Saint-Jacques est encore une succursale de la Trinité.

L'église Saint-Jacques a été rebâtie à une époque assez récente. La façade éclairée par une large fenêtre en plein cintre, et ornée d'arcatures romanes, est la seule partie ancienne, et se trouve encastrée dans les constructions modernes ; elle a tous les ca-

(1) Inter alia quæ memoratu speravimus esse digna, stabilitatem ecclesiæ B. Jacobi, litterarum memoriæ commendare curavimus. Beati igitur Jacobi, Dei providentia, in parrochia S. Mariæ edificatæ dum Hildeburgis, præfatæ Virginis venerabilis abbatissa, capellanum vellet imponere, sanctæ Trinitatis quatuor capellani..... vehementer contradixerunt..... Et parrochiam B. Jacobi a parrochia sanctæ Trinitatis conditus diviserunt (Cart. S. Mariæ de caritate, no 42.) — La charte no 43 rappelle la transaction passée avec les chanoines de Saint-Pierre au temps de l'abbesse Thiburge (1119-1122). — Voir aussi Grandet, *N. D. Angevine*, 3e partie, ch. 3.

ractères de l'architecture des premières années du XIIe siècle (1). Saint-Jacques est resté en dehors de la grande enceinte d'Angers, bâtie sous saint Louis.

Les deux églises paroissiales de la Trinité et de Saint-Jacques sont donc les filles de l'abbaye du Ronceray ; on pourrait aussi compter parmi elles l'église moderne de Sainte-Thérèse, autre succursale comprenant une troisième portion de la Doutre. Mais tandis que les filles élèvent vers le ciel leurs flèches ou leurs coupoles, l'église mère, à demi-ruinée, présente aux yeux du passant indifférent les restes de son transept sans voûte et de son clocher écroulé. L'artiste admire ces pittoresques débris, et l'archéologue forme des vœux stériles pour voir restaurer et rendre au culte les portions abandonnées de l'antique chapelle de Notre-Dame de la Charité.

---

(1) Voir Congrès archéologique d'Angers de 1871, p. 76.

D'ESPINAY,

Président de la Commission archéologique
de Maine-et-Loire.

HUGUES PELLETIER

ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL DE MAINE-ET-LOIRE

38e PRIEUR DE BEAUFORT (1).

Ce personnage qui devait jouer un si triste rôle dans le département, au moment du schisme constitutionnel, naquit à Angers, le 28 janvier 1729, d'une famille roturière, d'après Bodin (2).

Il était chanoine régulier de Sainte-Geneviève de Paris et depuis quelque temps déjà prieur de Sacé, au diocèse du Mans, lorsque, par suite de la présentation de l'abbé de Toussaint d'Angers, il prit possession, le 19 août 1779, du prieuré-cure de Beaufort, laissé vacant par la mort du pieux Mathurin-Joseph Bernard, décédé le 5 avril précédent.

Le clergé de sa nouvelle paroisse se composait à cette époque de quatre vicaires, y compris le desservant de la succursale de Saint-Pierre-du-Lac, et de sept autres ecclésiastiques.

Nous avons raconté au cours de la notice sur l'église de Beaufort les divers détails de l'administration de ce prieur, détails, au reste, qui n'ont guère d'intérêt pour la biographie de Hugues Pelletier.

Tout au plus devons-nous mentionner l'affreux badigeonnage de l'église, entrepris par son ordre en 1784, ce qui ne serait pas

---

(1) Nous extrayons cette intéressante notice de la *Monographie de Notre-Dame de Beaufort* que doit faire paraître bientôt M. Joseph Denais, et à laquelle nous avons emprunté déjà les biographies du jésuite Phelipeau et de Jean Tarin.

(2) *Recherches historiques sur Angers :* Chronologie des évêques.

à l'avantage de son goût artistique si les *restaurations* de ce genre avaient été moins communes à cette époque (1).

Pelletier n'était installé dans sa cure de Beaufort que depuis quatre années, lorsqu'il reçut la visite du vertueux pasteur du diocèse, dont il allait plus tard occuper le siége épiscopal. Michel-François Couet du Viviers de Lorry, reçu et complimenté par le maire de la ville, qui lui offrit selon l'usage le pain et le vin, se rendit en effet à Beaufort le 13 novembre 1783 (2). « Il donna la » confirmation ce jour-là à la paroisse de Beaufort, à celles de » Saint-Pierre-du-Lac, de Fontaine-Guérin, de Saint-Georges-» du-Bois, et le lendemain à celles de Brion, de Soobs (3), de » la Lande-Chasles.

» Chaque jour, dit la chronique qui relate ce fait, il assista » à une messe basse qu'il entendit dans le sanctuaire sur son » prie-Dieu, après laquelle il monta en chaire et fit une exhor-» tation d'environ une demi-heure. Il donna aussi la confirma-» tion dans la chapelle de l'hôpital. Avant de commencer il fit » une exhortation aux Dames dans le chœur. Il refusa le dais, » la procession, le compliment qui lui étaient préparés. »

Ces exemples d'humilité devaient paraître bien étranges au prieur Pelletier qui était, au dire de ses contemporains, un homme léger et fort vaniteux.

« C'était le plus dévoué et le plus humble « serviteur des aristocrates, » dit un de ses adversaires (4). Avant la Révolution il se vantait partout, d'avoir avec l'archevêque de Sens des relations suivies et des rapports de grande intimité. On s'explique facilement aujourd'hui la cause de ces rapports amicaux, venus sans doute d'une similitude parfaite d'opinions et de vues, puisque le prélat dont il est ici question fut Etienne-Charles de Loménie de Brienne, principal

(1) Pour ne citer que deux autres exemples des méfaits du badigeon dans l'ouest de la France, il nous suffira d'indiquer celui de la cathédrale d'Angers en 1781 (Voir *Répertoire archéologique*, 1869), et celui de la cathédrale de Poitiers en 1783 (Voir l'abbé Aubert, *La Cathédrale de Poitiers*, t. II, p. 403-405.)

(2) *Archives municipales de Beaufort*, série BB 5 et GG, année 1783.

(3) Sobs, église aujourd'hui détruite, succursale de Brion.

(4) *A frère Hugues Pelletier*, p. 16.

ministre de Louis XVI, de décembre 1787 au 24 août 1788. On sait que, créé cardinal en 1789, l'archevêque de Sens prêta néanmoins serment à la constitution civile du clergé, qu'il renvoya au pape le chapeau dont il avait été honoré, et qu'il mourut malgré cette défection dans la prison de Sens, le 16 février 1794.

Nous devons dire cependant à la décharge de Pelletier qu'il passait pour généreux et distribuait largement les revenus de son prieuré, qui se montaient à un chiffre imposant. A la suite du terrible hiver, de 1788-89, où le fagot de bois se vendait à Beaufort jusqu'à 60 livres, tandis que le pain, dont on manqua jusqu'au mois de juillet, fut porté à un écu la livre (1), il se signala particulièrement par sa libéralité.

Mais déjà son esprit n'était pas à l'abri de tout reproche; on raconte que durant son séjour à Beaufort, ses « lec- » tures favorites et ordinaires étaient les détestables écrits de » Jean-Jacques et de Voltaire et des autres impies » de son temps. « Des personnes bien instruites assurent » qu'il était alors « si épris des productions de ces incrédules » qu'il avait « soin d'en copier les traits les plus saillants pour en orner les murs » du presbytère, les bordures de ses cartes de géographies (2).

Sa conduite privée n'avait rien d'ailleurs d'irrégulier qui put éloigner de lui ses paroissiens, et quoiqu'il passa de bonne heure parmi ses confrères pour avoir perdu la Foi, ses concitoyens qui l'entendaient chaque jour débiter avec emphase les maximes des philosophes du siècle dernier, s'étaient laissés prendre à cette fausse philanthropie et lui étaient, dit-on, fortement attachés.

Le 30 janvier 1790, 112 électeurs sur 194 votants le nommèrent deuxième membre de la municipalité de Beaufort, et le 7 février suivant le prieur prêtait serment de maintenir de tout son pouvoir la constitution du royaume, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de bien remplir ses fonctions (3).

---

(1) *Archives municipales de Beaufort*, série BB 5.
(2) *A frère Hugues Pelletier*, p. 34.
(3) *Archives municipales de Beaufort*, série BB 5.

Vers la fin de cette même année, le 27 novembre suivant, l'Assemblée nationale rendait un décret, ordonnant de procéder au remplacement des prêtres qui n'avaient pas prêté le serment exigé à la constitution civile du clergé.

L'évêque du diocèse, ayant résisté courageusement aux démarches qui avaient été faites près de lui, pour obtenir son adhésion à la constitution nouvelle, l'administration du département convoqua les électeurs dès le commencement du mois de février 1791, pour procéder au choix de l'évêque constitutionnel de Maine-et-Loire.

Les suffrages se portèrent sur le prieur de Beaufort.

Celui-ci ne fut pas sans doute trop étonné de l'honneur qui lui arrivait, car un ecclésiastique lui écrivait plus tard: « Il est » aujourd'hui connu de tout le monde qu'avant même votre » arrivée à Angers, la cabale avait tout concerté pour satisfaire » votre ambition. Etant encore à Beaufort, votre paroisse, vous » étiez sûr de votre prochaine promotion, vous eûtes même » l'imprudence de l'annoncer à la supérieure de l'hôpital (1), » en lui disant d'un ton effronté : Je sais bien qu'on me regar- » dera comme un intrus, mais cela m'est égal, j'irai mon » train (2). »

Cette circonstance est en effet confirmée par les mémoires conservés dans les archives des religieuses hospitalières de Beaufort.

Un historien de nos jours rapporte en outre qu'au moment où le président de l'assemblée proclamait le résultat du scrutin, au bruit des fanfares et des acclamations, le nouvel élu débita un petit discours *écrit*, qu'il tenait dans son chapeau (3).

De retour à Beaufort, Pelletier « se rendit au prieuré accom- » pagné d'un détachement de la garde nationale, on carillonna,

---

(1) Jeanne-Renée Ciret, femme d'un grand mérite sur laquelle on peut lire : Dom Piolin, *Persécution des religieuses hospitalières de Saint-Joseph de Beaufort-en-Vallée*, dans la *Revue du Monde catholique* et dans la *Revue de l'Anjou;* — et notre *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort*, publiée en 1871.

(2) *A frère Hugues Pelletier*, p. 15.

(3) Tresvaux, *Histoire de l'église d'Angers*, t. II, p. 385.

» on tira le canon; il fut visité de la municipalité, de la garde » nationale et des notables paroissiens qui le complimentèrent » les larmes aux yeux (1), » dit le curé qui lui succéda immédiatement.

Mais une lettre, publiée dans l'*Ami du Roi* de Montjoye, raconte différemment l'ovation faite au prieur de Beaufort.

« Il a été promené, dit-elle, dans la ville et au champ de foire, » au son des cloches. Son cortége était misérable, beaucoup de » canailles, un bâtonnier peu croyant, quelques moines défro- » qués, deux vicaires, pas un honnête laïque. Cet intrus a eu » l'effronterie de se présenter chez le bon prélat, qui a eu la » patience de l'écouter (2). »

Ces deux relations si différentes sont évidemment empreintes l'une et l'autre de passion et de parti pris. Il semble hors de doute que Pelletier ait joui d'une certaine popularité, chez ses concitoyens, puisque les suffrages du département s'étaient portés sur lui; mais il n'est pas moins incontestable que la majorité des catholiques qui était restée fidèle à l'Eglise romaine, déplorait, avec ses prêtres, l'élection d'un intrus à la place du prélat fidèle, qu'on obligeait à fuir et à se cacher.

« Le dimanche suivant, » Pelletier « fit faire ses adieux par » le deuxième vicaire, qui fit aussi le discours patriotique à » l'occasion du serment civique que M. Lelu, » desservant de Saint-Pierre-du-Lac, « ses trois vicaires, deux recollets, les » prêtres du collége et M. Oger, prêtre, et Giroust, diacre, » prêtèrent à la satisfaction de toute la ville (3), » dit une note du temps rédigée par le nouveau curé de Beaufort.

Après avoir ainsi entraîné avec lui dans le schisme constitutionnel tout le clergé de sa paroisse, Pelletier se rendit à Paris avec les évêques de la Côte-d'Or et du Bas-Rhin, auxquels s'étaient joints le fameux Grégoire du Loir-et-Cher et Jacques Prudhomme, l'évêque du Mans, pour recevoir le 13 mars, à dix heures du matin, la consécration épiscopale des mains de Gobel,

(1) *Archives départementales*, série G, *prieuré de Beaufort.*
(2) *L'ami du Roy*, numéro du 28 février 1791.
(3) *Archives de la Préfecture*, loco citato.

évêque de Lydda, assisté de Massieu et d'Aubry, évêques de l'Oise et de la Meuse (1).

Le 18 mars, Hugues Pelletier rentrait à Angers au son des cloches de la cathédrale et, comme le fait remarquer Mgr Maupoint, au moment même où, dans un sujet d'oraison de la fête de saint Joseph, on développait cette pensée des Saintes Écritures : « Les » mauvais pasteurs sont le châtiment le plus redoutable que » Dieu inflige à son peuple (2)!... »

Le prélas intrus fut intronisé le surlendemain « avec toute la » pompe possible (3). » A la suite de la cérémonie il donna un banquet à l'hôtel du Cheval-Blanc, puis un autre dîner de deux cents couverts sous les Halles.

Le troisième vicaire de Beaufort, l'abbé Macé, présent à l'installation, fut choisi par son ancien curé pour vicaire de la cathédrale d'Angers. Au mois de mai, le deuxième vicaire, Pottery, fut élu à la cure de Corzé où résidait sa famille, tandis que le premier, Dominique-Marie Vergne, dont nous publions la notice (4), se retirait d'abord dans sa famille, puis succédait à Pelletier dans la cure de Beaufort, le 3 juin de la même année.

D'après le *Cérémonial des évêques*, les nouveaux consacrés sont tenus de publier une ordonnance pour la prise de possession de leur siége; mais Pelletier, qui traitait de misères et de sottises les brefs des papes, ne devait pas beaucoup tenir compte des traditions de l'Église. Ce ne fut que six mois après son installation, le 21 septembre 1791, qu'il fit paraître sa première et dernière *Lettre pastorale de M. l'évêque du département de Maine-et-Loire* (Angers, Mame, in-4° de 47 pages), précédée d'une ordonnance (24 septembre), pour chanter un *Te Deum* et faire des prières en action de grâce du retour de Louis XVI.

Dans sa lettre, commençant par ces mots : « Hugues Pelletier, » par la miséricorde divine et dans la communion du Saint

(1) Dom Paul Piolin. *Histoire de l'église du Mans*, tome VII, p. 154.
(2) *Vie de Mgr Montault*, p. 382.
(3) *Archives départementales*, document cité plus haut.
(4) V. *Monographie de Notre-Dame de Beaufort*, biographies des prieurs-curés.

» Siége apostolique, évêque constitutionnellement élu du département de Maine-et-Loire, à tous les fidèles de notre diocèse, » salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ... », l'évêque intrus s'excusait de n'avoir pas communiqué plus tôt avec ses diocésains, mais il en rejetait la faute sur les « difficultés » inouïes » qui l'avaient « pour ainsi dire enchaîné dans sa ville » épiscopale, » où l'avait porté, « malgré lui, le choix libre du » peuple, selon la tradition des apôtres »; méprisant ainsi les lois de l'Église. Puis il déclamait violemment contre le clergé resté fidèle à ses engagements, traitant les ecclésiastiques qui le composaient « d'hommes pervers et sans discernement. »

Les paroles de consolation et de paix qu'il promet aux premières lignes se changent bientôt en un amer plaidoyer où il étale avec complaisance, pour essayer de se justifier, « les turpitudes du despotisme », et les scandales de la Cour.

Peu de temps après la publication de cette lettre, un ecclésiastique fidèle du diocèse, l'abbé Chatisel de la Néronière, croit-on, fit paraître la réponse que nous avons déjà citée et qui a pour titre, *A frère Hugues Pelletier, invaseur du siége épiscopal d'Angers, un curé catholique du même diocèse, au sujet de la lettre pastorale de cet intrus, en date du 20 septembre 1791* (in-8° de 133 f. s. l. n. d.)

Pelletier menait à Angers une vie de désœuvrement et d'impiété; il fréquentait les clubs révolutionnaires, négligeait le service religieux et se plaisait à s'afficher sur les promenades publiques.

Lancé sur le chemin de l'erreur, il ne put s'arrêter à temps. Le 30 septembre 1793, il abandonnait ses fonctions ecclésiastiques, et bientôt il complétait tous ces scandales par l'apostasie de sa foi.

Moins de deux mois plus tard, en effet, le 19 novembre, il adressait à l'administration du département, par l'entremise de Francastel, représentant du peuple en mission à Angers, une déclaration signée dans laquelle il disait, entre autres choses :

« Je m'honore de faire aujourd'hui à la Raison, sur l'autel de » la patrie, le sacrifice de tous mes titres : de chanoine régulier,

» de prêtre, de curé et d'évêque, pour m'en tenir à celui de » citoyen pur et simple. »

Hugues Pelletier ajoutait, pour confirmer ainsi l'opinion de ses anciens confrères que, depuis plus de trente ans, il croyait que la seule loi naturelle était la règle de nos devoirs, et que les divers cultes établis dans le monde étaient l'ouvrage des hommes. Nous avons remarqué nous-même que dans toutes les pièces, lettres, rapports, certificats qu'il signait en sa qualité de curé de Beaufort, l'idée de la divinité de l'Église, si souvent rappelée par les prêtres fidèles, faisait toujours place à celle de la philanthropie et à des aspirations purement humanitaires qui semblent être émanées d'un incrédule.

La vie publique de Pelletier finit avec l'abjuration de sa foi. Nous manquons de détails sur ses derniers moments. Il mourut à Angers le 4 avril 1795; on prétend que le dégoût dont il était l'objet de la part des personnes honorables avança ses jours.

Le musée archéologique d'Angers possède depuis 1858 sa crosse de bois doré (1); nous ne connaissons aucun portrait de lui.

Nous n'avons pas besoin de dire que l'église d'Angers ne le reconnaît pas dans le catalogues de ses évêques.

---

(1) Godard Faultrier. *Inventaire du Musée d'antiquités d'Angers*, n° 185.

JOSEPH DENAIS.

FASCICULE

DE

DOCUMENTS ANGEVINS

1030-1720.

La pièce suivante prouve que la forteresse de la Haye eut à peine vingt ans d'existence.

1593, 5 mars. — Mandement adressé par le duc de Mercœur aux sieurs de Saint-Offange, pour la démolition des forteresses de la maison et place de la Haye (1).

Philipes Emanuel de Loraine, duc de Mercueur et de Penthèvre, pair de France, prince du Sainct Empire et de Martigues, gouverneur de Bretaigne, aux sieurs de Sainct Ofange, commandans pour le service du sainct party de l'Union des catholicques au chasteau de Rochefort, salut.

Ayant cy devant esté resolu et arresté en nostre conseil que les places et bicoques que l'on reduiroict par la force en l'obeissance du party de la dicte Saincte Union seroient, pour le soulagemant du paouvre peuple, démantelées et ruynées, a ce que les ennemys ne s'y puissent plus loger, a l'oppression et ruyne dudict paouvre peuple ; a ces causes, en attendant la presence d'un Roy recogneu catholicque, vous mandons qu'aiez a faire travailler, en la meilleure dilligence qu'il vous sera possible, a la demolition des forteresses de la maison et place de la Haye, en Anjou, pour le bien et utillité de nostredict sainct party. Et pour ce faire, ferez contraindre par touttes voyes et rigueurs tous et chascuns les habitans des parroesses voisines de ladicte place de la Haye pour aller travailler a la démolition d'icelle chascun jour, en leur tour et rang, tant et si longuemant qu'il sera besoign. De ce faire vous donnons pouvoir et commission par cestes presentes ; a l'exécution desquelles mandons au sieur de Montbon-

naud vous remettre incontinant et sans delay ladicte place entre les mains, et a tous autres vous estre aydans, obeissans et diligemment entendans.

Donné à Nantes, le ve jour de mars mil cinq cens quatre vingtz treze.

PH. EMMANUEL DE LORRAINE.
Par Monseigneur, DU VINEAU.

(4) Copie authentique délivrée par Coquilleau et Thomin, notaires à Nantes, le 5 avril 1593. Topographie Angevine de M. Toussaint Grille.

---

20. — CANTON DE MONTFAUCON.

1132 environ. — Transaction (1) entre les moines de Luçon et les chanoines de Saint-Laon de Thouars, au sujet des églises de Saint-Pierre et Saint-Sauveur de Roussay et de Saint-Romain de la Romagne (2).

Le ciment de l'amitié est la concorde, et c'est cimenter un bon mur que de joindre avec ce ciment les pierres de la charité (3). Voulant donc arracher la discorde et planter la concorde entre les églises dont nous étions pasteurs, moi Audebert abbé de Sainte-Marie de Luçon, et moi Geoffroy abbé de Saint-Laon de Thouars (4), nous avons éteint par l'eau du présent traité le feu de la discorde qui avait éclaté depuis quelque temps entre nos monastères à cause de l'église de Saint-Sauveur de Roussay.

Moi donc Geoffroi, abbé de Saint-Laon, avec l'assentiment de tout notre couvent, j'ai accordé à Sainte Marie de Luçon, l'église de Saint-Sauveur de Roussay, que nous lui disputions, pour qu'elle la possède, tout procès étant fini, à perpétuité, librement et franchement avec toutes les offrandes qui y sont faites. J'ai aussi accordé que le chapelain avec toute sa paroisse vienne, suivant la coutume, à l'église de Saint-Sauveur, aux fêtes établies pour y entendre la messe; et que tout ce qui y aura été offert appartienne en propre aux moines, sauf le droit du chapelain (5). Nous consentons aussi que tous les paroissiens de Saint-Pierre de Roussay qui voudront être inhumés dans le cimetière de Saint-Sauveur y soient inhumés, réserve faite du droit du chapelain; mais si on y apporte le corps d'un habitant d'autre paroisse, l'enterrement sera fait par les moines de Luçon.

Moi de mon côté Audebert, abbé de Luçon, en considération de ce qui précède, avec la volonté de notre couvent, j'ai cédé et abandonné à l'abbaye de Saint-Laon toute la part que nous avions dans l'église de Saint-Pierre de Roussay et dans celle de la Romagne. De plus j'ai établi en faveur dudit Saint-Laon un cens annuel de cinq sous, payable moitié le troisième jour après Noel et moitié le troisième jour après Pâques. S'il arrivait par hasard que, par la négligence du moine ou de celui qui le remplacera, le terme vint à passer sans que le paiement fut fait soit au chanoine de la Romagne soit à celui de Beaulieu (6), en conséquence de cette transgression la somme devra être portée aux chanoines jusqu'à leur abbaye de Thouars.

Cet accord fut confirmé dans le chapitre de Sainte-Marie de Luçon, en présence de l'abbé Audebert, assisté de ses moines : Lucas prieur, Géraud sous-prieur, Pierre prévôt, Gui sacriste ; témoin aussi Gerbert qui avait été abbé dudit monastère ; tous les autres religieux réunis dans le chapitre donnant aussi sans aucune réclamation leur assentiment à cet accord, en préseuce de Geoffroi abbé de Saint-Laon et de ses deux chanoines Gosselin et Alfred.

Ensuite ce même accord fut relu et confirmé dans le chapitre de Saint-Laon, devant Geoffroy abbé de ladite église, tous les chanoines qui étaient audit chapitre donnant, sans aucune réclamation, leur assentiment à cet accord, notamment Regnaud prieur, Geoffroi sous-prieur et sacriste, Aimeri cellérier et autres ; en présence d'Audebert abbé de Luçon avec ses deux moines Lucas et Hugue.

(1) Bibl. Nat^le. Mss. Gaignières, n° 219 ; charte 192 du Cartulaire de Saint-Laon de Thouars.

(2) *Ecclesiæ S. Salvatoris et S. Petri de Rociaco ; ecclesia S. Romani de Romagnia.*

(3) *Bitumen dilectionis concordia est. Bonum parietem bituminat qui lapides caritatis hoc bitumine confœderat.*

(4) Ordre de Saint-Augustin, dont les religieux portaient le titre de chanoines, ndis que ceux de Luçon étaient des moines de l'ordre de Saint-Benoît.

(5) Les droits du chapelain ou curé sont peut-être réservés, parce qu'il avait été nommé par l'abbé de Saint-Laon antérieurement à la transaction.

(6) Près Mareuil-sur-Lay, en Bas-Poitou, où Saint-Laon avait un prieuré.

21. — CANTON DE MONTREVAULT.

1030 environ. — Charte de Roger, seigneur de Montreveau, contenant donation à Saint-Florent et à ses moines d'un grand nombre de colliberts de Saint-Sauveur [de Landemont] et leur en confirmant d'autres qu'ils avaient reçus de son vassal Gosbert (1).

Celui qui désire obtenir du Seigneur la rémunération des récompenses éternelles doit s'appliquer, tandis qu'il le peut, à se faire, avec des richesses d'iniquité, des amis qui le reçoivent dans les tabernacles éternels. Telle était l'exhortation que Notre Seigneur daignait donner à un jeune homme désirant entrer dans la vie, lorsqu'il lui conseillait, s'il voulait arriver à la perfection, de vendre tous ses biens, et, après les avoir donnés aux pauvres, de le suivre. Dans une autre circonstance, il proteste encore qu'il y a une récompense à recevoir non-seulement d'une large distribution d'aumônes, mais encore du simple don d'un calice d'eau froide. Sur ce sujet encore Salomon dit : Fais en hâte tout ce que ta main peut faire, parce qu'en présence des enfers, où tu marches à grands pas, il n'y a ni temps, ni lieu, ni raison. Donc pendant que nous en avons le temps, comme dit l'apôtre, faisons le bien. Ainsi il faut présentement, tandis que nous faisons le pèlerinage de cette vie, nous chercher des auxiliaires qui soient nos avocats dans la vie future, surtout parmi ceux que nous ne doutons pas règner déjà avec Dieu.

C'est pourquoi moi Roger (2), averti par les exhortations divines, désirant obtenir la rémission de mes péchés et acquérir l'héritage des cieux, par la volonté et avec l'assentiment de ma femme et de mes fils, tant pour le salut de nos âmes que pour l'absolution de nos parents, je livre à perpétuité et transporte certains colliberts à moi appartenant, nommés les colliberts de Saint-Sauveur (3), de mon fief et de mon domaine dans le fief et dans le domaine du saint et bienheureux confesseur du Christ Florent et des religieux de son monastère, afin qu'il daigne être pour nous un pieux intercesseur auprès de Dieu, et que par son intercession nous puissions trouver grâce devant le souverain juge. Ces colliberts sont : Archer et son frère, Morestel, les fils ou filles de Mainard Amère Farine, les fils et filles de Géraud, Boson avec ses frères et sœurs, André Bourse de Chien, André fils de Benoît, Isembert fils de Girbert, Teotmar Duran et son frère Robert de Bocé, fils de Lambert prêtre, et une fille de celui-ci. En outre, et

au même titre, je leur donne quelques autres colliberts dudit Saint-Sauveur, à la prière d'un mien vassal, nommé Gosbert, qui les tenait de moi en fief, savoir : les fils de Baudry et les fils et filles d'Isembert de (4) Sur Esce.

Que le saint confesseur du Christ et les moines qui servent Dieu dans son abbaye possèdent librement et paisiblement, en vertu de ma donation et de mon autorité, tous les susdits colliberts et toute leur postérité déjà engendrée ou encore à engendrer ; et que les mêmes colliberts, à partir de ce jour, se reconnaissent sujets des directeurs du susdit monastère et ne manquent pas d'acquitter la tâche imposée à leur condition servile.

Pour garantir la durée de cette donation, nous en avons fait dresser un acte authentique, et nous l'avons fait confirmer tant par la main de nos fidèles que par celle d'autres bons témoins. Si quelqu'un, ce que je ne crois pas possible, soit l'un de mes successeurs, soit quelque personne interposée, exerce contre ces dispositions une réclamation quelconque ou ose y porter atteinte, que ses efforts n'obtiennent aucun succès, et que de plus, poursuivi par l'autorité judiciaire, il soit contraint de payer vingt livres d'or et cent poids d'argent, la présente charte conservant à jamais son autorité et sa force.

* Signe du seigneur Roger (5); signe de Massillie, sa femme ; signe de Foulque, leur fils ; signe de Roger, son frère ; signe de Gelduin, son frère ; signes de Roger le Vieux, Gumfroy son fils, Gui de Jallais, Foulque clerc, Umbert, Herbert, Rainaud clerc, Hilger, Rainaud le Rasle, Roger le Franc, Ermenfroy, Gautier, Matfred chevalier, Guérin le Maigre, Tescelin, Rainaud fils de Frolland.

(1) *Archives de Maine-et-Loire*, abbaye de Saint-Florent. Original, qui servait d'enveloppe aux titres des domaines du cellerier de l'abbaye dans la paroisse de Saint-Clément-de-la-Place.— Voir aussi, Livre Noir de Saint-Florent, charte 258.

(2) Voir dans mes Notices et pièces historiques, page 107, l'article intitulé : *Un mariage de serfs*.

(3) *Qui et colliberti Sancti Salvatoris dicuntur*. Les colliberts étaient des serfs ruraux, ou attachés à la glèbe.

(4) *De Super Escia*.

(5) Roger est le seul qui ait *signé* en traçant une croix ; mais le mot de *signum* n'en est pas moins placé en tête du nom des assistants, quoiqu'ils n'aient pas signé réellement.

22. — CANTON DE SAINT-FLORENT-LE-VIEIL.

1238. — Charte d'un chevalier contenant une transaction conforme au résultat de l'enquête ayant établi que la juridiction des voleurs pris dans son fief appartient non pas à lui, mais à son suzerain, l'abbé de Saint-Florent (1).

A tous les fidèles du Christ qui verront la présente page, Hemeri de Saint-George, chevalier, salut en celui qui est le salut de tous.

Qu'il soit connu de tous présents et avenir que comme contestation eut éclaté entre moi, d'une part, et Geoffroi alors abbé de Saint-Florent de Saumur, d'autre part, sur ce que je prétendais avoir dans son entier la juridiction des larrons pris en mon fief, que je tiens dudit abbé à titre d'homme-lige (2), savoir poteau et fourches [patibulaires] et toutes autres choses appartenant à cette sorte de juridiction, droit que l'abbé niait de la manière la plus complète, enfin, après de grands débats et de nombreuses altercations, par le conseil d'hommes sages, ladite contestation a été éteinte comme il suit.

J'ai promis et accordé juridiquement, en la cour de l'abbé, que lui-même, par le légitime témoignage [d'habitants] de la contrée, s'enquerrait si ladite juridiction appartient à moi ou à lui. J'ai aussi accordé et juré, la main sur les saints évangiles, y obligeant tout le fief que je tiens dudit abbé, que l'enquête faite par lui au sujet de cette juridiction, et dont le résultat doit avoir force de jugement, sera admise et exécutée par moi et mes héritiers sans aucune opposition (3).

Or l'abbé ayant bien et légitimement fait l'enquête, il a été constaté par son moyen que je n'ai et ne dois avoir nul droit en ladite juridiction ni en rien de ce qui en dépend. Toutefois si le larron est arrêté dans mon fief, je puis le retenir et le garder pendant un jour et une nuit seulement et saisir son avoir ; puis je dois, avec l'objet volé par lui, le conduire audit abbé ou à son représentant au château de Saint-Florent-le-Vieil (4).

L'enquête ainsi faite et appliquée tant à moi qu'audit abbé, par le jugement de sa cour, je l'ai acceptée et ratifiée. Et de peur qu'à l'avenir, par la suggestion de l'esprit malin, quelque débat puisse s'élever entre moi ou mes héritiers, d'une part, et l'abbé ou ses successeurs, d'autre part, comme témoignage de ce qui précède, j'ai donné audit abbé les présentes lettres corroborées par l'apposition de mon sceau (5).

Fait l'an du Seigneur 1238.

(1) *Archives de Maine-et-Loire*, titres de Saint-Florent-le-Vieil, la Bourgonnière, D. 4, fol. 1. Original en parchemin.

(2) *In lijancia mea.*

(3) *Videlicet depeceium et fulcas et omnia alia pertinentia ad hujusmodi juridictionem.* Le mot *depecium*, que je n'ai pas trouvé dans le Glossaire de Ducange, m'a paru désigner le poteau auquel on fustigeait ou mutilait le voleur, quand il n'avait été condamné à mort.

(4) *Nisi quod cum latro captus esset in feodo meo, quod ipsum poteram per diem et noctem tenere et custodire tantummodo et res ipsius latronis explectare.*

(5) En reliant la charte dans le volume sus désigné, on a enlevé le sceau. A la suite de celle-ci vient une autre charte du même Hemeri, datée de Saint-Florent-le-Vieil au mois d'avril 1238, et concernant le droit des moines à envoyer paître leurs porcs dans un bois appartenant au sr de Saint-George.

P. MARCHEGAY.

(*A suivre.*)

CAUSERIE.

Une représentation d'Athalie à Mongazon. — Conférences sur Lulli au Cercle catholique et sur La Fontaine et Molière à la Mairie.

« *Il ne faut jurer de rien,* » dit le moins menteur des proverbes, que le romancier de *Quatre-vingt-treize* a paraphrasé dans ce vers trop politique :

« L'homme absurde est celui qui ne change jamais... »

Quand, pour la première fois, j'ai biffé dans la *Revue* le titre *Chronique* pour y substituer le mot *Causerie,* j'expliquais ainsi à l'éditeur ce changement d'enseigne :

« Dans une ville de province, l'alimentation d'un chroniqueur est impossible : les événements littéraires y sont petits et rares ; puis je ne saurais comment peindre nos concitoyens que leurs faits et gestes mettent en lumière un jour ou deux, sans m'exposer, ou à leur causer de la peine — et je ne suis pas cruel, — ou à faire une dépense exagérée d'adjectifs laudatifs — et mon vocabulaire est assez pauvre. J'ai bien songé à être, de parti pris, dans une admiration continuelle, — mais, outre que j'aime bien à être convaincu de ce que je dis, la répartition des éloges est chose périlleuse : les amours-propres, même en province, sont gloutons, — et ils péseraient et mesureraient mes louanges en murmurant : « Pourquoi celui-là a-t-il cinq lignes alors qu'on ne m'en donne que trois — encore d'une température moins élevée que les siennes ?... » Je ne ferai donc point une chronique mensuelle parce que , « *sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur ;* » mais sur les quelques pages que vous laissez à la fin de chaque livraison pour reposer les lecteurs des belles et solides études qui les précèdent, je pourrai, sans pré-

tention aucune, faire trotter ma plume au gré de ma fantaisie. L'actualité angevine, — et un peu large et vague — ne sera plus qu'un canevas qui disparaîtra sous les broderies d'une pensée douce et honnête — quoique vagabonde : en un mot, d'un fait ou deux, produits dans le mois, je tirerai, sous forme d'impressions ou de souvenirs, petite philosophie et petite littérature, — c'est-à-dire, *je causerai!...* »

Eh bien, aujourd'hui, malgré mon serment, voilà que je vais adorer ce que j'ai brûlé, je vais écrire une chronique — parce que je puis allumer avec conviction trois ou quatre grains d'encens.

Un jour, à Paris, on jouait Athalie au *Théâtre Français*. Je sortais du collége où j'avais récité, en leçons, maints lambeaux de la grande tragédie de Racine, et je soupirais après l'heure où les premiers comédiens du monde me la montreraient, dans un beau cadre, tout entière et vivante... J'attendais le lever du rideau comme une révélation du génie du poëte... Hélas ! j'éprouvai une immense déception : pourquoi ? Je n'en savais rien ; la mise en scène était grandiose et archéologiquement exacte, les vers étaient dits avec un art admirable et, cependant, je me disais : « Ce n'est pas cela ! » Et, en sortant du théâtre, je me fis mélancoliquement cette promesse : « Je relirai les vers d'Athalie, mais je n'irai plus les entendre... »

Aussi, quand M. l'abbé Lecacheur, le professeur de rhétorique de Mongazon, me parla de son dessein de faire jouer à ses élèves, dans la soirée du mardi gras, la pièce sacrée, je lui présentai toutes sortes d'objections, — nées de mon mécompte. Et il me répondit avec son fin sourire : « Si notre représentation annuelle n'avait pas seulement pour but d'apprendre à nos jeunes gens à sentir et à exprimer une pensée en vers ou en prose par la diction, si j'avais l'ambition d'un succès, je pourrais justifier mon projet en disant : « Athalie a été faite par Racine pour être représentée dans une maison d'éducation ; il faut, pour en rendre le charme, des cœurs croyants et des lèvres jeunes et pures... Elle aurait été bien jouée à Saint-Cyr, — elle sera bien interprétée à Mongazon... »

Je ne lui répondis rien — parce qu'il est pénible d'avouer à un contradicteur qu'il a raison ; — mais je compris alors pourquoi, au Théâtre Français, Athalie avait trompé mon attente...

Et je ne fus pas étonné d'entendre dire, le lendemain de la représentation : « Nous avons passé une soirée bien agréable et bien profitable : Athalie n'a jamais été mieux jouée qu'au collége Mongazon. Voilà comment on initie une jeune génération aux mystères du beau et du bon; comment, par la pratique des grandes pensées et des vers sublimes, on prépare des hommes qui sauront penser et parler, qui ne croiront jamais que l'horizon littéraire et musical ne s'étend point au-delà de la *Fille de Mme Angot...* »

Et, en effet, grâce au goût du maître et, aussi sans doute, à son habileté patiente, les douze jeunes gens appelés à jouer un rôle dans la pièce sont arrivés à en saisir la physionomie générale, à comprendre et rendre les nuances de détail et surtout à bien dire le vers, ce grand vers plein et harmonieux de Racine.

Cette transfiguration de *la leçon* journalière, apprise froidement dans la salle d'études, en spectacle réjouissant pour l'âme, l'oreille et les yeux, éveille mieux l'intelligence de l'élève que trois mois d'explications théoriques. C'est comme une révélation du mérite de ces écrivains, que devoirs, leçons et pensums découpent en menus morceaux inanimés. Les enfants, très-forts logiciens en pratique, tirent de cette résurrection d'Athalie des inductions favorables à leurs pauvres livres, et ils se disent : « Ce n'est pas seulement du grec, du latin et du français, ce volume que je tache sans pitié : il s'y trouve probablement comme dans « *mon petit Athalie,* » de grandes et belles choses : il n'y a qu'à leur donner la vie pour les admirer, et, pour leur donner la vie, il suffit de savoir les lire... »

Que M. l'abbé Lecacheur, qui a eu cette idée aimable et féconde et qui a su la réaliser d'une façon si brillante, reçoive nos compliments... Et qu'il nous permette de lui dire que succès oblige, qu'il peut, sans travail nouveau, donner une seconde représentation d'Athalie, le 25 mai ou le 24 juin... Dans certaines

terres privilégiées et avec de bonnes semences, on fait deux récoltes par an — sans épuiser le champ.

Le XVIIe siècle a eu tous les honneurs de cette dernière quinzaine, et je le prouve.

Au Cercle catholique, M. Affichard a fait une conférence sur le musicien Lulli, l'inventeur et le fondateur de l'opéra. Je ne l'ai pas entendu; mais, comme je connais bien sa verve abondante et spirituelle, alimentée par un esprit cultivé; comme j'ai reçu les confidences de quelques-uns de ses auditeurs qui n'ont pas oublié un seul détail de son discours sans apprêt mais non sans art, je pourrais le reproduire à peu près textuellement. Mais ce que nos lecteurs n'auraient point, c'est la physionomie fine et sympathique de l'orateur, c'est la bonhommie pleine d'entrain et de gaîté avec laquelle il dépeint, raconte et discute, c'est sa manière de lancer une saillie humoristique, c'est le charme pénétrant et varié de sa causerie.

Il fallait l'entendre venger Quinault, le « *parolier* » de Lulli, des dédains de Boileau! Voyez un peu ce que c'est que l'habitude de défendre des accusés!... L'élégant et froid auteur de l'art poétique occupait, en ce temps-là, au tribunal du Parnasse, le siége du Ministère public, — mais hélas! il paraît que les poëtes sont de bien terribles magistrats, car celui-là flagellait le prédicateur Cotin, qui ne prêchait point mal, mais qui rimait des vers contre Boileau; aussi Boileau conclut

« Qu'on est assis à l'aise aux sermons de Cotin. »

Quinault avait de la verve et faisait, pour la musique de Lulli, d'excellente poésie lyrique; — vite, Boileau, qui n'a jamais pu écrire en ce genre que son ode lamentable sur la prise de Namur, le condamne au pilori :

« La Raison dit Virgile et la rime Quinault »

. . . . . .

» Et tous ces lieux communs de morale lubrique,
» Que Lulli réchauffa des sons de sa musique... »

Ce Lulli voulait obtenir de Louis XIV le privilége de l'Opéra;

mais, contrarié par des influences nombreuses et puissantes, il se fatiguait en vaines démarches; et pourtant il possédait un esprit fertile en ressources et un caractère opiniâtre... Il avait ingénieusement creusé, pour se rapprocher de la place à prendre, mais en pure perte, de nombreuses tranchées, et il allait être contraint de lever le siége du roi — quand il songea aux femmes... Il n'avait encore employé que des hommes. Parbleu ! pensa-t-il, je suis un maître sot; il s'agit d'arriver par des intrigues et je me sers de grands seigneurs, — alors qu'il n'y a que les grandes dames qui y connaissent quelque chose... Et il s'adressa à Madame de Montespan qui lui fit accorder le privilége... « Et voilà comment en politique, dit M. Affichard, à l'encontre de ce qui se fait à l'écarté, c'est la dame qui prend le roi... »

Du Cercle catholique à la Mairie, il y a très-loin, dit-on; parmi les voyageurs qui ont fait le trajet, les uns affirment qu'il ne faut que trois minutes de marche, et les autres prétendent qu'il existe entre les deux édifices la distance d'un pôle à l'autre... Cependant, tous sont d'accord sur ce point que, depuis une quinzaine de jours, je ne sais pas bien comment, l'espace qui les sépare est beaucoup moindre... Sans m'arrêter à ces détails géographiques, qu'il me soit permis, à moi, qui ne vois qu'un seul drapeau flotter sur Quinault comme sur La Fontaine et Molière, le drapeau littéraire, — d'écouter à la porte de la grande salle de la Mairie, — comme j'ai tendu l'oreille sous les fenêtres du Cercle catholique...

Car je n'ai pu entendre, à mon grand regret, non plus que M. Affichard, MM. Robert et Beucher... et, pourtant, j'aurais aimé à suivre leurs études sur deux poëtes essentiellement français qui sont peut-être nos gloires les plus incontestées : à nos tragiques, l'Angleterre oppose Shakespeare, et l'Allemagne, Goëthe et Schiller; mais aucun peuple ne nous montre des rivaux de La Fontaine et de Molière.

Et M. Robert, avec sa parole élégante et incisive, et M. Beucher, esprit studieux et fin, ont conquis, dans leur intéressante excursion littéraire à travers le dix-septième siècle, un succès indiscutable et de bon aloi.

Allons, bravo, Messieurs les Angevins! Communiquez-nous généreusement votre instruction brillante et solide, cette moëlle dont parle Montaigne que vous avez su extraire de vos études. D'une heure passée à vous entendre, il reste quelque chose : des idées. Ce résultat ne vaut-il pas la fatigue qui suit le rire ou les vagues souvenirs d'une mélodie?

En feuilletant un album, l'année dernière, j'ai remarqué l'aristocratique écriture d'Armand de Pontmartin. Il avait répondu par ces deux lignes à la noble hôtesse qui peut-être le blâmait tout bas d'avoir de l'esprit publiquement :

« Ma fortune, me laissait le choix entre la littérature et l'oisi-
» veté : qui osera me blâmer d'avoir choisi la littérature? »

Auquel d'entre nous le travail journalier, à défaut de la fortune, ne laisse-t-il pas quelques loisirs? Eh bien, qu'en faut-il faire?— Si cela nous est possible : de l'instruction saine ou de la distraction honnête pour les autres...

EUG. G.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers, E. Barassé.

INDEXED

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE

12 francs par an.

SIXIÈME ANNÉE.

TOME SECOND.

Quatrième livraison. — Avril 1874.

SOMMAIRE :

Pierre de Brezé, grand sénéchal.	Camille Bourcier.
Histoire de l'abbaye et de la ville de Beaulieu (*fin*).	L. Archambault.
De Bonnaire.	Vicomte de Gaudière.
Les artistes angevins, peintres, sculpteurs, maîtres-d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens, d'après les archives angevines (*suite*).	C. Port.
Causerie. — Les maladies mentales. — Imbécillité. — Monomanies. — Délire. — Ivresse. — Sommeil. — Les fous qu'on ne renferme pas.	Eug. G.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSE, RUE SAINT-LAUD, 54.

1874

LIBRAIRIE DE E. BARASSE.

GÉOGRAPHIE
DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

Par L.-F. LABESSIÈRE

CINQUIÈME ÉDITION

CONTENANT : Divisions administratives anciennes et nouvelles. — Statistique. — Usines. — Fabriques. — Beaux-Arts. — Géographie générale des cinq parties du monde. — Précis historique de l'Anjou. — Dictionnaire alphabétique de toutes les communes du département, avec Notice historique. — *Carte de Maine et Loire.*

1 beau volume in-18, cartonné. Prix : 1 fr. 25.

OUVRAGES PARUS

Histoire de l'Université d'Angers, de Pierre RANGEARD. Ouvrage entièrement inédit. Tome Ier. . . . . 6 .

Carte de Maine et Loire, par M. FOURCAULT, gravée (1873), coloriée. . . . . 4 .

Plan d'Angers, par M. DUVEAU . . . . . 2 .

Tarif des bâtiments, par M. GESLIN. 2 50

Carte géologique de Maine et Loire. . . . . 6 .

Carte historique et monumentale de l'Anjou, par M. LABESSIÈRE.

Prix : Edition en noir. . . . . 3 .

Avec armoiries coloriées. . . . . 5 .

Sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . . 10 .

Carte murale de Maine et Loire, par M. LABESSIÈRE. . . 8 .

— — coloriée, collage sur toile, avec œillet 12 50

— — — collée sur toile vernie, gorge et rouleau. . 17 .

Dictionnaire des usages Ruraux et Urbains pour tous les cantons du ressort de la Cour d'appel d'Angers (département de Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe), par MM. A Robert et E. Gasté, avocats, 1 vol. grand in-18. — Prix. 3 50

Description de la ville d'Angers et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable, par Péan de la Tuillerie, prêtre de Châteaugontier ; nouvelle édition avec plan, augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les Rues, les Hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des Archives du Département et de la Mairie ; par M. Célestin Port, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de la topographie des Gaules, licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut, archiviste du département de Maine-et-Loire. — Prix . . . . . 5 fr.

Guide de l'Apiculteur, par M. DEBEAUVOYS (6e édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12 2 50 Prix. . . . . 6 fr.

E. Poitou. — La liberté civile et le droit administratif en France. Prix. 3 fr.

— Philosophes français contemporains. 1 vol. in-12. . . 3 fr.

— Portraits littéraires. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr.

— Du roman et du théâtre. . . . . 3 fr.

C. Port. — Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice sur cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . 10 fr.

— Inventaire des archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice historique et suivi d'un cartulaire de cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . 10 fr.

PIERRE DE BREZÉ

GRAND SÉNÉCHAL.

Plus me plaist le séjour qu'ont basti mes aïeux....
. . . . . .
Plus mon Loyre Gaulois que le Tybre latin.....
. . . . . .
Et plus que l'air marin la douceur Angevine.

(Joachim DUBELLAY.)

Lorsque ces vers s'échappaient doucement de son cœur, le poëte Angevin était jeune encore. Je ne le suis plus, mes cheveux blanchissent, et ma tête se refroidit; mais, je crois pouvoir dire que l'Anjou m'est aussi cher qu'il pouvait l'être à Dubellay. Que ne m'est-il donné, comme à lui, de faire entendre sur les rives du grand fleuve des accents aussi vifs de patriotisme et de poésie! A défaut de ce qui perpétue sa mémoire, qu'il me soit permis, au moins, de dépouiller nos vieilles archives, et de continuer les modestes esquisses des hommes célèbres de notre belle province! Je l'ai plus longtemps habitée que Dubellay; je m'y complais, et n'y ressens guère cette humeur voyageuse qui pousse tant d'autres aux pays lointains; est-ce un défaut? qu'on l'excuse : il tient à une admiration naïve, si l'on veut, mais sincère. Je quitte toujours à regret ces rives grandioses du *Loyre*, ces riches campagnes qu'il fertilise, les sites variés et délicieux de la Maine, de la Sarthe, du Loir, de l'Hirôme et du Layon..... les collines dorées, les rochers abruptes qui les dominent, et je me demande, ignorant touriste, quelle contrée privilégiée peut offrir plus d'attraits à la curiosité, plus de mo-

numents précieux à l'archéologue, plus de grands souvenirs à l'historien, et plus d'exemples de courage et de dévouement sublime au soldat! Oui, cette partie de la France que le bon René affectionnait comme le pays des fleurs, est aussi le pays qui donne le jour à des héros, comme Bonchamp.

Parmi les grands citoyens qui ont honoré l'Anjou, au xve siècle, j'inscris hardiment au premier rang, Pierre de Brezé, seigneur de La Varenne et de Brissac..... Sa vie toute entière n'a été qu'une lutte incessante, acharnée, engagée du reste, et soutenue par tous ceux qui avaient horreur du joug de l'étranger. On le voit assister à tous les siéges les plus importants de l'époque : à ceux du Mans, de Château-Gaillard, Conches, Pont-de-l'Arche, Verneuil, Pont-Audemer, Mantes, Vernon, Rouen..... à la bataille décisive de Formigny, qui amena la ruine des Anglais, et il contribua puissamment à chasser ceux-ci du Maine et de la Normandie. Enfin, il est mort comme un brave général, les armes à la main, à la tête de ses troupes, frappé du premier coup de l'ennemi, mort enviable et glorieuse entre toutes, et qui, pourtant, le croirait-on, est devenue l'occasion de ce qu'après un sérieux examen, je dois regarder comme une atroce calomnie. Cette accusation imméritée, dont je parlerai plus tard, ne fait qu'accroître, suivant moi, les droits de Pierre de Brezé à l'intérêt de tout Angevin et à la justice impartiale de l'histoire.

Pierre de Brezé est né vers l'année 1410, d'une famille considérable dès le XIIIe siècle, qui tirait son nom de la terre de Brezé, située près de Saumur, et qui était échue à Jean, son aïeul, dans la première moitié du XIVe siècle. J'aurais bien peu de choses à dire sur ses premières années. si j'avais le dessein d'offrir au lecteur une biographie complète : je puis, seulement, affirmer que sa jeunesse a été utilement employée à le préparer aux fonctions variées et importantes qui ont dignement occupé sa vie. Plus studieux et plus instruit que la plupart des seigneurs de son temps, on le distinguait aisément entre eux : aussi, fut-il de bonne heure attaché au service du comte du Maine et du roi

René d'Anjou. C'est à la cour de ce dernier, ami passionné des arts, des fleurs, des tournois, que se sera développé le goût de Brezé pour la littérature, en même temps que pour les armes. Il s'y fit remarquer et aimer par les saillies originales d'un esprit vif et enjoué (1), et par ses élans tout chevaleresques qui se sont produits jusqu'à la fin de sa carrière, et qui, si je ne m'abuse, ont illustré sa mort.

Pierre de Brezé était arrivé à un âge où les pas-d'armes et les joûtes de la cour d'Anjou ne pouvaient plus satisfaire son ardeur guerrière, il souffrait de l'invasion anglaise, de ses progrès, et n'aspirait plus qu'aux joûtes sanglantes du champ de bataille. Le comte du Maine le fit chevalier à Saint-Célerin, dans le Maine, après un combat livré aux Anglais, et ce fut de Brezé qui, à peine âgé de vingt-un ans, eut la gloire de rendre Evreux à la France, en 1432 : c'était la première ville importante reconquise sur l'ennemi. Il prit part, dans cette même année 1432, à l'instigation de Charles d'Anjou, à une expédition des plus hardies et des plus aventureuses. La reine-douairière de Sicile, Yolande d'Aragon, qui ne restait jamais étrangère aux grandes affaires de l'Etat, et conservait un empire absolu sur son fils Charles d'Anjou, était l'âme de ce complot dirigé dans l'exécution par le comte de Richemont. « Le connétable, dit M. Guizot, a été le » plus efficace et le plus glorieux des libérateurs de la France » et du roi. » Henri Martin, t. VI, p. 318, en fait encore un plus magnifique éloge : « Les conspirateurs s'entendirent avec le » connétable, toujours exilé de la cour, mais toujours zélé pour » la cause nationale. Les offres de l'Angleterre l'avaient trouvé » incorruptible. L'histoire n'a pas assez apprécié chez Riche- » mont cette inébranlable fidélité à la France, si méritoire chez » un homme violent, vindicatif et offensé. » Charles VII lui rendant une justice tardive, s'exprimait dans ces termes : « Là » où est le connétable, je suis sans inquiétude, il fera ce qui se » pourra. » Ce fut donc lui qui présida à l'exécution de l'entreprise ; il s'agissait de se défaire du favori du roi, son premier

(1) Voy. *Roman du cœur d'amour épris*, par René d'Anjou, et *Poésies du duc d'Orléans*.

ministre, le comte de La Trémouille, tout puissant alors sur l'esprit de son maître, et abusant de la faiblesse de son caractère. Comme tous les favoris, il était en butte à d'ardentes jalousies; il encourait, de plus, le grave reproche de ne pas tenir compte des plaintes et des souffrances des populations; il ne voulait pas faire la paix, et il n'avait ni la vigueur, ni les talents nécessaires pour terminer promptement la guerre. Cela s'est vu plus d'une fois, aux époques malheureuses de notre histoire.

Le comte résidait alors avec le roi, au château du Coudray, près de Chinon; une nuit du mois de juin, quatre jeunes seigneurs, dont faisaient partie de Brezé et le sire de Beuil, propre neveu de la Trémouille, pénétrèrent dans la chambre de celui-ci, et le firent prisonnier, mais non sans coup férir; le comte s'arma à la hâte, se défendit avec énergie, reçut un coup d'épée des assaillants, et finit par succomber sous le nombre : Charles VII se montra d'abord très-courroucé contre les auteurs de ce coup de main, mais il manquait de force et de résolution, et ne tarda pas beaucoup à se soumettre à l'influence salutaire du puissant connétable; les paroles citées plus haut témoignent de sa confiance absolue dans cet illustre capitaine : ceux qui l'avaient secondé dans son attaque contre l'autorité et la personne du premier ministre, partagèrent sa mauvaise et sa bonne fortune; disgrâciés comme lui au premier jour, ils rentrèrent bientôt en faveur, et Pierre de Brezé ne fut pas longtemps sans attirer particulièrement l'attention d'un monarque, à qui l'on a donné le nom de Charles le *bien servi* (1), car il avait le talent de connaître les hommes, et de discerner leurs diverses aptitudes. Nommé sénéchal d'Anjou, et gouverneur d'Angers, capitaine de la grosse tour du château, suivant Valet de Viriville, il prêta serment en ces qualités, le 18 novembre 1437, entre les mains de l'évêque, chancelier du roi René; son zèle et son activité lors de la révolte du Dauphin et de la ligue de la Praguerie, lui valurent de nouvelles dignités, celle de sénéchal du Poitou, qui lui fut conférée le 12 mai 1441.

---

(1) Michelet, t. V, page 222.

Plusieurs écrivains ont justement remarqué que la faveur dont il a joui sous ce règne, a coïncidé avec celle d'Agnès Sorel: c'est que le patriotisme du guerrier ne pouvait rester méconnu par le patriotisme de la jeune femme, plus passionnée pour la France abattue que pour le roi sur le trône; l'un et l'autre aspiraient de toute la force de leur âme à la délivrance du pays, noble but qui fait oublier bien des légèretés et des fautes. Français du XIXe siècle, que n'aurions-nous pas pardonné, je le demande, dans nos douloureuses épreuves, à celui qui eût pu arrêter le cours incessant de nos cruelles humiliations, à la femme inspirée qui eût communiqué à nos soldats la foi d'où naissent les prodiges, et qui eût refoulé les sauvages envahisseurs, de nos plus riches provinces?

Pierre de Brezé était l'un des chefs qui défendaient le Mans; après une vive résistance, cette ville fut dans la nécessité de se rendre le 16 mars 1448. On voulut faire retomber la responsabilité de cet insuccès sur le sénéchal (1); il réclama jugement, se livra entre les mains de la justice, et sa cause fut commise au parlement de Paris; il eut triomphé sans doute, mais Agnès Sorel, sous prétexte d'un pèlerinage à Sainte-Geneviève, se rendit à Paris, et réussit par ses démarches à abréger les lenteurs du procès et la durée de la détention; elle revint le 10 mai, et le 14 le sénéchal était mis en liberté.

Ce ne fut pas la seule injuste accusation qu'il eut à subir: quelques services qu'ils rendent, les grands hommes paient à un haut prix la gloire qui tôt ou tard leur est réservée, si pures que soient leur conduite et leur conscience. Qui pourrait les mettre à l'abri des soupçons, des défiances, des haines et des accusations de trahison? Guillaume Mariette, notaire et secrétaire du roi, entretenait des relations coupables avec le duc de Bourgogne; Pierre de Brezé, alors premier ministre, était loin de s'en douter, et son ignorance devint le prétexte d'une accusation de la part du dauphin: on fit tous les efforts pour démontrer qu'il était

(1) Le sénéchal était autrefois homme de justice et d'épée; ce fut le chancelier d'Aguesseau qui lui enleva ses attributions militaires.

complice de Mariette, efforts inutiles, et il n'eut aucune peine à se justifier.

Lorsqu'enfin son caractère et sa rare capacité ne purent plus être contestés, il ne s'arrêta plus dans la carrière des hauts emplois. « A partir de 1443, aucun personnage ne le surpassa » dans le royaume en autorité : guerre, finances, conseil, il » dirigeait tout, il suffisait à tout et déployait partout une intelli- » gence, une aptitude, égales à sa droiture et à son activité. Pierre » de Brezé aimait dans le pouvoir l'étude, le travail, le péril ; il » en aimait, il en recherchait aussi les éclatantes jouissances.... » Il construisit Anet (1)..... de 1443 à 1450, il avait été » l'âme du conseil royal et le bras actif du gouvernement (2). »

D'après ces passages, l'on voit que l'esprit cultivé de Brezé était également capable de travaux de diverse nature ; il était sénéchal; on lui confia la réforme de la justice ; mais il avait profondément étudié les lois, et les ordonnances rendues sous son administration, au milieu de nos désordres civils, s'élèvent à un nombre infini. Parmi elles se trouve celle de Châlons, 1445, sur les gens d'armes..... le dauphin était appelé à tous les conseils (*voy*. Urbain Legeay). Le même auteur dit que le dauphin n'avait nulle aversion pour le ministre dirigeant, Pierre de Brezé ; il l'avait au contraire en grande estime, car il le savait brave.... la sévérité de ses règlements ne pouvait que lui être sympathique (p. 131). Il a commandé nos armées, mais pendant vingt ans il a lutté contre les Anglais après avoir activement coopéré à l'établissement d'une armée permanente ; il dirigeait la politique extérieure, mais il avait pris part aux négociations les plus importantes, il avait assisté aux conférences de Tours en 1444, discuté avec le duc d'Orléans et le comte de Vendôme toutes les conditions du traité, parmi lesquelles se trouvait celle du mariage de l'héroïque Marguerite d'Anjou avec le roi d'Angleterre (3) ; il signa enfin la trève générale, convenue sur terre et sur mer, à

(1) Le roi lui avait donné en outre, en considération de ses services, les terres de Nogent-le-Roi, Breval et Mont-Chauvet (*Voy*. P. Anselme).

(2) Valet de Viriville, t. III, pp. 103, 104, 249, 250.

(3) *Henri VI*, Dareste, t. III, p. 156.

partir du mois de mai de cette année 1444. Il dirigea plusieurs descentes sur les côtes d'Angleterre, mais il s'était occupé pendant de longues années, avec Dunois et le comte de Richemont, de la réorganisation de nos forces maritimes. Sa vie entière était ainsi consacrée à l'étude des différents services dont il était chargé, en sorte que sur le champ de bataille, par exemple, il n'avait qu'à commander des troupes dont il avait prescrit l'ordonnance, l'armement et les manœuvres : ainsi faisait notre premier empereur, et de là aussi l'immense supériorité de ses armées : il n'en est plus de même de nos jours. Si les connaissances sont plus étendues, elles sont plus superficielles, et le demi-savoir, sans contredit, est trop souvent aussi funeste que l'ignorance : aujourd'hui, qui ne se croit propre aux postes les plus élevés? Le juge ou le conseiller voient en rêve la simarre de chancelier, l'avocat un portefeuille de ministre, peu importe, aux affaires étrangères, à la guerre, voire le commandement suprême de nos armées : on veut tout improviser, une organisation militaire, une législation, un système d'impôts, de finances, et l'on se refuse à reconnaître qu'à défaut de sages expériences d'études réfléchies, en opérant des réformes absolues, on arrive infailliblement au bouleversement et à la ruine des existences et des intérêts les plus respectables.

La vie publique de Pierre de Brezé s'est écoulée en partie sous le règne de Charles VII, en partie sous celui de Louis XI, deux règnes qui ne sont pas assurément sans gloire. Charles VII a passé ses belles années dans l'indolence et les plaisirs, et a failli perdre la France : son âge mûr est, au contraire, digne d'un roi ; il a renoncé à l'existence frivole de sa jeunesse, et a contracté des habitudes régulières de travail ; secondé par d'habiles ministres et de vrais amis, il a réformé la justice, les finances, l'administration et l'armée ; toutefois, la mort de Jeanne d'Arc imprime une grande tache à sa mémoire. Louis XI, avec son caractère défiant et soupçonneux à l'excès, ne pouvait avoir d'amis ; son cœur ne sentait nul besoin d'épanchement et d'affection ; sans générosité ni grandeur, à force d'habileté et de génie il a pourtant fait de grandes choses. Ce mauvais homme,

dit Henri Martin, n'était point mauvais français : les premiers actes de son gouvernement ne surprirent personne; l'on s'attendait bien à le voir satisfaire les sentiments de haine qu'il avait conçus contre les conseillers intimes de son père. L'une de ses premières victimes fut le sénéchal : il commença par mettre sa tête à prix, le fit arrêter en 1461 et détenir quelque temps dans la prison de Loches; mais la vengeance du dauphin une fois assouvie, le roi, consultant l'intérêt de l'Etat, se souvint du mérite du sénéchal, des services éminents qu'il avait rendus au pays, et le rétablit dans ses anciens titres et honneurs ; il y mit, paraît-il, cette condition malheureuse, que sa sœur Charlotte, fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel, épouserait Jacques de Brezé fils (1) ; ce fut ce mariage qui eut une fin si tragique, racontée par tous nos historiens. Le 13 juin 1476, Jacques, revenant d'une partie de chasse, se retira dans ses appartements et Charlotte resta dans les siens : prévenu par l'un de ses serviteurs, Jacques surprit sa femme avec Pierre de la Vergne, gentilhomme poitevin, l'un des veneurs *auquel il bailla de son épée au travers du corps, tellement qu'il le tua, puis frappa Charlotte de la dite épée..... dont incontinent elle alla de vie à trepas* (2). Le meurtrier fut poursuivi et se rédima par le paiement de cent mille écus; tels sont les arrêts de la justice sous le régime de l'arbitraire : indulgents, rigoureux selon le caractère et le caprice du despote, l'amende substituée à la détention et même à la peine de mort.

Nous avons dit que Louis XI avait réintégré le sénéchal dans ses fonctions; cela ne signifiait pas qu'il ne lui sût pas toujours mauvais gré des preuves de dévouement qu'il avait données à Charles VII, dans ses temps d'épreuve les plus pénibles, et que ce fidèle serviteur pût se reposer sur les bonnes grâces du roi.

---

(1) Pierre de Brezé avait pour femme Jeanne Crespin, fille de G. Crespin, sieur du Bec-Crespin et de Maung, et de Jacqueline d'Auvricher; il en eut trois enfants : Jacques de Brezé, comte de Maulévrier; Jeanne de Brezé, accordée à Godefroy de la Tour, et mariée à Jean de Vendôme ; N. de Brezé, dame de Briouse.

(2) *Voy.* Jean de Troye, *Chron. scandaleuse de Louis XI*, citée par Bodin.

On prête à celui-ci l'intention formelle de se débarrasser d'un homme, dont tout le passé et la franchise lui rendaient la vue importune, en l'exposant à des périls certains, calcul vraisemblable, quoique plein d'astuce et de fourberie. En 1457, Pierre de Brezé, parti d'Honfleur à la tête de quatre mille hommes d'armes soldés par Charles VII, était débarqué sur les côtes d'Angleterre, pour seconder la tentative de Marguerite d'Anjou; il avait réussi dans son entreprise, s'était emparé de l'île Sandwich après des efforts héroïques, y avait fait un butin considérable et de nombreux prisonniers. Cinq ans plus tard, sur les ordres de Louis XI, la même tentative fut renouvelée, mais cette fois avec bien peu de chance de succès; de Brezé n'avait que deux mille hommes, des auteurs disent quinze cents, quelques-uns cinq cents seulement (1). Toujours est-il que les forces mises à sa disposition étaient tout à fait insuffisantes, ce qui a donné lieu aux suppositions que je viens d'énoncer. De Brezé n'eut pas même l'idée d'opposer à la volonté du roi un refus qui lui eut semblé indigne d'un fidèle serviteur, et de plus l'abandon coupable d'une cause qui lui était chère; mais il échoua complétement, et ne put relever la fortune, à jamais détruite à Exham, de l'héroïque Marguerite d'Anjou. Je ne veux pas, à propos de cette fatale expédition, raconter ici de nouveau cette scène si connue de la forêt, dans laquelle le sang-froid de la reine délivra son jeune fils des mains des brigands (1). D'après Monstrelet, le sénéchal avait accompagné la reine dans sa fuite.

Nous avons vu Pierre de Brezé injustement soupçonné sous Charles VII et Louis XI : rien qui étonne de la part de ce dernier. Il y a des esprits, et il était de ceux-là, féconds en ruses, en ressources, subordonnant tout, même la religion, à leurs intérêts, à leur politique, et se refusant à croire à la loyauté, à l'honneur et au dévouement! Eh bien! ce sont d'outrageux soupçons émis en face, sans aucun ménagement, quelques instants avant la bataille de Montlhéry, qui ont amené la mort de

(1) Voy. Anselme, *Histoire généalogique*.
(2) *Voy. Revue d'Anjou*, 1871, page 366.

Pierre de Brezé, je suis porté à le croire; il pouvait, là, ruiner le parti des princes, étouffer la guerre civile et sauver la France, comme il l'avait déjà sauvée près de quinze ans auparavant. Trois mille hommes étaient débarqués à Cherbourg, sous le commandement de Thomas Kyriel, et venaient se joindre aux troupes anglaises : celles-ci prennent Valognes, et continuent leur marche; elles sont poursuivies, et atteintes par le connétable de Richemont, l'amiral, le comte de Clermont et Pierre de Brezé, au petit village de Formigny, entre Carentan et Bayeux : ce lieu est resté célèbre par les résultats de la bataille qui a amené la perte des Anglais (1), par la disproportion des deux armées, trois mille hommes contre six mille, enfin, par l'audace et le courage héroïque du sénéchal d'Anjou : la journée était gravement compromise, les efforts des Anglais étaient parvenus à rompre l'aile commandée par de Brezé, lorsque ce seigneur, dit Mezeray, fit mettre pied à terre à ses cavaliers, chargea intrépidement les Anglais, enfonça leurs bataillons et les précipita dans la rivière : deux ou trois cents seulement se sauvèrent à Vire et à Caen. Près de cinq mille périrent; le reste fut fait prisonnier (2).

C'est ce valeureux soldat, cet habile capitaine, que Louis XI fit venir un moment avant la bataille de Montlhéry, le 14 juillet 1465, pour lui demander s'il n'était pas vrai qu'il s'entendît avec l'ennemi, parole cruelle qui a tué le sénéchal. C'est cet homme qu'un historien illustre accuse formellement de trahison. M. Michelet vient de mourir, mais le respect que l'on doit à sa mémoire n'adoucira pas mes appréciations, parce que je dois encore plus de respect à la vérité. J'aborde de suite l'accusation. J'exposerai les documents relatifs au point capital de cette biographie, et que j'ai pris à cœur d'éclaircir; puis, le lecteur jugera si c'est légèrement que je me suis porté le défenseur de l'un de nos grands hommes de l'Anjou, odieusement calomnié.

M. Michelet n'a-t-il pas quelquefois glissé, parmi les pages

---

(1) Le dernier espoir des Anglais avait péri à Formigny. Henri Martin, t. VI, page 446.

(2) Mezeray, édition populaire, page 264.

austères de l'histoire, les créations aimables et légères du roman, les fantaisies de l'humoriste? Peut-il être considéré comme un critique impartial, un guide sûr dans le vaste domaine de l'histoire? Voici ce qu'il écrit sur la bataille de Montlhéry, t. VI, pp. 106 et 107 : « Les Bourguignons rangés en bataille avaient, » comme le roi, des raisons pour attendre (1). Leurs amis, dans » l'armée royale, ne se décidaient pas : Brezé, le comte du Maine, » restaient immobiles..... Ils (les Bourguignons) marchèrent sur » Brezé, lequel, *docile à cet appel*, descendit en bataille contre » l'ordre du roi. Le roi croyait pourtant avoir gagné Brezé. Il » venait de lui rendre l'autorité en Normandie, de le faire de » nouveau capitaine de Rouen, grand sénéchal, plus grand que » jamais; ses jugements étant désormais sans appel. (Chartes » du 7 janvier 1465, communiquées par M. Cherruel, archives » municipales de Rouen, reg. v-2, f° 89.) »

Si nous dégageons ce qui peut être en preuve dans les chartes, c'est la réintégration de Brezé dans ses anciens titres, pas autre chose. Elles sont du 7 janvier 1465, et ne peuvent rien contenir de relatif à la bataille du 14 juillet 1465, postérieure de six mois. Ce n'est donc pas ce document qui représente Brezé *docile* à *l'appel* des Bourguignons.

Une autre autorité est invoquée par Michelet; poursuivons : « Un moment avant la bataille, Louis XI le fait venir, et lui » demande s'il est vrai qu'il ait donné sa signature aux princes. » Brezé qui plaisantait toujours, répond en souriant : *Ils ont* » *l'écrit, le corps vous restera.* Il resta, en effet. Il fut le premier » homme tué : *justice de Dieu*, aidée de Louis XI. (*V.* Amelgar.) »

Ce passage est aussi accentué que le premier. Il signifie clairement que Dieu a fait à l'instant même justice de la trahison; mais je n'ai rien vu de semblable dans les manuscrits latins d'Amelgar, déposés à la Bibliothèque nationale de Paris. J'y ai lu (ch. v) que quelques-uns voulaient remettre au lendemain, à cause de la fatigue des chevaux et des hommes..... mais que le

(1) Les premiers comptaient sur des renforts qui devaient les rejoindre; Louis XI avait demandé des secours à Paris.

roi, trop animé contre les ennemis, ne le voulut pas (1)..... On se disposa donc au combat des deux côtés : il fut soutenu avec assez d'acharnement, mais avec confusion et désordre..... Puis, *Amelgar* peint la panique des deux armées : elle fut telle qu'on ne sut à qui resta la victoire. Je n'ai rien pu découvrir qui eut trait à la trahison du sénéchal. Lorsqu'il apprécie ses talents, sa conduite, en général, Michelet n'est guère plus bienveillant à son égard. « J'ai déjà parlé, au tome précédent, de cet important » personnage, politique, général, législateur, *du moins, il voulait* » *l'être* sous Charles VII. Il s'était fait donner un mémoire pour » réformer la procédure. Il était poëte aussi. » L'historien signale le tombeau simple et grave du sénéchal, à côté du monument théâtral de Louis de Brezé, sire de Maulévrier, dans la cathédrale de Rouen. Il parle, sans la citer, de l'inscription qui existait au pas du premier monument :

Je fus occis près de mes compaignons,
En lieu du roy, pour sauver sa personne.

Cette inscription, si glorieuse pour Brezé, et dont nous ne tarderons pas à donner l'explication, aurait dû éloigner de l'esprit de l'historien toute idée de trahison; mais chose étrange et inimaginable, si ce n'est chez un écrivain mobile et fantasque dans ses conceptions et ses jugements, Michelet, après avoir flétri Brezé pour félonie, en le montrant *docile à l'appel* de l'ennemi, frappé par *la justice de Dieu*, semble étonné de sa témérité ; il revient sur ses pas, et l'on peut lire, en note, même volume, page 107, cette incroyable rétractation, qui est véritablement la condamnation de ce qui précède : « Brezé..... allait-il » combattre pour ou contre Louis XI, quand il fut tué ? Rien ne » l'indique. Peut-être ne le savait-il pas lui-même ; les chances » étaient assez égales : ce politique indifférent, qui avait tant vu

(1) Nonnulli quidam conati sunt conflictum ad sequentem diem..... differri eo quod equi, atque milites lassi et fatigati forent..... sed regis accensus nimium in hostes furor, id permittere non potuit..... dispositis itaque utrimque aciebus, satis acriter dimicatum fuit, confusis tamen et minimè formatis ordinibus.

» et tant fait, n'en était que plus disposé *à se moquer de tout* (1). » Le lecteur peut se demander de qui l'on *se moque ici*, en exprimant le doute sur un fait qu'on vient d'affirmer et de relever avec tant de sévérité.

Je pourrais m'arrêter ici, M. Michelet s'étant réfuté lui-même; mais ses premières assertions attentatoires à une grande renommée, ont besoin d'être contredites par de graves autorités; elles ne me feront défaut, ni par le nombre, ni par l'importance, et j'espère avoir bientôt démontré que si la vie de Brezé a été celle d'un grand citoyen, sa mort a bien été celle d'un sujet fidèle et d'un héros.

Je commence par *Comines*, l'un des narrateurs les plus intéressants de cette époque. Pour lors, dit-il lui-même, « J'estoye avec le comte de Charolais ; » par conséquent il devait savoir si ce dernier et ses adhérents pouvaient, à Montlhéry, compter sur quelque trahison, il n'en parle pas ; pour ce qui concerne Pierre de Brezé, il raconte seulement, à peu près dans les termes rapportés plus haut par Michelet, que quelques instants avant la bataille, après avoir délibéré avec le comte du Maine, le grand sénéchal, l'amiral de France et autres, Louis XI, « se soupçon-
» nant du grand sénéchal de Normandie, lui demanda s'il
» n'avait pas baillé son scellé aux princes qui étaient contre lui,
» ou non ; à quoi ledit grand sénéchal répondit que oui, mais
» qu'il lui demeurait, et que le corps serait sien, et le dit en
» *gaudissant*, car ainsi était-il accoutumé de paroles : le roi
» s'en contenta, et lui bailla charge de conduire son avant-garde,
» et aussi les guides..... » Après cette entrevue, où l'honneur de Brezé a dû être si cruellement offensé, il aurait dit à quelqu'un, en faisant sans doute allusion aux hésitations du roi au moment d'en venir aux mains, et à ses questions injurieuses : « Je les mettrai aujourd'hui si près l'un de l'autre (Louis XI et
» le comte de Charolais) qu'il sera bien habile qui pourra les
» démêler (2). »

(1) Ces réflexions appartieunent à Michelet : la citation qu'il emprunte à Lenglet, t. 2, préf. p. 67, n'est relative qu'à l'anecdote rapportée ci-dessous, p. 134.
(2) Comines, liv. I, ch. III. — Michaud, *Biographie*. — *Dictionnaire de Bayle*.

Ces paroles indiquent ses dispositions d'esprit lorsqu'il quitta Louis XI; elles sont mieux précisées encore par *Sismondi*, t. XIV, p. 174, et par *Beaucaire*. Le premier de ces auteurs attribue la témérité et la mort de Brezé à la résolution de mettre fin à d'injustes soupçons : « Il sentait lui-même apparemment » que sa conduite équivoque le rendait suspect à tous les partis, » et que le moment était venu d'écarter tous les doutes par » quelque action d'éclat, mais il fut tué l'un des premiers » Il ressort de ce passage que de Brezé voulait donner aux yeux de tous une preuve irrésistible de son dévouement au roi.

Beaucaire parle du désespoir qui aurait amené la mort du grand sénéchal : « On rapporte qu'il était accusé de timidité, » parce qu'il était d'avis de ne pas livrer bataille ; de là cette » colère qui le mit hors de lui : il se lança témérairement au » plus fort de la mêlée, et, comme dans un accès de désespoir, » il courut aveuglément à la mort (1). »

Un jugement tout à fait conforme est porté par Urbain Legeay, dans son histoire récente de Louis XI, t. Ier, p. 428 : « Il » fallait combattre, et il n'hésita pas (le roi) : d'ailleurs il fut » irrésistiblement poussé à la lutte par le sénéchal, Pierre de » Brezé, qui, dans ce moment, *n'écouta que le point d'honneur.* » Cet historien rapporte en ces termes le colloque de la matinée.

« Sire, *ils ont mon scel par-delà, mais vous avez mon cœur et* » *ma personne, et vous me voyez prêt à vivre et à mourir pour* » *vous.* » T. Ier, p. 428.

Olivier de la Marche, qui suivait, ainsi que Comines, le parti du duc de Bourgogne, contraire à Louis XI, dit, après avoir raconté la bataille du 16 juillet, liv. Ier, p. 515 : « Mon dit » seigneur de Charolais..... le lendemain se logea à Montlhéry, » où nous avions été envoyés, Jacques de Montmartin et moi, » pour faire les logis, et là nous trouvâmes sur de la paille le » corps mort du sénéchal de la Varenne, qui *fut grand dom-* » *mage.* » On ne peut voir dans ce regret qu'un noble et digne

(1) Brizeum quod in contraria sententia esset, timiditatis arguisse tradunt : hinc accensum ira Brizeum se inconsultius in medias hostium acies præcipitasse, et quadam veluti desperatione, in mortem irruisse. (Belcarius, liv. I, n° 2.)

hommage rendu à la bravoure d'un ennemi couché parmi les morts, au premier rang. Olivier ne se fut pas borné à cette courte oraison funèbre, s'il se fût agi d'un nouvel allié converti à la cause des princes.

Ce comte de Charolais, à qui resta le champ de bataille..... ..... « perça avec une poignée d'hommes jusqu'à l'arrière-garde » française, que commandait le comte du Maine. Soit trahison, » soit terreur panique, car le bruit se répandit en cet instant » que le roi était tué, le comte du Maine, l'amiral de Montauban, » et toute l'arrière-garde, sept à huit cents lances, prirent la » fuite devant une centaine de cavaliers, et ne tournèrent plus » la tête.... (1). »

Ici, c'est vers le comte du Maine que se seraient portés les soupçons, comme cela s'est fait de tout temps, contre un général, en cas d'insuccès. A cet égard, Comines, liv. Ier, p. 9, s'exprime en ces termes : « Aucuns ont voulu dire que ledit comte du » Maine avait intelligence avec eux (les princes); mais je ne le » sçus oncques, et ne le croy pas... »

Il ne fait que mentionner la mort du grand sénéchal. Il peint avec les plus vives couleurs la confusion de cette journée : « Jamais » plus grande fuite ne fût des deux côtés.... du côté du roi fut » un homme d'estat, qui s'enfuist jusqu'à Lusignan sans repaistre, » et du côté du comte un autre homme de bien jusques au » Quesnoy-le-Comte : ces deux n'avaient garde de se mordre » l'un l'autre (p. 13). »

Nous venons de voir que dès le commencement de la journée, le bruit de la mort du roi s'était répandu, et avait jeté la terreur dans une partie de l'armée. Nous lisons, en effet, dans plusieurs biographies, et notamment dans le Dictionnaire universel du XIXe siècle : « Brezé était revêtu de la cotte d'armes du roi, qu'il » avait prise pour donner le change à l'ennemi; il chargea avec » impétuosité, et fut tué des premiers. » Cette conduite s'explique tout naturellement par les diverses citations qui précèdent, par le point d'honneur exalté au dernier degré, et surtout par le

(1) Henri Martin, t. VI, page 562.

violent désir de se laver à jamais d'une injure imméritée; elle ne s'explique pas autrement. Traître envers le roi, de Brezé se serait fait reconnaître au premier choc par les Bourguignons, il ne se serait pas exposé aux premiers coups; et surtout, il n'aurait pas revêtu une cotte d'armes semblable à celle de Louis XI.

Pourrait-on objecter avec la moindre apparence de raison qu'il y a un quasi-aveu dans cette réponse du sénéchal au roi? *Si j'ai baillé mon scel aux princes..... mon corps vous demeurera.....* D'après Comines, je le répète, il le dit *en gaudissant, car ainsi était-il accoutumé de parler*. Les historiens, en général, prennent ce propos comme une plaisanterie : il possédait un esprit enjoué et très-fin, dit l'un d'eux; on peut ajouter : *hardi* et *malin, d'une gaîté piquante et spirituelle;* il parlait à Louis XI avec la rude franchise d'un soldat, et parfois avec une ironie qui pouvait bien, suivant l'humeur du moment, n'être pas sans danger. Le roi se plaisait à dire souvent que tout son conseil était dans sa tête. Un jour, à la chasse, il était monté sur une petite haquenée : de Brezé l'avait accompagné et chevauchait à ses côtés : « Sire, lui dit-il, je ne pense pas vraiment qu'il se » puisse voir un cheval de plus grande force que cette haquenée, » car elle porte Votre Majesté et tout son conseil. » (Voy. *Biographie de Michaud* et Lenglet, t. I.) Le sarcasme était vif, mais le roi ne s'en offensa point.

Je me résume, et je crois pouvoir affirmer à présent que ce qui paraît prouvé par les divers documents que j'ai analysés :

C'est au moment même où l'on allait aborder l'ennemi, la défiance d'un roi qui, du reste, se défiait de tous.

L'injure sanglante adressée en face au plus capable de ses généraux (1).

Le sang-froid de celui-ci qui tourne en plaisanterie les paroles amères qui blessent son honneur.

Puis une réaction violente qui se produit au fond de l'âme, se traduit par un mouvement de colère et de vengeance héroïque, et pousse Brezé à se sacrifier pour un homme qui l'a si injus-

(1) *V.* Urbain Legeay, t. Ier.

tement offensé. C'est ainsi que ce noble cœur a voulu se laver du plus inique soupçon : mort triste et regrettable, sans doute, mais digne de ce qu'avait été le sénéchal à Formigny, dans ses expéditions en Angleterre avec Marguerite d'Anjou; enfin, dans une longue carrière consacrée à la France et au roi.

Ainsi, pour tout esprit impartial, ami de la vérité, la lumière doit être faite sur ce point, en dépit des attaques, des insinuations ou des doutes de Michelet. C'est légèrement, et sans preuves, que cet écrivain a publié la plus grave des accusations, oubliant que l'historien qui accuse, c'est presque un juge qui condamne sans entendre la défense. Non, Pierre de Brezé, grand sénéchal de Normandie, n'a point fini comme un traître, mais comme un héros. Que tout Angevin proteste avec moi contre une condamnation irréfléchie, car les habitants d'une province sont des membres d'une même famille, et se doivent protection les uns aux autres. Chacun de nous a souci de ses propriétés, de ses intérêts, du plus sacré de tous, l'honneur des siens. Ne perdons pas de vue que Pierre de Brezé a rendu d'incalculables services à la France envahie et dévastée, et conservons-lui le rang qui lui appartient dans l'histoire de notre Anjou, et dans l'estime de la postérité.

CAMILLE BOURCIER.

HISTOIRE

DE

L'ABBAYE ET DE LA VILLE DE BEAULIEU

PRÈS LOCHES (1).

XII.

En ce qui concerne le chœur, le déambulatoire et les absides, quelle est la date de leur construction? La question est plus difficile à trancher, puisqu'il n'existe plus que des ruines. Evidemment on peut rétablir en plan tout le chevet de l'église, comme l'a très-bien dit M. le rapporteur de l'excursion faite à Beaulieu pendant le congrès de Loches, mais cela n'indique pas l'époque de son édification. Les trois absidioles peuvent dépendre de la première construction ; nous savons que ce mode de terminer les églises était usité au commencement du XIe siècle. En outre, le mode de construction, les joints, les ciments indiquent cette époque dans certains endroits. Le chœur était peut-être voûté, quoique les dispositions de l'intertransept semblent faire croire le contraire : mais le caractère des rares sculptures encore subsistantes dans les chapelles, indique plutôt le XIIe siècle que le XIe.

Ensuite, ce que M. le rapporteur veut bien désigner comme un déambulatoire, semble, par ses dimensions, avoir été un simple couloir, faisant suite aux bas-côtés taillés après coup dans la nef, et se rapportant complétement, comme lignes, au grand

(1) Voir les livraisons de juillet, août, novembre 1873 et janvier 1874.

travail de remaniement qui a atteint le chevet de l'église comme le reste. Dans ce système, le déambulatoire se trouverait étranglé, parce qu'il aurait été pris après coup dans la largeur primitive du chœur.

XIII.

Nous résumerons en quelques mots notre opinion sur l'église de Beaulieu :

Même après l'ouragan de 1010, l'édifice était entièrement construit dans le style de la muraille nord-ouest.

Quelques années plus tard, et probablement après la mort de Foulques-Nerra, les religieux entreprirent le grand travail de remaniement dont on voit encore des traces considérables.

Certaines sculptures sembleraient indiquer que des travaux décoratifs ont été entrepris vers la fin du XIe siècle.

On pourrait citer une foule de faits à l'appui de l'opinion qui consiste à croire que les communautés édifiées dans le Xe siècle, ont été souvent augmentées dans le siècle suivant. Nous n'en citerons qu'un seul : Les moines de saint Benoît possédaient près de la ville de Châteauroux le monastère de Déol, plus important peut-être que celui de Beaulieu ; le seul clocher qui subsiste encore, est presque une copie de celui que nous avons décrit, avec moins de hardiesse et d'élégance. Au milieu des ruines de toutes sortes qui sont amoncelées, on voit des sculptures d'une élégance extrême et d'une délicatesse merveilleuse ; une porte, celle de l'abbé, atteste le plus beau faire du XIIe siècle. Cependant Déol fut fondé en 917, et sa dédicace eut lieu en 920. Il faudrait donc dire, à défaut de documents historiques, que dès le commencement du Xe siècle, l'architecture religieuse était aussi avancée qu'au XIIe ? On serait dans une profonde erreur, car, suivant la chronique de Déol, récemment publiée, le monastère fondé en 917, fut renouvelé en 991. Une seconde dédicace eut lieu en 1021, et enfin l'église, nouvellement édifiée, fut consacrée en 1106 par le pape Pascal. Bien plus, le pape Alexandre

consacra, en 1160, d'autres autels ajoutés à l'édifice. Ces faits, *consignés dans la chronique*, indiquent bien la préoccupation incessante des religieux d'augmenter et embellir leur monastère, et ils expliquent les modifications apportées aux édifices leur appartenant et surtout à leurs églises.

C'est ce qui arriva à Beaulieu, dans de moindres proportions, et c'est ainsi que nous voyons accolés l'un à l'autre le mur austère du comte d'Anjou, et le magnifique clocher du XIIe siècle.

XIV.

A l'extérieur de l'église, il nous reste à signaler :

1° Les singulières sculptures en demi-relief qui couvrent une grande partie du pignon du transept méridional. Elles représentent une mêlée d'animaux fantastiques et de guerriers à pied et à cheval. Les sujets se développent sur plusieurs lignes et paraissent avoir une signification : il existe probablement un sens symbolique, et M. l'abbé Auber, du diocèse de Poitiers, a cru y reconnaître une représentation des combats de l'Apocalypse. Mais pourquoi cette représentation isolée, qui n'a son pendant dans aucune autre endroit de l'édifice, et qui est placée dans la partie la plus élevée de la maçonnerie ? Il paraît évident que ces sculptures n'ont pas été destinées, dans l'intention de l'artiste, à concourir à l'ornementation de l'église, et il semble qu'elles doivent se rattacher à un fait spécial qu'on ne peut deviner, parce qu'on n'a pas la clef de l'énigme.

A moins que le cimetière des religieux fût de ce côté, et qu'en face du repos de la tombe, le sculpteur ait voulu représenter les luttes incessantes de la vie.

2° Le chœur, construit au XVe siècle, remarquable par sa hardiesse et la largeur des fenêtres qui le terminent.

3° La singulière disposition des chapelles rayonnantes aujourd'hui en ruines, qui faisaient partie de l'ancienne église. Lors du congrès de Loches, M. de Cougny, alors inspecteur divisionnaire, aujourd'hui directeur de la Société française d'Archéologie, a

pensé qu'une crypte avait été bâtie en cet endroit, postérieurement à la construction primitive. Cette opinion a paru vraisemblable à la majorité des membres présents à la visite. Il serait intéressant de déblayer cette chapelle : ce travail ne serait pas dispendieux, et il permettrait de se rendre mieux compte des dispositions primitives.

4° Il faut signaler, hélas ! à titre de souvenir seulement, la fontaine monumentale ou château d'eau, construite par Foulques-Nerra, pour l'usage des moines de Beaulieu. D'après D. Galland, une source située au Puits-Renard, sur les hauteurs de Beaulieu, fournissait les eaux qui étaient conduites dans l'abbaye par des canaux souterrains. Ces eaux se jetaient dans un immense bassin, d'une seule pierre, surmonté d'une colonne ou pyramide. Le monument menaçait ruine, mais Louis XIV avait ordonné sa consolidation, par ce motif qu'il était, pour les étrangers, un des édifices du royaume les plus curieux à visiter. Tout a disparu, cependant, pendant la tourmente révolutionnaire. Mais il semble possible de retrouver les canaux construits par Foulques-Nerra, puisqu'on connaît le point de départ, et le lieu d'arrivée. Outre l'intérêt archéologique qui résulterait de ce travail, un intérêt communal pourrait également se trouver en jeu, car les constructions souterraines doivent être presque intactes, et il serait peut-être possible de doter à peu de frais la ville de Beaulieu d'une fontaine qui n'aurait pas le caractère monumental de l'ancienne, mais qui serait d'une grande utilité pour les habitants.

Voici les renseignements très-précis donnés par D. Galland, sur ce château d'eau, aujourd'hui détruit :

— « Pyramide située dans le cloître de Beaulieu. C'est un des monuments les plus beaux du royaume que Foulques-Nerra fit bâtir pour servir de calotte ou de couverture à un grand bassin, porté de huit piliers.

» Le bassin, qui était d'une seule pierre de taille, recevait l'eau d'un puits appelé Puits-Renard, situé à un petit quart de lieue de Beaulieu, au-dessus de la chapelle de Bonne-Nouvelle, en Guigné, qu'on voit dans le grand chemin qui conduit au

Liget. Ce puits n'avait pas plus de cinq pieds d'eau excellente, et ne tarissait jamais ; il n'a que dix pieds de profondeur en tout, à prendre du rez de la terre du grand chemin. On voit dans le fond une fenêtre par laquelle passait l'eau, qui, par le moyen de canaux, descendait le long de la grande rue, et, après avoir passé sous les murs de ville et sous des jardins, entrait dans le bassin, et formait un jet d'eau de plus de trente pieds.

» La pyramide, en forme octogone, avait huit faces et huit pans ; l'ouvrage du dehors était en façon d'*ondes;* le dedans, au-dessus des huit piliers, diversifié et *marmouzé.*

» En les deux faces du côté du levant, les lettres que l'on tient être gothiques, sont si effacées par l'injure du temps, qu'elles ne sont point lisibles. En les deux faces du côté du midi, paraissent ces lettres : F. I. S. B. U. S. Z : P.INS, IRS. I. ADOO. S. (F. Joannis Busa, Petrus Ensir. Sacerdos. Joh. Adoo. Sacerdos) ; en la seconde face : (en lettres grecques)... (Dominus Jesus Christus) ; plus bas des susdites lettres, en la même face, sont ces moindres lettres, plus petites que les susdites écrites : NSCN . G'RIN . S. (Nicolaüs Sengrin, sacerdos).

» En la première face du couchant : L. VES. S. (Ludovicus Vesi, sacerdos) ; en la seconde face, il y a encore quelqu'apparence, mais si effacée qu'il n'y en a aucune en son entier. En les deux faces du septentrion, dans la première face, on lit : RELIQVE RVNT n̄ FRs OVRI. N. (Reliquerunt mundum. F. Claudius Uri, novitius) ; plus bas des susdites lettres, il paraît encore certains caractères qu'on ne peut lire. En la seconde face dudit septentrion, l'on ne peut apercevoir aucune lettre.

» La hauteur de la pyramide est d'environ dix-huit toises, portée sur huit petits piliers, qui chacun porte son angle, sa face.

» Le bassin qui recevait l'eau anciennement, est tout d'une pierre très-dure, qui a de circonférence vingt-quatre pieds de roi, et deux d'épaisseur, autour de laquelle sont gravées faces d'hommes à double rang. Les curieux qui viennent remarquer tout l'ouvrage, n'estiment pas moins le bassin que la pyramide.

» L'an 1676, 10 décembre, un ouragan enleva la pointe de la

pyramide. Les religieux voulurent l'abattre, mais le procureur du roi (Olivier Collin) y fit opposition, et en écrivit à la cour. A la suite de cet avertissement, défense fut faite aux religieux d'abattre la pyramide, par arrêt du conseil, en date du 16 novembre 1697. »

5° Le long du transept méridional, on aperçoit, dans la muraille, plusieurs cintres qui indiquent l'emplacement des anciens cloîtres. Il ne reste rien de ces constructions, au centre desquelles était placée la fontaine dont on vient de parler.

De ce côté, on ne voit plus aujourd'hui que les bâtiments de l'abbaye, élevés au XVIIIe siècle par M. Frison de Blamont, et qui servent actuellement de maison d'école et de mairie à la ville de Beaulieu. La salle des délibérations du conseil municipal est couverte par une voûte dite domicale, heureuse de lignes et hardie de formes. Il faut également visiter une autre voûte située dans la maison d'école, très-singulière d'ornementation.

XV.

Après avoir terminé cette excursion autour de l'église, nous pénétrons dans l'intérieur du monument.

Au premier abord, l'œil ne perçoit que les portions élevées au XVe siècle, après l'incendie allumé par les Anglais. Cependant on remarque bientôt les voûtes en berceau des deux bras du transept. Si, de ce point central, on se tourne du côté de l'entrée, on peut, en suivant un plein cintre pénétré de deux gros piliers, reconstituer par la pensée un immense arc triomphal qui va d'un côté de l'église à l'autre, et qui semble destiné à soutenir de ce côté la masse de la lanterne ou clocher central. Au-dessous, l'espace divisé en trois portions inégales par la nef et les deux bas-côtés, est recouvert de voûtes cintrées, qui indiquent un travail postérieur. Enfin, l'ogive de la construction du XVe siècle se dresse un peu plus bas, en sorte que l'on peut suivre les traces des réparations successives faites au monument.

Différents objets attirent l'attention du visiteur :

1° La stalle de l'abbé de Beaulieu, beau spécimen de la décoration et de la sculpture sur bois dans les premières années de la Renaissance : une portion du meuble paraît un peu plus ancienne que le surplus ; mais, dans l'ensemble, le gothique flamboyant du xve siècle se mêle aux fines nervures et aux entrelacs du commencement du xvie.

2° Les stalles placées autour du chœur, qui sont peu ornementées, mais dont certains détails sont bizarres. Nous avons dit qu'elles avaient été achetées en 1640, par Louis Voyer d'Argenson, des révérends Pères chartreux du Liget.

3° Les restes presqu'effacés d'une peinture murale qui se trouve dans le transept méridional, sur le pilier qui sépare le chœur de l'absidiole.

4° Enfin, une petite voûte située dans un passage allant de l'église à la sacristie. Cette voûte a dans son ensemble la forme d'une calotte sphérique, mais elle est divisée par une foule de petits angles composés par des portions de cercle se rencontrant à distances égales, et formant des espèces de pendentifs à l'état rudimentaire ; l'effet général est charmant, et on se demande pourquoi ce mode de décoration n'a pas été plus souvent employé.

Dans la sacristie, se trouve une série de tableaux représentant des saints ou des personnages de l'Ancien Testament. Quelques-unes de ces peintures n'étaient pas sans mérite, mais une réparation inintelligente les a complétement perdues.

XVI.

Les dimensions de l'ancienne église de Beaulieu nous ont été conservées par D. Galland.

L'édifice avait, en longueur, 87 pieds, depuis le grand autel jusqu'à la porte du clocher, et 93 pieds jusqu'à la porte de l'église; en tout, 180 pieds.

87 pieds de largeur, de la croisée du septentrion à celle du midi.

Largeur de la nef, compris les collatéraux, 43 pieds et demi.
Hauteur à prendre au rez du pavé, 63 pieds.

XVII.

De l'autre côté de la place de l'abbaye, entre la rue et le canal, se trouvent plusieurs constructions du XVe siècle ou du commencement du XVIe. Ces bâtiments faisaient partie de l'ancienne abbaye, et l'un d'eux conserve le nom de logis abbatial. Les intérieurs, quoique modifiés à différentes reprises, sont encore intéressants à visiter. On peut, à ce moyen, se faire une idée des habitations d'autrefois, en détruisant par la pensée les séparations faites après coup. Quelques tourelles ornent les angles du logis : les charpentes existent encore, et les escaliers à vis, avec larges dalles servant de marches, les étages élevés, et les fenêtres, peu nombreuses, à meneaux, en partie détruites, éclairant à demi les vastes salles, vous reportent sans effort à quatre siècles en arrière. A l'extérieur, et le long de la chaussée actuelle, on voit encore deux chaires en pierre, élevées à une certaine hauteur, et se reliant à la muraille, sur laquelle elles font saillie par une suite de moulures ; elles sont connues sous le nom de chaires à l'abbé. Autrefois, les dignitaires de l'abbaye devaient haranguer le peuple du haut de ces stalles de pierre, qui représentent assez bien une tourelle en encorbellement, rasée à deux mètres de sa base. Dans un temps bien reculé, et dans des circonstances solennelles, les événements religieux ou politiques auxquels le clergé n'était pas étranger, devaient être annoncés du haut de ces tribunes : peut-être aussi certaines sentences étaient-elles rendues en cet endroit. Cependant, l'époque de leur construction semble indiquer qu'elles n'étaient plus qu'un signe extérieur des droits appartenant à l'abbé, car les prédications ou les annonces publiques avaient dû cesser au XVe siècle, époque présumée de la construction de ces tribunes en plein vent.

Voici la description du logis abbatial, telle qu'elle nous a été

laissée par Nicolas de Blanval, abbé de Beaulieu, dans un manuscrit in-folio contenant les lectures par lui faites à la société littéraire de Clermont :

« Le palais abbatial est séparé du monastère par la rue, on y » arrive par deux cours différentes, dont les portes sont de la » plus belle architecture. L'une de ces cours sert aux écuries » et aux remises, le bâtiment des écuries est très-vaste et cou- » vert à tuiles : on peut loger dans l'écurie principale » 15 à 20 chevaux; il y en a une plus petite, propre à tenir » 4 chevaux ; au-dessus de celle-ci et des deux remises, sont les » greniers et des chambres pour les domestiques.

» Le grand corps de logis est en retour d'équerre sur la » seconde cour qui est très-bien pavée, et il est couvert en » ardoises; une salle basse, deux cuisines, le commun, plusieurs » offices, un cellier, un vaste bûcher qui a une sortie sur une » troisième cour servant aux cuisines, forment le rez-de- » chaussée.

» On monte au premier étage par un grand escalier à repos » dont les marches ont six pieds de long; il aboutit à une salle » très-vaste qui distribue les appartements et qui sert de salle » à manger : il y a trois appartements très-commodes; au-dessus » ces appartements sont d'immenses greniers.

» La rivière de l'Indre baigne les murs du palais; on la » traverse sur un pont qui aboutit à une salle basse et à une » magnifique terrasse de laquelle on descend dans un jardin très- » vaste qui est terminé par une grande pièce d'eau, et qui a pour » perspective la ville de Loches, qui n'en est séparée que par » une prairie. Il ne peut guère y avoir de situation plus agréable » que celle du jardin et celle de l'appartement principal du palais.

» Les bâtiments du moulin banal joignent ceux du palais. »

XVIII.

Il nous reste à parler du tombeau de Foulques-Nerra, le fondateur de l'abbaye ; on a vu dans la portion de ce travail con-

sacrée à l'histoire, que le comte d'Anjou avait manifesté le désir d'être enterré à Beaulieu, et qu'après sa mort, arrivée à Metz, en Lorraine, son corps avait été transporté en Touraine, puis déposé dans l'église de l'abbaye. Suivant D. Galland, son tombeau était en simple pierre calcaire, avec la statue du défunt couchée dessus, et avait été placée *dans le transept méridional, sous les orgues, près de la porte des cloîtres.* On ne voyait plus aucune trace de cette sépulture, et cependant l'endroit était tellement bien indiqué, qu'en examinant cette portion de l'édifice on pouvait apercevoir dans la muraille, sous les couches de badigeon étendues avec largesse, l'apparence d'une ogive figurée dans la muraille, et la section faite nettement après coup de plusieurs pierres, qui ne dépendaient évidemment pas de la première construction du mur. A la suite des séances du congrès de Loches, en 1869, des fouilles furent faites en suivant les indications précises que l'on possédait. Ce travail fut couronné de succès, et on retrouva les ossements du comte d'Anjou. Pour avoir des renseignements précis, nous renvoyons au procès-verbal des opérations, dressé par M. Gautier, greffier du tribunal de Loches, et inséré dans le volume du congrès : nous nous contenterons de reproduire ici un article que nous avons adressé aux directeurs du *Magasin pittoresque*, et qui a paru dans leur journal, à la date de juillet 1871.

« Parmi les points de la Touraine les plus intéressants à visiter, il faut citer la petite ville de Loches, séparée de celle de Beaulieu par une prairie admirable que les différents bras de l'Indre entourent comme d'une ceinture ; là, dans un espace très-restreint, l'archéologue pourra étudier des monuments de toutes les époques, groupés à souhait : un donjon du XIe siècle, le plus grand, le plus vaste que, en France du moins, nous ait légué le passé ; une église de la meilleure époque romane aux *dubes* originales, formant toit au dehors et voûte à l'intérieur ; une enceinte de murailles presqu'intacte, où l'ogive du temps de saint Louis a précédé l'architecture des XVe et XVIe siècles ; un Hôtel-de-Ville, spécimen de la Renaissance ; et une foule d'autres monuments moins importants,

religieux, civils ou militaires, de tous les styles et de toutes les époques.

» Du haut de la colline où sont étagés tous les souvenirs de l'ancien temps, le visiteur pourra suivre du regard les méandres capricieux de la petite rivière, et découvrir, sur la crête des sommets opposés, des massifs verdoyants; dans la vallée, en face de lui, il apercevra les modestes maisons de Beaulieu qui viennent joindre celles de la ville de Loches par la chaussée qui traverse la prairie. Puis, son attention sera éveillée par la vue d'un magnifique clocher du XIIe siècle, qui domine des ruines imposantes, et précède une église encore debout. Peu de monuments aussi intéressants que cet édifice se recommandent à l'attention de l'artiste et de l'archéologue. Fondée par Foulques-Nerra, le puissant comte d'Anjou, le grand batailleur de l'an mil, l'abbaye de Beaulieu eut à supporter une large part des calamités des siècles suivants; son église, en particulier, foudroyée au lendemain de sa consécration, brûlée par les Anglais au XVe siècle, puis saccagée plus tard par les protestants, n'existerait plus depuis bien longtemps déjà, sans la constance de ses abbés et de ses moines, qui, aussitôt après la tourmente, passaient leur vie à relever les ruines et réparer les désastres.

» Foulques Nerra avait voulu être enterré dans cette église qui était son œuvre; peut-être, dans un jour de philosophie inconsciente, le puissant comte d'Anjou, regardant, du haut de son immense donjon de Loches, la riche campagne qui l'entourait, vint-il à considérer cette église, qui était de sa part un acte de soumission au Dieu dont il avait violé les préceptes, et peut-être pensa-t-il que les six pieds de terre qui devaient recouvrir son orgueilleuse grandeur, seraient bien choisis dans l'enceinte de ce lieu de pardon : aussi, ce fut pour obéir à ses dernières volontés, qu'après sa mort, à la suite d'une de ces courses aventureuses qui durèrent toute sa vie, son corps fut transporté à Beaulieu, et enterré dans l'église abbatiale.

» Les siècles passèrent sur cette tombe, et, au milieu des malheurs de toutes sortes éprouvés par les moines, tout vestige de l'ancien monument avait disparu, lorsque naguère la Société

française d'Archéologie, sous la présidence de M. de Caumont, vint tenir une de ses sessions dans la ville de Loches. Qu'il nous soit permis de dire ici, que si les détracteurs de ces réunions périodiques se plaignent, avec une apparence de raison, des résultats, quelquefois médiocres, obtenus dans les séances publiques, ils ne se rendent pas compte du mouvement intellectuel qui en résulte. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles laissent après elles un germe précieux... le désir de connaître les curiosités du pays. C'est ce qui est arrivé à l'occasion du congrès de Loches. L'église de Beaulieu, notamment, fut étudiée dans tous ses détails : puis on vint à penser au tombeau de Foulques Nerra, et après un examen attentif des chroniques, une lecture minutieuse de différents manuscrits, œuvres de moines du siècle dernier, on acquit la certitude que le comte d'Anjou avait été enterré dans le transept méridional, sous les orgues, près la porte des cloîtres. Ce fut alors que, grâce à l'initiative de plusieurs habitants de Loches, et avec le concours empressé du maire et du curé de Beaulieu, des fouilles furent faites à l'endroit indiqué, le jeudi 17 février 1870.

» Notre intention n'est pas de donner les détails de cette recherche si intéressante ; nous dirons seulement qu'après avoir rencontré des carrelages intacts, trouvé les traces évidentes d'un incendie mentionné par les historiens en 1412, et recueilli des fragments de colonnettes se rapportant à un tombeau du xve siècle, mélangés à d'autres fragments d'apparence plus ancienne, les assistants se trouvèrent à une profondeur d'un mètre environ en face d'une sorte de pavage en pierre tendre, au milieu duquel apparut une dalle d'une longueur de 2 mètres 30 centimètres sur 70 centimètres de largeur. Evidemment, là était le cercueil cherché. Aussi, lorsque, après une suspension nécessitée par la chute du jour, les travaux furent repris le lendemain, des curieux par centaines vinrent se grouper autour des chercheurs de la veille. Grande fut l'émotion de tous, lorsque après avoir dégagé la tombe du massif de maçonnerie qui l'étreignait, et constaté l'existence d'une auge en pierre dure d'un seul morceau, on se mit en devoir de desceller la dalle qui servait de

couvercle pour pouvoir la faire glisser de côté, sans la rompre. On aperçut alors un amas confus de terre, de laquelle émergaient quelques ossements tombant en poussière ; mais la tête était intacte, et les dents garnissaient encore leurs alvéoles. A cet instant un des archéologues qui dirigeaient la fouille, saisissant ce chef entre ses deux mains rapprochées, le souleva pour mieux le montrer à la foule qui se pressait tumultueuse sur les débris amoncelés, et dit ces simples paroles : — « Voici le crâne de Foulques Nerra. » — Certes, l'effet n'avait pas été cherché, mais il n'en était que plus saisissant. Huit siècles étaient passés sur ces restes, seuls débris de celui qui avait été le type de la force brutale, contemptrice de la justice et des lois ; huit siècles de luttes pendant lesquels les grands principes du droit avaient grandi insensiblement, mais sûrement, proclamant en dernier lieu la justice pour tous ; et voilà qu'au bout de cette longue période, il était donné aux fils de ceux qui avaient combattu et qui étaient morts pour cette justice, seule mère féconde de la liberté, de contempler pleins de vie et de force le crâne vide du comte d'Anjou !

» Aucun enseignement ne devait manquer à cette fouille émouvante. Le lendemain , les restes mortels de Foulques Nerra avaient été replacés dans un compartiment formé à l'extrémité du sarcophage, dix fois trop grand pour contenir ce qui restait ici-bas du redoutable prince. On allait fermer la tombe, peu à peu la nuit était venue ; dans l'église, une profonde obscurité ; dans le transept, quelques lumières ; l'une d'elles, placée près du crâne, lançait, par toutes les ouvertures que la mort y avait faites, des jets lumineux qui donnaient une vie factice à ces ossements. De rares assistants, trois ou quatre maçons, se tenaient debout dans une attitude silencieuse, et sur le bord de la fosse, le prêtre, le pasteur de cette vieille église, murmurait une dernière prière sur cette tombe encore entr'ouverte... Il n'était plus question des querelles de la vie, des jeux de la force et des conquêtes du droit, il était question de l'éternité !... »

CHAPITRE II.

LES RUES.

I.

La ville de Beaulieu est maintenant trop grande pour ses habitants, aussi beaucoup de quartiers ont été abandonnés, et on n'a pas songé à faire de nouvelles constructions ; en revanche, de vastes logis des anciens temps sont occupés par d'humbles journaliers. Peut-être est-ce là l'explication de la conservation de nombreux souvenirs du passé. Quoiqu'il en soit, une excursion archéologique à travers les rues de Beaulieu est une des promenades les plus intéressantes que puisse faire l'amateur du bon vieux temps. Sans doute il ne rencontrera sur sa route aucun de ces vastes monuments qui excitent l'admiration d'une façon toute spéciale, et dont le souvenir reste gravé dans la mémoire ; mais la course dans son ensemble n'en sera pas moins instructive. Il errera à la découverte, trouvant des traces de tous les siècles, une fenêtre isolée, un portail à moitié debout, un écusson gratté pendant la Révolution, une élégante cheminée, une portion de vitrail faisant pendant au grand carreau de vitre de nos jours, une large baie en plein cintre, bouchée en partie par une fenêtre à meneaux du xve siècle, laquelle a été elle-même défigurée, pour faire tant bien que mal une fenêtre moderne. A l'intérieur, le vaste escalier de pierre subsiste encore ; la rampe est creusée dans le mur ou sculptée dans le chêne massif ; quelquefois la corde, retenue par des crampons, est le seul appui du visiteur. Des plafonds, aux poutres à nervures, sont divisés par de simples murs de réfend en torchis, et, dans la hotte aux nombreuses moulures de la cheminée antique, on a construit la cheminée moderne, lourde

bête... et qui fume. Heureux encore quand, sous prétexte de propreté, le maçon n'a pas détruit tous les anciens ornements, pour créer, de son marteau égalitaire, une large surface lisse, pour lui l'idéal du beau !

Cette excursion peu fatigante, nous allons l'entreprendre, pour indiquer aux étrangers les monuments les plus intéressants de la petite ville; et puisque nous venons de visiter l'abbaye de Beaulieu, cet édifice, qui est de beaucoup le plus important, va servir de point de départ à notre promenade.

II.

En sortant des dépendances de l'abbaye, on se trouve en face de l'ancienne église Saint-Laurent. Dans une de ses séances au congrès de Loches, la Société française d'Archéologie a décerné avec justice une médaille à M. le marquis de Bridieu, pour avoir sauvé cette église d'une destruction complète, en l'achetant de ses deniers. De pareilles actions ne sauraient en effet être trop encouragées.

Saint-Laurent fut érigé en paroisse, en 1229, par Juhel de Monteflon, alors archevêque de Tours. Ce n'était auparavant qu'une simple chapelle, desservie par une confrérie, probablement la confrérie du Saint-Sacrement, fondée à Beaulieu, comme en beaucoup d'autres endroits de la Touraine, à l'époque de l'hérésie de Béranger, qui le premier, en 1048, déclara que le Saint-Sacrement de l'autel n'était que la figure du corps de Jésus-Christ. L'église est presque entièrement voûtée dans le style Plantagenet, c'est-à-dire en coupoles ou fausses coupoles, à huit nervures toriques étoilées. A Saint-Laurent, les dispositions des berceaux qui vont en s'élevant, depuis le sommet des arcs formerets jusqu'à la clef de voûte, donne à la construction une fausse apparence de la coupole. L'ensemble de l'église est très-irrégulier.

A l'extérieur, il faut remarquer la tour romane servant de clocher et percée de chaque côté de deux grandes fenêtres à

plein cintre. Ces fenêtres sont entourées d'une grande quantité de moulures bien disposées, et qui donnent à la tour beaucoup de grâce et de légèreté.

L'ensemble des constructions est de la fin du XIIe siècle.

Non loin de là, et du côté de l'est, se trouvait l'église de Saint-André, l'une des trois paroisses de Beaulieu. Il ne reste plus rien de cet édifice qui avait été construit au XIIIe siècle, sous le règne de Philippe-Auguste, lorsque ce roi se fût emparé du château de Loches. L'église était remarquable par ses voûtes, soutenues par six arcs-boutants, construits, en 1460, aux frais de MM. Teyssier, écuyer, et Jean de Cignory, curé de la paroisse. Ce dernier avait sa statue sur l'un des piliers, le visage tourné du côté de l'église de l'abbaye.

Saint-André était construit à l'endroit où se trouve maintenant la cure, et on peut voir encore quelques débris de colonnes et de chapiteaux qui gisent dans le jardin.

III.

L'église de Saint-Laurent ouvre sur une petite rue, qui mène en peu d'instants au carrefour de Guigné. L'hôtel de la Croix-Blanche se trouve en face. Il faut y entrer, car dans les cours intérieures se trouvent des ruines qui méritent l'attention. Il nous souvient qu'étant en promenade avec un archéologue distingué, qui alors habitait Loches, nous cherchions une ancienne maison qui nous avait été signalée. Engagés dans une petite rue transversale, qui se trouve un peu plus haut, nous nous trouvâmes en face d'une construction importante. Un pignon de grande dimension, à moitié détruit dans sa partie supérieure, était percé à une certaine hauteur par une belle fenêtre à plein cintre : une partie des revêtements des murs latéraux avaient été enlevés, probablement pour chercher le salpêtre : plusieurs portes inégales ouvraient sur une cour intérieure : par une de ces ouvertures, on pouvait voir une série de voûtes d'arêtes, formant plusieurs travées, dans un bel état de conservation.

Informations prises, ces constructions se nommaient les Templiers.

Rien n'indique dans l'histoire que cet ordre célèbre ait fondé un établissement à Beaulieu, et cependant rien d'étonnant à cette fondation près de l'un des châteaux forts les plus importants de France, et là où se groupèrent à certaines époques les forces vives de la nation. D'ailleurs, le nombre des maisons qui appartenaient à l'ordre du Temple était si considérable, qu'on ne connaît pas toutes celles qui ont été fondées. D'après certains historiens, leur nombre s'élevait à plus de neuf mille, répandues dans toute la chrétienté. Il faut ajouter que les Templiers ont eu de nombreuses possessions dans la Touraine, et qu'il n'existe presque pas de communes dans l'arrondissement de Loches où l'on ne trouve la ferme du Temple. Dans la commune de Betz, notamment, on voit les restes d'une espèce de château portant la même dénomination : serait-il donc étonnant qu'au centre de toutes ces possessions, un établissement plus important ait été fondé à Beaulieu ?

Plusieurs personnes ont pensé que ces constructions étaient un hôpital des chevaliers de Saint-Lazare, ordre établi par les croisés à Jérusalem, au commencement du XIIe siècle, confirmé au milieu du XIIIe, et mis sous la règle de saint Augustin. Il peut se faire, qu'après la confiscation des biens des Templiers, les bâtiments dont il s'agit aient été donnés aux chevaliers de l'ordre de Saint-Lazare. Comme les constructions datent de la fin du XIIe siècle, les premiers possesseurs n'ont pas profité longtemps de leur œuvre, et cependant le nom de leur ordre a été conservé par la tradition au monument qu'ils avaient élevé.

Autrefois, le corps de logis principal se composait d'une salle basse à voûtes d'arête. Au premier étage, une grande salle d'honneur à étage élevé, avec voûtes ogivales, dont il ne reste plus que les amorces. Au pignon est, ouvrait la grande fenêtre dont on a parlé. Au pignon ouest, se dressait une grande cheminée cylindrique à manteau conique, dont on aperçoit encore les débris : un escalier partant de la grande salle et ménagé dans la muraille, conduisait aux combles. Un étage

supérieur devait exister, ainsi que l'indique une fenêtre en partie détruite ouvrant sur le haut du mur. Au lieu du demi-pignon actuellement debout, et dont le mur supérieur est beaucoup plus récent que le surplus de la construction, existait un vrai pignon triangulaire, qui donnait plus d'élévation aux combles.

C'est bien là le type de l'architecture civile au XIIe siècle avec sa salle basse et sa grande salle. Aujourd'hui, l'étage supérieur a été coupé par un plancher, un peu au-dessus de la naissance des anciennes voûtes : un parquet remplace les dalles de l'ancien temps, et, chaque dimanche, cette pièce ainsi préparée est le théâtre des exploits chorégraphiques de la jeunesse de Beaulieu.

Des constructions plus récentes empêchent de reconnaître les dépendances de l'ancienne communauté. Toutefois, de l'autre côté de la rue, et tout près du pignon occidental de l'édifice, on voit deux maisons aux fenêtres à plein cintre geminées, qui par leur aspect semblent se rapprocher de l'époque de construction du bâtiment principal : elles sont connues sous le nom de Prêche, probablement en souvenir du temps où les protestants vinrent s'établir à Beaulieu. Un autre bâtiment de la même époque se trouve au commencement de la rue qui conduit à Loches. Enfin, dans l'une des maisons qui forment l'angle du carrefour, on peut voir deux chapiteaux très-ouvragés, détachés de leur fût, et qui rappellent, par les sujets et le style, les sculptures du narthex de Notre-Dame de Loches.

IV.

Une rue assez étroite, parallèle au canal, conduit à l'ancienne église Saint-Pierre ; le canal dont on vient de parler a été creusé par les moines de Beaulieu, à la suite de difficultés nombreuses survenues entre eux et les chanoines de Loches, relativement à la possession des eaux de la rivière de l'Indre. Les parties transigèrent, et, en vertu de cette transaction, les eaux furent partagées par moitié. Pour jouir avec plus de facilité de cette transaction, l'abbé de Beaulieu, Hardouin Fumée, fit creuser, en 1500, un

canal à peu près droit, ayant accès dans la rivière de l'Indre à la hauteur des Brêches, longeant toute la ville de Beaulieu, et allant rejoindre à Corbéry le lit de la petite rivière. C'est sur ce cours d'eau qu'étaient établis les moulins à blé, qui formaient pour l'abbaye un revenu considérable.

Autrefois, une portion de l'Indre passait, comme maintenant, sous les murs de Loches, et l'autre portion, après avoir passé par les moulins de Tranchemont, maintenant les Brêches, traversait la prairie et allait tomber au moulin de l'Aumônerie.

Les anciennes usines des abbés de Beaulieu sont aujourd'hui la propriété de M. le marquis de Beaulieu, qui, outre le moulin à blé, a créé un moulin à tan, et une filature de laine.

Au bout de la rue que nous suivons se trouvait autrefois l'église paroissiale de Saint-Pierre, aujourd'hui démolie : les matériaux provenant de cette démolition ont servi à construire une grande maison sur la petite place du même nom, et cela au lieu même où était situé l'ancien édifice. L'abside de l'église, qui a été conservée, paraît destinée à servir de cage à un escalier encore absent. Cette abside est rectiligne et reçoit la lumière par trois fenêtres ogivales à lancettes, qui permettent d'attribuer sa construction au XIIIe siècle. On aperçoit encore quelques débris de fenêtres ogivales à nervures et des arcades qui indiquent l'emplacement des trois nefs, maintenant détruites. L'abside était peinte à fresque, et différents panneaux sont encore assez bien conservés. Il serait à désirer que ces peintures fussent reproduites sur le papier, car les couleurs s'effacent chaque jour, et la construction de l'escalier dont on a parlé, amènera nécessairement leur destruction complète.

A côté de cette église, on rencontre des débris des anciens murs de ville : ces fortifications, partant du canal, formaient un grand demi-cercle autour des habitations, et venaient rejoindre le même canal à environ un kilomètre plus haut. Beaulieu possédait quatre portes, nommées les portes de Châtillon, de Loches, de Guigné et de Saint-Pierre, et qui étaient placées à peu près aux quatre points cardinaux. Les défenses de Beaulieu n'étaient pas de nature à arrêter un ennemi entreprenant ni à soutenir un

siége : elles n'avaient pour but que de protéger la ville contre un coup de main.

V.

En dehors des murs de ville, et sur la route de Corbéry, se trouvent les Anciennes postes, édifice de la fin du XVe siècle qui se compose de deux bâtiments accolés, avec pignon sur rue. La grande porte, cintrée, est à créneaux, mais sans galerie. On remarque les portes et fenêtres, du style flamboyant, avec archivoltes et plates-bandes à angles arrondis et pendentifs sculptés ; l'ensemble a beaucoup de cachet, et les sculptures, peu nombreuses du reste, sont bien fouillées, mais un peu hardies de conception.

Le nom des *Anciennes postes* est donné à ces constructions dans des titres remontant au commencement du XVIIe siècle.

Les postes de Beaulieu furent très-probablement un des premiers établissements de ce genre en France. Ce ne fut en effet qu'en 1464 que Louis XI rendit à Doulens le premier édit régulier concernant cette matière. Le roi dit : « Que sa volonté et plaisir est que dès à présent et dorénavant il soit mis et établi spécialement sur les grands chemins de sondit royaume, de quatre en quatre lieues, personnes séables, et qui feront serment de bien et loyalement servir le Roy, pour tenir et entretenir quatre ou cinq chevaux de légère taille, bien enharnachés et propres à courir le galop durant le chemin de leur traite ; lequel nombre se pourra augmenter s'il est besoin. » Le prix de la traite, par cheval, était de dix sous, guide compris.

Or Beaulieu était sur le chemin du Poitou, non loin de Plessis-les-Tours, le séjour de prédilection du Roy. D'un autre côté, le style de l'édifice indique le second tiers du XVe siècle : il paraît donc très-probable que les postes de Beaulieu furent établies immédiatement après la promulgation de l'édit de création

Peut-être était-il de Beaulieu, ce prédicateur nommé Maillard,

qui, menacé d'être jeté à la rivière pour avoir prononcé contre le roi des paroles offensantes, répondit : « Dites à votre maître qu'il peut exécuter sa menace ; mais dites-lui aussi que je serai plus tôt en paradis par eau, qu'il n'y arrivera par ses chevaux de poste. »

Autour de la grande place, qui joint les grandes postes, il faut chercher et examiner plusieurs maisons de différentes époques, notamment des XVe et XVIe siècles.

VI.

Le logis d'Agnès Sorel, la maîtresse de Charles VII, est situé dans une rue parallèle à celle que nous venons de parcourir, et non loin de l'église Saint-Pierre. Des portions de cette maison existent encore, et il est possible de reconstituer à peu près l'ensemble des anciennes constructions.

Une grande voûte ogivale, servant de porte, traversait le corps de logis principal. Le sol a été singulièrement exhaussé, car ce portail paraît engagé sous terre d'au moins un quart de sa hauteur totale. Dans le mur extérieur et un peu en côté de cette voûte, un grand panneau en pierres dures fait saillie : les armoiries qu'il contenait ont été grattées avec tant de soin qu'il est impossible de les reconnaître. Un grand bâtiment en retour d'équerre venait se relier à ce premier corps de logis ; mais il a été complétement détruit, et, avec les matériaux provenant de la démolition, le propriétaire actuel a élevé des hangards destinés à contenir des planches. La chambre où se tenait habituellement Agnès Sorel était située au dessus de la voûte d'entrée dont on vient de parler : deux fenêtres percées presqu'en face l'une de l'autre permettaient de voir d'un côté le commencement du coteau de Beaulieu, ceint par les murs de la ville, et, de l'autre, la cour intérieure de l'hôtel. Un escalier partant du rez-de-chaussée pour aboutir à cette chambre, donnait à mi-chemin accès sur une terrasse qui, parallèle au corps de logis maintenant détruit, fermait la cour de ce côté. De cette terrasse on avait vue

sur la ville de Beaulieu et son abbaye : en dessous, on peut visiter encore aujourd'hui des caveaux bien voûtés, qui servent actuellement de caves, mais qui ont dû autrefois être employés à d'autres usages. On dirait d'une crypte ou chapelle souterraine. La voûte est composée de deux travées coupées chacune par quatre nervures, qui s'entrecroisent à un point central. La pièce était éclairée de trois côtés par des fenêtres ogivales, dont les baies ont été murées. Deux portes également condamnées faisaient communiquer cette chapelle avec les bâtiments de l'hôtel.

Dans le corps de logis qui existe encore sont ouvertes plusieurs fenêtres d'un style sévère, indiquant le commencement du XVe siècle. Une plate-bande avec colonnettes supporte l'archivolte : une autre ouverture est simplement séparée en quatre par des meneaux taillés en biseau.

C'est dans cette maison que la favorite venait se retirer lorsque les intrigues de ses ennemis la forçaient à quitter la cour. Suivant de Nogens (Plutarque-François), Agnès resta au moins cinq ans dans ses propriétés de Touraine, à Loches et à Beaulieu, à la suite de l'affront que lui fit subir le dauphin, depuis Louis XI. C'est peut-être à son logis de Beaulieu qu'elle apprit les poursuites faites par son prévôt de la Chesnaye, en Berry, contre plusieurs habitants du pays qui avaient pris du bois dans ses domaines. A cette occasion, la favorite écrivit la lettre suivante qui lui fait le plus grand honneur :

— « Monsieur le prévost, j'ay entendu que quelques-uns de la paroisse de la Chesnaye, ont été par vous adjournés, sur la suspicion d'avoir prins certains boys de la forêt du dit lieu et à eulx ont esté une journée sur ce assignée pour entendre une information faicte sur leur innocence, sur quoy, ayant sceu qu'aulcuns des dictes gens sont povres misérables personnes, et et que ilz aint grant misere a gaigner leur vie et gouvernement d'eulz, leurs femmes et enfants ne veus en rien qu'il soit suivi ou être à la dicte information et journée, et que les dictes gens soient empêchés aulcunement en corps, ni en leurs biens : mais pour eulx, au contraire, soit mise la dicte afère à néant ; et en ce faisant sans delay, me ferez service aggréable : priant Dieu,

monsieur le prévôt, qu'il vous doient bonne vie et vous tienne en sa garde. Au Plessis, ce VIIIe jour de juing : Votre bonne maîtresse : Agnès (Vallet de Viriville.). »

Autour de la maison d'Agnès Sorel, on voit plusieurs constructions des XVe et XVIe siècles.

Nous citerons seulement la maison dite de Catherine de Médicis. Pour bien saisir l'importance de ce logis, il faut entrer dans une cour, séparée de la rue par le bâtiment principal. Dans l'allée qui y conduit, se trouvent les restes d'un escalier monumental à paliers séparés, largement conçus, et orné de sculptures, de frises et de caissons élégants. La façade, à l'intérieur, est ornée de deux frontons triangulaires superposés. Celui du bas est au-dessus de la porte d'entrée ; le second domine une fenêtre à plein cintre, percée au-dessus de la porte. Au-dessous de cette fenêtre est sculptée dans la pierre un canon faisant feu, avec cette inscription : ARDEO. Cet ornement a probablement été ajouté, lorsque les bâtiments ont été convertis en salpêtrerie. De la rue on n'aperçoit que quelques débris de fenêtres, aux sculptures très-soignées.

VII.

Sur la hauteur, et en dehors des murs de ville, se trouvent des ruines connues sous le nom de Beauvais : elles servent maintenant de servitudes à une petite closerie. Il faut visiter trois grandes entrées de caves, voûtées en arc surbaissé : de vastes souterrains étendent leurs rameaux de différents côtés ; ils sont consolidés par des arceaux en ogive élevés de distance en distance. Au-dessus on voit les ruines d'une construction de la Renaissance; une jolie cheminée, avec écussons sculptés, est suspendue dans les airs par suite de l'effondrement des planchers.

En suivant une route, qui longe le coteau, on arrive à la croix de Guigné, et on aperçoit la tour Chevalon ou Chevaleau, construction militaire des XIe ou XIIe siècles.

Ce petit manoir consiste en une espèce de donjon carré posé sur un bloc de calcaire, comprenant deux étages au-dessus des caves. Chaque étage ne contenait qu'une pièce avec escalier à côté. La salle du rez-de-chaussée, très élevée d'étage, se terminait en voûte garnie de nervures. Celle du premier étage, identique de disposition, était ornée de peintures à fresques, représentant des écussons, avec armes, probablement celles des propriétaires du petit castel. A droite et dans un coin, une petite tourelle flanque l'édifice. Une habitation moderne a été aménagée dans l'ancienne, en sorte que les anciens étages sont coupés par des planchers. Au pignon ouest, on voit une grande fenêtre à plein cintre et à grosses moulures rondes, destinée à éclairer le premier étage. Une autre baie, ouverte sur le second, a été modifiée vers la fin du XIVe siècle, et garnie d'une plate-bande. Au pignon est, ouvre une fenêtre à plein cintre geminée. Le dessus de la tour était terminé en dôme, détail assez singulier dans une construction militaire. L'escalier pratiqué au nord donnait accès à tous les étages, et à l'endroit où il quittait la construction pour se rendre dans la cour du petit manoir, il était protégé par une espèce de voûte qui gardait les habitants des intempéries des saisons. La partie peut-être la plus curieuse de la forteresse, est la série de couloirs se coupant à angles droits et entourant une partie de l'édifice. Lorsqu'on arrive au bout de ces corridors à peine éclairés, un puits, ouvrant sur des caves, montre son ouverture béante au rez du sol, en sorte que toute personne étrangère aux dispositions intérieures du manoir devait être nécessairement précipitée dans cette espèce d'oubliette. Ces couloirs permettaient en outre aux défenseurs de se rendre dans toutes les parties de la tour sans être exposés aux coups des assaillants. Il est de plus probable qu'ils donnaient accès à des souterrains creusés dans le rocher et ouvrant sur la campagne.

Des pans de murs, encore debout, indiquent qu'indépendamment du donjon, il y avait autrefois différents bâtiments et une enceinte en maçonnerie : derrière ces clôtures, des fossés assez profonds entravaient la marche de l'ennemi.

Peut-être faut-il voir dans la tour Chevaleau un avant-poste de la forteresse de Loches, destiné à éclairer le pays de l'autre côté de l'Indre et à créer un premier obstacle aux envahisseurs qui, débouchant de la forêt, auraient voulu mettre le siége devant le château principal. Cette précaution était assez généralement suivie dans le moyen âge. C'est ainsi que nous voyons le donjon de Preuilly, protégé par les petites forteresses de Bossay, Boussay, Chambon, etc. Ceci est une simple hypothèse, qui expliquerait le nom de *Burgum* donné par Foulques Nerra à la petite ville de Beaulieu dans la charte de fondation de l'abbaye. (*Voir la partie historique de ce travail.*)

VIII.

En descendant la rue Guigné, pour rentrer dans le centre de la ville, le visiteur pourra examiner plusieurs constructions particulières dignes d'intérêt. Une jolie cheminée de la fin du xve siècle se dresse au-dessus du toit de l'une des maisons qui longent la route. Là existait autrefois une habitation considérable, dont on peut voir quelques restes, en entrant dans les cours : ici une fenêtre aux fines sculptures, là des caves voûtées avec le plus grand soin, ou bien des pans de mur en bel appareil. De l'autre côté de la rue, une maison à large pignon prend la lumière sur un jardin par une grande fenêtre à plein cintre geminée. Non loin de l'ancien édifice des Templiers, une rangée de maisons, attire les regards : ces constructions doivent dater du xve siècle et conservent bien les caractères de l'époque. Les fenêtres ont conservé leurs meneaux et sont entourées de fines baguettes sculptées dans la pierre. On monte encore aux étages supérieurs par des escaliers du temps, en madriers pleins, grossièrement sculptés, ou en pierres dures, taillées en colimaçons. Plusieurs planchers, quelques cheminées n'ont subi aucune réparation. L'une de ces constructions est appelée la maison du Pilori. A sa façade est suspendu un anneau de fer assez large, attaché à une

chaîne du même métal, retenue à angle droit par une barre fichée dans la muraille. D'après la tradition, c'est là que les coupables étaient pendus. Mais le fait est matériellement impossible: il faut remarquer que cette décoration, si l'on peut qualifier ainsi cette espèce de gibet, se trouve dans différents endroits de Beaulieu, et notamment sur la façade de l'une des maisons dépendant de l'ancienne abbaye ; peut-être que ces gibets en miniature indiquaient la demeure des représentants de la justice ecclésiastique, seigneuriale ou laïque. C'était là des *armes parlantes*. Quant aux exécutions, nous savons qu'elles avaient lieu en dehors de la ville, à la Motte de Justice, près de la chapelle de Sainte-Madelaine : c'est là qu'étaient pendus les voleurs et les meurtriers, et ce fut là que perdit la vie une truie atteinte et convaincue d'avoir dévoré un enfant. L'histoire ne dit pas ce que l'on fit des restes de la suppliciée.

IX.

Nous voici revenus au pied du grand clocher de l'église de l'abbaye, et il ne reste plus à parcourir que les quelques rues situées au levant du monastère. Il faut d'abord se rendre sur les bords du canal et admirer le panorama qui se déroule devant le visiteur. En face, et de l'autre côté de la belle et vaste prairie de l'Indre, la ville de Loches apparaît avec ses monuments admirablement groupés. Le château royal, assis au sommet du promontoire, étale sa double façade et ses tourelles gothiques : la vieille église de Notre-Dame, la grosse tour carrée, l'enceinte des murailles, la tour Saint-Antoine, apparaissent simultanément, séparés seulement par des groupes de maisons ou des massifs de verdure : et pour mieux faire valoir ce tableau, les coteaux s'abaissent à droite et à gauche, jusqu'au niveau de la prairie dont le vert tapis est étendu aux pieds du spectateur.

Dans cette portion de la ville, il faut citer d'abord un ensemble de constructions, à droite de la rue qui longe le canal. Le logis principal est du xve siècle, ainsi que l'indiquent ses fenêtres et

ses cheminées. Quelques fondations, plusieurs pans de murs font présumer qu'il existait antérieurement à cette époque une construction bien plus ancienne ; de belles caves voûtées à plein cintre ont été creusées sous la maison ; non loin de là une autre cave a été hardiment voûtée en plate-bande. Malgré la nature du terrain et l'infiltration incessante des eaux de la rivière, qui passe à côté, le tout est en parfait état de conservation ; exemple à donner aux architectes de notre époque qui prétendent cependant avoir tant progressé !

On arrive bientôt à la porte de Châtillon, l'une des quatre entrées de Beaulieu. En dehors de la muraille se trouve une construction civile importante qui doit remonter au XIIe siècle. C'était probablement un hôpital, et antérieurement une léproserie. Les fossés qui entouraient les murailles de Beaulieu faisaient en cet endroit un léger circuit et entouraient l'édifice. Une habitation moderne a été aménagée dans une portion des anciennes constructions ; mais on se rend parfaitement compte des dispositions qui avaient été prises tout d'abord. Le bâtiment comprenait trois étages : une espèce de sous-sol prenait le jour par de petites meurtrières, une grande porte romane, avec archivolte ornée de zig-zags et de grosses moulures, donnait accès dans l'intérieur. Le premier étage où se trouvait la grande salle était éclairé, de ce côté, par des fenêtres à plein cintre, petites et sans ornement. Un second étage recevait la lumière de la même façon. Du côté de la rue, et au pignon méridional, une grande fenêtre à plein cintre avec moulures et zig-zags donnait sur le premier étage, tandis que le second n'était éclairé que par une simple baie sans ornements, pareille à celles dont nous avons parlé. L'extérieur est bien conservé, mais il n'en est pas de même à l'intérieur, car tous les planchers se sont effondrés, et presque toutes les cheminées ont été détruites ou dénaturées.

Un peu plus loin, et en suivant la même route, on arrive à la chapelle de la Madelaine et à l'espèce de butte, qu'on appelait autrefois la Motte de Justice.

X.

Nous avons terminé notre course à travers les rues de Beaulieu. Peut-être cette longue énumération de ruines a-t-elle fatigué le promeneur; mais il a fait l'excursion sous le beau ciel de la Touraine, au milieu d'une nature luxuriante, inondée de soleil et de lumière. Peut-être aussi à la fin de cette promenade une pensée philosophique viendra-t-elle le saisir. Les œuvres des hommes ont passé, quelle que fut la puissance de leur créateur, qu'il s'appelât Foulques Nerra, Philippe-Auguste ou Louis XI; mais l'œuvre de Dieu est toujours aussi jeune qu'au premier jour. Le soleil qui a éclairé la construction de la vieille abbaye est le même que celui qui dore aujourd'hui ses ruines; et l'herbe qu'Agnès Sorel foulait sous ses pas, croît toujours aux mêmes époques, et répand ses graines comme par le passé pour se reproduire identiquement, quand cessent les froids annuels de l'hiver.

L'homme n'est rien, s'il ne tourne ses regards vers Dieu, parce que Dieu seul est éternel!

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

CHARTE DE FONDATION DE L'ABBAYE.

Cum sit incertum quid, unicuique tremendi judicii decernat authoritas, mirum valde est et inutile, ut homo miserrimus putet se fore beatum, cum aliquid ei prosperitatis occurrerit, cum quotidie videat quidquid oculis preciosum videtur ad nihilum venire, et parum utilitatis dominis suis in hac vita posse conferre.

Hac igitur consideratione, Ego Fulco, Andegavorum comes, consilio fretus venerabilis sponsæ nostræ Hildegardis necnon et Gofredi filii mei, in proprio alodo, qui vocatur Bellilocus, Monasterium quoddam libera satis executione, construxi, quod rebus propriis annuente domino dotare disposui, ut hi, qui ibi ad serviendum Deo convenerint, vitæ hujus necessariis fulciantur, quo liberius suæ professionis exolvant, et pro nostris facinoribus, æquum judicem quotidianis orationibus interpellent Deum.

Igitur, supernæ Majestatis, id est, Sanctam Trinitatem et Sanctos illius Archangelos, Cherubim atque Seraphim, in quorum honore Monasterium, noscitur esse fundatum, pauperculâ eleemosinâ nostrâ, et hujus testamenti hæredes facio, quia ad delendos æterni globos incendii, potiora suffragia invenire nequeo, quoniam illos quos Divini secreti participes esse non ambigo.

Hoc igitur quod nunc denotabo, æternum victum animæ meæ esse constituo rogans et observans successores meos quicumque futuri sunt, ut pro Dei amore et animarum suarum redemptione, hoc quod pie incœpi, ipsi perficiant, et omnes possessiones præfati Monasterii, quasi ea quæ Dei sunt, sua defensione et custodia muniant, nec ab aliis minui patiantur : et si Patrum authoritas aliqua filiis obedientibus, vel inobedientibus, benedictionis seu maledictionis potest inferre

sententiam, si quis successorum nostrorum huic loco aliquid boni contulerit, Abraham, Isaac et Jacob benedictionibus cumuletur, et si quid intulerit damni, cum Caïn et Abiron, sententiam damnationis accipiat, nisi cum aliquâ satisfactione, et emendatione congrua direpta restauraverit.

Trado autem huic Monasterio et omnibus habitantibus in eo, Burgum totum, et omnes costumas burgi et dominium atque justitiam sine aliquo retinaculo, in quo quicumque habitabit, numquam poterit de crimine servitutis infamari, sed pro libertate alodi, omnes ejus habitatores erunt liberi ; ipsos vero habitatores, in molendinis, furnis, vendis et tabernagio habebunt consuetudinarios, consuetudinarios autem suos ubicumque vina sua posuerint, sequentur, et tabernagium habebunt, et non solum infra alodum, sed etiam extra per circuitum, et vendas de omnibus quæ ad mercatum pertinent, et tabernagium infra terminos suscriptos, nostra largitione accipiant a rivulo de Contéré, et quercu sanctæ Eulaliæ, et ab oleriis et ab ulmo suspensi.

Dono autem et concedo eis ut mercatum perenniter habeant omne die sabbati. Addo præterea eis, ut habeant et faciant in ipso alodo meo monetam meam de Lochis. Ipsum autem Alodum tantæ libertati donamus, ut nullus sit qui hunc aliter quam ecclesiam Dei violare aut infragere præsumat, nec habitatoribus ejus aliquam violentiam inferre, vel pro aliquo forefacto in rebus eorum manum mittere, quamdiu ipsi ante Abbatem rectum facere voluerint. Adhuc autem præfatæ ecclesiæ, dono Plaisiacum meum, quod est juxta Tausseniacum, cum nemoribus, terris cultis et incultis, servis et ancillis, sine retinaculo alicujus consuetudinis.

Addo præterea eis, emptiones meas quas in Pago Turonico feci, videlicet apud Trium et Tressortes et villam Pagani, et Sarpiliarias, ita libere et quiete quod nullus homo potest meis aliquam costumam reclamare. Habitatores autem prædictorum locorum et alios homines quos sæpe dictæ ecclesiæ dedi, non talliabit Abbas singulis annis, sed tunc tantummodo, quando electus fuerit vel terram emerit, aut pro aliqua causa magna et evidenti. Si homo Monachorum feminam meam duxerit, vel homo meus ipsorum feminam utrumque liberè habeant, quicumque autem infra prædictum Alodum aliquid vendiderit cujuscumque ordinis aut dignitatis sit, vendas vel costumas persolvet secundum consuetudinem loci.

De nemore autem meo Boselgerio, do eis astructuram et emendationem Monasterii, et domorum et molendinorum, et ad calefacien-

dum et alia opera eorum, et glandem ad porcos suos nutriendos. Et si, in aliquo loco terræ meæ, Abbas loci illius pro qualicumque re bellum fecerit, si homo suus victus fuerit, liberum eum reducat, nec aliquam forfacturam præposito vel vicario emendet. Bellum quod ante Abbatem vel præposito loci aramitum fuerit, ibi perficietur, vel ubi Abbas illud ducere voluerit. Si vero cum homine meo aut alicujus mei militis aramitum fuerit, Lucas bellum fiet.

Si contra Monachos, burgenses insurrexerint et in eos, vel meos famulos aut res eorum manum miserint, unusquisque sexaginta libras, et qui ad hoc arma perduxerint, decem libras persolvent. Si orta seditione inter eos aliquis alium vulneraverit, decem libras. Quod vero per alium forfactum judicatum fuerit habebunt et districtum domorum.

Hæc ut perenniter teneantur litteris mandare decrevi, et testibus roboranda tradidi :

Signum Fulconis comitis.
Signum Hildegardis comitissæ.
Signum Gofredi comitis.
S. Gofredi Pruliacensis.
S. Lisoii de Ambassiaco.
S. Sanctionis de Haya.
S. Gocelini de Sancta Maura.
S. Gaudii capellani.

II.

CHARTE DU PAPE JEAN XVIII, EN FAVEUR DE L'ABBAYE DE BEAULIEU.

Joannes episcopus, servus servorum, omnibus regibus, episcopis, ducibus, comitibus, atque nobilibus populis Francorum, præsentibus et futuris, sanctæ fidei in Christo, pacem et apostolicam benedictionem. Sancta apostolica sedes, Romana scilicet ecclesia, qui a beatissimo principe Apostolorum capite Petro obtinet ecclesiarum sua sanctæ auctoritatis robore ligandi solvandique potestate, membra supposita pio studet fulcire, et loca sacri cultus ubi videt nutantia solidare, solidata confirmare, quatenus ecclesiasticus status dispensante Deo sanctæ fidei et religionis morem cum pace exequatur et ab ejus lace-

ratione pravi homines terreantur. Quapropter notum sit vestræ sublimitati, quia nobilissimus et strenuissimus comes Fulco, innotuit nobis, se, quoddam monasterium in nomine et honore Sanctæ et individuæ Trinitatis Patris, et Filii et Spiritus Sancti, atque similiter in honore Celestium Agminum, super quæ Deus sedet, hoc est Cherubim et Seraphim, a fundamentis construxisse pro suæ animæ redemptione. Cui monasterio privilegium sanctæ apostolicæ auctoritatis contra improbitates malorum perenne munimen exposcit. Itaque, ipse, pro amore Dei eidem loco contulit, atque confirmando delegavit, nullus temerator, nulla nobilis seu ignobilis persona minuere præsumat. Est autem Monasterium prædictum, situm in Pago Turonico, juxta fluvium qui vocatur Andria, in prospectu Castelli qui dicitur Locas; ipsum denique locum sub tuitione et deffensione Sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, successorumque nostrorum hujus Sanctæ Sedis pontificum, humiliter deprecando et commandando posuit, ut nullius dominatio Regis et principis, seu archiepiscopi, episcopi aut cujuscumque dignitatis personæ præfatum, monasterium inquietare, vel disturbare, seu minuere audeat, neque de terris, aquis, vineis, pratis, sylvis, molendinis, villis, villarumque redditibus, servis et ancillis, ecclesiis, vel de iis omnibus, quæ ad præsens ipse comes concessit, seu quæ concedere debet, aut à fidelibus ipsi loci dabuntur, quisquam cupiditate impulsus, aufferre præsumat, quod istâ sanctâ apostolicâ nostrâque auctoritate statuimus, et in perpetuum confirmatum esse volumus, ut quicumque de his quæ supra dicta sunt, in aliquo temerator extiterit, et contra hanc nostram sanctionem nostrique juris detemptionem venire tentaverit, ex auctoritate Patris, et Filii et Spiritus Sancti, simulque B. Petri apostolorum principis et Pauli gentium doctoris, et quibus ligandi et solvandi in cœlo et in terrâ potestas concessa est, nostra etiam pastorali sententiâ excommunicatus, atque perpetuo vinculo anathematis innodatus et cum Judâ Domini nostri traditore, et diabolo infernalibus pœnis damnatus permaneat, nisi ad satisfactionem et congruam emendationem venerit. Statuimus autem, eidem Monasterio apostolicæ auctoritatis privilegium, ut nullo modo, ab ullo archiepiscopo, vel episcopo sententiam excommunicationis sustineat, neque pro aliquo jure, nec ordinatione quamcumque molestiam ab eisdem episcopis cogatur sustinere, ut sit quietus eidem locus, sub jure et deffensione beatorum apostolorum Petri et Pauli, et pontificum suæ sedis hujus in perpetuum. Quod si aliquis rebellis contra hanc nostram auctoritatem, scilicet archiepiscopus, vel episcopus quicumque ipsum

locum excommunicare voluerit, ipse sit excommunicatus, et locus iste absolutus in æternum et in sæculum sæculi.

III.

CHARTE NOTICE DONNÉE PAR SERGE IV, CONSTATANT LES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE QUI A JUGÉ LES PRÉTENTIONS DE HUGUES, ARCHEVÊQUE DE TOURS, A LA CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE DE BEAULIEU.

In nomine Domini Salvatoris nostri Jesu Christi, anno propitio..... Pontificatus domini nostri Sergii summi Pontificis universalis quarti papæ, in sacratissima sede beati Petri apostoli, tertio, indictione X, mense aprilis die XIV; quia mens humana, semper in cogitatione posita esse dignoscitur, et animi uniuscujusque pro diversis causis et solicitudinis, huc illuc vagando discurrit, nec valet omnia explere sermone, nec futura tenere memoria quæ geritur.

Idcirco notum prudentissimis viris ingenuis litterarum repertum est, ut quæ mente inquirimus, litteris exaremus. Et ideo ego, Sergius, divina gratia quartus, sanctæ Romanæ ecclesiæ Pontifex, servus servorum Dei, universæ ecclesiæ populo notum esse volumus, præcipue successoresque nostri, et cohabitatoribus sacris Lateranensis palatii, qualiter ad nostram apostolicam sedem, *Lamentendo* venit quemdam Hugo, venerabili archiepiscopo sanctæ Turonensis ecclesiæ, et de monasterio quem Fulco a noviter construxit, et pro animæ suæ remedium beati Petri apostoli ac nobis obtulit, proclamavit et querelam suam circa nos, ita disponere cœpit dicens. — « *O! Domine papa, cur consecratione Monasterii quem Fulco vobis obtulit, quod infra nostri Archiepiscopatus parrochiam fundatum esse dignoscitur nobis auferri vultis.* » — Cum ego ab eodem Hugone Archiepiscopo talia audissem, statim ad nostram præsentiam accessire fecimus, episcopis, cardinalibus, presbyteris, diaconibus, subdiaconibus, et non paucis de Clero, judicibus quoque Romuleis, multisque etiam viris nobilibus, ibi coram adsistentibus, quorum nomina suis manibus inferius ascripta tenentur, et nunc seriatim intimare studemus; videlicet Archiepiscopi Leudonensis ecclesiæ, Petrus episcopus Prænestinæ, etc., etc...

Ante his omnibus presentiam erexit se Benedictus episcopus Por-

tuensis, et coram dicto Hugone Archiepiscopo interpellavit, et dicere cœpit. — « *Domine sanctissime Papa et senior, qui Deus commisit summam potestatem et regimen totius sanctissimæ ecclesiæ, qui huic Archiepiscopo vestram sanctitatem amentat et interpellat ecclesiam, et legem et justitiam postulat, venerabili monasterioque Fulco infra suam construxit parrochiam, et vobis obtulit. Si vobis placet ipse Archiepiscopus consecrare velit, ac nullatenus secundum statuta canonum et Justinianæ legis, consecrationem ad dominium Archiepiscopi auferri potuit.* »

Tunc Petrus Dei nutu unus ex nostris datum judici pro nos et ad nostra vicem habere respondit. — « *Certe monasterium ipsum quæ Fulco ædificavit sua propria hæreditas fuit, et beati apostoli Petri ecclesiam, et nostri seniori potestati et dominii, Monasterium et consecrationem perpetualiter, pro suæ obtulit animæ qualiter perdere a suo dominio debeat, ostendite? et nobis innotescite? Unum scio tantum, quia cujus est hæreditas, ipsius et consecratio.* »

Igitur Hugo Archiepiscopus cernens se nullum verum, aut rectum habere, et qualiter nos eum perdere deberemus, minime posse ostendere, mox profiteri et dicere cœpit, se peccasse, errasse et coram omnipotentem dominum et nostram sanctam Romanam ecclesiam, nimis deliquisse, eo quod injuste et absque aliqua ratione nobis exinde litigasse.

Inde vero (Hugo archiepiscopus Turon.) ex manu Gregorii episcopi sylvæ candidæ recepit virgula, et per eamdem virgulam quam manu tenebat consona voce, devota mente, cernentibus cunctis qui aderant, ipsum monasterium cum consecratione, et omnibus sibi pertinentibus sicuti Fulco B. Petri apostoli et nobis, nostræque Apostolicæ sedis pro suæ obtulit animæ, nobis ita refutavit, atque in perpetuum traditum esse affirmavit; is ita expletis publice constituit, atque in perpetuum permanendo firmiter stabilivit... in tempore a modo in antea in qualiscumque persona hominum, tam sacerdotalis quam laicalis, qualibet scriptura, vel privilegia ex prædicto Monasterio, et sua consecratio, vel pertinentia a me, vel a meis successoribus facta apparuerit, sciant omnes, quia partim et metu esse facta.

Etsi, quod absit, ipsam ut dixi scripturam a nobis factam apparuerit, irritam esse volo atque damnatam et hanc notitiam refutationis brevis omni tempore firmam et stabilem a stipulo permanere; *dehinc ante unum nostrum coepiscopum videlicet Petrum Vipernensis ecclesiæ illic transmisimus, et nostra vice illud Monasterium consecrari jussimus,*

contra quod constitutioni nostræ edictum, quæcumque moliri temerarie præsumpserit, anathematis maledictione teneatur, donec resipiscens, et ad satisfaciendum prædictæ nostræ ecclesiæ, nostræque præceptionis redeat.

Qui vero pio hortatu observator in omnibus extiterit, custodiens hujus nostræ notitiæ atque refutationis brevis, benedictionis gratiam, a misericordissimo Domino Deo nostro multipliciter consaquatur, et vitæ æternæ particeps effici mereatur : quam chartula brevis refutationis Benedicto notario et sereniario sedis nostræ apostolicæ profutura memoria futuroque testimonio, et chartula scribendam præcepimus, ac sigillo nostro sigillari jussimus, in mense et addictione superscripta decima.

Signum ego Sergius, sanctæ catholicæ et apostolicæ Romanæ ecclesiæ præsul.

Petrus episcopus sanctæ Prænestinæ ecclesiæ et bibliothecarius sacri Palatii. Benedictus episcopus Portuensis : Gregorius episcopus Sylvæ candidæ: Homo episcopus Lavicanæ ecclesiæ : Petrus episcopus Sanctæ Vipernensis ecclesiæ : Petrus defensor dativus judex : Petrus judex dativus : Petrus alius judex dativus : Richardus nobilis vir : Stephanus de Bernardo : Franco Deodato cubiculario dominico : Joannes archidiaconus Sanctæ ecclesiæ Romanæ : Abbo diaconus Sanctæ Romanæ ecclesiæ : Joannes Diaconus S. R. ecclesiæ : Petrus diaconus : Crescentius subdiaconus : Benedictus diaconus : Amico cardinalis ; Stephanus cardinalis : Johannes cardinalis, Crescentius cardinalis : Joannes, Prior subdiaconorum : Ramerius diaconus :

Ego benedictus scriniario S. R. Ecclesiæ scriptor hujus notitiæ refutationis brevis post omnium supradictorum subscriptiones factas, complevi et absolvi.

IV.

BULLE DU PAPE SERGE IV, CONCERNANT LA CONSÉCRATION DE BEAULIEU.

Sergius episcopus servus servorum Dei omnibus fidelibus sanctæ Dei ecclesiæ episcopis, notum esse volumus vobis, quia quidam comes

nomine Fulco construxit quoddam Monasterium in suo proprio alodo, quod et sancto Petro apostolorum principi tradidit, ac nostræ donationi, successorumque nostrorum in perpetuo jure submisit : quem locum, Ego per metipsum sacrare non volens, quemdam nostrum suffraganeum episcopum illuc direxi, ut ipsum Monasterium vice sancti Petri ac nostra, sacraret ac benediceret.

Audivimus autem eidem loco multos habere invidos : quapropter benedictione expleta, si fuerit aliquis homo qui hujus loci servientibus, aut ad ipsum locum attinentibus aliquam calumniam aut molestiam inferre voluerit, aut aliquis episcopus aut archiepiscopus, qui eos excommunicare aut maledicere voluerit, ipsi sint ex auctoritate Patris et Filii et Spiritus Sancti, et sancti Petri apostolorum principis, cui a Christo collata est potestas ligandi atque solvendi, omniumque sanctorum, et ex nostra auctoritate, omnium episcoporum atque Archiepiscoporum sanctæ Romanæ ecclesiæ, excommunicati, atque anathematizati sive maledicti.

Locus vero ille et omnes hujus loci servientes, nec non et adjutores ejus, sive amici ei ex eadem auctoritate superius dicta, sint absoluti et benedicti, nullamque timeant unquam excommunicationem atque maledictionem ab ullo episcopo, neque archiepiscopo qui vivere possit super terram.

V.

SUR LA VIE DE FOULQUES NERRA, PAR M. DE SALIES.

(Imp. Ladevèze. 1874.)

Au moment où cette brochure est en voie d'impression, nous avons pu, grâce au don que l'auteur a bien voulu nous en faire, lire une histoire de Foulques Nerra, par M. de Salies. Nous sommes heureux de rendre ici témoignage au mérite de cette œuvre, fruit de recherches patientes et d'études consciencieuses. Nous sommes d'accord avec l'auteur sur les dates par lui assignées aux principales actions du comte d'Anjou, notamment en ce qui concerne la fondation et la consécration de l'église de Beaulieu. Un seul point nous sépare, celui de la double consécration de l'édifice.

Suivant M. de Salies, l'église de Beaulieu, fondée vers 1007, fut consacrée une première fois en 1008 ou 1009, par le cardinal Pierre, envoyé par le pape Jean XVIII, à la suite de l'acceptation faite par ce Souverain Pontife du monastère fondé par Foulques Nerra. Cette église, qui était dédiée à la Sainte Trinité et aux Saints Anges, fut détruite le jour de la dédicace, et rebâtie par le comte d'Anjou, qui en fit hommage au pape Serge IV, successeur de Jean XVIII ; puis consacrée par le même prélat Pierre, envoyé une seconde fois par le Saint-Siége à cet effet, au retour du second voyage de Foulques, c'est-à-dire en 1012. Cette nouvelle église, suivant M. de Salies, fut dédiée au Saint-Sépulcre, et était tout autre que la première.

Disons tout d'abord que la date de 1010 par nous indiquée dans le cours de cet opuscule, ne présente pas par elle-même un grand intérêt, et que, dans notre pensée, elle s'applique à la consécration faite par le cardinal Pierre, envoyé du pape Serge IV, après le second voyage de Foulques Nerra à Jérusalem. Il n'y a probablement entre les deux dates qu'une manière différente de compter le temps, mais, au fond, il s'agit bien de la même cérémonie.

Seulement, et là est le point où nous différons, nous pensons qu'il n'y a pas eu de consécration antérieure. Il y a eu projet, mais ce projet n'a pas été exécuté ; il y a eu même indication de personne pour faire la consécration, mais le cardinal Pierre n'a pas accompli sa mission, et la cérémonie a été différée.

Cela résulte de la chronique de Beaulieu, et des différents titres qui étaient en la possession des moines. Il n'y a pas eu deux églises construites, mais seulement un édifice réparé. L'église a toujours conservé pour ses premiers patrons la Trinité et les Saints Anges ; le Saint-Sépulcre a seulement été ajouté comme second patron, lorsque Foulques Nerra, postérieurement à l'unique consécration, fit bâtir un clocher, destiné à contenir la parcelle du tombeau de Notre Seigneur, qu'il avait rapportée de Jérusalem : D. Galland le dit d'une manière formelle dans le chapitre de son manuscrit traitant des fêtes célébrées par les moines :

— « Fête du saint Sépulcre, *second patron* de l'église, se célèbre le 15 de juillet. On observe les mêmes cérémonies que le jour de la fête de la Sainte Trinité. »

Enfin, nous voyons la preuve convaincante de la vérité de notre opinion, dans la relation authentique de ce qui s'est passé, lors de la convocation faite par le pape Serge IV d'un grand nombre de prélats,

pour juger les prétentions de Hugues, archevêque de Tours, à la consécration de l'église de Beaulieu. Dans ce récit détaillé, il n'est pas question un seul instant d'un précédent édifice et d'une précédente dédicace. On juge une question pendante, un litige présent, qui n'a encore reçu aucune solution ; autrement, on ne manquerait pas, soit dans l'exposé, soit dans la demande, soit dans la réponse, de faire allusion à un précédent aussi considérable qu'une première consécration, qui préjuge la solution de la difficulté ; bien plus, le pape désigne le cardinal Pierre, pour consacrer l'édifice. Or, si ce cardinal avait déjà fait une première consécration de la même église, quelques années auparavant, est-ce que ce fait n'aurait pas été consigné dans cette charte, que le pape appelle lui-même une notice ? Est-ce que l'écrit n'aurait pas remarqué que la décision prise par l'illustre assemblée et le désistement de l'archevêque de Tours, ne faisaient que confirmer et corroborer la résolution prise et exécutée par Jean XVIII seul, de faire consacrer par le Saint-Siége un édifice dépendant de l'archevêché de Tours ?

Pour nous, quelle que soit la date de la bulle de Jean XVIII, la question de la consécration de l'église a toujours été pendante : la solution retardée par le second voyage du fondateur à Jérusalem, a été donnée par les prélats réunis sur la demande de Serge IV, et l'unique dédicace de l'édifice a eu lieu à la suite de la décision prise par cette assemblée.

L. ARCHAMBAULT.

FIN.

DE DONNADIEU.

La maison de Donnadieu qui a fourni, en la personne de Pierre de Donnadieu, un sénéchal à l'Anjou (dont le monument tiré de l'ancien couvent des Dominicains de la ville d'Angers, est aujourd'hui déposé au Musée), appartenait au pays Narbonnais; elle possédait entre autres terres la seigneurie de Puicheric, dans l'ancien diocèse de Mirepoix : c'est une ancienne baronnie. Cette famille s'est éteinte dans la personne de M. l'abbé Pierre Donnadieu, chapelain ordinaire de Mme la dauphine, sous-précepteur du dauphin, père de Louis XVI, prieur-commendataire des prieurés de Saint-Oyan-du-Moutier, de Renty et de Saint-Etienne-de-Vins, vicaire-général d'Alais ; né à La Salle, même diocèse, en 1701; mort à Saint-Quentin, diocèse d'Uzès, le 30 janvier 1758 ; et de ses sœurs : Jeanne, sans alliance, et Louise, mariée le 27 avril 1748 à Claude de Carrière, chevalier, seigneur de Masmolène, du Moutet, Saint-Quentin, et autres places; bourgeois de Toulouse, à titre d'honneur, secrétaire-général des états de la province de Languedoc. Le défaut de titres ne me permet pas, toutefois, de rattacher l'abbé Donnadieu au sénéchal d'Anjou; il portait les mêmes armes parlantes : Un cœur donné ou offert à Dieu, et les deux étoiles en chef; et avait pour père, Pierre Donnadieu, et pour mère, Jeanne Rafinesque. Le R. P. dom Bourotte, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, continuateur de l'*Histoire de Languedoc*, de dom Vaissette, était en relations avec mon bisaïeul; il fut chargé par lui de faire des recherches sur la famille de son beau-frère, et ce religieux se mit en rapport avec les dominicains d'Angers qui lui envoyèrent les pièces mentionnées ci-après.

Voici d'abord les recherches historiques sur la maison de Donnadieu, écrits de la main de D. Bourotte :

« François de Donadieu, né, en 1558, d'une famille noble et » illustre, établie en Languedoc et en Guienne, fut pourvu de » l'évêché d'Auxerre par le roi Henri IV, le 12 février 1598, et, » le même jour, ce prince lui donna l'abbaye de Bellebranche,

» qui a depuis été réunie au collége de La Flèche. Le nouvel » évêque d'Auxerre fut sacré à Rome le 7 août 1599, par le » cardinal de Joyeuse, qu'il avait suivi en Italie, où il passa toute » l'année jubilaire (1600). Revenu en France, il fit son entrée » solennelle le 18 avril 1601 dans l'église d'Auxerre, dont il » avait pris possession par procureur, le 14 juin précédent. » Pendant vingt-deux ans qu'il gouverna cette église avec beau- » coup de sagesse et de zèle, il fit, tant dans son diocèse que » dans sa ville épiscopale, un grand nombre d'établissements » utiles et religieux qui subsistent encore. Pendant vingt-deux » ans, il hérita successivement de tous les biens de sa famille qui » étaient considérables, et la nécessité de pourvoir à leur admi- » nistration, l'engagea enfin à permuter l'évêché d'Auxerre » contre celui de Comminges avec Gilles de Souvré, qui était » évêque de cette dernière ville. Cet échange fut conclu sous le » bon plaisir du roi dans le mois de juillet 1623; mais tandis » qu'on faisait solliciter à Rome les bulles nécessaires, François » de Donadieu fut attaqué à Paris par une maladie très-grave et » si dangereuse que, dans l'appréhension de ne pouvoir en » être parfaitement rétabli, il se démit de l'évêché de Comminges » entre les mains du roi, en faveur de son neveu, fils de sa sœur, » auquel il avait déjà transporté le droit de succéder aux biens » et au nom de sa maison dont il ne restait plus d'héritier mâle. » Le roi qui avait autorisé cette sorte d'adoption, approuva aussi » la démission, et nomma le 6 octobre 1625 à l'évêché de Com- » minges, Barthélemi de Griet, ou de Griesc, qui avait été pourvu » de même dès l'année précédente de l'abbaye de Saint-Hilaire » de Carcassonne, sur la démission de l'évêque de Saint-Papoul, » son autre oncle.

» Barthélemi de Donadieu de Griesc, évêque de Comminges, » né, en 1592, à Montesquieu-de-Volvestre, dans le diocèse de » Rieux, était fils de Ferréol Griet ou Griesc, seigneur de Ville- » pinte, et de Jeanne de Donadieu, sœur des évêques d'Auxerre » et de Saint-Papoul. Il fut sacré à Paris, le 8 décembre 1625, » par son oncle, ancien évêque d'Auxerre. Il ne conserva son » évêché de Comminges que douze ans, et mourut en odeur de » sainteté dans sa maison épiscopale, le 12 novembre 1637. Sa

» vie a été écrite par Etienne Molinier, prêtre de Toulouse, et
» publiée à Paris en 1639.

» François de Donadieu, ancien évêque d'Auxerre, survécut
» à son neveu, et ne mourût qu'au mois de février 1641, dans la
» 83e année de son âge. Il était fils de Jean de Donadieu,
» seigneur de Puycheric, et de Madeleine de Hautpoul. Outre
» sa sœur, Jeanne de Donadieu, mère de l'évêque de Com-
» minges dont on vient de parler, il eut trois frères : le premier,
» dont on ignore le nom, fut tué en combattant contre les Turcs
» à la bataille de Lépante, le 17 octobre 1571.

» Le second, Pierre de Donadieu, seigneur de Puicheric et
» vicomte d'Ampront, fut chevalier de l'ordre du roi, capitaine
» de 100 hommes d'armes des Ordonnances, conseiller des rois
» Henri III et Henri IV, gouverneur de la ville et de la citadelle
» d'Angers, sénéchal d'Anjou et commandant pour le roi dans
» les provinces d'Anjou et du Maine. Il mourut aux eaux de
» Pougues, en Nivernais, le 26 août 1604, et, conformément à
» son testament, son corps fut transporté à Angers, et inhumé le
» 31 mars 1605 dans une chapelle de l'église des Dominicains
» de cette ville, par les soins de l'évêque d'Auxerre et de l'abbé
» de Saint-Hilaire de Carcassonne, ses frères.

» Enfin, le troisième frère de l'évêque d'Auxerre, nommé,
» comme lui, François de Donadieu, fut d'abord bénédictin de
» l'abbaye de Montolieu. Il fut élu, le 13 décembre 1588, abbé
» de l'abbaye bénédictine de Saint-Hilaire, au diocèse de Carcas-
» sonne. En 1593, le roi Henri IV le nomma à l'évêché d'Auxerre ;
» mais, comme le Pape ne voulut pas accorder de bulles avant
» l'abjuration et l'absolution de ce prince, pendant cet intervalle,
» l'abbé de Saint-Hilaire céda son droit et sa nomination à l'évê-
» ché d'Auxerre en faveur de son frère aîné, à qui le roi donna
» cet évêché, comme on l'a dit plus haut, le 12 février 1598.
» Dans la suite, le même prince dédommagea l'abbé de Saint-
» Hilaire de la démission volontaire qu'il avait faite en faveur de
» son frère, et lui donna, le 30 juin 1608, l'évêché de Saint-Pa-
» poul, dont le chapitre était encore bénédictin. On a vu plus
» haut que l'évêque de Saint-Papoul céda en 1624, avec la
» permission du roi, l'abbaye de Saint-Hilaire à son neveu,

» Barthélemi de Donadieu de Griesc. Il mourut deux ans après, » le 3 avril 1626, suivant le nécrologe de Montolieu, où on lit ce » qui suit :

» Tertio nonas aprilis, obiit anno Domini MDCXXVI, reve- » rendus in Christo pater, Dominus Franciscus de Donadieu, » monachus, professus istius monasterii, abbas Sancti-Hilarii, » bene meritus et episcopus Sancti-Papuli vigilantissimus. »

François de Donnadieu, évêque de Comminges, fils de Jeanne ou Jacqueline de Donnadieu et de Ferréol de Griesc, donna la terre de Puycheric à son cousin germain, Guillaume d'Arse, seigneur de Cascatel, à la condition de porter les noms et armes de Donnadieu. Guillaume d'Arse avait épousé une fille de Jeanne Donnadieu, venue de son second mariage avec le seigneur de Verniolles. Marguerite d'Arse apporta à son tour la terre de Puycheric à Guillaume de Bonnefoy, baron de Villiers, seigneur de l'Herm, Ruselles, le Caylar, Sainte-Foy, etc., qu'elle épousa en 1645, et cette terre resta, jusqu'à la révolution de 1789, je crois, dans la maison de Bonnefoy (Voyez le tome XV de la Chesnaye des Bois, p. 108, article *Bonnefoy*).

C'est à cette dernière maison que devait appartenir Pierre de Donnadieu, seigneur de Puycheric, qui fut confirmé dans sa noblesse par jugement du 23 septembre 1669 (*Armorial de la noblesse du Languedoc*, de M. Louis de la Roque, diocèse de Mirepoix).

Voici maintenant ce qui fut envoyé à mon bisaïeul par le prieur des Dominicains d'Angers :

« Le monument dont on demande la description est parfaite- » ment entier dans une chapelle fermée de l'église des Domini- » cains d'Angers. Cette chapelle a été bâtie par la famille de » Donadieu, à laquelle les religieux cédèrent ce local, déjà » occupé par une plus ancienne chapelle qui fut alors détruite. » L'ancienne était sous le vocable des Dix-mille Martyrs; la » nouvelle porte le titre de Notre-Dame. On voit les armoiries » de *Donadieu*, sous la clef de voûte, sur les trois vitres, sur » l'autel et sur les grilles de bois qui ferment la chapelle. Depuis » cette construction, la famille a totalement abandonné l'entretien » de ce petit édifice, dont les religieux ont pris soin et payé » toutes les réparations.

» Sous la chapelle, on a construit un caveau voûté, dans lequel » on voit les fondements du mausolée qu'on a cru trop pesant » pour ne porter que sur la voûte. Entre cette base du mausolée » et l'autel, on a déposé le cercueil de plomb qui renferme le » corps de Mr Pierre de Donadieu, seigneur de Puicheric, che- » valier de l'ordre du roy, capitaine de 100 hommes d'armes » des Ordonnances de S. M., comte d'Ampront, gouverneur de » la ville et château d'Angers, sénéchal d'Anjou et de La Flèche, » lieutenant général du roi dans tout ce pays, décédé aux eaux » de Pougues, diocèse de Nevers, le 26 aoust 1604.

» C'est en conséquence de son testament que Mgr François de » Donadieu, son frère, évêque d'Auxerre, et François de Dona- » dieu, son second frère, abbé de Saint-Hilaire, le firent trans- » porter de Nevers à Angers, où il fut inhumé le 31 mars 1605. » Dans les anciens registres qu'on copie, ce second frère est » qualifié : abbé de Saint-Hilaire ; l'épitaphe le dit évêque de » Saint-Papoul, ce qui semble indiquer qu'il n'était pas encore » évêque lorsque son frère est mort, mais qu'il l'était quand on » a posé le mausolée.

» Le 9 mai 1605, ces deux prélats donnèrent à l'église des » Dominicains une chapelle de velours noir, qui n'existe plus » aujourd'hui (*1781*). Ils fondèrent aussi, le 15 mars 1605, des » services pour le défunt, et léguèrent au couvent 100 francs de » rente sur la terre de Saint-Thenis.

» En 1688, les Dominicains furent inquiétés par les financiers » pour les amortissements de cette rente qu'il fallut payer ; ce » qui réduisit les 100 francs à 76 francs 13 sous, et, par consé- » quent aussi les services. Ils s'exécutent avec exactitude comme » les livres de fabrique en font foi, et, de plus, les religieux ont » soigneusement entretenu et réparé à leurs frais la chapelle » qui n'a souffert aucune dégradation.

» L'épitaphe donne à ce seigneur le surnom de *Puchairicus*, » que les registres traduisent par *Picherii*, *Pichari* et *Pucharie*. » On ignore laquelle de ces trois versions est la véritable; il » semble que c'est la dernière, parce qu'elle est plus souvent » répétée, et qu'elle se trouve dans les papiers essentiels.

» Le monument funèbre sur lequel on demande spécialement

» d'être instruit, occupe plus du tiers de la chapelle. Voici les » proportions de l'un et de l'autre. Le pied y est réduit à deux » lignes. Douze pieds font deux pouces.

» Le fond de ce monument est de pierre blanche et d'un » travail aisé, et, par conséquent, d'une dégradation plus facile » encore. Il est incrusté de compartimens de marbres noirs et » rouges ; les papeaux sont couverts de bas-reliefs, de trophées » militaires d'une bonne sculpture. Sous les corniches, on a » placé des mémoriaux funèbres, comme têtes et ossemens de » morts ; les faces latérales sur lesquelles posent les deux épi- » taphes sont chargées au-dessus de deux têtes de chérubins » ailés en bronze; et, enfin, le monument entier est de 5 pieds, » 3 pouces, 3 lignes de haut, depuis le pavé de la chapelle » jusqu'à la plate-forme, sur laquelle on a étendu une tombe de » marbre noir de 6 pieds moins 12 pouces de long, sur 3 pieds » moins 2 pouces de large. La plate forme a 7 pieds de long, sur » 8 pouces 6 lignes de large; elle porte un prie-Dieu de marbre » blanc, sur lequel on voit un livre ouvert, et, devant ce prie- » Dieu, un coussin sur lequel la statue de grandeur naturelle » et parfaitement ressemblante est à genoux; elle a, dans sa » situation, 3 pieds 7 pouces de haut; si elle était debout, elle » aurait 5 pieds, 3 pouces, quelques lignes. Mr de Donadieu y » est représenté en habits militaires ou de chevalier, armé de » toutes pièces : brassarts, cuissarts, cuirasse, etc. ; les gantelets » sont sur le coussin, près de ses genoux, et le casque est devant » le prie-Dieu, où il augmente par sa position le bon effet de » cette partie supérieure, toute exécutée en marbre blanc et » d'une bonne sculpture ; l'épée qui était à côté de la statue » était apparemment en bronze, on l'a volée ; la ceinture et » partie des cuisses sont garnies de cette espèce de vêtement » que portaient Charles IX et Henri III. Le col est environné d'un » collet uni, empesé et raide, les épaules sont chargées d'un » collier de l'ordre de Saint-Michel, les mains jointes devant la » poitrine en cachent la médaille.

» Le goût de cet édifice demanderait un dessin pour en faire » comprendre la forme qui est très-variée; il a 9 pieds 1/2 d'élé- » vation, 7 pieds de long, et 4 pieds 8 pouces de large dans sa

» plus grande étendue. La base qui est la partie la plus courte,
» a 4 pieds de long sur 3 pieds 10 pouces. Les faces latérales
» sont chargées de deux épitaphes gravées en lettres d'or, sur
» deux plaques de marbre noir. Ces plaques ont 21 pouces 1/2
» de large sur 15 pouces de long. En voici l'exacte copie avec la
» forme des lettres et des abréviations :

» PETRO DE DONADIEV, etc., etc.

» Toutes les lignes de cette épitaphe sont égales, et toutes les
» lettres aussi, excepté quelques initiales qui sont marquées ici
» en caractères plus longs. Cette première inscription occupe la
» partie droite du monument. On voit au-dessus une tête ailée
» en bronze, et, au bas, les armoiries de Donadieu en marbre
» blanc. La seconde est également ornée; toutes les lettres en
» sont aussi égales et proprement gravées.

» Les Dominicains d'Angers ont encore le premier dessin de
» ce mausolée, approuvé pour l'exécution, et signé par Mr de
» Donadieu, évêque d'Auxerre. Si ce papier était mieux conservé,
» on se ferait un vrai plaisir de le communiquer à la personne
» qui demande ces notes; mais cette pièce qui paraît avoir été
» laissé longtemps dans un endroit humide est en partie pourrie
» et effacée. Telle qu'elle est, on l'offre encore si elle peut être
» utile. »

Deuxième plaque de marbre.

Du côté gauche :

« HEVS QVI MORTALITATIS, etc., etc.

» Nous, soussigné, Prieur des Dominicains, attestons que nous
» avons copié fidèlement les deux épitaphes qui se trouvent sur
» le tombeau de Mr Pierre de Donadieu, élevé dans notre église
» d'Angers, et que la description que nous donnons de ce mo-
» nument est exacte, ainsi qu'un essai du plan de la chapelle, où
» ce mausolée est renfermé; lequel signé de notre main est
» joint à cette feuille.

» A Angers, le 4 septembre mil sept cent quatre-vingt-un.

» F. Faitot, prieur des Dominicains d'Angers. *Signé.* »

Je donnerai maintenant une traduction en vers des deux épitaphes qui a été faite par un ami de l'abbé Donnadieu, M. l'abbé de Gohin, grand-vicaire de l'évêché d'Agde.

PREMIÈRE ÉPITAPHE.

A l'honneur de Messire, écuyer, chevalier,
Pierre de Donadieu, natif de Puisserguier,
Lequel, par Henri trois, dans un temps difficile,
Etant fait commandant de la ville d'Angers,
Conserva malgré tout, à ses propres dangers,
Au roi les citoyens, aux citoyens, leur ville ;
Et qui, pour soutenir fidèlement leurs droits,
Fut blessé sur son corps en plus de dix endroits.
Noble par sa valeur comme par sa naissance,
Connu d'Henri le Grand, digne de récompense,
Il fut fait sénéchal et lieutenant de roi,
Et, protégeant en paix, sous la plus douce loi,
Ceux que par sa valeur et par l'effort des armes,
Il avait délivré des plus vives allarmes.
Il repose en ce lieu, grandement regretté
De tous les Angevins et gens de probité ;
Prouvant avec éclat par son muet langage,
A ceux qui le suivront désormais d'âge en âge,
Que, dans la paix, on peut conserver les lauriers
Acquis par les exploits et les travaux guerriers.
Deux François Donadieu, l'un évêque d'Auxerre,
Et l'autre, évêque aussi de Saint Paul de Léon,
Autant par piété que par religion,
Ont bâti ce sépulcre à l'honneur de leur frère.

DEUXIÈME ÉPITAPHE.

Hélas! vous que le flux de la mortalité
Entraîne vers la mort avec rapidité ;
Contre un monde flatteur, venez prendre des armes!
Prenez leçon de moi! j'en ai goûté les charmes!
Mon corps réduit en poudre est gisant en ce lieu ;
Jadis je m'appelais Pierre de Donadieu,

Ce fut à Puisserguier que je reçus la vie,
De parents distingués dans la Septimanie.
Le soleil narbonnais vint me frapper les yeux,
Mais l'éclat qu'il répand chez mes nobles ayeux,
Flattant moins mon penchant dès ma première enfance,
Que celui dont brillaient ceux qui, par leur vaillance,
D'armes environnés moissonnent des lauriers;
Dès lors, je m'inscrivis au nombre des guerriers.
L'Etat, par les fureurs d'une guerre intestine,
Paraissait menacé partout de sa ruine,
Lorsqu'Angers retiré des mains des ennemis
Sous mon commandement par Henri trois fut mis;
Je fus fait sénéchal de la même province,
Qui, sous moi, fut toujours très-fidèle à son prince;
Et quand j'en fus nommé lieutenant pour le roy,
Tout étant ébranlé, rien ne m'ébranla, moy.
Mais l'orage cessant, et tandis que la France
Sous l'œil d'Henri le Grand se tenait en silence;
Lorsque je me flattais, après tant de travaux,
D'adoucir mes douleurs par le moyen des eaux;
Et que mon corps criblé d'onze vieilles blessures,
Ne craignait nullement les plus lourdes piqures:
Un mauvais chirurgien, du comté de Nevers,
Fut maladroitement l'auteur de mon revers;
Et quand, pour me soigner, à lui je me confie,
En me piquant l'artère, il m'enlève la vie.
Passez, passant! Instruit des piéges de la mort,
Et devenu savant par mon expérience,
Apprenez en vivant, qu'un aussi triste sort
Vous menace de près; vivez en conséquence.

Vicomte A. DE CARRIÈRE.

a

✓

LES

ARTISTES ANGEVINS,

PEINTRES, SCULPTEURS, MAITRES-D'ŒUVRE,

ARCHITECTES, GRAVEURS, MUSICIENS,

D'APRÈS LES ARCHIVES ANGEVINES

Corbineau (*Charles*), Me architecte, Angers, était occupé, en 1615, aux travaux du château de Brissac. L'épitaphe de sa femme, Catherine Guillot, est conservée à Pruniers, chez M. Mordret. — (*Gilles*), Me sculpteur, Angers, 1646. Il signe, le 17 septembre, un acte de baptême (1). — (*Pierre*), Me sculpteur, résidant à la Fosse en Dénezé, près Doué, 1673.

Cordier (*André*), Me architecte, à Gohier, 1666. — (*Claude*), Me sculpteur, à Saint-Florent-le-Vieil, passe marché, le 28 janvier 1731, pour plusieurs sculptures décoratives en l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers (2).

---

(1) GG 173.

(2) Nous soubsignés avons fait le marché et convention qui suivent, savoir que moi Claude Cordier, sculpteur, demeurant dans la ville de S. Florent le Viel, m'oblige de faire en scûlpture de bas relief les armes de M. l'abbé de Rocquépine avec les accompagnements de cartoche et suppots suivant le dessein qui m'en sera indiqué et ce dans le fronton du grand escalier de l'abbaye de S. Nicolas d'Angers, à condition que les chaffauts me seront fait faire et mis en place pour y pouvoir travailler; plus m'oblige de faire dans le cadre du platfonds du vestibule du réfectoire de lad. abbaye un battême de S. Jean avec les ornements qui lui conviennent; plus m'oblige de faire les ornements de deux consoles au fond du chœur avec les feuillages qui sont aux chaises dud. chœur à la mo-

Cormère (*Macé*), Me fondeur de cloches, 1606.

Cornet (*Antoine*), Me menuisier, comme son père Pierre, Angers, 1624, est qualifié en 1666 « Me architecte en bois (1), » et inhumé, le 1er mai 1676, âgé de 52 ans (2).

Corseau (*Martin*), joueur de violon, Angers, 1678, est qualifié d'honorable homme.

Cosnard (*Thomas*), Me maçon, Angers, mari d'Anne Legrat, 1679.

Cosnier (*François*), père et fils, Mes maçons, à Saumur, 1646.

Cossé (*André*), Me horloger, Angers, 1680. — (*Pierre*), Me joueur de violon, 1677.

Cotelle (.....), sculpteur, était l'auteur du grand autel de Saint-Pierre des Verchers, béni le 28 décembre 1710, et des deux statues de saint Pierre et de saint Paul, qui furent enlevées en 1723.

Cottrereau (*Maurice*), « Me esmailleur, » Angers, mari de Roberde Baron, 1609 (3).

---

derne et nous prieur et cellerier de lad. abbaye de S. Nicolas nous obligeons de paier aud. sieur Cordier pour tous les susd. ouvrages, savoir pour le fronton la somme de 50 livres, pour le platfonds pareille somme de 50 livres, pour les consoles 8 livres et pour chaque feuillage des chaises, 10 sous pièce, et de nourrir led. sieur Cordier au réfectoire pendant le temps qu'il emploira à faire lesd. ouvrages, à condition qui commencera au commencement du carême prochain; en foi de quoi nous avons signé le présent. Fait en double ce 28e janvier 1731. (Signé) Fr. P. *Pryné*, prieur ; fr. René *Lesassier ; Cordié.* — Plus le marché avec led. sieur Cordié pour faire les couronnements des cadres et les chapiteaux des pilastres coniques pour 50 s. à 25 pour un couronnement et 25 pour un chapiteau, ce 8 mars 1731 *Cordié ;* suivent des quittances d'à-compte reçu par led. Cordié: le 8 avril 1732, 50 l.,—le 30 mai, 21 l.,—le 16 septembre, 12 l.,—le 17 décembre 32 l. — Aujourdhui 17 décembre 1732 nous avons compté des ouvrages fait par le sieur Cordier : 1° 42 ornements de cadre pour la somme de 52 l. 10 s.; 2° 48 chapiteaux pour la somme de 60 l.; 3° 36 feuillages de chaises 18 l.: les deux consoles 8 l. ; pour les armes 50 l. Total monte à la somme de 188 l. 10 s.

(Arch. de M. et L. H. *Abbaye de Saint-Nicolas.*)

(1) GG 223.
(2) GG 91.
(3) GG 100.

Couanon (*Charles*), Me maçon, Angers, 1632. Sa signature est au registre GG 173, à un acte de 1635.

Coubery (*Henri*), « orfèvre et valet de chambre du duc d'Anjou, » Angers (1).

Coué (*Guillaume*), restaure, en 1497, avec Mathieu Lecomte, la nef de Saint-Maurice d'Angers.

Coulet de Beauregard (*Marie-Louis-Claude*), originaire d'Enghien près Paris, et élève de l'Académie royale, vint, en janvier 1769, s'établir avec sa femme Geneviève Boutillier, de Paris, et son frère Pierre-Guillaume Coulet de Beauregard, peintre comme lui, dans la ville d'Angers, avec le projet, qu'il proposa à la mairie, d'y ouvrir une académie privilégiée de dessin (2). Il offrait d'enseigner « la figure à l'instar de Paris, les fleurs pour les fabricants d'indiennes, » l'ornement aux orfèvres et autres et les cinq ordres d'architecture. » Le conseil de ville, avant de s'engager, demanda à être mis en demeure d'apprécier le talent des nouveaux venus, qui, le 16 mars, soumirent « leur chef-d'œuvre » à l'examen d'une commission. Il représentait *La Ville d'Angers* et fut placé dans le cabinet du maire. A la suite de cette épreuve jugée favorable, le conseil, à défaut de salle disponible, accorda aux peintres 150 livres comme indemnité de logement, modéra leur capitation à 3 livres et les exempta du logement des gens de guerre, de guet, de garde, sous la charge d'avoir toujours gratuitement à leur école deux élèves pauvres nommés par la ville et de fixer pour les autres le prix des leçons à 3 livres par mois. L'aca-

---

(1) D. Bétencourt, t. IV, p. 76.

(2) « M. le maire a donné lecture d'une requête présentée à MM. les officiers municipaux par les sieurs C. de B. frères, par laquelle ils demandent à établir en cette ville une académie de dessin et désirent en obtenir le privilége, si l'assemblée y consent. Ils offrent d'instruire gratis le nombre de pauvres enfants natifs de la ville qui serait fixé et nommé par l'assemblée, et, pour donner leurs leçons, ils demandent que la ville leur fournisse une salle et les exempte de patrouille et du logement des gens de guerre. » (BB 122. fol. 157-165; 26 janvier 1769) — « Les sieurs Coulet de B. ont présenté à l'assemblée un tableau représentant la ville sur lequels sont les armes de la ville et celles de M. le maire. Ils ont été remerciés et ils se sont retirés. » 13 mars 1769. (*Ibid.*, fol 168.) — Le 16 mars, sur le rapport de la commission d'examen, il est trouvé bon. — Le 16 janvier suivant, une indemnité de 150 livres est allouée aux peintres pour cet ouvrage, placé sur la cheminée du cabinet. (*Ibid.*)

démie ouvrit dans ces conditions, le 1er avril 1769, rue des Poêliers, ses cours réguliers, que suivirent avec empressement quantité d'ouvriers et d'élèves architectes (1). En 1773, la ville, en continuant à l'institution tous ses témoignages de sympathie, supprima ses boursiers et l'allocation qu'elle attribuait à l'œuvre. Année moyenne, l'école avait réuni dans ses dix premières années de 20 à 25 élèves. C'était à peine de quoi suffire à faire vivre le maître, devenu père à Angers dès les premiers mois (2) de son séjour le 26 septembre 1769 et de nouveau le 29 juillet 1771. Aussi tenait-il atelier ouvert à toutes les fantaisies qui venaient y frapper. « Outre le portrait en huile, miniature et pastel, » le peintre annonce lui-même « qu'il fait aussi des tableaux » d'histoire tant sacrée que profane, d'animaux, de fleurs, de fruits, de » légumes et de buffet pour les salles à manger, des tableaux imitant le » bas-relief à s'y tromper pour les sallons, des paysages, des camayeux » de toutes couleurs, enfin toutes sortes d'attiques, pourvu qu'on les lui » commande (3). » On lui doit, entre autres travaux connus, le portrait de Claude Garnier, curé de Saint-Laud, 1770, que j'ai vu récemment chez un revendeur,—le dessin des jetons municipaux de 1773 (4), figu-

---

(1) « Le sieur Marie-Louis-Claude Coulet, peintre et chef de l'académie de dessin établie en ville, « représente qu'il ne s'est établi que sur les promesses de recevoir une salle pour enseigner publiquement le dessin, sous condition d'enseigner chaque élève pour 3 livres par mois. Faute de salle, on lui a alloué 150 livres. Il a deux jeunes élèves indigents, qu'il instruit depuis 1769 avec exactitude, choisis par la ville et nommés Cusson et Gallard. Il leur a même fourni les instruments et la matière pour le travail. Il demande qu'on le rembourse ou qu'on lui donne l'indemnité promise. Le conseil de ville, considérant « que cette école de dessin est essentielle dans la ville d'Angers, où jusqu'à présent il n'y en avait point eu; qu'il est intéressant d'y continuer et fixer ledit sieur Coullet, qui enseigne à bas prix le public et notamment une quantité d'ouvriers qui se disposent à l'architecture, et que les deux élèves qui lui sont donnés paraissent faire des progrès, lui alloue pour honoraires 120 livres, 9 janvier 1772. » (Arch. mun. BB 125, f. 84.)

(2) Acte de baptême de Perrine Coulet de B. (Arch. mun. GG 181, f. 486.)

(3) *Affiches d'Angers* du 20 novembre 1779.

(4) « Ayant toujours été d'usage que la ville fasse des présents d'honneur en jetons aux officiers municipaux en exercice, il sera proposé à Mgr le comte de Provence d'agréer que, d'un côté de ceux qui seront frappés, l'emblème représente la Ville sous la figure d'une femme à genoux implorant la protection de Mgr le comte de Provence, figuré en statue et la présentant au roy en buste avec cet exergue : *Sic ad regem*, et pour légende : *Louis Stanislas Xavier;* de l'autre côté, les armes de la ville avec exergue : *Municipale premium*, et pour légende : *Mairerie d'Angers.* » 7 juillet 1773. (BB 126, f. 7.) — « Le sieur Coulet de B. sera payé de ce qui lui est dû pour les dessins des jetons qui seront frappés après que le dessin en aura été agréé par Mgr le comte de Provence. »

rant *la Ville d'Angers à genoux implorant la protection du comte de Provence*, qui la présente au roi, — la restauration des tableaux de l'église du Pin-en-Mauges et la façon de celui du grand autel (1), en 1775, — les dessins de la bannière de Saint-Maurice d'Angers (2), en 1784, — la réparation, en 1787, du grand tableau de l'Hôtel de ville représentant *le duc de Brionne à cheval* (3). Dans ces derniers temps, la détresse de l'artiste était complète, et la ville, en lui accordant pour son travail une indemnité de 72 livres (4), saisissait surtout l'occasion

---

17 juillet. (*Ibid.* f. 11.) — « Le prince consent que les jetons soient frappés avec l'exergue et la représentation qui lui ont été proposés. Cependant il désire qu'on retranche de l'exergue le mot *sic*, en sorte qu'il reste seulement *Ad regem*, pour retrancher ce qui auroit pu le flatter dans cette inscription. » 4 septembre. (*Ibid.* fol. 26.) « Les jetons demandés par la mairie seront soumis avant treize jours. Sur les représentations de M. Duvivier, graveur du roi, le conseil de M. le comte de Provence a fait changer l'inscription, et au lieu de ces mots : *Ad regem*, on a substitué ceux-ci : *L. Stan. Xav. dux. Andeg. ad regem mediator*, afin de faire époque pour la postérité ; l'autre côté du jeton est frappé tel qu'il avait été délibéré et porte ces mots : *Municipale premium*. » 18 janvier 1774 (*Ibid.*, fol. 66.)

(1) « Plus payé à M. Coulet, pintre d'Angers, la somme de 100 livres pour le tableau du grand autel ; plus payé audit sieur Coulet la somme de 12 livres pour la réparation des tableaux des petits autels. » (Comptes de la fabrique, à la cure du Pin-en-Mauges.)

(2) Quittance donnée par Coulet de 72 livres, du 8 octobre 1784. (Bibliothèque d'Angers.)

(3) Nous soussignés, Monsieur Gaudin de Boisrobert, échevin commissaire nommé pour veiller aux travaux de la grande salle de l'hôtel commun de cette ville, d'une part, et moi Coulet, peintre, chef de l'Académie de dessin, établie par la ville, sommes convenus de ce qui suit : sçavoir que moi, Coulet, ai consenti de ralonger ce que besoin sera un grand tableau d'environ neuf pieds quarrés, représentant *un duc de Brionne à cheval*, et, dans le lointain, dés troupes, de peindre une bonne terrasse et convenante au surplus dud. tableau et ledit ralongement. De plus m'oblige de réparer dans ledit tableau tous les endroits écaillés, crevassés ou ayant des ampoules, d'i faire revenir les couleurs, ôter tout le noir et le rendre comme neuf et d'un ton aussi frais que les grands tableaux placés dans la salle du conseil, m'obligeant en outre de remonter led. tableau sur le chassis neuf, que led. sieur Gaudin de Boisrobert me fournira, d'ailleurs me chargeant, moi Coulet, peihtre, de fournir toutes autres choses nécessaires pour donner aud. tableau la perfection requise comme toile, peinture et vernis, etc., et au moien de mes obligations cy-dessus remplies, mond. sieur Boisrobert me fera pour ce compter la somme de 72 l., prix convenu pour le susd. ouvrage, ralongement, autres réparations et vernis. Fait en double sous nos seings, Angers, ce 10 juillet 1787. — M'oblige en outre, moi Coulet, de rendre, l'ouvrage fini et parfait de ce jour, dans deux mois, à peine d'une réduction de 12 l. dud. prix. (Arch. mun. d'Angers, CC 43.)

(4) « Je vous fais passer la supplique de M. Coulet et le marché arresté avec lui pour les réparations du grand tableau de la salle de l'hôtel. Peut-être que le travail

« d'aider honnêtement un citoyen chargé d'une nombreuse famille, utile par ses talents, mais grevé par une affreuse misère. » Coulet quitta Angers en 1790 et vivait à Cholet en l'an II. Le dernier acte où il figure est malheureusement d'un vilain homme. On le voit comparaître à la municipalité, le 28 frimaire, pour dénoncer le gendarme Gillot, qui avait donné refuge au jeune Ballard, si atrocement égorgé par le canonnier vendéen *Six-Sous*.

Courant (*Louis*), peintre, demeurant à Thouars, passe marché, le 14 juin 1711, avec la fabrique des Cerqueux de Maulévrier, pour la restauration du grand autel. Il s'engage à repeindre le grand tableau de la *Décollation de saint Jean*, dans son ancien cadre redoré, avec « toutes les figures et personnages convenables au mystère et des plus » beaux, » et cinq autres tableaux, *Saint-Pierre*, *Saint-Paul*, *Saint-Jean*, sur les mêmes toiles, *Saint-Jacques le Majeur* et *Saïnt-Jacques le Mineur*, sur de nouvelles toiles, à marbrer les quatre colonnes en pierres jaspées de rouge et vert, soit deux rouges et deux vertes par symétrie, les chapiteaux dorés, deux chérubins avec trompettes et un Saint-Esprit dans une gloire sous le dais, « et autres paintures diverses » au grand autel de la Passion, » le tout pour 300 francs.

Courgenouil (*Nicolas*), Me tailleur de pierres, 1677, Angers.

Courtais (*Joseph*), graveur, mari de Jeanne Chetoul, résidait à Saint-Lézin d'Aubance, en 1767, 1769.

Courtault (*Jean*), fondeur de cloches, *campanorum compositor*, Angers, 1498.

Courtillaud (*Mathurin*), vitrier peintre, à Doué, auteur du vitrail de l'église Saint-Pierre, représentant *la Création du monde* et les *Articles de la Foi*, 1655. (V. Durand *Nicolas*.)

---

ne sera point en raison du prix de 72 livres, qui n'a été accordé si fort que d'après votre avis et celui de plusieurs de vos confrères, qui jugèrent que c'étoit une circonstance d'aider honnestement un citoyen chargé d'une nombreuse famille, utile par ses talents, mais grevé par une affreuse misère. » (Lettre de M. Gaudin de Boisrobert, 16 octobre 1787, dans les pièces justificatives du compte de 1787. Arch. mun. CC. 43.)

Courtin (*Marie*) signe un vitrail, daté de 1602, qui représente *Jésus et Marie* (1).

Cousin (*Laurent*), Me maçon, Angers, 1338.

Coustard (*sire Robert*), « peintre de Monseigneur, frère unicque du Roy et cerdeau de la Reine reignante (2), » est encore un de ces inconnus, artistes dans la grande acception du mot, qui n'ont pas même laissé, après de longues années de vogue, un souvenir dans leur ville, moins encore dans l'histoire de l'art. C'est à lui bien certainement que fait allusion ce passage d'une lettre de Mme Acarie, la fondatrice des Sœurs de charité, que j'ai publiée tout à mes débuts en Anjou (3), en y croyant reconnaître, par erreur, le peintre Lagouz, seul nom de peintre angevin qui fut alors connu des Angevins : « Dernièrement ils me pressèrent » fort de me faire peindre, dit-elle ; ils ont un homme qui l'entend » parfaitement. C'est celui qui a peint feu Monsieur ; et c'est la cou- » tume ; il n'y a si petite bourgeoise qui ne le soit, et après leur mort » on met leur portrait à l'église auprès de leur tombe. » (16 avril 1633.) Il habitait rue Saint-Laud, dans une maison acquise par lui le 31 janvier 1628 (4), avec Marie Jouet, sa femme. En 1631, il fit, pour le Chapitre Saint-Maurille, un tableau de *la Résurrection du Christ,* qui lui fut payé 60 livres (5). C'est tout ce que j'ai appris de cet artiste, dont le nom même n'a jamais été mentionné. Il fut inhumé, le 10 décembre 1643, et sa veuve, Marie Jouet, le 31 novembre 1647 (6). Leur fille, Françoise, épousa, le 7 janvier 1644, l'orfèvre Pierre Legauffre.

Crescini (*Sébastien*), originaire « d'Assorda au château de Tereglio en Italie, » épouse, le 9 février 1739, à Angers, Louise

---

(1) Collection Mordret, à Angers.

(2) « Peintre de M. le duc d'Orléans, » est-il dit dans l'acte de mariage de sa fille Françoise avec l'orfèvre Pierre Legauffre. 7 janvier 1644. (GG 114.)

(3) *Revue d'Anjou*, 1854, t. I, p. 210.

(4) Arch. de Maine-et-Loire, Saint-Maurille, Baux L, f. 134.

(5) 22 mai 1631. « A esté commis le sieur Gazon, boursier, pour passer escript notarisé du marché fait avec Coustard, peintre, pour peindre sur bois et huile dans le fond du dais ou poèle du grand autel de cette église un tableau de la *Résurrection de Notre Seigneur*, suivant le desseing qui est ès nouveaux bréviaires réformez, et y adjouster en outre, ès quatre coings dudit tableau, les figures des quatre évangélistes, et ce pour le prix de 60 livres. » Registres capit. de Saint-Maurille, fol. 248.)

(6) GG 118.

Archambault. Il est dit dans l'acte « mouleur de plâtre, »—« statuaire » en 1742, au baptême de sa fille, — « peintre, » plus tard, quand il est chargé, en 1762, de décorer en azur le couronnement pour le dais de la Résurrection du Vendredi-Saint, et en 1769 par la fabrique de Saint-Maurice de « nettoyer et réparer en huile les tableaux des autels » de la chapelle des évêques. »

Cresson (*René*), musicien, Angers, 1757.

Cressonnier, famille de Mes vitriers d'Angers,—(*François*), 1569. — (*Thibaut*), 1572, 1576. — (*Jean*), 1622, 1629 (1).

Creuzé de la Fleurancière (*Pierre*), Me orfèvre, Angers, 1658.

Criquet (*Jean*), « sculpteur en bois, » 1680.

Crispin (*Israel*), Me orfèvre protestant, Angers, 1621, mari de Françoise Colpin. — (*Israel*), leur fils, Me orfèvre, épouse, le 12 septembre 1643, Catherine Dauce, fille d'un Me orfèvre.

Croissant (*Florent*), organiste des Jacobins de Nantes. Sa fille naît et est baptisée à Angers, le 10 mai 1674 (2).

Crosnier (*François*), Me tailleur de pierres, Angers, 1698. Il y avait épousé, le 27 novembre 1687, Perrine Hardi.

Cusson (*René*), musicien, Angers, 1757.

Daguin (*Nicolas*), Me brodeur, Angers, 1698.

Dalibert (*Jean*), « joueur d'instruments, » mari de Phalline Morel, demeurait en 1562, Angers, rue Godeline (GG 171). — (*Daniel*), « joueur d'instruments de musique, » fils sans doute du précédent, mari de Françoise Hiret, 1587, Angers. L'acte le qualifie de Sire (GG 172). Leur nom s'écrit aussi *Dhalibert* et *Dallibert*.

---

(1) Il est dit en 1629 : *architector et sciens et prudens*. Reg. cap. de Saint-Jean B., fol. 154.

(2) GG 154.

Daller, famille de Mes orfèvres d'Angers : — (*Mathieu I*), 1686, Angers ; mari de Catherine Pecqueur, meurt, âgé de 59 ans, le 25 avril 1701. — (*Mathieu II*), fils du précédent, demeurant rue Bourgeoise, y épouse, le 1er décembre 1701, âgé de 25 ans, Madeleine Galpin. — (*Philippin*), frère de Mathieu I, demeurant rue Baudrière, mort vers 1720, mari de Françoise Renou. — (*Daniel*), 1706. — (*Laurent*), 1707, rue Baudrière, mort, âgé de 47 ans, le 17 février 1728.

Dallier (*Charles*), Me horloger, à Saumur, inscrit sur la liste des nouveaux convertis, 1686.

Damoncourt (*Jean*), émailleur, à Saumur, 1639.

Damour (*François*), Me brodeur, Angers, 1645. — (*Pierre*), Me tapissier, 1671.

Dance (*David*), Me orfèvre, Angers, 1626.

Dandrier (*Pierre*), acolythe, organiste de l'église collégiale de Saint-Pierre d'Angers, 1686. — Sa signature est à un acte du 9 avril (GG 154).

Dangluze (*Jacques*), fils de l'architecte de Fontainebleau, figure comme parrain à un baptême du 27 juillet 1615 (1), à Brissac. C'est l'époque même de la reconstruction du château, et il se pourrait bien que cet acte ignoré nous révélât le nom absolument inconnu et vainement cherché de l'architecte de cet opulent édifice.

Danguy (*Pierre*), sculpteur, Angers, mari de Catherine Lemeunier. — Sa signature figure au baptême de son fils *Pierre-Antoine*, le 1er juillet 1697 (GG 177).

---

(1) Baptême de Jacques Lagouz; fils de Jean L., marchand cierger, aux Ponts de Cé, et de la famille des peintres de ce nom. « Est parrain Jacques, fils de deffunctz honorable personne Julien Dangluze, vivant architrect pour sa majesté à Fontainebleau et Marie Vigneur, demeurant à présent à Brissac. » — Sa signature est tracée d'une main incertaine et tremblée. (Arch. comm. de Brissac, Et. C.)

(*A suivre*). C. PORT.

CAUSERIE.

Les maladies mentales. — Imbécillité. — Monomanies. — Délire. — Ivresse. — Sommeil. — Les fous qu'on ne renferme pas.

Dans le mois dernier, à l'occasion de certain procès tapageur qui a, par ricochet, atteint l'un de nos journaux politiques, bien des Angevins se sont posé, à l'audience, sur nos places et dans nos salons, cette question délicate : « *Où commence, où se termine la folie ?* »

Certes, je n'ai point la prétention de résoudre ou même d'étudier le problème ; mais je ne suis pas fâché cependant de rencontrer cette intéressante actualité et d'y accrocher comme à un clou un petit tableau psychologique et pittoresque qui n'offensera personne.

Un de mes excellents condisciples, le docteur Jules D...., attaché à l'asile de Ville-Evrard, près Paris, l'un des plus importants de France, me présenta un jour à l'un de ses malades, grand philosophe arrêté sur le chemin de l'Institut par une fièvre cérébrale qui lui avait laissé une monomanie intermittente.

— Soyez le bienvenu, Monsieur, me répondit ce fou : ce m'est une grande joie de recevoir des visites du dehors.

— Je vous laisse une heure tous les deux, reprit mon ami, — et, ajouta-t-il tout bas à mon oreille, je suis sûr que tu ne la passeras point sans plaisir et sans profit....

Et c'est mon entretien avec l'intelligent monomane que je vais essayer de me rappeler, la plume en main, pour les lecteurs de la *Revue*.

Lui. — Si vous le voulez bien, Monsieur, nous allons nous asseoir près de la fenêtre ; nos regards, en causant, tomberont sur ces trois petits acacias à grosse tête ronde qui ont des fleurs — et notre esprit en sera plus gai.

Moi. — Si vous aimez la verdure et les fleurs, vous devez vous promener souvent dans le jardin, qui m'a paru vaste et varié.

LUI. — Non, j'aime mieux ma chambre et je m'y renferme sans lassitude et sans dégoût : j'ai ici ma petite bibliothèque, — et là, au dehors, tout près, mes trois aimables arbustes que je connais et que j'aime. Je me délasse à suivre, détail après détail, leurs innombrables transformations : ce sont de jeunes amis que je vois grandir, reverdir, fleurir ; j'observe le travail créateur du bon Dieu sur ce petit paysage encadré dans ma fenêtre.

MOI. — Ils sont, comme la *Picciola* du prisonnier de Saintine, votre occupation et votre consolation.

LUI. — C'est vrai, l'admiration de l'homme et ses affections, pour être fortes, doivent être resserrées ; si on les étend, elles s'émiettent, se pulvérisent et disparaissent comme la poussière au moindre coup de vent de la politique, du désaccord ou de l'adversité.

MOI. — Vous me parlez de vos livres : si j'en juge par ces cahiers de notes manuscrites, empilés sur le coin de la table, vous leur donnez une grande partie de votre temps.

LUI. — Oui, de mon temps *raisonnable*... mais, hélas ! ils me semblent un peu vides, — depuis que, replié sur moi-même ou attentif aux pensées et aux actions des *autres*...., je me refais une instruction expérimentale. Je suis dans la situation du peintre qui est arrivé à dessiner *d'après nature ;* il trouve alors que les froides feuilles crayonnées qui servaient de modèles à son inexpérience sont sèches, inanimées, incomplètes..... Deux poules picorant autour d'une meule de foin l'inspireront mieux que toutes les théories du Beau qui existent, et la tête ridée d'un vieux paysan, traversant son souvenir, guidera mieux son pinceau que tous les préceptes d'esthétique amassés dans les meilleurs livres. Eh bien, moi je pense d'après nature. Je vous ai parlé des *autres*.... vous savez qui je désigne ainsi ?...

Ce sont ces nombreux *écervelés* qui m'entourent ici..., car dans cette maison, nous avons tous au cerveau faiblesse ou lésion... Oh ! ne vous étonnez pas de mon langage ! Pourquoi n'avouerais-je pas aussi bien l'infirmité de ma moëlle cérébrale que la myopie de mes yeux ou la paralysie d'une jambe... C'est une indisposition locale de ma chair, et je n'ai point à en rougir. Quand j'en serai guéri, je me réjouirai de ma santé, sans me

préoccuper de cacher, au profit de sots préjugés, la crise qu'elle aura subie. Et si jamais, Monsieur, nous nous rencontrons dans le monde, je vous dirai volontiers, en plein salon : « Vous rappelez-vous la visite que vous m'avez faite quand j'étais fou ?... »

Moi. — Et je pourrai vous répondre : Oui, je m'en souviens, et j'ai remporté de votre cellule une des plus saines leçons de philosophie pratique que j'aie reçues...

Lui. — J'accepte avec plaisir votre compliment. Je ressemble en ce moment à l'homme qui se sert avec agilité de ses jambes entre deux accès de goutte. Dans mes intervalles lucides qui, Dieu merci, se prolongent de plus en plus, j'use assez bien de mon cerveau... Mon âme est une bonne musicienne ; mais si une corde de sa lyre se détache ou se brise, elle donnera, malgré elle, des sons d'une fausseté insupportable. A l'heure où je cause avec vous, l'instrument ne trahit ni n'intercepte la pensée, et la pensée vous arrive...

Moi. — Et vous avez eu le courage d'étudier sur vous-même et sur les autres la maladie mystérieuse qui vous retient ici ?

Lui. — Mais que ferais-je donc des fragments sensés de mes journées ? Puis, pourquoi parlez-vous d'une maladie mystérieuse? Est-ce que toutes les infirmités ne sont pas incompréhensibles? Ne sont-elles pas toutes le produit inexpliqué d'une rupture d'équilibre entre l'azote, l'oxygène, l'hydrogène, le carbone, le phosphore, la chaux, le fer et tous les corps chimiques qui composent les matériaux de l'habitation plus ou moins belle et plus ou moins forte de notre âme ?... Et cependant, la foule croit que la folie, qui arrête le travail de transmission du cerveau, a un caractère tout autre que la dyspepsie qui entrave les fonctions de l'estomac. Vous savez qu'en Ecosse, un enfant idiot est le bonheur et l'honneur d'une famille, qui le suppose en communication directe avec les esprits surnaturels ; vous avez pu voir, tous les samedis à Rome, dans la *Via Longara*, les aliénés jeter par leurs fenêtres des numéros gagnants pour la loterie, numéros qu'on s'arrache, tant est ardente, malgré les mécomptes hebdomadaires, la foi publique dans la double vue des pauvres fous. J'espère qu'en France on dira bientôt : « La folie est un trouble organique, et rien de plus. »

MOI. — Vous supposez donc qu'en sortant des mains de Dieu toutes les âmes sont parfaitement égales ?

LUI. — Oui, mais il les *incorpore* inégalement. Sa souveraine justice n'en est pas blessée, parce qu'elle ne nous tiendra compte que des actes de *volonté* qui n'auront pas été invinciblement empêchés par l'imperfection de l'organe. Chaque intelligence ne sera responsable que de ce qu'elle aura pu voir ou faire librement.

MOI. — La justice humaine elle-même établit cette distinction. Un meurtre commis par un homme en délire ou endormi n'est point châtié.

LUI. — Vous avez raison ; et qu'est-ce que le délire et le rêve, sinon des folies momentanées ?... Il y a pourtant des maladies mentales qui n'excusent pas complétement — quand elles sont provoquées par une faute consentie, — comme la folie de l'ivresse, par exemple...

Pensez-vous que l'ouvrier qui, pour satisfaire un caprice, laisse tomber un grain de sable dans les engrenages délicats de sa machine, ait le droit de murmurer : « Je suis irresponsable de l'arrêt ou de l'irrégularité de ses mouvements ? » Et, cependant, combien de machines intelligentes se trouvent endommagées par la faute du machiniste ! Qu'un narcotique, opium, haschisch ou tabac, énerve et stupéfie l'organe de la pensée, ou que l'alcool modifie la nature et la circulation du sang qui en vivifie les lobes : il y a un empoisonnement consenti. Vous avez accepté les conséquences de la folie en sollicitant la volupté déréglée qui l'engendre. Nous ménageons notre estomac et nos yeux — et nous ne veillons pas sur notre cerveau que nous surchargeons par des ébranlements nerveux ou par des tensions excessives. Prenez garde à vos moëlles !

MOI. — Vous m'avez parlé de la folie accidentelle qui se nomme le *délire* et de la folie périodique que l'on connaît sous le nom de *rêves :* comment les expliquez-vous ?

LUI. — Hélas ! les philosophes n'expliquent pas ces choses. Ils disent seulement : L'âme est si intimement liée au corps et elle est si bien privée d'une vie indépendante de lui, — que les souffrances et les repos de la chair l'atteignent et la dominent, elle, l'éternelle et inaltérable vivante ! Et la forme même du

crâne, et le poids et la disposition matérielle de la masse nerveuse et molle qu'il renferme, font varier en force et en lucidité les manifestations extérieures de nos facultés. Aussi, le peuple, qui sait qu'on ne lèse pas impunément l'instrument de l'esprit, dit de nous, pauvres insensés : « Ils ont reçu un coup de marteau. » Gall et Lavater, en principe, ont raison — et, sans dommage pour nos opinions spiritualistes, nous pouvons les suivre dans la voie qu'ils ont indiquée, avec de prudentes réserves en faveur des exceptions.

Moi. — Que me direz-vous des folies permanentes ?

Lui. — Oh! rien de bien particulier : le trouble ou l'insuffisance du cerveau, au lieu d'être passagers, sont durables. L'âme de l'idiot est prisonnière dans un corps imparfait et sans communication extérieure ; à peine si elle peut faire bégayer des rudiments d'idées — comme l'âme du petit enfant ou du vieillard à la cervelle ramollie. L'intelligence du maniaque est contrariée, loin d'être servie, par des organes malades ou fatigués.

Moi. — Et cependant ils guérissent.

Lui. — Les idiots, non, parce qu'il y a insuffisance de matière et que la science et la nature ne refont pas les organes qui manquent ; mais les maniaques, et ma convalescence en est la preuve, reprennent souvent possession de leur santé, grâce à la tranquillité d'une vie nouvelle et à tous les soins moraux et matériels qui leur sont donnés. Et, un beau jour, le plus furieux ou le plus apathique des insensés semble se réveiller et sortir d'un cauchemar... Il se secoue, il se regarde et, s'il entend une musique lointaine, il chante, comme la *Folle* de l'opéra :

« Tra, la, la, la... quel est donc cet air ?
» Tra, la, la, la... quel est donc cet air ?
» Oh ! oui, je me souviens... »

Alors, on lui rend sa liberté — car il y a accord entre l'âme et son admirable et fragile interprète, le corps !

Moi. — Mais il y a des manies qui ne paraissent pas produites par un dommage de la chair.

Lui. — Vous voulez parler de ces maladies mentales que n'ont

provoquées aucun choc, aucun excès, aucune maladie et qui ne sont dues, en apparence, qu'à des efforts d'esprit, qu'à des concentrations et des isolements de pensée, qu'à des développements énormes de faculté. Eh bien, soyez sûr que l'âme n'est jamais infirme, et que s'il y a, dans une tête, fixité d'une idée; si tous les souvenirs et toutes les espérances font le silence autour d'une préoccupation absorbante, c'est la faute du cerveau dans lequel, pour une cause matérielle, l'équilibre des atomes est rompu.

Moi. — Mais qui donc sera juge de ces désordres impalpables et aura le droit de dire à un homme : « Vous êtes fou ! et, dans votre intérêt bien compris ou dans l'intérêt légitime des autres, je vais vous priver de votre liberté? »

Lui. — Trois autorités, de concert : 1° l'affection de la famille et, à leur défaut, l'Amitié, parce qu'elles connaissent bien la vie normale de cet homme et peuvent apprécier si elle s'est modifiée; 2° la Science, parce qu'il est naturel et utile que le médecin donne son opinion sur un malade; 3° la Justice, parce qu'elle a pour mission de s'enquêter, — et de protéger à la fois l'individu et la société. . . . . .

. . . . . .

Moi. — Tous les hommes déraisonnables ne sont pas séquestrés.

Lui. — Non, Dieu merci !... Un plaisant a dit que les nations avaient des *petites-maisons* pour faire croire qu'elles n'avaient guère de fous.

On n'enferme que les plus extravagants et les plus dangereux. Les hommes ne sont différenciés, sous ce rapport, que par une question de mesure. Il n'en est pas peut-être un seul au monde dont les facultés jouissent d'une pondération parfaitement irréprochable. Il n'y a qu'un être inaltérablement sage, c'est Dieu. Tous, nous avons des pensées et des habitudes mal faites ; nous laissons envahir notre volonté par des passions et des fantaisies de toutes natures qui, sous les noms populaires de manies inoffensives, de *lubies*, de *marottes*, de *toquades*, accusent des troubles et des imperfections de cervelle.

Et si même nous ne tenons pas compte de nos actes plus ou

moins ridicules ou odieux, quelles idées saugrenues nous constatons les uns chez les autres, en politique, en morale, en littérature!... Et comme nous malmenons l'intelligence des gens qui n'aunent pas leurs opinions sur les nôtres!... Un tel, disons-nous, mais il est absurde, stupide, tout à fait fou, *car* il ne veut pas comprendre que j'ai raison. Elle est partout et toujours vraie la parabole de la paille dans l'œil du voisin. Hommes, mes très-chers frères, vous êtes comme des malades qui, dans une salle d'hôpital, sans reconnaître leur propre mal, se mépriseraient réciproquement pour leurs infirmités et s'en reprocheraient les inconvénients... Soyez plus patients et plus modestes à côté les uns des autres. Il y aura toujours sur la terre des erreurs et des vices — et puisque le plus sage pèche, dit-on, sept fois par jour, c'est que tout le monde a son grain de folie...

En ce moment, mon ami Jules D*** rentra dans la cellule du philosophe et, après un quart d'heure d'entretien sur divers sujets, nous prîmes congé de ce fou si raisonnable...

A propos, pourquoi l'a-t-on renfermé, demandai-je, et comment se manifeste sa folie?

— Oh! il va mieux maintenant, répondit Jules D*** avec un sourire et, dans quelques mois, j'espère, il pourra sortir d'ici et rentrer dans sa chaire de philosophie...

— Mais enfin...

— Eh bien, d'abord, il ne voulait pas manger, sous prétexte que ses rivaux voulaient l'empoisonner : maintenant, il mange; mais, comme il est encore, par moments, convaincu qu'il est Jean-Jacques Rousseau, si tu lui avais demandé son âge, il t'aurait répondu peut-être : « Je suis né le 28 juin 1712, et je ne comprends pas pourquoi l'on m'empêche d'aller à Genève... »

. . . . . .

EUG. G.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers, imp. E. Barassé.

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE

12 francs par an.

SIXIÈME ANNÉE.

TOME SECOND.

Cinquième livraison. — Mai 1874.

SOMMAIRE :

Notices archéologiques : x. L'ancienne chapelle Saint-Laurent-du-Tertre. — xi. L'hôpital Saint-Jean-l'Evangéliste. — E. D'ESPINAY.

L'Anjou dans la lutte de la chrétienté contre l'islamisme (*1re partie*). — EUSÈBE PAVIE.

Quelques mots sur l'art religieux et un atelier de sculpture religieuse à Angers (*1er article*). — L'abbé GILLET.

L'Instinct des Bêtes. — G.

Causerie : Une lettre de campagne. — Le meilleur de tous les journaux. — Le printemps — Discours politique prononcé par bébé. — Un assassinat. — Menues nouvelles — Ce qu'un savant peut voir dans un livre. — Les dernières publications angevines. — Un mécompte archéologique. — Eug. G.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83.

1874

LIBRAIRIE DE E. BARASSE.

GÉOGRAPHIE
DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

Par L.-F. LABESSIÈRE

CINQUIÈME ÉDITION

CONTENANT : Divisions administratives anciennes et nouvelles. — Statistique. — Usines. — Fabriques. — Beaux-Arts. — Géographie générale des cinq parties du monde — Précis historique de l'Anjou. — Dictionnaire alphabétique de toutes les communes du département, avec Notice historique. — *Carte de Maine et Loire.*

1 beau volume in-18, cartonné. Prix : 1 fr. 25.

OUVRAGES PARUS

Histoire de l'Université d'Angers, de Pierre RANGEARD. Ouvrage entièrement inédit. Tome Ier. . . . . 6 »

Carte de Maine et Loire, par M. FOURCAULT, gravée (1873), coloriée. . . . . 4 »

Plan d'Angers, par M. DUVEAU . . . . . 2 »

Tarif des bâtiments, par M. GESLIN. 2 50

Carte géologique de Maine et Loire. . . . . 6 »

Carte historique et monumentale de l'Anjou, par M. LABESSIÈRE.
Prix : Edition en noir. . . . . 3 »
Avec armoiries coloriées . . . . . 5 »
Sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . . 10 »

Carte murale de Maine et Loire, par M. LABESSIÈRE. . 8 »
— — coloriée, collage sur toile, avec œillet 12 50
— — — collée sur toile vernie, gorge et rouleau. . 17 »

Dictionnaire des usages Ruraux et Urbains pour tous les cantons du ressort de la Cour d'appel d'Angers (département de Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe), par MM. A Robert et E. Gasté, avocats, 1 vol. grand in-18. — Prix. 3 50

Description de la ville d'Angers et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable, par Péan de la Tuillerie, prêtre de Châteaugontier ; nouvelle édition avec plan, augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les Rues, les Hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des Archives du Département et de la Mairie ; par M. Célestin Port, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de la topographie des Gaules, licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut, archiviste du département de Maine-et-Loire. — Prix . . . . . 5 fr.

Guide de l'Apiculteur, par M. DEBEAUVOYS (6e édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12 2 50

Ernest Mourin. — Les Comtes de Paris, histoire de la troisième race. Prix. . . . . 6 fr.

E. Poitou. — La liberté civile et le droit administratif en France. Prix. 3 fr.
— Philosophes français contemporains. 1 vol. in-12. . . 3 fr.
— Portraits littéraires. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr.
— Du roman et du théâtre. . . . . 3 fr.

C. Port. — Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice sur cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . 10 fr.
— Inventaire des archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice historique et suivi d'un cartulaire de cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . 10 fr.

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES

X.

L'ANCIENNE CHAPELLE SAINT-LAURENT DU TERTRE.

Le tertre Saint-Laurent, qui domine la rive droite de la Maine, doit son nom à une ancienne église ou chapelle dont on voit encore les ruines pittoresques à mi-côte entre les bâtiments de l'Ecole des Arts et ceux de l'hôpital Saint-Jean. Cette église n'a plus ni voûtes, ni toitures. Sa forme est celle d'une croix latine avec abside centrale et absidioles aux deux bras. Les fenêtres de l'abside principale subsistent encore; elles sont ornées de colonnettes avec chapiteaux sculptés, mais aujourd'hui en fort mauvais état; deux ou trois seulement n'ont pas été mutilés; ils représentent des feuilles d'acanthe, et des rosaces, d'un assez faible relief, en style du XIe siècle. Dans la nef on voit encore quelques traces d'arcades ogivales destinées, sans doute dans le principe, à porter des voûtes plantagenet.

Cette église est depuis longtemps en partie ruinée, car dès le XVIe siècle, la nef était à ciel ouvert; la vue cavalière d'Angers de 1572, les dessins de Bruneau de Tartifume et de Ballain la représentent en cet état; mais alors le transept et le chœur étaient encore bien entretenus et couverts de leurs voûtes et de leurs toitures; la couverture des absides, d'après Bruneau,

était hémisphérique, ce qui permet de supposer qu'elle était en moellon, particularité souvent remarquée dans certaines constructions du XIIe siècle. (Chapelle de Vignemont, à Loches, quelques églises rurales, etc.)

Une tour, sur plan barlong, surmontée d'une pyramide octogonale et de quatre clochetons aux angles, s'élevait au-dessus du transept. Cependant le dessin de Ballain, en 1716, représente les cloches suspendues à une large fenêtre, ouverte à l'extrémité du bras droit de la croisée. Toutes les fenêtres de l'église, même celles de la nef, étaient en plein cintre, ainsi que celles du clocher. Jusqu'en 1779, on a continué d'entretenir cette portion de l'église; mais depuis cette époque elle a été complétement abandonnée (1). Berthe nous représente le chœur et les absides sans toitures, mais couvertes de voûtes en fornice, à demi-écroulées; aujourd'hui les voûtes ont entièrement disparu et toute l'église est à ciel ouvert.

L'origine de Saint-Laurent est regardée comme un problème; elle a donné lieu à de singulières traditions et à des opinions très-diverses. Bruneau de Tartifume s'exprime ainsi à son sujet: « à cause que la dicte église de Saint-Laurent est réputée le » plus ancien bastiment d'Angiers..... on en parle diversement. » Les uns disent qu'elle n'a jamais été parachevée... Les autres » que la nef et le clocher ont été faits en divers temps... (2). » Ballain et après lui Péan de la Thuilerie rapportent qu'elle est regardée comme une des plus anciennes églises d'Angers, qu'elle a été brûlée, en 869, par les Normands et n'a pas été rebâtie depuis (3).

Berthe, dans ses notes manuscrites, accompagne le dessin des ruines de Saint-Laurent des réflexions suivantes:.... « (elle) » fut brûlée par les Normands ou hommes du Nord, vers 848. » Les voûtes du chœur et de la croisée ont tombé depuis quelques

(1) Péan de la Thuilerie, et notes de M. Port, pp. 510-511.

(2) Bruneau de Tartifume, ms. 871, t. II, fol. 85-87.

(3) « Les Normands firent brûler l'église de Saint-Laurent, qui était en ce » temps, une des plus anciennes églises d'Angers. » (Ballain, fol. 178.) — Péan de la Thuilerie, *loc. cit.*

» années. Cette partie de l'église construite à la manière des » Romains doit être du Ve ou VIe siècle ; les restes de ces ruines » peuvent encore exister longtemps et rappeler aux Angevins » une des plus malheureuses époques de leur histoire (1). »

Cette tradition populaire ne repose absolument sur rien. Les Normands ont commis assurément bien des déprédations dans notre pays ; cependant il faut être juste envers tout le monde, même envers les sauvages pirates du Nord. Les Normands qui sont venus à Angers, non pas en 848, mais quelques années plus tard seulement, n'ont pas brûlé Saint-Laurent, par l'excellente raison que cette église n'existait pas encore. Elle n'est pas bâtie à la manière des Romains, mais en schiste plat, avec les arêtiers, les chambranles et les archivoltes en grandes pierres de tuffeau, absolument comme toutes nos églises des siècles XIIe, XIIIe et suivants ; ses sculptures n'ont rien d'antique et rappellent celles des vieilles églises romanes, enfin les ogives qui portaient les voûtes du transept annoncent l'approche du XIIIe siècle.

La vue de cette nef, depuis longtemps ruinée et découverte, a sans doute fait naître la légende de la dévastation normande, que, du reste, des archéologues plus modernes ont rejetée avec raison (2), mais qui reste toujours l'opinion dominante.

La vue seule de notre église dénote un édifice de la fin du XIe siècle avec un remaniement d'un siècle environ plus récent ; il est impossible de la faire remonter au Ve ou au VIe siècle et d'y voir une des plus anciennes églises d'Angers.

Mais nos archéologues n'en persistent pas moins à considérer l'origine de Saint-Laurent, comme un problème difficile à résoudre. Je le crois pour ma part très-simple. L'histoire de Saint-Laurent est écrite tout entière dans quelques chartes de l'abbaye du Ronceray qu'il suffisait de lire, ce qui n'était pas fort difficile.

Le tertre, au pied duquel est bâtie l'abbaye du Ronceray, ser-

(1) Berthe, ms. 897, fol. 48.
(2) M. Port, Notes sur Péan de la Thuilerie, *loc. cit.*

vait au XIe siècle de cimetière pour les habitants de la Doutre, dont l'abbesse était à la fois le seigneur spirituel et temporel. Lors de leurs longues discussions avec les moines de Saint-Nicolas, les religieuses obtinrent des évêques d'Angers des décisions consacrant leur droit au cimetière Saint-Laurent qui portait aussi le nom de cimetière Sainte-Marie ; c'était là et non dans celui des moines que devaient reposer leurs paroissiens (1). En 1119, le pape Calixte II étant venu au Ronceray consacrer l'autel de la chapelle abbatiale, prêcha dans ce même cimetière sur une petite éminence et accorda des indulgences aux personnes présentes à la cérémonie (2). La chapelle Saint-Laurent existait dès cette époque. On y célébrait les saints offices, comme il est rapporté dans un passage de la vie du bienheureux Girard, moine de Saint-Aubin, mort en 1123, et dont la vie a été écrite quelques années plus tard (3).

La chapelle Saint-Laurent fut bâtie par les religieuses du Ronceray, probablement pour servir de chapelle sépulchrale, auprès du champ de repos de leurs paroissiens. La charte originale n'existe plus, mais elle est mentionnée dans l'*Inventaire des archives du Ronceray*. En 1073, d'après cet acte, l'abbesse Richilde fonda cette chapelle dans le cimetière de la Trinité, auquel on donnait encore ce troisième nom ; mais le comte

---

(1) ..... Posteà verò judicio domni Raginaldi episcopi et totius curiæ sepultum est corpus illud *in cimeterio Sanctæ Mariæ ad S. Laurentium*. (Cart. S. Mariæ Caritatis, nº 50). — Sane producebat eadem abbatissa Aldeburgis testes legitimos multos, sacerdotes scilicet et laïcos, paratos jurare se audivisse ipsum Rainaldum episcopum judicantem, corpus de quo locuti sumus de cimeterio Sancti Nicolai debere extrahi et ad domum unde ablatum fuerat, referri, *et in cimeterio S. Laurentii sepeliri*. (Id., nº 56, judicium Ulgerii episc.).

(2) Papa vero postea tubam quæ in cimæterio S. Laurentii est, ascendit, ibique populo verbi divini pabulo refocillato..... etc. (Cartul. S. Mariæ de Caritate, nº 10, en 1119).

(3) ..... Non multo post quædam mulier filium suum infirmum *ad prædictam Beati Laurentii ecclesiam* attulit..... cumque mater ejus cum ipso languido *in eâdem ecclesiâ* unam noctem pervigilem duxisset..... oblationem suam Deo *super altare S. Laurentii* obtulit, et sic sanus cum matre suâ recessit.

(*Vita B. Girardi, monachi S. Albini Andeg.*, Marchegay : Chron. des églises d'Anjou.)

Geoffroy-le-Bel s'empara plus tard de la chapelle Saint-Laurent et usurpa les droits qui appartenaient à l'abbesse. En 1155, repentant sans doute de cette mauvaise action, il restitua aux dames et chanoines de la Charité d'Angers les droits qu'il avait indûment exercés sur cette propriété ecclésiastique (1).

La chapelle Saint-Laurent était desservie par un prêtre que nommait l'abbesse du Ronceray et qui dépendait entièrement d'elle. Cependant au commencement du XIIIe siècle, un desservant dont le nom ne nous a pas été conservé, prétendit exercer les fonctions de curé dans sa chapelle ; c'était une usurpation préjudiciable aux chanoines de la Trinité qui seuls avaient les droits curiaux sur toute la paroisse Sainte-Marie. L'affaire fut portée devant le pape, qui délégua le chanoine Pierre, chantre de la cathédrale de Nantes, pour juger la question (en 1205). Il fut authentiquement prouvé que la chapelle Saint-Laurent n'avait point été fondée pour y ériger une paroisse, et défense fut faite par le commissaire du pape au desservant de Saint-Laurent de jamais exercer les fonctions curiales dans ladite chapelle (2).

Les abbesses tinrent sévèrement à ce que de semblables prétentions ne se renouvelassent pas, et à ce qu'il ne fût porté aucune atteinte au droit des curés de la Trinité ; aussi une sentence émanée de la juridiction laïque, du 10 mai 1436, fit défense aux vicaires de Notre-Dame d'Angers d'enterrer, ni d'exercer aucuns autres droits curiaux, en l'église Saint-Laurent, sans la permission expresse de l'abbesse. Le 28 août 1478, l'abbesse du Ronceray obtenait des lettres-patentes du roi qui maintenaient les dames abbesses et religieuses de Notre-Dame-de-la-Charité dans la possession des oblations de ladite chapelle (3). Il est évident, d'après ce document, que jamais Saint-

(1) Inventaire des archives du Ronceray, f° 137. Mention des chartes de 1073, de 1155, et de celle relative au pape Calixte II, de 1119.

Parmi les tombes remarquables que l'on voyait au XVIIe siècle, au cimetière Saint-Laurent, Bruneau de Tartifume cite celle d'un de Jonchères, peut-être celle du constructeur de la Trinité.

(2) Inventaire des archives du Ronceray, *loc. cit.* Mention de la sentence de 1205.

(3) Inventaire des archives du Ronceray, *loc. cit.*

Laurent n'a été paroisse, mais que les desservants et vicaires qui y célébraient les cérémonies du culte ont fréquemment cherché à créer des précédents qui auraient pu servir de titres pour ériger l'église en paroisse, ce que les abbesses du Ronceray n'ont jamais permis.

La chapelle, dans les derniers temps, n'eut même plus de desservant, mais un simple sacristain qui était nommé par l'abbesse ; un acte, du 23 août 1472, mentionne la présentation, par l'abbesse Aliénor, de la sacristie de Saint-Laurent alors vacante, et un autre acte, du 9 octobre 1567, constate encore les droits de l'abbesse du Ronceray sur la *secrétainerie du tertre Saint-Laurent* (1).

Au XVIIIe siècle, elle n'était plus ouverte qu'un seul jour par an, le 10 août, jour de saint Laurent, et le sacristain était nommé par l'abbesse du Ronceray (2).

Du reste, la chapelle était en mauvais état dès le XVe siècle, car une bulle de Benoît XIII accorde des indulgences à ceux qui visiteront l'église Saint-Laurent d'Angers et qui contribueront *à son rétablissement* (3).

On s'est demandé si cet édifice avait jamais été achevé ; pour ma part je suis très porté à penser qu'il l'avait été ; la bulle de Benoît XIII, du moins d'après la mention sommaire que je viens de citer, ne parle pas de l'achèvement, mais du rétablissement de l'église. En second lieu, certaines arcades et certains arrachements qui devaient former jadis les naissances des nervures de voûtes permettent de croire que la nef était couverte primitivement d'une voûte ogivale ou plantagenet. Ces traces finiront par disparaître ; mais elles sont cependant encore assez visibles. L'église était ornée jadis de peintures, ce qui avait fait dire très-sensément à Bruneau de Tartifume : « Les peintures à la mosaïque qui paraissent encore dedans assurent du contraire, d'autant

---

(1) Inventaire des archives du Ronceray, *loc. cit.*

(2) *Pouillé du diocèse d'Angers.*

(3) La mention de cette bulle, dans l'*Inventaire des archives*, porte la date du 19 mai 1444, mais ce doit être une erreur du copiste, car Benoît XIII est mort en 1424 ; je crois donc qu'il faut lire : 19 mai 1424.

qu'on ne peint point les ouvrages imparfaits... (1) » Bruneau avait raison sur ce point.

Il est fort regrettable que les titres de Saint-Laurent aient disparu avec tant d'autres pièces précieuses que renfermaient les archives du Ronceray. Mais heureusement l'analyse qui en avait été faite dans l'inventaire contient encore des mentions assez importantes pour nous apprendre les traits principaux de son histoire ; elles nous montrent combien sont mal fondés les récits que l'on fait sur ces ruines curieuses, et combien les problèmes qu'elles ont soulevés sont quelquefois faciles à résoudre, quand on veut remonter aux vraies sources.

D'après une tradition populaire, le diacre Bérenger aurait pour la première fois professé à l'église Saint-Laurent son hérésie par laquelle il niait la présence réelle. Mais cette tradition ne repose sur rien de sérieux. Rangeard, dans son histoire de l'Université d'Angers, a consacré à Bérenger un long article et ne parle même pas de cette tradition. Bérenger a professé sa doctrine hérétique en beaucoup de lieux différents ; il l'a certainement enseignée à Angers pendant qu'il y remplissait les fonctions d'écolâtre, vers 1049, c'est-à-dire vingt-cinq ans avant la fondation de l'église Saint-Laurent. Cette légende est encore le résultat d'une confusion faite par l'imagination populaire. Comme le tertre Saint-Laurent avait été choisi pour la station de la procession, instituée plus tard en l'honneur du dogme de la présence réelle, on a cru qu'en cet endroit même, l'hérésie contraire avait élevé la voix pour la première fois. Mais cette tradition n'est guère mieux prouvée que celle qui fait de Saint-Laurent une église brûlée par les Normands.

Au milieu du cimetière et près de l'église Saint-Laurent s'élevait une petite chapelle appelée Notre-Dame de Pitié et qui est aujourd'hui détruite. C'était là que l'on déposait le Saint-Sacrement pendant la station de la procession. Cette chapelle se composait de deux étages ; on accédait à la partie supérieure par un long escalier extérieur ; cette partie était percée d'arcades

(1) Bruneau de Tartifume, ms. 871, t. II, f. 85.

ou grandes fenêtres en plein cintre avec colonnettes et chapiteaux sculptés en style roman et couronnée par une pyramide octogonale. Telle du moins nous la représente un dessin de Bruneau de Tartifume plus exact que ceux de Ballain et de Berthe. D'après ceux-ci, elle aurait été éclairée par des ogives du xve siècle ; mais quelques chapiteaux provenant de ses ruines et déposés au musée Toussaint donnent certainement raison au premier et montrent l'erreur des seconds (1).

La chapelle du Tertre était admirablement située ; c'était un reposoir permanent au pied duquel la procession du Sacre déployait toutes ses magnificences, en face de la façade de la cathédrale qui domine le coteau opposé au Tertre. Peut-être la verrons-nous bientôt reconstruite reprendre la place qui lui appartient au sommet du tertre aujourd'hui découronné.

---

(1) Bruneau de Tartifume, ms. 871, t. II, p. 72. — Comp. Ballain, f. 637, et Berthe, f. 48.

XI.

L'HOPITAL SAINT-JEAN-L'ÉVANGÉLISTE.

Le faubourg de la Doutre est riche en monuments et en souvenirs historiques. Outre ses églises ou chapelles, il possède une des plus belles constructions civiles que le moyen âge ait élevées dans l'ouest de la France. Je veux parler de l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste à peu près abandonné depuis la construction du nouvel hôpital Sainte-Marie, mais qui a servi depuis la fin du XIIe siècle jusqu'à nos jours. Il se compose de bâtiments d'époques diverses ; les plus remarquables sont la grande salle, la chapelle avec le cloître et les magasins ou greniers qui forment un magnifique ensemble. Une rue nouvelle traverse aujourd'hui les bâtiments ; presque toutes les parties anciennes et offrant un véritable intérêt pour l'art ont été respectées ; nous signalerons cependant quelques sacrifices regrettables.

La grande salle est d'une dimension considérable, elle est divisée en trois nefs par deux rangées d'élégantes colonnes, supportant des voûtes plantagenet assez semblables à celles de Saint-Serge. Le style des chapiteaux annonce le XIIIe siècle, mais les fenêtres sont encore en plein cintre. A défaut de malades et de blessés, cette salle sert en ce moment, comme l'église Toussaint, à recueillir les épaves des objets anciens échappés aux démolitions modernes ; elle serait très-convenable pour l'installation définitive du musée archéologique.

La chapelle est de deux époques différentes. La partie située à gauche, est voûtée suivant le système plantagenet, et se terminait par une abside en crousille, du même style. Les fenêtres sont en plein cintre. Mais à une époque un peu plus récente, vers le milieu du XIIIe siècle, on a ajouté à droite une seconde nef, séparée de la première par des colonnes élancées. Les arcades de

la seconde nef sont en ogives aiguës qui s'accordent assez mal avec l'abside plantagenet, dont il a fallu couper la partie droite.

Devant la chapelle reste encore une portion de l'ancien cloître; les arcades en plein cintre sont portées par d'élégantes colonnettes géminées, surmontées de chapiteaux ornés de feuilles. Ce cloître n'a pas de voûtes, il est couvert par une belle charpente, qu'il serait intéressant de conserver, car il en existe aujourd'hui bien peu d'aussi anciennes. Toute cette partie de l'édifice appartient à la seconde moitié du XIIe siècle, sauf une partie du cloître qui a été refaite au XVIe siècle.

A l'autre extrémité de l'édifice on vient de découvrir récemment (mars 1874), les soubassements d'un ancien édicule de forme octogonale; il se composait d'un appui d'où partaient des faisceaux de colonnettes qui devaient porter des arcades ouvertes et une coupole, formant baldaquin à jour; cette élégante construction s'élevait devant l'entrée de la grande salle du côté de l'est.

Près de la rivière, régnait un long bâtiment dont une partie avait été refaite au XVIIe siècle, mais qui conservait encore, à l'époque du Congrès archéologique, des portions appartenant à la construction première; les fenêtres anciennes étaient en plein cintre, formées de deux baies géminées, séparées par un meneau, et inscrites dans le grand arc. Une partie de ce bâtiment était en ruines, et vient d'être démolie; dans une ancienne salle on voyait encore, il y a quelques années, des restes de peintures du XIIIe siècle (1). On vient de démolir aussi l'ancien chartrier, joli bâtiment de la Renaissance, et la principale porte qui était une œuvre assez lourde du XVIIe siècle.

L'une des parties les plus curieuses de l'ancien hôpital, c'est assurément le bâtiment qui renfermait les magasins et qui est situé au bas du Tertre Saint-Laurent. Il sert aujourd'hui de bras-

(1) Ces peintures, fort curieuses, ont été décrites et reproduites par M. l'abbé Choyer. On y remarquait un griffon, lançant des flammes sur un lys sortant d'un vase marqué du chrisme. (*Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, année 1869, p. 95.) — D'autres peintures viennent d'être découvertes dans la grande salle en enlevant le badigeon qui la couvrait.

serie. Cet édifice est très-vaste et se compose de deux étages : l'étage inférieur, en contre-bas du Tertre, consiste en une cave voûtée en arêtes ; elle est divisée en trois nefs par d'énormes piliers carrés qui supportent les voûtes ; celles-ci sont formées de berceaux en ogives qui se pénètrent réciproquement ; elles sont fort élevées et d'un aspect grandiose dans sa sévérité. Au dessus s'élève le magasin ou grenier, séparé aussi en trois nefs par d'élégantes colonnes géminées, avec chapiteaux sculptés ; sur ces colonnes repose une magnifique charpente du XIIIe siècle. L'une des rangées de colonnes n'existe plus, et a été remplacée vers le XVIe siècle par des piliers portant des arcades ogivales. Mais l'autre rangée de colonnes est en parfait état de conservation. Cet étage était éclairé par de belles fenêtres, percées dans le mur de la façade (côté est). Ces fenêtres sont en plein cintre avec cordon régnant autour des archivoltes et entre les ouvertures ; elles se composent chacune de deux baies géminées, inscrites dans le grand arc. Des fenêtres du même genre sont ouvertes dans le pignon du côté nord, au-dessus de l'entrée des caves. On y accédait par deux portes en plein cintre, du même style que les fenêtres, et ouvertes dans la principale façade (côté est). Mais du côté ouest, qui sans doute donnait hors de l'enceinte de l'hôpital, l'air ne pénètre que par de longues et étroites meurtrières.

Cet édifice, d'après sa disposition, paraît n'avoir jamais eu d'autre destination que de servir de caves et de greniers pour l'hôpital. Il est un peu plus ancien que la manutention de Chartres qui offre exactement les mêmes dispositions. On ne saurait trop remarquer avec quel soin les architectes du moyen-âge construisaient les servitudes des grands établissements. On ne négligeait même pas, à cette époque, pour une cave ou pour un grenier, la question d'art ; on ornait les fenêtres et l'on sculptait les chapiteaux d'un magasin comme ceux d'une église.

La fondation de l'hôpital Saint-Jean a donné lieu à quelques difficultés historiques, dont il est intéressant de chercher l'origine. Elles ont été résolues complétement du reste par la publication récente du cartulaire de cet établissement et par la

savante introduction qui l'accompagne (1). J'aurai donc peu de chose à dire sur ce sujet.

Nos historiens fixaient la fondation de l'hôpital Saint-Jean à l'année 1153, en invoquant une charte d'Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, que l'on croyait de cette époque. Ils avaient sur ce point copié fidèlement Ménage sans vérifier la source. D'après l'*Histoire de Sablé*, en effet, l'hôpital Saint-Jean a été non pas fondé, mais augmenté en 1153, par Henri II.

Plus loin, Ménage dit que l'hôpital avait été fondé dès 1083, par Etienne de Matha, sénéchal d'Anjou, et, chose remarquable, Etienne vivait au temps d'Henri II (2). Ainsi pour Ménage le sénéchal Etienne a dû exercer sa charge pendant plus de 70 ans. Son récit n'est donc que le résultat d'une erreur ou d'une distraction, et doit être absolument rejeté. Où avait-il pris la date de 1083 et celle de 1153? Je l'ignore, ce qui est certain c'est que le texte de la charte d'Henri II ne porte pas de date (3); mais elle est de l'année 1181, ainsi que l'a démontré M. Port (4).

Etienne de Matha, sénéchal d'Anjou, entra en fonctions, en 1174; peu de temps après il acquit des religieuses du Ronceray un terrain situé près de la fontaine Saint-Laurent, dans le but d'y établir un hôpital, qui fut confié à des religieux augustins (5). Henri II dota richement cette œuvre de charité, peut-être en expiation du meurtre de saint Thomas de Cantorbéry, assassiné en 1171. Par la charte dont nous avons parlé, le roi approuva la fondation, confirma la possession de tous les

---

(1) *Inventaire des archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean-l'Evangéliste, avec Introduction*, par M. Port. Angers, 1870.

(2) *Histoire de Sablé*, par Ménage, comparez, pp. 144 et 297.

(3) Il existe un *Vidimus* de la charte d'Henri II, émané de Vincent, archevêque de Tours, portant la date de 1255. Ce document, lu rapidement et avec distraction, a pu induire en erreur sur la date de l'original. (Collect. de copies de la bibl. d'Angers, ms. 622.)

(4) On voit figurer dans cette charte parmi les témoins, Onfroy de Bohun, connétable, mort en 1181, et Guillaume du Hommet, qui succéda à Richard, son père, en 1180. (*Invent. des archives de l'hôpital S. Jean*, note de M. Port sur la charte d'Henri II.)

(5) Voir les chartes citées plus loin.

biens que l'hôpital possédait déjà ou pourrait acquérir à l'avenir, qu'ils relevassent féodalement du roi ou de tout autre seigneur ; les frères furent en outre affranchis *de toute coutume* et de tout service dû au roi ; c'était une donation *en pure aumône*, c'est-à-dire, d'après la législation de l'époque, à titre ecclésiastique, et avec exemption des droits féodaux (1). La même année, le pape Alexandre III confirma aussi les possessions de l'hôpital Saint-Jean, le mit sous la protection de saint Pierre et du Saint-Siége, l'exempta de la dîme, fit défense aux évêques d'Angers de rien prendre des revenus de l'établissement, sauf ce qui leur serait dû en vertu du droit épiscopal, et permit, en cas d'interdit général, de célébrer la messe à l'hôpital, mais portes clauses, sans chants ni son de cloche (2).

Deux ans plus tard, l'abbesse Emma concédait au sénéchal Etienne et à ses héritiers le droit de désigner quatre prêtres ou chapelains pour le service de l'aumônerie, et un plus grand nombre s'il était nécessaire ; mais du consentement du seigneur évêque, de l'abbesse, des chanoines de Sainte-Marie, et des prud'hommes de la ville d'Angers. Les chapelains ne pouvaient avoir qu'une cloche, et ne devaient dire leur messe qu'après la lecture de l'évangile de la première messe paroissiale de l'église de la Trinité. Tous gens habitants et mangeants dans l'enclos de l'hôpital furent exempts des droits paroissiaux. Les chapelains, avant d'entrer en fonctions, devaient prêter serment devant l'abbesse et les chanoines de Sainte-Marie de remplir exactement leurs obligations, et si l'abbesse et les chanoines refusaient

---

(1) Henricus, Dei gratiâ, rex Angliæ et dux Normanniæ..... dedisse et concessisse et præsenti cartâ meâ confirmasse Deo et pauperibus Christi situm loci, in quo fundata est domus Dei, apud Andegavum juxtâ fontem Sancti Laurentii, quam scilicet domum ego in honore Dei ad hospitalitatem egenorum et ad eorum inopiam relevandam de propriis elemosynis meis fundavi.. .. et quidquid fratres et custodes ejusdem domus in posterum acquirere poterunt tam de meo quam de alterius feodo habendum et possidendum in liberâ et perpetuâ elemosynâ cum omnibus pertinentiis suis bene et in pace, plenarie, integre et honorifice cum omnibus libertatibus et liberis consuetudinibus suis libera et quieta ab omnf exactione seculari et ab omni terreno servitio quod ad me pertinet. (Cartul. de S. Jean, n° 4.)

(2) Cartul. de S. Jean, n° 3, 15 janvier 1181.

de recevoir leur serment, ils ne pouvaient célébrer l'office divin dans l'aumônerie (1).

Les abbesses du Ronceray firent respecter leur suprématie par les frères augustins chargés du soin des malades à l'hôpital Saint-Jean. Une charte de 1209 nous fournit à cet égard les renseignements les plus précis. Lorsque le prieur venait à mourir, les frères devaient, après lui avoir rendu les derniers devoirs, se rendre près de l'abbesse, lui annoncer la mort de leur chef, et procéder à l'élection de son successeur, avec le consentement de celle-ci ; si les frères ne s'accordaient pas avec elle sur le sujet qui devait remplir cette fonction, on devait surseoir jusqu'à ce qu'ils se fussent tous mis d'accord ; à défaut d'entente, la question devait être tranchée par un supérieur ecclésiastique. Lorsque l'accord était établi et l'élection faite, l'élu devait être sans retard conduit devant l'abbesse qui lui donnait l'investiture du temporel ; il devait prêter serment devant elle et les frères de ne jamais chercher pour aucune raison à soustraire l'aumônerie à la suprématie du Ronceray, et de ne jamais la laisser soumettre à quelque autre église ou monastère. L'abbesse, accompagnée des frères, conduisait alors le nouveau prieur à l'évêque, qui lui donnait les pouvoirs nécessaires pour prendre soin du salut des âmes dont la direction lui était confiée. Il revenait ensuite à l'église de Sainte-Marie où il jurait encore de maintenir intacts les droits de l'abbaye (2). Ainsi toutes les précautions

---

(1) ..... Et antequam divinâ in elemosynâ administrent coram abbatissâ et canonicis Beatæ Mariæ jurabunt quod omnia ista legaliter tenebunt, et si sacramenta eorum recipere noluerint, sacerdotes non ideo dimittent in elemosynariâ divina celebrare. (Cartul. de S. Jean, n° 7, acte de 1183.)

(2) ..... Statuimus quod sepedictæ domûs abeunte priore, et eo prout moris est, honorifice tumulato, fratres ejusdem domûs ad abbatissam convenient et ei denunciatâ morte prioris de communi consensu ipsius et fratrum electioni faciendæ terminus prefigetur..... quod si per Dei gratiam abbatissa et fratres in unum convenerint, electione celebrata, electum sine dilatione *de temporalibus investiet abbatissa*..... Post modum ipsum electum abbatissa cum fratribus repræsentabit episcopo ut episcopus eidem illarum curam emittet quibus præerit animarum. Post modum electus, antequam ad elemosynariam redeat, in ecclesiâ B. Mariæ constitutus *jurabit se observaturum honorem et justitiam abbatiæ*. (Cartul. de S. Jean, n° 47, en 1209.)

étaient prises pour maintenir la suprématie temporelle et spirituelle des abbesses sur l'aumônerie Saint-Jean.

Ces diverses chartes nous montrent parfaitement le rôle de chacun des personnages qui ont participé à la création de l'hôpital Saint-Jean. Le sénéchal se procure le terrain et fait bâtir l'édifice; le roi donne des biens, concède des exemptions d'impôts et de droits féodaux; le pape accorde des priviléges spirituels au nouvel établissement; l'abbaye du Ronceray cède le terrain dont elle était propriétaire (1), renonce à une partie de ses droits spirituels et temporels, comme curé et seigneur de la Doutre, mais en réservant sa suprématie. Il n'y a donc aucune difficulté sérieuse sur la fondation de Saint-Jean, et l'on peut rendre à chacun ce qui lui appartient. Cette fondation importante montre qu'au milieu des guerres du XIIe siècle, un roi, un sénéchal, une abbesse, songeaient aux intérêts des pauvres, et que l'esprit de la charité évangélique qui les animait pouvait produire des œuvres utiles au peuple longtemps avant l'éclosion des idées humanitaires et modernes. Dans tous les anciens documents, l'aumônerie Saint-Jean est dite de fondation royale.

Quelques mots maintenant sur l'époque des divers bâtiments; une autre charte nous édifiera complétement sur ce sujet. En 1188, la chapelle et les cloîtres existaient déjà, ainsi que la cuisine, le logement du sacristain et les chambres particulières, situées dans les dépendances de l'aumônerie. Mais à cette époque, Etienne n'ayant point l'espace suffisant pour construire les bâtiments nécessaires à l'aumônerie, obtint de l'abbesse Emma, au moyen d'un échange, un grand terrain situé sur le bord de la Maine, à partir des cloîtres, depuis Reculée jusqu'à une maison appelée la Lavanderie où se lavait le linge des malades, et depuis la rive jusqu'au rocher situé près de l'aumônerie (2). Il est difficile de trouver un texte plus clair et plus précis.

---

(1) . ... Tùm quia domus illa in patrimonio abbatiæ fundata indubitanter dinoscitur, et ab ea multa percepit beneficia et commoditates.... (Charte de 1209, n° 47.)

(2) Emma Dei gratiâ humilis abbatissa..... ad petitionem Stephani senescalli Andegavensis, fundatoris elemosynariæ, donavimus in perpetuum liberè et absolutè et quietè totum illud spatium terræ ubi nunc sita seu fundata est ipsa elemosynaria

Les terrains désignés dans cette charte sont identiquement ceux qui constituaient encore, il y a quelques mois, la grande enclôture de l'hôpital Saint-Jean, aujourd'hui coupée en deux par une rue neuve. Le terrain situé sur le bord de la Maine est évidemment celui sur lequel s'est élevé le bâtiment démoli où se trouvaient les peintures dont nous avons parlé plus haut. Ce bâtiment n'a donc été construit que postérieurement à l'an 1188; or, comme les greniers actuellement existants sont absolument du même style, on doit conclure qu'ils sont du même temps; ainsi ces portions sont ou étaient des dernières années du XIIe siècle. Il est évident que le sénéchal, qui acquérait des terrains pour bâtir a dû se hâter de les employer; nous avons donc la date des constructions à quelques années près. La chapelle existait avant 1188, puisqu'elle est mentionnée dans la charte de cette époque, mais ce ne pouvait être que la partie de gauche, celle de droite étant une addition évidemment postérieure. Le cloître existait aussi d'après le même texte; ces deux édifices ne peuvent remonter toutefois à une date antérieure à 1174, époque de l'entrée en fonction du sénéchal; c'est donc de 1174 à 1188 qu'il faut en fixer la construction première. La charte mentionne deux cloîtres; je ne sais ce qu'il faut entendre par le cloître postérieur; mais le cloître antérieur doit être le cloître actuel qui est situé devant la porte de la chapelle. L'autre a dû être détruit il y a longtemps, car le plan d'Angers de 1736 ne figure que le premier. Quoi qu'il en soit, cela ne change rien à la date du survivant, puisqu'ils existaient tous les deux en 1188.

---

cum apenditiis suis, scilicet capella Beati Joannis et claustro anteriori, et loco ubi est vivarium, et claustro posteriori et coquina et thalamo Ogerii sacristæ et cameris privatis, quæ sunt in apenditiis elemosynariæ. Posteà verò cùm non haberet idem Stephanus locum sufficientem ad construendas elemosynas elemosynariæ necessarias, precibus obtinuit, quod nos donavimus eidem et concessimus communi assensu omnium nostrum in perpetuum liberè sicut habebamus totum illud spatium loci à parte Reculeiæ, quod includit murus qui incipit à thalamo Ogerii sacristæ, sive à muro claustri elemosynariæ et extenditur per ripam Meduanæ usque ad domum quæ vocatur Lavanderia, ubi abluuntur infirmorum panni et ab illo loco extenditur juxtà vineas Beatæ Mariæ et usque ad rocham elemosynariæ. (Cart. de S. Jean, nº 12, en 1188.)

Reste la grande salle. Elle n'est pas mentionnée dans la charte, et il paraît même résulter des termes de ce document qu'elle n'existait pas encore en 1188. M. Prosper Mérimée avait parfaitement reconnu qu'elle était plus récente que la chapelle, et que ses ogives et ses chapiteaux à ornementation végétale annonçaient le XIIIe siècle et non le XIIe (1). Nos anciens archéologues en faisaient cependant l'œuvre d'Henri II, et lui assignaient la date erronée de 1153 en opposant l'histoire à l'archéologie. Nos chartes montrent que l'opinion du célèbre archéologue était la vraie et que la grande salle est postérieure à 1153, probablement même à 1188 ; c'est la dernière construite des parties anciennes de l'hôpital. L'histoire s'accorde donc parfaitement avec l'archéologie ; ici comme à Saint-Serge on faussait l'histoire et on lui faisait dire ce qu'elle ne disait pas. Preuve nouvelle en faveur de la certitude des caractères archéologiques, qui servent souvent à faire découvrir les erreurs historiques, à renverser les légendes et les fausses traditions. Une étude approfondie amène presque toujours à reconnaître que les chartes bien comprises donnent raison aux vrais archéologues.

---

(1) *Voyage dans l'Ouest de la France.*

D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'appel, Président de la Commission archéologique de Maine-et-Loire.

L'ANJOU

DANS LA LUTTE DE LA CHRÉTIENTÉ

CONTRE L'ISLAMISME.

PREMIÈRE PARTIE.

LES PÈLERINAGES EN TERRE-SAINTE ET LES CROISADES.

I.

Bien longtemps avant l'époque des Croisades, une foule d'Angevins, nobles précurseurs des conquérants du Saint-Sépulcre, accoururent en pèlerinage à Jérusalem, bravant joyeusement les mille dangers du voyage et les avanies des Sarrasins.

Le premier de ces pèlerins dont nos annales aient gardé le souvenir est l'un des plus glorieux archevêques de Tours, Licinius, né à Angers d'une noble et illustre famille. Tout jeune encore, et au moment où les siens rêvaient pour lui un brillant avenir, il s'arracha tout à coup à leur sollicitude pour voler en Palestine. C'était à la fin du ve siècle. Depuis la restauration des Lieux-Saints par sainte Hélène, un vif enthousiasme entraînait chaque année vers Jérusalem une foule innombrable de fidèles de toutes les parties du monde. Mais la curiosité profane et le

dérèglement des mœurs avaient vite dénaturé ces éclatantes manifestations de la piété chrétienne ; et les désordres que saint Jérôme signalait, dès la fin du IVe siècle, dans les pèlerinages qui troublaient sans cesse à Bethléem sa féconde solitude, étaient parvenus à leur comble vers l'époque où le jeune Licinius entreprit son voyage. Il ne se laissa point envahir par la corruption générale. Tout entier au culte des Lieux-Saints, il les contempla longtemps et à diverses reprises, et revint en Anjou sanctifié. A peine de retour, il bâtit près d'Angers et dota de toute sa fortune un monastère où il alla s'ensevelir. Là aussitôt s'épanouirent en lui les vertus qu'il avait senti germer en lui au pied du Calvaire, et qui plus tard en firent, sur le siége métropolitain de Tours, un digne successeur du grand saint Martin (1).

Après Licinius vient Epiphane XIV, évêque de Nantes, issu comme lui d'une noble et illustre famille angevine, et comme lui parvenu à un rare degré de sainteté. Quelques années après sa promotion à l'épiscopat de Nantes, survenue en l'an 502, il fit, aussi lui, le voyage en Terre-Sainte, et en rapporta à son église une relique de saint Etienne (2).

Cinq siècles plus tard (3), l'an 998, nous rencontrons sur la

---

(1) Dom Chamard, *Vie des saints Personnages de l'Anjou*, t. I, pp. 193-199. — Grégoire de Tours (coll. Guizot), t. I, p. 105 ; t. II, p. 146.

(2) Barthélemy Roger, *Hist. d'Anjou*, p. 47. — Le voyage d'Epiphane XIV est certainement postérieur à celui de Licinius. Licinius, en effet, fit le sien avant sa promotion au titre d'abbé de Saint-Venant, qui précède d'environ quinze ans sa promotion à l'épiscopat de Tours, c'est-à-dire se place vers l'an 490. Quant à Epiphane, il ne se mit en route que quelques années après sa promotion à l'épiscopat de Nantes, qui eut lieu en 502.

(3) Peut-être pourrait-on placer dans ce long intervalle un compagnon de route de saint Antonin, l'un des plus illustres parmi les pèlerins qui visitèrent la Palestine avant les croisades. Ce compagnon de voyage rédigea en latin un *Itinéraire de saint Antonin*, qui a été trouvé parmi de vieux manuscrits de notre église de Saint-Serge, et fut imprimé à Angers en 1645. Comment s'expliquerait la découverte de ce manuscrit dans les archives d'une des principales abbayes de notre ville, si l'auteur ne se rattachait pas à l'Anjou par sa naissance ou par d'autres liens non moins étroits ? Cet auteur inconnu était même, très-probablement, un des moines de Saint-Serge. Quoi qu'il en soit, son manuscrit est un des plus précieux monuments pour l'histoire ecclésiastique et politique de la Syrie et de la Judée au VIe siècle. Il donne une idée très-complète de la prospérité religieuse et matérielle dont la Palestine a joui depuis le recouvrement de la Vraie-Croix par Héraclius jusqu'à l'invasion d'Omar. Ce travail est, en outre,

route de Jérusalem Gunthier, abbé de Saint-Aubin (1); et, quelques années après, Girard de Thouars, 5e abbé de Saint-Florent, suivi d'un nombreux cortége de moines. Après avoir dissipé le riche patrimoine de son abbaye en de scandaleuses largesses envers sa famille, Girard fut pris tout à coup d'un repentir amer, et, brûlant du désir d'expier ses dilapidations, il partit pour Jérusalem avec la soif du martyre. Ses vœux furent exaucés. Arrivé en Lycaonie, il fut attaqué par une bande de Sarrasins. Au milieu des mille tourments qu'ils lui infligèrent, il ne cessa de confesser avec allégresse le nom du Christ, et périt enfin sous leur glaive, en répétant cette invocation : « *Omnes Sancti, orate pro nobis* (2). » L'un de ses compagnons, Ansbert, prieur de la même abbaye, et que plus tard ses mérites placèrent à la tête de celle de Pontlevoy, faillit subir le même sort. Mais après avoir, à son tour, enduré entre les mains de ces infidèles de longues tortures, il s'arracha à eux tout sanglant, et parvint à grand'peine à se traîner jusqu'à Jérusalem. Lorsque les Sarrasins se furent dispersés, ceux des compagnons de Girard qui avaient échappé au massacre revinrent en pleurant l'ensevelir près de l'humble église d'un village voisin, d'où bientôt un abbé des environs retira le corps pour l'inhumer solennellement en leur présence dans son monastère. De retour à Saint-Florent, Ansbert y raconta la mort du fervent martyr, et son récit y a été pieusement recueilli par les annales monastiques (3). Ainsi nous

---

avec le fameux *Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, l'un des meilleurs indicateurs de la route suivie par les pèlerins de la Terre-Sainte, dans les dix premiers siècles de l'ère chrétienne. Enfin, c'est à peu près l'unique document qui subsiste sur l'existence de saint Antonin, sur la vie duquel on ne sait rien de positif, si ce n'est qu'il servit dans l'une des légions thébaines. C'est dans ce manuscrit que le nom de l'éminent pèlerin a trouvé l'asile où il a pu échapper à un oubli presque complet. — V. Michaud, *Hist. des Croisades*, nouvelle édit., pp. 6-7.

(1) Chron. des églises d'Anjou, par Marchegay et Mabille : *Chron. Sanct. Alb. Andeg.*, p. 21.

(2) Nous ne pouvons qu'avouer ici notre impuissance à rendre les naïves et fortes expressions des annales monastiques : « Martyrium anhelantem.... religiosâ impatientiâ se occidere fecit. »

(3) Chron. des églises d'Anjou : *Hist. Sanct. Flor. Salm.*, pp. 265-269. — Cartul. de Saint-Florent, *Livre Blanc*. fol. 30 v°, et *Livre d'Argent*, fol. C4, 66. — Dom Huynes, *Hist. de Saint-Florent*, pp. 89 et 90.

est parvenu le nom glorieux du premier angevin qui, sous le glaive des Musulmans, a arrosé de son sang le théâtre de notre rédemption.

Mais voici un pèlerin qui éclipse tous les autres par l'éclat de son nom, qui les surpasse par ses voyages multipliés, par ses étranges aventures, par les manifestations grandioses de sa piété naïve au pied du Saint-Sépulcre et les impérissables souvenirs qu'il en rapporte. C'est Foulques-Nerra ou le *Jérosolymitain* (1), appelé aussi *Palmerius*, à cause des palmes de Jéricho dont il ornait son front à chaque retour de la Palestine (2). Notre illustre comte est la plus vive image de cette omnipotente aristocratie du XIe siècle, arrogante et brutale, mais active, entreprenante, et de temps à autre arrachée à ses instincts grossiers par les sublimes élans du christianisme. Dans une courte existence, promptement consumée par des luttes sans nombre contre les formidables voisins déchaînés sur sa petite souveraineté angevine, ce remuant personnage fit jusqu'à trois fois (3) le voyage de la Terre-Sainte. Trois fois il se déroba au fracas des armes

(1) Chron. d'Anjou, par Marchegay et André Salmon : *Hist. abbrev. consul. And.*, p. 358.

(2) Dom Bouquet, t. XI, p. 520, n. *a*. — Rangeard, *Mém. pour servir à l'histoire d'Anjou* (Bibl. d'Angers, mss. 887).

(3) Les anciens auteurs varient sur le nombre des pèlerinages de Foulques Nerra à Jérusalem. Rangeard (mss. 887, pp. 92-97) et Bodin (*Recherches sur l'Anjou*, t. I, pp. 196-199) en comptent quatre. Quelques auteurs en comptent jusqu'à sept. Le *Fragmentum historiæ Andegavensis* de Foulques Réchin (Chron. d'Anjou, p. 377) ne compte, au contraire, que deux pèlerinages. Tous les autres auteurs en comptent trois. Nous avons cru devoir, avec M. Godard-Faultrier (l'*Anjou et ses monuments*, pp. 366, 408 et 410; — annotations sur Bourdigné, pp. 221, 222 et 238), adopter cette moyenne, en nous basant sur l'*Art de vérifier les dates*. Tel était le système auquel nous nous étions arrêté définitivement, lorsqu'au moment de livrer ce travail à la *Revue*, a paru la savante *Histoire de Foulques Nerra*, par M. de Salies, qui admet quatre pèlerinages (pp. 123 et suiv.). Tout en regrettant de n'avoir eu que le temps d'effleurer la partie de cette œuvre érudite qui traite des pèlerinages, nous nous en tenons, pour le moment, à notre première opinion, et, en réponse à M. de Salies, en ce qui concerne le quatrième voyage, nous renvoyons à M. d'Espinay : *Note sur la construction de l'église de l'abbaye de Beaulieu* (*Congrès archéologique des églises de France*, XXVIe session, pp. 100-104).

pour aller pleurer à Jérusalem les terribles explosions de sa riche, mais fougueuse nature.

Foulques-Nerra fit son premier voyage l'an 1004, 1005 ou 1007 (1). Il était alors dans tout l'épanouissement de son invincible jeunesse, et jouissait déjà des féconds résultats de ses premiers triomphes. Par la prise de Châteaudun et la destruction de la forteresse d'Amboise, il avait rétabli de libres communications entre les divers domaines de sa famille, enclavés dans les terres des comtes de Blois. Par la sanglante victoire de Conquereux, il s'était assuré la paisible possession du pays d'Outre-Maine, que les Bretons nous disputaient de temps immémorial. Mais deux grands crimes avaient souillé cette phase éclatante de sa vie guerrière. Un jour, dans une de ses mille équipées en Touraine, Foulques, abusant des hauts priviléges dont sa maison jouissait dans la basilique de Saint-Martin, en força les portes et en franchit l'enceinte inviolable tout armé, avec une soldatesque nombreuse : scandale inouï, qui força les chanoines consternés à suspendre l'office, à renverser la croix et à couvrir de ronces le tombeau profané du grand évêque (2). Une autre fois, sa seconde femme Elisabeth de Gevaudan ayant été par lui convaincue d'adultère, il la fit, à Angers, brûler vive sur un bûcher d'où le feu se communiqua à la ville entière (3). Les ineffaçables images de ce sanctuaire violé, de ce bûcher lugubre où les cendres de sa femme dormaient sous les ruines fumantes de sa cité bien-aimée, obsédèrent longtemps la sombre imagination du comte à travers l'enivrement des victoires. Enfin, profitant du répit que lui ont laissé ses ennemis étourdis par ses premiers coups, il s'esquive à la hâte pour voler en Palestine, où l'emportent les mouvements tumultueux de sa conscience. Parvenu au pied du Saint-

(1) *Art de vérifier les dates* (Paris, 1818), 2e partie, t. XIII, p. 49.

(2) Dom Bouquet, t. X, pp. 424-425. — Rangeard, mss. 887, p. 90

(3) Chron. des églises d'Anjou : *Chron. Sanct. Alb.*, p. 22 ; *breve chron. Sanct. Florent. Salm.*, p. 187 ; *Hist. Sanct. Flor. Salm.*, pp. 260-273. — Dom Huynes, *Vie de saint Florent*, mss. 769, p. 94. — Rangeard, mss. 887, p. 91. — *Nov. biblioth. Labb.*, t. I, p. 350.

Sépulcre, il éclata en sanglots, s'arracha les cheveux et la barbe, et se prosterna pour y appliquer, en se frappant la poitrine, un fervent baiser (1). Aussitôt, si nous en croyons les chroniques, Dieu témoigna visiblement qu'il avait agréé son violent repentir. Au moment où il en approchait ses lèvres, la pierre du Sépulcre tout à coup s'amollit, au point qu'avec ses dents il put sans peine en détacher une forte parcelle. Foulques se releva joyeux et fier de cet insigne gage de réconciliation. Il y joignit, en les rachetant au poids de l'or aux Musulmans, un fragment de la Vraie-Croix et une portion de la courroie qui lia Jésus-Christ à la couronne où il fut flagellé. Ces inappréciables trésors, il en fit, à son retour en Anjou, la plus riche parure de ses domaines. Il fonda près de Loches en Touraine, sur les rives de l'Indre, pour y recevoir le morceau du Saint-Sépulcre, et s'y faire lui-même ensevelir, la célèbre abbaye de Beaulieu (2). Bientôt s'y

---

(1) A ce premier voyage, se rapporterait, d'après le *Gesta*, une étrange anecdote que nous nous bornons à consigner ici dans le latin du *Specilegium d'Achery* : « ..... Sepulcri claustra [Sarraceni] prohibuerunt. Nempè, cognito quod vir alti sanguinis esset, deludendo dixerunt nullo alio modo ad sepulcrum optatum pervenire, nisi super illud et super crucem Dominicam mingeret; quod vir prudens, licit invitus, annuit. Quæsitâ igitur verisâ arietis purgata atque apte inter ejus femora posita est; et comes discalciatus ad sepulcrum Domini accessit, vinum super sepulcrum fudit; et sic ad libitum cum omnibus sociis intravit..... » (*Chron. de Gest. cons. And.*, pp. 102-103.)

(2) Bien que la querelle suscitée par la construction de l'abbaye de Beaulieu entre Hugues de Châteaudun, archevêque de Tours, et Foulques Nerra, soit étrangère à notre sujet, nous ne pouvons nous empêcher de toucher, en passant, à cette grave question d'histoire ecclésiastique locale, pour en indiquer la solution définitive. Le comte d'Anjou avait choisi, pour l'emplacement de son abbaye, un domaine dont il était légitime propriétaire. L'an 1011, il invita à la consacrer l'archevêque de Tours. Mais Hugues refusa, alléguant les spoliations dont Foulques s'était rendu coupable envers l'Eglise de Tours; et même il revendiqua l'emplacement de la nouvelle abbaye. Pour se créer une protection contre les prétentions mal fondées de l'archevêque, Foulques offrit le domaine du monastère au Saint-Siége; et le pape Jean XVIII, qui reçut cette donation, défendit à tout évêque d'exercer sur ce domaine aucune juridiction. L'archevêque accrut ses torts, en contestant au pape le droit de lui enlever la consécration de l'abbaye, pour le cas où lui-même reviendrait sur son refus. Après s'être longtemps livré une guerre acharnée, les deux parties en appelèrent à Rome. Dans ce conflit de droit ecclésiastique, le pape Sergius IV condamna l'archevêque, en vertu de l'immédiate juridiction des papes sur les évêques. Cette intervention du pape dans une querelle épiscopale, a profondément scandalisé le gallican Rangeard. Il a complaisamment accueilli les fables accumulées à cette occasion par le cré-

éleva cette église, dont les ruines attestent encore aujourd'hui la hardiesse majestueuse ; et pendant trois siècles, jusqu'aux irréparables ravages de l'invasion anglaise, la riante vallée de Loches retentit des hymnes triomphantes de l'*office du Saint-Sépulcre* (1). Foulques donna les autres reliques à l'église de Sainte-Marie, qu'il avait bâtie dans l'enceinte de son château d'Amboise (2). Il réserva seulement une portion de la Vraie-Croix pour l'église de Notre-Dame-de-Loches, située en face de Beaulieu, sur le coteau qui domine la rive opposée de l'Indre. Cette basilique étrange et grandiose était l'œuvre d'un de ses ancêtres Geoffroy-Grisegonelle ; il l'avait bâtie pour y déposer cette portion de la ceinture de la Vierge, dont les Empereurs d'Orient avaient gratifié la cour de France, et que lui-même obtint de la munificence du roi Lothaire, après l'avoir portée sous son armure dans sa lutte victorieuse contre le Saxon Berthold (3). Ainsi se compléta, sur les bords de l'Indre, ce glorieux ensemble des plus beaux souvenirs d'Orient auxquels nos

---

dule et partial Glaber : corruption du pape par les agents de Foulques, indignation des évêques, effondrement de l'église abbatiale sous le souffle de la malédiction divine. Seul, entre nos vieux historiens, le judicieux et candide Barthélemy Roger, dans son culte pieux pour le fondateur de son abbaye, a cherché à mettre à néant les récriminations de Raoul Glaber, en établissant solidement, en ce qui concerne Foulques, son droit de légitime propriétaire. Seulement, dans son honnête mais insuffisante justification, il n'a pas su s'élever jusqu'au principe même d'où émana la sentence derrière laquelle Foulques s'est abrité. M. l'abbé Pletteau (*Notice sur Foulques Nerra,* Revue d'Anjou, août 1872, pp. 99-101) a eu le premier cet avantage. Dans une libre et juste appréciation du débat soulevé entre l'archevêque et le comte, il a, d'après le *Gallia Christiana*, t. XIV, pp. 56-58, 219-280, pleinement justifié du même coup Sergius IV et Foulques, le protecteur et le protégé, en mettant en pleine lumière, en regard des incontestables droits du fondateur, le principe de la juridiction directe du Saint-Siége sur les évêques.

(1) V., dans l'*Histoire de Foulques Nerra*, de M. de Salies, le bel et curieux *Office du saint sépulcre de l'abbaye de Beaulieu,* pp. 500-545. — V., en outre, M. L. Archambault, *Hist. de l'abbaye et de la ville de Beaulieu* (*Revue d'Anjou*, juillet, août et nov. 1873, janv. et avril 1874).

(2) Chron. d'Anjou : *Gest. cons. Andeg.*, pp. 99, 103 et 106. — Dom Martène, *Amplissima coll.*, p. 999. — Dom Huynes, *eod.* — Hiret, *Annales d'Anjou*, fol. 17 rect. — Id., *Annales et Antiquités d'Anjou*, p. 215. — Barth. Roger, *Hist. d'Anjou*, pp. 152-153. Il ne reste plus aucun vestige des reliques de Jérusalem, disséminées par Foulques sur les rives de l'Indre et de la Loire. Tout a disparu dans les ravages de l'invasion anglaise et de la Révolution.

(3) *L'église collégiale de N.-D. de Loches*, par M. l'abbé Bardet (Tours, 1862), pp. 66-76.

comtes aient attaché leurs noms. D'une rive à l'autre, le chrétien peut mesurer toute la suite des divins mystères, dont la relique de Grisegonelle et la relique de Foulques ont été, pour ainsi dire, le premier et le dernier témoin. Le chaste flanc que pressa la Sainte-Ceinture reçut le Verbe à son entrée dans l'humanité, et, lorsque le Rédempteur eut clos sa destinée temporelle, c'est du fond de ce tombeau couvert des baisers de Foulques qu'il reprit son élan vers le séjour de gloire.

A ces immortels souvenirs de son premier voyage en Orient, Foulques en joignit un autre non moins cher à l'Anjou, parce qu'il a son siége au cœur même de notre province. Le navire qui portait notre comte en Palestine fut, durant la traversée, assailli par une furieuse tempête, le long des côtes de l'Asie-Mineure. Dans sa détresse, l'équipage invoqua saint Nicolas, archevêque de Myre en Lycie, et patron des marins, qu'il avait cent fois, sur ce même littoral, sauvés miraculeusement du naufrage. Foulques se joignit à ces supplications et promit au saint, s'il échappait au péril, de lui bâtir un monastère à son retour en Anjou. Peu d'instants après les vents tombèrent, et le navire poursuivit paisiblement sa route (1). Quelques années s'écoulèrent après le retour de Foulques, et il n'avait point encore accompli son vœu, soit qu'il en eût perdu le souvenir dans le tumulte des batailles, soit qu'il attendît pour l'exécuter des temps plus calmes. Mais un jour, disent les chroniques, il vit des fenêtres de son château d'Angers trois colombes se diriger à tire-d'aile vers la rive droite de la Maine avec des rameaux dans leurs becs; et elles allèrent les déposer sur les âpres rochers qui recèlent dans leurs flancs le poétique étang de Brionneau. Aussitôt Foulques se rappela le vœu fait à saint Nicolas, et les colombes lui semblèrent désigner l'emplacement de l'abbaye où

(1) *Lectiones de sanctis per annum* (Biblioth. d'Angers, mss. 113, in-fol. sur vélin du XIe siècle, de l'abbaye de Saint-Nicolas), *Leçon relative à la translation des reliques de saint Nicolas*, fol. 162 v°. — A l'aide d'une autre leçon du même manuscrit, fol. 68 v°, on lui a assigné, comme date certaine, l'an 1087. (V. le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Angers*, par M. A. Lemarchand.) Or, cette époque est relativement voisine de celle du premier pèlerinage de Foulques Nerra.

devait en Anjou s'acclimater le culte du grand thaumaturge de l'Orient. Peu de temps après, comme il allait visiter les fondements du monastère, jetés là même où étaient tombés les rameaux indicateurs, tout à coup, au moment de franchir la Maine, son cheval saisi d'épouvante s'abattit, et faillit le tuer dans sa chute. Le comte se releva en riant. « Par les âmes Dieu, dit-il en proférant son juron favori, ceci est un coup du diable, qui s'évertue à me dégoûter de mon entreprise. Mais, en dépit de ses persécutions, je viendrai à bout de mon abbaye, et bientôt on y verra des moines (1). » Quoi qu'il en soit du conflit des puissances divine et infernale évoquées par la légende autour du coteau prédestiné, l'abbaye y fut fondée l'an 1020, et peuplée de bénédictins dès l'an 1033. Peu après Geoffroy Martel la reconstruisit somptueusement, y plaça d'importantes reliques de saint Nicolas, rapportées d'un voyage en Italie, et lui-même, en 1060, y alla clore sa glorieuse carrière et s'y faire ensevelir sous l'humble froc du moine. Plus tard enfin, après une nouvelle acquisition des ossements du saint, en 1087, le pape Urbain II, l'an 1096, vint mettre le dernier sceau, par une consécration solennelle, à l'œuvre de Foulques et de Geoffroy Martel; et il la rattacha une fois de plus aux souvenirs de l'Orient en y prêchant la première croisade. Cette double solennité acheva de populariser en Anjou la dévotion à saint Nicolas. L'abbaye devint un lieu de pèlerinage sans cesse assiégé par une multitude inouïe, et où d'éclatants miracles répondirent à la ferveur universelle (2). Les princes eux-mêmes secondèrent l'élan populaire. Dix ans après la consécration de la basilique angevine, la

---

(1) *Chron. d'Anjou et du Maine*, par Jean de Bourdigné, t. I, pp. 221, 235 et 236. — Barth. Roger, *eod.* — Chron. d'Anjou : *Hist. Sanct. Flor. Salm.*, p. 275. — Dom Huynes, *eod.*, p. 94. — Hiret, *Ann. d'Anjou*, p. 17 r° et v°. — Id., *Ann. et Antiquités d'Anjou*, p. 213. — Rangeard, mss. 887.

(2) Dom Chamard, *Vie des saints Personnages de l'Anjou*, t. I, pp. 409-411. — Chron. des églises d'Anjou : *Chron. Sanct. Serg. Andeg.*, p. 134; *Chron. Vindob. seu de Aquar.*, p. 164; *Brev. chron. Sanct. Flor. Salm.*, p. 187; *Chron. Sanct. Maxent. Pictav.*, p. 388 ; — Chron. d'Anjou : *Catalog. comit. Andeg.*, p. 370. — *Description de la ville d'Angers*, par Péan de la Tuilerie (nouvelle édit.), p. 458-463.

pieuse Hermengarde, duchesse de Bretagne et fille de nos comtes, vint s'y prosterner, fidèle au culte héréditaire, avec ses trois jeunes fils ; et elle y voua à Dieu et à saint Nicolas l'aîné, qui venait d'échapper à une maladie mortelle par l'intercession de l'éminent protecteur de sa race (1).

Cependant Foulques-Nerra était parvenu à l'apogée de sa gloire. Par la victoire de Pontlevoy et la conquête du Saumurois, il avait achevé de donner son assiette définitive à notre belle province; et de sa main créatrice il se complaisait à en dessiner les contours, à en relier entre elles les fractions éparses, à y semer à profusion les églises, les villes, les forteresses. Mais en même temps la prospérité l'avait enflé. Habitué à voir tout plier autour de lui sous une volonté de fer, il en vint bien vite à donner pleine carrière à son impétuosité irrésistible, et à briser sans pitié tout ce qui faisait obstacle à la libre extension de son omnipotence. Ayant un jour flairé les perfides menées d'un ambitieux, Hugues de Beauvais, qui, pour régner seul à la cour, avait perdu dans l'esprit du roi Robert la reine Constance, nièce de Foulques, le comte, habitué à gouverner à son gré par cette femme dominante le faible monarque, conçut contre le courtisan calomniateur un implacable ressentiment ; et, pendant que Hugues chassait avec Robert, douze satellites munis de ses ordres vinrent le poignarder sous les yeux mêmes du roi (2). On raconte aussi qu'après la prise de Saumur il voulut, pour en agrandir le château, sacrifier l'abbaye de Saint-Florent qui y était alors adossée. Les moines résistant, il la livra aux flammes, en apostrophant le Saint avec cette insultante familiarité : « Saint Florent, laisse-toi brûler; je te bâtirai ailleurs une maison plus somptueuse » ; et les moines éperdus durent aller jeter les fondements d'un nouveau monastère à quelque distance de la ville (3). Ces nouveaux crimes, et maintes entreprises sur les domaines ecclésiastiques de l'Anjou et de la Touraine, lui

(1) Dom Chamard, *eod.*, t. II, pp. 213-214.
(2) Raoul Glaber (coll. Guizot), t. VI, p. 246. — Rangeard, mss. 887, p. 94.
(3) Chron. des églises d'Anjou : *Frag. veter. hist. Sanct. Flor. Salm.*, pp. 212-213; *Hist. Sanct. Flor. Salm.*, pp. 276-278. — Dom Huynes, *eod.*, p. 94.

avaient valu de la part du clergé de vertes réprimandes, et l'évêque de Chartres Fulbert avait même lancé contre lui des menaces d'excommunication (1). D'aussi solennels avertissements firent rentrer Foulques en lui-même. Dans son trouble il se ressouvint de Jérusalem et du Saint-Sépulcre, où il avait une première fois reconquis la paix du cœur; et, dès qu'il eut terrassé ses ennemis, l'an 1035, il reprit la route de la Palestine. Dans ce voyage, dont on ignore du reste les autres circonstances, il rencontra à Constantinople un autre fameux pèlerin, Robert-le-Diable, duc de Normandie, qui avait fait vœu d'aller pieds-nus en Terre-Sainte expier l'empoisonnement de son frère aîné Richard. Les deux pèlerins furent affectueusement accueillis par l'Empereur Michel le Paphlagonien, qui leur fournit une escorte. Ils poursuivirent ensemble leur voyage. Sans doute ils mêlèrent leurs larmes sur le Saint-Sépulcre, et soulagèrent en commun par leurs inépuisables largesses les misères sans bornes des chrétiens d'Orient. Peut-être même au retour, lorsqu'en Bythinie Robert tomba exténué sur la route ensanglantée par ses pieds meurtris, Foulques recueillit son dernier soupir. Peut-être entendit-il s'échapper de ses lèvres expirantes, en face d'un Normand qui suivait sa litière traînée par des Sarrasins, cette suprême saillie d'une imagination fantasque : « Va dire à mon peuple qu'on a vu un prince chrétien porté en paradis par des diables (2). » Quoi qu'il en soit des vicissitudes inconnues de leur commun voyage, Foulques-Nerra et Robert-le-Diable y ont associé fraternellement leurs noms. Il s'y révèle d'ailleurs entre eux plus d'une affinité. Tous les deux apparaissent en Terre-Sainte avec la double physionomie de grands pécheurs et de grands pénitents. Tous les deux s'y consument en rivalisant d'étrangeté dans la saisissante expression de leur ferveur. Tous

---

(1) *Nov. bibl. Labb.*, t. I, p. 188. — Dom Bouquet, t. X, pp. 476-477, 481-482, 489.

(2) Chron. d'Anjou: *Chron. de Gest. cons. And.*, pp. 101-103. — Rangeard, mss. 887, pp. 96-97. — Michaud, *Hist. des Croisades* (nouv. édit.), p. 32. — *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, par Augustin Thierry (11e édit.), t. I, p. 241.

les deux y frayent la route, pour l'ère des croisades, à d'illustres descendants, dignes émules de Godefroy et de Baudouin, dont ils secondèrent la valeur ou recueillirent l'héritage. Et ainsi les deux races perpétueront en Orient le souvenir de Foulques et de Robert, jusqu'au jour où de leur union sortira Richard Cœur-de-Lion, le héros le plus prestigieux de la chrétienté en lutte avec l'islamisme.

Pour en revenir à notre comte, ce second pèlerinage, accompli après l'achèvement des conquêtes et sur le déclin de la vie, eût dû, ce semble, apaiser à toujours les agitations fiévreuses de son âme inquiète. Mais voici qu'à peine rentré en Anjou, le contact soudain d'un ennemi inattendu rallume en lui une dernière fois des passions mal éteintes. Son fils Geoffroy Martel avait pris en main le gouvernement de la province. Lorsqu'à son retour Foulques voulut se réinstaller dans ses droits, le jeune homme, habitué déjà au commandement et animé de la fierté héréditaire, résista les armes à la main. Le père exaspéré lui fit une guerre acharnée; et, lorsqu'au bout de quatre ans le fils vaincu vint implorer son pardon, Foulques, poursuivant jusqu'au bout sa vengeance, lui fit parcourir devant lui plusieurs milles avec une selle sur le dos; et Geoffroy s'étant enfin résigné à se courber sous ses pieds dans cet accoutrement ignominieux : « Te voilà donc enfin vaincu, » lui dit-il à trois ou quatre reprises, en le heurtant du pied dédaigneusement (1). Mais dans l'ivresse même de ce barbare triomphe sa colère assouvie tomba. La vue de cet enfant chéri, déjà illustre, ravive sa tendresse paternelle, et l'humiliation terrible qu'il lui a infligée lui devient un souvenir accablant. En même temps, et dans ce retour sur lui-même qu'amènent les premiers loisirs de la toute-puissance inoccupée, Foulques rêve, avec un redoublement de tristesse, aux victimes sans nombre immolées à son despotisme insatiable, aux flots de sang versés et aux ruines accumulées sur toutes les plaines de l'Anjou converties en champ de bataille. Ces funèbres images, et celle du jeune

(1) Dom Bouquet, t. XI, p. 180. — Rangeard, *eod.*, p. 97.

héros si brutalement outragé, réveillent ses remords avec une force nouvelle; et sa pensée se reporte vers Jérusalem, où il n'a pas encore épuisé toutes les démonstrations de repentir. Il consacre à un troisième voyage ce qui lui reste de forces; et, l'an 1039, on vit pour la dernière fois errer sur les chemins de la Palestine ce vieillard usé prématurément par les tracas de sa vie guerrière et la multiplicité de ses pèlerinages. Parvenu à Jérusalem, deux valets, fidèles aux instructions qu'en partant il leur avait fait jurer d'exécuter ponctuellement, s'emparèrent de lui. L'un d'eux lui passa une corde autour du cou et le traîna sur une claie jusqu'au Saint-Sépulcre à travers les rues de Jérusalem, tandis que l'autre déchirait à coups de verge ses épaules nues; et Foulques en même temps s'écriait à la vue des musulmans stupéfaits : « Seigneur, prenez en pitié ce misérable Foulques ! » Cette sublime identification avec Jésus-Christ flagellé sur le chemin du Calvaire acheva de briser ses forces; et, comme son ancien compagnon Robert, en regagnant son pays il mourut de fatigue au milieu du voyage (1). En mourant il légua son invincible passion pour la Terre-Sainte à sa veuve Hildegarde. La pieuse comtesse alla, sur ses traces encore fraîches, terminer ses jours à Jérusalem, dans la pratique des vertus de Paule et d'Eustochie; et, l'an 1046, elle y fut ensevelie, par égard pour ses aspirations conjugales, au pied de ce Saint-Sépulcre (2), objet du culte enthousiaste de Foulques, et trois fois arrosé de ses larmes.

II.

Avec Foulques-Nerra se clot dans notre province la série des

(1) Il mourut à Metz, l'an 1040. — Dom Bouquet et Rangeard, *eod.* — *Hist. somm. des comtes et ducs d'Anjou,* par Bernard de Girard, seigneur du Haillan (Paris, 1553), p. 7 v° et 8 r°. — Chron. d'Anjou : *Chron. de Gest. cons. Andeg.*, p. 117. — *Hist. des év. d'Angers,* par Guy Artaud, mss. 624, p. 297.

(2) Barthélemy Roger, pp. 178 et 179. — Cart. de Sainte-Marie du Ronceray, p. 56, n° 54.

voyages en Palestine antérieurs à la délivrance de Jérusalem. D'ailleurs on touchait à l'ère des croisades; et, en enfantant notre héroïque pèlerin, l'Anjou ne faisait qu'y préluder magnifiquement. Il y avait à peine un demi-siècle que Foulques et Hildegarde dormaient à l'ombre du Saint-Sépulcre, lorsque tout à coup retentit dans nos murs le cri de la guerre sainte. Au sortir du concile de Clermont, où avait assisté Urbain II, l'angevin Milo, cardinal-légat et évêque de Preneste, amena en Anjou l'illustre pontife, pour y consacrer l'église de Saint-Nicolas. La dédicace eut lieu le 10 février 1096, en présence d'une foule de cardinaux et d'évêques, et du comte d'Anjou Foulques-Réchin, neveu et successeur de Geoffroy-Martel. Au milieu des pompes de cette fête, et comme pour associer aux croisades le souvenir de Foulques, sous l'invocation du grand évêque d'Orient qui protégea son navire voguant vers la Palestine, Urbain II renouvela ses exhortations à la délivrance des Saints-Lieux (1). L'auditoire ému croyait assister aux dramatiques péripéties du concile de Clermont; mais l'illusion se compléta lorsqu'après le pontife on vit surgir dans la basilique angevine un nouveau Pierre-l'Hermite. Robert d'Arbrissel, dont la grande renommée était parvenue jusqu'au pape, avait dû, sur ses vives instances, s'arracher à sa chère Thébaïde de la Roë pour venir mêler aux pompes de la dédicace l'éclat de son impétueuse éloquence. Il reprit après le pontife l'intarissable sujet de la croisade, et sur ses lèvres frémissantes d'enthousiasme le thème solennel d'Urbain II reçut de merveilleux développements. Toutes les inspirations de cet ardent génie, toutes les ressources de cette voix vibrante, qui plus tard entraînera vers l'âpre désert de Fontevrault des populations entières, furent prodiguées dans le récit des malheurs de Jérusalem (2). Malheureusement nos annales se taisent sur le succès qu'obtinrent en Anjou, dans cette prédication de la

(1) Chron. d'Anjou : *Frag. hist. Andeg., auctore Fulcone Richin*, p. 380. — Chron. des égl. d'Anjou : *Chron. Sanct. Serg.*, p. 141. — Barth. Roger, *Hist. d'Anjou*, p. 218. — Dom Chamard, *Vie des saints Personnages de l'Anjou*, t. II, pp. 9 et 10.

(2) Pavillon, *Vie de Robert d'Arbrissel*, ch. XVII, p. 54. — Dom Chamard, *eod.*

première croisade, Urbain II et Robert d'Arbrissel (1). Ce qui est trop certain, c'est que celui qui à leur appel eût dû le premier prendre la croix, Foulques-Réchin, l'indigne héritier de Foulques-Nerra et de Geoffroy-Martel, n'écouta les deux grands orateurs qu'avec une lâche indifférence. Leurs accents pathétiques ne purent émouvoir ce cœur dur et dépravé. Ou du moins, si le spoliateur fratricide de Geoffroy-le-Barbu, si l'amant éhonté de Bertrade de Montfort conçut un instant, au sortir de la nef de Saint-Nicolas, de généreuses résolutions, elles furent vite étouffées. Pendant qu'autour de l'Anjou toute la haute noblesse s'éveillait à la voix d'Urbain II et courait à la croisade, Foulques-Réchin demeura seul, avec son rival de débauches Philippe I, endormi dans les délices d'une cour brillante mais dissolue.

Mais si Foulques-Réchin n'éprouva rien de l'irrésistible passion de son aïeul pour la Terre-Sainte, ce trait distinctif de la race Ingelgérienne devait, à la génération suivante, reparaître dans l'arrière petit-fils du Jérosolymitain, Foulques V (2). Lui aussi s'achemina trois fois, mais en croisé, vers la Palestine (3). Au premier voyage, accompli l'an 1120, sous le règne de Baudouin II, cousin de Godefroy et de Baudouin I, et leur successeur au trône de Jérusalem, il s'enrôla dans la naissante milice des Templiers,

---

(1) Il ne nous est resté non plus aucun monument écrit de cette prédication. Sans doute, Urbain II reproduisit à Angers, au moins dans sa substance, l'allocution du concile de Clermont, telle que nous l'a transmise Guillaume de Tyr, et qui fut comme le canevas de ses chaleureuses improvisations dans les autres villes qu'il traversa dans son voyage en France. Quant à Robert d'Arbrissel, la conservation de son discours, où se révéla pleinement son incomparable puissance oratoire, et qui décida de sa vocation apostolique, eût été du plus haut intérêt pour l'histoire ecclésiastique de l'Anjou. Mais, par une fatalité inexplicable, pas un mot ne nous est resté de tout ce que prononça ou écrivit cet homme extraordinaire, fondateur d'ordre, évangélisateur des multitudes, oracle des princes, âme des conciles, et qui, dans la vie des grands serviteurs de Dieu, mérite une place à côté de saint Bernard et de saint Vincent Ferrier!

(2) Foulques V lui-même figure parfois dans nos annales avec le surnom glorieux de *Jerosolymitain*. V. Chron. d'Anjou: *Hist. abbrev. cons. Andeg.*, p. 360; *Script. Huon de Cleer. de major. et senesc. Franc. comit. And. coll.*, p. 387.

(3) L'*Anjou et ses monuments*, t. II, pp. 173-177. — Bodin, *Recherches historiques sur l'Anjou*, t. I, pp. 266, 273 et 278.

et s'y rendit bénévolement leur tributaire pour une somme annuelle de trente livres angevines (1).

Peu d'années après son retour en Anjou, l'an 1026, Foulques V, inconsolable de la perte de sa première femme Eremburge, alla chercher une diversion puissante à son mortel chagrin dans un second voyage en Terre-Sainte. Il acheva de s'y distinguer en guerroyant contre les infidèles toute une année, avec cent chevaliers équipés à ses frais. Sa magnificence et sa valeur éprouvée lui gagnèrent l'affectueuse estime des grands, en même temps que par sa mansuétude et son affabilité il conquérait les sympathies du peuple. Mais surtout il plut vivement par ces qualités royales à Baudouin II, qui, à défaut d'héritiers mâles, songea dès lors à lui pour lui offrir la main de sa fille aînée Mélisende, avec la couronne de Jérusalem (2).

Deux ans s'étaient écoulés depuis que Foulques était revenu de son second voyage en Terre Sainte, et l'heureuse impression qu'il y avait produite ne s'était point effacée. L'an 1129, arrivèrent en Anjou des ambassadeurs du roi de Jérusalem, ayant à leur tête son connétable Guillaume de Bures. D'après les ordres de Baudouin II, et sur la recommandation de Louis-le-Gros et des principaux prélats et seigneurs de France, ils venaient chercher notre comte pour lui faire épouser Mélisende. Foulques, alors âgé de soixante ans, n'hésita pas à les suivre. Laissant l'Anjou aux mains de son fils Geoffroy-le-Bel ou Geoffroy-Plantagenet, il se mit en route avec une escorte formée des premiers seigneurs de la cour, et en passant à Tours prit la croix des mains de l'archevêque, au milieu des solennités de la Pentecôte. Heureux moment, dans l'histoire des comtes d'Anjou, que celui où Foulques V partit pour aller se faire couronner roi de Jérusalem. La tige Ingelgérienne entrait alors dans son radieux épanouissement. Tous les titres de gloire commençaient à s'accumuler sur cette immortelle famille. Déjà Foulques V avait ajouté aux provinces héréditaires le Maine, qu'il tenait de

(1) Orderic Vital, *Hist. de Normandie* (coll. Guizot), l. XII, pp. 363 et 364.
(2) Guillaume de Tyr, *Hist. des Croisades* (coll. Guizot), t. XVI, p. 319.

sa première femme Eremburge, fille unique d'Hélie, comte du Mans. Plus tard, en secondant énergiquement Louis-le-Gros contre les alarmantes entreprises de la féodalité, il avait rétabli dans sa maison l'éminente dignité de sénéchal de France. Lorsqu'enfin le futur gendre de Baudouin II s'en alla dans le royaume de Godefroy fonder une dynastie angevine, son fils, Geoffroy Plantagenet, venait d'épouser Mathilde, veuve d'un empereur d'Allemagne, héritière de Guillaume-le-Conquérant; et de cette union tout à l'heure allait naître Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui, par le mariage avec Eléonore de Guyenne et la soumission de l'Ecosse et de l'Irlande, élèvera au plus haut degré de puissance la première maison d'Anjou.

Pour en revenir à Foulques V, tandis qu'en Anjou son fils Geoffroy (1) inaugurait brillamment l'ère incomparable des Plantagenets, notre croisé, l'an 1129, au printemps, abordait à Ptolémaïs avec un train somptueux. Aussitôt arrivé à Jérusalem, il épousa Mélisende, et, le jour même du mariage, reçut de son beau-père, avec la perspective assurée de sa couronne, la jouissance immédiate des deux villes de Tyr et de Ptolémaïs, récemment conquises sur les infidèles. Enfin, deux ans plus tard, après avoir pleinement justifié les espérances du peuple et de la cour, peu de jours après le décès de Baudouin II, Foulques reçut la consécration royale dans l'église du Saint-Sépulcre, le 14 septembre 1131 (2).

Au moment où Foulques V montait sur le trône de Godefroy, le royaume de Jérusalem était parvenu à son plus haut degré de prospérité. La prise de Ptolémaïs, de Beyrouth, de Sidon et de Tyr nous avait livré tout le littoral de la Syrie, que les Vénitiens et les Génois couvraient de leurs comptoirs, et où chaque année ils débarquaient de vaillantes recrues pour les croisades.

---

(1) En ce qui concerne Geoffroy Plantagenet, bornons-nous à rappeler ici que le récit, par Bourdigné, de son voyage et de ses exploits en Terre-Sainte est, depuis longtemps, relégué au rang des fables. Barthélemy Roger en a fait, le premier, bonne justice. (*Hist. d'Anjou*, p. 242).

(2) Guillaume de Tyr, *eod.*, pp. 302, 303, 319 et 320. — Chron. d'Anjou : *Chr. de Gest. cons. And.*, pp. 152-153; *Gest. Ambor. domin.*, p. 205; *Hist. comit. And.*, pp. 336-337. — Barth. Roger, pp. 232-234.

Les opulentes principautés latines d'Edesse, d'Antioche et de Tripoli, les comtés de Tibériade et de Joppé, groupés en confédération compacte autour de Jérusalem, et s'y rattachant féodalement, en étaient à la fois la protection et la richesse. Des églises splendidement dotées s'élevaient sur tous les points de la Palestine. Les chevaliers de Saint-Jean et du Temple, déjà redoutables, en gardaient les frontières, et les guerriers d'Occident repeuplaient son territoire, où les avait fortement enracinés la prévoyante législation des Assises. Mais cette situation florissante cachait de graves périls. La féodalité, implantée en Orient après la première croisade par la toute-puissante aristocratie française du XIe siècle, s'y était développée toute entière avec ses énergiques ressorts, mais en même temps avec ses vices. Là, comme en Europe, depuis le vaste accroissement de leurs fiefs sur les rives de l'Euphrate, de l'Oronte et du Jourdain, les grands seigneurs de la Palestine tendaient chaque jour davantage à secouer le joug de l'autorité royale. Souvent même ils entraient contre la couronne en hostilité directe; et, pendant que les colonies chrétiennes s'énervaient ainsi dans l'anarchie, les sultans de Mossoul, d'Alep, de Damas et du Caire épiaient sur nos frontières le moment favorable pour prêter main-forte aux rebelles, et par là pénétrer jusque dans le cœur du royaume. L'année même de l'avénement de Foulques, l'insubordination des grands prit les proportions les plus inquiétantes. Bohemond II, prince d'Antioche, était décédé sous le règne précédent, ne laissant qu'une fille en bas âge, appelée Constance, avec sa veuve Alix, sœur de la reine Mélisende. Depuis son veuvage, et au mépris des injonctions royales, Alix, chez qui une ambition effrénée étouffait l'instinct maternel, persistait à s'arroger le pouvoir dans Antioche, à l'exclusion de sa fille, héritière légitime de la principauté. Déjà même elle avait résisté ouvertement à son propre père Baudouin II, tuteur de Constance ; elle lui avait fermé les portes de la ville, tout en envoyant réclamer l'aide du redoutable Zenghi, sultan d'Alep. Cette première tentative de révolte avait été vite déjouée : tandis que le messager expédié à Alep était saisi et livré au dernier supplice, Foulques s'était rendu maître

d'une des principales portes d'Antioche, et Baudouin II y avait fait reconnaître publiquement par Alix les droits de sa pupille Constance (1). Mais cette soumission n'avait été qu'apparente. Sitôt après le décès de Baudouin II, Alix, qui guettait l'instant favorable, reprit avec une activité nouvelle ses machinations perfides. A force de largesses et d'avances, cette femme, à la fois fière et cauteleuse, attira bientôt dans son parti les plus puissants seigneurs du royaume, et, entre autres, les comtes de Tripoli et d'Edesse. Au premier bruit de cette menaçante conspiration, Foulques s'attaqua d'abord au comte de Tripoli, qui, par de redoutables forteresses échelonnées de l'Oronte au Liban, coupait ses communications avec Antioche. Dans une furieuse bataille qu'il lui livra aux environs de cette ville, à Ruggia, il le défit entièrement, et par ce coup décisif anéantit la coalition. Rentré dans Antioche sitôt après sa victoire, Foulques avait déjà commencé à y rétablir solidement son autorité, lorsque tout à coup une innombrable légion de Turcs et de Persans, franchissant l'Euphrate, envahit la principauté, pendant qu'à la faveur de nos discordes Zenghi bloquait le comte de Tripoli dans Montferrand, l'une de ses places fortes. Foulques alla d'abord délivrer Montferrand; puis, attaquant à l'improviste avec sa petite armée les Persans et les Turcs, près de Harenc, sur les bords de l'Oronte, il les tailla en pièces. Il revint ensuite à Antioche ; et le prestige récent de cet éclatant triomphe, avec d'habiles ménagements, achevèrent de rallier définitivement à la couronne toutes les sympathies de la province. Mais, pour frapper d'impuissance à l'avenir les menées toujours actives de l'incorrigible Alix, Foulques sentit qu'il fallait entourer la jeune Constance d'une protection plus assidue, en lui donnant un époux. Il lui choisit Raymond de Poitiers, jeune homme brave, séduisant et d'une illustre famille. Faisant pour ce prince ce que Baudouin II avait fait pour lui-même, il l'envoya chercher en Occident par des ambassadeurs chargés de lui offrir, avec la main de Constance,

(1) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 310-313. — Michaud, *Hist. des Croisades*, t. I, pp. 338-339.

la principauté d'Antioche. Le mariage y fut célébré avec pompe; et l'ambitieuse Alix, à jamais abattue par ce dernier coup, alla en secret dévorer sa honte et son dépit dans son douaire de Laodicée (1). Le nouvel époux de la petite fille du grand Bohémond défendit vaillamment la ligne de l'Oronte contre les infidèles (2). Plus tard il accueillera cordialement à Antioche les tristes débris de l'armée de Louis VII échappés aux incalculables désastres de la seconde croisade. Mais, parmi les fêtes qu'il lui prodigua (3), sa nièce, la belle et spirituelle Eléonore de Guyenne, enivrée d'hommages, apprit à se détacher d'un époux rigide et ombrageux. En fixant sur les rivages enchanteurs de la Syrie l'aimable Raymond avec sa cour brillante, Foulques à son insu préparait ce fameux divorce, d'où les Plantagenets ne tireront leur suprême grandeur qu'au prix du démembrement de la France !

Cependant la lutte engagée par Foulques contre ses turbulents vassaux n'était pas terminée. A peine avait-il, par sa conduite à la fois prudente et ferme, rangé sous son obéissance les principautés de Tripoli et d'Antioche, que de nouvelles insurrections éclataient sur d'autres points. Au nombre des plus vaillants seigneurs de la Palestine figurait Hugues, comte de Joppé, fils de Hugues de Puiset, célèbre par sa révolte obstinée contre Louis-le-Gros, et qui trois fois attira devant son château toutes ses forces. Depuis quelque temps, le comte de Joppé avait encouru la profonde inimitié de Foulques, pour avoir laissé percer contre lui l'insubordination héréditaire, ou peut-être par suite de relations coupables avec Mélisende. Quoi qu'il en soit, un jour, en face de toute la cour, Gauthier de Césarée, beau-fils de Hugues, accusa hautement son beau-père d'avoir conspiré contre la vie du roi. Sur les dénégations du comte, les barons, d'après la coutume du royaume, proposèrent un combat en champ clos entre Hugues et son accusateur. Mais Hugues n'ayant

(1) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 323-330, 357-360. — Michaud, *eod.*, pp. 339-340.
(2) Michaud, *eod.*, p. 348.
(3) Michaud, *eod.*, p. 387.

point comparu au jour et au lieu désignés, la cour dut le condamner par contumace. Irrité de cette sentence, le comte s'en alla dans la ville d'Ascalon, qui appartenait encore au sultan du Caire, pour y contracter alliance avec les infidèles. Forts de cet appui, les Ascalonites pénétrèrent sans obstacles sur notre territoire, et ravagèrent autour de Jérusalem tout le pays jusqu'à Arsur.

Aussitôt, avisant d'abord le plus pressant péril, Foulques alla assiéger Hugues dans Joppé, où il s'était enfermé sitôt après l'alliance conclue avec les Ascalonites. Mais, avant toute attaque, et sur la médiation du patriarche de Jérusalem, le comte, abandonné d'une partie des siens, déposa les armes, et le roi se borna à lui imposer, en punition de sa félonie, trois ans d'exil. Cette justice impartiale pratiquée envers un ennemi privé livré à sa discrétion éclata plus pleinement encore quelque temps après, dans une circonstance dramatique, où Foulques fit revivre sur le trône de Jérusalem toute la sagesse de Salomon. Le comte de Joppé attendait paisiblement à Jérusalem une occasion de passer la mer en exécution de la sentence de bannissement, lorsqu'un jour, pendant qu'il jouait aux dés dans une des rues de la ville, un chevalier le perça de plusieurs coups d'épée qui l'étendirent presque mort sur la place. La rumeur publique accusa Foulques, et ne vit dans l'assassin que l'instrument de son inimitié. Pour dissiper les aveugles préventions de la multitude, le roi livra lui-même le meurtrier à la justice, et, la Cour l'ayant condamné à la mutilation des membres, il prescrivit qu'on lui épargnât la langue, afin qu'avant de mourir il pût déclarer si c'était lui qui avait armé son bras. Jusqu'à son dernier soupir, avec cette langue demeurée l'unique organe intact de sa ferme conviction, le condamné persista à proclamer l'innocence du roi, qui par là fut solennellement justifié de toute participation au meurtre (1).

Après avoir ainsi, par son habileté et sa résolution, pacifié l'intérieur du royaume, Foulques ne songea plus qu'à faire face aux infidèles, enhardis par nos discordes. La récente équipée des Ascalonites lui avait révélé sur notre frontière méridionale

(1) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 349-356. — Michaud, *eod.*, pp. 340-341.

un point faible. Les Egyptiens, refoulés après la délivrance de Jérusalem jusque dans la ville d'Ascalon, en étaient toujours restés possesseurs. Craignant qu'une fois cette place tombée aux mains des Chrétiens ils ne vinssent à se ruer sur l'Egypte, le sultan du Caire en avait fait le plus solide boulevard de ses États. Il y entretenait sans relâche un armement formidable, et, tous les trois mois, la repeuplait de troupes fraîches, qui dès leur arrivée se répandaient, pour y vivre, sur le sol de la Palestine, et y perpétuaient la dévastation et la terreur. Pour contenir ces forces indestructibles, qui puisaient dans leur éternel rajeunissement une audace toujours croissante, Foulques bâtit, sur une circonférence de dix milles autour d'Ascalon, et à l'entrée de la vaste plaine allant des montagnes de la Judée à cette ville, trois imprenables forteresses; et il confia à la garde des Hospitaliers la principale, élevée sur l'emplacement de l'antique Bersabée, qui marquait au midi l'extrême frontière des Israélites. Bientôt, à l'abri de ces citadelles, reliées entre elles par des garnisons vigilantes dont les sorties quotidiennes intimidaient les Ascalonites, un sol si longtemps ravagé se couvrit d'abondantes moissons, recueillies en sécurité (1).

Pendant que Foulques fortifiait à cette extrémité du royaume les avenues de Jérusalem, une heureuse occasion s'offrit à lui de consolider sur d'autres points ses frontières. Apprenant la marche de Zenghi sur Damas, Aimard, gouverneur de cette ville, que ne pouvaient plus protéger contre ses envahissements les inertes califes de Bagdad, envoya solliciter contre le terrible sultan d'Alep l'alliance du roi. En retour il offrait de l'aider à reprendre sur l'ennemi commun, dès qu'ils l'auraient eu chassé ensemble, la petite ville de Panéas, voisine de Damas, que Zenghi avait tout récemment enlevée aux chrétiens. Foulques accueillit vite cette occasion d'éloigner un voisin menaçant, tout en reconquérant une place qui, située au pied du Liban, fermait au nord l'entrée du royaume. Il se mit promptement en campagne. Mais il n'eût pas plutôt opéré sa jonction avec le gouverneur de Damas, que

(1) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 362-364, 437-440.

Zenghi effrayé prit la fuite. Aussitôt, et conformément au traité, le gouverneur et le roi allèrent, avec les princes de Tripoli et d'Antioche, bloquer Panéas. Au bout de quelques semaines d'un siége activement poussé, la ville capitula (1). Une fois maître de cette place, qui sous le nom de Dan jadis bornait au nord les Israélites, comme Bersabée les bornait au sud (2), Foulques vit se ranger sous ses lois dans toute son étendue le territoire du peuple de Dieu.

Voilà donc le royaume de Jérusalem muni de solides frontières, au nord et au sud. Mais il était encore ouvert à l'est, vers cette partie de l'Arabie-Pétrée appelée *Syrie de Sobal,* ou 3e Arabie. Par là des tribus errantes de Bedouins venaient incessamment piller les rives de la Mer Morte et du Jourdain. C'était pour Jérusalem un périlleux voisinage. Déjà, pour protéger de ce côté les avenues de la Ville Sainte, Baudouin I avait bâti dans la Syrie de Sobal le château de Montréal, sur une haute colline dominant une région fertile. A son tour, Foulques éleva dans la même direction, mais un peu plus au nord, la forteresse de Carac. Grâce à ces deux citadelles les Francs purent contenir les Arabes, leur imposer même des tributs. Maîtres aussi, par là, des chemins de la Mecque et de Médine, ils parvinrent souvent à pousser leurs excursions jusqu'à la mer Rouge.

Tout en s'appliquant avec cette sollicitude à tracer d'infranchissables limites autour de son royaume, Foulques avait non moins à cœur d'en sauvegarder l'entière indépendance. La Palestine, avant de tomber aux mains des Musulmans, avait appartenu aux empereurs de Constantinople. C'était la plus belle portion de l'immense territoire que leur enleva l'Islamisme. Aussi, depuis l'invasion d'Omar en Palestine, n'avaient-ils cessé d'aspirer en secret au recouvrement de Jérusalem. Mais que pouvait leur civilisation en décrépitude contre un peuple jeune, enflammé par le prosélytisme guerrier ? Des auxiliaires étrangers pouvaient seuls rétablir dans leurs droits les successeurs abâtardis

(1) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 401-411. — Michaud, *eod.*, pp. 343-344.
(2) Juges, xx, 1.

de Constantin et d'Héraclius. Aussi, lorsque les chefs de la première croisade arrivèrent à Constantinople, Alexis Comnène mit en œuvre avec ses mille ressources la savante corruption du Bas-Empire, pour faire de ces rudes soldats les souples instruments des prétentions byzantines. A force d'intimidations et de caresses habilement entremêlées, il obtint d'eux l'hommage pour toutes les villes qu'ils allaient conquérir en Orient (1). Peu de temps après, le jour même où Nicée tomba entre nos mains, il y fit traîtreusement arborer à notre insu le drapeau grec (2). Plus tard, lors de la prise d'Antioche, Alexis renouvela ouvertement ses prétentions. Pour en triompher, les Croisés durent lui rappeler que les promesses faites en retour de leur hommage ne s'étaient point réalisées; que les secours qu'une politique captieuse leur avait d'abord fait espérer, furent ensuite retenus par la méfiance et la jalousie; qu'ainsi déliés de leurs engagements, ils gardaient pour eux seuls sans nulle réserve toutes leurs conquêtes. Alexis parut se rendre pour le moment à ces justes raisons. Mais les troubles survenus dans Antioche à l'avénement de Foulques réveillèrent les prétentions des empereurs au droit de souveraineté sur les colonies chrétiennes. L'an 1138, Jean Comnène, fils d'Alexis, vint camper sous les murs d'Antioche avec une armée formidable (3). Privée de l'assistance de Foulques, alors engagé en Phénicie contre Zenghi dans une expédition malheureuse, où il faillit tomber entre ses mains, la ville dut se résigner à reconnaître la souveraineté impériale. Armé de cette concession, Jean Comnène revint quatre ans plus tard et, sous prétexte de s'établir solidement contre les infidèles, réclama l'occupation d'Antioche. La ville ayant, cette fois, opposé à ses exigences un refus formel, Jean Comnène s'éloigna pour la seconde fois. Mais, ajournant seulement ses projets de conquête, il se maintint en Cilicie; et, pour mieux couvrir ses desseins, il envoya de là solliciter auprès de Foulques sa libre

(1) Michaud, *eod.*, pp. 99-100.
(2) Michaud, *eod.*, p. 115.
(3) Michaud, *eod.*, p. 208.

entrée à Jérusalem, au double titre de pèlerin et d'allié. Les pieuses et amicales propositions de Jean Comnène, dans les conjonctures où il les produisait, excitèrent la défiance de Foulques. Il craignit, en les accueillant sans réserve, de favoriser une nouvelle tentative contre Antioche, ou même quelque entreprise directe sur Jérusalem. Pour écarter de la Palestine, et sans rupture, des forces inquiétantes, le prudent monarque invita Jean Comnène à venir, mais seulement avec dix mille hommes, le peu d'étendue de la Palestine se refusant, disait-il, à l'entretien d'une armée plus considérable. L'empereur crut compromettre son prestige en allant à Jérusalem avec une aussi faible escorte, et il retira sur-le-champ ses propositions (1). On a reproché à Foulques d'avoir, par une excessive défiance, privé d'un puissant secours les chrétiens de la Terre-Sainte. Mais l'occupation récente du territoire d'Antioche justifiait ses alarmes. D'ailleurs, les offres de l'empereur eussent-elles été plus loyales qu'elles ne semblaient l'être, Foulques redoutait à bon droit l'intervention des Grecs (2). Par leur incessant contact avec la monarchie franque de Jérusalem, ils en auraient vite entravé les libres allures; et même bientôt, au moyen d'empiétements progressifs, ils eussent confisqué notre autonomie au profit du despotisme byzantin. Si encore les funestes envahissements de l'islamisme avaient dû être, grâce au concours des Latins et des Grecs, retardés d'un seul jour ! Mais l'incompatibilité des deux races rendait impossible entre elles une alliance durable; et, par l'absorption dans un empire schismatique, nos colonies chrétiennes eussent perdu sans nulle compensation la pureté de leur physionomie primitive.

Tant d'activité déployée par Foulques pour assurer à son royaume la paix, la sécurité et l'indépendance, n'épuisa point l'étonnante vigueur de sa féconde vieillesse. Il songea aussi à introduire en Terre-Sainte un nouvel élément de civilisation

(1) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 367-373, 375-382, 427-432. — Michaud, *eod.*, pp. 342-343.

(2) V. Michaud, *eod.* Guill. de Tyr, *eod.*, au contraire, ne voit que de la duplicité dans les agissements de l'empereur Jean Comnène à l'égard de Foulques. V. aussi, dans le même sens, Lebeau, *Hist. du Bas Empire*, t. XIX, pp. 78-84.

chrétienne. A son avénement, il ne s'y était pas encore fondé un seul monastère de femmes. Pour ouvrir en Palestine cette intarissable source de bienfaits, accessible aux Musulmans comme aux Latins, Foulques fit appel au zèle ardent d'une sœur (1) tendrement chérie, la vertueuse Hermengarde, duchesse de Bretagne. Hermengarde, elle aussi, avait à maintes reprises témoigné cette passion pour les Saints-Lieux, qui semble avoir été l'apanage de sa race. Lors de la première croisade, ce fut elle qui y enrôla son digne époux Alain-Fergent : il se couvrit de gloire aux batailles de Nicée, de Dorylée et d'Antioche, et fut l'un des premiers qui escaladèrent, à la suite de Godefroy, les murs de Jérusalem (2). Plus tard, à son tour entraîné par les exhortations maternelles, un tout jeune fils de la pieuse duchesse, Geoffroy le Roux (3), alla prendre la place de son père en Orient ; il y servit brillamment Baudouin I, partagea avec Roger, prince d'Antioche, l'honneur d'une victoire éclatante sur les Turcs, et par là donna de grandes espérances, trop tôt déçues par une mort prématurée. Tels étaient les deux gages d'amour qu'Hermengarde avait déjà donnés à la Terre-Sainte, lorsque les ambassadeurs de Baudouin II vinrent en Anjou chercher son frère Foulques. Hermengarde accourut avec son fils aîné Conan, pour féliciter le futur roi de Jérusalem. Dans les dernières entrevues qu'avant son départ il eut avec sa sœur, Foulques mit l'entretien sur la récente fondation de sa magnifique abbaye du Louroux, *l'une des neuf filles de Cîteaux*. De là on vint à parler longuement de saint Bernard, déjà illustre, et

(1) Hermengarde n'était que la demi-sœur de Foulques V. Foulques Réchin l'avait eue de sa première femme Lancelotte de Beaugency ; et Foulques V ne naquit que du troisième lit, c'est-à-dire, de Bertrade de Montfort.

(2) D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, p. 229. — V. aussi Guillaume de Tyr, *eod.*, pp. 122, 327 et 451. Seulement Guillaume de Tyr a confondu Alain-Fergent avec son fils Conan, dont la présence à la première croisade n'est attestée par aucun des historiens de la Bretagne.

(3) Dom Morice, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 88. — Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, pp. 124-125. — Guillaume de Tyr, *eod*, et Raoul de Caen (coll. Guizot, t. XIII, pp. 120-121), confondent Geoffroy-le-Roux avec son frère Conan, que le premier fait figurer à toute la première croisade, et que le second fait mourir au siége d'Antioche. Mais Conan n'a jamais été en Palestine, et Geoffroy-le-Roux n'y alla qu'en 1112, pour y décéder en 1116.

de la rapide propagation de son ordre. Ces entretiens firent sur Hermengarde une impression profonde; elle y reçut en elle le germe vivifiant qui plus tard tombera de ses mains sur le sol de la Palestine. Dès son retour en Bretagne, et pendant que Foulques s'acheminait vers Jérusalem, à son exemple Hermengarde fonda près de Nantes le monastère de Buzay, où saint Bernard envoya comme abbé son jeune frère Nivard. Elle-même ensuite, sous l'irrésistible impulsion du grand réformateur, alla prendre l'habit de cistercienne au prieuré de Larré, près de Dijon. Ce fut là qu'un jour Hermengarde reçut des ambassadeurs de Foulques, qui l'invitait à venir en Orient fonder, de concert avec lui, un monastère de femmes. La duchesse, alors âgée d'environ soixante-dix ans, accueillit le message avec enthousiasme. Initiée à son nouveau rôle par la vive passion dont elle s'éprit tour à tour pour les Saints-Lieux et pour la vie monastique, elle alla sur-le-champ mettre au service de son frère une sagesse consommée, doublée d'une activité infatigable. Arrivée en Palestine, elle s'établit à Naplouse, pour y relever l'antique église de Saint-Sauveur, bâtie, dit-on, par sainte Hélène, là même où Jésus-Christ rencontra la Samaritaine. Déjà même s'élevait sous sa surveillance un magnifique monastère dédié à Sainte-Anne, patronne de la Bretagne, lorsque des incursions réitérées de Sarrasins vinrent arrêter les travaux, et décourager à toujours Hermengarde. Ce fut là pour les colonies chrétiennes un dommage incalculable. Quel bien n'eût pas opéré en Orient cette œuvre régénératrice dotée avec opulence, habilement conduite, et de loin dirigée par saint Bernard, qui, pendant le séjour d'Hermengarde en Palestine, entretenait avec elle, et avec Mélisende, une correspondance active autant qu'affectueuse (1)!

Plus heureuse qu'Hermengarde, vers la fin moins troublée du

---

(1) Dom Chamard, *Vie des saints Personnages de l'Anjou*, t. II, pp. 208, 232 et 235-236. — S. Bernard, épist., 206, 289, 354 et 355. — *V.* aussi, mais avec une extrême défiance, la Notice historique que Joseph Grandet (*Revue de l'Anjou*, an 1854, pp. 115-121) a consacrée à Hermengarde : l'auteur y brouille tous les faits historiques, comme à chaque fois qu'il franchit la stricte limite des traditions locales de l'Anjou.

règne de Foulques, une jeune sœur de la reine, Yvette, alla à Béthanie gouverner paisiblement un couvent de bénédictines, fondé et grandement enrichi par Mélisende (1). Ainsi du moins se développa dans la maison royale de Jérusalem le germe civilisateur importé en Orient par la pieuse duchesse angevine.

Peu après le retour d'Hermengarde en Occident, Foulques décéda l'an 1143. Il a laissé dans l'histoire de Jérusalem le souvenir d'un règne moins brillant qu'efficace. Il s'interdit les conquêtes et les aventures, pour se maintenir sur la défensive. Mais, dépourvu des audaces de la jeunesse, il se retrancha dans de sages calculs, dont une verte vieillesse lui permit d'entreprendre, de surveiller avec suite et d'achever la réalisation. Au moment où Foulques expira, les colonies chrétiennes touchaient à leur heure critique. Après avoir épuisé en orient toute sa force d'expansion, la chrétienté tout à l'heure allait à son tour reculer, en subissant la réaction de l'islamisme. Lors de la première croisade, grâce à l'avilissement des califes et aux divisions des sultans, les musulmans avaient été vite refoulés bien loin derrière Jérusalem. Mais, au bout d'un demi-siècle, l'empire de Mahomet, longtemps morcelé, devait retrouver, avec son unité, l'énergie et les victoires sous l'omnipotence de ces despotes habiles autant qu'ambitieux, dont Saladin est le type immortel, et dont la longue série s'ouvre par Zenghi, le redoutable adversaire de Foulques. Sans rien gagner sur lui, sans pouvoir conjurer les futures catastrophes, Foulques, guerrier attentif et expérimenté, a su du moins, jusqu'à la fin, lui tenir tête ; et, en reconstituant les antiques frontières de la Palestine, il l'a pour quelques années soustraite aux nouveaux débordements de l'islamisme. C'est là sa gloire, et d'avoir présidé et attaché son nom au plein épanouissement du royaume chrétien de Jérusalem.

(1) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 441-442. — Jacques de Vitry (Coll. Guizot, t. XXII, p. 100.) Il s'agit ici de l'abbaye de Saint Lazare, dite de Béthanie.

EUSÈBE PAVIE.

(*La suite prochainement.*)

QUELQUES MOTS

SUR

L'ART RELIGIEUX

ET

UN ATELIER DE SCULPTURE RELIGIEUSE

A ANGERS (1).

Les lignes qui vont suivre m'ont été inspirées, dans un atelier de sculpture angevine, par la vue de statues vraiment religieuses et vraiment belles. Ces quelques mots sur l'art chrétien et cette courte étude sur les œuvres d'un homme qui honore notre ville n'ont d'autre but que d'engager les lecteurs de la *Revue* à se procurer eux-mêmes les joies que j'ai goûtées.

Ne sentons-nous pas tous, de temps en temps, le besoin de nous récréer et de refaire, pour ainsi dire, notre âme fatiguée et abattue? Nous nous lassons à marcher, à travailler, à souffrir, même à prier. Il faut faire halte et nous reposer. Et pourrions-nous trouver une récréation plus pure que le plaisir de contempler les belles œuvres de l'art chrétien? Ce plaisir n'est-il pas le meilleur, puisque non-seulement il calme, mais encore il recueille notre âme et finit par l'élever jusqu'à la prière?

L'homme qui fait profession de rechercher et d'exprimer la

(1) Atelier de M. Bouriché, statuaire, rue de Bel-Air, Angers.

beauté, qui nous convie à la contempler avec lui, dans ses formes les plus parfaites, qui nous entraîne doucement vers ce monde idéal placé si au-dessus des soins vulgaires de la vie, qui nous élève dans cette atmosphère si sereine de la poésie, qui nous révèle enfin à nous-mêmes tout ce monde invisible et charmant que nous portons en nous sans le bien connaître, n'est-il pas un don de Dieu? Ne devons-nous pas remercier la Providence quand elle nous fait rencontrer un véritable artiste?

I.

Et qu'est-ce donc qu'un véritable artiste? Certes, il est plus facile de faire la demande que d'y répondre. Je dirai bien que l'artiste est l'homme qui met de l'art dans ses œuvres. Mais on me demandera ce que c'est que l'art, et l'on m'arrêtera. Demandez la réponse au poète qui chante, au peintre qui anime la toile, au sculpteur qui fait vivre le marbre; ne la demandez pas au philosophe qui analyse l'art, et du même coup le décompose et le tue. J'entends dire que l'art est l'expression du beau, et que le beau c'est la splendeur du vrai. Mais qui me fera entendre le sens profond de ces mots: expression, beauté, splendeur, vérité?

Que l'on me permette ici un souvenir personnel!

Un jour (j'étais encore presque un enfant), je me promenais seul sur les bords de la Maine. Les collines de la rive droite dessinaient leurs lignes molles et harmonieuses sur un ciel sans nuage; le soleil les inondait de ses feux, la rivière coulait paisiblement à mes pieds. Un souffle léger s'éleva et commença à rider la surface de l'eau. Admirable spectacle! l'eau, divisée et brisée par le vent, réfléchissait la lumière du soleil dans d'innombrables goutelettes devenues tout à coup semblables à des perles d'or roulant sur un tapis d'azur. Longtemps mon œil ravi contempla cette merveille renouvelée dans chaque flot qui passait. Pour la première fois, peut-être, j'entendis au-dedans de moi une voix émue qui disait: « Que cela est beau! » Je me

mis à rêver et j'en vins à me dire, à travers je ne sais plus quels raisonnements étranges : « l'eau n'est pas la beauté, car elle n'est pas toujours belle. L'eau a donc une beauté qui n'est pas elle. Qu'est-ce que la beauté qui fait que l'eau est belle ? » Le problème était posé ; mais il ne fut point résolu. Plusieurs années s'écoulèrent, et la réponse se faisait toujours attendre. Quelle joie ce fut pour moi quand je trouvai, par hasard, un volume de saint Augustin où le grand docteur cherchait la solution de la même question. Je crus avoir enfin trouvé. Hélas ! le chemin est rude qui conduit à la vérité métaphysique. Que de pénibles efforts je dus faire pour arriver au terme tant désiré ! Mon travail toutefois ne fut point stérile, car à la fin de mes études sur le Beau, j'avais encore une fois trouvé Dieu, et je comprenais mieux les vers de notre grand poète :

> Le jour annonce au jour sa gloire et sa puissance ;
> Tout l'univers est plein de sa magnificence.

Oui, Dieu est la source de toute beauté. Quand je contemple un paysage où la nature n'a rien mis de heurté ni de violent, et dont aucun bruit ne vient altérer la tranquillité, mon âme s'emplit de calme et de paix. Et qu'est-ce que cette paix et ce calme, sinon l'image de cette tranquillité parfaite qui règne éternellement en Dieu ? Et quand mon regard se projette sur l'immensité de l'Océan et en cherche vainement la limite, et que mon âme s'émeut devant cette image sublime, quelle idée s'éveille alors en moi, sinon celle de l'infini ? L'infini, cette perfection d'un Dieu qui ne connaît ni les bornes de l'espace, ni les bornes du temps.

Celui-là donc est artiste, qui, à l'aide de moyens naturels, fait resplendir à nos yeux et goûter à notre âme quelque chose de l'invisible beauté. Le but de l'art est donc la beauté, et l'expression du beau, sa règle.

Est-il nécessaire d'entrer ici dans l'examen des différents genres de beautés ? Je n'en dirai qu'un mot qui me donnera lieu de remarquer qu'elles se réduisent toutes à une seule. On dis-

tingue assez ordinairement trois sortes de beauté : la beauté matérielle, mieux nommée beauté plastique, la beauté intellectuelle et la beauté morale. La beauté matérielle reproduit les belles formes, la beauté intellectuelle exprime les belles idées, la beauté morale exprime les beaux sentiments. Mais, les belles formes, les belles idées, les beaux sentiments nous émeuvent parce qu'ils expriment toujours, d'une manière plus ou moins vive, la beauté parfaite. La pureté des lignes, la splendeur des idées, la noblesse des sentiments nous font entendre et nous montrent, comme dans un miroir, une pureté, une splendeur, une noblesse invisibles et indépendantes. Et quand il n'y aurait sur la terre ni belles formes, ni belles idées, ni beaux sentiments, je veux dire quand il n'y aurait pas de création, il y aurait encore une pureté, une splendeur, une noblesse, c'est-à-dire, une beauté parfaite; parce qu'il ne se peut pas qu'il n'y ait un être parfait, c'est-à-dire, parfaitement beau. Dieu ne serait exprimé dans ce cas que par son Verbe, et cela suffit pour que toute beauté soit éternellement achevée. Imparfaits que nous sommes composés de matière et d'esprit, il nous faut des formes matérielles, pour éveiller en nous le goût de la beauté pure; mais montant pour ainsi dire, sur ces échelons inférieurs, l'âme s'élève et contemple enfin, dans je ne sais quels horizons supérieurs, l'image pure et immatérielle de la Beauté, « Beauté » éternelle, dit Platon (*le banquet*), non engendrée et non péris- » sable, exempte de décadence comme d'accroissement, qui » n'est point belle dans telle partie et laide dans telle autre, belle » seulement en tel temps, en tel lieu, dans tel rapport, belle » pour ceux-çi, laide pour ceux-là, beauté qui n'a point de » formes sensibles, un visage, des mains, rien de corporel, qui » n'est pas non plus telle pensée ou telle science particulière, » qui ne réside dans aucun être différent d'avec lui-même, qui » est absolument identique et invariable par elle-même, de » laquelle toutes les autres beautés participent, de manière » cependant que leur naissance ou leur destruction ne lui » apporte ni diminution, ni accroissement, ni le moindre chan- » gement !... Pour arriver à cette beauté parfaite, il faut com-

» mencer par les beautés d'ici-bas, et, les yeux attachés sur la » beauté suprême, s'y élever sans cesse en passant, pour ainsi » dire, par tous les degrés de l'échelle, d'un seul beau corps à » deux, de deux à tous les autres, des beaux corps aux beaux » sentiments, des beaux sentiments aux belles connaissances, » jusqu'à ce que de connaissances en connaissances on arrive à » la connaissance par excellence, qui n'a d'autre objet que le » beau lui-même et qu'on finisse par le connaître tel qu'il est en » soi. » — Et il ajoute avec une éloquence de plus en plus digne du Christianisme : « Ce qui peut donner du prix à cette » vie, c'est le spectacle de la beauté éternelle... Quelle ne serait » pas la destinée d'un mortel, à qui il serait donné de voir face » à face, sous sa forme unique, la beauté divine. »

Cela ne nous sera pas donné sur la terre; mais, plus tard, nous verrons la beauté divine face à face, et « nous savons, dit saint Jean, que quand elle aura apparu, nous lui serons semblables » tant elle jettera en nous de splendeur et de magnificence. En attendant nous cherchons à en saisir quelque chose dans les œuvres de la nature.

Mais ces œuvres sont loin d'être l'expression pure de la beauté. Le beau et le laid partout se retrouvent, s'unissent et, pour ainsi dire, se confondent : mélange de bien et de mal, de perfection et d'imperfection qui semble ménagé par Dieu pour exercer notre patience et nous fournir à la fois et des motifs de nous élever à lui, et des raisons de ne pas nous attacher à la créature. L'artiste vient en aide à la nature. Il sait distinguer les éléments de ce mélange, il reproduit ce qui est beau et néglige ce qui est laid; il exprime l'un et voile l'autre, et il sent qu'il n'y a point d'œuvre d'art sans une certaine beauté plastique. Le goût esthétique est si pur qu'il n'admet qu'un mélange très-faible d'imperfection, et que si les sens sont choqués trop vivement, l'âme ne peut rester assez calme pour jouir du beau. Boileau disait avec raison :

Le vers le mieux rempli, la plus noble pensée,
Ne peut plaire à l'esprit si l'oreille est blessée.

Il en est ainsi en poésie, en musique, en peinture, en sculpture. Timanthe, par exemple, reproduisant le sacrifice d'Iphigénie, sait que le désespoir paternel ne peut s'exprimer que par des signes qui ne sont pas ceux de la beauté. Il voile Agamemnon. Ne pouvant exprimer le désespoir sous la forme de la beauté, il conserve l'une, en laissant seulement soupçonner l'autre.

« Le maître, dit Lessing, parlant du Laocoon, le maître » voulait représenter le plus haut degré de la beauté, avec la » donnée accidentelle de la douleur physique. Celle-ci, dans » toute sa violence, arrivant à la contorsion, ne pouvait s'allier » avec celle-là. L'artiste était donc obligé de l'amoindrir, » d'adoucir le cri jusqu'au soupir ; non pas parce que l'action » de crier indique une âme basse, mais parce qu'elle donne au » visage un aspect repoussant. Qu'on ouvre violemment la » bouche du Laocoon, qu'on le fasse crier et l'on verra. C'était » une image qui inspirait la compassion, parce qu'elle montrait » en même temps la beauté et la douleur ; maintenant c'est une » image hideuse dont on est disposé à détourner le regard. »

C'est donc une impérieuse nécessité pour l'artiste d'éviter tout ce qui peut choquer les sens, et il ne saurait impunément négliger les longues études qui le mettront à même de satisfaire toujours à cette obligation. C'est seulement alors qu'il s'est rendu sûr de son *métier*, qu'il peut songer à réaliser l'idéal dont son âme est charmée.

Toutefois, il faut être juste, tout défaut de forme plastique n'est pas un défaut d'art. Il se peut même que ce soit l'œuvre de l'art. Qui oserait dire, par exemple, que le gonflement des narines, dont parle Vinkelmann, étudiant l'Apollon du Belvédère, produit une beauté plastique plus grande dans ce superbe visage ? N'est-ce pas plutôt une légère déviation qui diminue la pureté des lignes ? Et pourtant qui n'admirerait ce coup de maître de l'artiste ? Le mouvement d'indignation marqué par ce gonflement, trop faible pour troubler le calme du dieu sûr de sa victoire, n'est-il pas l'image admirable de cette supériorité marquée dont il est fier ? Je dis plus. Il peut se présenter certains cas, et nous aurons peut-être occasion de le constater, où le véritable artiste ne pouvant donner l'expression qu'il rêve à la

forme la plus parfaite, préférera conserver la première, même au détriment de la seconde. Et qui oserait l'en blâmer, pourvu, bien entendu, que l'imperfection de la forme n'aille pas jusqu'à blesser le regard ? Une forme commune, mais expressive, n'est-elle pas cent fois plus belle qu'une forme parfaite sans expression ?

Mais c'en est trop sur la beauté et sur les conditions qu'il faut remplir pour l'exprimer, j'arrive à l'art religieux proprement dit.

Et d'abord l'art, j'entends l'art véritable, est-il par lui-même religieux. Quelques-uns l'ont affirmé, se fondant sur ce que l'art ne saurait avoir pour but de faire resplendir l'éternelle Beauté, sans toucher à Dieu, sans être, par suite, essentiellement religieux. Mais cette expression ne saurait me plaire. Tout ce qui touche à Dieu n'est point pour cela religieux. En ce sens, la philosophie spiritualiste serait religieuse. Quelques-uns disent, il est vrai, qu'elle est la religion naturelle. Mais que ces expressions *religion* et *naturelle* semblent peu s'accorder ! Sans doute, la loi naturelle, fondée sur les seules données de la raison, est capable en certains cas de régler notre conduite. Mais est-ce là ce qu'on peut appeler proprement une religion ? Tous les fondateurs de religion protestent; car tous ils ont admis un commerce surnaturel avec la divinité, et ont réglé la conduite religieuse des hommes sur des lois divines positives. L'humanité toute entière a senti, comme d'instinct, que des rapports de l'ordre surnaturel avec la divinité étaient de l'essence de toute religion. Or, l'art atteint le beau, la philosophie cherche le vrai à l'aide de moyens naturels et ne sauraient être appelés des religions.

Ce qui est vrai, c'est que la religion est empreinte de beauté, et peut, en conséquence, être l'objet de l'art. Elle enseigne de hautes vérités, fait naître de grandes pensées, inspire de nobles sentiments et de sublimes actions. Les dogmes, la morale, les pratiques de la religion peuvent donc être étudiées dans leur beauté. Ceux qui ont rendu cette beauté dans leurs ouvrages ont été les artistes religieux, et l'ensemble de leurs chefs-d'œuvre constitue les trésors de l'art religieux.

Mais si cet art n'est pas essentiellement distinct de l'art pro-

fane, il demande néanmoins, en raison même des sujets qu'il traite, quelques qualités spéciales dans l'artiste.

D'abord la religion étant la chose la plus sublime qui soit au monde, l'artiste religieux doit éviter avant tout ce qui pourrait la rabaisser, je veux dire : le vulgaire et le trivial. Ce qui serait un défaut chez d'autres, serait chez lui une inconvenance. Nous pouvons, sans grand mal, rester indifférents devant une œuvre profane, nous ne devons jamais être froissés devant une œuvre religieuse. D'ailleurs les moindres scènes de la vie chrétienne sont ennoblies et embellies par le sentiment divin qui les inspire, et ce sentiment, qui doit être reproduit dans les œuvres d'art, est souvent difficile à exprimer. Une grande beauté de forme peut seule faire absoudre l'artiste qui ne pourrait le rendre qu'imparfaitement.

A la beauté, l'artiste chrétien doit joindre une sorte de délicatesse pudique. La religion chrétienne a fait germer partout sur la terre la virginité, cette fleur si pure et si belle, mais si fragile, que le moindre souffle la peut flétrir. L'artiste chrétien doit compter avec ce sentiment délicat de la pudeur virginale. Ses œuvres doivent parer nos églises ouvertes aux fidèles de tout âge ; elles doivent charmer tous les regards et n'en blesser aucun. Cela peut gêner l'artiste ; mais aussi, s'il est fidèle à surveiller sa main, quelle grâce angélique se répand dans ses œuvres ! Quelle suavité céleste les embellit ! Et comme la beauté chrétienne devient vite le caractère distinctif de ses travaux !

Enfin, à la beauté des formes, à la pureté chrétienne, il doit unir une douceur et une paix invariables, qui écartent systématiquement de son œuvre les effets tourmentés. Même dans les sujets terribles, il faut que le sentiment soit par derrière l'œuvre, si je puis parler ainsi, bien plus que dans l'œuvre elle-même. En effet, rien n'est forcé dans la religion. La puissance infinie de Dieu qui domine le monde, imprime sur toutes choses comme le sceau de son éternelle tranquillité. La miséricorde divine place les bienheureux dans un repos sans fin ; la justice punit ceux qu'elle condamne, en les fixant dans l'immobilité des peines. Sur la terre même, l'amour mène au calme de l'extase, et la

souffrance conduit le Christ au calvaire, avec une résignation si tranquille, que sa divinité même y apparaît, et qu'on entend dire : « Celui-là était vraiment le Fils de Dieu. » C'est à ces hauteurs sereines que l'artiste chrétien doit monter, c'est dans ces sphères qu'il doit vivre et contempler les immortelles beautés que reproduira plus tard le pinceau ou le ciseau guidé par sa sublime inspiration.

Qu'il me serait doux maintenant de montrer les qualités de cœur d'un artiste vraiment chrétien ! Que j'aimerais à parler de cette foi vive, évoquant du ciel, avec leur beauté ravissante, ces légions de bienheureux ; de cet amour ardent qui fait vivre l'artiste chrétien dans la familiarité, j'allais dire, dans la famille de Joseph, de Marie, de Jésus ! Quelle pureté de conscience ne faut-il pas pour converser sans cesse et sans trouble avec ces divins personnages ! Quelle charité pour reproduire les traits de Jésus ! Quelle beauté d'âme pour concevoir le type sacré de la Vierge ! Quelle tendresse de cœur pour exprimer les paternelles sollicitudes de Joseph ! Ah ! ce serait un tableau ravissant !

On comprendra que je ne puisse le tracer. Entrons plutôt dans ces galeries religieuses.

II.

Mais avant d'arrêter notre attention sur quelque statue en particulier, jetons d'abord un regard d'ensemble. Au premier coup d'œil, on est frappé de la vie qui règne dans cette galerie. Tout est silencieux, il est vrai, mais rien n'est mort. Tous ces personnages vivent ; tous, ils nous montrent leur âme ; tous, ils nous impriment un respect religieux. Regardez plutôt. Voilà les anges, le genoux en terre, adorant la majesté de Dieu ; voilà les saints, l'œil au ciel, en prière ou en extase ; voilà Joseph, contemplant avec amour l'enfant Jésus qui dort sur son cœur ; voilà Marie recevant nos hommages et nous bénissant ; voilà son divin Fils, dont la grâce naïve et charmante nous attire et nous captive ;

voilà le Dieu d'amour qui nous découvre son cœur sacré. O religieux silence ! ô purs sentiments ! ô célestes beautés !

Mais avançons. Les statues de la Vierge sont nombreuses. Elles nous frappent tout d'abord par leur air de majesté. La Sainte Vierge apparaît à chacun de nous sous des traits différents. Les uns veulent surtout considérer en elle la Vierge Immaculée, les autres la mère du Sauveur ; pour ceux-ci c'est la bonté, c'est la grâce pour ceux-là. M. Bouriché communique tour à tour à ces statues ces divers sentiments, mais il ne veut représenter Marie que sous les traits de la Reine du Ciel : *Regina Cœli*. Que Marie prie ou qu'elle combatte, qu'elle reçoive nos prières, où qu'elle les offre à son fils, sa pose, ses traits, l'expression de son âme marquée sur son visage, tout en elle semble royal. Il fallait une grande sûreté de main et un type bien conçu pour ne pas tomber dans la sévérité ou la froideur. L'écueil a été évité. La vierge nous apparaît toujours majestueuse et toujours belle. Mais son port de reine n'a rien qui puisse nous effrayer. Elle se montre à nous avec tant de douceur et de bonté que nous ne pouvons que l'aimer.

Voyez cette petite statue de l'*Immaculée conception*. Marie les mains jointes, la tête légèrement penchée, dans l'attitude de la prière, semble se replier en elle-même pour y contempler les merveilles opérées par Dieu dans son âme. Evidemment elle chante un premier *Magnificat*. « Celui qui est tout puissant a fait en moi de grandes choses. » Un pli léger de ses lèvres indique, ce semble, l'étonnement de l'humilité : « Parce qu'il a regardé l'humilité de sa servante, toutes les nations m'appelleront bienheureuse. »

La Vierge et l'Enfant Jésus, statuette qui ne manque ni de grâce, ni de charmes. Marie nous présente son fils ; le mouvement du bras et le regard l'indiquent assez. La joie de nous le montrer est empreinte dans ses traits, sur son bras droit est l'enfant Jésus. Il passe une main sur l'épaule de sa mère ; de l'autre, il reporte à son tour nos regards sur Marie. Lequel des deux goûte plus de bonheur à cette charité réciproque ?

Ces vierges ont de la noblesse dans le visage ; pourtant elles

n'annoncent point encore le type que poursuit l'artiste. Voici *Notre-Dame du Sacré-Cœur* qui l'indique déjà. Laissez cette statue produire sur vous tout son effet. Ce n'est d'abord qu'une belle et calme figure. Mais attendez, ne sentez-vous pas l'âme qui vit, l'âme qui aime? Que font les bras croisés sur la poitrine, s'ils ne contiennent les battements du cœur? Et ne voyez-vous pas, dans ces traits légèrement comprimés, dans ce regard fixe, le sentiment intérieur de l'amour? Il est ardent et profond, mais comme il est divin, il n'altère point la sérénité d'un front si pur.

La Reine du cœur de Jésus, grande et belle statue, réalisant une idée neuve. Nous allions demander une faveur à Jésus. Mais il est encore enfant, il nous adresse à sa mère. La Vierge ici commande. La main droite porte le sceptre, la main gauche se pose avec autorité sur l'épaule de *son fils*. C'est Marie qui recevra nos demandes, et c'est légitime puisque Jésus a voulu se soumettre à son empire. Le divin enfant s'empresse de le reconnaître. D'une main montrant son cœur, de l'autre il indique à qui il est soumis. Peut-être le long vêtement de la Vierge, tombant, sans se briser nulle part, des épaules jusqu'à terre, nuit-il à l'effet et enlève-t-il quelque grâce à la statue?

La Vierge bénissant au nom de l'enfant Jésus. Voilà le type, voilà la Reine dans toute sa majesté. Elle écrase du pied le serpent infernal. Du bâton de sa croix, Jésus lui a porté le dernier coup, et, au moment de la victoire, montrant à sa mère les peuples qui attendent le salut, il l'invite à les bénir. Marie cède à sa prière. Rien de plus grand et de plus suave que cette statue. Marie porte la couronne, à demi cachée sous le voile en signe d'humilité. Une chevelure longue et soyeuse tombe sur les épaules. Les lignes du visage sont d'une admirable pureté. On dirait une *antique*. L'artiste semble avoir voulu mettre le sentiment chrétien sur l'une de ces belles têtes grecques, si justement et si universellement admirées. Le cou un peu long, peut-être à dessein et pour produire un effet artistique, comme j'ai eu l'occasion de le remarquer, ajoute à l'élégance du port. L'effet général est complété par ce bras étendu qui domine le monde en le bénissant. Est-il une reine plus grande et plus belle? —

Es-il aussi un profil d'enfant plus fin, plus doux, plus affectueux que celui de Jésus au bras de sa mère? Qui résisterait à la demande de cet adorable enfant?

A cette scène grave en succède une touchante et pleine de charmes. *Jésus caresse sa mère*, sur les genoux de laquelle il se tient debout. Peut-être est-il un peu court de taille, mais comme ce défaut, si c'en est un, s'oublie vite. Regardez, contemplez, ne craignez point de troubler la scène. Jésus et Marie sont tellement l'un à l'autre que rien ne les distraira de leur amour. Quelle est belle cette mère contemplant son fils dont elle reçoit les caresses! Qu'il est beau cet enfant avec son amour naïf! Que de tendresse dans le mouvement de la tête et surtout dans le geste de la main! Quel amour l'anime! Mais aussi quelle crainte respectueuse semble l'arrêter au moment où il achève sa filiale caresse!

Mais voici la plus belle des vierges de ces galeries; et qui en a vu une plus belle ailleurs? *La Vierge et l'enfant Jésus écrasant le serpent*. Debout, simplement et noblement posée, la Vierge appuie le pied sur le corps du monstre, pendant que l'enfant Jésus lui perce la tête. Rien ne fait défaut ici; c'est la beauté dans la simplicité. La pureté des lignes, la justesse des proportions, une admirable poésie dans les traits, mettent la statue de la Vierge au rang des chefs-d'œuvre. Et l'enfant Jésus! Quelle souplesse dans le mouvement des épaules et des bras! Quel naturel dans cette tête, et comme elle se courbe à point pour voir le coup que portent les mains! Et, si l'on cherche l'expression, quel air de triomphe modeste! La Vierge est heureuse, elle jouit sans vaine gloire; même dans l'ivresse du succès, elle garde sa divine humilité. Et l'enfant Jésus, quelle est sa pensée? Avant tout écraser le serpent. Il est tout entier à cet acte; mais déjà la joie se peint dans ses traits, car tout à l'heure, il aura sauvé sa mère et le monde entier avec elle.

La main d'un maître est là.

L'abbé GILLET.

(*La suite prochainement.*)

L'INSTINCT DES BÊTES.

Tout le monde sait qu'il existe chez les animaux des instincts divers en rapport avec leurs besoins et leurs habitudes ; que certaines espèces présentent des analogies incontestables avec la forme humaine ; que ces analogies ne se bornent pas seulement à des conformités plastiques, mais qu'elles se retrouvent dans leurs aptitudes instinctives.

L'induction qui ressort de ces ressemblances n'est-elle pas que les animaux occupent une place et un rang sous l'empire d'une loi commune aux êtres de la nature, et suivant les degrés qui distinguent chaque espèce ?

L'induction semble se confirmer lorsqu'on examine la question sous le double rapport de l'organisme et de l'instinct de ceux qui vivent sous nos yeux et que nous associons, pour ainsi dire, à nos travaux et à notre existence.

Voyons ce qui concerne leur organisme.

Tous ont pour principe la vie et le mouvement, jouissent en général de l'ouïe, de la vue, du goût et de l'odorat. Si les sens, chez l'homme, sont plus complets et mieux pondérés, la vue, l'odorat et l'ouïe, sont supérieurs chez plusieurs espèces animales. Mais l'animal, comme l'homme, naît faible, croît, se reproduit et meurt. Il a besoin également de nourriture, de repos et de sommeil ; il est sujet aux maladies, aux difformités, aux douleurs.

Si ces analogies sont certaines, n'est-il pas à croire qu'elles se reproduisent dans les sensations et dans les instincts, d'autant plus développés que les espèces se rapprochent plus sensiblement de la forme humaine ?

Ainsi, l'instinct des animaux serait en raison de leur forme comparée à celle de l'homme, c'est-à-dire, que les moins doués

d'instinct sont ceux qui offrent le plus de dissemblance, sans admettre cependant qu'ils sont soumis à des lois purement physiologiques et fatales.

Mais qu'appelle-t-on l'instinct des bêtes?

D'abord il n'y a plus à discuter sur leur similitude organique. Les naturalistes s'accordent à reconnaître qu'ils se rapprochent presque en tous points de l'organisme de l'homme : les appareils généraux sont les mêmes, le mécanisme fonctionne de la même manière, les pièces qui le composent sont disposées pour les mêmes services, et l'anatomie du cerveau n'offre point, ou fort peu, de différence ; telles sont les observations de la science. Alors il n'est plus admissible que les bêtes soient des automates inconscients de leurs actions, quoiqu'en ait dit Descartes, qui, du reste, est revenu à une opinion moins absolue : non, elles ne représentent pas des machines plus ou moins perfectionnées.

On conçoit néanmoins que l'étude des espèces animales donne lieu à des incertitudes et à des obscurités qui s'aggravent, suivant que nos rapports avec elles sont moins fréquents et plus difficiles.

Mais si elles sont privées de la parole, elles ont des chants et des cris qui expriment leurs désirs et leurs besoins, et chaque espèce a son langage probablement incompris des autres espèces, quoique chacune ait, à divers degrés, la ruse, la rancune, la mémoire et la vengeance; elles ont également la reconnaissance, les préférences, l'attachement et la volonté; enfin elles aiment, et plusieurs ont le don des larmes.

Quelques-unes se laissent dompter jusqu'à devenir familières, et lorsqu'elles enfreignent les commandements de leur maître, elles tremblent à son aspect, craintives de la correction qu'elles ont méritée.

Est-ce que ces faits ne révèlent pas autre chose que de l'instinct?

Mais je voudrais qu'on définît nettement ce qu'on entend par l'instinct ; qu'on fixât la limite qui sépare l'instinct de l'intelligence.

Si l'on accorde que l'instinct est l'intelligence à des degrés

inférieurs à l'intelligence de l'homme, je serai loin de contredire. Alors il n'y a entre l'instinct et l'intelligence que des nuances plus ou moins accentuées.

Autrement, si l'instinct n'est qu'une sorte de flair en vertu duquel l'animal pressent ce qui peut lui nuire ou le servir, sans raisonnement ni réflexion, mais machinalement, et comme un effet mécanique propre à sa nature, je ne suis plus de cet avis.

N'est-ce pas plutôt la première hypothèse qui est vraie?

A cet égard on a cité des faits nombreux parmi lesquels, j'en conviens, il importe de choisir. Je me réfère aux plus vulgaires généralement connus.

Ainsi pour saisir sa proie, le chat se pelotonne, le tigre s'embusque, l'araignée tisse ses toiles. C'est, dit-on, une impulsion spontanée, un don de la nature.

Soit, mais il y a plus que cela. Ainsi, lorsque le chat enseigne à son chaton la souplesse, la feinte, l'attaque ou la retraite qui lui donnent la victoire quand la partie sera plus sérieuse; lorsque le tigre étudie le terrain, épie le moment où passera sa victime; lorsque l'araignée observe les lieux fréquentés par l'insecte qu'elle veut saisir... on ne saurait nier que de tels actes exigent du discernement, du calcul, de la réflexion.

On sait que parmi les bêtes certaines espèces vivent en troupes, d'autres isolées. Celles-ci sont généralement moins connues. Les autres, au contraire, organisées sous nos yeux et plus familières, peuvent être plus sûrement observées.

Celles qui vivent en société ont une hiérarchie, reconnaissent un maître auquel chaque membre obéit — et il faut convenir que si ces associations ont quelque ressemblance avec les sociétés humaines, le principe d'obéissance est plus scrupuleusement respecté par les unes que par les autres. — Les chefs sont-ils choisis parmi les plus habiles? Tous n'ont-ils pas des droits et des devoirs distincts?

Lorsqu'on observe leur organisation, qu'on suit du regard leur œuvre, il est à croire qu'ils sont classés suivant leurs aptitudes et la variété de leurs instincts.

Plusieurs espèces se font une guerre acharnée, sans trève,

jusqu'à la destruction de l'une ou de l'autre. Il en est qui vivent en paix, mais sans relations, chacune ayant sa frontière inviolable : la séparation n'en est pas moins radicale.

Je ne veux point m'arrêter à ces questions qui m'éloigneraient de celle qui me préoccupe. Je poursuis celle de l'instinct des bêtes, et voici, à l'appui, quelques faits à ma connaissance personnelle.

Que n'a-t-on pas dit du chien, l'ami fidèle de l'homme qu'il aime, soit que celui-ci porte des haillons ou la pourpre. Si la fidélité est le type commun de la race canine, ses instincts sont très-variés. Les uns courent le gibier, les autres le tiennent en arrêt.

Certaines espèces se dévouent entièrement aux besoins de leur maître. Quoi de plus touchant, en effet, que les soins ingénieux du caniche pour l'aveugle dont il se rend l'esclave toujours soumis et dispos? Combien de traits d'abnégation et de courage qui attestent une intelligence presque égale à celle de l'homme?

J'ai eu un chien d'arrêt, fort bien élevé d'ailleurs, qui s'asseyait devant un rôt à la broche, tirait furtivement les lardons qu'il avalait en sournois, si bien que, pendant un certain temps, on ne découvrit pas le voleur. Enfin chacun a pu observer le chien cachant sous terre ou dans des lieux obscurs, les provisions qu'il retrouvait lorsque la faim lui est revenue.

J'ai vu une pie perchée sur la cime d'un grand arbre observant les mouvements d'un écureuil qui creusait dans le sol des petites fosses afin d'y enfouir son butin. L'opération achevée, l'écureuil s'étant éloigné, la pie arrivait et déterrait les réserves qu'elle emportait : c'est bien la pie voleuse !

Plusieurs fois j'ai été témoin des luttes entre la corneille et la buse. Le nid de la corneille n'ayant point les défenses du nid de la pie, l'accès en est facile. La buse y entre, enlève les petits qu'elle emporte en pâture aux siens :

« Et voilà la guerre allumée. »

La corneille est donc l'ennemie acharnée de la buse. Dès qu'elle l'aperçoit, elle jette un cri strident qui semble appeler ou

prévenir ses compagnes et s'élance sur la buse qui fuit et s'élève dans les airs en décrivant des cercles dont la corneille s'efforce de suivre les contours. Mais la buse se maintenant élevée sans agiter ses ailes, trouve un certain repos, tandis que la corneille, réduite à l'action permanente des siennes, se fatigue avant d'avoir atteint son ennemie et engagé le combat; mais au moins l'ennemie est en fuite.

Que penser du coucou qui fait couver son œuf par un faible oiseau dont les petits sont dévorés par l'intru éclos sous les ailes de leur mère?

Que dire également du renard dépisté par les chiens, se gardant de sortir du bois avant d'avoir exploré les issues. Ce n'est qu'après s'être assuré de celle qui présente le moins de dangers qu'il s'élance dans la plaine, espérant faire perdre sa piste à la meute qui le poursuit.

Lorsqu'un chevreuil couru depuis longtemps perd les avantages de la fuite, il arrive souvent qu'un autre chevreuil vient à son secours, coupe la chasse, entraîne les chiens et assure le salut du premier : cette ruse n'est-elle pas également celle du cerf?

J'ai pu suivre celle d'un lièvre pendant un certain temps.

J'étais placé sur un coteau très-élevé, distant d'un kilomètre environ d'un coteau parallèle. La vallée qui les séparait était traversée par un ruisseau coulant à pleins bords par suite des pluies abondantes qui avaient créé dans la prairie des flaques de formes et de grandeurs différentes. Un coup de fusil attira mes regards, et bientôt j'aperçus un lièvre qui descendait à grande vitesse le coteau voisin. Puis j'entendis dans le lointain la voix des chiens suivant la piste du lièvre qui les avait avantageusement distancés. Alors le lièvre s'arrêta près des flaques d'eau, l'oreille au guet afin de se rendre compte de l'éloignement des chiens, et, confiant dans ses avances, il se livra à maints sauts et gambades, tournant autour de l'eau, revenant sur ses pas, recommençant ses bonds et ses feintes en tous sens... recourant enfin à toutes les finesses de nature à faire perdre sa trace.

En effet, les chiens arrivés dans la vallée hésitèrent longtemps avant de démêler cet écheveau si embrouillé. Lorsqu'ils parvinrent à retrouver la bonne voie, ils ne gagnèrent pas sans peine le coteau d'observation où j'assistais en neutre à cette lutte entre la force et la ruse. Le lièvre était passé près de moi ; il s'était réfugié dans un fourré où les chiens le cherchèrent sans pouvoir le relancer : il avait triomphé et sauvé sa vie.

Sans doute Dieu a donné à chaque être des facultés diverses ; aux uns les moyens d'attaque, aux autres ceux de la défense. Mais la victoire exige de l'observation, du calcul, du raisonnement, et, quoique le lièvre ne soit pas placé parmi les animaux les mieux doués d'instinct, à la manière dont il a su étudier le terrain, en tirer les avantages qu'exigeait sa défense, on ne saurait lui refuser une certaine intelligence.

Combien de traits semblables pourrait-on citer !

Qui n'admire les soins et les études habiles des petits oiseaux pour cacher leur nid ? Ce nid est là tout près, à la hauteur des yeux, presque sous la main... et on ne l'aperçoit pas. Il a fallu observer minutieusement les alentours avant d'aviser la place la plus secrète et la plus sûre.

La même étude a lieu pour les oiseaux qui nichent à de plus grandes hauteurs, mais à des distances plus étendues. Que d'essais, que de combinaisons, quel examen et quel contrôle de tous les points de vue avant de choisir celui qui offre les meilleures chances contre les curiosités et les ennemis de toutes sortes qui menaceront la famille espérée !

Si l'on observe les travaux des insectes, l'admiration est au moins égale.

Voyons parmi les plus connus : les fourmis et les abeilles.

Les fourmis vivent en république. Chacune a son emploi et sa tâche; toutes concourent avec ordre et ponctualité à l'œuvre commune. Il s'agit de construire un palais souterrain composé d'un grand nombre de pièces et de plusieurs étages. Il faut un sol sain et convenablement abrité; puis creuser la terre assez profondément pour résister aux hivers. Alors les unes apportent les matériaux, les autres construisent l'édifice. Si le fardeau à

enlever est trop pesant pour une seule fourmi, celle qui suit s'arrête, semble s'entretenir avec la première, retourne, s'il le faut, sur ses pas, va chercher des aides, et toutes s'accordent, par un commun effort, pour le succès de l'œuvre. Les architectes dressent les plans, commandent et surveillent les travaux: c'est un laboratoire animé sans trève ni repos, car il faut que tout soit prêt et dispos pour recevoir les pontes, pourvoir aux provisions journalières, préparer les réserves en prévision du chômage et des mauvais jours. S'il advient quelqu'avarie, on ne saurait imaginer plus d'activité et d'adresse pour réparer le désastre. Enfin, ne méconnaissons pas combien l'organisation de cette république exige de réflexion, de combinaisons et d'habiletés d'exécution.

A toutes les époques, les naturalistes ont étudié la constitution monarchique et les mœurs des abeilles; les poëtes les ont chantées.

Au mépris de la loi salique, il s'agit de choisir une reine qui sera dotée d'un pouvoir despotique. Il faut préparer une cellule plus spacieuse. Les travailleuses se mettent à l'œuvre, et bientôt la demeure royale est achevée ainsi que les autres cellules. L'association se divise en plusieurs catégories : les unes s'occupent des travaux de l'intérieur, d'autres vont butiner le suc des fleurs dans des courses souvent lointaines et périlleuses, les mâles sont destinés à la fécondation de la reine, et, afin qu'elle soit plus féconde, elle est nourrie d'un suc particulier qui a la vertu de développer ses organes générateurs dans des proportions exceptionnelles propices à une prodigieuse fécondité.

Si dans le même essaim il se trouve deux reines, la guerre éclate : c'est un duel à mort. Mais toutes les deux peuvent perdre la vie... le cas est prévu. Le choix d'une abeille préférée est fait; le suc royal devient sa nourriture, et bientôt elle acquiert les supériorités de sa royauté. Je tiens ces observations d'un ecclésiastique du département de l'Eure, auteur de plusieurs ouvrages très-curieux sur l'apiculture.

Je n'en dis pas plus long sur ce sujet si souvent traité par les naturalistes et les apiculteurs; d'ailleurs le rang qu'occupent les

abeilles dans l'étude des bêtes est assez connu pour qu'il soit superflu d'insister davantage.

Combien de faits dont le récit serait plus expressif s'il s'agissait du castor, de l'élephant, du gorille, du chimpanzé ? Toutefois la distance qui les sépare de l'homme est telle, qu'on serait tenté de croire que la chaîne serait brisée si des êtres intermédiaires ne continuaient les anneaux qui les relient.

S'il est vrai qu'entre l'instinct et l'intelligence il n'y a que des degrés divers, degrés qui se retrouvent entre les espèces animales; s'il est vrai également que celles qui se rapprochent le plus de la forme humaine sont supérieures, il est difficile de méconnaître à ces dernières espèces une certaine intelligence dont les signes les plus saillants sont le jugement et la volonté.

D'après l'affirmation des physiologistes, les facultés intellectuelles ont leur moteur correspondant aux facultés physiques, et il y a un organe spécial et distinct dans l'organisme général du système nerveux (1).

N'en est-il pas ainsi chez les animaux ?

Toutefois, là n'est pas, à mon sens, la preuve que la psychologie rentre dans la physiologie, non plus pour l'animal que pour l'homme ; s'il y a quelque conséquence à tirer des expériences physiologiques, c'est plutôt celle qu'une puissance infinie a voulu qu'il en soit ainsi, et plus la science ajoutera à ses découvertes, plus elle fera ressortir l'intervention d'une volonté souveraine.

Je sais qu'on ne méconnait pas toujours chez les animaux une intelligence au moins rudimentaire. On leur accorde la sensation, la perception externe, la mémoire, l'activité volontaire avec intention déterminée.

Voilà, il faut en convenir, des facultés qui diffèrent peu de celles de l'intelligence, et cependant on leur refuse la liberté morale et la raison.

Cette conclusion n'est-elle pas trop absolue ?

Il y a sans doute une large part à faire ; ce n'est plus alors qu'une question de quantité et de qualité.

---

(1) Vulpiau.

On objecte que l'homme invente; qu'il lui suffit d'une seule perception pour qu'il en tire des inductions qui lui représentent des images corrélatives, et que les horizons qu'il découvre deviennent la science.

A merveille ! Voilà la supériorité de l'espèce humaine bien établie. Mais encore une fois, il ne s'en suit pas que l'animal est un automate qui obéit à sa nature sans idée, sans l'acquis de l'expérience, sans les notions de son œuvre dans le mouvement qui s'opère autour de lui. *Homo duplex*, a-t-on dit. Il en est ainsi des autres êtres qui, s'ils n'étaient qu'une matière animée, n'auraient ni la liberté de leurs actions, ni le pouvoir de les diriger. Loin de là, toute action de l'animal est une preuve d'autorité. Ainsi en prévision de ses besoins et des dangers qui le menacent, il agit et dirige sa marche, et, s'il rencontre des obstacles qu'il n'a pu prévoir, il change ou modifie ses projets selon les exigences de sa conservation.

Les signes les plus caractéristiques de sa nature sont, en général, la mémoire et la peur.

Eh bien, la mémoire si exacte, si précise chez la plupart des espèces, n'est-elle pas une faculté psychologique? Cette vision rétrospective des objets ou des actes dont leurs sens ont été frappés; le don de rétablir l'image d'un passé souvent lointain, d'en ressaisir les sensations, de recréer enfin, par une évocation mytérieuse, ce qui n'existe plus, est une puissance qui n'appartient qu'à un être intelligent.

Et la peur ? Celle de la foudre, du gland qui tombe, d'une infinité de phénomènes à peine perceptibles pour l'homme, n'ont-ils pas pour cause l'idée d'une force menaçante, si ce n'est l'idée instinctive que cette force commande à toute la nature ?

Il est problable que l'intelligence des animaux est régie par des lois appropriées à chaque espèce, que des conditions particulières leur assignent certains rangs et les relient les uns aux autres; que leur composition organique, à savoir la durée de la vie, celle du sommeil ou de l'activité, ou bien encore l'époque de leur apparition, diffèrent dans chaque espèce. Ainsi les premiers dans l'ordre de la création ne sont-ils pas les moins ins-

tinctifs et les plus utiles à ceux venus après eux? Dans cette hypothèse, l'homme serait venu le dernier : la science ne contredit pas, d'accord en cela avec la Genèse.

S'il est vrai que des lois naturelles règlent les degrés de l'instinct et des idées chez tous les êtres, et que nul ne saurait dépasser les limites de ces lois, on comprend pourquoi les besoins et les mœurs sont semblables chez les individus de la même espèce. Cette similitude est d'autant plus frappante que les instincts sont moins développés, tandis que, chez les mieux doués, on remarque des nuances plus variées. L'homme lui-même n'est-il pas soumis à ses lois? Ainsi il ignorera toujours pourquoi tel être se nourrit de végétaux, d'autres de chair ou de fruits, pourquoi, plus privilégié, il est omnivore. Là sont les secrets de Dieu ; et si, dans l'ordre des choses finies, les conquêtes de l'homme sont illimitées, elles sont laborieuses et restreintes dès qu'il aborde l'infini.

Je ne puis mieux terminer ces observations qu'en rappelant l'opinion de notre grand fabuliste sur l'intelligence des bêtes. Il les a fait parler avec d'autant plus de succès qu'il a su mieux saisir les nuances naturelles à chacune, offrant plus d'analogies avec la nature de l'homme, et que, sous le voile de la fable, il a fait ressortir avec plus de transparence les faiblesses de l'humanité.

Il aimait les bêtes, parce qu'il avait appris à les connaître. Aussi n'a-t-il pas pardonné à Descartes d'avoir soutenu qu'elles vivaient à l'état d'automatisme. La rancune éclate dans ces vers adressés à Madame de la Sablière :

« ..... Ils disent donc
Que la bête est une machine,
Qu'en elle tout se fait sans choix et par ressorts
Telle est la montre qui chemine
A pas toujours égaux, aveugle et sans dessein... »

Et il cite la perdrix, le cerf, le castor :

« Que ces castors ne soient qu'un corps vide d'esprit,
Jamais on ne pourra m'obliger à le croire. »

Enfin Dieu qui, selon la Bible, « créa tous les animaux qui ont la vie et le mouvement... les bénit en disant : croissez et multipliez... et vit que cela était bon (1), » les a-t-il condamnés à une existence éphémère dans le seul but de la reproduction de leur espèce et sans autre destin plus digne de ses décrets divins ? Si la vie de l'homme est éternelle, si sa mort n'est que la transition à une autre vie, est-il donc le seul être de la terre qui dans le mouvement cosmogonique soit emporté dans des régions supérieures ? Le don de la vie n'est-il pas le même pour toutes les créatures ? L'homme marche en tête, mais les autres n'avancent-ils pas à la suite, comme les anneaux d'une chaîne qui s'agrandissent à mesure qu'elle s'allonge. Le mystère est à son commencement. Il est probable que dans les séries ontologiques on ne découvrira jamais le premier échelon. Quoi qu'il en soit et quelles que soient les distances qui séparent les animaux de l'homme, que celui-ci sache au moins qu'il ne doit pas sans motifs leur infliger de traitements cruels. Une loi fort sage a pris leur défense contre les brutalités arbitraires ; puissent les réflexions qui précèdent modifier les idées que les esprits vulgaires ont, en général, sur les animaux, et apporter à leur sort quelques adoucissements.

---

(1) Verset 21 de la Genèse

G.

CAUSERIE.

Une lettre de la campagne. — Le meilleur de tous les journaux. — Le printemps. — Discours politique prononcé par bébé. — Un assassinat. — Menues nouvelles. — Ce qu'un savant peut voir dans un livre. — Les dernières publications angevines. — Un mécompte archéologique.

Du reste, je vais vous lire sa lettre :

Chalet de la Roseraie (Maine-et-Loire), 25 avril 1874.

AMI,

Là-bas, à la ville, par ces belles journées de printemps, que pensez-vous ? que dites-vous ? que faites-vous ?..... Pourquoi ne pas m'écrire ? En vérité, je suis comme le rat retiré du monde, à l'abri de tout soucis, et rien ne manque à mon bonheur que de savoir Ratapolis querelleuse, boudeuse, ennuyeuse... Oh ! ne m'accusez pas d'un égoïsme à outrance ; je ne vous souhaite aucun mal à mon profit ; mais, pauvres citadins affairés et effarés, si vous vous êtes créé des besoins de haine et d'inquiétude, — souffrez que je ne les prenne pas et que je m'en moque. N'êtes-vous pas un peu trop — politiquement — des malades imaginaires ? D'ailleurs, je vous déclare que je ne comprends plus rien à vos agitations exagérées et à vos grands airs désespérés ou désespérants. Mes journaux sont remplis de nouvelles absurdes ou méchantes ; pour une mouche qui bourdonne, ils sonnent le toscin, pour une hirondelle qui la gobe, ils crient que la France est sauvée !... On a encore sauvé la France, hier au soir : c'est la seizième fois depuis le 1er avril et nous ne sommes qu'au 25 !... C'est trop fastidieux. Je ne veux plus décacheter une seule gazette imprimée. Et pourtant, j'aimerais à savoir ce qui se fait ou se chuchotte chez mes voisins de la ville par un ami qui me

confierait, sous forme de lettre ou de journal familier, ses impressions du jour, les tendances de sa pensée, le résumé de ses lectures... Je comprendrais à demi-mot ce qui serait, et pour cause, à moitié dit... Et, naturellement, comme en ce monde on ne donne rien pour rien, je lui rendrais le même service..... Peut-être mes pages de campagnard le feraient-elles sourire un peu en le reposant de ses affaires et de son entourage... Acceptez-vous cet échange de journaux manuscrits? Tenez ! je commence...

GAZETTE DE LA ROSERAIE.

BULLETIN.

Avez-vous admiré comment parfois la Nature se moque de nous ? C'est à la façon des mères : avec un sourire... Les hommes s'agitent follement, font grand étalage de leurs forces, critiquent, combattent et ne cessent de se dire, envieux : « *Ote-toi de là que je m'y mette !* » ou, inquiets : « *Que serons-nous demain?...* » O instabilité désordonnée des choses humaines ! Demain, mes très-chers frères, comme l'an dernier, comme il y a trois mille ans, à pareille jour, l'herbe des prairies grandira, des milliards de fleurs s'épanouiront, les abeilles tourbillonneront, joyeuses et chargées, autour des ruches, des oiseaux de toutes nuances feront leurs nids au milieu de la verdure ou dans les trous de la pierre et les poissons fraieront dans nos fleuves ; demain, le sol, l'air et l'eau de la France chanteront au Créateur un de leur trois cent soixante-cinq cantiques... Et, parmi toutes les créatures qui font vivre et parent notre globe, l'homme seul excédera ses besoins, saura accroître ses misères, sera sciemment ingrat et méchant... Puis, Messieurs, n'est-il pas étrange de voir que le ciel et la terre ne paraissent pas troublés par nos dissensions?... Eh quoi ! aucun de nous n'est satisfait du train dont vont les affaires... et les astres nous envoient leur lumière habituelle et les oiseaux babillent comme si le roi de la création n'était pas en grande peine !... C'est incroyable ! Si vous n'êtes

ni *gauche*, ni *droite*, ni *centre gauche*, ni *centre droit*, fleurs et promesses de moissons, qu'êtes-vous donc?... Elles sont l'œuvre du bon Dieu, elles sont le printemps.

La délicieuse chose qne le printemps! tout rit, tout brille; les bourgeons et les cœurs s'ouvrent; la brise passe, imprégnée de vives senteurs et de doux sentiments. On aime à vivre au dehors! Les mots aimables refleurissent comme les lilas, et les termes haineux sont plus difficiles à prononcer... Les citadins achètent des giroflées et des arum qu'ils placent sur leurs fenêtres — quand le propriétaire le permet...: jardins suspendus des modernes Babylones!... J'aime mieux la campagne: il y a pour les oreilles, le chant du rossignol et de la fauvette, pour les yeux, le coloris varié de la végétation, pour l'esprit, l'étude rassérénante de la Nature, pour le cœur, la pure et tranquille adoration de l'Etre parfaitement bon que l'on touche de plus près... « Heureux sont, comme dit Rabelais, les planteurs de choux. »

DISCOURS POLITIQUE PRONONCÉ PAR BÉBÉ AU GRAND CONSEIL DE LA ROSERAIE.

(*Compte-rendu in extenso de la séance.*)

Hier au soir, 24 avril, à huit heures, la mère berçait sur son sein mon bébé demi-nu, en s'efforçant de l'engager au sommeil; mais l'enfant qui résistait tendit vers moi ses petits bras:

— Petit Louis ne veut pas aller se coucher, dit-il, petit Louis est un homme, il veut rester éveillé comme le père.

— Le père est occupé, reprit la mère; petit Louis ne voit-il pas le papier que le père tient à la main?

— Et qu'est-ce qu'il y a sur ce papier? demanda l'enfant.

— Un discours qui a été prononcé au Grand Conseil.

— Et qu'est-ce que le Grand Conseil?

— C'est une vaste chambre où l'on dit ce qu'il faut ordonner pour que tout le monde soit heureux.

— Et c'est pour cela que l'on fait des discours qui sont ensuite sur un grand papier?

— C'est pour cela.

Le petit garçon prit un air important.

— Alors, bébé saurait aussi en faire ! dit-il gravement.

Nous ne pûmes retenir nos rires.

— Et que dirait bébé?

— Qu'on le conduise au Grand Conseil et le père verra, dit l'enfant d'un ton capable.

— Eh bien, nous y sommes, répondit mon beau-frère en l'élevant dans ses bras et le posant sur la table. Voyons, petit Louis est à la tribune, il va nous faire son discours; que tout le monde se taise.

Il s'était agenouillé sur un tabouret près de la table, afin de soutenir le petit garçon d'un de ses bras; les autres enfants avaient interrompu leurs jeux et levé la tête; la mère, ma sœur et nos amis regardaient en souriant. Quant à petit Louis, debout sur le meuble, il tenait d'une main son cheval en carton et promenait autour de lui un regard assuré.

— Allons, reprit mon beau-frère, que veut dire bébé au Grand Conseil? Bébé a la parole.

L'enfant leva son bras libre :

— Grand Conseil ! dit-il, puisque vous êtes ici pour ordonner ce qui doit rendre tout le monde heureux, petit Louis vous prie de diminuer le prix des bonbons, de brûler tous les alphabets et de lui donner une chèvre blanche comme celle de la petite fille du maire.

On rit, et l'enfant s'arrêta court.

— Après ! après ! s'écrièrent tous les auditeurs.

— Après, reprit le petit garçon ! petit Louis voudrait demander au Grand Conseil de renvoyer de la Roseraie la bonne qui empêche méchamment bébé de courir dans les champs et de descendre dans les fossés; puis, il faudrait aussi chasser du village le forgeron et son chien parce qu'ils font peur à bébé.

— Enfin? ajoutèrent toutes les voix.

— Enfin, Grand Conseil ! Petit Louis demande que l'on per-

mette aux petits enfants de se coucher aussi tard qu'ils voudront, *et alors tout le monde sera heureux, puisque petit Louis aura ce qu'il désire.*

Un éclat de rire général s'éleva, et tous prirent la parole en même temps.

C'est de l'éloquence politique !

— Petit Louis est déjà égoïste comme un homme.

— Il me semble avoir entendu ailleurs des discours aussi désintéressés.

— Ah ! vous avez raison ! observa le père ; nous devrions tous imiter le Christ et *laisser venir à nous les petits enfants :* car, qu'elles nous rappellent le bien ou le mal, leurs naïves paroles sont un enseignement.

TRIBUNAL DE LA ROSERAIE.

Mon fermier des *Terres Noires* m'a fait le rapport suivant :

« En traversant le haut du bois pour cueillir des morilles, » j'aperçus des plumes sanglantes sur les broussailles. Examen » fait, je les reconnus pour appartenir à une de mes poules. Ce » fut un trait de lumière, et je me rappelai que mon coq avait » pris depuis quelques jours une étrange attitude vis-à-vis de » ses poules. Comme elles voulaient faire l'école buissonnière, » lui, pressentant la présence de quelque bandit de renard, » étendit ses ailes, manœuvra des ergots et du bec, poussa de » petits cris inconnus de ses sultanes et leur barra violemment » le passage. Les poules ne comprenaient rien à ce changement » de caractère, et regardaient leur seigneur et maître d'un air » de stupéfaction. Quelques-unes, voulant user des priviléges » du favoritisme, osèrent violer la consigne et franchir la limite » que leur traçait un bec impérieux ; mais le coq leur donna un » châtiment si sévère, que force dut rester à la loi. La compagnie » rebroussa chemin *en gloussant contre l'arbitraire.* Il faut » croire qu'une de ces étourdies a malheureusement échappé à » l'intelligente vigilance du bon époux, car... voici les plumes ! Et

» c'est vraiment trop fort ! les renards ne se contentent plus de
» la nuit, ils assassinent en plein jour ! »

— Laissez-moi, lui dis-je, ces pièces à conviction. Le renard a mérité la mort. Tâchez de le fusiller.

Le lendemain, vers huit heures du matin, mon fermier choisit une poule docile, la lia par la patte au tronc d'un ormeau, se construisit un petit poste de feuillage, et s'y blottit, le fusil en main.

Bientôt il ajusta l'assassin au moment où il cueillait en passant des herbes apéritives, comme un gourmet qui prend le madère avant le repas, et il l'étendit raide mort.

Le renard n'obtint pas les honneurs de la sépulture ; son cadavre fut cloué au tronc d'un chêne pour servir de leçon aux confrères gloutons.

Et ainsi justice fut faite.

NOUVELLES DE LA VILLE.

Il paraît qu'à Angers, la poésie court les rues. Nous venons de recevoir par la poste le quatrain suivant, qui sert de prospectus à une maison de commerce :

« Vingt mille francs promis à qui nous prouvera
» Qu'un autre magasin peut fournir de la toile
» Moins chère que nous. Pour vingt francs, l'on aura
» Un costume complet aussi beau qu'une étoile. »

Qu'en dites-vous, ô mânes de Lamartine ?... — Hélas ! pourquoi le Code pénal n'a-t-il pas prévu ce genre de crimes ?...

NOUVELLES LOCALES.

— Un nid de chardonnerets est commencé dans le second cerisier à gauche de la grande allée du jardin ; il n'y a plus qu'à tapisser l'intérieur de crins et de plumes.

— Il y a quatre jours que j'ai pu reconnaître mon hirondelle de l'année dernière ; elle a gardé autour du cou mon petit ruban vert. Je voudrais bien savoir quel voyage il a fait depuis la fin de septembre. Elle a l'air de vouloir reprendre son nid, et d'en renouveler le sommier. Elle a déjà jeté dehors quelques vieilles brindilles.

— Le froment est magnifique. Il est vert, mince et long... Pourvu qu'il ne *verse* pas !

— Le fermier des Grippauds m'a demandé de faire réparer la mangeoire de son étable. J'irai la visiter après-demain.

— Il y aura beaucoup de hannetons cette année, car Antoine, en béchant le jardin, a tué plus de deux cents *turcs*.

— Julie, notre cuisinière, nous a fait pour l'arrivée de mon beau-frère, un *pouding* parfaitement réussi ; bébé en poussait des cris de joie et voulait embrasser *Lili :* les enfants ont, eux aussi, la reconnaissance de l'estomac.

— Nos rhododendrons sont tout à fait épanouis.

— Je vais écrire ce soir à mon ami Eug. G., à la *Revue d'Anjou*. Dieu veuille qu'il ne montre ma lettre à personne !

VARIÉTÉ.

CE QU'UN SAVANT PEUT VOIR DANS UN LIVRE.

Il y a des lecteurs qui auraient besoin de lunettes, des auditeurs à qui il manque un cornet acoustique — et ce sont les plus outrecuidants... Qu'on nous pardonne, pour démontrer cela, cinq minutes de pédantisme.

Etant donné deux poëmes admirables et simples, qui ne contiennent presque aucune obscurité, l'*Iliade* et l'*Odyssée*, qu'est-ce qu'un savant peut y découvrir ?

Eustathe y a noté sept cent vingt calembours, sans compter plusieurs milliers de jeux de mots. Et on ne l'a pas tué, ce sacrilége !

Un philosophe anglais, *Zacharie Bogan*, fut le premier qui chercha, dans un gros livre publié en 1658, à établir u les

poëmes d'Homère servent de preuves à l'histoire juive : Priam, c'est tout simplement Jacob.

Les travaux abondèrent sur ce thème bizarre. On trouve d'énormes dissertations intitulées : « *Homère, hébreux et historiens du peuple hébreux.* »

Il y a notamment le célèbre ouvrage de *Croëse : Homerus Hebraios* (Dordrecht, 1804). Selon lui, il ne s'agit pas de Troie, mais de Jéricho. Le cheval de bois des Grecs qui causa la perte de la ville est une figure : la vérité toute nue, ce sont les trompettes des Hébreux !

Un antiquaire anglais, mort en 1814, qui avait soutenu dans son *Analyse de la mythologie ancienne* que l'histoire des patriarches était l'origine de la Mythologie, publia, en 1796, une étude volumineuse, savante en diable, dans laquelle il nie tout : Ilion, Troyens et Grecs, tout cela n'a jamais existé.

Le napolitain *Vincent Vico*, décédé en 1823, *prouva* que les chants d'Homère étaient d'origine italienne.

Voici plus fort.

Suivant *Grave*, historien flamand de notre siècle (un siècle de lumières, comme chacun sait), Homère est simplement un Belge, « savez-vous ? » et les événements de la guerre de Troie se sont passés aux environs d'Amsterdam !

Ce savant a développé, en 1806, son opinion dans trois volumes in-octavo. C'était, comme on le voit, une opinion qui avait du poids. Voici le titre d'un des chapitres : « *Preuves qu'Homère et Hésiode sont originaires de la Belgique.* »

Ils ne se privent de rien ces bons Flamands !

Morale. — La science est une belle chose, mais.....

BIBLIOGRAPHIE.

J'ai enrichi ma bibliothèque campagnarde de plusieurs bons livres qui sont venus au monde de la publicité à Angers.....

Désormais, quand je voudrai étudier l'âme d'un passant, rien ne me sera plus facile ; je me dirai : Voyons son *Nez*, examinons

sa *Main*. — Ne riez pas, car j'ai pour guide un homme de beaucoup d'esprit et de bon sens, qui a une plume fine et alerte, M. Bué (1).

Si je préfère suivre la pensée précoce d'un enfant d'élite, admirer la fraîcheur et l'étendue d'une jeune imagination, je lis le *Récit d'une petite fille* (2)...

Puis, quand je reviens à mes aimables classiques, au bon Horace, par exemple, que ma mémoire trébuche contre une tournure latine oubliée, vite j'appelle en consultation certain docteur angevin (3) — et je lui dis : « Donnez-moi ce vers en bon français. » Et voilà que, paresseux ou charmé, je reste dans sa traduction, laissant-là l'original...

D'ailleurs, à quoi bon les anciens? N'ai-je pas encore *Ulubris* de M. Pierre Labour (4), qui me montre, comme dans un kaléidoscope, — animés et charmants, — tous les détails de la vie champêtre. Quel aimable sermoneur et comme il sait présenter sous un jour heureux les innombrables tableaux que son imagination et son goût ont su peindre !... A la vérité, ses jolis vers prêchent un converti, — mais, grâce à eux, je m'explique et je goûte mieux mon bonheur...

Puis enfin, comme je guette toutes les publications ornithologiques de M. l'abbé Vincelot, j'ai ajouté à ses deux amusants et instructifs volumes *Les noms des oiseaux expliqués par leurs mœurs*, la spirituelle *Réponse d'un ornithologiste téléologien à un avocat de Paris* (5), qui avait diffamé le chardonneret. Que je dois à M. l'abbé Vincelot de douces heures d'observation ! Les oiseaux ! n'est-ce pas la moitié au moins de la vie de la campagne? Eh bien, grâce à ses livres je connais et je ne me lasse pas d'observer ce monde emplumé dont il a surpris les secrets.

---

(1) Le *Nez* et la *Main*, — 2 vol. chez M. Barassé. — V. *Revue d'Anjou*, 1872.

(2) *Le Récit d'une petite fille*. — Ibid. — V. *Revue*, oct. 1873.

(3) Traduction en vers des *Œuvres complètes d'Horace*, par le Dr Grille. — V. *Revue*, juin et octobre 1873.

(4) V. *Revue d'Anjou*, février 1874. — Une indiscrétion flatteuse du *Journal de Maine-et-Loire* nous a fait découvrir derrière ce pseudonyme, un magistrat, M. Lacadorais.

(5) V. *Revue d'Anjou*, février 1872 et mars 1874.

Tout campagnard lettré devrait avoir ces ouvrages qui sont à la fois utiles et agréables (1).

FEUILLETON SCIENTIFIQUE.

On lit dans le *Journal Officiel :* « On vient de découvrir dans un terrain d'alluvion, non loin d'Oyonnax (Ain), un homme fossile d'une stature gigantesque qui préoccupe beaucoup les géologues. Les savants ne sont pas d'accord (parbleu !) sur l'origine de ce cadavre pétrifié que l'on envoie à Paris. La science va dire son mot. »

Et moi aussi.

Ce qui m'étonne dans cette nouvelle, ce n'est pas la découverte de l'homme fossile... Oh ! non. Les hommes fossiles ne sont pas rares sur la terre ; mais je ne crois pas qu'il y en ait dessous un très-grand nombre. Ce qui m'étonne, c'est de voir les respectables barbillons de l'Institut (section des sciences) mordre tous les ans au même appât, un appât usé, artificiel, qui fait sourire les simples humains. Vous rappelez-vous la fameuse mâchoire, trouvée, l'année dernière, en Picardie ? Eh bien, l'on va recommencer ce beau tapage pour arriver au même résultat, c'est-à-dire à l'historiette suivante :

Dans le Midi de la France, un maître d'école rencontra une pierre grise qui portait cette inscription, gravée assez profondément : « *Similiter fumans cum de suis...* » La pierre était brisée et couverte de la rouille du temps ; il ne put déchiffrer la suite.

Le maître d'école vit que c'était du latin et ne chercha point à comprendre. Mais comme il avait trouvé la pierre sur l'emplacement d'un camp romain, il en causa avec le maire. Le maire mit son écharpe et, ayant lu les cinq mots, répondit que c'était grave, très-grave... Il écrivit au journal de la préfecture qui publia une longue dissertation sur le camp romain. Les

(1) Le prochain numéro de la *Revue* contiendra une étude sur la deuxième édition des « *Vins blancs d'Anjou* » par M. Guillory aîné (1 vol. 1874, chez M. Barassé.)

petits savants du crû firent une descente sur les lieux, les curieux abondèrent. Enfin, l'on établit une auberge auprès du camp, avec cette enseigne : « *A la pierre grise.* »

De savants à savants, de journaux en journaux, la nouvelle remplit la France entière, rôda autour de Paris et, un soir que les employés de l'octroi étaient tous occupés, entra, inaperçue... Le Collége de France et l'Institut s'émurent; — ils écrivirent pour avoir la pierre. Mais la pierre faisait la fortune du village et le maire ne pouvait pas s'en dessaisir. — Venez la voir ici, répondit-il.

Messieurs de l'Académie des Inscriptions, accompagnés de Messieurs de l'Académie des Sciences, après en avoir délibéré, prirent leur sac de voyage et... leur place dans un wagon.

Les voilà à la mairie du village.

Sans se débotter, ils crient : Où est la pierre ?

Ils la prennent, la tournent, la retournent, hélas ! sans rien comprendre à l'inscription.

— Il manque quelques mots nécessaires à l'intelligence de la phrase, dit M. P***.

— J'incline à croire, reprit M. C***, que nous sommes sur la voie d'une grande découverte. Il n'est point sûr que le tabac fût ignoré des Romains.

— Conduisez-nous à l'endroit précis où vous avez trouvé cette pierre, demande le président de la Commission.

On arrive au camp. C'est ici, dit le maître d'école, que j'ai fait, tout seul, cette glorieuse découverte.

On mit le village en réquisition pour opérer des fouilles. On creusa, creusa, creusa jusqu'à l'eau... Alors, le président descendit. Arrivé au bas, il se penche et voit quelque chose : « Grâce à Dieu, s'écrie-t-il, notre voyage demeurera célèbre dans les fastes de l'archéologie. Examinez, chers confrères, ce petit objet qui prouve que les Romains se servaient des lunettes, comme l'inscription tend à faire croire qu'ils fumaient... »

Tout à coup, le président se retourne :

— Que nous veut ce vieux militaire ?

— Faites excuse, Messieurs, que faut pas vous donner tant de tintouin pour savoir qui a écrit ça ; que c'est moi.

— Comment?

— Oui, en 1854, qu'il y avait un détachement en promenade dans ce pays, et que j'en étais nonobstant...

— Que signifie donc cette inscription?

— Que vous savez lire, que je pense. Il y a : « *Six militaires fumant comme des Suisses...* »

— Oui... c'est peut-être vrai... Mais nous tenons ces lunettes.

— Ça, Monsieur!... que ce sont les vôtres que vous avez laissé choir en regardant au fond du trou.

— Messieurs, reprit le président, avec un calme philosophique, le train repart à 2 heures 30. Hâtons-nous!... »

Telle est, mon ami, *la Gazette de la Roseraie*. Si vous voulez que je vous serve un abonnement, — soyez mon collaborateur pour les nouvelles de la ville.

Votre bien dévoué....

X.

Je n'ai pas encore répondu.

EUG. G.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant*.

Angers, imp. E. Barassé.

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE

12 francs par an.

SIXIÈME ANNÉE.

TOME SECOND.

Sixième livraison. — Juin 1874.

SOMMAIRE :

L'Anjou dans la lutte de la chrétienté contre l'islamisme (2e *article*). — EUSÈBE PAVIE.
Consultations données par l'université d'Angers sur le projet de divorce d'Henri VIII. — L. DE LENS.
Quelques mots sur l'art religieux et un atelier de sculpture religieuse à Angers (2e *article*). — L'abbé GILLET.
Les artistes angevins, peintres, sculpteurs, maîtres-d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens, d'après les archives angevines (*suite*). — C. PORT.
Poésie : Bijou. Un effet de la disette pendant le siége de Paris, année 1871. — Julien DAILLÈRE.
Nécrologie : M. Parage-Farran, président de la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire.
Bibliographie : Mémoires sur la Révolution, le premier Empire et les premières années de la Restauration, etc. — J. D.
Causerie : Une promesse à échéance. — Les journalistes en ballon. — Les plus grandes monstruosités du monde. — Une nuit chez M. André Leroy. — Les celliers des Romains. — Les vins d'Anjou. — Les études du *Beau* et du *Bon*. — E. G.

GRAVURE.

Chapiteau de l'église Saint-Laurent (XIIe siècle).

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83.

1874

LIBRAIRIE DE E. BARASSE.

GÉOGRAPHIE
DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

Par L.-F. LABESSIÈRE

CINQUIÈME ÉDITION

CONTENANT : Divisions administratives anciennes et nouvelles. — Statistique. — Usines. — Fabriques. — Beaux-Arts. — Géographie générale des cinq parties du monde. — Précis historique de l'Anjou. — Dictionnaire alphabétique de toutes les communes du département, avec Notice historique. — *Carte de Maine et Loire.*

1 beau volume in-18, cartonné. Prix : 1 fr. 25.

OUVRAGES PARUS

Histoire de l'Université d'Angers, de Pierre RANGEARD. Ouvrage entièrement inédit. Tome Ier. . . . . 6 »

Carte de Maine et Loire, par M. FOURCAULT, gravée (1873), coloriée. . . . . 4 »

Plan d'Angers, par M. DUVEAU . . . . . 2 »

Tarif des bâtiments, par M. GESLIN. 2 50

Carte géologique de Maine et Loire. . . . . 6 »

Carte historique et monumentale de l'Anjou, par M. LABESSIÈRE.

Prix : Edition en noir. . . . . 3 »

Avec armoiries coloriées . . . . . 5 »

Sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . . 10 »

Carte murale de Maine et Loire, par M. LABESSIÈRE. . 8 »

— — coloriée, collage sur toile, avec œillet 12 50

— — — collée sur toile vernie, gorge et rouleau. . 17 »

Dictionnaire des usages Ruraux et Urbains pour tous les cantons du ressort de la Cour d'appel d'Angers (département de Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe), par MM. A Robert et E. Gasté, avocats, 1 vol. grand in-18. — Prix. 3 50

Description de la ville d'Angers et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable, par Péan de la Tuillerie, prêtre de Châteaugontier ; nouvelle édition avec plan, augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les Rues, les Hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des Archives du Département et de la Mairie ; par M. Céleslin Port, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de la topographie des Gaules, licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut, archiviste du département de Maine-et-Loire. — Prix . . . . . 5 fr.

Guide de l'Apiculteur, par M. DEBEAUVOYS (6e édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12 2 50

Ernest Mourin. — Les Comtes de Paris, histoire de la troisième race. Prix. . . . . 6 fr.

E. Poitou. — La liberté civile et le droit administratif en France. Prix. 3 fr.

— Philosophes français contemporains. 1 vol. in-12. . . 3 fr.

— Portraits littéraires. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr.

— Du roman et du théâtre. . . . . 3 fr.

C. Port. — Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice sur cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . 10 fr.

— Inventaire des archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice historique et suivi d'un cartulaire de cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . 10 fr.

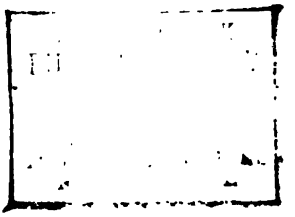

CHAPITEAU ÉGLISE St LAURENT

XIIème Siècle.

L'ANJOU

DANS LA LUTTE DE LA CHRÉTIENTÉ

CONTRE L'ISLAMISME.

PREMIÈRE PARTIE.

LES PÈLERINAGES EN TERRE-SAINTE ET LES CROISADES.

(SUITE [1]).

III.

Foulques (2) laissait pour successeur au trône de Jérusalem l'aîné des deux fils qu'il eut de Mélisende, Baudouin III. Sous ce jeune prince, la dynastie angevine poursuivit glorieusement en Terre-Sainte le cours de ses hautes destinées. Non que Baudouin III eût toujours été sans reproches. Trop longtemps le libertinage et la passion effrénée du jeu compromirent en lui les qualités héréditaires. Mais par sa bravoure éclatante, par sa décision dans les périls où l'engagea maintes fois une audace aventureuse, par sa magnanimité au milieu des revers multipliés qui affli-

(1) *V.*, pour le premier numéro, la livraison de mai 1874.

(2) Foulques, dans sa soixante-dixième année, mourut d'une chute de cheval, en chassant aux environs de Ptolémaïs.

gèrent son règne, notre héros conquit vite l'enthousiaste sympathie des chrétiens, et du même coup la haute estime des musulmans. Jusqu'à travers les premiers malheurs qu'il vit fondre sur son royaume incliné vers une prompte décadence, il l'enrichit encore d'utiles conquêtes à toutes ses extrémités intactes. A d'aussi incontestables titres à une gloire durable, Baudouin III joignait un esprit orné, pénétrant et vif, et une connaissance approfondie des lois du royaume ; et il relevait le tout par un beau langage et une élégance accomplie (1).

A peine sorti de la sage tutelle de Mélisende, le fils de Foulques, encore adolescent, se hâta d'inaugurer son règne par un brillant coup de main. L'an 1145, les Turcs s'étaient emparés d'un de nos châteaux forts, situé dans la Syrie de Sobal, au-delà de l'Euphrate, là même où Moïse fit jaillir l'eau du rocher. Baudouin III y accourut. A son approche les Arabes du pays allèrent se renfermer dans cette citadelle, que la solidité de ses murs rendait inexpugnable. Après d'inutiles tentatives pour la reprendre de vive force, le roi livra aux flammes tout autour une vaste forêt d'oliviers, unique moyen de subsistance des Arabes retranchés dans la forteresse, et par là il la fit sur-le-champ retomber entre ses mains (2).

La même année, l'émir qui gouvernait Boshra, troisième métropole de l'Arabie Pétrée, au nom du sultan de Damas Ainard, dont il avait, paraît-il, encouru l'inimitié, vint proposer à Baudouin III de lui livrer sa ville. Ainard envoya rappeler au roi le traité récemment conclu entre lui et Foulques, et renouvelé avec Baudouin III lui-même. Certes, en regard des envahissements de Zenghi et de Noureddin son fils, la fidélité gardée à un allié sûr qui nous séparait d'eux était préférable à l'occupation, sur la foi d'un traître, d'un point isolé en des régions inconnues et lointaines. Ainard nous était sincèrement attaché par une sympathie naturelle autant que par les intérêts communs. L'alliance avec Foulques, sincèrement exécutée de sa part, nous

(1) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 447-450. — Michaud, *eod.*, p. 345.
(2) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 452-460.

avait déjà valu l'éloignement momentané de Zenghi. Sous le bénéfice du même pacte Baudouin III eût tout au moins retardé la marche précipitée de Noureddin. Au contraire, en dépouillant au mépris des traités le loyal sultan, nous le contraignîmes à attirer sur nous l'Atabek exterminateur, dont il fut le premier la victime. Une politique prudente eût avant tout cherché à conjurer cette menaçante perspective. Mais l'impétuosité de la jeunesse et le prestige d'une expédition lointaine prévalurent sur les inspirations de la sagesse, et, lui-même entraîné par l'enthousiasme aveugle de la multitude, le roi s'enfonça dans les déserts de l'Arabie pour aller occuper Boshra. Il ne tarda pas à expier cruellement sa folle témérité. Arrivé dans la Traconie, vers le milieu de la route, il se vit tout à coup entouré d'innombrables légions de Turcs. Baudouin se fraya de vive force un passage. Mais, de ce moment jusqu'à l'arrivée à Boshra, il fallut à chaque pas lutter contre des ennemis croissant toujours en nombre, et qui, des hauteurs voisines et du fond des cavernes, l'accablaient sans relâche d'une grêle de traits. Ce ne fut qu'avec des prodiges de vigilance et d'adresse que Baudouin, quatre jours entiers, put faire face à ces mystérieux et incessants périls, avec des troupes décimées par un climat embrasé, sur un sol ravagé qui n'offrait à leur soif dévorante que des citernes empoisonnées. Pour comble de malheurs, parvenus à Boshra, les chrétiens apprennent que, de concert avec la femme même de l'émir, Noureddin vient d'occuper la ville au nom du sultan de Damas, qui l'avait appelé à son secours. Le roi dut vite songer à regagner son royaume, en repassant par les mêmes périls, sans même avoir derrière lui le faible point d'appui sur lequel il avait jusque-là compté. Dans cette situation désespérée les chevaliers et les barons le conjurent de s'enfuir, seul avec la Vraie-Croix, sur leur meilleur cheval, pour échapper à l'inévitable massacre de l'armée entière. Mais Baudouin rejette fièrement leurs offres, donne le signal de la retraite, et se rouvre dans la masse compacte des Turcs un sanglant passage. Puis, afin d'en mieux imposer à un ennemi qui le serre de près, il lui dérobe la vue de ses pertes en faisant enle-

ver les morts et armer les blessés. Les Turcs, renonçant à entamer par le fer des bataillons qui leur semblaient invulnérables, mirent le feu aux buissons du désert, et bientôt le vent, qui soufflait vers l'armée chrétienne, l'enveloppa dans des tourbillons de flammes et de fumée. Dans sa nouvelle détresse l'armée invoqua la Vraie-Croix, cet inséparable guide de toutes leurs expéditions ; et, sur leurs instances, l'évêque de Nazareth l'éleva vers le ciel. Aussitôt, disent les chroniqueurs, et comme si le ciel eût voulu assister visiblement le jeune monarque, le vent, prenant la direction opposée, transporta les horreurs de l'incendie dans le camp ennemi, et Baudouin III put regagner paisiblement le royaume. Cette même protection surnaturelle, qui rappelait le passage des Hébreux dans le désert, se manifesta encore une fois, dit-on, en faveur des chrétiens au moment de leur rentrée en Palestine. On vit apparaître en tête de l'armée, qui reconnut en lui un ange du ciel, un cavalier mystérieux monté sur un cheval blanc, portant un étendard rouge, et qui la guida jusqu'à travers les derniers périls de la route (1).

Un an après cette héroïque retraite, un grand désastre vint tout à coup changer la face de l'Orient, et ouvrir la série des calamités qui frappèrent coup sur coup le royaume de Jérusalem, jusqu'au jour de son effondrement total. L'an 1146, à la faveur des discordes qui divisaient les chefs des principautés latines, et qui précipitèrent en Orient notre décadence, Nourredin emporta d'assaut la ville d'Edesse, la détruisit de fond en comble, et en extermina la population entière. Ce barbare triomphe nous enlevait la plus riche de nos colonies chrétiennes. Par là aussi s'accroissait démésurément l'alarmante puissance de Noureddin : maître d'une partie de la Mésopotamie, ajoutée aux provinces héréditaires de Mossoul et d'Alep, il n'était plus séparé de nous que par la seule ville de Damas, qu'il convoitait même depuis longtemps. L'Occident consterné prépara la seconde croisade. Mais des désastres inouïs engloutirent en peu de jours

(1) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 461-480.

le fruit des efforts de toute la chrétienté. Egarées par la perfidie des Grecs au milieu des défilés sans issue de l'Asie-Mineure, les deux grandes armées de France et d'Allemagne y périrent presqu'entièrement dans les embuscades des Turcs. Louis VII et l'empereur Conrad ne s'échappèrent qu'à grand'peine avec une poignée de soldats mourants; et, tandis que l'Europe retentissait des amers gémissements de saint Bernard sur cette double catastrophe, on vit arriver à Jérusalem les deux premiers souverains de la chrétienté presque seuls, et n'ayant plus à consacrer aux Saints-Lieux que l'humble ferveur du pèlerin. Baudouin III reconforta par un cordial accueil ses illustres hôtes; et il les rallia aux espérances que leur arrivée avait éveillées chez les chrétiens d'Orient, et qu'ils y entretenaient encore par leur seule présence en Palestine. Les projets belliqueux que les princes d'Antioche et de Tripoli avaient suscités sur son passage à Louis VII, et dont l'impatience de voir Jérusalem lui fit ajourner la pensée, furent repris avec ardeur. Les trois monarques, avec la noblesse et le clergé de la Palestine et l'élite des cours de France et d'Allemagne, se réunirent en assemblée générale à Ptolemaïs. L'on y décida le siége de Damas, dont il était urgent d'enlever d'avance à Noureddin la possession, et Baudouin III, Louis VII et Conrad se partagèrent le commandement de l'armée chrétienne reconstituée, pour aller tenter cette conquête. Au début du siége éclata encore l'heureuse intrépidité de Baudouin. Du côté par où les chrétiens investirent Damas, se dressaient en épaisse forêt des vergers que traversaient entre deux lignes de murailles d'étroits sentiers, seule voie pour aborder la ville. A notre approche toute la population de Damas était accourue dans ces vergers, pour s'y poster en embuscade dans de hautes tourelles, au sein des arbres ou derrière les murs, d'où ils nous rendirent les sentiers impraticables. Baudouin, qui marchait en tête de l'armée avec les chevaliers de Saint-Jean et du Temple, se jeta le premier dans les jardins, en débusqua vivement les Sarrasins et les refoula jusque dans la ville. Cet exploit hardi émerveilla les croisés, qui crurent revoir dans notre héros le roi David, vainqueur d'un prince de Da-

mas (1); et par là il nous eût assuré la prise de la ville, si, au moment d'y entrer, la discorde qui éclata entre les chefs, et peut-être la trahison, ne nous eussent tout à coup ravi cette conquête (2).

Peu de temps après cette campagne stérile, suprême et vain effort de la seconde croisade, Baudouin III eut à déployer plus utilement sa valeureuse résolution dans une autre situation critique, également créée par nos premiers malheurs. Depuis la perte de sa capitale, la principauté d'Edesse était tombée aux mains d'une veuve sans défense, pendant que Noureddin et le sultan d'Iconium se disputaient avec acharnement les derniers lambeaux de cette colonie chrétienne. Saisissant avidement cette occasion de recouvrer quelques riches parcelles du patrimoine des Césars, l'empereur de Constantinople envoya demander à la comtesse d'Edesse la cession d'une province qu'elle ne pouvait plus défendre, en lui assurant en retour une existence honorable à elle et à ses trois enfants en bas âge. De pareilles propositions, émises à l'époque la plus florissante du royaume de Jérusalem, eussent été repoussées énergiquement, comme attentatoires à son indépendance. Mais, depuis nos premiers désastres, la politique de réserve suivie par Foulques à l'égard de Jean Comnène avait cessé d'être une nécessité impérieuse. Du même coup dont il abattit les murs d'Edesse, Noureddin avait ébranlé jusque dans ses fondements l'Empire grec aussi bien que les colonies latines. Aussi désormais les chrétiens de la Palestine n'avaient-ils plus rien à redouter des armées impériales, frappées d'une égale impuissance envers les Francs et les infidèles. Et même, loin d'aggraver nos périls, l'occupation de la Mésopotamie par les Grecs débarrassait Baudouin d'une province éloignée qu'il ne pouvait plus protéger assidûment au milieu d'ennemis se multipliant de jour en jour sur les frontières du royaume. Du reste, les empereurs eux-mêmes ne pouvaient se maintenir que quelques ins-

(1) Reg. II, VIII, 6.

(2) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 515-518, et t. II (coll. Guizot, t. XVII), pp. 1-3 et 5-8. — Michaud, *eod.*, pp. 399 et 401-402.

tants à peine, entre Noureddin et le sultan d'Iconium, sur les faibles débris de la principauté d'Edesse. Mais, tant qu'à perdre inévitablement cette riche province, il semblait moins triste de ne la voir sombrer qu'en des mains étrangères. Telles furent les considérations qui décidèrent Baudouin à abandonner aux Grecs, avec l'assentiment de la comtesse, cette proie éphémère, et déjà partout entamée. Il alla donc livrer aux commissaires byzantins les places fortes de l'Euphrate et du Tigre. Mais là ne se borna pas sa tâche ingrate. Au premier bruit de la cession de leur territoire à l'empire, les Latins et les Arméniens du comté d'Edesse ne songèrent qu'à fuir en toute hâte la protection dérisoire des Grecs, qui ne semblaient étendre sur eux leurs mains débiles que pour les livrer plus vite aux infidèles. Tout le peuple de la Mésopotamie dut en un seul jour, avec la comtesse d'Edesse, s'arracher douloureusement à une patrie agonisante, pour aller se réfugier en Palestine avec les derniers restes d'une opulence déjà en grande partie dévorée par d'insatiables envahisseurs. Mais comment cette vaste multitude, embarrassée et sans armes, allait-elle pouvoir traverser impunément les lignes ennemies sur les territoires intermédiaires d'Alep et de Damas? Baudouin vint à leur secours. Il encadra les émigrés dans de fortes lignes de défense, commandées par les plus illustres seigneurs de la Terre-Sainte. Lui-même se mit à la tête de cette escorte imposante et ouvrit la marche en regard d'une masse compacte de Turcs. Il soutint toute une journée leurs attaques ininterrompues avec une inébranlable constance, parmi des flots de poussière et sous un soleil incandescent. Enfin les Turcs, à bout de vivres, affaiblis par des pertes importantes, et surtout décontenancés par la fière attitude du roi, prirent la fuite, et les émigrés parvinrent sans obstacle aux frontières de la Palestine (1). Nouveau Zorobabel, Baudouin III protégea dans sa marche tout un peuple passant des rives de l'Euphrate aux rives du Jourdain. Mais sous la conduite du fils de David les Israélites, échappés à la captivité de Babylone, revinrent au sol natal, où les attendait une nouvelle

(1) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 34-40.

ère de prospérité. Le successeur de Godefroy n'offrait au contraire pour asile aux exilés de la Mésopotamie qu'un royaume menacé de toutes parts, et déjà penchant vers sa ruine (1).

Mais, jusque dans l'imminence de sa chute, Baudouin III va tromper un instant nos alarmes, en reculant les limites du royaume partout où n'a pas encore pénétré le rapide envahissement des Atabeks. Depuis la délivrance de Jérusalem, Godefroy et ses successeurs n'avaient cessé de convoiter la ville d'Ascalon, qui, une fois tombée entre nos mains, fermait aux sultans du Caire la route de la Palestine, et du même coup nous ouvrait celle de l'Egypte. Baudouin I avait même tenté d'assiéger Ascalon (2), mais l'armement formidable incessamment entretenu dans la place lui en interdit l'approche. Plus heureux, Foulques, en environnant Ascalon d'une ligne de forteresses au nord et à l'est, était parvenu à en contenir dans ses murs les garnisons, et à soustraire à leurs ravages toute la région qui s'étend des frontières de l'Egypte à Jérusalem. Mais les Ascalonites restaient toujours maîtres de la mer, et dans leur port les flottes du sultan du Caire trouvaient un inexpugnable asile, d'où elles allaient sans cesse infester les côtes de la Syrie. C'était là pour le royaume un grave surcroît de périls. Pour y couper court, l'an 1154, au premier instant de répit que lui laissa Noureddin, Baudouin III reprit les projets de siége abandonnés depuis Baudouin I. D'abord il compléta l'investissement d'Ascalon en élevant, au sud de la ville, sur les ruines de l'antique Gaza, la plus florissante cité des Philistins, une nouvelle forteresse, dout il confia la garde aux Templiers. Lorsqu'il eut ainsi cerné de toutes parts sur le continent les Ascalonites, une flotte de quinze navires à éperons commença le blocus par mer, et dès lors le siége fut poussé vigoureusement. Les chrétiens se trouvaient en face de difficultés presque insurmontables. La ville d'Ascalon était environnée de remparts indestructibles, éclairés la nuit, en prévision de surprises, par des feux qui rivalisaient d'éclat avec la lumière du jour. Pour

(1) Guill. de Tyr, *eod.*, p. 287.
(2) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 26-29.

défenseurs, elle avait toute sa population rompue au maniement des armes, et que vint ravitailler, dans le cours du siége, par sa rade incomplétement bloquée, une flotte égyptienne de soixante-dix voiles. Baudouin III ne recula devant aucun obstacle. Bientôt même s'offrit à lui une bonne fortune, dont il tira parti avec sa lumineuse présence d'esprit. Deux mois après l'investissement d'Ascalon, on vit débarquer à Ptolémaïs et à Joppé de nombreux pèlerins d'Occident. Le roi fit retenir leurs navires, les invita à venir renforcer l'armée de siége ; et, pendant qu'ils allaient joyeusement en grossir les rangs, avec le bois tiré de leurs vaisseaux on fabriqua plusieurs machines, et entre autres une tour roulante formidable, qui fit dans la ville d'affreux ravages. Enfin, après cinq mois de siége, sous les coups redoublés de cette forteresse vivante tout un mur s'écroula, et aussitôt les Templiers se jetèrent dans la place. D'abord ils furent repoussés avec de grandes pertes, et cet échec rebuta les chrétiens. Le roi lui-même, un instant ébranlé, convoqua dans sa tente, autour de la Vraie-Croix, les chefs de l'armée, et d'une voix émue proposa la retraite. Mais les exhortations du patriarche de Jérusalem et des évêques ranimèrent la confiance. On livra un second assaut, qui fut décisif. Dès le lendemain la ville capitula, le 11 août 1154, et Amaury, comte de Joppé et frère du roi, en prit en son nom possession (1).

Peu de temps après cette grande conquête, qui, plus tard, assurera à Amaury l'entrée de l'Egypte, on vit débarquer à Beyrouth de nouveaux renforts pour les colonies chrétiennes. C'étaient Etienne, comte du Perche, avec des croisés angevins et manceaux, et Thierry, comte de Flandre, suivi d'un grand nombre de pèlerins flamands. Ce dernier prince, en grand renom de bravoure et de magnificence, et chef de cette maison de Flandre appelée à fournir plus tard une dynastie à l'empire latin de Constantinople, était beau-frère du roi par sa femme Sybille, fille de Foulques V (2), qui avait accompagné son époux dans ce

(1) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 49-72. — Michaud, t. II, pp. 5-12.
(2) Foulques V l'avait eue en Occident de son premier mariage.

voyage, le troisième que Thierry faisait en Orient depuis les croisades. Avec ces illustres recrues, Baudouin alla dans la Célesyrie assiéger Césarée, la seule ville maritime de la Palestine qui appartînt encore aux Musulmans. Au bout de quelques jours, l'an 1157, ils en emportèrent d'assaut l'inabordable citadelle, et ainsi se rangea sous nos lois dans toute son étendue le vaste littoral de la Syrie, depuis les rivages de l'Asie-Mineure jusqu'aux portes de l'Egypte (1).

Mais, dans le cours de ces brillantes conquêtes, au milieu desquelles le royaume s'étourdissait sur sa situation critique, Noureddin poursuivait à l'est du royaume sa marche foudroyante. Il venait de surprendre Damas, et avait par là mis le comble aux anxiétés des colonies chrétiennes. Les Musulmans accouraient à l'envi se ranger sous la domination de ce chef à la fois vigilant et hardi qui, par sa rare habileté, par son fanatisme ardent, par sa munificence et son esprit cultivé, s'était vite acquis dans toute l'Asie un ascendant illimité. Désormais nos frontières étaient, dans toute leur longueur, en contact direct avec le puissant Atabek, qui les pressait de ses vigoureuses étreintes. Il ne fallait plus songer à l'agrandissement du royaume, dont la prise de Césarée marque le dernier terme. Recueillir toutes les forces chrétiennes de l'Orient pour les concentrer sur les routes de Damas et d'Alep, et là disputer à outrance à Noureddin l'entrée de la Palestine, telle est la tâche que les effrayants progrès de l'islamisme ont imposée à Baudouin, et à laquelle il se dévouera jusqu'à la fin avec une indéfectible énergie. Dans les derniers instants d'un règne trop court, on le vit, par des prodiges d'activité sans cesse renouvelés, se multiplier chaque jour, pour arrêter à toutes les issues du royaume le flot envahisseur qui menaçait d'engloutir toute la Palestine (2).

Les premières entreprises directes de Noureddin contre nos frontières, après la prise de Damas, portèrent l'an 1156 sur la ville de Panéas, qui en était voisine, et fermait au nord l'entrée du

(1) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 118-120. — Michaud, *eod.*, p. 9.
(2) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 106-113. — Michaud, *eod.*, p. 9.

royaume ; en peu de jours il réduisit cette place aux dernières extrémités. Baudouin alla vite lui en faire lever le siége, et en releva les murs incendiés. Mais, au retour, sa présomptueuse imprévoyance faillit lui enlever tout le fruit de sa victoire. Il venait de camper paisiblement près de Tibériade, au Gué de Jacob, sans se prémunir contre un ennemi qu'il croyait refoulé bien loin vers l'est, lorsque tout à coup Noureddin, qui, au sortir de Panéas, était allé s'embusquer dans les forêts environnantes, fondit à l'improviste, avec son armée renforcée, sur des troupes endormies dans la confiance et déjà en grande partie licenciées. Les chrétiens furent taillés en pièces, et la plupart de leurs princes tombèrent aux mains de l'ennemi. Baudouin, resté presque seul sur le champ de bataille, n'eut que le temps d'aller à travers mille dangers se réfugier dans la forteresse de Saphet, au haut d'une montagne bordant la rive droite du Jourdain. Là encore son coup d'œil prompt et sûr le tira vite du nouveau péril où l'avait égaré sa fougueuse témérité. Dès que l'ennemi eût évacué les alentours de Tibériade, il courut à Ptolémaïs, rallia de là les dernières forces du royaume contre Noureddin qui venait de reprendre le siége de Panéas, et déjà le sultan en avait emporté de vive force plusieurs quartiers, lorsqu'à l'annonce du suprême effort tenté par les chrétiens il renonça pour la seconde fois à la conquête de cette place, et remonta vers l'est.

Mais le péril ne faisait que se déplacer. Un ennemi aussi vigilant et aussi infatigable ne pouvait s'éloigner que pour aller porter sur d'autres points ses attaques. Aux environs de Damas, sur la rive gauche du Jourdain, s'ouvrait dans le flanc d'une montagne inaccessible une vaste caverne garnie d'hôtelleries abondamment pourvues de vivres, arrosée par une intarissable source d'eau vive, et abordable seulement par un sentier fort étroit bordant un précipice (1). Les chrétiens avaient utilisé pour leur défense les ressources et la position de cette caverne, dont

(1) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 126-128. — L'histoire de la Palestine offre plusieurs exemples de cavernes semblables. *V.* Josué, ch. XII, v. 6 ; Rois, liv. I, ch. XVIII, v. 4. — Au dire de l'historien Josèphe, il y en avait une qui pouvait contenir 4,000 h.

ils avaient fait sur leur frontière orientale l'une de leurs plus solides forteresses. Noureddin, l'an 1159, vint l'investir; et déjà les habitants affamés parlaient de se rendre, lorsque le roi accourut à leur secours avec le comte de Flandre. Informé de leur arrivée, Noureddin leva le siége et marcha droit au-devant d'eux. Les deux armées se rencontrèrent de nouveau dans les environs de Tibériade, là où les eaux du Jourdain sortent du lac de Génésareth. Cette fois la victoire se décida pleinement pour Baudouin. Il mit en fuite le sultan, et aussitôt alla ravitailler la caverne, et en renforcer la garnison (1).

Cependant, au milieu des suprêmes efforts tentés par Baudouin pour conjurer les envahissements de l'islamisme, les finances du royaume s'épuisaient. Pour alimenter le trésor public, Baudouin malheureusement n'écouta pas toujours les inspirations de la justice. Des tribus de Turcomans et d'Arabes avaient jadis obtenu de ses prédécesseurs et de lui l'autorisation de s'établir, pour y faire paître leurs immenses troupeaux, dans les forêts du Liban, voisines de Panéas. Depuis longtemps elles y vivaient à l'abri des traités, dans une sécurité profonde, lorsqu'un jour, l'an 1156, cédant à l'impérieuse nécessité d'éteindre des dettes criantes, Baudouin tomba à l'improviste sur ces pâtres désarmés, les massacra presque tous, et revint à Jérusalem gorgé de leurs dépouilles. Criminelle entreprise, où Baudouin souilla sa gloire, et dont plus tard le peuple vit un juste châtiment dans les revers mêlés à ses triomphes (2)! Comme pour effacer la honte du roi, peu de temps après son équipée dans les bois de Panéas, une belle occasion s'offrit à lui de recueillir sans remords un nouvel et non moins ample butin. Noureddin lui ayant laissé encore un instant de répit pour aller disputer quelques villes au sultan d'Iconium, le roi aussitôt se jeta sur le pays de Damas, entièrement dégarni de troupes : il y mit tout à feu et à sang, et ne se retira que sur l'offre de 4,000 pièces d'or, avec lesquelles le gouverneur de Damas Negemeddin acheta une trève de trois mois (3).

(1) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 126-128.
(2) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 100-102. — Michaud, *eod.*, p. 9.
(3) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 140-141.

Toutefois avec le seul fruit de ces équipées, Baudouin n'aurait pu arriver à combler le gouffre toujours béant de la misère publique. Pour y subvenir plus pleinement, il avisa une source de richesses qu'eût dédaigné l'ombrageuse fierté de ses prédécesseurs, mais dont, en face des besoins pressants du royaume, il ne pouvait plus répudier l'opportunité. Depuis les premiers malheurs du royaume de Jérusalem, les angoisses communes avaient rapproché les Latins des Grecs; et peu à peu les colonies chrétiennes se faisaient à l'idée d'une alliance avec Constantinople. Non qu'elles fissent grand fond sur les armées byzantines. Si les Grecs avaient ajourné indéfiniment ces rêves de suprématie universelle qui avaient justement excité la méfiance de Foulques, ces dispositions meilleures n'étaient qu'un effet de l'anéantissement de leur puissance militaire, dont il ne leur restait plus qu'un pompeux mais vain appareil. Mais, à défaut de forces résistantes, Constantinople recelait encore d'immenses trésors, extorqués à un peuple avili par un despotisme raffiné, qui multipliait ses exactions habiles en raison même de l'affaiblissement extérieur de l'empire. Cette opulence tenta Baudouin. Il envoya à Constantinople demander pour lui la main d'une princesse impériale, espérant avec ses richesses tirer le royaume de son extrême détresse. L'empereur Manuel, en 1157, lui accorda sa nièce Théodora, que sa beauté plaçait au premier rang dans sa cour, et qui fut dotée avec magnificence. Grâce à cet éblouissant mariage, Baudouin réussit à soulager pour quelque temps la misère publique. Cette union fixa aussi la jeunesse jusque-là dissipée du roi, qui, dès lors, plus que jamais, appartint tout entier au royaume et à ses périls (1).

L'épuisement des finances n'était pas le seul mal qui vînt compliquer les périls extérieurs. Les funestes discordes intestines que Foulques n'avait étouffées qu'avec tant de peine s'étaient vite ranimées après lui, et ne cessaient de déchirer le royaume, en face même de l'ennemi. Le foyer le plus actif de

(1) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 115, et 128-130. — Michaud, *eod.*, p. 10. — Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, t. XIX, p. 269.

ces dissensions était toujours Antioche, où elles étaient entretenues sans relâche par les vicissitudes que perpétuait dans cette ville sa situation périlleuse. Placés, pour ainsi dire, aux avant-postes des colonies chrétiennes, les princes d'Antioche ne faisaient que passer sur l'héritage du grand Bohémond. Tous y périssaient, les armes à la main, à la fleur de l'âge, laissant derrière eux une veuve ou de tout jeunes enfants, en proie à la fureur des factions qui se disputaient autour d'eux le pouvoir. Tel avait été une première fois, lorsque son père Bohémond II eût succombé dans une embuscade de Turcs, le sort de la jeune princesse Constance. Foulques ne parvint à lui assurer la paisible jouissance des droits héréditaires qu'en lui faisant épouser Raymond de Poitiers. Mais ce jeune héros ne tarda pas à rencontrer à son tour sur les champs de bataille de la Syrie un trépas glorieux (1), et Constance se vit replongée dans la plus tumultueuse anarchie. L'âme de la cabale était cette fois le patriarche d'Antioche, Raoul de Domfront, homme intrigant, adroit et dissimulé, qui mettait activement en œuvre ses richesses et son grand crédit pour étendre sa domination sur toute la province. Baudouin accourut à Antioche, l'an 1156, pour y rétablir l'autorité aux mains de Constance; et afin d'y arriver plus sûrement, il usa de toute son influence auprès d'elle pour la déterminer à chercher dans un second mariage un nouveau protecteur. Malheureusement la princesse, alors retenue dans des liens criminels, et cédant aux instigations intéressées du patriarche, demeura rebelle à toutes les instances royales. Ce ne fut que longtemps après qu'elle accorda sa main à Renaud de Châtillon. Mais, pendant le veuvage de Constance, Raoul avait solidement affermi sa domination. Aussi ne pût-il se résigner à se voir supplanté par le nouveau prince; et il exhala son dépit en le décriant partout et sans mesure. Ces propos indiscrets, recueillis par des malveillants, furent vite dénoncés à Renaud, et dès lors le patriarche encourut l'implacable ressentiment de ce prince dur et froidement vindicatif. Non content de saisir tous ses biens, Renaud

(1) Guill. de Tyr, p. 20.

l'abreuva de tous les outrages que put inventer sa haine perfide. Par ses ordres, le prélat malade et accablé de vieillesse fut conduit en plein été sur le sommet de la citadelle, où il resta tout un jour, la tête enduite de miel, exposé aux piqûres des insectes et aux feux dévorants du soleil. Baudouin désapprouva hautement ces châtiments et cette barbarie inutiles. Autant il avait d'abord déployé de zèle pour ravir à Raoul l'autorité par lui usurpée, autant il montra d'empressement à le soustraire, une fois désarmé, aux inopportunes rigueurs d'une réaction impitoyable. Munis des instructions royales, le chancelier et l'évêque de Ptolémaïs vinrent adresser de sévères réprimandes à Renaud, qui aussitôt relâcha le patriarche et le réintégra dans ses biens (1).

Ce n'était pas seulement au sein des colonies chrétiennes que Baudouin avait à réprimer des désordres favorables à l'ennemi. Aux portes mêmes d'Antioche, sur l'un des points les plus minés par l'islamisme, éclata un orage dont nous faillîmes ressentir violemment le contre-coup. La Cilicie avait pour gouverneur impérial un puissant et riche Arménien, nommé Toros, qui, à la faveur de son grand éloignement de Constantinople, s'était rendu tout à fait indépendant dans sa province, y régnait en despote, et du haut des inaccessibles montagnes du Taurus bravait l'autorité souveraine. L'empereur Manuel réclama contre Toros l'aide de son voisin Renaud de Châtillon, de par le droit de suzeraineté que Constantinople s'était jadis fait attribuer sur les princes d'Antioche. Lui-même, l'an 1159, vint camper sous les murs de cette ville, pour atteindre de là plus sûrement son vassal rebelle. C'était entraîner la province la plus importante et la plus menacée des colonies chrétiennes dans des complications étrangères à la lutte contre l'islamisme. Pour affranchir de ces sollicitudes stériles le prince d'Antioche, et le rendre tout entier à la guerre sainte, Baudouin vint vite trouver son beau-père, afin de rétablir la bonne harmonie entre l'Arménien et lui. Avec sa bonne grâce et ses procédés insinuants, il amena vite le rebelle à une soumission sincère, et à ce prix la réconciliation fut complète. Dans les

(1) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 42-43, et 74-75. — Michaud, *eod.*, pp. 10-11.

pompes de cette entrevue entre les deux monarques, Baudouin étala au sein de la cour impériale toutes les séductions de sa riche et sympathique nature. Il y conquit de prime abord l'enthousiasme universel, et laissa dans tous les cœurs un souvenir à la fois charmant et durable. L'empereur surtout s'éprit pour lui d'un amour tout paternel. Un jour qu'ils chassaient ensemble, Baudouin s'étant dans une chute de cheval fracturé le bras, Manuel accourut à son chevet, et là, au grand scandale des courtisans, outrés de cette infraction inouïe à l'étiquette impériale, on le vit, à genoux, prodiguer à son gendre les soins les plus assidus, et de sa propre main verser les onguents sur ses plaies et y appliquer les bandages (1). Plus tard, Manuel mettra le comble à ses affectueux procédés en resserrant par un nouveau lien l'alliance entre les deux maisons de Constantinople et de Jérusalem. Lorsque le décès de sa première femme aura eu laissé auprès de lui sur le trône impérial une place vide, pour la remplir il enverra à son tour en Palestine, l'an 1161, demander la main d'une fille de la princesse d'Antioche, cousine de Baudouin III (2).

Mais, après l'éblouïssement passager des fêtes, il fallut rentrer dans la sombre réalité. L'inévitable destinée commune à tous les princes d'Antioche atteignit à son tour Renaud de Châtillon, qui tomba prisonnier aux mains du gouverneur d'Alep. Baudouin revint à la hâte à Antioche, afin d'y prévenir le réveil des factions autour de la princesse, pour la troisième fois exposée sans appui à leurs déchaînements avec des enfants en bas âge. Par sa présence le roi maintint le calme dans la turbulente cité, et il exerça lui-même le pouvoir en attendant le retour du captif (3). Il voulut aussi pour l'avenir abriter Antioche contre les fatales incursions d'un ennemi qui touchait presque à ses murs. Déjà, quelque temps auparavant, l'an 1157, il avait repris sur Noureddin, avec l'aide de Thierry de Flandre, le fort de Harenc (4), situé vis-à-

(1) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 98-99, et 131-138. — Lebeau, *eod.*, pp. 269-278.

(2) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 248-249. Rappelons ici que la princesse d'Antioche, Constance, était fille d'Alix, sœur de la reine Mélisende.

(3) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 146-148. — Michaud, *eod.*, p. 11.

(4) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 122-124. — Michaud, *eod.*, p. 10.

vis même d'Alep, au point le plus exposé de la principauté. Pour achever de préserver de ce côté les avenues d'Antioche, il construisit, dans la même direction, une nouvelle citadelle, qui, située sur les bords même de l'Oronte, nous en assura le libre passage (1).

Après ces nouveaux préparatifs de défense, Baudouin allait rouvrir la lutte contre les Infidèles, lorsque tout à coup, au retour d'Antioche, à Beyrouth, une mort prématurée, l'an 1163, vint l'enlever, dans sa trente-troisième année, aux grandes espérances de la chrétienté. Dès qu'il eut rendu le dernier soupir, ce fut par tout le royaume comme une explosion de douleur, qui, huit jours durant, se renouvela sur tous les points du trajet suivi par le convoi funèbre de Beyrouth à Jérusalem. Les musulmans s'associèrent avec empressement à l'affliction publique. En ennemi généreux, Noureddin rendit hautement hommage à la mémoire du héros, et suspendit les hostilités pour laisser les chrétiens pleurer en paix son illustre antagoniste. On vit ainsi, sur la tombe du jeune roi, poindre entre les chrétiens et les musulmans ces relations de courtoisie chevaleresque, qui sous Richard et Saladin atteignirent toute leur perfection, avant de dégénérer en alliance impie sous Frédéric II et Malek-Kamel.

Avant de nous replonger dans le récit des nouveaux et irréparables malheurs de Jérusalem, jetons un dernier regard sur cette brillante figure de Baudouin III. Moins irréprochable que Foulques, il nous captive davantage, autant par les émouvantes péripéties de son règne que par son heureuse nature. Du reste, la diversité des situations que les deux rois traversèrent accuse vigoureusement le contraste de leurs physionomies. Foulques avait trouvé les colonies chrétiennes à leur plus haut degré de prospérité : il les y maintint quelques jours, en leur consacrant toute la maturité prévoyante et réfléchie d'une vieillesse encore active. Après lui, Baudouin III, sur l'horizon assombri de Jérusalem, à la face des Musulmans et des Grecs, jeta tout l'éclat et prodigua toutes les grâces d'une jeunesse exubérante, à laquelle

(1) Guill. de Tyr, *eod.*, p. 152.

les années tout à l'heure allaient donner pour couronnement l'expérience et la gravité. Au milieu des angoisses de la chrétienté, le fils de Foulques marche éclairé d'un rayon détaché de l'auréole des Plantagenets. Il est visiblement leur frère. De part et d'autre, ce sont les mêmes fascinations victorieuses, c'est le même élan suivi d'inspirations soudaines. Dans la lutte à outrance où Baudouin III se consume, on sent déjà battre en lui le cœur de Richard. Il est comme l'ébauche de ce type resplendissant (1).

---

(1) Guill. de Tyr, *eod.*, pp. 155-157. — Michaud, *eod.*, p. 11.

EUS. PAVIE.

(*La suite prochainement.*)

CONSULTATIONS

DONNÉES PAR L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

SUR

LE PROJET DE DIVORCE D'HENRI VIII.

L'histoire de la séparation de l'Angleterre d'avec l'Eglise catholique a été écrite par de nombreux historiens, et nous n'entreprendrons ici ni de l'embrasser dans son ensemble, ni d'en fouiller toutes les origines. Un point seulement, qui touche à notre province et à sa vieille Université, sera l'objet de cette étude. Il s'agit des sentiments exprimés par la Faculté de droit et par la Faculté de théologie d'Angers au sujet du projet de divorce de Henri VIII. L'abbé Pierre Rangeard, dont la *Revue d'Anjou* achève de publier le plus complet ouvrage (1), avait, nous disent ses biographes, rédigé un savant mémoire sur le schisme d'Angleterre. Il y insistait sans aucun doute sur la part que prirent nos facultés aux consultations qui précédèrent la détermination du monarque anglais. Nous suppléerons donc en partie à la perte de son travail, en réunissant dans un même article les pièces, si peu nombreuses qu'elles soient, qui se rattachent à cet objet. Il nous manquera, pour apprécier les actes que nous rapportons, la compétence qui appartenait à l'historien de l'Université également versé, nous dit-on, dans la théologie et le droit canon (2). Mais le divorce de Henri VIII se trouve

(1) L'*Histoire de l'Université d'Angers* dont le premier volume a paru, dès 1872, chez M. Barassé, libraire-éditeur.

(2) Voir la *Note sur Pierre Rangeard*, par M. A. Lemarchand, en tête de l'ouvrage que nous venons de citer.

jugé par ses conséquences mêmes, et la postérité a depuis longtemps condamné ce souverain, d'abord époux de mœurs à peu près régulières et sujet fidèle de l'Eglise, dont un fatal amour fit, après vingt ans de règne, un prince débauché, cruel et apostat.

Voici en termes très-nets l'état de la question que soulevait la demande introduite près du pape Clément VII par Henri VIII pour l'annulation de son mariage avec Catherine d'Aragon. Nous en empruntons l'exposé à Bossuet répondant à Burnet et aux autres apologistes de la réformation anglicane.

« Le fait est connu : on sait que Henri VII avoit obtenu une dispense de Jules II pour faire épouser la veuve d'Arthus son fils aîné à Henri, son second fils et son successeur. Ce prince, après avoir vu toutes les raisons de douter, avoit accompli ce mariage étant roi et majeur, du consentement unanime de tous les ordres de son royaume, le 3 juin 1509, c'est-à-dire six semaines après son avénement à la couronne. Vingt ans se passèrent sans qu'on révoquât en doute un mariage contracté de si bonne foi. Henri, devenu amoureux d'Anne de Boulen, fit venir sa conscience au secours de sa passion ; et son mariage, lui devenant odieux, lui devint en même temps douteux et suspect. Cependant il en étoit sorti une princesse qui avoit été reconnue dès l'enfance pour l'héritière du royaume ; de sorte que le prétexte que prenoit Henri de faire casser son mariage, de peur, disoit-il, que la succession ne fût douteuse, n'étoit qu'une illusion, puisque personne ne songeoit à contester son état à Marie, qui en effet fut reconnue reine d'un commun consentement, lorsque l'ordre de sa naissance l'eut appelée à la couronne. Au contraire, si quelque chose pouvoit causer du trouble à la succession de ce grand royaume, c'étoit le doute de Henri ; et il paroît que tout ce qu'il publia sur l'embarras de sa succession ne fut qu'une couverture, tant de ses nouvelles amours, que du dégoût qu'il avoit conçu de la reine, sa femme, à cause des infirmités qui lui étoient survenues, comme M. Burnet l'avoue lui-même.

» Un prince passionné veut avoir raison : ainsi, pour plaire à Henri, on attaqua la dispense sur laquelle étoit fondé son mariage, par divers moyens, dont les uns étoient tirés du fait, et les autres du droit. Dans le fait, on soutenoit que la dispense étoit nulle parce qu'elle avoit été accordée sur de fausses allégations. Mais comme ces moyens de fait, réduits à ces minuties, étoient emportés par la condition favorable

d'un mariage qui subsistoit depuis tant d'années, on s'attacha principalement au moyen de droit; et on soutint la dispense nulle, comme accordée au préjudice de la loi de Dieu, dont le pape ne pouvoit dispenser.

» Il s'agissoit de savoir si la défense de contracter, en certains degrés de consanguinité ou d'affinité, portée par le Lévitique (ch. XIII, v. 20), et entre autres, celle d'épouser la veuve de son frère, appartenoit tellement à la loi naturelle qu'on fût obligé de garder cette défense dans la loi évangélique. La raison de douter étoit qu'on ne lisoit point que Dieu eût jamais dispensé de ce qui étoit purement de la loi naturelle : par exemple, depuis la multiplication du genre humain, il n'y avoit point d'exemple que Dieu eût permis le mariage de frère à sœur, ni les autres de cette nature au premier degré, soit ascendant, ou descendant, ou collatéral. Or, il y avoit dans le Deutéronome (ch. XXV, v. 5) une loi expresse, qui ordonnoit en certains cas à un frère d'épouser sa belle-sœur et la veuve de son frère. Dieu donc, ne détruisant pas la nature, dont il est l'auteur, faisoit connoître par là que ce mariage n'étoit pas de ceux que la nature rejette; et c'étoit sur ce fondement que la dispense de Jules II étoit appuyée.

» ..... Le fondement en étoit si probable qu'il parut tel même aux protestans d'Allemagne. Qu'il y ait pu avoir sur cette matière quelque diversité de sentimens, c'est assez qu'il ne fût pas évident que la dispense fût contraire aux lois divines auxquelles les chrétiens sont obligés. Cette matière étoit donc de la nature de celles où tout dépend de la prudence des supérieurs, et dans lesquelles la bonne foi doit faire le repos des consciences. Il n'étoit aussi que trop visible que, sans ses nouvelles amours, Henri VIII n'auroit jamais fatigué l'Eglise de la honteuse proposition d'un divorce, après un mariage contracté et continué de bonne foi depuis tant d'années. Voilà le nœud de l'affaire; et sans parler de la procédure, où peut-être on aura mêlé de la politique bonne ou mauvaise, le fond de la décision de Clément VII sera un témoignage aux siècles futurs, que l'Eglise ne sait point flatter les passions des princes, ni approuver les actions scandaleuses (1). »

Cranmer, qui fut un des principaux instruments de Henri VIII dans l'affaire de la réformation, s'était mis, dès l'an 1529, à la tête du parti qui favorisait le divorce et le mariage du roi avec

(1) *Histoires des variations des églises protestantes*, liv. VII.

Anne de Boulen. Comme le pape résistait à toutes les obsessions des diplomates de l'Angleterre et que la passion du prince ne voulait pas reconnaître d'obstacle, Cranmer, pour sortir d'embarras, proposa de consulter toutes les Universités de l'Europe.

« Ou les savants qui les composent, trouveront, disait-il, la dispense » de Jules II suffisante, ou ils la croiront invalide. Le premier de ces » jugements doit calmer la conscience du prince, et le second mettra » le Saint-Siége dans l'impossibilité de prononcer contre les lumières » de tout ce qu'il y a de plus éclairé dans la chrétienté (1). »

Ce raisonnement entraîna le monarque et sa cour, et l'année 1530 se passa tout entière en démarches auprès des Universités.

On commença naturellement par l'Angleterre. Oxford et Cambridge se prêtèrent quoique avec un peu de peine à ce qui leur était demandé au nom du monarque. Les négociations avec les corps savants des autres pays pouvaient être plus difficiles. Mais, dès la fin de 1529, les circonstances politiques étaient venues en aide au dessein de Henri VIII. Délivré par le traité de Cambrai de la captivité que sa défaite de Pavie lui avait infligée, le roi de France avait besoin, pour exécuter certaines clauses de la convention, du bon vouloir de son frère d'Angleterre. Il s'était, en effet, engagé à rembourser à celui-ci une dette de quatre cent mille écus contractée par l'Empereur; et il était à court d'argent, ayant en outre à se procurer les sommes nécessaires pour la rançon de ses deux fils. Pour entrer en arrangement avec Henri, et pour l'apaiser en même temps (car il se montrait mécontent de n'avoir pas été consulté sur le traité), François Ier envoya à Londres Guillaume du Bellay, sieur de Langey, homme de plume comme d'épée et employé alors dans des missions délicates.

Comment Langey réussit-il dans celle-ci? L'historien Martin du Bellay, son frère, va nous l'apprendre (2).

---

(1) *Histoire du Divorce d'Henri VIII* de Raynal, p. 129.

(2) Liv. III de ses mémoires, première série, t. XVIII, p. 89 de la collection Petitot.

« Ce fut, dit-il, l'affaire du divorce qui fut cause qu'enfin il » (Henri VIII) se ramodéra du malcontentement qu'il avoit du roy, » espérant que, par le moyen dudit Langey qui estoit fort familier aux » universitez tant de France, Italie, qu'Allemagne, il pourroit obtenir » ce qu'il demandoit, qui estoit de faire déclarer par les universitez » que le Pape ne pouvoit dispenser dudit mariage, comme estant de » droict divin. Parquoy, pour venir à ses fins, accorda audit seigneur » de Langey plus que le roy ne demandoit. »

L'auteur ajoute que « tant à Paris que par les autres universitez de France, aussi à Pavie, Padoue, Boulongne-la-Grasse et diverses facultez », Langey fit ce que le roi d'Angleterre avait désiré. Il oublie de parler de l'Allemagne où les négociations échouèrent, et s'abstient de dire que l'argent joua son rôle dans celles d'Italie (1). Mais, sans insister sur ce qui se passa dans les autres contrées, occupons-nous des Universités françaises qui nous sont mieux connues.

Il convient de remonter plus haut pour se rendre compte de l'importance qu'elles avaient eue et de celle qu'elles pouvaient conserver encore.

On sait quelle a été au moyen âge la prépondérance de l'Université de Paris. Sa puissance ne se manifesta pas seulement par l'abus qu'elle en fit à diverses reprises, en suspendant ses leçons d'une manière plus ou moins prolongée, en interdisant la prédication à ses clercs, et aux médecins la visite des malades, pour peu qu'une atteinte eût été portée à quelqu'un de ses nombreux priviléges et qu'on lui en eût fait attendre la réparation. Elle rendit, en compensation, les services les plus signalés, et à la chrétienté comme au royaume. En même temps que l'éclat de son haut enseignement attirait de toutes les parties de l'Europe les hommes intelligents et désireux de s'instruire, la science des affaires que possédaient ses docteurs canonistes ou légistes lui donnait le

(1) Nicolas Saunders ou Sanderus (*De schismate Anglicano*, lib. I.) attaque ici le caractère de Langey : « Cui cum charior esset pecunia regia quam propria » fama, quos potuit leguleios et theologastros in suas partes magno pretio » adduxit. » Bayle explique sa conduite, par des motifs politiques, Art. GUILLAUME DU BELLAY de son dictionnaire.

plus grand crédit auprès des rois et des pontifes. Les princes prenaient dans son sein leurs conseillers ; les papes eux-mêmes s'appuyaient sur elle. En matière de foi et de discipline on recourait à ses décisions et, dans les premières années du quinzième siècle, l'autorité de ses représentants aux assemblées solennelles du clergé, Jean Gerson et Pierre d'Ailly, contribua pour une grande part à l'extinction du grand schisme et au rétablissement de la paix de l'Eglise.

Les Universités de provinces, formées sur le modèle de celle de Paris, entraient, dans une certaine proportion, en partage de la considération qui lui était accordée. Pierre Rangeard a écrit de celle d'Angers : « Si on excepte l'école de Paris, il n'en est » peut-être point dans le royaume qui, dans ses maîtres et ses » élèves, ait tant donné de cardinaux, d'évêques à l'Eglise, de » magistrats de premier ordre à l'Etat, qu'en a fourni celle » d'Angers. » Ce témoignage s'applique surtout au XIVe siècle. En embrassant dans sa pensée le XVe et le XVIe siècle, l'auteur ajoute : « Cette école (l'Université d'Angers) avait toujours été » regardée, du citoyen comme de l'étranger, comme une des » plus célèbres du monde chrétien. Le jugement qu'avait pro- » noncé en sa faveur le concile de Bâle était public ; les relations » qu'elle avait eues avec un duc de Bretagne et un roi d'Angle- » terre dans des affaires importantes à l'Eglise et à l'Etat, » l'avaient annoncée bien au-delà des pays de la domination de » ces deux souverains (1). » Nous pourrions essayer de mettre en lumière quelques autres faits négligés ou omis par notre historien. En nous bornant à ceux dont il tient compte, nous constatons avec lui, à l'honneur de l'Université, qu'un décret solennel du concile de Bâle, rendu en 1432, lui adjugea solennellement la préséance sur celle d'Avignon, fondée peut-être soixante ans avant elle. Les autres affaires indiquées par Rangeard sont relatives à des décisions doctrinales dont la seconde n'est autre que celle qui fait le sujet de notre article.

En 1417, la Faculté des droits, qui constituait encore à elle

(1) *Hist. de l'Université d'Angers*, p. 10 et 12.

seule toute l'Université, fut priée par l'évêque de Nantes, son ancien élève, d'intervenir auprès du duc Jean V de Bretagne et de donner son avis à ce prince sur la confession pascale et la prétention des moines Dominicains et Cordeliers à y absoudre les pécheurs dans les cas réservés à l'ordinaire. Elle se prononça en faveur des curés, et le pape Martin V, devant qui la cause fut ensuite portée, la décida d'une manière tout à fait conforme.

En 1530, époque où notre Université eut à s'occuper du projet de divorce de Henri VIII, elle était composée des quatre facultés, ou même de cinq, en comptant pour deux la faculté de droit civil et de droit canon, dont les membres cependant délibéraient en commun. Celle-ci et celle de théologie étaient seules compétentes pour décider la question sur laquelle l'avis de l'Université fut demandé.

François Ier reconnaissant de l'assistance que lui avait prêtée le roi d'Angleterre, et non fâché peut-être de molester Charles-Quint dont Catherine d'Aragon était la tante, avait ratifié l'engagement pris par son ambassadeur et qui a été mentionné ci-dessus. Non-seulement il permit que les Universités de son royaume fussent consultées, mais il leur écrivit lui-même, comme sur une affaire à laquelle il s'intéressait personnellement.

Voici en quels termes le docteur Lingard rend compte des résultats obtenus en France. Son récit reproduit par voie d'analyse celui de l'abbé Legrand qui, lors de l'apparition de l'*Histoire de la réformation d'Angleterre* de Burnet, a publié un ouvrage spécial sur le divorce de Henri VIII.

« L'Université de Paris tenait, depuis longtemps, la première place parmi les sociétés savantes, et l'on regardait comme d'une haute importance d'en obtenir une décision favorable. Henri écrivit au doyen de sa propre main. François ordonna à la Faculté de délibérer à ce sujet; Montmorency, son ministre, demandait les votes de maison en maison, et tous les membres attachés aux intérêts de la cour et qui se trouvaient absents, furent invités à se rendre à Paris. Cependant la majorité était décidément contraire aux prétentions du roi d'Angleterre. Du commencement de juin au milieu d'août, on ne fit que s'assembler et s'ajourner, et une seule fois, le 2 juillet, par un détour adroit, on obtint dans une

réunion incomplète la pluralité des voix en faveur de Henri. L'évêque de Senlis emporta le registre par ordre de la cour, afin qu'on n'y pût rien effacer ou changer dans quelque séance subséquente, et une copie certifiée en fut envoyée en Angleterre et publiée par le roi, comme la décision réelle de l'université de Paris. On en reçut de semblables d'Orléans, de Toulouse, des théologiens de Bourges et des jurisconsultes d'Angers. Mais les théologiens de cette ville se déclarèrent en faveur du mariage existant. Les autres universités ne furent pas consultées, ou l'on supprima leur réponse (1).

La réponse des théologiens d'Angers avait été également supprimée par les premiers historiens de la réformation. On la cherche en vain parmi les pièces justificatives de l'ouvrage de Burnet, qui n'a garde d'omettre la déclaration de nos légistes; mais l'abbé Legrand est parvenu à se la procurer en recourant à la source même par l'intermédiaire de l'évêché d'Angers. Nous l'empruntons à son livre ainsi que la lettre de François Ier. Celle-ci, quoique adressée à notre Faculté de théologie, a toutes les apparences d'une circulaire et servira ainsi de commune introduction aux deux pièces.

I. — « *A nos chers et bien amez les Doyen et Docteurs de la* » *Faculté de théologie de l'Université d'Angers.*

» De par le Roy : chers et bien amez, nostre très-cher et » très-ami, frère, cousin, compère et perpétuel allié le Roy » d'Angleterre, se trouvant en grand scrupule de conscience » pour avoir espousé celle qu'il craint ne pouvoir tenir pour sa » femme légitime, Nous a fait prier par son ambassadeur estant » par devers Nous, de faire bien et meurement voir sa matière, » afin que de ce que trouverez en donniez votre détermination » signée de vostre greffier et scellée des sceaux de vostre » Faculté ; et ne faillez de nous avertir de la réception de la » présente. En quoy faisant vous nous ferez très-agréable ser- » vice. — Donné à Angoulesme le 30e jour d'avril mil cinq cens » trente. *Signé :* FRANÇOIS, et plus bas BRETON. »

(1) *Histoire d'Angleterre*, traduite par le baron de Roujoux, 1846, t. II, chap. VIII, p. 218.

II. — « Universis presentes litteras inspecturis et audituris » nos Decanus et Facultas Theologiæ almæ Universitatis Andegavensis, salutem in Domino : Visum est nobis congregatis ex » mandato Christianissimi Domini nostri Regis, submittendo » tamen opinionem nostram censuræ Ecclesiæ universalis, » super dubium nobis propositum, quod est tale : utrum jure » divino pariter et naturali illicitum sit homini christiano relictam fratris sui, etiam absque liberis sed matrimonio jam consummato defuncti, ducere uxorem ; et an Pontifici liceat super » hujusmodi nuptiis dispensare ? Hujusmodi matrimonium non » adversatur juri naturali neque divino, et Pontificem propter » causam rationabilem potuisse in hac re dispensare.— In quorum omnium testimonium jussimus presens instrumentum » sigillo nostræ Facultatis muniri, ac manu nostri Procuratoris » et scribæ signari.

» Datum Andegavi in nostra Congregatione generali ad hoc » specialiter celebrata in Refectorio sancti Mauritii hac die septima » mensis Maii anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo.— » MICHLETIUS Procurator et scriba supra dictæ Facultatis (1). »

III. — « *Censura Facultatum juris Pontificii et Legum Almæ* » *Universitatis Andegavensis.*

» Cum certo ab hinc tempore nobis Rectori et Doctoribus » Regentibus in Pontificia et Legum disciplina almæ Universitatis » Andegavensis sequentes quæstiones propositæ fuerint, scilicet, » utrum jure divino pariter et naturali illicitum sit homini » Christiano relictam fratris sui, etiam absque liberis, sed matri-

(1) *Hist. du Divorce de Henri VIII*, de Joachim Legrand, t. III, p. 507. Les deux pièces qui précèdent sont classées parmi les preuves de l'ouvrage, et l'auteur les fait suivre de la déclaration suivante : « La présente copie a esté collationnée à son original à Nous représenté par M. Jean Macé, prestre, chanoine en l'église collégiale de Saint-Mainbeuf, docteur en Théologie de la Faculté de cette ville ; Ce fait le dit original lui a été rendu par Nous René Lanier Grand-Vicaire de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evesque d'Angers.— Donné à Angers sous notre sing et le scel de mondit Seigneur et sous le sing de M. Baltasard Musard, licencié ès loix, notre secrétaire ordinaire, ce vingt-troisième septembre mil six cens quatre vingt sept. LANIER ; Par monsieur le Vicaire-Général : MUSARD. »

» monio consummato defuncti, ducere uxorem ; et an summo
» Pontifici liceat super hujusmodi nuptiis dispensare ? — Nos
» præfati Rector et Doctores, post plures ad disputationem
» hujusmodi quæstionum et veritatem comperiendam factas, ex
» more, congregationes et sessiones, postque varios juris tam
» divini quam humani locos, qui ad eam rem pertinere videban-
» tur, discussos, multas quoque rationes in utramque partem
» adductas et examinatas, omnibus fideliter consideratis et ma-
» tura deliberatione præhabita, definimus : Neque divino, neque
» naturali jure permitti homini christiano, etiam cum Sedis
» Apostolicæ authoritate seu dispensatione super hoc adhibita,
» relictam fratris, qui etiam sine liberis post consummatum
» matrimonium decesserit, uxorem accipere vel habere. — In
» quorum omnium supradictorum fidem, præsens publicum
» Instrumentum a scriba seu notario præfatæ almæ Universi-
» tatis subsignari jussimus, ejusdemque Universitatis magno
» sigillo muniri.

» Actum in æde Divi Petri Andegavensi in collegio nostro,
» anno Domini millesimo quingentesimo tricesimo, die septima
» maii (1). »

Les deux consultations présentent sur le point en litige des solutions opposées. La Faculté de théologie déclare que le mariage contracté par le roi d'Angleterre dans les conditions indiquées n'est contraire ni au droit naturel ni au droit divin et que le souverain pontife a pu en cette matière accorder dispense pour une cause raisonnable ; elle donne raison ainsi aux hésitations de Clément VII. La Faculté des droits, de son côté, prononce que ni le droit naturel, ni le droit divin, ni une dispense du pape ne peuvent autoriser à épouser la veuve de son frère et à la retenir comme épouse : c'était appeler et autoriser le divorce. Les décisions, du reste, sont exprimées purement et simplement, sans discussion ni énoncé de motifs, ce qui ne permet pas de

(1) BURNET. — *The history of the Reformation of the church of England;* the first part. book II, nº XXXIV, p. 89.

juger si l'un ou l'autre corps a cédé à des considérations étrangères au débat.

Les noms des docteurs signataires ne figurent pas, d'autre part, au bas des pièces telles que nous les avons ; et ce n'est qu'en rapprochant celles-ci d'autres actes du même temps que nous arrivons à deviner plusieurs de ces noms. La Faculté de théologie se composait alors, croyons-nous, de six à huit membres et avait certainement pour doyen Pierre Bourreau, chanoine théologal de l'église d'Angers. Michelet, son procureur ou syndic, n'étant devenu docteur que plus tard, nous ne supposons pas qu'il ait pu avoir à ce moment voix délibérative. La Faculté des droits, dont la décision a encouru une si triste solidarité, devait compter six professeurs : Michel Passin, Henri de Kervarech, René Vallin, Jacques Renault, Hervé de Pincé et enfin Nicolas Guibert. Le continuateur de Rangeard, Gabriel Pocquet de Livonnière, en marquant, vers 1528 ou 1529, l'entrée en fonction de N. Guibert, dit de celui-ci : « Il eut le malheur d'être un de ceux qui » donnèrent une consultation favorable à Henri VIII. » Le manuscrit de l'auteur, quoique en double exemplaire, ne nous fournit aucune lumière sur le rôle des autres professeurs (1). Mais d'après les données que nous avons d'ailleurs sur la composition de la Faculté, au mois de mai 1530, quatre d'entre eux étaient chanoines ou prêtres et le cinquième avait avec l'Eglise des liens très-étroits ; ce qui ne permet pas de penser qu'ils n'aient pris aucun souci des intérêts religieux engagés dans la question.

A quoi donc attribuer la division de l'Université en cette circonstance et l'opposition qui se produisit entre les jurisconsultes et leurs confrères les théologiens ? Ecartons d'abord le soupçon de vénalité ou de corruption. On a dit de l'académie d'Orléans qu'elle fut gagnée par un des frères du Bellay qui la visita à cet

(1) L'auteur, après les mots que nous avons cités, abordait évidemment le récit de ce qui s'est passé dans l'Université pour l'affaire du Divorce, et comme il a, en général, écrit sur les notes de Rangeard, son histoire devait tenir lieu pour nous de l'ouvrage spécial de celui-ci. Mais cette ressource nous échappe encore, les deux manuscrits (B. A., nos 1027 et 1028) présentant à cet endroit même une lacune plus ou moins considérable.

effet; mais nul reproche semblable n'a été articulé contre nos docteurs. Si la différence des esprits et celle des points de vue ne suffit pas à expliquer leur dissentiment et si l'on veut, à toute force, que les passions des hommes y aient été pour quelque chose, accusons tout au plus la rivalité qui pouvait exister entre les deux corps, l'un qui se donnait pour l'Université tout entière, surtout quand le recteur était, comme cette fois, tiré de son sein; l'autre qui profitait, avec un empressement manifeste, de l'occasion d'affirmer sa nouvelle importance. Le choix fait par l'une et l'autre faculté de la même journée pour sa délibération, et cela à si peu d'intervalle de la réception de la lettre royale, semble autoriser notre conjecture.

A tout prendre, ni les Universités, ni le roi de France qui intervint pour les consulter, ne pouvaient, en 1530, prévoir le moins du monde les suites que devait avoir le projet de Henri VIII. Son caractère opiniâtre ne s'était pas encore révélé. Il se montrait hésitant et alarmé; et il attendit même trois ou quatre ans encore pour faire les pas décisifs. Après Cranmer, dont la funeste influence continua jusqu'au bout de s'exercer, Thomas Cromwell, celui dont Henri VIII fit plus tard le vice-gérant de son église anglicane, devint à son tour le mauvais génie du roi. Il l'entraîna sur une voie où il ne devait plus s'arrêter.

« Les savants et les Universités, lui dit-il un jour, se sont prononcés en faveur du divorce; il ne manque plus que l'approbation du pape. Cette approbation peut, à la vérité, servir à réprimer le ressentiment de l'Empereur. Mais cependant s'il ne l'obtient pas, doit-il donc pour cela abandonner ses droits? Ne vaut-il pas mieux imiter les princes d'Allemagne qui se sont soustraits au joug de Rome et, de l'autorité du Parlement, se déclarer chef de l'église de son royaume (1)? »

Tenu à l'oreille du roi dans les premiers jours de l'année 1531, ce discours avait déposé dans son esprit un germe que le temps allait développer. Plusieurs de ses actes et des mesures proposées par lui à son Parlement prirent dès lors une couleur schis-

(1) Lingard, p. 220.

matique. Cranmer, d'ailleurs, continuait toujours de servir sa passion. On a dit, mais il paraît douteux, qu'il bénit lui-même, en novembre 1532 ou en janvier 1533, l'union secrète contractée à l'une de ces deux époques par Henri avec sa maîtresse. Ce qui est certain, c'est que, devenu archevêque de Cantorbéry quelques mois plus tard, du consentement du pape abusé sur son compte, il leva tout à fait le masque et, en sa qualité de primat d'Angleterre, prononça successivement deux sentences dont l'une déclarait nul et non avenu le mariage du roi avec Catherine d'Aragon, et la seconde reconnaissait Anne de Boulen comme épouse légitime et reine d'Angleterre (23 et 25 mai). La cérémonie du couronnement suivit de près ces déclarations ; elle eut lieu le 1er juin.

Malgré ces différentes démarches dont la dernière était plus significative que les autres, François Ier, allié toujours fidèle de Henri, ne désespérait pas de le réconcilier avec le Saint-Siége. La venue du pape en France, au mois de septembre, lui fournit l'occasion d'y travailler. Clément amenait à Marseille sa nièce Catherine de Médicis, fiancée au duc d'Orléans, second fils du roi, qui fut depuis Henri II: Il accepta la médiation de son hôte et les négociations furent reprises. Jean du Bellay, évêque de Paris, et frère puîné de Langey, qui en fut chargé, y déploya toute son activité. Elles avaient continué pendant l'hiver et après le retour du pape à Rome, lorsque, sur la fin de mars 1534, l'on apprit à la fois en France que le souverain pontife, lassé d'attendre la soumission du roi d'Angleterre, avait prononcé solennellement contre lui, et que, de son côté, le Parlement anglais avait déclaré annexés à la couronne les droits spirituels et temporels inhérents jusque-là à la papauté. De plus, Henri défendait de donner le nom de pape à l'évêque de Rome et prescrivait d'effacer ce nom de tous les livres.

Toute tentative de rapprochement devenait inutile ; la rupture entre les deux puissances était désormais consommée.

L. DE LENS,
Inspecteur honoraire d'Académie.

QUELQUES MOTS

SUR

L'ART RELIGIEUX

ET

UN ATELIER DE SCULPTURE RELIGIEUSE

A ANGERS (1).

Le saint Joseph des ateliers Bouriché appartient à la famille des patriarches. Il en a la dignité simple et la bonté. Le front haut et proéminent, le crâne presque nu, les cheveux abondants à partir des tempes, le nez légèrement aquilin, les lèvres pures et irréprochables et de grands yeux pleins de douceur, voilà le type. Et toutefois saint Joseph n'est pas seulement de la race patriarcale, il porte aussi les traits de la famille ouvrière. Vous avez connu quelque part cet ouvrier bon et chrétien, que le travail ennoblit, qui porte avec calme et joie la chaleur et le poids du jour, qui vit pour ses enfants, et qui trouve dans un de leurs regards l'oubli de toutes ses fatigues et de toutes ses peines. Vous l'avez contemplé, le soir, au retour de l'atelier. Prenant son fils dans ses bras, il le contemplait avec amour et, souriant, il le couvrait de baisers. Tel était saint Joseph, tel nous le représente M. Bouriché.

---

(1) Voir la livraison du mois de mai 1874.

Voyez plutôt cette statue dont la main gauche s'appuie sur la hache du charpentier et dont la droite porte un lys. Ce front dénudé indique une vie déjà avancée ; ces mains, un peu desséchées et dont les articulations sont devenues saillantes, ont manifestement beaucoup travaillé ; mais ni l'âge ni le travail n'ont courbé le corps. La pureté de l'âme qui l'habite en a conservé la force et la beauté, et pas une ride ne vient faire douter de la constante sérénité de la pensée et de la parfaite tranquillité du cœur. Le sentiment qui domine ici est celui de la virginité ; mais quand saint Joseph aura son divin fils avec lui, la tendresse se montrera tout entière.

Voici en effet *saint Joseph et l'Enfant Jésus*. Dans un épanchement mutuel, l'enfant, avec un mouvement plein de grâce et d'abandon, cherche à s'élancer dans les bras de son père adoptif. La tête se tend avec amour et les lèvres semblent dire : « Oh ! que vous êtes bon ! » Saint Joseph, d'une main serrant le bras de son fils, de l'autre lui soutenant la tête, se penche avec attendrissement vers lui et lui répond : « O mon fils, je vous aime. »

Saint Joseph et *l'Enfant Jésus bénissant* est une composition où se reflète moins le sentiment de la paternité, mais qui est pleine de simplicité et de fraîcheur. L'enfant est au bras de son père. Sur sa main gauche repose un oiseau qu'il vient de caresser. Il a été distrait de ce plaisir par saint Joseph qui lui demande de nous bénir ; il cède à ce désir, et de la main droite nous donne sa bénédiction. Le bras qui bénit a beaucoup d'aisance et de souplesse.

Allez à Joseph. L'Enfant Jésus veut que nous adressions nos prières à son père adoptif. De la main droite il nous indique sa volonté en nous montrant saint Joseph. Mais en même temps qu'il nous commande la confiance, il nous l'inspire par son propre exemple. Considérez attentivement la partie de cette scène comprenant la tête, les épaules et la main gauche de l'Enfant Jésus, et le bras gauche de saint Joseph. Cette main divine que caresse celle du saint patriarche, cette épaule qui s'incline doucement, cette tête qui se penche avec amour, tout

respire l'abandon le plus entier. L'Enfant Jésus nous témoigne si visiblement la confiance qui l'anime qu'il nous en remplit nous-mêmes.

Enfin voici *saint Joseph protégeant le sommeil de son fils*. Le saint patriarche a ramené un pan de son manteau sur la tête et sur le corps de l'enfant pour le protéger. Maintenant que Jésus repose, son père veille sur lui avec amour. Jamais la tendresse paternelle n'a brillé d'un éclat plus vif et plus doux. C'est, dans l'atelier, la plus belle des statues de saint Joseph.

Dans les œuvres que je viens d'étudier je n'ai presque rien dit de l'Enfant Jésus. Peut-être y aurait-il lieu d'étudier à part la forme et le genre de beauté que M. Bouriché a prêtés à l'enfance ; mais je craindrais d'allonger encore ce travail qui prend déjà de trop grandes proportions. J'aime mieux laisser au visiteur des ateliers le soin de rechercher si le statuaire a atteint cet idéal de la grâce dont l'enfance est le plus parfait symbole. Il verra si ces statues n'expriment pas bien ce qu'un amant, passionné du beau (1), appelait si justement « les premiers et » charmants essais de l'intelligence et de la volonté, les mouve- » ments spontanés, les élans instinctifs de l'être naissant presque » étonné de penser et d'aimer. » Je ne fais que signaler en passant deux petites statuettes dont l'une nous montre l'Enfant Jésus qui ouvre son cœur aux hommes et dont l'autre nous présente le Sauveur enfant sous les traits du bon Pasteur, portant une brebis sur ses épaules. Rien de plus simple et de plus gracieux. La tunique serrée et élevée à la taille par une ceinture, le mouvement de la tête, la pose des jambes et des bras, tout est souple et facile comme la vie même de l'enfant. Je préfère toutefois celui qui porte la brebis. La grâce y est plus simple que dans l'autre, et d'ailleurs le bras qui soutient la tête de la brebis a un mouvement d'une tendresse exquise, et cela seul établit, ce me semble, une différence sensible entre les deux statuettes.

Rien n'est plus difficile peut-être à faire qu'une statue du

(1) M. l'abbé Mérit, *Lettres sur le Beau*.

Sacré Cœur de Jésus. L'artiste se voit dans la nécessité d'exprimer le sentiment de l'amour par la représentation d'un organe matériel qui n'en est pas le signe naturel. L'âme se manifeste naturellement sur le visage; dans les traits, dans le regard, sur les lèvres de l'homme. Mais comment faire resplendir l'amour dans l'organe physique du cœur? Nous nous faisons une idée toute immatérielle de la source de l'amour, et quand nous parlons du cœur comme du foyer de ce sentiment puissant, nous entendons moins parler de ce cœur de chair que de je ne sais quelle profondeur intime de notre âme d'où partent d'abord ces élans qui vont ensuite précipiter les battements du cœur. Dans l'impuissance où nous sommes de saisir à son origine ce sentiment profond, nous l'avons placé dans le cœur dont la fonction est de répandre partout en nous la chaleur et la vie; mais jamais nous ne saisirons les signes de l'amour dans l'expression matériel du cœur de l'homme. C'est donc ailleurs que le statuaire doit chercher son effet.

C'est ce que M. Bouriché a réalisé dans deux belles statues. Dans l'une, Jésus pose la main gauche sur son cœur d'où s'échappent les flammes de l'amour. Il étend la main droite et semble nous dire comme à Marguerite-Marie : « Voilà ce cœur qui a tant aimé les hommes. » La tête est grande et noble. De longs cheveux retombent en boucles sur les épaules. Les joues se creusent légèrement, la bouche se resserre sous l'impression d'un sentiment puissant, des yeux larges et profonds nous font comprendre, comme le dit saint Paul, « quelle est la largeur, la » longueur, la hauteur et la profondeur de l'amour divin. »

Dans l'autre, le divin Sauveur nous ouvre affectueusement les bras, et nous présente son cœur divin. La pose est noble et la statue pleine de majesté. Une grande douceur est empreinte dans les traits du bon maître. Peut-être, cependant, y a-il un peu de lourdeur dans les draperies, et les deux bras étendus font une symétrie que l'œil n'aime guère dans les œuvres d'art. Le mouvement général en est un peu gêné. Quelles que soient la grandeur et la suavité de cette statue, je lui préfère la première.

L'Ange Gardien est un sujet si souvent traité qu'il est difficile de le rendre neuf. Je dirai tout à l'heure ce qui me paraît le trait distinctif de celui de M. Bouriché. De la main droite il montre le chemin du ciel à un enfant qu'il soutient de la gauche. Je n'aime pas la couronne de roses sur le front de l'enfant. Comme sculpture elle n'ajoute rien à la grâce de la statue, au contraire. Comme symbole, la rose rappelle une idée de fête ou un sentiment de joie. La confiance et l'abandon devraient régner seuls dans ce sujet. J'aime encore moins la croix sur la poitrine. L'enfant ne voit la religion que du côté de l'espérance et non du côté de la souffrance. Pour comprendre le mystère du Christ, il faut comprendre l'expiation ; pour avoir l'idée de l'expiation, il faut connaître le mal, et l'enfant ne le soupçonne point.

Mais ce qui fait l'originalité de cette statue, c'est la manière dont l'ange dirige les pas de celui dont il a la garde. D'ordinaire, en ce sujet, l'ange tient la main de l'enfant et le mène ; ici c'est une simple direction. L'enfant appuie sa main gauche sur celle de l'ange, et cherche la force dans le regard de son céleste guide ; mais il apprend véritablement à marcher. Toute éducation est une œuvre de persuasion, et c'est ce qui est très-bien exprimé par la beauté et la bonté empreintes dans les traits de l'ange comme dans l'appui qu'il prête si simplement à l'enfant.

Les anges les plus pieux semblent descendus du ciel dans l'atelier Bouriché. Contemplez les *Deux Anges en adoration*. Tous deux le genou en terre, les ailes demi-repliées, les mains jointes, la tête inclinée, ils sont abîmés dans la prière. L'un d'eux a les mains non-seulement jointes, mais croisées. Au premier regard la main gauche paraît un peu longue. Est-ce défaut de forme, ou cet effet n'est-il pas plutôt produit par la position de la main. Si elle était un peu plus relevée, présentant plus de longueur du côté des doigts et moins du côté du poignet, l'œil ne serait sans doute pas frappé de la même manière. L'autre a les doigts étendus. Celui-ci marque plutôt le silence de l'adoration, celui-là le calme de l'amour. Tous les deux sont ravissants.

Mais les anges ne sont pas toujours en prière. Il y eut au com-

mencement *un grand combat dans le ciel*, et sous les regards de Dieu, les bons anges virent *saint Michel terrassant le Démon*. Ce fait a inspiré à Raphaël cette belle peinture que tout le monde connaît. La statue de Bouriché qui rend le même sujet rappelle, par la pose et le costume, le tableau du peintre d'Urbino. Il y a pourtant de grandes différences. La scène n'est pas prise juste au même point. Pour Raphaël, c'est l'instant du triomphe; pour M. Bouriché, celui du combat. Dans le tableau, le démon, sous une forme en partie humaine, est déjà terrassé, l'ange le refoule d'un pied vainqueur, et, dans l'éclat de sa victoire, il va remonter au ciel. Dans la sculpture, l'ange vient d'atteindre le démon, qui a pris la forme d'un dragon. Le mouvement a du être rapide, car les ailes ne sont pas encore reployées et la chevelure reste soulevée par la résistance de l'air. Le monstre surpris n'a pas eu le temps de se mettre en défense. Des replis de son corps il cherche du moins à enlacer les jambes de son céleste adversaire. Mais il n'est plus temps ; à peine si, par cet acte violent, il parvient à retenir le mouvement de la jambe gauche, qui, sans cela ne se fut pas posée sur le monstre. Celui-ci, furieux, cherche à relever la tête, et ne voit pas qu'il se prête ainsi lui-même au coup qui va lui être porté. Pour l'ange, dans toute la beauté d'une jeunesse éternelle, et dans un élan aussi libre que celui d'une volonté à qui rien ne résiste, il frappe le coup vengeur. Une sorte de dédain tranquille erre sur ses lèvres. Il sent qu'il sera facilement vainqueur et s'étonne de voir qu'on ait osé le combattre.

Après les luttes du ciel viennent celles de la terre. Là, tout est joie; ici, tout est douleur. Le combat pour l'ange n'est qu'un triomphe; pour le martyr, c'est un sacrifice. Mais au ciel comme sur la terre, la force divine se révèle chez l'ange que n'enorgueillit pas la victoire, chez le martyr que l'épreuve ne saurait abattre. Dans la statue de *saint Sébastien* la douleur se fait partout sentir. Le bras droit est violemment ramené en arrière, les muscles du bras gauche sont gonflés et les doigts de la main se crispent. L'une des jambes se retire par l'effet de la souffrance, l'autre semble faiblir et se courber sous le poids de la victime. La poi-

trine et la tête souffrent aussi, mais on sent qu'une âme indomptable y domine encore, et que le cœur et la volonté n'ont pas faibli un seul instant. L'œil se porte au ciel et semble y chercher la force et l'espérance.

Le sacrifice du martyr, si douloureux qu'il soit, n'est point le seul à mériter des statues. L'immolation perpétuelle d'un homme à son devoir, l'assujettissement à la pratique des héroïques conseils évangéliques, n'en est pas moins digne. Aussi voilà *saint Ignace*, l'illustre fondateur de la Compagnie de Jésus. Il tient et présente le livre de ses constitutions sur lequel on lit le monogramme du Christ et la devise de la Compagnie : A. M. D. G. Il a conservé l'allure martiale et la fierté espagnole qu'il portait dans le monde, mais tout est purifié par un rayonnement de la sainte humilité. C'est bien là le soldat loyal, aussi ardent au service du Christ qu'il l'était naguère au service du roi. C'est bien là le général de cette milice sainte la plus ardente et la mieux disciplinée qui fût jamais.

Saint François d'Assise vient de contempler le Séraphin. L'étonnement, un étonnement profond se manifeste dans le mouvement du bras droit et dans la bouche qui s'entr'ouvre. L'amour bat fortement dans le cœur que comprime la main gauche, et les yeux sont fixés et immobilisés dans la vision extatique.

Saint Louis, roi de France, garde son type traditionnel. Les deux mains tiennent, sur un coussin, la sainte couronne d'épines et l'œil se porte pieusement au ciel. Une tunique, ornée de broderies, a été passée par dessus la robe, et sur l'épaule droite est agrafé le manteau royal fleurdelisé et fourré d'hermine. Cette draperie est d'une grande richesse et flatte agréablement le regard. Un des mérites de l'artiste est d'avoir su parfaitement conserver le caractère du personnage et de n'avoir pas forcé l'expression de la piété. On reconnaît le plus saint, mais aussi le plus pratique des rois. Si saint Louis savait rendre familièrement la justice sous le chêne de Vincennes, il savait aussi dans ses *établissements* faire une guerre sans trève aux abus féodaux.

Sainte Angèle, fondatrice de la Congrégation des Ursulines enseignantes, montre les éléments de la science à une jeune fille. De la main droite, elle serre sur son cœur le livre de ses règles et constitutions, et elle pose affectueusement la main gauche sur l'épaule de l'enfant, pendant que celle-ci suit attentivement, sur le livre qu'elle tient, les leçons qu'elle reçoit.

Rien ne sied mieux à quiconque instruit l'enfance que ce mélange de gravité et de douceur, de fermeté et de tendresse qui se peint dans les traits de sainte Angèle. Le respect et l'amour sont commandés par un visage si pur et si doux! C'est une des belles statues de l'atelier.

Sainte Anne faisant lire la sainte Vierge. Le visage est long et indique, par ses lignes fortes et amaigries, un âge déjà avancé mais non encore la vieillesse. Un commencement de sourire sur les lèvres indique la joie qu'éprouve sainte Anne à cette douce occupation. Tout l'intérêt de la scène se porte sur le texte sacré. La sainte l'indique du doigt à la Vierge et le suit du regard. Marie y concentre toute son attention et semble moins lire que méditer et goûter la page divine. L'artiste a mis beaucoup de naturel dans le mouvement des deux têtes et dans la pose des deux bras de la Vierge.

La statue de *saint Pierre* nous offre un type très-fort. La chevelure est crépue, la barbe abondante, les traits fermes et accentués. Les bras sont croisés sur la poitrine et la main droite tient la clef du ciel. Il semble comprimer les mouvements de son cœur dont tous les sentiments d'ailleurs se reflètent sur son mâle visage. C'est la foi et l'humilité, le repentir et l'amour.

Saint Paul prêchant la foi. La tête est puissante, l'œil profond. Il tient sur son cœur le glaive à deux tranchants de la parole, et le geste qu'il joint à sa prédication est d'une simplicité et d'une harmonie achevées. On se sent remué jusqu'au fond de l'âme par ce vrai prédicateur du Christ, qui s'élève si noblement au-dessus de toutes les vaines complaisances de l'éloquence humaine.

Saint Bernard médite l'Ecriture-Sainte. La main gauche tient le livre. Pendant la méditation, la droite s'est portée naturelle-

ment sur la poitrine. La tête est d'une grande beauté ascétique fique. Des traits fins et élégants, un visage amaigri par les austérités sont animés par une âme ardente, et laissent échapper je ne sais quels rayons d'une vie toute spirituelle et toute divine.

Saint Charles Borromée médite, la corde au cou, sur le mystère de la Croix. Un type très-accentué et très-énergique indique la fermeté du caractère, en même temps que le recueillement et la prière y expriment une exquise sensibilité.

Voici maintenant deux chefs-d'œuvre que j'unis, parce qu'ils font partie du même sujet. *Saint Jean* et *la Madeleine* près du Christ descendu de la Croix. Quelle admirable beauté dans cette tête du plus pur des jeunes gens ! Les mains jointes sur la poitrine marquent l'étonnement où la mort du Christ a jeté saint Jean ; le bas de la figure rend toute la douleur qu'elle lui cause. Les larmes coulent des yeux, mais à peine a-t-on besoin de les voir, tant le visage pleure lui-même. Le front seul reste uni pour que la pureté de l'âme ait un refuge quelque part.

Saint Jean, c'est l'innocence; Madeleine, c'est le repentir. La douleur a fait tomber le bras gauche, tout le corps s'affaisse sur lui-même. Le bras droit soutient la tête qui fléchit sous le poids d'un souvenir douloureux. La main cache ce front qui n'a pas toujours su rougir, et ces yeux qui n'osent plus regarder le ciel.

Sainte Geneviève et *sainte Germaine Cousin*, toutes deux humbles bergères, toutes deux saintement éprises de la beauté divine, toutes deux enflammées de l'amour céleste, sont bien représentées, simplement, dans leur costume et avec leurs attributs de bergères. Rien ne les distingue de leurs compagnes que leur douce ingénuité, et la sainteté d'une âme qui se manifeste par le regard confiant qu'elles fixent au ciel.

Saint Louis de Gonzague, une douce et charmante figure d'adolescent. Il est plongé dans la contemplation du crucifix. C'est la pureté virginale savourant l'immolation et le sacrifice.

M. Olier adressant la parole aux jeunes clercs qu'il forme au sacerdoce : statuette d'un mouvement simple et aisé. Les deux

manches du surplis tombent avec une symétrie trop correcte et peu agréable à l'œil. La tête est celle du fondateur de Saint-Sulpice, avec cette moustache au menton qui donne aux portraits du temps de Louis XIII tant d'élégance et de finesse.

La *Madeleine* au désert, autre statuette souple et gracieuse. Elle est assise sur un rocher ; à ses pieds sont déposés la tête de mort et un instrument de pénitence ; les mains se croisent sur les genoux, la tête se relève vers le ciel et la gorge se gonfle de sanglots. Les traits ont repris leur première noblesse ; le repentir et l'amour lui ont refait une virginité.

C'est encore une bonne statuette, et incontestablement l'une des meilleures de tout l'atelier, que celle de *sainte Thérèse*. Elle écoute la voix du ciel et s'apprête à écrire ses révélations sublimes. Aucune statue peut-être ne présente ici des lignes plus pures et plus harmonieuses. Le voile, la robe, le manteau surtout tombent avec une aisance simple et digne. Rien de forcé, rien de cherché, proportions parfaites. La main droite est charmante de grâce et de distinction.

Enfin voici deux petites statues allégoriques : *la Foi* et *la Charité*. La première pose la main sur le cœur où bat le sentiment de la foi ; de la gauche, elle tient le calice où gît le mystère de la foi, et lève les yeux au ciel où se trouve l'objet de la foi. Une étoile sur son front l'illumine d'un rayon céleste. Le visage est noble, pur, ferme, radieux ; pas un trouble, pas un doute, pas une inquiétude ne l'a touché. La seconde est une femme d'une admirable beauté. Elle a recueilli et protége deux pauvres enfants. L'un dort heureux et rassasié sur son sein ; l'autre, à ses pieds, implore encore sa pitié avec une expression touchante de douleur et d'espérance. La Charité le console du regard, et ramène sur les épaules demi-nues de l'enfant le pan inférieur de son manteau : scène touchante de la bonté qui inspire et nourrit le repos et la confiance.

Telles sont les principales statues de l'atelier Bouriché. L'artiste en a fait beaucoup d'autres, mais je n'ai pu parler que de celles qui sont exposées dans ses galeries. On voudra bien, je l'espère, me pardonner les redites et la monotonie inévitables de cette longue

liste. J'ai préféré, non pour moi, mais pour le visiteur, cette sorte de description presque matérielle à une étude plus générale et plus élevée, mais nécessairement plus vague. Le lecteur trouvera peut-être plus de variété dans la suite de ce travail, où je me propose d'examiner successivement les groupes, puis les bas-reliefs de l'atelier Bouriché.

L'abbé GILLET.

(*La suite au prochain numéro.*)

LES

ARTISTES ANGEVINS,

PEINTRES, SCULPTEURS, MAITRES-D'ŒUVRE,

ARCHITECTES, GRAVEURS, MUSICIENS,

D'APRÈS LES ARCHIVES ANGEVINES

Daniel *(Jean)*, dit *Maître Mitou*, comme lui-même s'intitule et comme les documents l'appellent, — *Mitou vulgariter appellatus, nuncupatus,* — est signalé par Lacroix du Maine, comme l'auteur de l'*Ordre funèbre triomphant et Pompe pitoyable tenue à l'enterrement de feu M. le comte de Laval et admiral de Bretaigne et lieutenant du Roy* (Angers, J. Baudouin, 1531, in-8° goth.). Cette plaquette rarissime en vers de dix syllabes a été récemment et à deux fois, en 1859 et 1860, réimprimée par De la Bauluère, notamment dans la *Revue d'Anjou*, mais en l'attribuant, malgré toute réflexion, à Guill. Ledoyen, auteur d'une compilation où lui-même indiquait pourtant le véritable nom du poète. On le retrouve en tête de la *Légende de Pierre Faifeu* (1526), signant de sa devise, de ses initiales et de son titre d'organiste, *Jo. Da. org. — graces et amour*, — une curieuse *Epitre* écrite, à son dire, des Champs Elisées, et où l'auteur fait montre de ses connaissances littéraires et poétiques. — Des opuscules autrement ignorés et à peine indiqués même pour la première fois par La Monnoie dans ses notes sur Lacroix du Maine, recommandent son nom aux amateurs de la littérature populaire et aux bibliophiles. La seule série connue, inscrite au catalogue La Vallière, dans le Recueil n° 3081, est advenue des mains de Méon, Chardin, de Soleinnes dans le cabinet Pichon et passée à sa vente dans la collection inappréciable de M. de Lignerolles. Elle se

compose de quatre plaquettes qui ont pour titres : — « *S'ensuyvent » plusieurs Noels nouveaulx,* titulus : *Chansons nouvelles de Nouel, » composées tout de nouvel, esquelles verrez les praticques de » confondre les héréticques* » (s. l. n. d. [vers 1520] petit in-8° de 8 ff. goth.), comprenant 6 noels (vendu 280 fr.); — « *Noels joyeux » pleins de plaisir à chanter sans nul déplaisir* » (s. l. n. d. petit in-8° goth. de 12 ff.), comprenant 11 noels (vendu 250 fr.); — « *Chansons saintes pour vous esbattre élégantement composées par » ung prisonnier* » (1524, petit in-8° goth. 28 ff.), comprenant 8 noels (vendu 280 fr.); — « *Chansons joyeuses de Noel très doulces » et récréatives, singuliéres, supellatives ; et sont faictes d'assez nouvel* » (petit in-8° de 8 f.), comprend 10 noels. Ces quatre recueils sont signés du nom de l'auteur, ainsi qu'une édition bien certainement postérieure et sans doute du Mans (in-8° goth. de 36 ff.), signalée pour la première fois par M. Chardon. L'auteur y prend de plus sur le titre son surnom populaire de *maître Mitou.* Le succès de ces œuvres naïves est attesté par leur reproduction intégrale dans les *Grands Noels* et les *Grands Noels nouveaux* de Jean Bonfons. On en retrouve aussi quelques-uns dans les *Bibles de Noels* angevins du XVIII° siècle, comme aussi quelques autres chansons d'un autre style, amoureuses et légères, dans le *Recueil des Chansons en-4, 5 et 6 parties* (Paris, A. Le Roy et Rob. Ballard, 1567-1583, in-8° oblong).

De l'auteur même on sait bien peu de chose. Peut-être était-il originaire du pays des Mauges, où il aurait connu Antoinette de Daillon, femme de Guy XVI de Laval, son protecteur. Il lui dut, comme il s'en honore lui-même, l'aide de ses premiers ans, et plus tard, reçu prêtre, devint son directeur et son confident. Je le trouve fixé, dès 1521 (1), à Angers. Il est psalteur et organiste du Chapitre Saint-Pierre et touche pour son service un habit honnête, 100 s., avec le droit de célébrer deux messes. En mai 1523 (2), on lui accorde un congé de deux

(1) Concluserunt] *quod Johannes Daniel, psaltor et organista dicte ecclesie* [sancti Petri] *pro tactu organorum consequetur unam vestem competentem annuatim* [*centum solidos*] *et de cetero celebret duas missas qualibet eldomada una videlicet officialis et alia de Vaulx.* — La somme indiquée de cent sols est rayée dans l'acte. 3 juillet 1521.

(2) *Ad instanciam domini Johannis Daniel, presbiteri, Mitou vulgariter appellati, organiste et psaltoris hujus ecclesie, se pro certis suis negociis ab hac ecclesia de proximo absentare velle asserentis, in locum suum admiserunt Stephanum Villecoq ad desserviendum huic ecclesiæ per duos menses, loco ipsius Danielis.* 13 mai 1523.

mois, en lui nommant un suppléant, mais dès le 12 février 1524 il est remplacé (1) même comme psalteur. C'est qu'il était passé à la cathédrale, où il avait pris la direction de l'orgue, qu'il déclare, en 1433, toucher alors depuis huit ans. Il l'occupe encore en 1540 (2). En 1544, sa maison de la rue Saint-Nicolas est habitée par un étranger. Il vivait encore, mais on ne saurait dire s'il avait quitté la ville. — M. Chardon a publié dans le *Bulletin de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts de la Sarthe*, 1873, une étude sur notre Daniel *dit Mitou*, où il éclaircit la question bibliographique et doit la compléter par une réimpression de ses Noels. — Les seuls documents connus encore sur notre poète sont ceux que nous avons rencontrés aux archives de Maine-et-Loire ou dans les comptes de fabrique de Saint-Maurice.

Dandée (*Yves*), Me orfèvre, Angers, 1624, meurt le 27 février 1655. — Sa signature est au registre GG 173. — (*Pierre*), son fils sans doute, Me orfèvre, 1630, meurt le 2 mai 1666.

Daudin (*Joseph I*), Me architecte, Angers, mari de Jacquine Tréfoil, 1681-1715. — Sa signature est à l'acte du baptême de son fils Joseph (GG 122). — (*Joseph II*), né le 4 octobre 1682, Me architecte comme son père, mari de Perrine Besnier, 1713, 1721. — Il possédait la maison des Montroublaires en Saint-Silvin.

Daulian (*Louis*), « m'avoit affaire, » dit une inscription sur la façade d'une des pittoresques maisons de la Place Neuve, Angers, conservant ainsi le nom d'un maître architecte ou peut-être d'un sculpteur autrement inconnu (XVIe siècle).

Daulin (*Pierre*), « orfeuvre, » Angers, 1530, fournit au chapitre de Saint-Laud un calice neuf en échange d'un vieux calice et d'une pate ou pied d'argent (3).

---

(1) *Die 12 februarii 1523 receperunt in psaltorem Leonardum Colinet, presbiterum Biturícensis dyocesis, loco de Mitou nuncupati.*

(2) *Solvit magistro Johanni Daniel, organiste, pro gagiis suis pro anno presentis compoti, XL l.*, 1540 (Mss. 667 à la Bibliothèque d'Angers.)

(3) *Dominus Bertran fuit deputatus ad faciendum cambiri unum calicem argenteum ecclesie singulis diebus desservientem, qui erat fractus et emendum seu in concambium accipiendum quemdam alium calicem argenteum deauratum et tradendum aurifabro unam patam seu pedem argenti in reliquiario ecclesie existentem cum dicto calice rupto.*

Le calice cassé et la pate d'argent prinse ou reliquiaire de l'église poisent

Dauphin (*Gaspard*), potier en terre, Angers, mari de Marie Pageot. Leur fils a pour parrain messire Henri-Emmanuel Lecornu de Princé. Le père signe l'acte, 8 mai 1714 (GG 233).

Daviau (*Jean-Baptiste*), Me fondeur, d'Angers, fond du 26 mars au 6 novembre 1777 les deux cloches de la Pouèze, celle des Ursulines d'Angers et celle de la Membrolle, — en 1788, la grosse horloge du Ronceray actuellement au Musée d'Angers, — en février 1791, la deuxième cloche de Mûrs. Il avait épousé, le 22 juillet 1772, à Montfort près Doué, Jeanne-Jacquine Hervé, d'Angers.

David (*Claude I*), Me horloger, Angers, 1681, 1694, mari de Louise Herrier. — (*Claude II*), fils du précédent, « horloger en petit volume, » épouse, le 10 janvier 1709, âgé de 28 ans, Louise Tadourneau, meurt le 10 novembre 1721. — (*Louis*), Me horloger, fils de Claude I, meurt âgé de 36 ans, le 12 août 1718 (1). — (*Pierre*), peintre. V. *Olivier*.

Davila (.....), peintre, originaire d'Espagne, fut déclaré par sentence de la Sénéchaussée d'Angers, du 27 mars 1753, le père d'un enfant présenté au baptême le 4 avril suivant et dont la mère était demoiselle Marie-Thomasse Robert, veuve de Joseph Delaunay, capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes (2).

Davy (.....), reçoit, le 28 décembre 1751, 30 livres pour le portrait de l'ancien échevin Esnault (3).

---

ensemble deux marcs quatre onces et demye, lesquels ont esté baillez à Pierre Daulin, orfeuvre, pour ung autre calice d'argent doré, qui poise deux marcs une once deux gros ; — plus poisent lesd. calice et pate que led. calice de l'orfeuvre de troys onces deux gros ; — Item chacune once vault XXXII s. VI d.; — Item chacun gros vault IIII s. — Somme CV s. VI d.

De laquelle somme a esté baillé aud. orfeuvre pour fayre doreure et brenissure LXV s. VI d.

Reste a baillé led. orfeuvre pour l'argent superhabondant XL s., *quem recepit dominus Bertran.*

Prefatus dominus Bertran tradidit prefato Daulin aurifabro pro confectione unius scuti argentei appositi in pede dicti calicis, in quo depinguntur tres flores lilii et una crux, sommam [*VI solidorum*].

Reg. capit. de Saint-Laud, f. 125.

(1) GG 101, 103, 165.

(2) GG 105.

(3) BB 116, f. 14.

Davy (*Clément*), Me vitrier, Angers, 1692, 1710. — (Sire *Félix*), Me orfèvre, 1557, sieur du Perrineau, 1581. — (*François*), Me vitrier, 1631. — (*Jacques*), Me maçon, 1579. — (*Jean*), Me architecte, 1696. — (*Philippe*), Me orfèvre, 1574. — (*Phorien*), Me vitrier, 1614 (1).

Davy (*Marin*), « peintre, demeurant à Beaufort en Vallée, » signe, le 4 septembre 1632, comme parrain, à Luigné, où « il estoit de présent à faire les ymages de sainct Sauveur et de sainct Sébastien et de sainct Avertin. » Il avait épousé Vincente Viger et eut d'elle un fils, *Louis*, le 28 août 1636.

Debrain (*Jacques*), Me maçon, à Saint-Lambert-des-Levées, 1656, mari de Marie Delisle.

Debry (*François*), graveur, Angers, 1766, mari de Thérèse Hoquet. V. *Brie* (de).

Dechien (*Jean*), « aurelogier, » demeurant sur les Grands-Ponts, Angers, 1432.

Delabarre (*François*), horloger, mari de Françoise Fortin, 1668, Angers, reçoit 6 l. en 1675 pour la façon du tournebroche de la cuisine de l'Hôtel-Dieu d'Angers.

Delabarre (*Gervais*), mentionné d'ordinaire sous le nom de *Me Gervais* ou *Gervaise*, s'était fait un nom en Anjou par les deux autels qui encadraient le grand autel de Saint-Serge d'Angers. La première pierre en fut posée solennellement par le maire le 10 mars 1593. Dans l'un, il avait représenté la Mise au tombeau, avec Joseph d'Arimathie et Nicodème ensevelissant le Christ, à l'entour les Apôtres et une Madeleine, et, aux pieds de Jésus, un religieux à genoux, portrait du donateur (2); dans l'autre, où se voyait la scène « du trespassement de Notre Dame, » l'artiste lui-même s'était placé supportant la tête de la Vierge ; mais il détournait son visage en arrière ; « car il était de la » religion réformée, » dit Bruneau de Tartifume (3). Louvet se contente d'indiquer que ces figures étaient « bien faictes et tirées au naturel

(1) GG 102, 107, 132, 178, 212, 217. — Arch. de Maine-et-Loire, H. D., compte de 1614.

(2) Mss., f. 70.

(3) Lehoreau, mss. de la Bibl. de l'Evêché. — Roger, *Hist. d'Anjou*, p. 135. — GG 224-231.

» par ung jeune homme de la ville du Mans, lesquels autels les curieux » vont veoir. » — L'œuvre entière était en terre cuite. — Sur l'artiste manceau, père d'une lignée d'artistes, *V.* Chardon, *Le Sépulcre de la Cathédrale du Mans* (*Le Mans*, 1869, in-8°, de 35 p.), p. 15. — D. Piolin, *Hist. de l'égl. du Mans*, t. V, p. 621; t. VI, p. 159. -- Jal., *Dict. Biog.*, v° *Barre* (*G. de la*).

Delacroix (*Jean-Baptiste*), prêtre, organiste de l'abbaye de Fontevraud, en 1669.

Delaferté (.....), signe, avec la mention : *pinxit 1697*, le portrait, qui est conservé à la Poitevinière en Cheviré-le-Rouge, de dame Marie Menoir de Langotière, femme de Marc Lemesle, décédée le 20 février 1756.

Delafuye (*Gilles*), vitrier, 1573.

Delalande (*René*), architecte, originaire de Vernoil-le-Fourier, épouse, à Saint-Eusèbe de Gennes, le 15 octobre 1737, Renée Hersan, fille d'un maître salpêtrier, à qui il avait succédé dès 1740.

Delalayne (*Pascal*), Me architecte, Angers, mari de Perrine Lecomte, 1672, se remarie, le 19 octobre 1684, avec Marie Chauvelier, de Baugé. Il vivait encore en 1703.

Delamarre (*Robert-Samuel*), Me horloger, Angers, 1765.

Delamotte (*Michel*), Me maçon, construit, en 1514, le clocher de Saint-Lambert-des-Levées ; mais la fabrique dut l'indemniser des pertes qu'il éprouva dans cette entreprise (1).

Delamotte (*Claude*), le jeune, architecte, mari d'Anne Nau, 1659, à Fontevraud. Sa fille, Marie-Céleste, est tenue sur les fonts par l'abbé de N. D. du Louroux, Ph. Victor de Comminges, et par l'abbesse Gabrielle de Rochechouard, le 23 août 1674. Un acte le qualifie en 1683 de sculpteur. — (*Charles*), Me sculpteur, fils de Claude D., argentier de l'abbesse de Fontevraud, épouse, à Montreuil-Bellay, le 17 février 1683, Anne Basille, fille d'un avocat. La femme du précédent assiste à la

---

(1) Baillé aud. Delamotte, parce qu'il disoit avoir eu perte au marché faict dud. clocher, XIX l. — Baillé à Michel D., mestre maczon, pour récompense des dommaiges et pertes qu'il avoit eues à la besongne du clocher, XVI l.—(*Comptes de la fabrique*, 1513-1515.)

cérémonie. C'est lui sans doute qui, le 16 mai 1702, passa marché, moyennant 12 écus, avec de Caignou, prieur de Beaufort, pour la façon de deux figures, dont un Ange gardien, qui furent placées, en juillet, sur le grand autel (1). — (*Nicolas*), architecte, entrepreneur des ouvrages du roi, 1695, 1700, résidait à Fontevraud. — Il y est inhumé, le 4 octobre 1704, âgé de 34 ans. — (*François-Louis-Epiphane*), ingénieur, Angers, 1711.

Delanoue (.....), architecte, à Saumur, fait en 1749 les deux nouveaux autels de Saint-Pierre.

Delaporte (*Jean*), Me tailleur de pierres aux Ponts-de-Cé, 1629, y est inhumé le 28 janvier 1632, avec « service solennel. » — (*Toussaint*), Me maçon, Angers, mari de Jeanne Noel, 1573, passe marché, le 8 avril 1581, avec le chapitre de Saint-Mainbeuf, pour la reconstruction de la chapelle Saint-Guinefort (2). — Il est inhumé le 17 octobre 1583.

---

(1) « Le mardi 16 mai 1702, j'ay faict marché verbal avec un sculpteur de » Saumur, nommé de la Motte, pour faire une figure d'un ange gardien et d'une » moindre figure d'un enfant ou jeune personne, le tout de pierre, bien étoffé et » doré en partie, moyennant 12 écus. » — Elles furent reçues le 12 juillet et placées sur le grand autel en correspondance avec celle de Saint-Michel ;—mais le 31 juillet suivant, le prieur crut devoir faire marché avec un doreur, « pour » faire un corcelet de peinture et dorure à la figure de l'ange gardien, étant « trop nud. » — (Arch. de Maine-et-Loire, H *Journal du prieur de Caignou.*)

(2) Les chanoines et chappitre de l'église collégiale monsieur sainct Maimbœuf d'Angiers... et chacuns de Toussainctz De la Porte, maczon, Pasquier Moullier, charpentier, et Jehan Collet, couvreur d'ardoise, demeurant sçavoir led. De la Porte, en la paroisse de Saint-Pierre de ceste ville, led. Moullier, en la paroisse de Saint-Germain en Saint-Laud, et led. Collet, en la paroisse de Lesvière lès Angers... font les marchez telz que s'ensuict, sçavoir est lesd. De la Porte, Moullier et Collet et chascun d'eulx seul et pour le tout... ont promis... construire, bastir et édiffier... une chappelle près lad. église Saint-Maimbœuf au lieu et endroict où estoit la chappelle Saint-Guinefort, de telle longueur et largeur que mercqué a esté ; les murailles de laquelle chapelle seront faictes à pierre, chau et sable et hérissonnées par dehors et par dedans ; et auront icelles murailles deux pieds d'espaisseur et lesd. pans neuf piedz de haulteur hors terre et les pignons à semblable, leurs poinctes et admortissemens davantaige ; en chacun desquelz pans y aura ung vitral de taille et deux allées voultées aux deux coings du derrière du cœur de lad. église avecques leurs huisseries pour aller dud. cœur en lad. chappelle, laquelle chappelle et allées lesd. Delaporte, Moullier et Collet feront paver de carreau et couvrir d'ardoise... faict et parfaict dedans le premier jour d'octobre prochainement venant ; (pour quoi) ont lesd. de Chappitre paié et baillé manuellement contant IXxx VI écus sol 2/3 d'escu : scavoir pour led. Delaporte 116 escus 2/3, pour led. Moullier 20 escuz sol et pour led. Collet cinquante escuz sol (8 août 1581).

(*Saint-Maimbœuf*, t. VII, f. 191.)

Delaroche, famille d'orfèvres angevins. — (*Jean I*), mari de Marie Rémon, 1594. Il travaille, en 1620, aux présents offerts par la ville à la reine-mère (1). — En 1626, il fournit au chapitre de Saint-Laud le chef d'argent où sont recueillies les reliques de saint Gohard. — (*René*), fils du précédent, né le 23 juillet 1601, mari de Perrine Bodin, 1630, veuve avant 1642. — (*Jean II*), 1642. — (*Pierre*), 1673, inhumé le 1er août 1681. — (*Jacques-Georges*), 1700. — (*Olivier-Georges*), son fils, marié, le 4 juin 1731, à Olympe Proust, veuve de l'orfèvre Hardy, âgée de 40 ans, meurt le 26 mars 1772, âgé de 72 ans. — (*Jacques-Gabriel-Théodc*), horloger, âgé de 26 ans, en 1781, épouse, le 15 mai, Renée-Marguerite Péton.

Delarue (*Gilles*), Me maçon, à Neuillé, 1602. — (*René*), Me organiste du chapitre Saint-Martin d'Angers, mari de Marie Delanoue, 1660, 1684. — Sa signature est au registre GG 154.

---

(1) « Pour avoir redoré les bassins, vase et sur iceulx gravé les armes de Sa Majesté et celles de la ville, 36 l. »

C. PORT.

(*A suivre*).

BIJOU

UN EFFET DE LA DISETTE PENDANT LE SIÉGE DE PARIS

Année 1871.

I.

Parmi les faits divers que cite mon journal,
Je trouve un mot plaisant. Il me prend fantaisie
De l'habiller tant bien que mal
Dans un lambeau de poésie.....
Pourtant, je me reproche avec quelques remords
D'ébaucher un sourire à travers tant de larmes,
Quand la France est en deuil, quand nous comptons nos morts,
Et qu'un lugubre crêpe enveloppe nos armes.

Je dirais mieux mon conte, et de cœur plus léger
Je donnerais l'essor à mes rimes badines,
Si je n'avais pas à songer
Que nous sommes encore aux mains de l'étranger
Et qu'il nous faut passer sous ses fourches caudines.
Mais enfin, essayons.....

II.

On bombardait Paris.
Bismark semait au loin la mort et les débris.
Guillaume, ivre de sang et de fine champagne,
Du bandeau de feu Charlemagne
Avait orné ses cheveux gris,
Et Versaille, où campait ce César d'Allemagne,
Pleurait sous ses vastes lambris.....

Dignes fils d'Attila, grands ducs et petits princes
S'abattaient, affamés, sur nos riches provinces.
Ils pillaient, ils volaient, prenaient de toutes mains,
Détroussaient les passants, rançonnaient les familles,
Egorgeaient les vieillards, et violaient les filles (1),
Vandales, se faisant voleurs de grands chemins !

Des uhlans transperçaient des enfants de leurs lances,
Et Guillaume, invoquant le Seigneur, ajustait
Avec le canon Krupp, que lui-même il pointait,
Le dôme de nos ambulances (2) !

III.

Dans un cercle de feux, enfermé sans secours,
Paris manquait de pain et combattait toujours.....
Il vivait de régime, et, le visage blême,
Accusait la rigueur d'un trop rude carême.
Comme morceau de choix, et, partant, de grand prix,
Chevet, le crêpe au bras, en deuil de ses pratiques,
Servait..... un rat *flanqué de six souris étiques,*
Aux rares Lucullus par le siége surpris.....
Le gibier fut un mythe, et le chat de gouttière
Fit payer cher son râble à d'avides chalands,
On plumaï des moineaux la bande familière
Pour les vendre comme ortolans.
On chassa dans les parcs, et du Jardin des Plantes
Les agneaux, les chevreaux et leurs mères bêlantes,
Cygnes, faisans dorés, beaux paons, oiseaux de prix,
Tout en fut ; l'on tua même les colibris !
Un plomb vil abattit la timide gazelle,
L'industrieux castor, le lapin, la sarcelle....
Ces doux et jeunes éléphants
Dont la trompe, des grands et des petits enfants,

(1) Variante en cas de lecture.....
Égorgeaient les vieillards, les mères et les filles.
(2) Le Val-de-Grâce.

S'approchait à l'appel de quelque friandise,
Je ne sais quel boucher glorieux et brutal,
Pour achalander son étal,
Au moyen d'une rare et chère marchandise,
Les assomma. — Depuis le rat jusqu'au lion,
Le chameau, le jaguar, l'ours et l'hippopotame,
Les hôtes du Jardin d'Acclimatation,
Dépecés, débités, tout devint ration.
Le chien même, le chien..... (ventre creux n'a point d'âme !)
Le chien d'heureux instincts si richement doté,
Qu'il a fait maintes fois rougir l'humanité,
Le plus fidèle enfin de tous les domestiques,
Enguirlandé, paré d'agréables festons
Comme dans les jours gras, les veaux et les moutons,
Vit du haut de son croc accourir les pratiques.....

IV.

La sensible moitié d'un honnête bourgeois
Que l'on rationnait depuis quatre longs mois,
Portant le petit chien qu'elle aime, qu'elle adore,
Passait près de l'étal nullement inodore,
S'en allant acheter au marché Saint-Germain,
Pour le dîner du lendemain,
Le morceau de cheval que Monsieur Quatrefage
(Quel beau nom pour un hippophage !)
Fort à propos d'avance avait mis en honneur.....
« Vit-on jamais, dit-elle, une pareille horreur ?
» Sous l'autre République, au temps de la Terreur,
» On poussa loin l'oubli des lois de la nature,
» J'en conviens ; mais jamais le droit du citoyen
» Ne permit de se dire : on peut tuer son chien
» Pour en faire sa nourriture.
» — Tu fais bien, cher Bijou, de me lécher la main,
» Va, tu n'as rien à craindre, et vienne la famine,
» Non, non, corps si mignon, jamais de la cuisine,
» Pour cuire dans son jus, ne prendra le chemin.
» J'aimerais mieux cent fois, certes ! mourir de faim ! »

— C'était d'une bonne âme, oui ! mais, quand la ruine
Eut tout enveloppé de ses voiles de deuil,
Que la faim, au teint hâve, apparut sur le seuil,
Quand le son pauvrement remplaça la farine,
Que l'on eut épuisé son morceau de pain bis,
Foin des serments de toute espèce !
On embrocha Jacquot..... puis, Rominagrobis,
Puis, quelques jours encor de faiblesse en faiblesse
Et, les dents s'allongeant aux heures des repas,
Capitulation d'estomac en détresse !
Adieu le petit chien ! il n'échappera pas.
Son tour vint. — Oui, Bijou, l'amour de sa maîtresse,
Qui donna, qui reçut mainte et mainte caresse,
Des plus doux petits noms tendrement appelé,
Le Bijou des Bijou ! — triste effet de la guerre —
Dépouillé, cuit à point, comme un lapin vulgaire,
Après deux jours de jeûne, hélas ! fut avalé !
— Ce repas fait, la dame avait amoncelé
Du cher défunt les os sur son assiette.
« Pauvre Bijou, dit-elle, en pliant sa serviette,
» Comme il se serait régalé ! »

JULIEN DAILLIÈRE.

NÉCROLOGIE.

M. Parage-Farran, président de la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire.

Le 1er avril dernier, un nombreux cortége de parents et d'amis se pressait dans l'église Saint-Joseph pour assister aux obsèques d'un homme généralement estimé à Angers et dans le département de Maine-et-Loire, M. Parage-Farran, décédé dans toute la force de l'âge, à la suite d'une cruelle maladie.

M. Parage-Farran était président de la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, et ses collègues assistaient en grand nombre à son convoi. Il était, en outre, membre du Conseil général, président du cercle du Boulevard, et vice-président de la Société d'horticulture d'Angers. Il devait ces diverses fonctions aux suffrages de ses concitoyens, et il les remplissait toutes avec un dévouement digne d'éloges.

Des liens plus intimes le rattachaient cependant à la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire. Il avait compris toute l'importance du but qu'elle se propose, et qui consiste à développer dans notre département les progrès de l'agriculture et de l'industrie. Il s'était voué à cette œuvre avec un zèle infatigable, et il consacrait toute son activité à en assurer le succès, lorsque la mort vint le surprendre au milieu de ses travaux.

Ce décès imprévu causa une pénible émotion au sein de la Société industrielle et agricole, où M. Parage-Farran comptait autant d'amis que de collègues, et à la séance générale du 25 avril dernier, M. Auguste Chénuau, premier vice-président, se fit l'interprète de la pensée de tous, en payant à la mémoire de l'honorable défunt un légitime tribut d'hommages et de regrets.

Nous empruntons à l'excellent discours de M. Chénuau les passages suivants, qui font connaître les services rendus par M. Parage-Farran à l'agriculture de l'Anjou :

« Parmi les titres qu'il devait à l'élection, celui de président de la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire avait pour lui un charme particulier, à raison de sa conformité avec ses goûts et ses études de prédilection. M. Parage-Farran avait, en effet, toujours aimé l'agriculture. Il lui avait voué, dès sa jeunesse, une sorte de culte et lui avait consacré sa vie entière. C'était une vocation héréditaire dans sa famille. Son père et son aïeul avaient acquis de la notoriété comme agriculteurs dans l'arrondissement de Segré ; il suivit la voie qu'ils lui avaient tracée ; mais, plus favorisé qu'eux, il put appliquer à ses entreprises agricoles les inventions et les perfectionnements de la science moderne.

» Il n'admettait pas cependant sans examen toutes les théories agronomiques, et avant d'adopter les méthodes nouvelles, il les soumettait prudemment à de sérieuses épreuves. C'était, en effet, avant tout un agriculteur pratique, et les améliorations qu'il a obtenues lui survivront, car elles sont basées sur l'expérience et le bon sens. Il retira d'importants résultats du système d'association qu'il avait adopté dans ses rapports avec ses fermiers. Il lui dut en partie la prospérité de ses exploitations et les succès qu'il remporta dans les concours régionaux, où plus d'une fois son nom fut cité avec éloge à côté de ceux de nos deux grands agriculteurs de l'ouest, M. Boutton-Lévêque et M. le comte de Falloux.

» D'heureuses circonstances l'avaient mis en rapport intime avec MM. Lefebvre de Sainte-Marie et Ziélinski, hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, et il avait puisé dans ses relations avec ces deux hommes éminents plus d'un enseignement utile. Il donnait l'exemple autour de lui, et en propageant parmi les cultivateurs de nos contrées les saines traditions et les bonnes méthodes, il concourut au développement de la richesse agricole de l'Anjou. C'était un homme utile, et sa perte sera déplorée dans notre département par tous les amis de l'agriculture et du bien public. »

M. Chénuau expose ensuite à ses collègues la part prise par M. Parage-Farran aux travaux de la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, et il termine ainsi :

« Il a plu à Dieu de le rappeler à lui ! qu'il vive du moins dans nos cœurs, et que son nom prenne place dans nos souvenirs auprès de ceux de ses honorables prédécesseurs. Associons, Messieurs, les noms de nos anciens présidents dans un même sentiment de respect et de reconnaissance, et pour continuer l'œuvre si heureusement commencée par eux, inspirons-nous constamment de leurs traditions et de leurs exemples.

» Ces pensées sont assurément les vôtres, Messieurs, et je crois aller au-devant de vos vœux en vous proposant, au nom du conseil d'administration, de placer le portrait de M. Parage-Farran dans la salle de nos séances, à côté de ceux que nous possédons déjà de MM. Guillory aîné, Boutton-Lévêque et Dély. Ce sera un dernier hommage rendu au président dont nous regrettons si vivement la perte, et un souvenir du bien qu'il a réalisé parmi nous. »

La Société accueillit favorablement cette proposition, et le portrait de M. Parage-Farran, grâce au bienveillant concours de sa famille, figure aujourd'hui à la place d'honneur qui lui était réservée.

La mémoire de M. Parage-Farran restera toujours chère à ses collègues de la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, et ils ont été heureux d'apprendre qu'un nouvel hommage vient de lui être rendu par M. le Préfet de la Loire-Inférieure à l'occasion du Concours régional de Nantes, auquel l'honorable défunt devait prendre part comme membre du jury chargé par le gouvernement de décerner la prime d'honneur.

BIBLIOGRAPHIE

Mémoires sur la Révolution, le premier empire et les premières années de la Restauration, par Jacques-Pierre Fleury, publiés et annotés par le R. P. Dom Paul Piolin, bénédictin de la Congrégation de France. *(Paris, Palmé. — Le Mans, Leguicheux-Galienne, in-8° de 547 p.)*

Tel est le titre d'un fort intéressant ouvrage que vient d'éditer et d'enrichir de ses notes, le savant bénédictin auquel nous devons *l'Histoire de l'Eglise du Mans* et la continuation du *Gallia Christiana*.

Il y a des noms qui suffisent à recommander un livre, comme certaines signatures affirment la valeur d'un tableau : celui de Dom Paul Piolin est de ceux-là : c'est donc dans l'intérêt seul des lecteurs de la *Revue de l'Anjou* que nous signalons aujourd'hui l'apparition de ce nouvel ouvrage.

Jacques-Pierre Fleury, né à Mamers le 5 février 1758, mourut au Mans le 2 avril 1832. Il fut très-connu dans le diocèse du Mans et même dans la France entière, par l'ardeur avec laquelle il embrassa le parti du schisme des anti-concordataires ou de la Petite Eglise, et par l'obstination avec laquelle il le soutint jusqu'à sa mort, même contre Mgr Bouvier qui débutait alors dans sa carrière d'écrivain.

Deux ans à peine avant la Révolution, Fleury fut nommé curé de Notre-Dame de Vieuvy, au diocèse du Mans. Dès cette époque la Révolution se faisait pressentir jusque dans les plus obscurs villages ; nous n'en voulons pour preuve que les curieuses observations signalées par l'archiviste de la Sarthe, M. Bellée, et consignées sur les registres de baptême du temps par le curé de Brûlon, village faisant alors partie de l'Anjou.

Esprit caustique, observateur intelligent, l'abbé Fleury nous fournit sur cette époque, toujours trop peu connue, des détails

extrêmement curieux. L'organisation de l'ancien régime qui commence à se défaire, l'agitation qui succède, la Terreur, les persécutions de village à village, les guerres de clochers sont rapportées tout au long dans ces curieux Mémoires.

Dès le début de la Révolution, l'abbé Fleury se refuse énergiquement à tout compromis, et son esprit gouailleur assisté d'un courage à toute épreuve lui fait souvent trouver le salut là où il pensait rencontrer la mort.

Un jour, par exemple, la garde nationale d'un village voisin vint « fraterniser » avec la population de Vieuvy. Les pratiques religieuses n'étaient pas encore abandonnées alors et la fête devait commencer par l'office religieux. Des scènes de désordre avaient eu lieu précédemment dans les environs à cette occasion, et Fleury craignait de voir se renouveler ces émeutes. Il avait été convenu que la garde nationale n'arriverait qu'à une heure et demie à Vieuvy et en sortirait à six heures et demie au plus tard. Dès l'arrivée des jeunes gens au chant de *Çà ira*, Fleury ne leur laisse pas le temps de s'arrêter et entonne avec force le *Deus in adjutorium* des vêpres. Les vêpres dites, Fleury chante les nones, les complies, le salut, avec des hymnes, des cantiques allongés à plaisir, le tout fini par une procession qui dura jusqu'à sept heures. Les manifestants ne purent pas même prendre des rafraîchissements et partirent au plus vite.

Ce simple trait montre à la fois combien était grande encore la soumission des populations à l'autorité du prêtre, et quelles étaient les ressources intelligentes de l'auteur des Mémoires.

Mais l'histoire, à un point de vue plus élevé, trouve à côté de l'anecdote de grands profits dans l'ouvrage de Fleury. Les persécutions du clergé, le séjour des émigrés en Angleterre, les poursuites du Directoire, sont racontés avec des détails précis et fort peu connus.

Peu de documents peuvent être comparés à celui-ci pour les choses vraiment curieuses et neuves qu'il nous fournit. La plupart des mémoires publiés sur la Révolution sont écrits par de hauts personnages qui ont vécu dans un monde qui n'est pas

celui de la foule, tandis que notre curé manceau en racontant simplement, mais non sans beaucoup de sel, les souffrances et les aventures auxquelles il a pris part, nous donne par cela même des détails intimes sur cette époque.

Il y a bien dans l'ouvrage de Fleury des exagérations passionnées, des critiques haineuses comme ses appréciations sur l'abbé Bernier, mais Dom Piolin a pris soin de constater et de redresser ces erreurs.

Nous venons de nommer un personnage angevin; ce n'est pas le seul qui soit mentionné dans les *Mémoires*, et nous croyons devoir citer en entier la page concernant le passage, en Anjou, des prêtres manceaux conduits à la prison de la Rochelle par ordre du Directoire. Nous laissons parler Jacques Fleury...

« Arrivé dans la prison de la Flèche je fus déchargé de mes chaînes et de mes fers que je portais depuis quarante-huit heures. La geolière de cette prison était remplie d'humanité ; son mari était un ivrogne et un coquin. Cette femme me fit coucher dans un bon lit, envoya avertir des âmes bienfaisantes qui vinrent me visiter avec empressement. Je trouvai là quatre confrères angevins qui devaient partir avec moi; je reconnus dès ce moment que je n'allais pas à une commission militaire. On me prodigua toute espèce de secours, on garnit mon sac et mon gousset. Nous partîmes, le 30 août, au nombre de cinq prêtres et un laïc qu'on conduisait à Niort, en Poitou. On nous mit les menottes à tous, on nous garrotta avec des cordes dans la charrette ; dix gendarmes nous escortèrent.

» J'aperçus ces fripons, à la correspondance du dîner, qui fouillaient mon sac ; l'un me prenait un mouchoir, l'autre une paire de bas, etc. — « Que faites-vous là, m'écriai-je ; vous me » volez? — Restez tranquille, nous fouillons votre sac pour » voir s'il ne renferme point d'outils pour rompre vos menottes. » Mes effets étaient disparus. Les geôliers imitaient les gendarmes, aussi pour chercher des outils. Plus on me donnait, plus je devenais pauvre. Nous fûmes très-bien accueillis à Baugé et à Beaufort, deux villes de l'Anjou ; le nombre des honnêtes gens y était prodigieux; les geôliers de ces deux villes, cordonniers de pro-

fession, étaient d'insignes coquins. A Beaufort, la fièvre me redoubla avec tant de violence qu'on me crut mort; l'officier de santé me trouva si malade qu'il demanda à la municipalité la permission de me transporter à l'hôpital. Ces barbares municipaux répondirent: « Point d'hôpital, il partira demain, mort ou » vif. Grosse perte s'il venait à périr! ce serait un ennemi de » moins pour la République! » — Les personnes charitables de cette ville me firent d'excellent bouillon rafraîchissant, passèrent la nuit dans mon cachot à me gouverner; les bons soins qu'elles me donnèrent me ramenèrent à la vie.

» Après deux jours que nous passâmes bon gré mal gré dans cette prison, je me trouvai en état de continuer ma route. Quelle fut ma surprise de trouver vide, au moment du départ, mon sac que j'avais caché sous ma tête! Le geôlier, me croyant mort, profita de l'absence de mes gouvernantes, pour tirer doucement le sac et s'emparer de tous les petits effets qu'il contenait.

» Dans tout notre voyage, nous fûmes chargés, sans interruption, de fers et de menottes, et escortés de douze à quinze gendarmes qui se réunissaient de différents cantons. Le geôlier et la municipalité nous traitèrent indignement dans la prison de Saumur; à celle de Thouars, on nous jucha dans le haut d'une tour où nous couchâmes sur la paille. Nous apprîmes là le lieu de notre destination; le président de la municipalité, un génovéfain apostat, nous dit que nous étions conduits à la citadelle de l'île de Ré, pour être déportés à Cayenne, par un arrêté du Directoire, signé Merlin.

» Nous crûmes à notre dernière heure à Parthenay, où le nombre des bonnets rouges était prodigieux; une populace effrénée nous assaillit de pierres et de coups de balais, depuis notre entrée dans cette bourgade jusqu'à la prison. Nous y fûmes jetés dans une basse fosse remplie d'eau, où un autre geôlier nous vola et nous tourmenta toute la nuit. Les gendarmes, qui s'étaient amusés la veille des outrages que nous reçûmes, nous firent sortir le lendemain, dans une place, pour nous y enchaîner; pendant ce temps la canaille nous assaillait de nouveau, en poussant des hurlements affreux. Nous recru-

tâmes, à Saint-Maixent, plusieurs colons de Saint-Domingue, aussi déportés, qui se réunirent à nous. Nous y trouvâmes la prison en pleine déroute.

» Un abbé mitré de Belgique s'était évadé ; son domestique, qui l'accompagnait, fut arrêté, jeté dans un cachot, et toutes les malles confisquées. Les autorités constituées étaient en permanence ; la patrie était en danger. Un bénédictin apostat, commandant de la garde nationale, allait, venait, courait, tempêtait. L'abbé mitré fut repris et enchaîné, ainsi que moi, avec des forçats que nous avions trouvés à Saumur. Nous étions sous le régime de l'égalité. La fuite de l'abbé nous procura une escorte de quarante hommes armés, depuis Saint-Maixent jusqu'à la Rochelle. Nous nous rendîmes à Niort, tout traversés par la pluie qui tomba à torrent ; nous y passâmes deux jours à cause du mauvais temps, dans un grenier exposé aux injures de l'air ; un monceau de paille pourrie, où fourmillait la vermine, fut destiné à nous servir de lit. Une garde nombreuse veilla autour de ce grenier, criant de moment en moment : « sentinelles, prenez garde à vous ! »

» Enfin, après plus de treize jours de misère, de souffrances et de fatigues, presque toujours entre la vie et la mort, rongé par la vermine, j'arrivai, le 9 septembre, au soir, dans les prisons de la Rochelle. J'y trouvai quarante-cinq prêtres, ou Lyonnais, ou Auvergnats, ou Limousins..... »

Il nous eût été facile d'extraire de la publication de Dom Paul Piolin des passages d'un plus grand intérêt ; mais nous nous sommes bornés à cette citation parce qu'elle concernait plus particulièrement l'Anjou.

Notre seul but était de signaler à l'attention des lecteurs de la *Revue* l'apparition des *Mémoires de J.-P. Fleury*. Nous n'avons pas voulu nous étendre sur un des côtés les plus curieux de cet ouvrage, mais qui n'était pas de notre compétence, nous voulons parler de l'histoire du schisme des anti-concordataires.

C'est à cet écueil qu'échoua la fermeté, devenue présomption et entêtement, de Fleury.

Dès l'élection des évêques constitutionnels, l'auteur manifestait

son indignation jusqu'à soutenir que « le pape approuva-t-il cette innovation, il ne s'y soumettrait jamais (p. 84). » On voit où l'ont conduit de semblables opinions. Le savant éditeur des *Mémoires* a d'ailleurs scrupuleusement critiqué par des notes concises les exagérations de l'auteur.

En somme, l'histoire générale et l'histoire particulière peuvent également tirer un excellent profit de cette publication, et nous devons savoir gré au R. P. Dom Paul Piolin de l'avoir mise au jour.

J. D.

CAUSERIE.

Une promesse à échéance. — Les journalistes en ballon. — Les plus grandes monstruosités du monde. — Une nuit chez M. André Leroy. — Les celliers des Romains. — Les vins d'Anjou. — Les études du *Beau* et du *Bon*.

Le mois dernier, vous avez pu lire dans la *Revue*, au bas d'une page, une petite note ainsi conçue : « *Le prochain numéro contiendra une étude sur la 2e édition des* VINS BLANCS D'ANJOU, *par M. Guillory aîné.* »

Certes, j'aurais mauvaise grâce à contester l'engagement : je l'ai pris à la légère, alors que nos pauvres vignes gelées réclamaient et absorbaient toutes nos sympathies ; n'importe ! J'ai promis une étude œnologique — et, comme le Figaro de Beaumarchais, j'aimerais mieux devoir toute ma vie cette dette que de la nier un seul instant. Mais maintenant que me voici arrivé au jour de l'échéance, j'ai bonne envie de ne plus me souvenir de ce que j'ai dit, il y a une trentaine de jours : les hommes politiques ont mis à la mode ces oublis-là..... Aussi je parlemente avec ma conscience et je me dis : « Voyons ! où serait le mal si je renvoyais ma petite critique aux vendanges ; ce sera, pour le numéro d'octobre, une actualité précieuse. Aujourd'hui, j'ai cent choses plus intéressantes et plus nouvelles à conter : je confierais, par exemple, aux lecteurs de la *Revue* l'immense mécompte que j'ai éprouvé après la première ascension de M. Godard : j'avais vu deux journalistes, sortis de camps ennemis, se rapprocher, monter dans la même nacelle, s'élever à des milliers de mètres au-dessus de leurs cabinets de rédaction, et je m'étais dit : « Ils considèrent de haut notre pauvre monde ; du sein de l'immensité silencieuse, ils nous voient petits, ils rient de nos querelles, ils se moquent de nos intérêts mesquins et de nos passions si vilaines ! Descendus de ces hauteurs, ils vont se donner, entre les deux camps, l'accolade fraternelle et nous crier : « La paix soit avec vous ! »

Eh bien, pas du tout ! De leur voyage dans les régions sereines de l'air ils n'ont rapporté que deux compte-rendus..... Et pourtant, ils ont éprouvé là-haut quelque chose, ils l'avouent ; l'un d'eux écrit même « qu'il s'est senti meilleur ; » l'autre, en prose enthousiaste, affirme que, mieux que partout ailleurs, il a senti et reconnu Dieu, tant le cœur était dilaté, tant l'âme se sentait grande, pure et dégagée de toute préoccupation terrestre. Et voilà ces journalistes en guerre comme devant... Ce que c'est que de nous !

Puis, sans recopier ma causerie de l'an dernier, je pourrais parler un peu des saltimbanques de la foire. Un d'eux surtout m'a semblé vouloir tenir école de philosophie dans sa baraque. C'est l'une des plus modestes : hélas ! les philosophes nomades sont rarement riches. Au dehors, sur de vieilles planches mal jointes est tendue une bande de toile en coton avec ces mots tracés par une balayette trempée dans la peinture noire : « *Les plus grandes monstruosités du monde.* » Entrez ! entrez ! on ne vous trompera pas ! On vous place en face de deux glaces, l'une convexe et l'autre concave, et vous voyez les plus grandes monstruosités du monde : Ah ! mon Dieu ! quelle est cette hideuse figure ?.. C'est la vôtre, ne vous en déplaise. Il est évident que l'industriel a voulu, en échange de vos deux sous, vous donner un vaste sujet de méditations. Il pourrait dire : « Pourquoi, Messieurs, tant vous » ébahir ici ?... vous avez tous les jours devant les yeux de » pareils miroirs ? Est-il un seul homme considérable, en poli- » tique surtout, qui, se regardant dans certains journaux, ne » s'y soit jamais vu monstrueux ! Vous vous contemplez dans » les compliments de vos amis, vous êtes absurdement grand : » miroir concave ; vous vous retournez vers les appréciations » d'un envieux, vous êtes ridiculement petit : miroir convexe ! » Et, cependant, vous vous reconnaissez dans ces glaces men- » teuses ; c'est qu'en effet, ce sont bien vos traits qui sont là, » mais l'amitié les a amplifiés ou la haine les adiminués. Et si vous » ne voyez constamment qu'un seul de ces miroirs, vous finissez » par croire à sa sincérité et vous tombez ou dans la vanité ou » dans le découragement, selon qu'il est convexe ou concave... »

Il m'eût été agréable aussi de rallumer dans le jardin de M. André Leroy, pour nos lecteurs absents d'Angers le 9 juin, ces guirlandes de lanternes vénitiennes qui couraient le long des allées, ces innombrables *verres luisants* disséminés dans l'herbe des pelouses et rangés autour des bassins et des massifs; j'aurais aimé à dire à ceux qui n'ont pu jouir de cette soirée incomparable donnée par M. Loriol de Barny : « Restez un moment dehors, sous ce beau ciel étoilé, dans cet air tiède, au milieu de cette riche verdure illuminée; seulement, penchez-vous vers cette large fenêtre, et regardez la fête qui remplit ces deux immenses salles tapissées de fleurs !... » Et j'aurais montré discrètement l'aimable poésie qui se dégageait de cette jeunesse brillante et charmée : gai tableau dans un cadre splendide !...

Mais non, j'ai beau faire, et, en dépit de mes tentations, je ne puis me résoudre à oublier mes promesses : toutes réflexions faites, je ne suis point un homme assez politique pour pouvoir me permettre de manquer à ma parole. Et je m'exécute.

En feuilletant, ce matin, le chapitre XXI de l'*Esprit des lois*, de Montesquieu, j'ai été très-surpris de rencontrer cette affirmation historique, bien flatteuse pour nos vins de France :

« Domitien, prince timide, fit arracher les vignes dans les » Gaules, de crainte sans doute que leur liqueur n'y attirât les » barbares comme elle les avait autrefois attirés en Italie... » Je dois dire, en passant, que je suis très-fâché que mes maîtres d'histoire m'aient caché cette cause particulière de l'invasion des barbares. Je leur adresserai certainement des reproches, car, en voyant les Prussiens convoiter encore la Champagne, je suis tenté de croire que Domitien n'avait point tout à fait tort.

Voilà pour les nations.

Maintenant, écoutons Fénelon (*Télémaque*, l. VIII) : « Les » hommes peuvent conserver leur santé et leurs forces sans » vin; avec le vin, ils courent risque de ruiner leur santé et de » perdre les bonnes mœurs. »

« Nous serions tous abstèmes, dit J.-J. Rousseau (*Emile*, II), » si l'on ne nous eût pas donné du vin dans nos jeunes ans. »

Voilà pour les individus.

Il est vrai que dans l'Ecriture Sainte on lit : « Vinum lætificat cor hominis, » ce qui a probablement empêché nos pères d'arracher leurs vignes. Ils paraissent d'ailleurs les avoir eues en grande estime, dès la plus haute antiquité, car ils se sont ingéniés à en soigner le vin. « On croit que c'est aux Gaulois, établis » le long du Pô, que nous devons l'utile invention de conserver le » vin dans des vases en bois bien exactement fermés. » (Rollin, *Hist. Œuvres*, t. X, p. 439.)

Il est regrettable que M. Guillory aîné ait omis ce détail dans son intéressante note « *Sur les prix des barriques neuves, dites busses d'Anjou, à diverses époques.* »

Les Gaulois, en inventant les tonneaux, ont rendu à leur pays un bien plus grand service que s'ils l'avaient doté d'une constitution, car, eût-elle même été déclarée définitive, que, depuis bien longtemps, elle n'intéresserait plus personne, tandis que les tonneaux sont restés, au grand profit de nos vins. Les amphores, en effet, étaient bien fragiles et bien encombrantes : une cave bien montée chez les Romains, comme les *cellæ vinariæ* du préteur Lucius Pison, contenait trois cent mille amphores — et le *promuscundus*, chargé de les faire transporter, de les soigner, de les classer, de les étiqueter, avait une tâche rude et délicate.

Puis, il servait des gourmets exigeants : « Scaurus fait parfu- » mer avec de la myrrhe non-seulement les vases pour donner » un bon goût au vin, mais même le local en entier. » Et le pauvre esclave était chargé de faire des mixtures qui étonnent nos goûts modernes. Parmi les vins envoyés de Grèce à Rome, les uns, comme ceux de Lesbos et de Chio, devaient être mélangés non-seulement de miel ainsi que les vins d'Italie, mais encore de farine et d'aromates ; les autres, ceux de Cos et de Rhodes, étaient coupés d'eau de mer et se buvaient chauds. Et le Falerne, dans lequel il mettait de la poix et de la cendre, devait acquérir, avant d'être servi par l'échanson, une maturité de quinze années. Plus noir que rouge, grâce au mystérieux

travail qu'il avait subi, il parvenait à défier les siècles. Sous le règne de Trajan on buvait encore du Falerne consulaire, ainsi nommé parce qu'il avait été récolté en 633, sous le consulat de L. Opimius.

Il lui fallait de plus connaître tous les crûs fameux d'Italie, de Grèce, des Gaules et d'Egypte ; et ce n'était pas science facile, car on comptait quatre-vingts espèces de vins en renom.

Dans les Gaules les Romains n'estimaient que le vin blanc de Bitteræ (Béziers); le vin noir et épais des environs de Marseille n'était guère servi sur les tables somptueuses que pour mystifier les parasites.

Nos vignobles étaient alors concentrés dans les seules régions du Midi ; mais peu à peu, avec la destruction des forêts qui couvraient les coteaux et le desséchement des marais qui viciaient l'air, la culture de l'arbre cher à Bacchus s'avança vers le Nord. La vigne que César n'avait pas rencontré au-delà des Cévennes, avait déjà gagné les bords de la Loire au temps de Childebert. Aujourd'hui elle couvre plus de deux millions d'hectares du sol français. C'est la grande culture nationale.

La production moyenne en vins est évaluée chaque année à une quarantaine de millions d'hectolitres que M. le docteur Gaubert classe de la manière suivante :

« Six millions, fournis par vingt départements, sont de qualité supérieure ; là se trouvent les crûs renommés de Bordeaux, de Bourgogne et de Champagne, les vins d'entremets, les *grands vins* qui font la gloire des tables opulentes et la célébrité de la France vinicole.

» Six millions, produits par les mêmes régions, bien que de second choix, ont encore une grande valeur.

» Quatre millions appartiennent à la catégorie des vins ordinaires ou passables, et, sur les vingt-quatre millions d'hectolitres restants, moitié sont médiocres et moitié tout à fait inférieurs ou mauvais, certains même, il faut le dire, détestables. »

Quelle place, dans cette appréciation, est due aux vins de l'Anjou?

M. Guillory aîné ambitionne pour eux la première, et, chevalier du mérite méconnu, on l'a vu rompre en leur honneur de

nombreuses lances, — avec un succès très-profitable à nos vignerons.

Il a pris pour épigraphe de son dernier ouvrage, j'allais dire de son dernier plaidoyer, cette affirmation d'un célèbre œnologiste, Cavoleau : « *Les bons vins d'Anjou ne sont pas estimés ce* » *qu'ils valent : il est peu de vins blancs en France qui leur soient* » *préférables.* »

Et, frappé de cette injustice « si préjudiciable à nos vignobles, il a recherché les moyens d'éclairer le commerce et les consommateurs sur la valeur de nos premiers crûs... » Dans cette pensée, il a passé en revue les vignes de tous nos coteaux (1) ; il nous en a décrit les espèces, les plantations, les maladies, la culture, les vendanges ; il en a compté, apprécié et comparé les produits en nous montrant les progrès de leur fabrication ; il nous les fait suivre aux Expositions, qui en ont reconnu et récompensé les qualités ; il nous a fait assister à leur mouvement commercial dans les deux derniers siècles... Il nous donne, en

---

(1) Un lecteur de la *Revue*, dans la lettre suivante, se plaint d'une petite omission :

« J'ai lu le petit livre de M. Guillory ; c'est bien écrit, c'est intéressant, mais j'y ai relevé une lacune, sans doute involontaire, que l'auteur de la prochaine étude devrait bien signaler à M. Guillory et au public.

M. Guillory, en effet, donne la liste des vins blancs d'Anjou, et il vante l'éclat et la couleur des uns, la douceur ou la finesse des autres ; il mentionne de préférence ceux de la coulée de Serrant, de la Roche-aux-Moines, de Faye, de Beaulieu, de Saumur, dont je n'ai point à médire, et il n'oublie pas les petits crûs de Brissac et de Thouarcé ; mais, dans une énumération qui paraît si complète et si consciencieuse, il omet absolument les vins de Saint-Barthélemy, de Brain-sur-l'Authion et d'Andard ! Et il affirme que si l'on veut visiter les vignobles d'Anjou, il faut partir d'*Angers* dans la direction de Pruniers et d'Epiré !...

On croirait qu'il n'y a jamais eu de vignobles sur la rive droite de la Loire, en amont d'Angers.

Vous comprenez, Monsieur, le chagrin dont mon cœur de propriétaire fut rempli ! Nier l'existence du vin de Saint-Barthélemy et de Brain que les fins connaisseurs se disputent tous les ans, et que nous vendons à un prix si élevé ! (Et c'est juste, car leur saveur délicate et franche les rapproche du sauterne ; leur mousse abondante et légère rappelle le champagne.)

Ne pas mentionner, même pour mémoire, nos vastes coteaux, chargés, en octobre, de si belles grappes dorées ! Que M. Guillory, le défenseur des vins blancs d'Anjou, ne peut-il voir alors les groupes nombreux de vendangeurs, qui, à perte de vue, animent ces riches collines ! Quel oubli !.... »

X..., docteur en droit.

un mot, un travail lumineux et complet, à tous points de vue, sur nos vins d'Anjou ; à mon grand regret, je ne puis l'analyser avec détails dans ce Recueil purement historique et littéraire.

Et, cependant, il a une quarantaine de pages qui n'y seraient point dépaysées : je ne parle pas seulement de ses savantes notices sur le *Canal de Monsieur* et sur les *Magasins Saint-Jean*, mais il a recueilli chez nos vieux écrivains tous les passages qui célèbrent les vins du pays aimé : on dirait les archives de la vieille famille des vignerons angevins. Il n'excepte pas les poètes ; il nous fait lire les vers latins d'Appolonius :

« Est juxtà æquoreos urbis dura in rupe Britannos
» Et Cereris dives et *Bacchi* munere plena,
» *Andecavis* greco sumens à nomine nomen ;
» Hanc Sarrone patres regnante principe Gallos ;... »

Et les rimes françaises de Ronsard :

« Comme on voit en ce temps aux tonneaux angevins
» Bouillir en écumant la jeunesse des vins... »

Une citation surtout m'a touché ; Pierre de Brach, poète bordelais du XVIe siècle, dans son hymne à Bacchus, s'exprime ainsi :

« Il dompta, sous les lois de son obéissance,
» Notre pays de *Grave*, et lui-même, soigneux,
» De sa main y planta tous ces grands champs vineux
» Dont les raisins pressés portent telle ambroisie
» Que soit vin sec, vin grec, ou de l'Andalousie,
» *Angevin falernois*, ou soit Malvoisien,
» En piquante douceur ne s'approchent du sien. »

Ce livre complète la série des intéressantes études œnologiques de M. Guillory aîné ; il résume en quelques pages les travaux de toute une vie que ce vieillard de quatre-vingt-quatre ans, qu conserve encore toute sa vigueur, à employée à augmenter et à faire connaître la fortune vinicole de son pays.

« C'est un advis de Socrate, si l'on demande à quelqu'un d'où » il est, de respondre qu'il est bourgeois du monde, et par bien- » faits généraux et sans choix faire paroistre que l'on est cos- » mopolite ; mais celui-là est beaucoup plus respectueux qui » fait estat et donne le premier lieu de ses services à ceux de » son pays... »

Ainsi disait René Chopin en dédiant à ses compatriotes, le 1er décembre 1580, ses savants commentaires sur nos vieilles coutumes.

C'est le même sentiment délicat qui a inspiré de si nombreuses études sur les hommes et les choses du « territoire d'Anjou, le plus agréable de France (1). » Avec la persévérance d'un fils bien né qui recherche sans relâche l'occasion de se glorifier de ses ancêtres, qui interroge les lieux par où ils ont passé, les œuvres qu'ils ont édifiées, qui scrute les archives de sa famille, des érudits, guidés par leur intelligence, soutenus par leur cœur, ont exploré le passé de notre belle province, ont retrouvé les traces de toutes ses vertus et de toutes ses gloires. Ce n'était pas assez pour eux de savoir que nos annales tiennent une large place dans la vie de la France, que nos monuments ont attiré d'illustres visiteurs; ils ont encore recueilli pieusement, et non sans un légitime orgueil, les hommes oubliés par la grande Histoire et les pierres dédaignées par le grand Art, parce que tous appartiennent et font honneur au coin de terre aimable et fécond qui a porté notre berceau.

Ils font bien, nos archéologues, de nous reconstruire, dans leurs instructives descriptions, nos antiques églises, nos belles abbayes, nos fiers châteaux : ils ont raison, nos poëtes et nos historiens, de nous conter nos charmantes légendes ou le récit de nos grandes luttes : merci à eux tous qui font revivre devant les Angevins d'aujourd'hui les Angevins des vieux siècles. Mais devons-nous donc, pour honorer notre pays, pour étudier son génie et ses richesses, nous tourner constamment vers le passé?

---

(1) Me Papirius Masson. — « Vie de René Chopin, excellent jurisconsulte angevin t advocat très-fameux en la cour du parlement de Paris. »

Pourquoi dans nos études locales parler tant d'hier et si peu d'aujourd'hui, si souvent du beau et si rarement du bon.

Est-ce à dire que la richesse de notre sol et l'industrie actuelle de ses habitants soient choses indifférentes et prosaïques? Non, certes! M. Guillory a su extraire l'agréable de l'utile auquel il a donné dans ses préoccupations la part légitime, c'est-à-dire la plus grande; et il a bien mérité de notre Anjou, qu'il a honoré et enrichi par ses travaux.

EUG. G.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers, imp. E. Barassé.

TABLE

DES

MATIÈRES DU DOUZIÈME VOLUME.

JANVIER-JUIN 1874.

JANVIER.

Histoire de l'abbaye et de la ville de Beaulieu, près Loches (*4e article*), par M. L. Archambault. 1
La procession de l'Ascension à la cathédrale d'Angers, par M. X. Barbier de Montault. 27
Fascicule de documents angevins (1030-1720) (*suite*), par M. Marchegay. 34
Causerie : Le vieux calendrier. — L'épitaphe de l'année 1873. — Un triolet. — Les cartes de visites. — Les souhaits de la *Revue* à ses lecteurs. — La *Cour d'Amour*. — Un tournoi. — Strophes sur l'Anjou, par Eug. G. 41

FÉVRIER.

Notices archéologiques. — IX. La chapelle du Ronceray et l'église de la Trinité (*1er article*), par M. G. D'Espinay. 49
La Révolution de 1789, jugée par un contemporain anglais, par M. E. Poitou. 63
Les artistes angevins : peintres, sculpteurs, maîtres-d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens, d'après les archives angevines (*suite*), par M. C. Port. 88
Bibliographie : Ulubris ou Port-Tranquille, par M. Eug. G. 99
Causerie : En carnaval. — A l'occasion de la fille de Mme Angot. — La soirée aux paradoxes, par M. Eug. G. 101

MARS.

Pro Carduele. — Réponse d'un ornithologiste téléologien à un avocat de la Cour d'Appel de Paris, par M. l'abbé Vincelot. 113
Notices archéologiques. — IX. La chapelle du Ronceray et l'église de la Trinité (*fin*), par M. G. D'Espinay. 143
Hugues Pelletier, évêque constitutionnel de Maine-et-Loire, 38e prieur de Beaufort, par M. Joseph Denais. 156
Fascicule de documents angevins (1030-1720) (*suite*), par M. Marchegay. . 164
Causerie : Une représentation d'*Athalie* à Mongazon. — Conférences sur Lulli, au Cercle catholique, et sur La Fontaine et Molière, à la Mairie, par M. Eug. G. 171

AVRIL.

Pierre de Brezé, grand sénéchal, par M. Camille Bourcier. 177
Histoire de l'abbaye et de la ville de Beaulieu, près Loches (*fin*), par M. L. Archambault. 194
De Donnadieu, par M. le vicomte de Carrière. 232
Les artistes angevins : peintres, sculpteurs, maîtres-d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens, d'après les archives angevines (*suite*), par M. C. Port. 241
Causerie : Les maladies mentales. — Imbécillité. — Monomanie. — Délire. — Ivresse. — Sommeil. — Les fous qu'on ne renferme pas, par M. Eug. G. 250

MAI.

Notices archéologiques. — X. L'ancienne chapelle Saint-Laurent du Tertre. — XI. L'Hôpital Saint-Jean-l'Evangéliste, par M. G. D'Espinay. . . . 257
L'Anjou dans la lutte de la chrétienté contre l'islamisme (*1er article*), par M. Eusèbe Pavie. 274
Quelques mots sur l'art religieux et un atelier de sculpture religieux à Angers (*1er article*), par M. l'abbé Gillet. 302
L'Instinct des bêtes, par M. G. 314
Causerie : Une lettre de campagne. — Le meilleur de tous les journaux. — Le printemps. — Discours politique prononcé par Bébé. — Un assassinat. — Menues nouvelles. — Ce qu'un savant peut voir dans un livre. — Les dernières publications angevines. — Un mécompte archéologique, par M. Eug. G. 325

JUIN.

L'Anjou dans la lutte de la chrétienté contre l'islamisme (*2e article*), par M. Eusèbe Pavie. 337
Consultations données par l'université d'Angers sur le projet du divorce d'Henri VIII, par M. L. De Lens. 355
Quelques mots sur l'art religieux et un atelier de sculpture religieuse à Angers (*2e article*), par M. l'abbé Gillet. 368
Les artistes angevins : peintres, sculpteurs, maîtres-d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens, d'après les archives angevines (*suite*), par M. C. Port. 379
Poésie : Bijou. Un effet de la disette pendant le siége de Paris, année 1871, par M. Julien Daillière. 387
Nécrologie : M. Parage-Farran, président de la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire. 391
Bibliographie : Mémoires sur la Révolution, le premier Empire et les premières années de la Restauration, par J. D. 394
Causerie : Une promesse à échéance. — Les journalistes en ballon. — Les plus grandes monstruosités du monde. — Une nuit chez M. André Leroy. — Les celliers des Romains. — Les vins d'Anjou. — Les études du *Beau* et du *Bon*, par M. Eug. G. 400

Angers, imp. E. Barassé.

Alfred Jubien. — L'Abbesse Marie de Bretagne et la réforme de l'ordre de Fontevrault, d'après des documents inédits, avec une vue du Monastère en 1699 et le fac-simile des signatures des Abbesses citées dans ce volume. — 1 vol. in-18. Angers, E. Barassé. — Prix . . . . . 2 fr. 50

André Joubert. — Les invasions anglaises en Anjou, 1 vol. in-12. Angers, E. Barassé. — Prix. . . . . 2 fr. 50

De Lens. — Les correspondants de François Bernier pendant son voyage dans l'Inde. — Lettres inédites de Chapelain. 1 vol. in-8 de 48 pages. 1 fr.

J.-R. Denais. — Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort-en-Vallée. 1 volume in-12. — Prix. . . . . 1 fr. 50

Récit d'une petite fille. 1 vol. in-12. — Prix. . . . . 1 fr. 50

Suite du Récit d'une petite fille. 1 vol. in-12. . . . . 2 fr. 50

Dr R. Grille. — Œuvres complètes d'Horace, nouvelle traduction en vers. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. »

J. Dallière. — Napoléon et Joséphine, in-8.. . . . . 2 fr. »
— Deux nids d'Hirondelle. . . . . » 60
— David d'Angers. . . . . » 50
— Poëme de Saint-Augustin . . . . . 1 fr. »

Histoire de Foulques Nerra, comte d'Anjou, avec 12 planches et une grande carte, par Alexandre de Salies. 1 vol. in 12. — Prix. . . 9 fr.

E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,

Seul dépositaire des ouvrages de M. Millet de la Turtaudière.

Indicateur de Maine-et-Loire, 3 vol. grand in-8.. . . . 18 »
Faune de Maine-et-Loire, avec figures. . . . . 10 »
Faune des Invertébrés de Maine-et-Loire, 2 vol. in-8. 10 »
Paléontologie de Maine-et-Loire, papier ordinaire, couverture jaunâtre. . . . . 3 »
Paléontologie de Maine-et-Loire, papier fort. . . . 3 50
Paléontographie des Mollusques des terrains tertiaires, in-8. . . . . 2 »
Mollusques de Maine-et-Loire, grand in-8. . . . . 2 »
Polyphagie des volières, grand in-8.. . . . . 2 »
Etat actuel de l'agriculture dans le département de Maine-et-Loire. in-8. . . . . 3 50
Supplément à la Faune de Maine-et-Loire. . . . » 50

E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,

Seul dépositaire des ouvrages de M. Guillory aîné.

Le congrès de Vignerons français, 1 vol. in-8 . . . . 4 »
Les vins blancs d'Anjou et de Maine-et-Loire, 1 volume in-18 raisin. 1 50
Les vignes rouges et les vins rouges en Maine-et-Loire. 1 vol. in-8 avec 5 planches.. . . . . 2 50
Le marquis de Turbilly, agronome angevin du XVIIIe siècle, 2e édition, revue et augmentée. avec des appréciations historiques et critiques, par MM. E. Chevreul et P. Clément, de l'Institut. 1 vol. in-12. . . 2 »
Le Calendrier du Vigneron, 1 vol. in-12 avec gravures intercalées dans le texte et plans d'une cuverie. 1 50
Essai historique sur le canal de Monsieur, en Anjou. Brochure in-8. . . . . 1 »
Sur la Viticulture du département de Maine-et-Loire, d'après le docteur Jules Guyot. Brochure in-8.. . . . . » 50
Les vins alimentaires considérés au point de vue hygiénique : Guide du consommateur. 1 vol. in-18. . . . . 2 »

OUVRAGES SUR LA SARTHE

Publiés par M. MONNOYER, éditeur, au Mans,

Histoire complète de la province du Maine, par A. Lepelletier de la Sarthe. 2 forts vol. in-8. . . . . **15** fr.

Histoire de l'Eglise du Mans, par le R. P. Dom Piolin, de Solesmes. — L'ouvrage complet forme 6 vol. in-8 carré . . . . . **40** fr.

Analyse des documents historiques conservés dans les archives du département de la Sarthe, par M. Ed. Bilard, archiviste du département 2 vol. in-4 broché . . . . . **20** fr.

Dictionnaire topographique de la Sarthe, par Pesche. 7 volumes in-8 brochés . . . . . **30** fr.

Etude sur l'Histoire et les Monuments du département de la Sarthe, par E. Hucher. 1 vol. in-8 avec gravures dans le texte. **7** fr. **50**

Vocabulaire du Haut-Maine, par M C. R. de M., nouvelle édition. 1 fort vol. in-12. . . . . **5** fr.

Essai sur l'Armorial de l'ancien diocèse du Mans, par A. de Maude, avec 14 planches lithographiées, contenant les principaux blasons décrits dans l'ouvrage. 1 vol. in-12 . . . . . **5** fr.

Dissertation sur les incursions normandes dans le Maine, par M. de Lostang. 1 vol. in-8. . . . . **5** fr.

Histoire des Seigneurs de Mayenne, 1 vol. in-18 . . . . **5** fr.

Les Cénomans anciens et modernes, par M. l'abbé Voisin. 1 volume in-8 carré. . . . . **6** fr.

Histoire de Sablé (2e *partie*), par Gilles Ménage. 1 vol. in-12 br. **3** fr.

Vie de saint Julien, par M. l'abbé Voisin. 1 vol. in-4. . **2** fr **50**

Histoire de la Cathédrale de Saint-Julien, par M. l'abbé Voisin. 1 vol. in-4 . . . . . **2** fr.

Inventaire sommaire des Archives départementales de la Sarthe. 1 vol. in-4 . . . . . **10** fr.

Catalogue du Musée archéologique du Mans, comprenant la description de tous les objets existants dans ce musée, à la date du 1er janvier 1869, par M. Hucher, directeur du Musée, brochure in-8 raisin avec gravures dans le texte. . . . . **1** fr. **50**

Chroniques craonnaises, par M. de Bodard de la Jacopière, officier supérieur en retraite. 2e édition. Ouvrage tiré à 200 exemplaires numérotés. 1 vol. in-8 de 750 pages illustré de 30 planches dues en grande partie au crayon de MM. Charpentier et Benoist, de Nantes. Prix . . . . . **16** fr.

Histoire de la Ferté-Bernard (Sarthe), par Léopold Charles, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, etc.

Les Sires de la Ferté-Bernard au Maine depuis le XIe siècle, par Léopold Charles.

Le Maine et l'Anjou, par de Wismes . . . . . **150** fr.

Gallia Christiana. Province de Tours, par Hauréau, 1 vol, in-fo. **50** fr.

Les Chroniques d'Anjou, par Marchegay. 2 vol. in-8. . . **20** fr.

Les Vendéens dans la Sarthe, par M. Chardon, in-18. . **7** fr. **50**

Comptes mémoriaux du Roi René, in-fo. . . . . **9** fr. **50**

La Bataille du Mans, par D. Mallet, in-12. . . . . **2** fr. **50**

Monasticon Gallicanum, collection de 168 planches de vues topographiques représentant les monastères de l'ordre de saint Benoist (congrégation de Saint-Maur). Il renferme pour l'Anjou : Saint-Maur-de-Glanfeuil, Saint-Florent-de-Saumur, Saint-Aubin-d'Angers, Saint-Nicolas-d'Angers, Saint-Sauveur-de-l'Esvière, Saint-Serge, Saint-Jean-de-Châteaugontier, etc., etc., 1 vol. in-4o, toile, net. . . . . **110** fr.

Catalogue des gentilshommes d'Anjou et pays saumurois, qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux états-généraux de 1789 ; publié d'après les procès-verbaux officiels, par MM. Louis de la Roque et Edouard de Barthélemy. Prix. **2** fr.

JAN 7 1938